This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

N
7810
.R46
v.5

REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

Atelier typographique Rousseau Lefevre.

REVUE

DE

L'ART CHRETIEN

RECUEIL MENSUEL

D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

DIRIGÉ PAR

M. L'ABBE J. CORBLET

de la Société Impériale des Antiquaires de France

CINQUIÈME ANNEE

PARIS

LIBRAIRIE DE CHARLES BLÉRIOT,
25, RUE BONAPARTE

MDCCCLXI

MISSEL ROMAIN ILLUSTRÉ

Publié à Vienne (Autriche), par M. Henri Reiss[1]

Le magnifique Missel romain dans le style du Moyen Age, édité à Vienne par M. H. Reiss, n'a vu le jour que depuis quelques mois, et déjà il a conquis les suffrages de tous ceux qui s'intéressent aux belles productions de l'Art chrétien. M. l'abbé Bock, ce savant archéologue dont nos lecteurs ont pu apprécier la haute compétence en matière d'art, ne s'est pas contenté de donner à l'ouvrage une simple approbation; il a voulu joindre aux premiers fascicules parus, une notice assez étendue dans laquelle il retrace l'histoire des Missels et fait connaître les circonstances qui ont précédé la publication de M. Reiss. On nous saura gré sans doute d'analyser

[1] *Missale romanum*, édité à Vienne par M. Reiss, avec la collaboration d'un comité d'artistes et d'archéologues. Ce Missel paraîtra en 10 livraisons et formera 190 feuilles in-folio illustrées de nombreuses gravures sur bois. L'édition ordinaire coûtera en Autriche 45 florins ; à Paris, chez Schulgen, rue Saint-Sulpice, 25 et chez Blériot, 25, rue Bonaparte, 125 fr. Le prix de l'édition de luxe, avec vignettes en or et couleurs, n'est pas encore fixé; il sera probablement d'environ 400 francs.

259411

cette curieuse notice, recommandation si honorable pour le nouveau Missel [1].

Au Moyen Age, l'art s'efforça constamment de donner une forme à la fois sérieuse et digne à tous les objets, même les moins importants, qu'un rapport éloigné rattachait au sacrifice eucharistique. Lorsque les vêtements liturgiques des prêtres, la garniture et les meubles de l'autel étaient ornés avec un si grand luxe artistique, de quelle richesse de forme et de matière ne convenait-il pas de doter un livre qui renfermait les Évangiles, les Épîtres et les autres prières canoniquement prescrites pour la célébration du Saint-Sacrifice de la Messe!

Les calligraphes et les miniaturistes les plus exercés choisirent, dès les premiers temps du Christianisme, pour la confection du *Liber Missalis*, ce parchemin durable et coûteux que souvent l'on teignait avec la liqueur purpurine et que l'on enrichissait d'initiales et de miniatures polychrômes. Les plus grands *pléniers* étaient même composés assez fréquemment avec des lettres d'or et d'argent sur fond rougi en pourpre, et ces précieux recueils à l'usage des jours de fêtes s'appelaient *codices aurei purpurei*.

Les orfèvres, les émailleurs et les sculpteurs en ivoire auxquels était confiée l'ornementation extérieure du livre liturgique, rivalisaient avec les calligraphes et les peintres chargés de l'ornementation intérieure.

Le développement que prit, après la disparition du style roman, l'art des peintres d'initiales et de miniatures, les

[1] Il ne faut pas oublier que l'auteur se place surtout au point de vue allemand. Nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient connaître avec détails l'histoire des Missels en France, au beau travail de Dom Guéranger sur les livres liturgiques, c'est-à-dire aux chap. v, vi, vii et viii du tome iii des *Institutions liturgiques*.

progrès de cet art coïncidant avec ceux du style gothique jusqu'au XIVe siècle, la perfection qu'il atteignit isolément dans la seconde moitié du XVe, furent spécialement favorables aux Missels.

A cette même époque où la calligraphie produisait ses merveilles, où la peinture en miniature florissait dans les écoles du Rhin, de la Flandre et de la Bourgogne, l'imprimerie naissait. Dès les premiers temps de son invention, la presse mécanique, avec ses types mobiles, tendit à remplacer par ses livres les manuscrits longuement et patiemment élaborés que le calligraphe et le peintre livraient à l'autel, moyennant un prix souvent fort élevé. La grandeur du résultat fut proportionnée à l'effort, et l'on vit paraître, vers la fin du XVe siècle, à Paris, à Venise, à Augsbourg, à Mayence, à Cologne, ces Missels, chefs-d'œuvre de typographie, qui imprimés sur du papier analogue au parchemin, en lettres vigoureuses et nettes, renferment un grand nombre d'initiales et de miniatures coloriées. Devenus rares aujourd'hui et toujours recherchés comme incunables, ils prouvent que la presse s'était montrée, dès le début, la digne rivale des auteurs de manuscrits, dans la confection artistique d'un livre que, durant tout le Moyen Age, le miniaturiste avait orné avec prédilection.

Pendant le XVIe siècle, le Missel fut imprimé et répandu abondamment dans divers diocèses. Par la beauté des caractères, la solidité durable du papier et le choix plein de goût des initiales, il conserva la valeur et la haute consécration d'une œuvre d'art. Assez souvent à cette époque, l'imprimeur laissait libre l'espace destiné aux initiales, pour que les successeurs des miniaturistes pussent y placer leurs dessins nuancés de plusieurs couleurs, dernières fantaisies d'une branche de l'art autrefois florissante. L'extérieur du

Missel s'harmonisait alors aussi avec l'intérieur; la reliure, unissant la beauté de l'exécution à la solidité, avait droit à une part d'attention et d'éloges.

Déjà au XVIIe siècle on avait commencé à considérer la composition typographique des Missels comme une branche fort lucrative; les libraires se préoccupèrent moins de l'exécution convenable et artistique du recueil sacré que de leur intérêt personnel. Dès lors le livre liturgique, dont autrefois la décoration avait été l'objet de soins si minutieux et si patients, perdit peu à peu son expression sévère, son caractère ecclésiastique, et fut rabaissé par le calcul des éditeurs au niveau d'un in-folio ordinaire.

Au XVIIIe siècle, un petit nombre d'éditions allemandes, françaises et italiennes du Missel, s'élevèrent au-dessus du médiocre, relativement aux types et au papier. Il n'était plus alors question d'initiales artistement ornées, ni de reliures convenables et assorties à la dignité du livre; quelquefois seulement, afin de laisser à l'art un semblant d'influence dans la confection du Missel, on se bornait à orner le commencement du Canon et les principales fêtes du Sauveur au moyen de gravures assez grandes, la plupart d'une composition empreinte de naturalisme et souvent d'une très-faible exécution.

Tant que l'on emprunta des modèles aux ouvrages de Raphaël, le caractère peu religieux des gravures frappa moins les yeux; mais après que la manière sensuelle de l'école de Rubens eut prévalu dans les modernes illustrations du Missel, surtout depuis le XVIIIe siècle, elles devinrent tout-à-fait choquantes, et souvent nous avons peine à comprendre que des images saintes aussi matériellement conçues aient pu être tolérées dans un tel livre. Durant les vingt ou trente premières années du XIXe siècle, la décoration du Missel

3

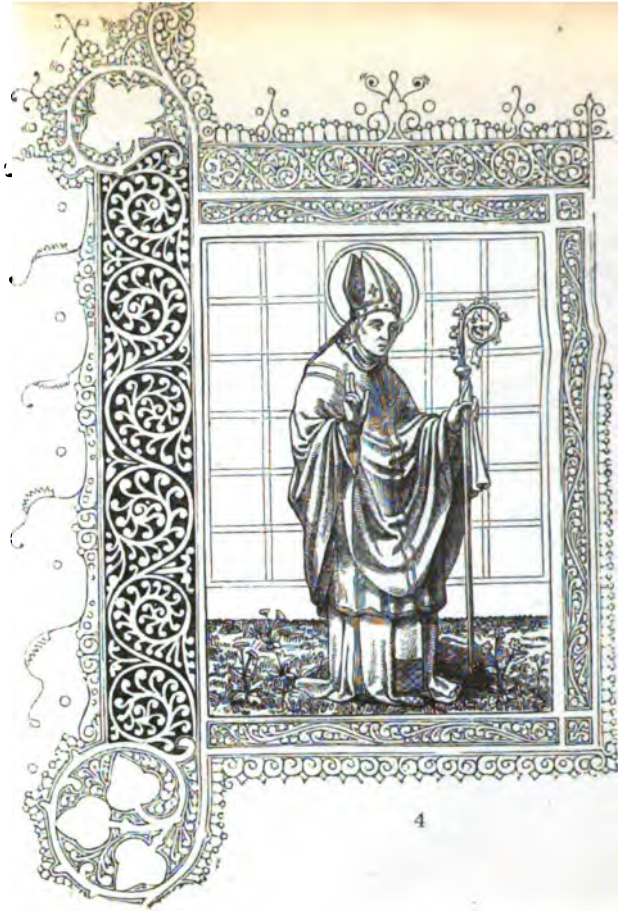

4

VIGNETTES DU MISSEL ROMAIN EDITÉ A VIENNE, PAR M. REISS.

1. Jésus devant Hérode ; — 2. L'ensevelissement de Notre-Seigneur ; — 3. Saint Étienne ; — 4. Saint Thomas de Cantorbéry.

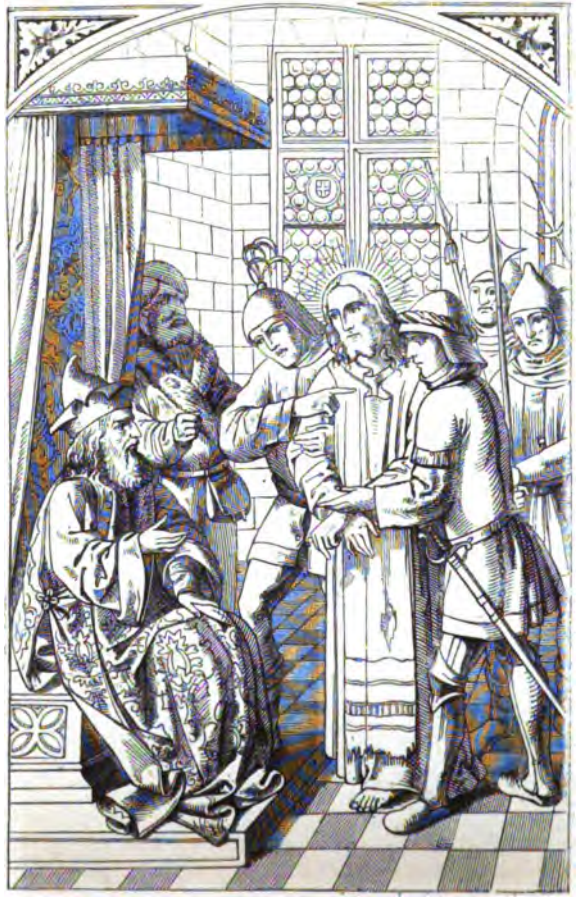

1

2

fut, s'il est possible, encore plus indigente que durant le siècle précédent. Dans cette période, la reliure perd entièrement son aspect grave et noblement religieux; plus de souci de la solidité du papier, de la beauté des types, de la netteté de l'impression; on voit qu'il importe seulement aux éditeurs de jeter à peu de frais sur le marché un ouvrage tiré au plus grand nombre d'exemplaires possible, et de faire ce qu'on nomme vulgairement une bonne affaire.

Lorsque les études archéologiques eurent repris faveur et que le passé de l'Art chrétien eut éveillé l'attention et sollicité les recherches d'ecclésiastiques instruits, ceux-ci durent naturellement se préoccuper de l'amélioration du Missel. Dans les éditions publiées en France et surtout en Belgique depuis vingt ans, on a essayé, au moins en ce qui concerne l'impression et la solidité du papier, de réparer la négligence de la période précédente. Les essais faits en Allemagne dans ces derniers temps n'ont pu s'élever au-dessus du médiocre. Un éclectisme banal avait été l'écueil des éditeurs allemands; M. Reiss, le parrain du nouveau Missel, en suivant avec fidélité les anciennes et pures traditions de l'Art chrétien, a-t-il été plus heureux que ses confrères? C'est ce qu'il semble permis d'affirmer.

Il y a déjà quelques années, M. Henri Reiss avait fait à Vienne des préparatifs pour la confection d'un nouveau Missel. Il voulait que ce livre, composé avec toutes les ressources de l'art typographique et de l'impression en couleurs, pût être dignement comparé aux plus beaux ouvrages parus depuis l'invention de l'imprimerie. Des artistes esquissèrent de nombreuses compositions; des titres et des initiales en couleurs furent exécutés; mais bientôt on se convainquit qu'un ouvrage dont les ornements multipliés avaient été dessinés par différentes mains, sous l'empire d'idées et de théories indivi-

duelles, manquerait de cette haute unité de style, de cette cohésion sévère, par lesquelles les Missels du Moyen Age se distinguent si avantageusement des modernes. M. Reiss prit alors le parti d'écarter entièrement les travaux préparatoires, et, en 1857, il forma à Vienne, une commission qui, animée d'un même esprit, pût donner au Missel l'unité nécessaire: un projet dressé par cette commission, ayant été soumis aux archéologues notables de l'Allemagne, reçut leur complète approbation. Des artistes familiarisés avec l'art du Moyen Age, copièrent de toutes parts des initiales et des miniatures susceptibles d'emploi et de coordination; ils recueillirent dans les bibliothèques publiques et particulières, notamment dans la collection d'Ambras, dans la bibliothèque de la Cour, à Vienne, dans les bibliothèques célèbres de plusieurs chapitres d'Allemagne, ce que les peintres allemands d'initiales et de miniatures avaient produit de plus pur et de plus beau. Toutefois, ils n'admirent dans leur choix d'initiales et d'ornements que les peintures originales exécutées depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVe par les meilleurs miniaturistes de cette période.

Après le transport sur bois des copies d'initiales et de miniatures, après le tirage des premières épreuves d'illustrations par le procédé xylographique, on se demanda si, pour le texte courant, il convenait d'employer les types modernes en écriture latine ou les caractères des premiers temps de l'imprimerie, si remarquables par leur beauté et leur forme correcte. La préférence fut donnée à ces derniers, et l'éditeur fit choisir dans les plus beaux ouvrages du XVe siècle une série de lettres majuscules et minuscules. Ces préparatifs terminés, M. Reiss soumit les matériaux de son Missel à l'examen du Congrès des diverses associations chrétiennes amies des arts, réuni à Ratisbonne en septembre 1857. Son

projet ayant obtenu une approbation solennelle, il se mit aussitôt à l'œuvre.

Les quatre premiers fascicules parus en 1860, permettent aujourd'hui d'apprécier la publication de M. Reiss. Elle est assurément comparable à ce qui a été fait de plus beau par le procédé xylographique de l'impression en couleurs, depuis l'invention de la typographie.

M. l'abbé Bock, espère que le Missel de Vienne [1] sera aussi favorablement accueilli en France et en Angleterre qu'en Allemagne. Nous associons nos éloges aux siens et nous partageons sa confiance. Les lecteurs de la *Revue* pourront apprécier la valeur des vignettes du Missel, par les reproductions qui se trouvent en tête de cette livraison; elles figurent 1° le Sauveur au tribunal d'Hérode, 2° l'ensevelissement de Notre-Seigneur, 3° saint Etienne, et 4° saint Thomas de Cantorbéry.

A. Breuil.

[1] Il y aura deux éditions différentes : 1° une édition simple, avec impression en noir de nombreuses miniatures et avec ornements et initiales imprimés en plusieurs couleurs; 2° une édition de luxe où les miniatures et les initiales sont données en or, argent et couleurs, telles qu'elles ont été exécutées dans les peintures originales par des miniaturistes célèbres des écoles de l'Allemagne méridionale, du Bas-Rhin et de la Flandre, au Moyen-Age. Cette édition de luxe est sous presse.

M. Habenicht, de Vienne, propriétaire d'un établissement où se confectionnent toutes sortes d'ouvrages en cuir plastique et particulièrement de riches reliures, a fait préparer exprès pour le Missel un grand assortiment de reliures.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LES LOTERIES

Discours prononcé le 2 Décembre 1860 [1]

à l'Hôtel-de-Ville d'Amiens

A L'OCCASION DU PREMIER TIRAGE DE LA LOTERIE DU MUSÉE NAPOLÉON

PAR M. L'ABBÉ J. CORBLET

Vice-président de la Commission du Musée Napoléon.

Messieurs,

C'est à Amiens que pour la première fois probablement, la Loterie et l'Archéologie ont fait alliance, en élevant de concert un palais aux Beaux-Arts. N'est-ce pas en effet aux produits de deux loteries successives que la Société des Antiquaires de Picardie et la cité d'Amiens vont devoir un splendide asile pour leurs collections, qu'assurément un prochain avenir ne saura manquer d'accroître? Nous devons être animés d'un

[1] L'auteur, dans cette séance, a omis environ les deux tiers de ce travail, pour ne pas dépasser les bornes que lui assignaient les convenances d'une lecture publique.

sentiment de légitime gratitude envers ce système financier, dont tout le monde condamne les odieux abus qui ont régné en France de 1758 à 1836, mais dont les nombreux bienfaits antérieurs sont oubliés de presque tous. Je paierai donc une dette de reconnaissance, au nom de l'Archéologie, en essayant d'esquisser les annales de la Loterie, où à côté des passions enfantées par la cupidité, nous trouverons de nobles inspirations de la charité chrétienne.

Ce n'est pas, cependant, une thèse de polémique morale que je veux entreprendre. Je laisserai de côté la question de conscience et de théologie, qui fut le point de vue à peu près exclusif des trois ou quatre écrivains qui ont publié des dissertations sur les loteries [1]. Fidèle à mon modeste rôle d'antiquaire, j'essayerai d'aborder une tâche moins importante, mais qui n'a jamais été entreprise, en recueillant des faits et des détails qui sont épars dans les historiens, les chroniqueurs et les journalistes des derniers siècles. En un mot, je traiterai spécialement de ce que j'appellerais volontiers l'*Archéologie des loteries*, si cette expression n'était pas trop ambitieuse pour une institution que le Moyen Age a ignorée, et dont l'étude, en ce qui concerne la France, nous maintiendra entre les règnes de François Ier et de Louis XVI.

1. — LOTERIES ROMAINES.

Nous nous garderons bien d'imiter quelques anciens auteurs qui, confondant l'histoire du tirage au sort avec celle des loteries, n'ont pas hésité à donner cette dernière qualification à toutes les opérations dont le hazard était l'ar-

[1] Le P. Ménestrier, Gregorio Leti, Leclerc et l'abbé Coudrette.

bitre [1]. Nous ne parlerons donc pas des Hébreux et des Egyptiens qui tiraient au sort les champs qu'ils devaient cultiver; des habitants de Syracuse qui recouraient au même moyen pour donner un prêtre à leur temple de Jupiter; de quelques élections d'Évêques, dans l'église primitive, où le choix était inspiré par le texte d'un évangéliaire qu'on ouvrait au hazard, etc.: mais nous ne pouvons nous dispenser de constater chez les Romains, l'existence de diverses coutumes qui présentent quelqu'analogie avec nos loteries.

A l'issue des spectacles gratuits donnés à l'occasion des Saturnales, on jettait au milieu de la foule des tablettes carrées, nommées *apophoreta* [2], où se trouvait inscrit quelque don de la munificence consulaire ou impériale. Ceux qui étaient assez heureux pour s'emparer de ces espèces de bons au porteur en faisaient promptement réaliser les promesses, et gagnaient ainsi à peu de frais des esclaves, des vases précieux, des chevaux, des bœufs o des vêtements.

Auguste introduisit dans ses festins un usage qui se rapproche d'avantage de nos loteries modernes; il faisait tirer au sort pour des objets de prix inégal; ou bien il vendait des tableaux dont on ne montrait que l'envers, et les chances du hazard trompaient ainsi ou remplissaient l'attente des acheteurs. Pour le même prix on obtenait un chef-d'œuvre d'Apelles ou l'informe ébauche d'un obscur débutant [3]. Les riches

[1] Je possède un opuscule assez rare intitulé : *Histoire des loteries* ou *dissertation critique sur leurs usages* par M. L. Paris, 1705, in-12 de 29 pages. Ce titre est tout à fait mensonger; il n'y a là aucun renseignement historique sur les loteries. L'auteur ne s'occupe que des opérations confiées au sort chez les Hébreux, les Romains et dans la primitive Église; il termine son discours par quelques réflexions sur le caractère licite des loteries.

[2] De αποφερω, j'emporte.

[3] SUETONE, *Vit. Aug* LXXV.

amphytrions imitaient l'exemple du prince ; ils distribuaient à leurs convives des espèces d'osselets où se trouvaient inscrits les dons qui leur étaient destinés. Celui-ci gagnait cent pièces d'or, celui-là une robe de pourpre, un autre un simple cure-dents. Pendant les fêtes qu'on célébrait pour l'éternité de l'empire, Néron imagina au profit du peuple des jeux publics du même genre. Les billets, dont il distribuait un millier par jour, faisaient gagner des oiseaux, des mets rares, des grains, des tableaux, de l'or, de l'argent, des perles, des pierres précieuses, des esclaves. En dernier lieu, nous dit Suétone [1], il donna ainsi jusqu'à des vaisseaux, des champs et des îles.

Domitien suivit cet exemple en gratifiant le peuple d'une loterie de 300 sesterces. Il faisait même participer les sénateurs et les chevaliers à ces libéralités populaires qu'on nommait *congiaria* [2], et leur donnait des rations de vivres à tirer au sort [3].

L'empereur Héliogabale introduisit un grand luxe dans les présents qu'il distribuait au hazard à ses convives ; il leur donnait des eunuques, des quadriges, des chars, des litières, des chevaux et des mulets. Au nombre de ces riches lots, inscrits sur des coquilles, se trouvait ce qu'en terme vulgaire nous appellerions aujourd'hui des *nigauds*. Ainsi, grâce aux caprices du sort, on pouvait gagner tantôt dix ours et tantôt dix grillons, dix livres d'or ou dix livres de plomb, dix autruches ou dix œufs de poule, dix chameaux ou dix mouches. Il se montrait encore plus facétieux dans le choix des lots qu'il destinait aux comédiens, nous dit son

[1] *Vit. Ner.*, c. XI.

[2] De *congius*, espèce de mesure ou de vase dans lequel on mettait les présents offerts.

[3] SUETONE, *Vit. Domit.*

historien Lampride [1] : tandis que l'un emportait mille deniers d'argent, l'autre, pour tout partage, n'obtenait qu'un chien mort.

Dans l'expédition que les Romains firent contre les Alains, sous la conduite du tyran Probus, ils prirent à l'ennemi un cheval dont la vitesse était si grande qu'il pouvait sans efforts faire cinquante lieues par jour. On décida que le sort seul lui désignerait un maître. Tous les noms des soldats furent déposés dans une urne; le premier sorti devait être l'élu de la fortune: ce fut celui de Probus; mais il y avait quatre soldats de ce nom dans l'armée. Trois fois on recommença le tirage et trois fois un nouveau billet de Probus vint prolonger l'indécision. On allait interpréter à coups de poing la mystérieuse volonté des Dieux, quand le chef de l'armée vint apaiser les querelles, en s'adjugeant l'objet du litige [2].

Vous voyez, Messieurs, que les Romains ont eu des divertissements et des coutumes qui présentent quelque analogie avec nos loteries, quoiqu'ils en diffèrent sous beaucoup de rapports. C'étaient des munificences impériales dont le hazard était le distributeur, mais où l'on ne retrouve rien des combinaisons fiscales et aléatoires des temps modernes.

Les documents relatifs aux mœurs du Moyen Age sont restés muets jusqu'ici sur les loteries. Ce n'est qu'à partir du XVe siècle que nous pouvons en constater le récent usage.

II. — ORIGINE ITALIENNE DES LOTERIES.

L'étymologie est souvent un précieux indice d'origine. Mais on a eu tort de soumettre le mot *loterie* à cet interrogatoire

[1] *Vit. Heliog.*, XXI.
[2] FL. VOPISQUE, *Hist Prob.*

philologique, dans la pensée qu'un acte de baptême équivaudrait à un acte de naissance. Vient-il du celto-breton *lod* qui signifiait partage et pièce de monnaie ; du vieil allemand *lot* qui veut dire sort ; du flamand *lot* qui a le même sens ; de l'italien *lotta*, lutte, par ce que les joueurs luttent avec la fortune ; de notre vieux français *lot* qu'on employait pour exprimer une certaine mesure de liquide et le vase qui la contenait ? Peu nous importe, puisque cette appellation est plus récente que l'institution qu'elle désigne. En effet, les loteries, au XVIe siècle, étaient communément désignées sous les noms de *ludus ollæ*, jeu des urnes, par allusion aux vases d'où l'on tirait les billets [1], de *raffe* ou *riffe* [2], et beaucoup plus ordinairement de *bianque* ou *blanque* [3], mot qui trahit évidemment une origine italienne. Quand on tirait de l'urne des billets blancs, qui ne donnaient droit à aucun lot, le greffier criait à haute voix *blanque* ou *bianca carta*. Cette expression passa bientôt dans le langage populaire avec la signification de *zéro*, de *néant*. C'est ainsi qu'il faut comprendre ces deux vers :

Puis quant se vint au desloger
Blanque pour toute récompense

que nous trouvons dans une comédie d'un poète picard, représentée en 1560, au collége de Beauvais [4].

[1] CONRAD SUMMAHERT, *Tract. de Contract.*, Paris, 1515, quest. 71. — SIMON MAÏOLO, *Dies caniculares*, p. 11, col. 2.

[2] DELRIO, *Disquisit magicarum*, p. 270.

[3] On l'appelait aussi *ludicra sortio schedularum*. Vers le commencement du XVIe siècle, on voit quelques rares exemples du nom latin *loteria*.

[4] *Les Esbahis* par GRÉVIN. Voyez l'*Ancien théâtre français* de M. VIOLLET-LE-DUC, Paris, Jannet, 1855, t. IV, p. 270.

L'histoire est donc d'accord avec l'étymologie pour assigner à l'Italie l'origine des blanques. Dès le XVe siècle, les marchands vénitiens et génois avaient recours à ce moyen pour se défaire de leurs fonds de commerce, ou pour vendre des objets de grand prix qui auraient trouvé difficilement des acquéreurs.

Une anecdote racontée par Piovano Arlotto [1] qui mourut en 1483, nous prouve que les italiens organisaient entre eux, dès cette époque, de petites loteries. Un vénitien, nous dit-il, avait fait vœu de donner aux pauvres la moitié de tout ce qu'il gagnerait dans le cours de sa vie; mais il trouvait souvent moyen de garder pour lui la meilleure part. Ayant gagné dans une loterie un sac de noix, il les fit toutes casser, garda pour lui les amendes et donna les coquilles aux pauvres pour alimenter leur foyer.

Les Italiens qui vinrent en France à la suite de Catherine de Médicis, en 1533, y propagèrent cette coutume [2]? Trois ans après, un édit de François Ier, dont nous vous entretiendrons tout à l'heure, rappelait clairement cette origine italienne.

Les loteries étaient répandues dans toute l'Europe dès le XVIe siècle, comme nous le prouve le passage suivant du canoniste Simon Maïolo qui écrivait en langue latine vers l'an 1569 : « La loterie est une espèce de contrat fréquemment en usage dans l'Europe [3]; il peut-être pratiqué publiquement ou en particulier. Dans le premier cas, le consentement du prince ou de la république y est nécessaire; dans le second, il est libre et ne s'observe qu'entre un certain nombre d'amis et de

[1] *Facetie piacevoli favole motti del* Piovano Arlotto, *pretre fiorentino*.

[2] Pasquier, *Recherches sur la France*, livre VIII, ch. 49.

[3] Est in usu frequenti Europæ contractus quidam quem vulgo vocant loteriam.

personnes connues. Un homme, par exemple, a un cheval qu'il estime cinquante écus d'or, il le fait voir et propose de le tirer au sort. Pour y parvenir, il partage cette somme en plusieurs parties, et fait un pareil nombre de numéros ou de billets qu'il débite à ceux qui en veulent prendre au prix qu'il les aura taxés, et qui composent tous ensemble celui du cheval. Ces billets sont ensuite mêlés et tirés au sort; le lot du cheval tombe à l'un des contractants; les autres n'ont rien. Il en est de même des bijoux, des livres et des autres effets dont on veut se défaire par cette voie du sort [1]. »

C'est donc à tort que plusieurs écrivains, négligeant de remonter aux sources primitives, ont successivement attribué l'invention de la loterie, soit à Lorenzo Tonti, qui vécut au XVIIe siècle, soit à Beneditto Gentile [2], qui ne fit qu'imaginer de nouvelles combinaisons aléatoires adoptées à Gênes en 1620, ou à un lyonnais, batteur d'or, nommé de Chuyes, qui ouvrit une blanque à Paris, en 1656 [3].

Ce que nous venons de dire suffit aussi pour réfuter l'opinion émise par M A. Legrand, dans un récent *Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie* [4]. Il pense qu'on doit attribuer à la Flandre du XVIe siècle l'invention de la loterie, en raison d'un passage de Christophe de Longueuil, né à Malines, qui écrivait en langue latine vers l'an 1530.

« Cette nouvelle invention aléatoire, disait-il, en parlant d'une loterie qu'on tirait alors à Venise, date de nos jours; nous la nommons *loteria,* comme qui dirait *vasselerie;* car son institution a pour but de nous faire gagner par la voie du

[1] *Dies caniculares*, traduction de ROSSET, Paris, 1610, in-4°.

[2] DALLOZ, *Répertoire de législation*, tome XXX, au mot *Loterie*.

[3] SAUVAL, *Antiquités de Paris*, livre XIV, p 58.

[4] Cinquième année, 17e livraison, page 160.

sort, tous ces vases d'argent que nous destinons à l'ornementation de nos bahuts [1]. »

En supposant que Longueuil, qui passa presque toute sa vie en Italie et en France, ait réellement songé à sa patrie, en disant *plane nostra est,* ce passage dont l'obscurité d'ailleurs a été remarquée par Ménage [2], prouverait seulement que les loteries étaient récentes dans les Pays-Bas, au commencement du XVIe siècle, et qu'elle se composait principalement des poteries et des verroteries dont on aimait à décorer les dressoirs et les crédences; mais il ne peut en aucune façon détruire l'authenticité des faits que nous avons mentionnés. Christophe de Longueuil a ignoré que les loteries étaient déjà assez répandues en Europe, pour qu'un professeur de l'Université de Tubingen en eût fait, en 1514, l'objet d'une dissertation théologique, dans son *Traité des Contrats* [3], et pour qu'un vice-chancelier de l'Université de Louvain, Jean Briard, mort en 1520, en ait pris la défense au point de vue moral dans ses *Questions quodlibétiques du pape Adrien* [4].

III. — LOTERIES FLAMANDES ET FRANÇAISES, DE FRANÇOIS 1er A LOUIS XIV.

Ce sont les Pays-Bas qui nous fournissent les premiers exemples connus de loteries de charité. On en organisa une à

[1] Nova ista aleæ ratio plane nostra est : et a nobis loteria, quasi vascularium dices, appellatur : ab argenteo scilicet vasorum ad abaci ornamentum apparatu qui ita inter eos, quorum in sortem conjecta sunt nomina, distribuitur, ut cuique aliquod vas obtigerit. CHRIST. LONGOLII *Epist.*, lib. III, litt. 33, page 231 de l'édition de Paris, 1533.

[2] *Dict. Étymologique*, au mot Loterie.

[3] CONRADUS SUMMAERT, *de contract.*, tract. III, quæst. 71.

[4] Imprimées en 1527, *quæst. ultima.*

Malines, le 13 septembre 1519, « *en faveur de la grande confrairie de M. Saint-Georges et de l'église de Saint-Pierre, pour subvenir aux grandes affaires d'icelle confrairie.* » Après avoir obtenu l'autorisation de Charles-Quint, la municipalité adressa aux échevinages des villes voisines une espèce de prospectus dont un exemplaire est conservé aux archives de Saint-Omer [1]. On y promet en lots « *certains beaulx riches pris et vacelles d'argent,* » dont la liste du reste devait être affichée à la porte des églises. Il y est fait mention de correspondants qui devaient placer les billets et en tenir registre.

Une circulaire analogue fut expédiée de Louvain, le 14 juillet 1520 : il s'agissait d'une loterie concédée par Charles-Quint à l'église Saint-Pierre de Louvain, pour la reconstruction d'une de ses chapelles. Les correspondants, moyennant un modique salaire, devaient se charger, non-seulement de placer des billets, mais aussi de recevoir les offrandes de lots. Le choix de ces employés était laissé à la discrétion des autorités municipales dont on réclamait le bienveillant concours: « *Qu'il vous plaise*, est-il dit au Mayeur de Saint-Omer, *de ordonner et commettre ung homme de bien de vos bourgois et inhabitans ad ce ydoisne, pour recepvoir dez los et deniers et les apporter ou envoïer sceurement aux dicts maistres et gouverneurs de Nostre-Dame* [2]. »

Un registre aux comptes de la municipalité de Lille nous apprend qu'on tira dans cette ville, en 1527, une loterie dite de l'église Saint-Etienne qui avait sans doute pour objet la reconstruction de ce monument. Les administrateurs de cette loterie devaient prêter serment entre les mains des

[1] Il a été publié par M. A. Legrand dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Morinie*, 5e année, 17e livraison, page 160.

[2] Ibid., p. 161.

échevins. Les archives de Béthune contiennent aussi un document relatif à une blanque des confrères de Saint-Georges qui existait à Bruges en 1538 [1].

En France, le premier acte législatif qui soit relatif aux loteries est un édit de François Ier, enregistré au Parlement le 19 mai 1539 [2]. Les ressources du trésor avaient été épuisées par des guerres désastreuses dont on ne prévoyait point le terme; le roi espéra trouver dans la blanque le moyen de soutenir l'honneur de ses armes. Il l'institua, sous le prétexte de détourner « les nobles, bourgeois et marchands enclins et désirant jeux et esbattement, des jeux dissolus où auscuns consomment tout leur temps, les autres tous leurs biens et substances. » Les lots devaient se composer « de bagues et joyaux, d'or et d'argent et autres marchandises; » le prix du billet était d'un teston valant dix sols six deniers. L'administration de cette agence fut accordée, pour Paris, à Jean Laurent, moyennant un droit annuel de 2,000 livres tournois. Tous ceux qui auraient obtenu le même privilége en province devaient payer une contribution proportionnée à l'importance de leur clientèle. On a prétendu [3] que cette blanque avait échoué devant l'indifférence du public et quelle n'avait jamais été tirée. Cette assertion nous paraît d'autant plus contestable qu'il existe une déclaration du 24 février 1541, qui abaisse les droits que percevait le gouvernement sur les détenteurs de ce privilége [4].

Sous la minorité de Charles IX, un particulier avait ob-

[1] Documents fournis par M. le baron DE LA FONS au *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 3e série, tome II, 1860, page 394.

[2] *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 560.

[3] DE LAMARE, *Traité de la police*, t. I, livre III, titre IV, ch. 7.

[4] *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 773.

tenu la permission de mettre en loterie une montre d'or. Mais comme il avait distribué des billets en nombre disproportionné avec la valeur du lot, il fut condamné par le Parlement « à bailler aux pauvres une somme de dix écus parce que pour peu il avait gagné beaucoup [1]. »

En 1564, nous voyons le jeune prince de Navarre, depuis Henri IV, prendre part à une blanque qu'on tirait dans le cloître de Saint-Germain l'Auxerrois. Selon une coutume que nous expliquerons plus tard, il avait choisi pour devise ces mots grecs H NIKAN H ΑΠΟΤΑΝΕΙΝ, *vaincre ou mourir*. Quand la reine Catherine de Médicis eut connu le sens de cette maxime, elle exprima tout son mécontentement et défendit qu'à l'avenir, on enseignât au jeune prince « des sentences plus propres à le rendre opiniâtre qu'à régler ses mœurs [2]. »

Deux ans plus tard, le comte de Retz proposa de la part du roi au conseil d'État d'établir à Paris une blanque de quatre millions, dont les enjeux consisteraient en fiefs, terres, meubles et bijoux. Le bénéfice, qu'on supposait devoir être d'un million, aurait été consacré à prêter au denier dix aux commerçants parisiens dont les affaires étaient en souffrance. Mais le conseil rejeta cette proposition en disant que ce serait là un secours trop usuraire [3].

En 1572, Louis de Gonzague, duc de Nivernais, fonda une blanque perpétuelle de mille écus en faveur des soixante jeunes filles les plus pauvres et les plus sages, habitant les villages de Picardie, du Bourbonnais, du Berry, du Nivernais, du Rhetelois, etc., où il possédait des seigneuries. Dans chaque

[1] Arrêt du Parlement du 23 mars 1563.

[2] Palma Cayet, *Chronologie novennaire*, Paris, 1608, tome I, p. 248.

[3] Felibien, *Hist. de Paris*, t. V, pièces justificat., page 401.

paroisse de ses domaines, trois habitants notables et trois femmes de considération étaient désignés pour élire la jeune fille pauvre qui leur semblait mériter le mieux le cadeau du prince, consistant en cinquante livres de dot. Le lendemain de Pâques, les élus de chaque paroisse se rendaient dans l'église principale de la prévôté. A l'issue d'une messe solennelle, un jeune enfant tirait successivement d'un vase les billets destinés à chaque jeune fille; les uns portaient cette inscription ; *Dieu vous a élue;* les autres, *Dieu vous console;* les receveurs de la prévôté s'obligeaient à compter 50 livres aux jeunes filles qui avaient tiré les premiers billets, mais seulement au jour de leur mariage. Pour encourager les partis à se présenter, le duc de Nivernais réservait aux époux des gagnantes les charges de notaires, de sergents, de concierges, de garde-bois, de messagers, etc. Un compte rendu de ces diverses loteries locales était lu chaque année, le 25 août, dans l'église des Grands-Augustins, en présence des présidents du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides [1].

Sous le règne d'Henri IV, le Parlement formula plusieurs fois des arrêts contre ceux qui essayaient d'exploiter la crédulité publique, au moyen des blanques commerciales et foraines.

En 1608, il en faisait saisir une, ouverte dans la ville de Soissons « à la ruine des habitants d'icelle;.» et, l'année suivante, il rendait l'arrêt suivant :

« Sur ce que le procureur général du roi a remontré à la cour que, contre les arrêts ci-devant donnés, ont été faites des blanques en la ville d'Amiens, par le moyen desquelles ont été tirées de grandes sommes de deniers; et encore ac-

[1] SAUVAL, *Antiquités de Paris*, livre XIV.

tuellement un flamand poursuit l'établissement d'une autre blanque en la dite ville, à la ruine du pauvre peuple, requéroit y être pourvu. La cour a fait inhibition et défense à toute personne de quelque état, qualité et condition qu'elle soit, d'exposer et faire tirer aucune blanque en ladite ville d'Amiens, et aux maire et échevins de ladite ville de les souffrir et tolérer [1].» En dépit de ce vieil arrêt, une loterie va se tirer aujourd'hui dans la ville d'Amiens. Le maire de la cité, bien loin de s'y opposer, honore le tirage de sa présidence. Mais c'est une opération bien différente de la blanque amiénoise de 1609, et elle n'aura jamais le remords d'avoir ruiné personne.

Ces blanques mercantiles n'avaient pas seulement l'inconvénient de se prêter à la fraude; elles devenaient parfois une fâcheuse concurrence faite à la bourgeoisie commerçante par les marchands forains. Le 16 août de l'an 1600, les échevins de Lille s'adressèrent à l'archiduc Albert, pour lui exposer que deux commis de François Verbert avaient établi une loterie de marchandises dans un faubourg qui dépendait de la juridiction du chapitre de Saint-Pierre; qu'elle était tellement achalandée, qu'elle devait causer un grand préjudice aux marchands forains, qui ne reviendraient plus sans doute, les années suivantes, affronter une pareille concurrence. Ils ajoutent qu'ils sont impuissants à réprimer ce désordre, parce qu'il s'accomplit dans un faubourg qui n'est point placé sous leur juridiction. Le roi des Pays-Bas fit droit à cette requête, en ordonnant au gouverneur de Lille, Douai et Orchies, d'empêcher l'établissement de ces spéculations foraines [2].

[1] Arrêt du 13 février 1609.

[2] *Bulletin de la Société de l'Hist. de France*, 3e série, t. II, p. 394.

L'édit de François Ier et divers autres documents historiques nous fournissent de curieux renseignements sur l'organisation des loteries au XVIe siècle et au commencement du XVIIe; ils nous prouvent que dès cette époque on employait beaucoup des moyens qui sont en vogue aujourd'hui. Après avoir obtenu l'autorisation royale, on sollicitait le patronage de quelques personnages influents et la bienveillance des autorités municipales [1]; on choisissait au-dehors des correspondants honorables qui recevaient une légère rétribution [2]; on lançait des prospectus pleins de promesses [3]. Les lots, consistant en diverses sommes d'argent et en objets de toute nature, étaient soumis à une exposition publique; des affiches en faisaient connaître la valeur [4]. Ceux qui voulaient contribuer à la blanque se rendaient au bureau central; on inscrivait sur un registre à souches, non point leur nom, mais la devise qu'ils choisissaient, et on y ajoutait le numéro d'ordre de leur enregistrement. Le *brevet* ou matricule de cette inscription était délivré à *l'actioniste* ou *lotier*, comme on disait alors. Au moment du tirage, on mettait dans un premier recipient, urne, coffret ou sac de cuir, les copies des actionnaires avec leur devise et leur numéro d'enregistrement; un autre vase renfermait un nombre égal de petits papiers roulés et ficelés, les uns entièrement blancs, les autres portant la désignation d'un lot. Quand, à l'aide d'un bâton ou d'une pelle, les billets avaient été bien mêlés, un enfant en extrayait un du premier vase; un administrateur l'ouvrait et en proclamait deux fois la devise et le chiffre. L'enfant tirait alors un billet du deuxième vase; un vérifica-

[1] Loterie de Malines en 1519.
[2] Loterie de Louvain, en 1520.
[3] Loterie de Malines.
[4] Édit. de François Ier.

teur le montrait des deux côtés aux assistants et disait *blanque*, si le billet était blanc; si, au contraire, c'était un lot, le proclamateur disait *bénéfice* et le faisait enregistrer par le greffier au profit de celui dont la devise était sortie de l'autre urne, immédiatement auparavant; et ainsi de suite jusqu'au cent millième billet, en supposant qu'il y ait eu cent mille actionnaires [1].

Ce système primitif avait l'inconvénient de prolonger démesurément le temps de l'opération. Quel que soit notre amour pour les vieilles coutumes de nos pères, vous n'avez pas à craindre, Messieurs, de nous voir ressusciter aujourd'hui cet ancien mode de tirage : une loterie de 800,000 billets comme la nôtre, pour être tirée de la sorte en votre présence, vous retiendrait plus de deux mois dans cette enceinte !

Les lots ou *lotissements* n'étaient point délivrés immédiatement. On allait les retirer au jour assigné, en présentant les *brevets* ou matricules pour qu'ils fussent comparés à leur souche. Si cette réclamation n'était point faite dans le courant du mois qui suivait le tirage, l'entrepreneur de la loterie profitait du bénéfice de la prescription [2].

Ce que nous venons de dire ne s'applique qu'aux loteries d'une certaine importance. Les blanques commerciales, pratiquées dans les foires du XVIe siècle, suivaient à peu près le même système de tirage qui fut usité dans les deux siècles suivants. Selon l'importance des marchandises mises en loterie, vêtements, meubles, bijoux, tableaux, objets d'art, on payait le billet plus ou moins cher : il donnait droit à *tirer au livre*. Ce livre était un grand registre contenant beaucoup de pages entièrement blanches et un plus petit nombre de pages

[1] Édit de François Ier.
[2] *Ibid.*

marquées d'un numéro. Le joueur fichait dans ce registre fermé une longue aiguille de laiton; il ne gagnait rien, si le feuillet était blanc; si, au contraire, la page portait un numéro, il avait droit au lot qui correspondait à ce chiffre [1]. Mais les lots advenaient bien rarement; car c'était le *blanquier* qui tenait le livre du destin, et d'ordinaire il ne se faisait point scrupule d'utiliser sa dextérité au profit de ses intérêts.

[1] *Dictionn. encyclopéd. du Commerce*, art. *Blanque*.

L'ABBÉ J. CORBLET.

(La suite au prochain numéro.)

SYMBOLISME

DE LA DEVIATION OBSERVEE DANS L'AXE ABSIDAL DE PLUSIEURS EGLISES ANCIENNES ;

DE L'ATTITUDE ET DE L'INCLINAISON VERS LA DROITE IMPRIMEE AUX CRUCIFIX DU MOYEN-AGE ;

ET DE LA PLAIE EGALEMENT MARQUEE AU COTE DROIT DE CES DERNIERS, DANS LES OEUVRES D'ART ANTERIEURES AU DIX-SEPTIEME SIECLE.

DEUXIÈME ARTICLE *.

III.

L'INTENTION MYSTIQUE QUI A DÉTERMINÉ L'INFLEXION DE L'AXE ABSIDAL AU SEPTENTRION A ÉGALEMENT INCLINÉ ET TOURNÉ AU NORD LA TÊTE DES CRUCIFIX PEINTS OU SCULPTÉS AU MOYEN-AGE.

La courbure de l'axe absidal des églises vers le côté droit ou le nord n'est pas, dans l'Art chrétien, la seule figure qui rappelle le mystère de la mort de Jésus-Christ, celui de la Rédemption du monde et de la conversion des gentils : on

* Voir le numéro de novembre 1860, page 590.

retrouve la même intention, bien autrement fréquente encore et bien autrement explicite, dans la pose affectée aux images du Crucifix sur les œuvres de la peinture et de la sculpture chrétienne. N'est-il pas bien remarquable, en effet, que tous les crucifix antérieurs au XVe siècle aient la tête inclinée sur l'épaule droite et la face tournée du même côté? Or, comme on l'a vu par le témoignage des Docteurs ecclésiastiques, ce côté droit vers lequel est tournée ou inclinée la tête de tous les crucifix mystiques, c'était le Septentrion pour les chrétiens qui s'orientaient en se plaçant vis-à-vis ce signe sacré. Le crucifix du maître-autel, celui de l'arc triomphal des églises orientées ont le Nord à leur côté droit : et quant aux crucifix portatifs, si on les place, ainsi que c'était l'usage, comme celui du Calvaire, adossés à l'Est et faisant face à l'Ouest, ils ont, se tournant sur la croix, comme on observe que le font les crucifix du Moyen-Age, la tête, la face, et souvent même toute leur personne tournée au Nord.

L'universalité de cette inflexion de la tête divine au Septentrion, dans les œuvres d'art, ne peut, quoi qu'on fasse, être mise en doute : on la trouve, on la voit partout. Pourrait-il venir à l'esprit d'expliquer par le hasard une semblable concordance ? et n'est-il pas bien évident qu'il y a eu à ce sujet parti pris et principe traditionnel?

Nous nous bornerons à citer, parmi d'innombrables exemples, quelques crucifix dont nous avons en ce moment la reproduction sous nos yeux : tels, le crucifix peint à fresque dans les Catacombes du Pape saint Jules, et gravé dans Bosio, *Roma*, p. 581 ; le célèbre crucifix dit « de Lucques » ; celui de la croix en or, dite « de Lothaire », dans le trésor d'Aix-la-Chapelle (*fig.* 4); le Christ d'Orcagna, au Campo Santo; celui qui décore le tympan du portail ouest de la basilique de Saint-Denis près Paris (baie centrale); ceux qui ornent les verrières

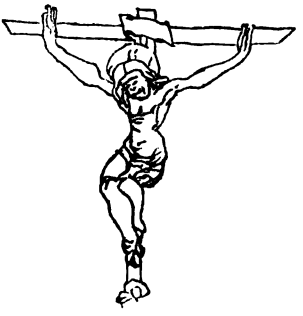

1

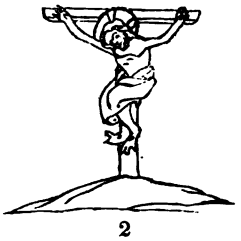

2

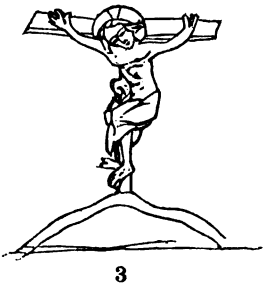

3

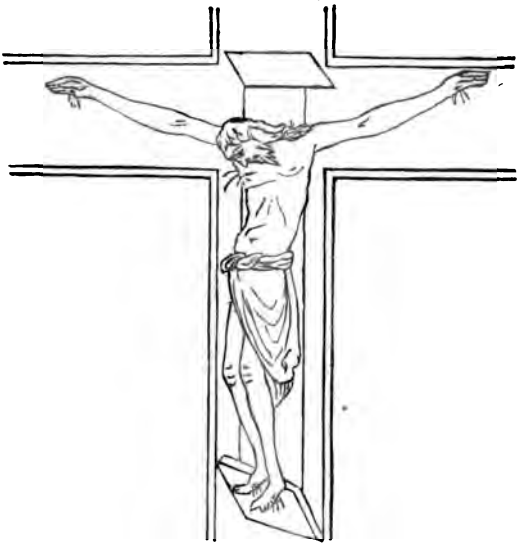

4

1, 2, 3 Crucifix tournant le dos au midi (Miniatures d'un Bestiaire manuscrit du XIIIe siècle.
4. Croix dite de Lothaire (Trésor d'Aix-la-Chapelle).

des cathédrales de Tours, du Mans, de Bourges [1], etc., etc.

Les miniatures des manuscrits de la Bibliothèque nationale sont remplies de ce même type. Dans un Bestiaire à miniatures, le crucifix est représenté plus de douze fois, toujours dans la même attitude (*fig.* 1, 2, 3): son corps même se tord vivement et se rejette au côté droit (le Nord), comme se retirant du gauche (le Midi), acte qui, comme nous l'avons dit, témoigne énergiquement le rejet de la Synagogue et l'appel des peuples gentils.

L'une de ces miniatures (*fig.* 5) donnerait la clef de toutes les autres, quand même les explications que nous avons développées ne suffiraient pas : c'est celle d'un chapitre intitulé « *Le Kaladre.* » Cet oiseau, le même que le charadrius ou charadrion, et l'un des emblêmes du Sauveur, était réputé rendre la vie et la santé aux malades désespérés vers lesquels il se tournait, tandis que ceux vers lesquels il se refusait à se diriger étaient menacés d'une mort certaine. Sur la miniature que nous reproduisons, le kaladre, posé au sommet du tau auquel Jésus est attaché, est tourné vers le Midi qui est la gauche du crucifix; ouvrant médiocrement le bec, il semble en train de parler, ou même de prêcher. Effectivement, sur le sol est un groupe de Juifs, debout, reconnaissables à leurs bonnets pointus, et ayant Moïse à leur tête : mais, à l'exception de leur chef, tourné en face du kaladre, ils rebroussent déjà chemin, tournent le dos au crucifix, et par conséquent au kaladre, et se dirigent vers la géhenne, gueule de monstre flamboyante : là, au plus épais du brasier, descend et plonge peu à peu une colonne d'autres Juifs, superposés les uns aux autres : assis sur la pile maudite, un démon la tasse, la

[1] Les deux premiers sont gravés sur la pl. d'étude IV, et le troisième sur la pl. I de la « Monographie de Bourges » par MM. Martin et Cahier.

presse, l'enfonce en riant dans l'enfer. Telle est l'expression allégorique de la prédication du Sauveur aux Juifs, et de son premier résultat qui fut l'aveuglement volontaire et la répulsion obstinée de ceux-ci, suivis de leur perte; l'oiseau qui apporte la vie s'adresse en vain, comme l'a fait Jésus-Christ, au côté de la Synagogue, le Midi, et rappelle ingénieusement ces paroles de l'Évangile : « In propria venit et « sui eum non receperunt... Lux venit in mundum, et di- « lexerunt homines magis tenebras, quam lucem [1] etc. » Et ces lignes de saint Thomas : « Judæi... et sic ea persona « eorum accipi potest quod dicitur Job. XXI, 14 : « Dixerunt « Deo : Recede a nobis, scientiam viarum tuarum nolumus [2]. »

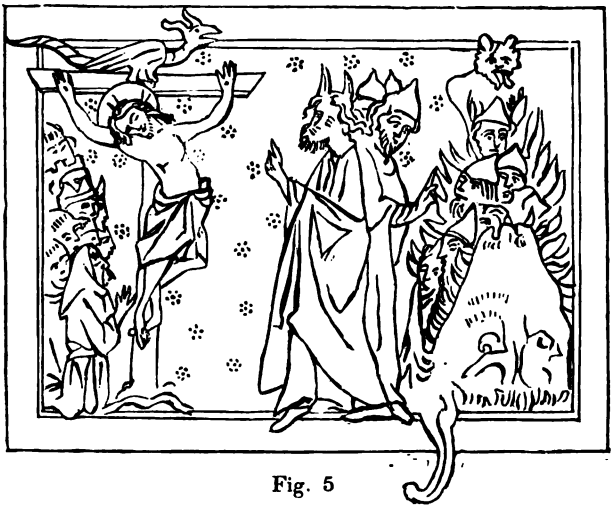

Fig. 5

Conversion des Gentils et réprobation des Juifs.
Miniature du Bestiaire de Guillaume le Normand, XIIIe siècle.

Aussi, sur cette miniature, immédiatement au-dessous du « kaladre », Jésus-Christ, renié des Juifs et cloué à la croix,

[1] JOAN., I, 9, — III, 19.
[2] S. THOMÆ AQ., *Summæ theologicæ* pars III, quæst. XLVII, art. 5.

se rejette-t-il vivement au côté opposé au leur, c'est-à-dire *au Nord*, se courbant, pour ainsi dire, en arc, pour présenter au groupe des Juifs infidèles sa hanche gauche, à défaut de ses épaules adossées au montant du tau. Cependant, du côté du Nord ou des gentils, au-dessous de la tête du Christ couchée sur eux en quelque sorte, sous son regard qui va se clore, et abrités sous son bras droit, ceux-ci, convertis déjà et représentés par un groupe de moines encapuchonnés et de Prélats coiffés de la mître, arrivent, s'agenouillent et invoquent avec ferveur, mains jointes, le Sauveur qui vient de leur adresser son suprême appel (*voir la fig.* 5).

C'est ce qu'on peut lire, d'ailleurs, dans le texte qui accompagne la miniature :

Ore, reisun ke ie vous die
Quei sest blaunc oysel singnefie;
Il singnefie sans errur
Ihû Crist nostre Sauvéür
Ky unkes neire plume n'out,
Ains fu tut blauncs si come li plout.
En lui, nen ot unkes neirté;
. . . . . .
Icest verrai caladrius
Est nostre Sauvéür Iésus
Ki vint de sa grant maiesté
Pur esgarder lenfermeté
Des Guis (Juifs), ke il ot tant amés
Tant guarnis et amonestés
Tantefois péüs (repus) et guaris,
Tant honurés é encheris.
Quant il vit ke il morreient
E la non fei où il estéient,
Vit lur malice, vit lur duresce
E lur mal quer e lur peresce,
De lur esgard turna sa face
Pa... (r?) sa beningne e seinte grace,
Se turna dunc ver nos gens
Ky esteiuns las e dolens,
Sauns fei e sauns enseignement
En grant misérie, en grant torment.
Nos enfermetés visita;
Nos pechés en sun cors porta.
El seint fu de la crois uerraie
Dunt li diables, miu se esmaie
E issi feire le cuveit (oportebat)
Ausi come Moyse aueit
Hancie la serpente en désert
Ausi coueneit en apert
Le fis de femme estre enhaucié
E ens la seinte crois posé.

La substitution des gentils au peuple privilégié, accomplie sur le mont Calvaire, dans le crépuscule mystique où finissait

la nuit ancienne et où naissait le nouveau jour, avait encore d'autres emblèmes. A partir du XIe siècle, on voit beaucoup de crucifix représentés entre le disque de la lune expirante à leur côté gauche, et le soleil resplendissant figuré à leur côté droit. Le seul crucifix gravé dans la *Rome souterraine* de Bosio, et conséquemment très-ancien, a ainsi la lune à sa gauche et le soleil à sa droite. Les verrières de la cathédrale de Bourges et de beaucoup d'autres églises, les enluminures de toutes les Bibles commentées, *ystoriales*, moralisées, etc., de la Bibliothèque impériale, présentent une quantité de crucifix accompagnés de la même particularité.

Comme nous l'enseignent les gloses, la lune, placée ainsi au côté gauche du crucifix, c'est-à-dire *au Sud*, côté symbolique de la Synagogue aveuglée, figurait la loi mosaïque pleine d'obscurités et d'ombres et enveloppée sous des voiles, s'effaçant devant la splendeur désormais levée sur le monde : c'est la Synagogue elle-même, délaissée de Dieu pour un temps à cause de son endurcissement obstiné, tandis que le soleil au côté droit, c'est-à-dire *au septentrion*, marque l'astre de l'Évangile naissant sur la gentilité et l'inondant d'un jour sans terme : « Populus qui sedebat in tenebris vidit lu-« cem magnam : et sedentibus in regione mortis, lux orta est « eis (Matth. IV, 16). »

[1] Spiritualiter..., duo luminaria, sol videlicet et Luna, Novum et Vetus Testamentum designant, et majus quidem novum, minus vero vetus intelligitur... Dies enim et nox, Ecclesia et Synagoga, Gentium et Judæorum populus intelligitur. Novum ergo Testamentum diei præest, quia sanctam Ecclesiam sui fulgoris radiis illuminat, eamque recti itineris viam designando, a noctis et tenebrarum, errorisque caligine separat. Luna vero obscura et pallida, præest nocti et tenebris, quia vetus Testamentum Judæorum populo tenebroso semper et cœco, obscurum et caliginosum lumen demonstrat. Cœcitas enim ex parte in Israël contigit (S. Brunon. Astens., *Expos. sup. Pentat.*, c. I, *Operum* t. I, p. 3, col. 2, Venet. 1651).

IV.

COMMÉMORATION ET NOUVELLES PREUVES DU SYMBOLISME DE CES INFLEXIONS AU NORD, DANS LA LITURGIE CATHOLIQUE. — LE MYSTICISME QUI A DÉTERMINÉ L'INFLEXION DES ABSIDES ET CELLE DE LA TÊTE DES CRUCIFIX SE RETROUVE DANS L'UN DES RITES DE LA CONSÉCRATION DES ÉGLISES, CELUI DE LA CROIX TRACÉE EN DIAGONALE SUR LEUR PAVÉ.

Le fait du rejet temporaire des Juifs et de la substitution des gentils à leur place n'a pas sa commémoration seulement dans les œuvres d'art: il l'a eue et il l'a encore dans la liturgie catholique, ce qui est attesté par les plus anciennes et les plus vénérables autorités.

Le savant auteur du livre intitulé *Eruditiones theologicæ in speculum Ecclesiæ,* ayant à expliquer les cérémonies de la dédicace et de la consécration des églises, montre, dans l'un des rites de cette magnifique solennité, la figure de la substitution des gentils au peuple juif, et de la conversion future mais tardive de ces derniers à la fin des temps. Le mysticisme de ce rite consiste dans le passage successif de l'Évêque consécrateur, d'abord de l'orient au nord par l'occident, ensuite du nord au midi, passages symboliques à la marche du flambeau de l'Évangile, et qui s'exécutent le long des branches d'une croix dite de saint André, dessinée par un filet de cendre

tamisée et s'étendant sur toute la longueur du vaisseau. Sur l'un des bras de cette croix, l'Évêque trace du bout de sa

crosse les lettres de l'alphabet grec, sur l'autre, celles de l'alphabet latin, de sorte que chacune des lettres initiales et finales de chaque alphabet se trouve, respectivement et dans le sens diagonal, aux extrémités diamétralement opposées. Ces alphabets qui représentent, l'un les peuples de l'Orient (les Juifs), l'autre les Occidentaux (les Gentils), et dont les extrémités sont respectivement si éloignées, ainsi que l'ont été ces peuples par leurs croyances et leurs mœurs, viennent s'unir et se confondre au point d'intersection de la croix, comme le feront ces nations dans le sein d'une même foi et d'une seule et même Église: ainsi l'a prédit le Sauveur: « Alias « oves habeo quæ non sunt ex hoc ovili; et illas oportet me « adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile et « unus pastor. »

C'est cette division du troupeau et son ralliement final que représente, par sa marche de l'un à l'autre côté de l'église, l'Évêque, figure vivante de Jésus-Christ (*voyez fig.* 6, *à la page suivante*). En effet, ce Prélat opère, en partant d'abord de l'angle *sud-est* de l'église, l'*est* étant l'emblème propre de Jésus-Christ, et son nom dans les Écritures: *Oriens;* et le sud figurant les Juifs, qu'il laisse bientôt à sa gauche. Ainsi que ces crucifix peints ou sculptés qui tournent le dos au midi et inclinent leur tête au nord, le Prélat marche alors au nord (les gentils), mais en inclinant vers l'ouest, place géographique des peuples européens; puis, il remonte tout le collatéral nord jusqu'à son angle nord-est, pour marquer le progrès et la vulgarisation de l'Évangile dans tout l'Occident; enfin, il redescend vers le sud (les Juifs), pour marquer que Jésus-Christ les ramènera de nouveau à lui lors de la consommation des siècles.

Fig. 6. — Marche de l'Évêque consécrateur.

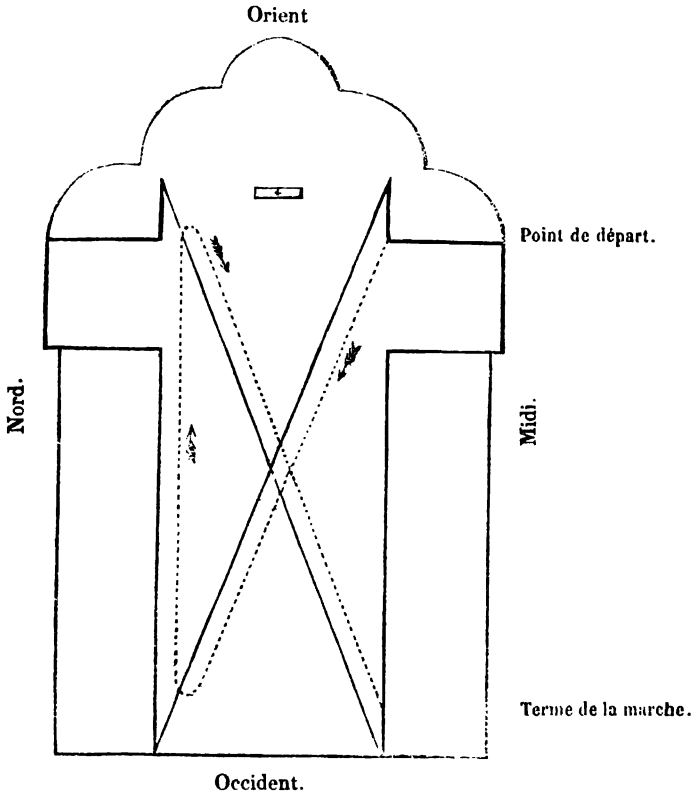

Voici maintenant la traduction du texte du liturgiste : nos lecteurs y remarqueront que, par une antithèse ordinaire aux écrivains du Moyen Age, l'auteur entremêle alternativement, en parlant des points cardinaux, le sens littéral et le sens mystique :

« ...Car quoique Jésus-Christ vienne de l'Orient, néanmoins « il laisse les Juifs à sa gauche à cause de leur infidélité, et « vient aux Gentils auxquels, bien que leur position réelle « soit à l'Occident, il accorde d'être à sa droite : et cepen- « dant, venant de la gentilité placée à la droite de l'Orient

« (*le Nord* à l'égard de l'autel, du crucifix et de l'Évêque « consécrateur qui font face à l'assistance), il visitera, dans « l'angle gauche de l'Occident (gauche, toujours relative- « ment à l'Évêque consécrateur, tournant le dos au maître- « autel) les Juifs, qu'on sait être au rang secondaire du mo- « ment où il a trouvé les Gentils [1]. »

Il est certain que cette explication serait inintelligible, si l'on n'était initié au mysticisme des points cardinaux.

V.

MÊME MYSTICISME DANS LE GESTE DE DROITE A GAUCHE ET DANS CELUI DE GAUCHE A DROITE DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU SIGNE DE LA CROIX.

Le signe de la croix usité au XIIe siècle et différent de l'actuel, résumait la même pensée; on opérait de haut en bas et ensuite de droite à gauche, pour montrer que Jésus-Christ est venu d'en haut (du Père et des choses impérissables) en bas (c'est-à-dire au monde et aux choses caduques [2]):

[1] Licet enim ab Oriente transiens Christus, tamen in sinistra reliquit Judæos, quia infideles, et venit ad gentes : quibus (licet fuissent in Occidente), dat esse in dextera : et tamen, a gentibus, in dextera positis Orientis, transiens, visitabit Judæos in sinistro angulo occidentis, quos constat esse deteriores, quamprius gentes invenerit (Hug. A S. Vict. vel alius, *Erudition. theologic. in spec. Eccles.*, cap. II, *de Dedicatione Ecclesiæ*).

[2] A Rome principalement, ce qui est constaté par le XLIVe chap. l. II du traité *De Sacro*, etc., par le Pape Innocent III. « Ita, dit-il, quod de superiori descendit ad inferius, *et a dextra transeat ad sinistram*. Quia Christus de cœlo descendit in terram et a Judæis transivit ad gentes... Quidam tamen (ajoute-t-il) signum crucis a sinistra producunt in dextram, quia de miseria transire debemus ad gloriam. » — Ces allusions, pour être justes, supposaient le chrétien orienté comme il l'était dans la prière ; on comprend que, placé alors en face du crucifix de l'autel et du plan de l'église même, adossés l'un et l'autre à l'Est, son côté droit était le Sud ; et que la *gauche* était ce même

et de droite [1] (du sud, les Juifs), à gauche (c'est-à-dire au nord, qui, ainsi que nous l'avons dit, signifiait surtout la gentilité [2].

VI.

LES MÊMES MOTIFS ONT DÉTERMINÉ LE PASSAGE DU PRÊTRE OU DU DIACRE DU SUD AU NORD POUR LA LECTURE DE L'ÉVANGILE PENDANT LE SAINT-SACRIFICE DE LA MESSE.

On voit dans l'*Ordo* envoyé à Charlemagne par le Pape Étienne III, et dans toutes les anciennes liturgies catholiques antérieures au IXe siècle, que pendant la Messe, quand le diacre était arrivé au jubé pour donner lecture de l'Évan-

septentrion qui était au contraire, pour la croix tracée par l'Église et pour le crucifix de l'autel, le *côté droit* si symbolique.

L'auteur incertain du livre *Eruditiones theologicæ* dit à ce sujet : « Dum autem signamus nos a fronte deorsum, deinde a *sinistra* (gauche de l'assistance, mais le *Nord* en réalité, la *droite* du crucifix, son *côté divin*) ad *dextram* (le Sud, l'humanité du Christ) illud exprimimus mysterium, quod Deus inclinavit cœlos et descendit, ut doceret præferre *æterna temporalibus.* » *Erudit., theolog. in Specul. Eccles.*, c. II).

[1] La *droite* des églises par rapport aux assistants, est le côté de l'Épitre, *le Sud.*

[2] Dans l'autre signe de la croix qui prévalut un peu plus tard et qui est accepté maintenant dans la chrétienté tout entière, on opère de gauche à droite. Ce signe ainsi fait, peu en usage, mais néanmoins connu et permis au XIe siècle, symbolisait à cette époque Jésus-Christ descendu du Père (le front, le haut) au monde (le bas, la poitrine) poursuivant sa route aux enfers (la mort, les limbes, le côté *Nord*, le mauvais côté de la terre) pour remonter à la vie, au ciel (la droite, ou le Midi de la terre, le côté des souffles de la grâce, le bon côté). « Quidam tamen signum crucis a sinistra producunt in dextram : quia de miseria transire debemus ad gloriam, sicut et Christus transivit *de morte ad vitam, et de inferno ad paradisum.* » INNOC. III, *De Sacr. alt. myst.*, l. II, cap. 44).

gile, il se tournait au midi vers les hommes [1], les femmes étant réunies au septentrion [2].

[1] Ipse vero diaconus stat *versus ad meridiem*, ad quam partem viri solent confluere, alias autem ad septentrionem (*Ordo roman. antiquus, de divinis catholicæ Ecclesiæ officiis et ministeriis per totius anni circulum*, cap. I. — Cet *Ordo* est celui qui fut envoyé par le pape Étienne III à Charlemagne.

Diaconus autem Evangelium legens, *ad meridiem versus*, significat Ecclesiam ferventem animo in amore Dei, elevatam esse in magno culmine virtutum (*Expositio missæ transcripta ex venerandæ vetustatis codicibus*, p.667 de la collection *De Divinis officiis de G. Ferraris*. Cet opuscule est de la plus haute antiquité et sans date).

Diaconus... *vertitur ad meridiem*, ubi et masculi conveniunt ; non ad aquilonem, ubi fœminæ consistunt, etc. (MICROLOGUS, *De Eccl. observation.*, cap. 9).

Diaconus secundum ordinem se convertit *ad austrum* dum legit Evangelium, quia in hac parte viri stare solent, quibus spiritualia prædicari debent (*Gemma animæ*, cap. 16).

[2] Cet usage se continue encore de nos jours en Bretagne, en Alsace, et dans les provinces éloignées des grands centres. Les anciens mystagogues chrétiens en donnent diverses raisons. Amalaire et Durand de Mende en donnent l'un et l'autre un motif emprunté à l'un des sens allégoriques attribués rarement et presque exceptionnellement au Midi. Ces liturgistes, considérant les ardentes chaleurs et les souffles embrasés dont ce côté est le foyer, voient en lui l'emblême *des violents assauts des tentations et des épreuves de la vie*. « Masculi, disent-ils l'un et l'autre, stant in australi parte et fœminæ in boreali, ut ostendatur per fortiorem sexum firmiores sanctos semper constitui in tentationibus æstus hujus mundi : et per fragiliorem sexum, infirmiores sanctos aptiori loco, sicut dixit Paulus apostolus : Fidelis est Deus, qui non patietur vos tentari super id quod potestis. » (AMALAR. FORTUN., *De Eccles. offic.*, lib. III, cap. 2. — DURAND, *Rationale divinor. officior.*, lib. I, cap. 1).

Mais la masse des mystagogues n'attribuent l'adjudication du côté du midi aux hommes, qu'à ce que, étant le côté *droit* par rapport à la disposition générale de l'assemblée, il était *le côté d'honneur* : et appuyés sur les commentaires de l'Écriture et sur l'Écriture elle-même, ils proclament toujours le sud comme le côté de la grâce, et le nord comme la région des mauvais esprits.

« Aquilo, ventus frigidus, diabolum significat qui flatu tentationum corda hominum congelat et infrigidat ab amore Dei... Merito contra aquilonem legitur Evangelium ; quia fides, quæ in Evangelio continetur, armatura nostra est contra diabolum. » (*Erudition. theolog. in spec. Eccles.*, c. 7).

Amalaire (*Annal. de Eccl. offic.* III, 2) remarque également cet usage qui, jusque là suivi à Rome, y lutta encore trois siècles contre l'innovation de plus en plus envahissante de

« Sicut enim per austrum, qui ventus est calidus et leniter flat, Spiritus Sanctus designatur, qui corda quæ tangit ad amorem dilectionis inflammat : ita et per aquilonem, qui durus et frigidus est, diabolus intelligitur, qui eos quos possidet, ab amore charitatis atque dilectionis torpentes et frigidos reddit. Quod enim per aquilonem diabolus designatur, ostendit Propheta, dicens : « O Lucifer, qui dicebas in corde tuo, sedebo in latere aquilonis, *et reliqua* » (ALB. FLACC. ALCUINI, lib. *De Divin. offic* , *De Celebratione Missæ*).

S. Bernard ayant à expliquer ces paroles de l'Écriture, « *sive ad austrum, sive ad aquilonem arbor ceciderit, ibi erit,* » s'exprime ainsi :

« Austri calor et lenitas in sacra Scriptura bonam solet habere significationem : ab aquilone vero panditur omne malum.... Rami nostri desideria nostra sunt, quibus ad austrum extendimur si spiritualia fuerint : si carnalia, ad aquilonem etc. » (S. BERNARD., *Serm. de Diversis*, 85).

« Auster, dit S. Eucher, calor fidei... in psalmis, « sicut torrens in austro.» (S. EUCHER, *De Form. spirit.*, cap. 2).

« Aquilo, dit-il au même chap., diabolus vel homines infideles. In Propheta : « ab aquilone exardescent mala super terram. » (IBID., *ibid.)*

Cette bonne signification du *côté du Midi* n infirme en rien celle que le mysticisme lui donne partout simultanément en le désignant comme le côté symbolique à la Synagogue et au peuple Juif déicide et abandonné de Dieu pour un temps. Dans l'ordre d'idées où le nord étant la droite du Sauveur était considéré comme l'emblême des gentils et de la région de l'idolâtrie, le midi, par opposition, symbolisait la Synagogue et les Juifs. Dans l'ordre d'idées où le nord, à raison de sa froide température, symbolisait l'esprit du mal, les perverses inspirations qui glacent et endurcissent les âmes, le midi, par opposition, symbolisait les souffles tièdes et printaniers qui fondent la glace des cœurs, les souffles vivifiants et chauds de l'Esprit de grâce, les impressions de celle-ci et la foi qui s'insinuant au fond des esprits en vainc toutes les résistances. C'est ce qu'on voit dans l'explication donnée dans le savant traité *Gemma animæ*, à la lecture de l'Évangile faite primitivement *au Midi* :

« Diaconus secundum ordinem se convertit ad austrum dum legit Evangelium, quia in hac parte viri stare solent, quibus spiritualia prædicari debent : per viros quippe spirituales significantur, et per austrum Spiritus Sanctus designatur... etc. » (*Gemma animæ*, XVII).

lire l'Évangile au nord [1] : ce ne fut qu'au XIIe siècle que celle-ci y prévalut.

En France, au contraire, depuis le milieu du IXe siècle, le diacre se tourna toujours au septentrion (côté gauche de l'assistance) pour faire cette lecture, et cela, sans ôter son rang d'honneur au midi, et pour les raisons de symbolisme que nous développons ici. Ainsi, Remy d'Auxerre, dans son *Expositio missæ* écrite à Reims en 882, dit que le diacre se tourne au septentrion *pour montrer d'où vient l'Évangile, et à qui il est annoncé*.

Cette époque de l'introduction de ce rite en France est également constatée dans le traité *Gemma animæ*, l'un des plus curieux et des plus vénérables monuments de notre ancienne liturgie [2] ainsi que dans le *Micrologue*, antérieur au

[1] Du temps du pape Innocent III, c'est-à-dire à la fin du douzième siècle, cet usage était enfin établi à Rome. Ce Pontife l'a consigné dans son traité *De Sacro altaris mysterio*, l. II, c. 34, et il est bon de remarquer qu'il désigne dans cet opuscule, sous ce nom, *droite de l'autel*, le sud, droite du spectateur.

« De mutatione sacerdotis, ab una parte altaris ad aliam, cum lecturus est Evangelium. — His ergo rite præmissis, sacerdos *ad sinistram partem* (le nord) *altaris accedens pronunciat Evangelium, significans quod Christus non venit vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam*, juxta quod ipse docet in Evangelio : quia non indigent qui sunt sani medico, sed qui male habent ; per dexteram enim (le sud) justi, per sinistram (le nord) peccatores figurantur (Matt. IX). Propter quod Dominus quidem in judicio statuet oves a dextris, hœdos quoque a sinistris. Quidam tamen in hoc loco dixerunt, quod ideo sacerdos in principio Missæ consistit ad dextram (le sud). Cum autem pronunciat Evangelium, convertitur ad sinistram. Et circa finem, iterum redit ad dextram, quia cultus fidei primo fuit in populo Judæorum, deinde transivit ad gentes. Et circa finem iterum revertetur ad Judæos... quoniam in diebus illis salvabitur Juda, et reliquiæ Israël salvæ fient... Utrum llud recte dicatur, prudens auditor advertat. »

[2] Diaconus secundum ordinem se convertit ad austrum dum legit Evangelium, quia in hac parte viri stare solent.... *Nunc autem secundum insolitum morem se ad aquilonem vertit*, ubi fœminæ stant, etc. (*Gemm. anim.* XVI).

XIIe siècle, et l'un des plus anciens et des plus savants interprètes de la liturgie primitive; ce passage au côté du nord y est signalé comme une innovation récente dont l'auteur paraît très-choqué. On y voit que le célébrant, placé au milieu de l'autel et faisant face à l'Orient, ne changeait point de place ni d'attitude pour donner lecture de l'Évangile, si ce n'est que son côté droit (celui de l'Épître) devant être maintenu libre pour recevoir les oblations et pour la commodité des cérémonies, il fallait que l'Évangile fût placé un peu vers la gauche; le prêtre tournait donc quelque peu le visage de ce côté pour le lire, mais sans aucun motif mystique, les deux côtés du sanctuaire étant occupés, dit ce liturgiste, non par des femmes ni par des laïques, mais exclusivement par des religieux. Il n'en était point de même du diacre chargé de lire l'Évangile dans les Messes solennelles, et qui, du haut de l'ambon, se tournait toujours *du côté des hommes* (le côté privilégié, le midi, la droite du peuple), pour annoncer, d'après saint Paul [1], le Verbe de Dieu à la portion la plus noble de l'assistance.

Mais le *Micrologue* signale que déjà, *par un grand abus*, la coutume se propageait dans un certain nombre d'églises, de faire cette lecture de l'Évangile en se tournant du côté du nord, le côté des femmes ! Et il ajoute, comme se donnant à lui-même la consolation d'un petit dédommagement, que cette *usurpation*, quoique admise et pratiquée déjà par plusieurs, mais incontestablement opposée à l'ordre et inconvenante (inhonesta), trouvait à bon droit des récalcitrants résolus dans les rigides partisans des traditions ecclésiastiques [2].

[1] I ad Corinth., XIV, 34, 35.

[2] « Diaconus cum legit Evangelium juxta romanum ordinem in ambone vertitur *ad meridiem ubi et masculi conveniunt : non ad aquilonem, ubi fœminæ consistunt*. Ad principalem enim sexum merito vertitur, cui, ut Apostolus in-

Cette nouveauté, si choquante pour ceux qui regardaient comme un malheur toute dérogation aux règles primitives, avait évidemment sa source dans le progrès du symbolisme qui se constituait alors, s'enrichissant rapidement par le fait de l'esprit biblique et de l'amour des métaphores de l'Écriture qui caractérisent éminemment le XIIe, le XIIIe et le XIVe siècle.

C'est alors que, contrairement au rite invariablement observé jusqu'à ce moment, le célébrant, après l'Épître (symbolique au vieux Testament), s'éloigne du sud de l'autel (le côté figurant les Juifs appelés avant tous les autres), et passe au septentrion pour y annoncer l'Évangile : il y passe, laissant

stituit, infirmior sexus domi instruendus committitur. Quod autem presbyteri ad legendum Evangelium, non se ad meridiem vertunt, hoc ideo inolevisse credimus, quia nec ordo illis injunxit, ut in ambonem ad legendum, sicut diacones, ascenderent, ubi necessario ad masculos potius, quam ad fœminas, se vertere deberent. Nam juxta ecclesiasticam consuetudinem ad altare legunt, ubi nulla diversitas auditorum approximat, quæ legentes magis in hanc partem, quam in aliam, converti exigat. Nusquam ibi fœminæ, sed soli religiosi ad dexteram et ad sinistram permittuntur stare. Ad sinistrum vero cornu altaris habent librum, cum legunt Evangelium, vel cum sacrificant : ut in dextra parte sint expeditiores ad suscipiendas oblationes, sive ad conficienda altaris sacramenta. Unde ad aquilonem magis quam ad meridiem versi videntur, cum annuntiant Evangelium. Hinc itaque illa usurpatio emersisse videtur, ut etiam diacones in ambone, contra romanum ordinem, *se vertant ad aquilonem, potiusque se ad partem fœminarum, quam masculorum, vertere non vereantur*. Quæ usurpatio jam adeo inolevit, ut apud plerosque quasi pro ordine teneatur. Sed quia certissime contra ordinem est et inhonesta, a diligentioribus ordinis servatoribus merito refutatur. « (MICROLOGUS, *De Ecclesiast. observat.*, cap. 9).

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'environ trente ans après la date attribuée au Micrologue, qu'Hittorp assigne au pontificat de Grégoire VII et à l'an 1080, Rupert de Tuitz (IIII) mentionne le passage du diacre *au Nord* comme un rit déjà ancien ; aurait-il été adopté au Nord de l'Europe plus tôt qu'à Rome ? Fait que n'avons point à éclaircir, et qui, en tout cas, ne serait qu'une présomption de plus en notre faveur.

au midi, gauche de l'autel et du crucifix, les Juifs rebelles et déicides : et il va annoncer au nord, domaine des mauvais esprits qui avaient jusque-là possédé la terre, empire de la gentilité ignorante, siége des pécheurs endurcis, la bonne nouvelle à laquelle le peuple choisi a fermé son cœur. On le voit, ce rite sacré n'est que le type original dont nous avons montré le calque dans la courbure des absides, dans celle de la tête des crucifix, et dans la plaie au côté droit. Tous les liturgistes du XIIe siècle et des trois suivants ont pris soin de nous expliquer le mysticisme de ce rite et de nous y montrer le mémorial du délaissement des Juifs à leur coupable résistance, de la substitution des Gentils à leurs priviléges perdus, et de ce rappel final et prédit de la Synagogue à la fin des temps, dont nous avons déjà tant parlé dans les chapitres précédents. Ici, les témoignages surabondent et surgissent de tous côtés, formels, précis et détaillés, et nous n'avons qu'à en transcrire quelques-uns.

« Considérons, dit l'un des plus savants liturgistes, la marche des Apôtres, passant de la Judée aux Gentils, marche dont l'Église fait mémoire dans le rite par lequel l'Évangile est transporté du côté droit au côté gauche où la lecture en est donnée : car la Judée repoussant la parole de Dieu, les Apôtres allèrent vers les Gentils... Et non-seulement l'Évangile se lit à gauche (gauche par rapport à l'assistance), mais encore en *face du nord*, qui signifie les pécheurs, parce qu'en effet, sa prédication parvint jusqu'à eux, qui s'étaient retirés loin des influences de la chaleur du vrai soleil. »

« Au moment de lire l'Évangile, dit l'auteur du traité *Eruditiones theologicæ* etc., le diacre se tourne au septentrion, qui marque les peuples Gentils. C'est pourquoi il est écrit : « Dieu viendra du côté du sud (Habac. III, 3.) », à savoir, de celui des Juifs, auxquels l'Évangile a été d'a-

bord annoncé et sera de nouveau prêché à la fin des siècles : ce qui est rappelé dans l'office de la Messe, lorsque le prêtre se place d'abord au sud, ensuite au nord, pour revenir en troisième lieu vers le sud. »

« Le lévite ou le prêtre, dit saint Yves évêque de Chartres [1], « passe à la gauche de l'église (on voit ci-après que cette « gauche, envisagée par rapport au prêtre qui fait face à « l'autel et non par rapport au crucifix qui y est placé, est « le nord : *in plaga septentrionali*, dit l'auteur), afin de lire « l'Évangile. Par cet acte, il est signifié que les Juifs se refu- « sant à croire, les Apôtres dirent: « Il nous fallait d'abord « vous annoncer la parole de Dieu : mais puisque vous l'avez « repoussée et que vous vous en êtes montrés indignes, voici « que nous nous tournons vers les Gentils [2]. » C'est donc du « côté de la gentilité, chez laquelle a régné longtemps le « froid de l'incrédulité comme dans la région du nord, qu'est « encore actuellement prêché l'Évangile, jusqu'à ce que la « plénitude des nations ait été reçu dans son sein, et qu'en- « fin les restes des Juifs reviennent aussi à la foi sous l'avè- « nement d'Élie et d'Hénoch. Et c'est là ce qui est signifié « dans ce rite, quand le célébrant, au moment d'achever la « Messe, revient se mettre au côté droit. »

FÉLICIE D'AYZAC.

(La fin à un prochain numéro.

[1] B. Yvon Carnot., *de Rebus ecclesiast. Serm. de Convenientia*, p. 430.
[2] *Act. apost.*, c. xiii et xlvi.

DE L'AN MILLE

Et de son influence prétendue sur l'Architecture religieuse.

Les VIIIe et IXe siècles, étudiés dans les historiens qui en virent les agitations, offrent aux méditations de l'humanité un des plus tristes spectacles qu'on puisse trouver dans la vie des nations. Le sol de la Gaule envahi par les Arabes; les divisions entre les familles régnantes; le pillage et le renversement des monuments publics ruinés par les spoliateurs des cités conquises; les ravages des Normands qui, sans cesse repoussés, revenaient sans cesse et n'en exerçaient que mieux leur vengeance sur le sol et les monuments par le double fléau du feu et de l'épée. Toutes ces causes se liguèrent successivement ou à la fois pour ne laisser que des débris calcinés sur de nombreux emplacements des plus vastes édifices chrétiens. Le Xe siècle voit la France débarrassée de ces cruels dévastateurs qu'elle incorpore à la grande famille; mais les guerres intestines n'en durent pas moins, et il faut arriver jusqu'à la fin de cette période pour voir inaugurer avec le règne de

Hugues-Capet cette paix dont l'Église va profiter, en s'élançant vers la première époque de ses grandes réformes architecturales.

Ici nous venons nous heurter contre un fait qui nous semble avoir été pris fort souvent trop au sérieux, quant à certaines conséquences historiques accréditées parmi les savants. A les entendre, il faudrait se persuader que l'appréhension de la fin du monde avait alors paralysé tous les efforts. L'attente en aurait été si généralement répandue, que les artistes n'avaient plus de goût à rien, et que de toutes parts on renonçait soudain à des œuvres fatalement menacées par les inévitables bouleversements de cette catastrophe universelle[1]. En tout cela, un examen plus attentif des sources contemporaines peut faire aisément la part de la vérité et de l'erreur.

Il est bien vrai qu'aux approches de l'an 1000, et même un demi-siècle auparavant, une vieille donnée des millénaires fondée sur deux passages mal compris des chapitres XV et XX de l'Apocalypse, s'était réveillée en Europe. Mais il ne faut pas oublier qu'elle ne fut admise que par un certain nombre d'esprits plus crédules, comme on en voit toujours dans la foule des ignorants, et que les hautes intelligences combattaient ces craintes irréfléchies. Des prédicateurs purent bien s'en servir d'une manière plus ou moins positive, comme moyen de rappeler à la vertu ou d'y maintenir les fidèles. Des princes et des seigneurs dont nous connaissons les testaments ou donations adoptèrent parfois ces appréhensions

[1] Cf. MM. de Caumont, *Histoire de l'Architecture au Moyen-Age*, p. 62 et suiv., in-8°, 1837. — Hucher, *Sigillographie du Maine*, dans le *Bulletin monumental*, tom. XVIII, p. 287 et 316. — Batissier, *Hist. de l'Art monumental*, p. 468. — L'abbé Crosnier, *Iconographie chrétienne*, p. 20. — Ch. Lenormand, note sur l'*Hist. ecclés. de saint Grégoire de Tours*, tom. I de la traduction de MM. Guadet et Taranne, etc. etc., p. 49 et 457, in-8°, 1838.

populaires jusqu'à en faire le protocole et la raison décisive de leurs pieuses générosités; mais on ne peut en conclure que ce fut alors une doctrine généralement acceptée, et surtout qu'elle le fut en des termes absolus et définitifs. Nous en avons une preuve dans Abbon, qui gouvernait alors la célèbre abbaye de Fleury ou Saint-Benoit-sur-Loire. Ce saint personnage raconte que dans sa jeunesse, c'est-à-dire vers 945, époque où il pouvait avoir vingt ans, il avait entendu prêcher dans la cathédrale de Paris l'avènement prochain de l'Antéchrist que devait suivre de près le jugement universel. « C'était, dit-il, un bruit répandu partout, que le monde finirait quand l'Annonciation coïnciderait avec le Vendredi saint. » Or, cette rencontre se fit en 992, Pâques tombant le 27 mars, et les faux calculs tirés de l'Apocalypse établissant que la fin du monde aurait lieu pendant le cours de la troisième année qui suivrait, on aurait dû, semble-t-il, se tranquilliser après l'année 995. Mais le vague de la prophétie et la pensée persistante de l'année fatale tinrent les esprits en suspens et firent attendre encore. Abbon avait été chargé par Richard, abbé de Fleury, de réfuter ces bruits dangereux, lorsque, vers 962, on les avait vus s'accréditer de nouveau en Lorraine. Il y avait donc répondu en s'appuyant sur le livre de Daniel, sur les Évangiles et sur l'Apocalypse elle-même, dont il donnait l'explication adoptée par l'Église dans les écrits des Pères. Il renouvela cette opposition à ces rumeurs publiques lorsque, dans son *Apologie*, publiée peu de temps avant la fin du Xe siècle pour la défense de son orthodoxie, il indiqua au nombre des abus de cette époque ce qu'on pensait encore sur le même sujet [1]. Nous

[1] *Abbonis apolog.*, in codice canon. Pithæi, p. 400. – Fleury, *Hist. eccles.*, tom. VIII, p. 335, in-8°.

voyons par là combien les hommes graves s'éloignaient des superstitions populaires. Nous aurons bien d'autres témoignages si nous recherchons dans l'histoire les traces de célèbres constructions élevées ou refaites jusqu'à la fin de ce même Xe siècle, alors surtout que le péril suprême devait sembler plus imminent. Pour peu qu'on veuille interroger les sources authentiques, on s'étonnera du crédit longtemps accordé à cette fabuleuse terreur de la fin du monde, qui n'a jamais dû frapper les esprits d'un découragement général, puisqu'à aucune époque peut-être on ne s'était plus adonné à fonder ou à restaurer les monastères, en France surtout, et en Allemagne. Pour être d'une irréprochable exactitude, nous avons voulu consulter un catalogue fidèle des établissements religieux qui furent dans notre pays l'objet de ce zèle fervent; sans poser nos limites au-delà de la seconde moitié du Xe siècle, nous marchons seulement de l'an 950 à l'an 1000 : c'est la période où l'agitation dut se faire plus active; et dans ce cadre rétréci où il semble, à en croire tant d'échos éperdus, que le marteau et la truelle ne devaient plus travailler qu'à des cercueils, nous ne comptons pas moins de *cent douze* des plus illustres abbayes ou monastères divers construits ou réparés de toutes parts [1]. Dans ce nombre, nos infatigables Bénédictins en ont à eux seuls plus de *soixante*, et l'on sait que déjà ces studieux cénobites étaient des plus éclairés, partant des plus capables d'apprécier la valeur des idées populaires dans leur rapport avec l'Exégèse biblique. Ajoutons que sur *quarante-huit* de ces maisons dont on s'occupe ainsi dans le court intervalle des vingt dernières années du Xe siècle (de 980 à 1000), *dix-sept* s'élèvent ou dans le courant

[1] V. *Annuaire historique* de 1838, *Liste des monastères avec la date de leurs fondations*, donnée par M. de Maslatrie, p. 66 et suiv.

même de cette millième année, ou à ses approches les plus immédiates, et portent dans les historiens cette note formelle : « Fondée vers l'an 1000. » Ces mêmes historiens mentionnent des constructions de monastères, jusque dans les cinq dernières années, où le mouvement est loin de se ralentir. Tels en 996 Notre-Dame d'Étampes, Saint-Frambourg de Senlis, Saint-Flour, qui devint plus tard un évêché ; en 997, Ahun de Limoges et Saint-André de Villeneuve d'Avignon ; en 999, Notre-Dame près Carcassonne, Nouffle-le-Vieux au diocèse de Chartres, Saint-Gervais et Saint-Protais de Mende. —. C'est encore lorsqu'on s'achemine à la fin de toutes choses que le diocèse de Poitiers voit naître, en 961, Saint-Liguaire près Niort, Airvault en 973, Saint-Léonard de Ferrière en 979, enfin Maillezais en 990. On osa aller plus loin, et quand l'année fatale se fut montrée sans amener le bouleversement attendu ; quand, au dire des prophètes de malheur qui n'en voulaient pas démordre, un répit de deux ans et demi dut s'écouler encore entre le monde et son dernier jour, on n'hésita pas plus à bâtir pour cette courte jouissance. A Senlis, l'abbaye de Saint-Rieul, Saint-Vivant à Autun, Saint-Pierre de Generez près Tarbes, protestèrent à l'envi contre les scrupules communs ; d'autres s'exposèrent à un bail de dix-huit mois, car c'est en 1001 que la Touraine fonda le monastère de Preuilly et le Bigorre celui de Saint-Martin de Canigou. Voilà certes des preuves d'une remarquable sécurité. Elles expliquent nettement comment, parmi le grand nombre de chartes et autres actes publics du même temps venus jusqu'à nous, il est assez rare, quoiqu'on en dise, d'en voir qui invoquent la fin prochaine du monde pour motiver des donations ou autres œuvres pies : c'est presque toujours leur propre mort que les donateurs voient arriver ; c'est dans la pensée de se racheter eux-mêmes qu'ils se montrent généreux envers

les églises et les monastères [1]. Et comment eussent-ils agi de la sorte s'ils avaient cru sérieusement à un évènement qui fût venu confondre bientôt dans une même ruine les héritages et les successeurs? Comment lirions-nous encore autant de transactions, d'achats et de ventes, d'échanges et d'arrangements de toute espèce entre gens que la mort allait infailliblement saisir, et toutes ces écritures enfin portant l'empreinte et jusqu'à la date des années qui précèdent de plus près la plus redoutée de toutes, jusqu'à l'an 1003, après lequel la plus obstinée crédulité n'avait plus rien à craindre?

Néanmoins la recrudescence architecturale de cette époque est incontestable. Les contemporains en font foi et le bénédictin Radulphe Glaber, dont la chronique finit à l'année 1046, établit qu'à la fin de 1003, la France et l'Italie brillèrent entre toutes les nations par une sainte ardeur à relever les édifices chrétiens [2]. Mais ce n'est pas à dire que des

[1] « Interim dum orbita sœculi volvitur et fabrica unius cujusque corporis anhelitu spiritus aspirat, tractare debet mens ejusdem corporis qualiter ærumnas hujus sæculi possit evadere, et bonis futuri sæculi non carere. Idcirco ego... pro anima mea metuens articulum mortis, et casus humanæ fragilitatis, etc..... » — Tel est presque toujours, ou en termes équivalents, le style qui signale le commencement des actes publics de ce temps. Celui-ci est de 993, et l'on n'eût pas manqué d'y parler de la fin du monde, si la préoccupation en avait été aussi générale qu'on le prétend. — (Apud Besly, *Hist. des comtes de Poitou*).

[2] Igitur infra supradictum millesimum, tertio jam fore imminente anno, contigit in universo pene terrarum orbe, præcipue tamen in Italia et in Galliis, immorari ecclesiarum basilicas, licet plerœque, decenter locatæ minime indiguissent. Æmulabatur tamen quoque gens christicolarum adversus alteram decentiore frui. Erat enim instar ac si mundus excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem induceret. Tunc denique episcopalium sedium Ecclesias pene universas, ac cætera quæque diversorum sanctorum monasteria, seu minora villarum oratoria quique permutavere fideles (*Glabri Radulphi Historiæ*, lib. III, c. IV. — Apud *Histor. Francorum*, in-fol., Francofurti, 1596, p. 27.

préoccupations antérieures auraient paralysé le zèle qui reparut tout-à-coup. Ces timidités inconciliables avec les assertions historiques citées plus haut venaient bien plus, comme nous l'avons dit, des malheurs accumulés sur les populations de l'Europe occidentale que de l'attente certaine d'un cataclysme général, attente que Glaber ne mentionne même pas. Mais quand l'avènement des Capétiens a terminé tant de querelles sanglantes, lorsque la plupart des nations du Nord arrivent à la lumière pacifique du Christianisme [1], que l'Italie renaît par la docte et paternelle influence de la papauté sous Sylvestre II, Jean XVI, et Sergius IV [2]; lorsqu'enfin la France voit avec admiration la piété du roi Robert s'intéresser aux choses de la liturgie, et honorer d'une égale attention tout ce qui se rapporte au culte de Dieu et de ses Saints, on conçoit qu'à l'abri de cette paix qui renaît partout, l'élan put être donné à une grande régénération monumentale, et comment de toutes parts les peuples rivalisèrent d'y contribuer; car nous n'étions pas les seuls à travailler ainsi. Guillaume de Malmesbury, se complait vers ce même temps dans une longue liste des églises bâties sous ses yeux en Angleterre et en Normandie [3]. Il en était ainsi partout ailleurs, comme le constate le moindre examen des nombreux édifices romans qui nous restent. Combien se sont donc trompés quelques observateurs qui, sans crainte de contredire toutes les chroniques locales, ont avancé hardi-

[1] Il faut reporter à ce temps la conversion des Normands, des Hongrois, des Islandais, des Suédois, des Danois, des Norvégiens, des Polonais.

[2] DUCHÈNE, *Hist. des Papes*, p. 941, in-4°, Paris, 1615.

[3] In diebus illis maxima pacis tranquillitas fovebat habitantes in Normannia, et servi Dei a cunctis habebantur in summa reverentia; unusquisque optimatum certabat in prædio suo Ecclesias ædificare, et monachos qui pro se Deum orarent rebus suis locupletare (*Willelmus, de Rebus gestis regum Anglor*, lib. VII, c. 22).

ment de si merveilleuses histoires sur l'anéantissement de l'architecture religieuse au Xe siècle... Il est clair que des écrivains aussi explicites que ceux du XIe n'ont pas voulu parler au hasard, et doivent être les guides naturels des historiens à venir.

Une autre cause de la régénération artistique de cette époque se dévoile encore. Durant les guerres des Normands, si funestes aux choses sacrées, les monastères et les églises s'étaient fait un devoir de transporter au loin les riches et nombreuses reliques qu'ils possédaient. Beaucoup d'entre elles étaient restées ensuite dans les lieux qui les avaient reçues; d'autres s'étaient effacées du souvenir des hommes après la ruine des lieux saints et la mort souvent violente de ceux qui les avaient confiées ou accueillies. Quand le temps parut favorable, on les réclama, et il fallut de nouvelles églises pour leur rendre une hospitalité digne d'elles; il fallut d'autres monastères pour grouper autour d'elles de fervents disciples de tant de Saints reconquis. C'est ce que Glaber assure encore [1]. Parmi les princes, le religieux fils de Hugues-Capet entra pour des efforts et des sommes considérables dans ce soin des reconstructions nationales. C'était à ses propres yeux une sorte de seconde vocation attachée à celle de sa royauté, et un de ses annalistes, témoin de son activité merveilleuse, se plaît à en énumérer les fruits dans une page toute pleine des noms de nos plus célèbres établissements [2]. Le même entraînement se manifesta de

[1] Innovatis ecclesiarum basilicis universo mundo subsequenti tempore, id est anno octavo infra prædictum millesimum humani salvatoris annum, revelata sunt diversorum argumentorum indiciis, quorsum diu latuerant plurimorum sanctorum pignora. Nam velati quoddam resurrectionis decoramen præstolantes Dei nutu fidelium oblatibus patuere (*Glabri Radulphi, ubi sup.*, c. 6).

[2] Helgaudi, *Epitome vitæ Roberti*, Bibliotheca Pithœi, p. 77.

toutes parts. On refit le plus grand nombre des cathédrales; les abbayes, les prieurés, les simples paroisses des campagnes furent à l'envi réédifiés; et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que pour en venir là, il ne fallut pas même que ces édifices eussent besoin de réparation ou d'agrandissement. Les chroniques affirment que beaucoup d'entre eux ne durent leur reconstruction qu'à la pensée alors dominante d'embellir la maison de Dieu. Or, en quoi consistèrent principalement ces améliorations universellement enviées, sinon en ce que les édifices sacrés devinrent plus vastes et furent maçonnés non plus en mélange de bois et de moellons, comme auparavant, mais en fortes murailles composées d'un épais blocage de pierres et de ciment, que revêtit de tous côtés un appareil uniforme et régulier, comme nous l'avons encore dans la plupart de nos vieilles églises. Ce genre nouveau, signalé alors comme une conquête de l'architecture religieuse, et qui devait être emprunté aux forteresses de la féodalité, attestait par la noble et imposante fermeté de son style les grandes et immortelles pensées de ces peuples chrétiens, rendus par l'expulsion des barbares et le retour de la paix à leurs plus solides espérances. N'était-ce pas là encore un symbole de l'inébranlable force de la foi ?

Une telle émulation se prolongea bien au-delà du règne de Robert, qui en avait donné l'exemple, et prépara ce beau XIIe siècle, où les plus suaves fleurs de l'architecture chrétienne s'épanouirent sur les collines et dans les vallées de l'Occident.

L'ABBÉ AUBER,

Chanoine de l'église de Poitiers, Historiographe du diocèse.

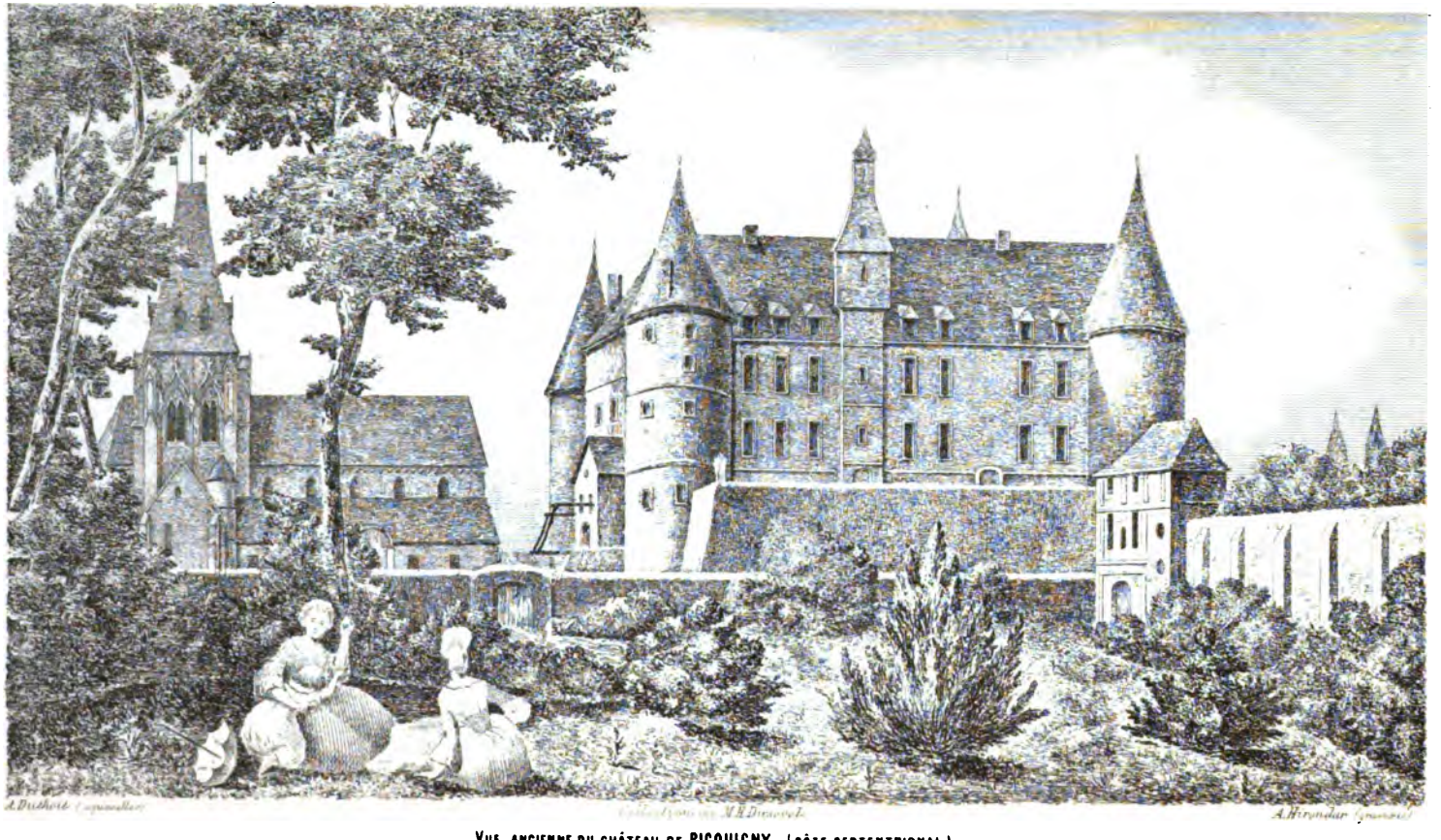

VUE ANCIENNE DU CHÂTEAU DE PICQUIGNY. (CÔTE SEPTENTRIONAL)

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LES LOTERIES

Discours prononcé le 2 Décembre 1860

A l'Hôtel-de-Ville d'Amiens,

A L'OCCASION DU PREMIER TIRAGE DE LA LOTERIE DU MUSÉE NAPOLÉON

PAR M. L'ABBÉ J. CORBLET

Vice-président de la Commission du Musée Napoléon.

DEUXIÈME ARTICLE *.

IV. — LOTERIES FRANÇAISES SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV.

Le règne de Louis XIII ne nous a fourni aucun exemple de loteries; mais celui de son successeur nous offre des loteries, 1° de libéralité, 2° de spéculations particulières, 3° d'état, 4° de bienfaisance, 5° de commerce. Nous parlerons successivement de chacune de ces catégories.

I. Le 4 mai 1685, Louis XIV, se souvenant sans doute d'une loterie de munificence offerte autrefois par le cardinal Mazarin, en donna une de 3,000 billets gratuits aux dames de la Cour; il n'y avait que 24 lots, dont quatre de cinq cents

* Voir le numéro de janvier 1861, page 12.

louis et vingt de bijoux. « Par un bonheur extraordinaire, dit le marquis de Dangeau [1], Mme de Levestein eut les quatre lots d'argent. » L'aventure, en effet, nous paraît aussi extraordinaire que celle des quatre Probus; et il est permis de se demander si le hasard n'a pas été un peu aidé.

Ce divertissement fut renouvelé quelques mois plus tard, à l'occasion du mariage de Mlle de Nantes avec le duc de Bourbon. Quatre splendides boutiques étalaient dans le grand salon de Marly les œuvres les plus accomplies de l'industrie parisienne, que le sort distribua entre les invités, et Voltaire [2] nous dit, qu'en cette occasion, la générosité du roi dépassa les prodigalités des empereurs romains.

Trois ans plus tard, dans le même château, c'était le prince de Conti qui consacrait mille pistoles à offrir aux dames de la Cour une blanque composée de riches étoffes, de gracieux éventails et de splendides bijoux [3].

Les nobles et les financiers imitaient souvent l'exemple du Roi, de la Reine [4] et des princes du sang [5]. A l'issue de leurs festins on apportait deux séries de billets; les uns contenaient les noms des convives; les autres, la liste des libéralités qui leur étaient destinées. On tirait en même temps un billet de chaque série, et le sort unissait ainsi le nom de chaque cadeau à celui de son destinataire [6].

[1] *Mémoires et Journal*, 4 mai 1685.

[2] *Siècle de Louis XIV*.

[3] DANGEAU, *Mémoires*, 29 janvier 1689.

[4] « M. Bontemps, premier valet de chambre du Roy, pour mettre à la lotterie de la Reyne, suivant l'ordre de Monseigneur, onze cents livres. » *Compte du duc Mazarin*, ms. cité par MONTEIL, *Hist. des Francais*, XVIIe siècle, note 9 du chapitre de *la Belle mariée*.

[5] Une des plus riches loteries de dons fut celle du duc d'Anjou.

[6] CHAUSSARD, *Voyage de Casimir en France pendant le règne de Louis XIV*, t. III, p. 123.

II. Ces sortes de loteries, plus goûtées encore des convives que des amphytrions, ne pouvaient être accessibles à tout le monde; aussi, pour faire participer le public aux émotions du jeu, remit-on en vogue les blanques payantes. L'entreprise particulière la plus importante fut celle du florentin Tonti, qui voulut par ce moyen reconstruire en pierre le pont de bois, qui unissait les galeries du Louvre au faubourg Saint-Germain. Sous le patronage du corps de ville, il créa 50,000 billets à deux louis, ce qui devait faire une recette de douze cent mille livres. On avait l'intention d'en prélever la moitié pour la construction du Pont-Royal, de consacrer l'autre aux 1,215 lots dont le plus fort était de 30,000 livres; Tonti en devait garder soixante pour ses frais et rémunération [1]; mais le peuple avait peu de confiance dans les aventureuses entreprises de l'inventeur des tontines, et cet essai malencontreux échoua complètement [2].

Cette même année une autre tentative de blanque, se disant *royale*, fut aussi entreprise en vain à Paris, par un lyonnais, nommé de Chuyes. Il voulut lui donner le nom de loterie, en francisant le mot *loteria* des Italiens; mais le grammairien Vaugelas, qui était grandement intéressé dans cette spéculation, s'opposa énergiquement à l'introduction de ce néologisme [3]. En vrai puriste qu'il était, il aurait refusé pour lui les dons de la fortune, pour peu qu'ils aient été entachés du moindre barbarisme.

A l'occasion de son mariage et des réjouissances de la paix,

[1] Lettres-patentes de décembre 1656, citées dans le *Traité de police* de De Lamare, t. I, p. 472.

[2] Le *Magasin pittoresque*, t. II, p. 117, répète à tort, après quelques auteurs, que le pont-royal fut bâti en pierre avec les deniers de cette loterie.

[3] Sauval, *Antiquités de Paris*, t I, p. 59.

Louis XIV accorda en 1660 quelques privilèges de loteries qui eurent plus de succès. Celle de Popin offrait dix lots gagnants par chaque millier de billets, dont le prix était d'un louis. Il ne prélevait qu'un intérêt de 10 p. °/₀ partagé entre l'Hôpital général et les frais de l'administration. Les combinaisons très-compliquées de cette blanque permettaient à un seul billet de gagner successivement six lots [1].

A partir de cette époque, les blanques se multiplièrent, malgré les oppositions du Parlement et les ordonnances de police [2] qui rappelaient inutilement que les autorisations de l'an 1660 avaient été exceptionnellement accordées pour les réjouissances d'un royal hymen. Le peuple trouvait bon de perpétuer sa réjouissance, et le Roi semblait lui donner raison en mettant lui-même aux loteries. Il lui advint même de gagner un gros lot de 100,000 livres [3]. Alors que tout s'inclinait devant sa gloire, on eût dit que le sort avait voulu se ranger lui-même au nombre de ses courtisans; mais Louis XIV était trop bon gentilhomme pour rester en retard de politesse avec le hasard. Il remit les cent mille livres dans une autre loterie, dont il eut la précaution de ne prendre aucun billet.

En 1700, la duchesse de Bourgogne entreprit une blanque de 20,000 pistoles. Ce furent les plus hautes notabilités de la Cour qui écrivirent et cachetèrent les billets. Le tirage eut lieu devant la Cour ; le gros lot de 4,000 louis échut à un garde-du-corps de la compagnie de Lorges [4].

III. Témoin de la faveur populaire qui accueillait ces entreprises individuelles, le Roi voulut en faire pour l'État une

[1] Félibien, *Hist. de Paris*, livre xxix, ch. 28.

[2] Arrêt du 11 mai 1661. — Sentence de police du 29 mars 1670. — Défense du Lieutenant de police du 24 mars 1681.

[3] Savary, *Dict. de Commerce*, au mot *Loterie*.

[4] Saint-Simon, *Mémoires*, édit. de 1829, tome ii, page 450.

ressource financière. Un arrêt du Conseil en date du 11 mai 1700 expose que « Sa Majesté ayant remarqué l'inclination naturelle de la plupart de ses sujets à mettre de l'argent aux loteries particulières... et désirant leur procurer un moyen agréable et commode de se faire un revenu sûr et considérable pour le reste de leur vie, et même d'enrichir leur famille, en donnant au hasard des sommes si légères qu'elles ne pussent leur causer aucune incommodité, a jugé à propos d'établir à l'Hôtel-de-Ville de Paris une loterie royale de 10 millions... » Elle se composait de 440,000 billets, à deux louis, et devait fournir 485 lots en argent et 500,000 livres de rentes viagères. Le plus fort lot consistait en 20,000 livres de rentes [1]. Si le fameux lingot d'or de 1859 avait connu tant soit peu l'histoire du passé, en tenant compte des rapports des valeurs monétaires, il en aurait pâli d'envie et ne se serait point orgueilleusement proclamé *le roi des lots*.

Cette loterie de l'Hôtel-de-Ville fut renouvelée et modifiée à diverses époques. En 1704, les billets étaient de 100 livres et devaient produire 100,000 livres de rentes viagères et autant de rentes perpétuelles [2]. En 1707, les billets étaient à 20 francs [3]; en 1714, on essaya de relever le prix des billets à mille livres. Cette loterie destinée à éteindre diverses dettes de l'État devait offrir trois espèces de gains : des lots en argent comptant, des rentes viagères et des rentes tontinières [4]. Mais on renonça bientôt à ce projet, dans la crainte d'ébranler le crédit public.

[1] De Forbonnois, *Recherches sur les finances de la France*, Liège 1763, t. IV, p. 165. — Felibien, *op. cit.* l. XXX, c. 82.

[2] De Forbonnois, *loc. cit.* p. 246.

[3] *Ibid.* p. 260. On fit en même temps, cette année, une loterie de 240,000 billets à 20 sols.

[4] *Journal historique de Verdun*, sept. 1714, p. 165.

On peut encore considérer comme loterie d'État celle qui fut érigée l'année suivante pour l'achat et l'entretien de vingt pompes à incendie pour les vingt quartiers de Paris [1].

IV. Ces loteries politiques, auxquelles on donnait parfois le nom de *nouveau commerce en argent*, n'empêchaient pas les blanques religieuses de prospérer. La plus importante fut celle des hôpitaux généraux de France créée en 1658 [2], et reconstituée plus tard sous le nom de loterie de l'Hôpital général de Paris. L'Archevêque et le premier président du Parlement présidaient au tirage, en qualité de *pères des pauvres*. C'est à partir de cette époque que, dans les autres institutions du même genre, on réclama le concours des enfants des hospices pour tirer les billets, et que parfois même une sœur de charité eut la mission de proclamer les lots.

Ce fut à l'aide des produits de semblables entreprises que les Théatins purent continuer, en 1714, les travaux interrompus de leur église [3]; que les sœurs hospitalières de la Miséricorde relevèrent les ruines de leur monastère [4]; que les religieuses de la Madeleine du Trainel augmentèrent les constructions de leur couvent [5]; que les Bénédictines de la Présentation purent maintenir leur existence [6]; que des esclaves

[1] FÉLIBIEN, *loc. cit.* l. XXX, c. 82.

[2] Cette loterie fut organisée par Carton et Boulanger. Les billets valaient d'abord deux écus; plus tard on les éleva à un louis. SAVARY, *Dict. du Commerce*, au mot *Loterie*.

[3] DE MARLÈS, *Paris ancien et moderne*, t. III, p. 258.

[4] DULAURE, *Hist. de Paris*, t. VI, p. 347.

[5] *Ibid*, p. 366.

[6] Des pamphlétaires, qu'il faut se garder de croire sur parole, comme l'a fait volontiers Dulaure (t.v, p. 390), ont prétendu que le lieutenant de police d'Argenson n'avait pas toujours eu des motifs désintéressés dans les loteries qu'il faisait accorder aux couvents. Voyez les *Pièces inédites des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, tome II, p. 79.

chrétiens étaient rachetés de la servitude algérienne[1]; que l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet fut en partie réédifiée[2]; que des vases sacrés, des ornements sacerdotaux, des châsses enrichirent le trésor des églises.

Nous croyons pouvoir ranger au nombre des loteries de charité celle qui eut pour objet de monter la maison d'un religieux de Saint-Augustin, qui fut promu à l'épiscopat vers le milieu du XVIIe siècle. Sauval[3], à qui nous empruntons cette anecdote, ne donne point le nom du prélat, mais il fournit à ce sujet de curieux renseignements. On fit à peu près autant de billets que le pieux confesseur avait de pénitentes; les uns étaient blancs, les autres portaient l'indication de tout ce qui était nécessaire pour monter la maison du nouvel Évêque : carosse, meubles, crosse, vêtements sacerdotaux, parements d'autel, etc. Les dames auxquelles échurent ces derniers billets, s'empressèrent de remplir l'obligation que leur imposait le sort, et le nouveau prélat n'eut pas à souffrir de la pauvreté de sa famille, grâce à la générosité des femmes reconnaissantes dont il avait saintement dirigé la conscience.

Si Paris a de tout temps concentré les plus grandes œuvres de charité, il n'en a jamais eu le monopole exclusif. Aussi voyons-nous des loteries de bienfaisance s'établir et prospérer dans la Province; nous nous bornerons à citer celles de Lyon, de Fontevrault, d'Angers et d'Amiens.

[1] Loterie entreprise par Mme la présidente de Hesses. CHAUSSARD, *Voyage de Casimir en France sous Louis XIV*, t. III, p. 121. — Les billets étaient de 40 sols ; la moitié du produit fut consacrée aux lots et l'autre moitié à la rédemption des captifs.

[2] Loterie de douze mille livres de Mme la présidente de Nesmond. *Ibid.*, p. 122 ; les deux tiers de la recette furent consacrés à la reconstruction de l'église.

[3] *Op. cit.*, p. 77

La misère avait fait de tristes progrès à Lyon, à la suite des guerres du Dauphiné. Les directeurs des hôpitaux, pour augmenter les secours qu'ils distribuaient aux pauvres, organisèrent une loterie, en 1699; les billets au nombre de 50,000 étaient du prix de 14 livres; le fonds s'élevait à 700,000 livres. On prélevait pour le bénéfice des hôpitaux 15 p. °/₀ sur les quatre premiers gros lots, dont le plus fort était de 50,000 livres, et 10 p. °/₀ sur les autres, dont le plus faible était de cent livres [1].

Sur un portail en ruines de l'ancienne abbaye de Fontevrault, on lit l'inscription suivante :

Le jour de saint Bernard, 1687, madame de Montespan, étant ici, a fait commencer ce bâtiment. Le jour de saint Bernard, 1689, étant revenue voir Mᵉ sa sœur, elle a fait présent de cet hermitage à la communauté et l'a accompagné d'une loterie.

Il est présumable que cette loterie devait avoir un but de charité; car, pendant ses séjours réitérés en Anjou, madame de Montespan s'occupait presque exclusivement du soin des pauvres et des malades [2].

M. Barbier de Montault possède un placard imprimé daté du 1ᵉʳ août 1715, qui annonce une loterie que le maire et les échevins d'Angers avaient obtenue du Roi pour la réparation du collége de cette ville et de sa chapelle. Les billets étaient de 35 sols et devaient produire 300,000 livres, dont un prélèvement de 15 p.°/₀ devait être affecté aux travaux projetés. Le plus gros lot était de 25,000 livres. L'autorisation de distribuer des billets n'était accordée que pour les généralités

[1] MENESTRIER, *op. cit.*, pages 120-147. — La ville de Dôle fit bientôt après une loterie pour son hôpital, sur le modèle de celle de Lyon.

[2] *Commission archéologique de Maine-et-Loire*, 1854, article de M. GODARD-FAULTRIER, page 79.

de Touraine, de Bretagne, de Poitou et d'Orléans[1]. Ainsi, Messieurs, dès le commencement du XVIIIe siècle, nous voyons imposer des limites de circonscriptions, assez semblables à celles qui génèrent d'abord le développement de notre œuvre, avant que les instantes sollicitations de notre digne président honoraire, M. le comte de Beaumont, n'aient fait étendre l'action de notre loterie à toute la France. Un tel musée, en effet, élevé sur des proportions aussi grandioses, et portant le nom de son auguste bienfaiteur, ne devait pas être considéré comme une œuvre d'intérêt purement local, mais comme un véritable monument national, comme le plus beau palais élevé aux beaux arts par la Province et dont la France tout entière peut revendiquer la gloire.

Une loterie moins importante que celle d'Angers, mais dont la circonscription ne fut point limitée, se tira à Amiens dans le mois de novembre 1702. Vous savez, Messieurs, que le bureau des pauvres fut réuni à l'Hôpital général de Saint-Charles en 1668, et que cette augmentation du personnel nécessita l'agrandissement des bâtiments qui avaient été donnés par Antoine Louvel, curé de Saint-Remi. L'évêque Feydeau de Brou ne se contenta point de consacrer à cette bonne œuvre une partie de sa fortune; il obtint du Roi l'autorisation d'une loterie « qui contribua considérablement, dit le P. Daire[2], à la construction des édifices. » Cette appréciation nous paraît un peu exagérée. En consultant les archives des hospices[3], nous avons constaté que le produit du bénéfice ne s'éleva qu'à 26,500 livres, sur lesquelles on en préleva 16,500 pour deux lots : le premier était de 9,100 livres et le second de 7,400.

[1] *Ibid.*, p. 81.

[2] *Hist. de la ville d'Amiens*, t. II, p. 347.

[3] Ancien registre du coffre-fort, E. 380, f° 252 à 255. — Registre aux délibérations de l'an 1702, folio 191.

Il n'y eut donc qu'un produit net de 10,000 livres. La moitié de cette somme fut affectée à l'acquisition d'une maison située rue des Louvets; le reste fut employé à la construction de nouveaux bâtiments sur cette même rue, peut-être à la continuation des travaux de la chapelle, dont la première pierre avait été posée le 8 novembre 1701. Les administrateurs de l'hôpital s'étaient chargés de distribuer eux-mêmes à Amiens les billets; mais les trois quarts furent placés à Paris par l'entremise de deux agents [1]. A cent cinquante ans de distance, Messieurs, les orphelins de ce même hôpital vont nous prêter leur concours pour notre tirage, tout en ignorant qu'ils payent ainsi une dette de reconnaissance à l'ingénieuse institution des loteries, qui a contribué à faire ériger le pieux asile où s'abrite leur enfance.

V. Les blanques commerciales n'avaient pas toujours le même succès que les loteries religieuses. Elles surprenaient assez facilement l'autorisation du Roi; mais elles trouvaient dans le Parlement une vive opposition.

Divers associés, au nombre desquels on voit figurer les noms de la marquise de Rambouillet, de Ch. Peschard, de Carton et Boulanger, voulaient ouvrir en décembre 1644 une loterie de marchandises dont le fonds s'élevait à trois millions. Diverses circonstances en suspendirent l'organisation, et l'exposition des lots n'eut lieu qu'en 1657, à l'hôtel d'Anjou. Vaugelas étant mort depuis quelques années, le mot loterie reçut enfin ses lettres de naturalisation; on osa même créer celui de *lotiers* pour désigner ceux qui étaient intéressés dans ces nouvelles spéculations commerciales. Les 4,000 lots se composaient de vingt-trois maisons situées à Paris, de quatre bibliothèques, de tableaux du Titien, de Poussin et de Léonard

[1] Archives des hospices, registres précités.

de Vinci, de riches ameublements, de splendides tapisseries, d'argenterie, de diamants et de dentelles [1]. Les associés avaient déjà vendu pour 10,000 écus de billets, lorsque les six corps de marchands, effrayés de cette concurrence, formèrent opposition aux lettres-patentes et obtinrent gain de cause du Parlement [2].

Les sieurs Boulanger et Carton ne se tinrent pas pour battus et, après divers essais infructueux, ils réussirent à créer une grande blanque, qu'ils appelèrent *royale*, sous l'ingénieux prétexte que le Roi et la Reine y avaient mis cent louis. Les organisateurs prélevaient 10 p. % de bénéfice, mais devaient en donner une large part à la caisse de l'Hôpital-général. Les billets se payaient un louis; selon leur émission plus ou moins grande, on déterminait immédiatement avant le tirage le nombre et la valeur des lots. Mademoiselle de Scudéry en gagna un sous la devise de *Célinte*, héroïne d'un roman qu'elle composait alors. Elle en augura un grand succès pour son œuvre; mais les jugements de la critique lui furent bien moins favorables que les chances du sort [3].

Les blanques foraines, voire même celles de Saint-Germain, étaient entravées fort souvent par la police [4], au grand regret des lavandières et des servantes qui en formaient l'ordinaire clientèle. C'était au reste un service à leur rendre; car, dans l'espérance de gagner une dot, elles engageaient leurs vêtements le plus rigoureusement nécessaires, et plus d'une pouvait dire avec la servante dont il est question dans l'*Apologie des chambrières* [5]:

[1] SAUVAL, *Antiquités de Paris*, livre XIV, p. 85.
[2] Arrêt du 16 janvier 1658.
[3] SAUVAL, *loc. cit.*
[4] DEPPING, *Correspond. administr. sous le règne de Louis XIV*, t. II, p. 712.
[5] FOURNIER, *Varietés historiques et littéraires*, tome I, p. 313.

Je me suis obligée
Pour cinq testons à ma maîtresse,
Qui me cause au cueur grand'détresse,
Pensant gaigner mon mariaige.
..... Outre mis en gaige
Ma bonne robe et mon corset
Et de chemises encor sept.

Ces blanques commerciales exagéraient souvent le mérite et la rareté des lots qu'elles offraient au public ; c'est sans doute pour se moquer de cette vantardise qu'un nommé De Vaux, dans un ouvrage intitulé *Les jeux de l'inconnu*[1], a publié une liste de lots imaginaires, qu'était censée promettre *la blanque des marchands meslés*. Voici quelques-unes de ces satiriques et facétieuses promesses :

« Les escarpins d'Érodias, pour apprendre à danser ceux qui ont manqué de disposition. — La clef du temple de la paix, trouvée à Montpellier, dans le fondement d'un bastion, avec une prophétie gravée en une table d'argent ; les lettres ne sont ni gothiques ni romaines, mais gauloises, qui dit : Heureux le prince qui prendra cette clef pour sceptre. — Une pierre semblable à la chelidoine, nommée *sophia*, pour frotter les yeux fascinez des Grands et leur faire cognoistre la différence du flatteur d'avec l'amy.—La bague de Policrates pour gaigner toujours au jeu. — La barbe d'Esculape tant désirée de tout le monde. — Le propre diamant que le coq d'Esculape trouva dans le fumier, duquel on n'a sceu encores estimer la valeur. »

L'organisation des blanques avait fait quelques progrès dans le siècle de Louis XIV. Il fallait toujours avant tout,

[1] *Les jeux de l'inconnu, augmentés de plusieurs pièces en cette dernière édition*. Rouen, 1645.

comme au siècle précédent, obtenir des lettres-patentes du Roi. Aussi le bailliage d'Amiens condamna-t-il à trente livres d'amendes un nommé Lebœuf qui avait oublié de demander cette permission légale [1]. Mais la rigueur administrative fléchissait, quand il s'agissait de personnages d'importance : on se contentait alors d'infliger une simple admonestation. Ce fut la seule peine prononcée, en 1696, contre mademoiselle de Soissons qui, de son propre chef, avait ouvert une blanque dans son hôtel [2].

Les billets variaient considérablement de prix selon l'importance des enjeux. Il y en avait à cinq sols ; il y en avait à mille livres, auxquels on pouvait souscrire par association. Leur forme différait un peu de nos billets actuels. Ils mentionnaient l'objet de l'opération, le prix de la mise, le numéro d'enregistrement répété en chiffres et en lettres, la devise choisie par l'actionnaire et la signature du gérant. Voici du reste le *fac simile* d'un billet de 1699, donné par le P. Menestrier [3].

Billet d'un loüis d'or. 6237 LOTTERIE

EN FAVEUR DE L'HOPITAL GENERAL DE PARIS.

N° *Six mil deux cent trente sept.*

NOM. *St-François de Sales F. M.*

LE-BEVF.

[1] Archives des hospices d'Amiens, compte de 1702, E. 408.

[2] DEPPING, *Correspondance administr.*, t. II, p. 719.

[3] *Op. cit.* p. III.

Tout le monde indistinctement pouvait souscrire aux loteries; il n'y avait plus d'exception, comme dans l'édit de François Ier, contre « les mendiants et misérables. » Ceux qui voulaient *soumissionner,* comme on disait alors, se rendaient au bureau de la comptabilité et faisaient enregistrer, comme devise, soit une maxime, soit une prière, soit le nom d'une rue, d'une ville, d'un grand homme ou d'un saint. On y ajoutait le numéro d'ordre de l'enrôlement, et un duplicata détaché de la souche était délivré à l'actionnaire qui avait déposé son argent [1]. Quand tous les billets n'étaient point écoulés pour l'époque fixée du tirage, tantôt on en prolongeait le terme [2], tantôt on y procédait néanmoins, mais en diminuant proportionnellement le nombre des lots [3].

Si la blanque était interdite, on devait restituer tous les deniers reçus, sous peine de les voir confisquer au profit des hospices [4].

Le tirage des loteries, selon leur objet et leur importance, était présidé par les autorités ecclésiastiques, judiciaires ou municipales. Les administrateurs et les greffiers de l'œuvre, le lieutenant de police, le prévôt des marchands, les échevins, les marguilliers avaient leur rang assigné sur une estrade; d'autres places étaient réservées, comme aujourd'hui, aux personnes de distinction; plus loin se trouvait un parterre destiné au public [5]. Il y avait sur l'estrade deux grandes caisses de fer blanc en forme de roues tournant sur un essieu

[1] Pasquier, *Recherches de la France*, livre VIII, ch. 49. Arrêt du conseil d'État du 11 mai 1700. — Quelquefois on se contentait de coller sur un registre le double des billets délivrés.

[2] *Journal hist. de Verdun*, juin 1714, p. 450.

[3] *Ibid.*, nov. 1715, p. 377.

[4] Félibien, *op. cit.*, t. V, pièces justific. année 1661, p. 183.

[5] Ménestrier, *op. cit.*, p. 140.

et munies d'une étroite ouverture dans laquelle pouvait passer la main d'un enfant [1]. Du reste, on procédait au tirage de la même manière que sous François Ier. L'on convenait parfois que le premier et le dernier billet sortis, quand bien même ils seraient blancs, donneraient droit à un lot important [2]. Ce fut là le germe des simplifications qui devaient être adoptées plus tard.

Comme on ne pouvait tirer qu'environ mille numéros par jour, on prenait à la fin de chaque séance les soins les plus minutieux pour éviter la suspicion de fraude ou de négligence; les boîtes de fer blanc ou les sacs de cuir contenant les billets étaient fermés par le président de la loterie, qui les cachetait de ses armes [3].

Plusieurs écrivains se préoccupèrent des inconvénients que présentait ce mode de tirage. Un sieur Jean Glover inventa un nouveau système qu'il expose dans un opuscule, imprimé en 1706, sous le titre de *Nouvelle Méthode d'exécuter les loteries avec toute la précision et la facilité qu'on peut souhaiter* [4]. Comme ce nouveau procédé fut employé dans la loterie de l'hôpital-général d'Orléans que Glover dirigea lui-même, nous devons en dire quelques mots. Les billets étaient imprimés par séries sur de grandes feuilles, de manière à ce qu'une seule devise pût servir au besoin pour un certain nombre de numéros. Au lieu de billets blancs ou gagnants, on se servait de jetons d'ivoire, de forme convexe, au nombre de deux mille. Dans une première caisse en forme de rouleau on met-

[1] Ces boîtes closes étaient parfois remplacées par des espèces de baquets où on remuait les billets à la pelle, ou bien par des sacs en cuir. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. xx, p. 356.

[2] Loterie de l'hôpital de Lyon, en 1699.

[3] *Recueil des anciennes lois françaises*, t. xx, p. 358.

[4] A Paris, chez J.-B. Cusson ; cet opuscule contient 62 pages.

tait mille jetons, timbrés d'un A, portant des chiffres qui exprimaient tous les numéros des centaines de mille, des dizaines de mille et des mille ; dans une seconde boîte roulante on déposait mille autres jetons marqués d'un B et d'un chiffre indiquant les centaines, les dizaines et les unités. Une troisième boîte contenait des cartons où était inscrite la valeur des lots à gagner. Deux enfants tiraient en même temps une boule d'ivoire de chaque rouleau, tandis qu'un troisième enfant extrayait de l'autre caisse un billet de lot et les présentait dans l'ordre suivant au public :

Lot de 15,000 *liv.*

Ce spécimen, que nous empruntons à l'ouvrage de Jean Glover [1], fait parfaitement comprendre ce système : on voit que le n° 213,005 gagne un lot de quinze mille livres. Glover propose même de simplifier ce procédé en multipliant les caisses, et en mettant seulement dans chacune d'elles les neuf unités et un zéro. On voit que c'est absolument le même système que nous employons aujourd'hui ; mais tout nous fait croire qu'il ne fut que très-rarement mis en usage avant le XIXe siècle.

Les blanques de commerce continuaient de se tirer *au livre*, comme au siècle précédent, quoiqu'on employât simultanément une autre méthode. Une boule d'ivoire était jetée dans un entonnoir suspendu sur une table, où étaient creusés un certain nombre de ronds numérotés ou blancs. Si la boule s'arrêtait dans l'un des premiers, le chiffre indiquait le lot qui y

[1] *Nouvelle méthode d'exécuter les loteries*, Paris 1706, page 27.

pondait. Les ronds blancs, en bien plus grand nombre, ne donnaient au joueur que le regret d'avoir perdu son argent [1]. C'était là le cas le plus ordinaire : car la main des blanquiers était habile à influencer le sort. La valeur trop vantée des lots décevait parfois les espérances des chalands. Les diamants dont l'éclat avait séduit la vue n'étaient souvent que de simples cristaux [2], et l'or, dans la main des gagnants, se métamorphosait en cuivre.

Certaines femmes, dont la vertu n'égalait pas le renom, entreprenaient des blanques clandestines où il y avait à peu près autant de dupes que de *lotiers*. Les unes ne mettaient guères dans l'urne du tirage que des billets blancs; les autres trouvaient moyen de s'adjuger à elles mêmes les meilleurs lots; d'autres enfin, plus effrontées encore, recueillaient le prix des souscriptions et se gardaient bien de jamais procéder au tirage [3]. Les chansons du Pont-Neuf et les pièces de théâtre se chargeaient parfois de venger la trop grande crédulité des dupes [4].

Pour achever de peindre la physionomie des loteries à cette époque, nous ajouterons qu'on y recourait même pour faire des banquets. Contrairement à l'usage ordinaire, les billets blancs étaient les bons; ils donnaient droit d'assister au repas, sans bourse délier, tandis que les billets chiffrés indiquaient la valeur de l'écot à payer [5]. Les heureux pos-

[1] *Dict. encyclop. du commerce*, art. *Blanque*.

[2] Loterie de Paul Druon, en 1661. — FÉLIBIEN, t. v, p. 181.

[3] SAUVAL, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 83.

[4] Vizé fit représenter en 1670 une comédie intitulée : *Les entreprises de la loterie ;* Dancourt fit jouer, en juin 1696, une comédie en un acte, sous le titre de *La loterie*. V. DE BEAUCHAMPS, *Recherches sur les théâtres*, t. II, p. 415.

[5] CHAUSSARD, *Voyage de Casimir en France*, t. III, p. 123.

sesseurs des premiers dînaient pour rien ; les autres déboursaient une quadruple cotisation et ne pouvaient se venger du sort qu'en mangeant comme quatre.

Le système des blanques était aussi appliqué à divers jeux de société. Les Précieuses de l'hôtel Rambouillet y virent un moyen de propager les expressions nouvelles qu'elles patronaient, en dépit de l'Académie française. A côté des billets blancs, il y en avait où était inscrit un mot ou une phrase de leur vocabulaire favori, comme *prosateur*, *décontenancement*, *débiaiser ses sentiments*, *servir importament*, *parer l'esprit*, *être en condition de faire*, etc. Les personnes à qui était échu un de ces billets se trouvaient dans l'obligation de mettre à la mode le néologisme qu'il contenait, en le reproduisant souvent dans leur conversation [1].

Pendant le cours du grand siècle et surtout vers 1697, les théologiens et les moralistes se préoccupèrent de la question des loteries. Les uns, les assimilant aux purs jeux de hasard, faisaient intervenir les canons et les Pères de l'Église et considéraient comme une injustice le profit qu'on en pouvait tirer [2]. Les autres, au contraire, en beaucoup plus grand nombre, ne voyaient là qu'un véritable contrat, parfaitement licite, lorsque l'entrepreneur ne prélevait qu'un gain modéré et que la probité procédait à toutes les opérations [3]. Contre

[1] SAUVAL, *op. cit.*, t. I, p. 84.

[2] DE SAINTE-BEUVE, *Cas de conscience*. — NICOLLE, *L'art de penser*, Amsterdam, 1697, p. 535.

[3] ALEXANDRE, lib. III *de Peccat. regum*. — BESSOMBES, t. IV, p. 252. — COLLET, *Moral.*, t. I, p. 769. — LECLERC, *Réflexions sur ce qu'on appelle bonheur ou malheur en matière de loteries*, 1697. — GREGORIO LETI, *Critique historique, politique, morale et comique sur les loteries*, Amsterdam, 1697. — LA PLACETTE, *Traité sur les jeux de hazard*, 1697. — MENESTRIER, *Dissertation sur les loteries*, Lyon, 1700. — PONTAS, *Dict. des cas de conscience*, Paris, 1718.

notre attente, les deux ouvrages les plus spéciaux écrits à cette époque ne nous ont fourni que fort peu de renseignements. La courte *Dissertation théologique* du P. Menestrier n'est guères que le récit d'une loterie de charité qu'on tira à Lyon en 1699, accompagné de prolixes réflexions sur le sort et la divination. Gregorio Leti, plus digressif encore, a trouvé moyen de composer sa *Critique politique et morale sur les loteries*, sans presque parler de son sujet ; il consacre de longs et indigestes chapitres à prouver que « la nature a diversement distribué ses lots dans le négoce et le commerce, » que la distribution des astres dans l'empyrée est une loterie céleste; que la grâce, la médecine, le mariage sont divers genres de loteries. Qu'on nous permette une courte citation pour faire apprécier le déréglement de cette imagination italienne. Après avoir rangé la création du monde au nombre des loteries, l'auteur s'exprime ainsi sur la chûte de l'homme : « Dans cette seconde loterie, le diable fut déclaré et établi le distributeur des billets, dont Adam et Ève en prirent trois, ayant trois marques différentes pour les distinguer : *Vous serez comme des dieux,* voilà la première; *sachant le bien,* voilà la seconde; *et le mal*, voilà la troisième. Mais hélas! lorsque cette seconde loterie fut ouverte et qu'on tira les billets, on ouit crier deux *Riens* pour l'infortuné Adam et autant pour la pauvre Ève. En vertu du premier de ces funestes billets, ils furent chassés du paradis terrestre; en conséquence du second, ils se virent condamnés à une rigoureuse sentence de mort. Le démon qui avait pris pour soi-même deux billets eut, avec le premier, un lot qui lui apportait la satisfaction d'avoir vaincu les premières créatures du monde; mais aussi, avec l'autre, il eut un *Rien*, marqué et empreint sur un noir de toutes sortes de malédictions [1]. »

[1] Tome I, page 58.

En lisant cet informe fatras en deux volumes, on s'aperçoit à chaque page que l'auteur, parmi les lots de la Providence, n'avait pas tiré celui du bon sens.

Sous le règne de Louis XV, dont nous allons bientôt parler, quelques théologiens prirent la peine de réfuter les billevesées de Gregorio Leti et, en continuant l'opposition au principe même des loteries, firent naître des scrupules dans quelques âmes pieuses. Nous en trouvons un exemple dans la conduite de l'abbé de la Trappe qui avait obtenu, en 1717, la permission d'ouvrir une loterie pour rétablir le temporel de son monastère. On lui fit observer qu'il paraîtrait singulier à quelques personnes d'entendre crier par les rues de Paris : *loterie de la Trappe*. Soit crainte d'un mauvais jeu de mot, soit plutôt scrupule exagéré, l'abbé renvoya la permission à la Cour [1].

L'ABBÉ J. CORBLET.

(La fin au prochain numéro.)

[1] L'abbé COUDRETTE, *Dissertation théologique sur les loteries*, p. 129.

SYMBOLISME

DE LA DEVIATION OBSERVEE DANS L'AXE ABSIDAL DE PLUSIEURS EGLISES ANCIENNES ;

DE L'ATTITUDE ET DE L'INCLINAISON VERS LA DROITE IMPRIMEE AUX CRUCIFIX DU MOYEN-AGE ;

ET DE LA PLAIE EGALEMENT MARQUEE AU COTE DROIT DE CES DERNIERS, DANS LES OEUVRES D'ART ANTERIEURES AU DIX-SEPTIEME SIECLE.

TROISIÈME ARTICLE *.

VI.

LA RAISON QUI A INCLINÉ L'AXE DES ABSIDES ET LA TÊTE DES CRUCIFIX A DE MÊME FIXÉ A DROITE LA PLAIE DU CÔTÉ DU SAUVEUR.

Tout s'enchaîne, dans les traditions du symbolisme chrétien. De même que la tête des crucifix peints et sculptés antérieurement au XVe siècle est presque invariablement penchée *au côté droit et au nord*, ainsi et pour les mêmes causes, leur plaie latérale est toujours marquée exclusivement à leur côté droit. Nous ne craignons pas de l'affirmer : il est aussi rare de trouver avant cette époque des crucifix percés au côté gauche, qu'il l'est d'en voir qui aient la tête inclinée de ce même côté.

Juste-Lipse décrit une antique médaille d'or byzantine, envoyée en 1208 en Belgique avec d'autres dons précieux, par Henri Ier, frère et successeur de Baudouin Ier, empereur de

* Voir le numéro de janvier 1861, page 29.

Constantinople : cette médaille, qu'il attribue aux premiers siècles du christianisme, représentait Jésus-Christ crucifié entre la sainte Vierge, saint Jean, et deux soldats, dont l'un, celui que les légendes appellent Longin, dirige la lance *au côté droit* du crucifix, et l'autre élève l'éponge sous le bras gauche de la croix.

Toutes les miniatures des bibles moralisées, historiales, etc. et celles des *Bestiaires* du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle offrent, presque sans aucune exception, toutes leurs images du crucifix et celles même du Sauveur ressuscité, parfaitement identiques, quant à l'inflexion de la tête et à la plaie du côté droit, à celle de la médaille de Juste-Lipse. Celle que voici est empruntée au *Bestiaire* manuscrit, déjà cité.

La Rédemption, la Descente aux Limbes et l'Ascension de Jésus-Christ.
Miniature d'un Bestiaire manuscrit de la Bibliothèque impériale (XIIIe siècle)

Comment donc douter que cette plaie, *toujours* marquée au côté droit, n'ait pas été de principe traditionnel? Et si elle fut de principe traditionnel, aussi bien que l'inflexion des absides, n'est-il pas naturel de penser qu'elle fut liée à cette inflexion par une identité de causes et par des harmonies nécessaires? Aussi, allons-nous essayer de démontrer qu'elle fut la confirmation et le développement de cette courbure.

En effet, les Pères et les commentateurs des premiers âges de l'Église et, après eux, tous les docteurs du Moyen-Age nous enseignent qu'il était traditionnel que le côté droit du Sauveur est celui qui fut percé par la sainte lance. Ainsi parlent saint Augustin, Athanase-le-Jeune, Bède, saint Yves de Chartres, le pape Innocent III, saint Bernard, Luc de Tuy, Ludolphe de Saxe, saint Isidore, Gaspard Van-Baërle, Vossius, le savant Gretser, le *Micrologue*, Rupert de Tuitz, etc.

Plusieurs nous apprennent même que la percussion du côté du Sauveur avait été annoncée prophétiquement par divers passages des Écritures : la porte que Dieu commanda à Noé de ménager dans l'un des côtés de l'arche [1], les eaux que

[1] Ostium autem arcæ pones in latere (Gen. VI. 16).

Les auteurs mystiques du Moyen Age disent unanimement que l'arche de Noé était la figure de l'Église militante et celle-ci, la figure de Jésus-Christ, allusions également attachées au vaisseau des églises matérielles. Aussi, déclarent-ils que la porte ouverte dans l'un des côtés de l'arche figurait par anticipation la plaie du côté du Sauveur, et montrent-ils, entre les proportions de l'arche déterminées à Noé par l'ordre de Dieu, et celles de la structure du corps humain, des analogies fort curieuses :

« Et pulchrè (dit Rupert de Tuitz) arca illa fenestram habuit in latere per quam salvandi ingrederentur : quia Christus lancea militis in latere est vulneratus, per cujus vulneris sacramentum cuncti credentes Ecclesiam ingrediuntur.

Et ailleurs : « Et quoniam Ecclesia de hominibus constat, pulchrè arca illa quæ Ecclesiam figurabat, quamdam humani corporis similitudinem in ipsa

Moyse fit jaillir du rocher d'Horeb, celles qu'Isaïe vit couler d'une pierre mystérieuse, le flot qu'Ézéchiel vit, en esprit, sortir *du côté droit* du Temple, sont, selon l'avis des Docteurs, autant de figures anticipées de la plaie ouverte au côté droit de Jésus-Christ.

Percement du côté droit du Sauveur.
Miniature d'un Bestiaire manuscrit du XIIIe siècle.

Pourquoi l'assistance des Pères et ce faisceau de témoignages, tous en faveur du *côté droit*, dans une question qui, sans le mysticisme qui s'y rattache, semblerait et serait peut-

forma sua prætendebat. Siquidem humanum corpus sic est, ut longitudinis suæ sextam partem habeat in latitudine, decimamque ejus longitudinis in altitudine : sic arcam constructam fuisse non dubium est : tercentorum erat cubitorum in longitudine, quinquaginta in latitudine, triginta cubitorum in altitudine. (RUPERT, ABBAT. TUIT., *De divin. Offic.*, VIII, 13.)

être si puérile? Bède et Gretser vont nous répondre : ils nous diront, avec tous les mystagogues sacrés, que l'eau et le sang qui jaillirent de la plaie de Notre-Seigneur sont la figure de deux sacrements : le Baptême, par qui l'Église naît dans la personne de ses enfants, et l'Eucharistie qui entretient la vie de la grâce en eux [1].

Mais pourquoi les sacrements de Baptême et d'Eucharistie sont-ils montrés jaillissants du côté droit de Jésus-Christ, plutôt que de son côté gauche? Durand de Mende s'est chargé de nous l'apprendre : et le témoignage de ce prélat est d'autant plus déterminant, que Durand n'a rien écrit de son propre fond, et que son traité « des divins Offices » n'est qu'une compilation textuelle des liturgistes les plus vénérables et les plus anciens de l'antiquité ecclésiastique. Ce liturgiste nous apprend que, selon son sentiment personnel, il est vraisemblable que la plaie latérale de Jésus dut être faite au côté gauche ; mais que, néanmoins, *dans le mysticisme, elle est censée avoir été faite au côté droit* parce que ce côté représente *la divinité de Jésus-Christ*, par opposition au côté gauche, qui marque son humanité.

Ainsi, expliquant l'allusion prophétique faite dans la vision d'Ézéchiel par le flot « jaillissant du côté droit du Temple, » à l'eau qui sortit de la plaie du Sauveur, « la source jaillis-« sante du côté droit du temple, » dit-il « figurait les eaux « baptismales coulant du flanc de Jésus-Christ. Mais puisque « le Sauveur fut frappé au côté gauche, pourquoi le Prophète

[1] Quia Dominus et Salvator noster januam nobis salutis *in dextro latere* sui corporis voluit aperire, per cujus sacramenta abluti ac sanctificati, altiorem regni cœlestis aulam possimus intrare. Ascendimus enim per ostium lateris medii in superius cœnaculum, quando per aquam baptismatis et poculum dominici calicis consecrati, ab hac terrestri conversatione ad cœlestem animarum vitam pervenimus. (Bed. lib. II. *Allegor. Expos. in Esdr.*, cap. 7).

« désigne-t-il le côté droit? Je réponds : le Christ a deux côtés, « le droit et le gauche : par le droit on entend sa divinité, « par le gauche son humanité. C'est donc du côté droit que « jaillit cette eau, puisque l'Esprit-Saint, qui est l'eau invi- « sible (la grâce du Baptême) procède de la nature invisible « du Christ, et que c'est lui qui communique la vertu de « sauver les âmes à l'eau visible qui coula de son côté gauche, « c'est-à-dire, de son humanité, percée par la lance [1]. »

Le savant abbé Rupert ou Robert de Tuitz qui écrivait en 1111, et par conséquent antérieurement à l'évêque de Mende, avait tenu le même langage, en partie dans les mêmes termes, d'où l'on voit qu'il a été copié par Durand.

Voilà donc la raison bien claire de l'unanimité des témoignages écrits et de ceux des œuvres d'art du Moyen-Age en faveur de *la plaie au côté droit :* c'est le symbolisme de ce côté : symbolisme en vertu duquel l'eau et le sang qui s'en échappèrent, étant la figure de l'institution de l'Église, devaient nécessairement être montrés jaillissants *de son côté droit;* puisque, dans l'acte solennel de la rédemption du monde, de la substitution des Gentils aux Juifs et de l'institution de l'Église, Jésus-Christ agit comme Dieu et non comme homme, en vertu de sa divinité et non en vertu de son humanité.

Les Pères sont unanimes sur cette figure mystique de la naissance de l'Église. En commentant le passage de l'Évan-

[1] Aqua de templo egrediens, fons est baptismi de latere Christi procedens. Sed cum fuerit *in lævo* lanceatus, cur hic dicitur *a latere dextro?* Respondeo : duo sunt latera Christi, scilicet dextrum et lævum. Dextrum est divinitas, et lævum humanitas. A latere igitur dextro exivit aqua, quia de divina Christi natura Spiritus Sanctus aqua invisibilis procedit, qui aquæ visibili quæ de latere lævo, id est humanitate lanceata perfluxit, salvandi virtutem tribuit. (Dur. *Ration. div. Offic.* l. iv, c. iv, n. 7. — V. aussi Rupert tuit., *De divin. Offic.*. vii, 50).

gile où est mentionné le coup de lance, ainsi que celui de la Genèse où la naissance de l'Église est prophétisée dans celle d'Ève sortant du côté du premier Adam, tous se servent de cette expression, « que l'Église est sortie du côté percé du Sauveur : « Eva, dit saint Isidore, designat Ecclesiam, factam per mysterium lavacri, quod de latere morientis Christi profluxit. » — « Patitur Christus in cruce, dit le même Père, pungitur latus lancea, et profluunt sacramenta sanguinis ex quibus formetur Ecclesia. » — « Conveniens fuit, dit saint Thomas, mulierem formari de costa viri..., propter sacramentum : quia de latere Christi fluxerunt sacramenta, id est sanguis et aqua, quibus est Ecclesia instituta. »

L'art, au Moyen-Age, n'a fait que copier ces figures, sans y changer quoi que ce soit. Molanus, qui a recherché l'origine des types vulgarisés de son temps, cite un passage de saint Thomas qui rapporte qu'en divers lieux on voit l'Église représentée *à la droite* du crucifix, sous les traits d'une jeune et belle fille, souriante, le front couronné, et recevant dans un calice le sang du côté du Sauveur : tandis qu'au côté opposé, la Synagogue, les yeux bandés, baissant la tête et laissant tomber la couronne qui ornait son front, répand ce même sang par terre et le foule aux pieds [1].

Ce motif est exécuté littéralement sur une lancette des verrières de la cathédrale de Bourges, à cette exception près que la Synagogue, qui tourne le dos au Sauveur, tient, au lieu de son sang divin, les tables de la loi, et en guise de sceptre, un rouleau brisé, d'où pend un lambeau d'étendard.

Un très-bel émail de Limoges, possédé par le musée Du Sommerard et marqué aux armes de René d'Anjou, reproduit éga-

[1] V. Rupert. abb. tuit. *De divin. Offic.* viii, l. 3. — S. Isid. Hispal *In Genes.* xiv.

lement l'Église sous les traits d'une jeune reine, recevant dans un calice le sang qui s'échappe *du côté droit* de Jésus-Christ.

Ce motif est très-fréquent dans les verrières et les miniatures du Moyen-Age; citons-en un dernier exemple, emprunté à la magnifique bible de la reine Jeanne d'Évreux, manuscrit de la bibliothèque impériale (côté sup. fr. 632[1] et dont le texte appartient au XIIIe siècle, et les miniatures au XIVe).

Au chapitre intitulé : « Là, fait Dex home à sa semblance, » on lit : « Adam qui dort sénefie Ihucrist qui dormi en la crois : Ève qui yssi (sortit) hors del costé Adam, sénefie *sainte Église qui est fors del costé Ihucrist.* »

Au *verso* du même feuillet, cette scène est encore plus détaillée. On y lit d'abord le texte, qui a sa miniature particulière, et ensuite le commentaire, accompagné également d'une miniature spéciale. Voici le texte : « Ici endort Dex Adam et en trest Ève fors de son costé, coronée de 12 estoilles. » Sur la miniature correspondante, est représenté le sommeil d'Adam : Dieu se penche vers lui, et prend par la main la jeune Ève, dont un pied est encore engagé dans le flanc du Père des hommes.

Le commentaire vient à la suite : « Ice que Dex endormi Adam sénefie le Père qui endormi li filz en la crois. Ce que il trest Ève de son costé sénefie sainte Église qui ist fors del costé Ihucrist coronée de 12 graces et li bon crestien laorent et servent. »

La miniature dont ce texte est accompagné est charmante. Au centre est Jésus-Christ crucifié, *le côté droit* percé par le coup de lance. De sa plaie, sort l'Église sous la forme d'une majestueuse et jeune reine richement drapée dans une longue tunique bleue, le front ceint d'un diadème royal d'une éblouis-

sante blancheur, soutenue dans les airs par un pouvoir surnaturel, les mains jointes, et dans la pose, moitié debout, moitié agenouillée, que les miniatures du Moyen-Age prêtent souvent aux anges qui prennent l'essor vers le ciel. L'extrémité de sa longue robe touche encore à la plaie ouverte qui vient de lui livrer passage, tandis qu'au pied et au côté gauche de la croix, trois personnages, *li bon crestien*, adorent, l'un à genoux, les deux autres, debout.

VII.

PORTE ROUGE DE QUELQUES ÉGLISES.

On ne sera pas étonné, si on a suivi nos explications, que pour retrouver l'origine d'une étroite et petite porte percée à une place particulière dans quelques anciennes églises, il nous faille encore une fois rappeler ce que saint Augustin, saint Isidore, saint Jean Chrysostôme et les autres docteurs chrétiens ont dit sur l'arche de Noé, en montrant ses rapports mystiques avec l'Église militante, et même avec nos temples matériels.

Ces auteurs établissent en effet de magnifiques parallèles et de nombreux rapprochements entre l'arche de Noé et l'Église, entre celle-ci et Jésus-Christ même. Ainsi, d'après eux, par exemple, l'Église, c'est-à-dire la masse complète des prédestinés, parcourra huit âges ou périodes, dont le dernier se poursuivra pendant l'éternité entière dans la gloire et les joies du ciel; *octonarium beatitudinis,* disent-ils, et ils font remarquer que, par une figure prophétique, l'arche de Noé porta *huit élus,* emblèmes anticipés et mystiques de ces huit âges. Ils rappellent encore, qu'au moment du déluge universel, il n'y eut de salut pour les hommes que dans le refuge ouvert

par cette même arche, de même que, depuis la rédemption, il n'y a de salut pour les âmes qu'au sein de la barque de Pierre. Ces allusions surabondent dans leurs écrits. Les peintures murales des Catacombes nous ont conservé elles-mêmes, dans le type uniforme de l'arche qu'on y rencontre à chaque pas, quelques-uns de ces rapprochements curieux. On y voit celle-ci cubique, allusion aux choses terrestres représentées par le nombre *quatre,* à l'immutabilité de la foi de l'Église, figurée par la forme cubique, aux quatre vertus cardinales représentées par les quatre faces du cube, etc. Ou bien, l'arche affecte, parmi ces peintures, la forme *octogone* ou celle d'une chaire cubique, mais reposant sur huit supports, toujours par allusion aux huit âges de l'Église. Nous n'insisterons pas davantage sur ces détails allégoriques que les Pères ont épuisés : nous dirons seulement qu'au Moyen-Age où l'esprit était si biblique, on multiplia toutes ces allusions, tous ces rapprochements mystiques entre l'arche de Noé et l'Église, et on en admit quelques autres dans les combinaisons architecturales des temples matériels. Il s'en trouva un parmi eux qui fit ouvrir dans les églises ce qu'on nomma la *porte rouge.*

On se souvient de ce que nous avons remarqué au commencement de ce chapitre, que l'arche étant aux yeux des commentateurs de la bible une figure du corps de l'Église, et du corps matériel de Jésus-Christ, le raffinement de ces Pères alla jusqu'à trouver, dans les dimensions de son vaisseau, des analogies, proportions gardées, avec celles du corps humain. Or, saint Augustin et d'autres autorités ayant remarqué dans la Genèse l'ordre reçu de Dieu par Noé de ménager *au flanc de l'arche,* la porte par où devaient y entrer les privilégiés de ce temps, *salvandi,* ce docteur avait déclaré que cette porte figurait prophétiquement la plaie latérale de Jésus-Christ.

« Le flanc de Jésus-Christ, dit-il, fut percé, comme pour « ouvrir à la vie, dans cette partie de son corps, une voie « d'où jaillirent les sacrements de l'Église : c'est ce qui avait « été prophétisé par l'ordre donné à Noé de ménager une « porte *au côté de l'arche,* par où devaient y pénétrer tous « les êtres vivants que le déluge ne devait point engloutir. »

Rupert de Tuitz (XIIe siècle) répétait et faisait revivre cet enseignement de saint Augustin : « Il est beau, dit-il, de « voir à l'arche cette ouverture dans son flanc, qui devait en « livrer l'entrée aux prédestinés : car c'est, en effet, au côté, « que le Christ fut frappé de la lance du soldat romain, comme « c'est par le mystère de cette plaie que tous les croyants « entrent dans le sein de l'Église. »

Y a-t-il donc lieu de s'étonner de voir les prélats-architectes donner au vaisseau des temples, dont le plan cruciforme et l'inflexion de leur chevet faisaient comme autant d'images du crucifix, un mémorial symbolique de la porte latérale de l'arche et de la plaie de Jésus-Christ? Quelques églises du Moyen Age, parmi lesquelles nous citerons celle de Notre-Dame de Paris, eurent donc leur plaie latérale : elles l'eurent au côté droit : ce fut, indépendamment de la baie percée à l'extrémité nord du transsept, une porte basse et étroite s'ouvrant dans le collatéral septentrional du chevet, et appelée la *porte rouge :* mémorial de la plaie de la sainte lance, placée, comme la majeure partie des saints docteurs l'assuraient, *au côté droit, et un peu au-dessous de la clavicule.*

Ainsi, quand l'essaim des chanoines entraient par cette porte étroite et réservée à leur usage pour l'office matutinal, se réalisait, au moins dans le sens littéral, cette belle invitation de saint Augustin adressée dans un sens tout spirituel aux fidèles : « Venez tous, entrez tous : vous avez ici un pas- « sage, le côté (du Christ) est ouvert. Le bon Larron montre

« par où tous doivent s'introduire. Il enseigne par son exem-
« ple que nul ne doit désespérer. Efforcez-vous, dit le Sei-
« gneur, d'entrer par cette porte étroite. Quoi de plus res-
« serré que cette ouverture, faite par le coup (de lance) de
« l'un des soldats? Et pourtant, cet étroit passage a déjà livré
« entrée au monde presque tout entier [1]. »

On voit dans les plus anciens et les plus vénérables traités liturgiques du Moyen-Age que le costume clérical et la liturgie catholique conservaient au XIe, au XIIe et au XIIIe siècles, non-seulement le mémorial de la plaie réelle de Jésus-Christ, mais encore celui de sa place conventionnelle au côté droit du crucifix. Les liturgistes et les ouvrages qui nous en fournissent la preuve sont : un ancien *Ordo* romain en usage sous Charlemagne, saint Isidore de Séville, Alcuin, Amalaire-Fortunat, Valafrid Strabon, Bède, saint Yves de Chartres, saint Hildebert, Rupert de Tuitz, Pierre de Cluny, Raoul de Tongres, Hugues et Richard de Saint-Victor, le *Micrologue*, le traité *Gemma animæ*, etc.

Si Bède le Vénérable a, dans ses *Collectanea*, à rendre raison de l'échancrure pratiquée de son temps *au côté droit* du vêtement du diacre, il dit qu'elle était destinée à rappeler *la plaie du côté droit de Jésus-Christ.*

Si, dans son interprétation des rites usités de son temps dans les pompes du jour de Pâques, Rupert de Tuitz veut expliquer pourquoi, en aspergeant les fonts baptismaux, on chantait ces paroles d'Ezéchiel que nous avons déjà citées :

[1] Venite omnes, intrate omnes ; ex quo possitis intrare, patet latus. Attendit enim ille (bonus latro) quò debeant omnes intrare. Neminem suo exemplo docuit desperare ; contendite, et Dominus ait intrare per angustam portam. Quid angustius illo foramine, quod unus e militibus percutiendo latus crucifixi aperuit ? et tamen per has augustias pene jam totus mundus intravit. — (S. August. *De temp. barbarico.*, cap. viii. — Luc. 13.)

« Je vis un flot d'eaux jaillir et couler du côté droit du « temple, etc., » — « c'est à bon droit, dit ce savant, que le « Prophète fait jaillir du côté droit, cette eau dont il est dit « que « tous ceux à qui elle parviendra seront sauvés, » car « ce temple, qui n'est pas construit de la main des hommes, « a deux côtés, à savoir le côté droit ou divin et le côté « gauche, qui est la nature humaine. C'est donc pour faire « ici une distinction, que le Prophète spécifie le côté d'où « jaillit cette eau, qui sauve tous ceux à qui elle arrive. Elle « jaillit *du côté droit,* est-il dit : et avec raison : car c'est de « la nature divine de Jésus-Christ que procède le Saint-Es- « prit, source invisible qui donne sa vertu salutaire à l'eau « visible échappée du côté gauche de Jésus-Christ, c'est-à- « dire, de son humanité percée par la lance. Il est donc juste « qu'en ce jour de la résurrection du Sauveur, également so- « lennisée par la préconisation du baptistère sacré, nous « chantions ces paroles, à la louange de ce fleuve dont l'inon- « dation nous fit revivre par la vertu de la mort du Christ, « etc... [1]. »

De même, si le *Micrologue*, l'un des plus vénérables et des plus savants traités liturgiques qui nous aient été conservés et qui date de l'an 1080, entre dans l'explication de l'acte de la fraction de la sainte Hostie pendant le saint sacrifice de la messe, il dit « que le célébrant rompt l'hostie *au côté droit, d'après l'Ordo, pour faire mémoire du coup de lance porté au côté droit du Sauveur* [2]. » Or, l'hostie étant placée sur l'autel ainsi que l'est le crucifix, ce que le *Micrologue* ap-

[1] Rupert. Tuitiens. *De divin. Offic.*, vii, 20.

[2] Cum autem dicit (sacerdos) « Per Dominum nostrum », rumpit hostiam *ex dextro latere*, juxta ordinem, ad designandam dominici lateris percussionem. (*Micrologus*, c. xvii).

pelle *son côté droit* est le côté de l'Évangile, côté droit de Jésus-Christ, comme nous l'avons expliqué.

Saint Yves, évêque de Chartres, et le pape Innocent III, ayant à exposer pourquoi, de leur temps (IXe et Xe siècle), tandis que la sainte Hostie était posée sur l'autel au côté de l'Épitre (le midi), le calice l'était au côté de l'Évangile, gauche du célébrant, mais en réalité côté droit de la sainte Hostie orientée comme le crucifix et faisant face à l'assemblée : c'est, disent ces savants Prélats, que le calice doit paraître comme prêt à recevoir le sang de Jésus-Christ, qu'on croit ou qu'on présume avoir jailli *de son coté droit* [1].

[1] Hostia, quæ juxta calicem consignatur, sic debet esse posita, ut sua et calicis positione, *dextrum Christi latus* repræsentet. (S. Yvon. Carnot. *Epist.* 135).

Calix ponitur *in dextrum latus*, quasi sanguinem suscepturus qui ex latere Christi dextro creditur, vel cernitur profluxisse. (S. Innocent. III. *De sacro altaris myst.* lib. II, c. 57).

FÉLICIE D'AYZAC.

LES VÊTEMENTS SACERDOTAUX

dans l'Allemagne moderne.

Nous ne sommes plus au temps où il était de bon goût de mépriser les traditions artistiques du Moyen-Age. De sérieuses études ont fait revivre les principes de la véritable architecture chrétienne ; on a écouté avec une pieuse docilité la voix vénérée du Souverain-Pontife proclamant la nécessité de revenir aux lois primitives du chant Grégorien; on s'est efforcé de rétablir l'harmonie qui doit régner entre le mobilier à l'usage du culte et le monument où on le célèbre. Tout tend à rétablir l'unité entre les arts religieux qui, enfants d'une même mère, l'Église catholique, doivent marcher en se donnant la main ; arts qui, pour resplendir dans tout leur éclat, doivent se prêter mutuellement les divers rayons de leur merveilleuse beauté, afin que, de ces splendeurs réunies, elles fassent à leur commune Mère un vêtement d'honneur. Mais, à cette unité si nécessaire, il manquait encore une partie essentielle ; il fallait revenir à d'autres principes oubliés, à l'ampleur des anciens vêtements ecclésiastiques. L'Angleterre et la France entrèrent les premières dans cette voie. En Angleterre, ce fut Pugin qui, tout en élevant des églises dans le style du Moyen-Age, démontra par ses écrits la nécessité de mettre le tissu et la broderie en harmonie

avec la forme souple et majestueuse des anciens vêtements liturgiques.

La France a vu mourir, malheureusement trop tôt pour le développement de l'art chrétien dans ce pays, le prêtre savant qui, le premier, y donna l'impulsion pour la régénération des vêtements sacerdotaux. C'était notre ami, le vénérable Père A. Martin. Il sut allier la théorie et la pratique; il composa de savants traités sur la forme primitive des vêtements sacrés, en même temps qu'il dessinait des modèles pleins de grâce et de noblesse, destinés à décorer les chasubles, à les remettre en rapport avec l'esprit et les sentiments qui animèrent l'art chrétien dans les beaux jours du treizième siècle. Peu d'archéologues français ont poursuivi ce genre d'études. M. Ch. de Linas y consacre tout à la fois sa plume et son crayon, et personne n'apprécie plus que nous les savants travaux qu'il a publiés dans la *Revue de l'Art Chrétien*.

En Allemagne, nous marchons aujourd'hui avec amour et ardeur sur les traces du R. P. A. Martin, et, soutenu par son exemple, nous avons recueilli dans toute l'Europe plus de quinze cents tissus et broderies du Moyen-Age. Aussi nous sommes nous trouvé dans les plus heureuses conditions pour écrire une histoire des vêtements sacerdotaux. Nous avons pu mettre à la fois sous les yeux du lecteur et les types anciens des costumes liturgiques, et leur coupe, et leur forme, et leurs décorations.

Plusieurs évêques et une foule d'ecclésiastiques Allemands portent maintenant des vêtements sacrés exécutés d'après ces antiques modèles. On rencontre surtout le consolant spectacle de cette heureuse réforme dans les églises restaurées ou élevées depuis peu selon les règles du style ogival.

Des congrégations religieuses, principalement aux bords du Rhin, nous prêtent un généreux concours. Elles donnent tous

leurs soins à la restauration de la broderie ; elles travaillent à lui rendre l'esprit et les formes qu'elles avaient jadis. On a fondé à Grével, auprès de Dusseldorf, un grand établissement pour la fabrique des tissus du Moyen-Age et des étoffes en soie solide; tissus qui ne reproduisent point les tristes inventions modernes, mais bien les magnifiques originaux que nous avons eu le bonheur de trouver en si grande quantité.

Pour attester nos progrès dans la broderie religieuse et l'habileté des Sœurs de l'Enfant-Jésus à Aix-la-Chapelle, nous pourrions parler de la mître précieuse que porte au jour des grandes fêtes Monseigneur le Cardinal de Cologne. Le travail de cette mître est si délicat, que véritablement il rivalise avec la miniature. Toute la mître est brodée au petit point; sur les cornes, on admire l'Adoration des Rois-Mages et différentes figures symboliques encadrées dans de délicieux petits médaillons, qui s'harmonisent parfaitement avec le reste de l'ornementation. La plus grande partie des vêtements pontificaux du savant évêque de Munster, Monseigneur Müller, les vêtements pontificaux de l'évêque d'Osnabruch, sont aussi la preuve de l'habileté des Sœurs de l'Enfant-Jésus qui ont imité la coupe et la décoration de la plus belle époque du Moyen-Age. Citons aussi la mître en style du treizième siècle, gracieux et riche présent offert par les étudiants en logique de l'Université de Bonn à leur maître académique, l'Évêque actuel de Paderborn en Westphalie.

La maison-mère de l'Enfant-Jésus a fondé auprès de la cathédrale de Cologne une succursale qui, depuis deux ans, exerce une grande influence sur la régénération des vêtements sacerdotaux, en Allemagne, et surtout dans le vaste archidiocèse de Cologne. Dans ces derniers temps, un grand nombre de beaux vêtements ont été achetés à ce couvent, où des orphelines déjà très-habiles se perfectionnent dans cet

art si noble et malheureusement si peu connu à notre époque. Leurs produits sont recherchés même à l'étranger.

Une des plus belles chasubles achevées dans ces derniers temps par les habiles mains des pieuses Sœurs de Cologne, a été exécuté d'après l'original qui existe encore au trésor de la cathédrale de Reims.

Nous le vîmes, il y a quelques années, et si notre souvenir est fidèle, l'étoffe, couleur de pourpre, est souple, lisse et sans dessin. Dans les anciens inventaires des douzième et treizième siècles, la texture de cette étoffe très-épaisse est ordinairement appelée *cendale*, *cendalum, sampdallo*. Aujourd'hui nous lui donnerions le nom de serge. La forme extérieure de ce vêtement ressemble beaucoup à celle d'une chasuble de saint Bernard et d'une autre chasuble d'Albert-le-Grand, la première conservée à Aix-la-Chapelle, l'autre dans les trésors de l'église de Saint-André à Cologne.

La superbe broderie qui décore la partie postérieure est surtout ce que l'on admire dans ces belles chasubles de deuil. Cette broderie est en or avec une imitation de filigranes et de pierreries. Ce bel ornement, véritablement de la meilleure époque du style ogival primitif, représente l'arbre de vie, qui, selon une pieuse légende, est devenu plus tard le bois de la sainte Croix de Notre-Seigneur. Dans les ornements de cette époque, on trouve souvent comme décoration cet arbre poétique dont les anciens livres apocryphes se plaisent à redire les merveilleuses transformations.

Grâce à la bonté de M. l'abbé Gérard, chanoine de la cathédrale de Reims, nous avons pu nous procurer une photographie exacte de cette chasuble de deuil.

D'après ce dessin, nous avons pu faire exécuter par un habile artiste de Cologne, en style roman très-sévère, les feuilles qui enrichissent l'arbre symbolique, figure de l'arbre de vie.

Pour l'embellir encore, nous avons fait broder, en lettres romanes, le texte dont le feuillage de l'arbre est la représentation, *Arbor vitæ*. Au milieu, à l'endroit où le feuillage se partage, on voit les mots du commencement de l'hymne si touchante *Dulce lignum*, et ces premières paroles rappellent tout le sublime mystère de la Croix. Pour augmenter l'effet de l'ensemble, les brodeuses ont mis le fond en velours rouge couleur foncée et non cramoisie. Ce velours fin forme un champ qui se divise avec grâce en contours élégants. A la place des filigranes, on a brodé au tambour une sévère ornementation romane. Diverses plaques jetées çà et là et brodées au petit point imitent les pierreries, représentant le rubis, l'émeraude et le saphir. Dans d'autres parties, de petites perles et de jolis grains de corail ajoutent encore à la fraîcheur. Le feuillage est brodé en soie jaune d'or et tous ses contours sont ornés de fils d'or qui l'enrichissent. Enfin, la broderie des lettres, formant les légendes déjà citées, est exécutée en fil d'or (bouillon) d'une manière très-solide, semblable à celle qu'offrent un grand nombre des spécimens originaux renfermés dans notre collection.

Cette broderie si riche sur la partie postérieure de la chasuble, a pour pendant sur la partie antérieure une broderie moins riche et moins étendue, mais de même genre. Le feuillage est pareil, les ornements sont semblables, et dans le milieu de l'arbre apparaît en lettres majuscules romanes la légende *Regnavit a ligno Deus*.

Quant à l'étoffe même, le bon goût des brodeuses leur en a fait choisir une de damas blanc, d'un beau dessin, imitation très-pure de l'étoffe originale fort intéressante trouvée par nous en Sicile, et aussi, avec très-peu de modifications, dans le riche vestiaire de la cathédrale de Halberstadt. Le dessin de cette étoffe traduit la légende du psaume XLI *Quem-*

admodum desiderat cervus ad fontes aquarum, et représente deux cerfs haletants encadrés dans un médaillon hexagone. Les cerfs sont posés sur leurs genoux et essoufflés; dévorés par la soif, ils lèvent leurs cornes au ciel qui fait tomber sur eux une pluie rafraichissante. L'original, dont notre collection offre plusieurs échantillons, a dans sa composition beaucoup de ressemblance avec d'anciens tissus mauresques ou sarrasins fabriqués en grande quantité au XIIIe siècle par les Sarrasins, en Sicile, et les Maures, dans le midi de l'Espagne.

La coupe de cette chasuble a été prise sur celle de saint Bernard, conservée à Aix-la-Chapelle; elle couvre tout le corps du prêtre et justifie ainsi le nom ancien *casula*, c'est-à-dire petite maison, petite case.

L'étoffe est très-legère, très-souple, ainsi que la doublure en soie rouge-foncé, et afin qu'elle ne puisse ni gêner ni fatiguer les bras du prêtre pendant le saint Sacrifice, on a adapté de petits cordons pour la relever en plis nombreux et pleins de grâce sur l'épaule et le haut du bras, de chaque côté. On sait qu'on agissait toujours ainsi au Moyen-Age.

Ce riche vêtement fait partie d'une chapelle complète de M. l'abbé Graëze, jeune prêtre du diocèse de Luçon; elle lui a été offerte en gage d'affection, au jour de sa consécration sacerdotale, par son parent, l'auteur de cette notice.

En terminant ces lignes, qu'il nous soit permis de faire un appel au clergé français, pour qu'il encourage les efforts tentés de divers côtés, afin de rendre aux vêtements sacerdotaux leur antique et vénérable beauté. Puissent les idées que nous propageons depuis longtemps à ce sujet être accueillies en France comme elles le sont en Allemagne, partout où l'on s'occupe sérieusement des vrais principes de l'art chrétien!

L'ABBÉ FRANZ BOCK.

LA CROIX DE CARAVACA

L'un des objets de la vénération particulière des Espagnols est la Croix dite de Caravaca, du nom d'une ville de l'ancien royaume de Murcie, qui est souvent désignée sous le nom de *Santa-Cruz-de-Caravaca*. Cette Croix très-répandue dans la péninsule ibérique est peu connue en France; nous pensons donc être à la fois utile et agréable aux lecteurs de la *Revue de l'Art Chrétien,* en leur en donnant ici la description et l'explication. Le spécimen que nous leur mettons sous les yeux est un dessin pris sur un exemplaire en bronze de la Croix de Caravaca, conservé à l'abbaye de Solesmes, et qui a été apporté en France par un soldat Espagnol refugié à la suite de la guerre civile de 1834.

Voici d'abord le dessin exact de cette Croix qui est historiée des deux côtés; nous le devons au crayon du frère Julio, professeur au pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes à Lyon. L'original a presque les mêmes dimensions que la Croix miraculeuse, puisqu'il en représente les 75 centièmes. Il s'ouvre au moyen de l'anneau placé à la partie supérieure qui sert aussi à la suspendre.

Le côté qui attire d'abord les regards est celui sur lequel est représentée, comme sur tous les crucifix, l'image du Sau-

veur en croix. On a placé une petite Madone aux pieds du Christ. Mais ce qui fait déjà l'un des caractères de la Croix

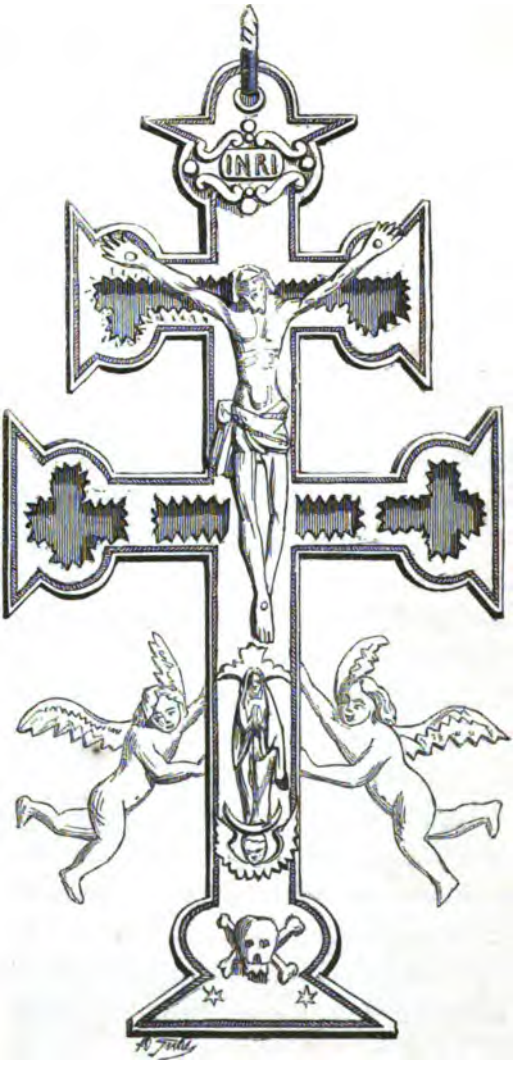

de Caravaca, ce sont les deux anges qui, dans leur vol, la soutiennent et paraissent la transporter. Nous expliquerons

tout-à-l'heure cette particularité. Les deux croisillons présentent des jours destinés à recevoir des reliques, ou simplement des bandes d'écarlate pour simuler l'émail.

L'autre côté est plus mystérieux. Outre les deux anges

sortants, on y voit sur la hampe, au dessous du plus long croisillon, un prêtre en chasuble, prêt à célébrer la messe. Le calice, les deux chandeliers sont disposés selon l'emplacement qu'on leur a pu trouver ; le servant de messe est au bas avec sa clochette. Mais voici quatre personnages sur le croisillon inférieur qui viennent compléter la scène : à droite du spectateur, deux rois portant couronne, dont l'un regarde en haut; à gauche, une reine accompagnée d'une autre femme. On doit remarquer que celui des deux rois qui regarde en haut a les yeux fixés vers la partie supérieure de la Croix, et c'est là en effet que se concentre tout l'intérêt de la scène. Deux anges volant apportent une croix patriarchale qui vient compléter l'ensemble des objets nécessaires à la célébration de la messe.

Expliquons maintenant l'énigme. Il s'agit ici d'un fait qui se rapporte à l'histoire chevaleresque de l'Espagne méridionale. La source principale où l'on peut puiser des renseignements certains pour l'éclaircir est la monographie de la Croix de Caravaca publiée à Madrid, en 1615, par le licencié Jean de Robles, prêtre de l'église même de Caravaca, sous ce titre : *Historia apparitionis et miraculorum sanctæ Crucis Caravacanæ*. Papebrock dans les *Acta sanctorum*, au 30 mai, a éclairé la question des lumières de sa critique, et discuté les points principaux du livre de Robles. Nous procéderons d'après les données de ces deux savants auteurs.

Vers l'an 1227, régnait sur Valence un prince Maure, désigné dans les anciennes chroniques espagnoles sous le nom arabe plus ou moins altéré de Zeyt-Abuzeyt. Ce prince embrassa le christianisme à la suite d'un miracle qui s'était passé sous ses yeux, à Caravaca, ville de son territoire, où il se trouvait alors. A ce moment, les victoires des Espagnols faisaient déjà pressentir l'expulsion plus ou moins pro-

chaine des Maures de la Péninsule, et de fréquentes conversions avaient lieu parmi eux. Un prêtre chrétien s'aventura au milieu des Sarrasins du royaume de Murcie, dans le but de leur prêcher l'Évangile. Il fut saisi et conduit devant Zeyt-Abuzeyt, qui entreprit de le faire parler sur la religion chrétienne. Il l'interrogea en particulier sur le sacrifice de la messe, au sujet duquel le prêtre lui donna des explications qui intéressèrent le roi à un si haut point qu'il voulut que son prisonnier en accomplît aussitôt sous ses yeux la célébration. Le prêtre, n'ayant pas à sa disposition les objets nécessaires à cet effet, les envoya prendre dans la ville de Concha qui était au pouvoir des chrétiens; mais il advint que la croix, qui doit toujours être sur l'autel pendant la célébration de la messe, avait été oubliée. Sans se rendre compte de l'absence de cet objet indispensable, le prêtre commença le sacrifice; mais bientôt, s'étant aperçu que la croix manquait, il demeura tout troublé. Le roi qui assistait avec les personnes de la famille et de sa cour, voyant le prêtre devenu tout-à-coup pâle et interdit, lui demanda ce qui lui était arrivé. — « Il n'y a pas de croix répondit le prêtre. » — « Mais, reprit « le roi, ne serait-ce pas ceci? » En effet, à ce moment, le roi apercevait deux anges qui déposaient une croix sur l'autel, et il désignait du doigt cet objet désiré. Le bon prêtre rendit grâces à Dieu, et poursuivit avec joie la célébration du sacrifice. Un si grand prodige triompha de l'infidélité d'Abuzeyt, et tout aussitôt il crut en Jésus-Christ. La tradition populaire est qu'il aurait pris au baptême le nom de Ferdinand, par honneur pour le saint roi Ferdinand III qui l'aurait tenu sur les fonds baptismaux.

La Croix miraculeuse de Caravaca a été conservée avec une grande vénération; on raconte plusieurs prodiges opérés par elle, et elle a servi de type à toutes les petites croix que

les Espagnols portent respectueusement parmi leurs objets de dévotion. Ses dimensions sont : 17 centimètres de hauteur, 22 millimètres de largeur à la tige, 65 millimètres au petit croisillon et 95 millimètres au grand croisillon. Elle est en bois que l'on croit pieusement être de la vraie Croix ; sa surface est unie des deux côtés.

Maintenant l'explication des figures représentées sur la croix est facile. On découvre de suite le rapport des différentes parties de la scène ; le prêtre est dans l'attente, et la croix apportée par les deux anges exprime le dénouement. Celui des deux rois qui regarde la croix est Zeyt-Abuzeyt ; l'autre, saint Ferdinand son parrain. La reine qui est en face représente sans doute la femme d'Abuzeyt, qu'il épousa après son baptême et qui, selon la tradition populaire, se nommait Dominica Lopez ; près d'elle est sa fille à laquelle on donne le nom de Alda Fernandez, en souvenir de saint Ferdinand.

Nous compléterons cette notice en y insérant le grand nom de sainte Thérèse. L'illustre réformatrice du Carmel avait parmi ses objets de dévotion une petite Croix de Caravaca. Ce pieux objet, d'abord conservé chez les Carmélites de Bruxelles, déposé plus tard entre les mains de Mme Louise, à Saint-Denys, est revenu dans son premier asile. Enfin, une autre Croix de Caravaca se trouvait aussi parmi les petits meubles de piété du B. Benoit-Joseph Labre. Ce serviteur de Dieu la portait sur lui au moment de sa mort, et elle se conserve aujourd'hui comme une relique.

Telle est la Croix de Caravaca si peu connue en France, et sur laquelle nous avons cru devoir appeler l'attention comme sur un objet aussi intéressant pour l'archéologie que pour la piété.

DOM F. RENON.

CHRONIQUE

L'*Annuaire de l'Académie Royale de Belgique* a publié une notice biographique de M. Renier Chalon sur feu M. G. B. Schayes. Nous lui empruntons quelques détails sur la vie de notre regretté collaborateur. Il naquit à Louvain le 11 janvier 1808. Passionné dès la jeunesse pour les études historiques, il publiait dès l'âge de 22 ans un mémoire fort érudit sur une question de géographie ancienne. Désirant avant tout satisfaire sa passion favorite pour les livres, il accepta les modestes fonctions d'employé à la Bibliothèque royale de La Haye. Sa qualité de Belge les lui fit perdre à la révolution de 1833. En 1849, il devint membre titulaire de l'Académie Royale de Belgique et conservateur du musée d'artillerie, d'armures et d'antiquités. Il se trouva dès-lors placé dans une position qu'il est donné à bien peu d'hommes de rencontrer : il avait pour occupations obligées et officielles la satisfaction de ses goûts particuliers, le rêve de toute sa vie, l'étude des monuments et des antiquités. La perte d'un enfant vint assombrir une existence jusqu'alors sans nuages, et quelques années après il mourait frappé d'une attaque d'apoplexie. M. Schayes cultivait la science pour elle-même, sans avoir jamais eu la pensée de s'en faire un marchepied ou un moyen de parvenir à la fortune. A une intelligence supérieure et à une érudition immense, il joignait quelque chose de plus précieux encore : un beau et noble caractère. L'envie littéraire lui était tout-à-fait inconnue ; bien loin d'écarter comme des rivaux à craindre ceux qui s'occupaient des mêmes recherches que lui, il les accueillait avec empressement et mettait à leur disposition les trésors de son incomparable mémoire. La liste seule des nombreux ouvrages de M. Schayes tient huit

pages dans la notice de M. Renier Chalon. Les plus importan sont : *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, 3 vol. in-8° ; *Histoire de l'architecture en Belgique*, 2 vol. in-12. Le dernier ouvrage sorti de sa plume est la série d'articles publiés dans la REVUE DE L'ART CHRÉTIEN sous le titre de : *Coup d'œil sur les travaux de construction en style du Moyen-Age exécutés en Belgique depuis* 1830.

—M. l'abbé Cochet vient d'adresser au préfet de la Seine-Inférieure un rapport sur une excursion qu'il a faite à Abbeville et à Amiens pour étudier les gisements du bassin de la Somme, où l'on trouve des hachettes, diluviennes et pouvoir émettre un avis sur une question archéogéologique qui préoccupe à bon droit le monde savant. Nous lui empruntons l'extrait suivant : « Le lendemain j'étais à Amiens, et après avoir visité quelques-uns de nos plus savants confrères de ce grand centre archéologique, je m'assurai de leur bienveillant concours pour être piloté aux sablières de Saint-Acheul, arènes célèbres où le fait des haches diluviennes a pris corps, où il a été établi d'une façon solide et incontestable, et d'où il s'est élevé à la hauteur d'un évènement scientifique.

« Malheureusement M. Garnier, le savant bibliothécaire de la cité, le guide habituel des géologues anglais, ne put m'accompagner dans cette excursion : une absence forcée l'empêchait de se trouver à Amiens ce jour-là. Mais je fus dédommagé de cette privation par la gracieuseté de MM. le Dr Goze, correspondant de nos comités historiques, l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, et H. Dusevel, inspecteur des monuments historiques de la Somme, qui ne cessèrent de me prodiguer l'obligeant concours de leurs conseils et de leurs lumières. C'est en la compagnie de ces trois éminents antiquaires de la Picardie que je suis descendu dans les sablières de Saint-Acheul.

« La couche d'humus ou de terre végétale m'a paru avoir environ 1 mètre 50 ; puis vient une couche d'argile ferrugineuse qui n'a guère moins d'un mètre. Sous l'argile règne un lit de sable blanc, auquel succède une forte assise de gravier et de sable mêlés avec des silex dont plusieurs, roulés par les eaux, ont été arrondis comme des cailloux de mer, tandis que d'autres ont à peine adouci

leurs angles au contact des courants ou au frottement des vagues. Ils ressemblent à ceux que l'on trouve au bord des rivières ou dans le lit des torrents ravinés par l'orage. C'est dans cette couche, et à une profondeur de 5 à 6 mètres du sol, que se rencontrent les hachettes de silex entières ou en morceaux.

« Chose étrange, toutes ne sont qu'ébauchées ; aucune n'est polie. Ce sont des rudiments plutôt que des outils, des essais et des ébauches plutôt qu'un travail complet et définitif. Aucun de ses silex ne paraît avoir passé au feu, comme on croit le reconnaître sur le caillou gris et cendré des hachettes celtiques. Mais il est évident que sur tous ces instruments, si informes qu'ils soient, une main humaine a passé : nul homme de bonne foi ne saurait le méconnaître.

« D'un autre côté, il n'est pas moins certain que le terrain d'où ils proviennent est entièrement vierge de tout travail humain, et qu'il est aujourd'hui tel qu'il a été laissé par les eaux. Reste à savoir à quelle époque remonte sa formation et par quelle sorte d'eaux il a été déposé ici : question importante que le temps résoudra sans doute.

Ce que je puis assurer, c'est que les hachettes s'y trouvent bien réellement. J'en ai vu une sortir de terre sous nos yeux, amenée par la pioche d'un ouvrier. Elle venait d'un terrain qui n'avait jamais bougé depuis sa formation par l'eau. Cette hachette n'était pas entière, il est vrai ; mais, en pareil cas, un fragment vaut un entier, et un entier en vaut mille. Mes trois compagnons de voyage ont été, comme moi, témoins de la découverte, et leur témoignage au besoin viendrait corroborer le mien.

« Tout près de la hachette que nous avons recueillie, mais dans une autre tranchée, un second terrassier nous a fait voir une hachette encore engagée dans le sol et gisant dans sa gangue naturelle. Il la réservait, dit-il, pour les Anglais. M. Dusevel et moi avons examiné la pièce ; nous l'avons, avec nos mains, déchaussée du gravier qui l'enveloppait, et l'avons soulevée du sol auquel elle adhérait par le talon. »

BIBLIOGRAPHIE

PICQUIGNY ET SES SEIGNEURS, vidames d'Amiens, *par M.* **Darsy**, *membre de la Société des Antiquaires de Picardie, sous-archiviste du département de la Somme. Abbeville*, 1860, *in*-8°.

Dans la vallée de la Somme, entre Amiens et Abbeville, les passants, parvenus à trois lieues environ de la première de ces deux villes, aperçoivent, dominant la rive gauche de la Somme, un assez vaste ensemble de tours, de remparts et d'édifices en ruines. De leur enceinte s'élancent des massifs d'arbres et tout le luxe de végétation que la main de la nature prodigue, d'ordinaire, aux débris de la main de l'homme. L'aspect des cîmes d'une église de quelque importance complète le tableau (Voir la planche en tête de cette livraison). « Debout encore au milieu des ruines du château, ce tem« ple, toujours ouvert à la prière, ne semble-t-il pas rappeler, s'écrie « M. Darsy, que si les grands de la terre passent, si le bruit qu'ils « ont fait s'éteint, si leur gloire s'efface, si leurs somptueuses habi« tations s'écroulent, Dieu reste immuable ? »

Picquigny est le nom du manoir détruit; Saint-Martin, le vocable de l'église qui survit. Dans l'une de ses cryptes, profanées en temps de révolution, explorées en 1842 par quelques savants antiquaires, et, une seconde fois, l'an dernier, par M. Darsy lui-même, gisent, dénudés, sans autre cercueil que le sol, les corps d'anciens possesseurs du château, entr'autres de Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, l'un des plus opulents et des plus renommés d'entre les grands seigneurs et courtisans du règne de Louis XIV ; le même de qui Saint-Simon écrivit, comme le rappelle l'auteur : « C'était, sous la corpulence, la pesanteur, la physionomie

« d'un bœuf, l'esprit le plus délié, le plus délicat, le plus souple, le « plus adroit à prendre et à pousser ses avantages avec tout l'agré- « ment et la finesse possible, jointe à une grande capacité et à une « continuelle expérience de toutes sortes d'affaires et la réputation « de la plus exacte probité, décorée à l'extérieur d'une libéralité et « d'une magnificence également splendide, bien placée et bien en- « tendue, et de beaucoup de dignité avec beaucoup de politesse. »

M. Darsy a donc eu raison de réitérer le vœu, déjà émis en 1842 par une Commission de la Société des Antiquaires de Picardie, qu'une sépulture décente soit enfin restituée à des débris en l'honneur desquels tant de louanges et tant d'encens se consumèrent autrefois !

L'auteur a tracé le plan de son ouvrage en ces termes : « On sait « que les seigneurs, barons de Picquigny, étaient vidames de l'É- « vêque d'Amiens et avoués de l'abbaye de Corbie. Nous allons re- « chercher l'origine de ces fonctions, celle de la baronie, la richesse « et la puissance de nos seigneurs. Nous dirons ensuite leurs faits « et gestes, et nous essaierons de bien préciser les époques à l'aide « de documents positifs et authentiques. »

Bien rarement, programme plus simplement exposé aura été suivi avec autant de conscience et de travail; ajoutons : avec autant de judicieux savoir. — M. Darsy, du reste, n'est plus au début de sa carrière d'auteur modeste de monographies érudites sur l'histoire locale. L'Institut a honoré de l'une de ses distinctions, deux Mémoires consacrés au canton et à l'ancien marquisat de Gamaches et à ses seigneurs, autres puissances qui, fréquemment en scène dans le cours du Moyen-Age et même dans les derniers temps de la monarchie française, disparurent sans laisser sur le sol d'importants vestiges de leur passage.

En même temps que les ruines de la forteresse et du manoir de Picquigny attestaient le rang et l'opulence de leurs anciens possesseurs, la mention si fréquente du titre de vidames d'Amiens, dans les monuments inédits ou publiés de l'histoire de Picardie, achevait de solliciter l'attention des archéologues.

En fait d'indications authentiques sur le vidamé, antérieurement à la réunion du comté d'Amiens à la couronne de France sous Philippe-Auguste, en 1185, bien peu de textes échappèrent aux inves-

tigations et à la science de notre célèbre Du Cange, complétées par les annotations du bénédictin Dom Grenier, et utilisées avec plus ou moins de discernement par le chanoine Lamorlière, par le père Daire et par Decourt, auteurs d'histoires d'Amiens.

La même institution est aussi devenue le sujet d'observations émanées du profond savoir de l'éditeur des *Coutumes du bailliage d'Amiens*, M. Bouthors. Enfin, M. Garnier, l'érudit bibliothécaire d'Amiens et secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, a, de son côté, édité tout récemment un manuscrit du P. Daire, intitulé *Histoire du doyenné de Picquigny*.

M. Darsy s'est proposé d'ajouter à ces éléments divers, acquis à l'histoire locale, les résultats dus à l'assiduité de ses recherches. Il s'est appliqué à grouper dans un ensemble sévèrement assujetti à l'ordre chronologique, à scrupuleusement vérifier et à relier ensemble les détails épars dans les milliers de titres et d'écrits de toute nature où il a été fait mention des vidames d'Amiens, châtelains de Picquigny, durant une période qui, notablement antérieure au XIIe, et même, suivant nous, au XIe siècle, s'est prolongée, quant à la succession au titre, jusqu'en 1774. Ce fut, en effet, à cette dernière époque seulement que la baronie de Picquigny, jusqu'alors et depuis tant de siècles héréditairement possédée et transmise, passa, par décret de justice, autrement dit par sentence d'expropriation prononcée contre un débiteur, sur la poursuite de ses créanciers, des mains de Louis-Marie-Joseph Romain, duc de Chaulnes, parent et gendre du duc Albert de Chevreuse, gouverneur de Paris et neveu du cardinal de Luynes, en celles d'un opulent financier, et, si nous ne nous abusons, israëlite, hollandais de nation, auquel procurèrent une certaine notoriété, les contestations judiciaires que suscita son acquisition. L'Évêque d'Amiens et l'abbé de Corbie revendiquèrent contre ce successeur inattendu aux biens de leur dernier vidame et avoué, les droits de quint et de requint. — Il s'était empressé d'en décliner l'acquit; il soutenait que sa baronie, adjugée moyennant un million cinq cent mille cinq cents livres, n'était qu'un fief de dévotion, et qu'elle n'entraînait dès lors qu'un hommage dont la gratuité était l'essence. Mais, comme le rappelle M. Darsy, d'après M. Bouthors, « Un arrêt du 24 mars 1779, rendu « après cinq années de débats, après des mémoires sans nombre,

« après des productions de titres compulsés dans tous les dépôts « d'archives de la Picardie et de la capitale, adjugea la mouvance « de la terre de Picquigny aux églises d'Amiens et de Corbie et « condamna l'acquéreur, » dont le recours au Conseil des parties fut rejeté par arrêt du 20 juillet de la même année 1779. Dans l'intervalle, le même acquéreur avait, bien entendu, démembré l'antique baronie par autant de baux à cens qu'il en put faire accepter. Il revendit le surplus, par contrat du 21 octobre 1779, au comte d'Artois (depuis le roi Charles X). L'administrateur des domaines du prince, nouvel acheteur, ne se montra pas, vis à vis de l'évêché et de l'abbaye, de plus facile composition que le vendeur lui-même. Le Parlement de Paris, et, après lui, le Conseil, alors Cour de cassation, eurent à subir un nouvel exposé contradictoire de l'histoire, déjà laborieusement entendue pourtant, de la baronie de Picquigny. Il s'agissait, cette fois, d'établir, toujours pour échapper, ne fût-ce que par une tangente, au point de rencontre des collecteurs ecclésiastiques d'Amiens et de Corbie, que ladite baronie était d'institution royale, et non pas épiscopale pour partie, et abbatiale pour autre partie; que, conséquemment, le retrait féodal en pouvait être exercé par le nouvel acquéreur en sa qualité de donataire du droit de prélation de la royauté, contre le précédent adjudicataire. Peine perdue! Les avocats du royal client durent, à leur tour, entendre, le 3 juin 1783 et le 25 mai 1784, deux arrêts attestant que la justice ne se trouvait pas plus édifiée à l'endroit de l'institution royale alléguée au nom du second acquéreur, que naguère à l'endroit de l'investiture à simple charge de dévotion, plaidée en l'acquit d'un capitaliste, étranger à l'Église comme à la France. Il fallut donc rendre hommage et payer jusqu'au jour, déjà presque imminent, où la baronie, dégagée de toute dette ou charge de féodalité, et morcelée en une infinité de lots et de parcelles, passerait, des mains de la nation substituée par le fait d'une révolution au prince débiteur et à ses créanciers ecclésiastiques, en celles de centaines d'adjudicataires improvisés.

M. Darsy, qui a eu la patience de compulser, ligne à ligne, toutes ces procédures oubliées, n'a-t-il pas laissé subsister quelque peu des émanations dangereuses du contentieux d'avant 1789, en ce qui concerne l'origine de la mouvance de la puissante baronie qui,

au XVIIIe siècle, « additionnait le nombre, bien remarquable, de « plus de onze cent quarante fiefs ou parties de fiefs et de quatre-« vingts terres à clocher, ce qui embrassait, selon le P. Daire, plus « des trois quarts de l'Amiénois? » Nous inclinons à le penser, ce qui nous détermine à diviser (très-arbitrairement) en deux parties la notice du laborieux paléographe.

Quant à la période écoulée de la fin du XIIe siècle à 1784, notre assentiment sera sans réserves. Il nous paraîtrait difficile d'apporter plus de sagacité, plus de sobriété, plus d'exactitude que M. Darsy, à retracer la succession des investitures du titre de vidame d'Amiens et châtelain de Picquigny, ainsi qu'à préciser le rôle dévolu, sur la scène de l'histoire de Picardie, et souvent sur celle de l'histoire de France, à chacun des personnages qui furent revêtus de ce titre. Les annales de la forteresse et du bourg de Picquigny ne sont ni moins consciencieusement, ni moins sobrement résumées. Sur le chemin du passé de cette petite localité de Picardie, l'auteur ne rencontrait parfois rien moins que le contact de faits et de personnages d'une haute importance historique. Avant la réunion du comté d'Amiens à la Couronne, l'auteur rappelle 1° l'origine du vidamé, son importance hors ligne, à l'intérieur comme à l'extérieur de la cité épiscopale, au sud de la Somme ; 2° sa réunion à l'avouerie de l'abbaye-comté de Corbie, quant aux riches domaines possédés par les religieux au nord de la même rivière sur laquelle leur comté s'étendait jusqu'à Létoile, point situé à deux lieues au moins en aval du pont de Picquigny ; 3° enfin, la participation des vidames, tantôt à la croisade, tantôt aux luttes sanglantes au prix desquelles se constitua et se maintint la puissante commune d'Amiens. Depuis le XIIIe siècle, M. Darsy mentionne la mission de Jean de Picquigny comme délégué royal dans la sénéchaussée de Toulouse (1300), pour y connaître des plaintes portées au sujet de l'Inquisition ; la mission, d'un tout autre ordre, déférée en 1307 au vidame Renault et au bailli d'Amiens, Jean de Varenne, quant aux Templiers captifs dans les souterrains du château ; les faits militaires à l'occasion desquels la forteresse et ses possesseurs se trouvent nommés dans les chroniques ou dans les mémoires contemporains, durant les invasions anglaises, les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, la rivalité de Louis XI et de Charles

le Téméraire ; le siége d'Amiens, lors duquel Henri IV devint, à Picquigny, l'hôte du vidame (calviniste) Philibert-Emmanuel d'Ailly, l'un de ses vaillants capitaines. L'auteur s'est bien gardé de trop longuement s'étendre ; l'insertion de quelques mots ou de notes succinctes et bien datées lui a suffi. Contre les atteintes de l'épidémie, toujours régnante parmi les modernes rédacteurs de monographies, c'est-à-dire contre l'habitude de descendre, longuement, résolument, parfois même violemment, en pleine arène politique, fût-ce à propos du plus modeste temple à décrire, ou du moindre lambeau de chronique locale à exhumer, M. Darsy possédait l'antidote que procureront toujours le désintéressement du travail, la modestie et l'impartialité. Il a donc su se renfermer sagement dans son sujet, et tenir un sage milieu toujours difficile à discerner, entre l'excès de la concision, et l'excès, bien autrement fréquent, de la prolixité du récit, des citations ou des notes.

Faisons maintenant nos réserves à l'endroit du petit nombre de pages ou plutôt de paragraphes consacrés à la période antérieure à 1185. Nous signalerons à ce sujet la possibilité, et par conséquent le devoir de commenter avec moins de brièveté et de défiance que ne l'a fait M. Darsy, certains textes du XIIe et de la fin du XIe siècle ; ces monuments nous semblent éclairer de quelque lumière, l'origine de Picquigny, en tant que fief ou poste militaire sous la garde et en la possession héréditaire du chef des vassaux armés ou sans armes de l'évêché d'Amiens, l'un des plus importants du nord de la France, surtout durant la période carlovingienne et les deux premiers siècles de l'ère capétienne.

Si Picquigny put être originairement l'aleu de quelque chef franck ; si la persistance de la tradition de cette origine n'était point à passer sous silence ; s'il en était de même du fait, également ancien et indubitable, de la ténuité des liens féodaux par lesquels se rattachait à la seigneurie temporelle de l'évêque d'Amiens, la possession patrimoniale de ses puissants vidames, n'y avait-il pas lieu néanmoins de s'enquérir de la valeur réelle de ces prétendus indices d'alodialité ? Ne convenait-il pas de se demander si, de bonne heure accumulés avec art contre la perception des taxes féodales, ces indices ne furent pas, tout simplement, l'arme offensive ou défensive, selon l'occurrence, d'un débiteur contre son créancier ? Ne

restait-il pas, en un mot, à vérifier de plus près si la restriction de la vassalité des vidames aux proportions d'une investiture à charge de simple hommage, loin d'être un fait primordial, n'avait point au contraire réuni tous les caractères d'un fait essentiellement dérivé ; et si les thèses soit de l'alodialité, soit de l'origine royale de la baronie, ne furent pas, avant tout, ce que l'on nomme familièrement en justice, des fins de non payer ?

M. Darsy n'a pas cru devoir décrire longuement les deux églises de Picquigny, parce qu'elles avaient été l'objet d'un excellent travail de M. Goze ; mais il a publié des documents inédits sur leur histoire. L'église Saint-Martin, qui sert actuellement de paroisse, présente quelques vestiges du XIe siècle, mais date, dans son ensemble, des XVe et XVIe (Voir la planche ci-jointe) ; l'abside à quatre pans mérite d'être signalée en ce sens qu'elle est terminée à son centre par un pilier et non par une fenêtre.

En somme donc, comme on le voit, et contrairement à ce qui n'arrive que trop souvent en pareille matière, un sujet très-sérieux n'a pas plus fait défaut que le savoir et l'exactitude, à la monographie de M. Darsy sur Picquigny, toute restreinte qu'elle soit à l'histoire d'une bourgade de Picardie.

HENRI HARDOUIN.

SOUVENIRS DES VILLES DE PICARDIE : BOULOGNE, *par M.* H. DUSEVEL. *Amiens*, 1860, *in*-8°.

Cette Notice historique sera aussi appréciée que les autres travaux dus à la plume de notre savant collaborateur. Il ne faudrait pas croire que cette brochure n'est qu'une simple analyse des trois ou quatre ouvrages qui ont été publiés sur la ville de Boulogne. M. Dusevel sans doute les a consultés; mais de plus, selon son excellente habitude, il a mis à profit les renseignements qu'il a découverts dans les grandes collections historiques, dans les documents inédits publiés par le Gouvernement, dans le *Mercure de France* et d'autres recueils périodiques, etc. Ces sources générales sont d'ordinaire trop peu consultées, et cependant elles renferment de précieuses indications qu'on chercherait vainement dans les écrits spéciaux des anciens annalistes de province.

J. C.

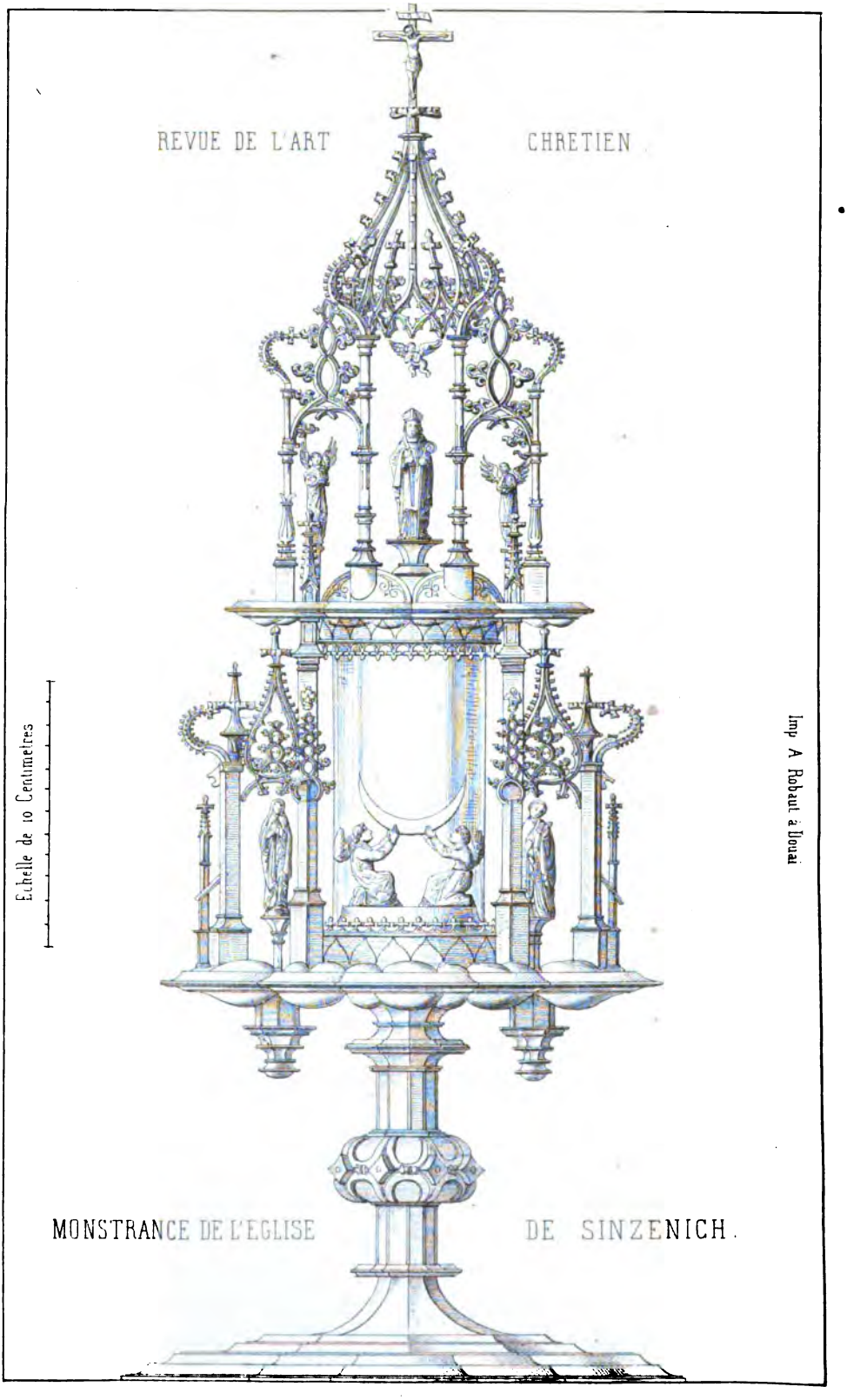
REVUE DE L'ART CHRETIEN
Echelle de 10 Centimetres
Imp A Robaut à Douai
MONSTRANCE DE L'EGLISE DE SINZENICH.

MONSTRANCE GOTHIQUE

de l'Eglise de Sinzenich

(D'APRÈS UNE MONOGRAPHIE DE M. LE Dr FRANZ BOCK)

Il est curieux d'observer dans beaucoup de vases d'apparat dus à l'orfèvrerie du Moyen Age, et encore existants, combien les orfèvres, aux diverses époques de cette période, rattachaient étroitement leurs œuvres à l'architecture. Avec le cuivre et l'argent, ils construisaient pour ainsi dire des édifices en miniature, d'après les modèles en pierre dure et de grandes proportions que l'architecte fournissait à leurs corps de métier. Cette relation naturelle de dépendance entre l'orfèvre et l'architecte est moins frappante pendant l'époque romane, l'orfèvre n'employant alors les formes architecturales que dans le dessin extérieur et les contours, et se donnant pleine liberté comme ornemaniste pour animer les grandes surfaces unies. Ces surfaces offertes par les vases liturgiques et les reliquaires avant l'apparition du style ogival, l'orfèvre savait les vivifier au moyen du filigrane, de la ciselure et du repoussé; grâce à des procédés techniques très-divers, elles échappaient ainsi complétement à la monotonie. Il en fut

autrement depuis l'époque où le gothique, notamment en Allemagne, vers le commencement du XIVe siècle, eut fait entrer les arts secondaires, subordonnés à l'architecture, dans le cercle de ses formes géométriquement combinées. Le gothique, ennemi déclaré des grandes masses et des grandes surfaces plates, trouva dans les mains des orfèvres une matière traitable, commode, avec laquelle on pouvait éviter la formation de ces surfaces et établir à leur place, en lignes verticalement dirigées, des ornements purement architecturaux en forme de contreforts, d'arcades ogivales, avec leurs tympans correspondants, leurs baldaquins et une forêt de clochetons.

Pendant deux cents ans, depuis le XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe, ce joug architectonique pesa sur les ouvrages d'orfévrerie religieuse; mais à l'époque du gothique flamboyant, lorsque l'orfèvre eut acquis une surprenante habileté dans la ciselure, il renonça pour les vases liturgiques et surtout pour les monstrances, aux formes traditionnelles de ses anciens maîtres; il essaya souvent, d'une manière très-originale, de donner aux formes monumentales du gothique, un extérieur plus gracieux et plus léger, en les accompagnant de détails empruntés au règne végétal, et en se jouant pour ainsi dire avec une architecture en décadence.

Ce gothique de fantaisie, tirant des buissons et des bois ses motifs principaux, trouva surtout faveur auprès des maîtres Souabes, dans les florissantes corporations d'Augsbourg, d'Ulm, de Ratisbonne et de Nuremberg, à compter de la dernière moitié du XVe siècle. Pourtant, dans l'Allemagne du nord et sur le Rhin inférieur, où l'architecture conserva pendant un assez grand nombre d'années encore, un caractère plus sérieux avec des formes plus simples, ces détails du gothique végétal, souvent empreints de frivolité et

de recherche, ne furent généralement adoptés par l'art de l'orfévrerie, qu'à partir de la seconde période décennale du XVIe siècle.

L'intéressante monstrance décrite par M. Bock, pourrait aussi, suivant lui, provenir de cette époque (commencement du XVIe siècle). Dans les lignes principales, l'ordonnance architectonique est encore observée; mais, pour en corriger l'aspect sévère par des formes plus agréables, l'orfèvre, cédant aux exagérations hardies de son temps, a emprunté tous les détails à un gothique végétal, déjà employé depuis quelques années par les corporations Souabes. (*Voir la planche ci-jointe.*)

Le pied de la monstrance, vigoureusement proportionné comme support de l'ensemble, est découpé en forme de rose à huit feuilles. Sur ce pied inférieur, on voit superposé, en travail repoussé, un second socle, pareillement octogone, mais en forme d'étoile; la tige qui s'en échappe est coupée en deux parties égales par un nœud octogone servant de poignée (*nodus, pomellum, manubrium*). Notons que les détails de ce membre de la monstrance sont une dernière réminiscence des nœuds de calice gothiques et révèlent clairement l'approche de la Renaissance. La partie supérieure de la tige se couronne encore d'une rose à huit feuilles, qui offre une réduction de celle du pied inférieur, et se distingue par des ornements en repoussé pleins d'élégance.

Sur le support dont nous venons de décrire l'ensemble, s'élève, dans l'intérieur de la monstrance un petit socle portant deux chérubins ciselés qui soulèvent avec leurs mains le croissant de la lune; cette représentation est entourée et enfermée par un cylindre de verre. Aux deux côtés du cylindre, des piliers disposés en triangle, forment des baldaquins, triangulaires aussi, et laissent voir, sous de jolis couronne-

ments en feuillage, les statuettes ciselées des deux figures de la Passion, la Sainte-Vierge et saint Jean, le disciple bien aimé. — Pour fermer et couvrir le cylindre de verre, l'orfèvre a construit pour ainsi dire un troisième pied en forme de rose à huit feuilles, répondant aux deux autres surfaces horizontales en forme de rose dont nous avons parlé. Il sert de base à un élégant baldaquin porté par quatre sveltes colonnettes, et dont les formes architecturales se marient et se confondent très-heureusement avec des ornements capricieux empruntés au règne végétal. Sous le feuillage qui sert de couronnement à la monstrance et qui s'amincit en pointe comme un casque, on remarque la statuette ciselée d'un saint Évêque. Elle est accompagnée des statuettes naïves de deux anges musiciens, placées sous deux niches voisines, sur de légères colonnettes. Comme dans la plupart des monstrances, le panache de celle-ci est surmonté d'un crucifix avec lequel se trouvent en rapport les deux figures de la Passion, placées aux deux côtés du cylindre.

Quoique, d'après ce qui précède, le plan et la distribution de notre monstrance aient été conçus et exécutés très-régulièrement, il faut dire cependant que l'exécution du détail, spécialement en ce qui concerne les ouvrages accessoires ciselés, tels que les figures, les baldaquins et les clochetons, laisse à désirer sous le rapport du soin et de la délicatesse. Au contraire, les ouvrages en repoussé sont traités avec une grande supériorité technique dans ce chef-d'œuvre d'orfévrerie de la fin du Moyen Age. Il reste surprenant que les nombreuses gravures du large pied, du nœud et des autres parties plates, révèlent déjà positivement l'invasion du nouveau style italien, de l'antique classique nouvellement ressuscité, tandis que toutes les autres formes appartiennent au gothique dégénéré et agonisant. Cette bizarrerie pourrait s'expli-

quer de la manière suivante. La monstrance a vraisemblablement vu le jour dans le second quart du XVIe siècle, sous la main d'un ancien maître orfèvre qui employait encore avec prédilection les formes usitées dans sa jeunesse; mais il est probable que le jeune graveur, auquel fut confié dans l'atelier du vieux maître le soin de graver le pied et les autres parties plates, était déjà complètement dévoué au nouveau style venu par delà des monts et adopté par la mode. Ce jeune homme, en remplissant sa tâche, dut dédaigner naturellement d'employer les formes vieillies et alors vaincues de l'ancien style.

La monstrance de Sinzenich n'est pas seulement un modèle intéressant pour l'art moderne, à cause de sa construction gracieuse qu'on pourrait imiter; elle caractérise aussi très-nettement aux yeux de l'archéologue la lutte du style ancien, traditionnel, populaire, avec le style nouveau qui, venu de l'étranger, mit définitivement fin aux formes germaniques de l'art.

Comme ouvrages analogues à cette monstrance, M. l'abbé Bock signale le beau vase conservé encore aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Orsbach (Cercle d'Aix-la-Chapelle), qui, d'après l'inscription, daterait du commencement du XVIe siècle et aurait appartenu à l'ancienne église des Antonins de Cologne; puis, le précieux ostensoir du trésor d'Aix-la-Chapelle, splendide présent de l'empereur Charles-Quint. Suivant l'ordre chronologique, notre monstrance se place entre ces deux vases. Celui d'Orsbach marque l'apparition première et assez timide du nouveau style; celui d'Aix, l'emploi voulu et réfléchi des nouvelles formes de l'art.

A. BREUIL.

ANCIENS BÉNITIERS EN PIERRE

conservés

dans la province de Limbourg.

On peut diviser les bénitiers en trois catégories : 1° les bénitiers en pierre ou en métal placés isolément à l'entrée des églises ; 2° les bénitiers adhérents aux murs, près des portes d'entrée ; 3° les bénitiers portatifs en cuivre, en argent ou en ivoire. Ceux dont nous donnons ici le dessin appartiennent à la première catégorie.

1

Le premier (*fig.* 1) est d'une forme très-simple et pourrait être reproduit dans une église ogivale de campagne. Il appartient à l'église du Béguinage de Tongres (Limbourg). Sa coupe, sans aucune décoration, est à huit pans; la plinthe du socle est en partie engagée dans le pavage.

Le second (*fig.* 2) est conservé dans l'église de Bilsen (Limbourg); il a 0m95c de hauteur, la cuve a 0m43c de diamètre. Sa forme élégante, ses moulures fortement accusées, sa pureté de style, en font un monument qu'on peut proposer pour modèle aux artistes appelés à sculpter des bénitiers. Sa coupe est à huit pans et décorée aux angles de quatre mascarons. L'un d'eux offre une tête d'homme coiffée d'un capuchon à grandes oreillettes, comme en portaient les fous en titre d'office, au Moyen Age.

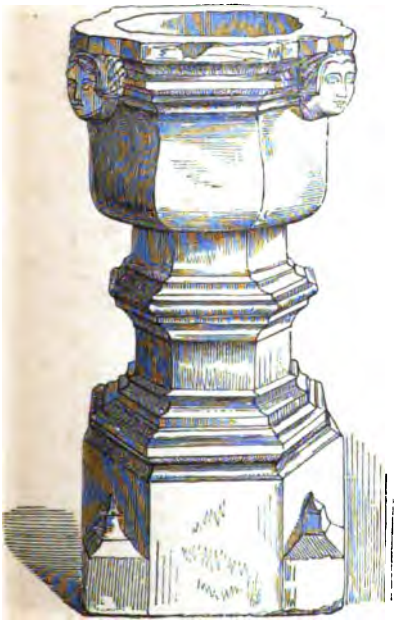

2

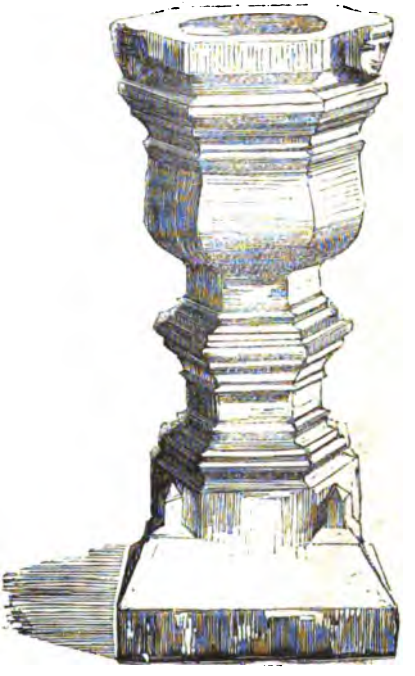

3

Le troisième (*fig.* 3) provient de l'ancienne église de Saint-Nicolas de Maëstricht, et se trouve aujourd'hui dans l'église Notre-Dame, de la même ville. Il ressemble assez à une colonne de forme trappue, supportant un lourd chapiteau. On

sait que les artistes du Moyen Age ont parfois creusé des bénitiers dans des chapiteaux qu'ils plaçaient sur un fût écourté. Il n'est pas ainsi néanmoins du bénitier de Notre-Dame. On voit qu'il a été confectionné exprès pour sa destination spéciale; il est taillé avec beaucoup de goût et peut être proposé, ainsi que les deux autres, comme un bon modèle à imiter. Il mesure en hauteur $1^{m}02^{c}$; le diamètre de la cuve, à son ouverture, est de $0^{m}64^{c}$.

Ces trois bénitiers ne diffèrent guères des fonts baptismaux de l'époque ogivale, que par leurs petites dimensions.

ARNAUD SCHAEPKENS.

ÉTUDE HISTORIQUE SUR LES LOTERIES

Discours prononcé le 2 Décembre 1860

A l'Hôtel-de-Ville d'Amiens,

A L'OCCASION DU PREMIER TIRAGE DE LA LOTERIE DU MUSÉE NAPOLÉON

PAR M. L'ABBÉ J. CORBLET

Vice-président de la Commission du Musée Napoléon.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE *.

V. — LOTERIES SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI.

Le règne de Louis XV fut plus fécond encore en loteries que celui de son bisaïeul. Leur nombre fut trop grand pour que nous puissions les énumérer toutes; nous nous bornerons à indiquer les principales, en suivant l'ordre chronologique.

Le 21 août 1717, le Régent créa une nouvelle loterie royale de l'hôtel de ville, qui fut continuée ou renouvelée par divers arrêts [1], et subsista jusqu'en 1776. Les billets étaient de

* Voir le numéro de février 1861, page 57.

[1] 19 déc. 1737 ; — 10 janv. 1743, fonds de neuf millions ; — 5 nov. 1743, fonds de quatre millions ; — 11 nov. 1755 ; — 14 déc. 1756 ; — 21 mars 1757.

25 sols. Les lots les plus faibles ne devaient pas être inférieurs à 1,000 livres; le plus fort ne devait point dépasser 30,000. Le tirage avait lieu le 10 de chaque mois dans la grande salle de l'hôtel de ville, en présence du prévôt des marchands, des échevins et de tous ceux qui voulaient assister à cette opération. La recette de chaque mois montait à environ 600,000 livres; le bénéfice était consacré à l'extinction des billets d'état [1].

La construction de l'église Saint-Sulpice, commencée sous le règne de Louis XII, était interrompue depuis trente-six ans, lorsqu'en 1718, le célèbre Languet se remit à l'œuvre avec les offrandes qu'il recueillit dans sa paroisse. Pour activer davantage les travaux, il ouvrit en 1721 une loterie autorisée par le Roi. Les billets ne coûtaient que 20 sols; le bureau central était établi au presbytère même de saint Sulpice; c'est le curé qui présidait au tirage mensuel fait par des enfants de chœur, et qui délivrait ensuite les lots. Comme dans presque toutes les opérations de ce genre, il ne prélevait qu'un droit de 15 %, pour la construction de son église, et néanmoins il recueillait environ 250,000 francs par an. Grâce à cette abondante source de revenus, on put entièrement achever la nef en 1736, le grand portail en 1745, et les tours en 1777 [2].

En 1724, la compagnie des Indes obtint de Louis XV l'autorisation d'ouvrir une loterie, pour aider au remboursement de 25,000 de ses actions. Les lots consistaient en diverses sommes d'argent fournies par le Roi, et en actions

[1] *Journal historique de Verdun*, t. XXVII, p. 339. — DE LÉVY, *Journal hist. du règne de Louis XV*, Paris, 1766, tome II, p. 396 et 413. — *Recueil des anciennes Lois de France*, tome XXII, p. 158, 264, 271, 272.

[2] COUDRETTE, *Dissertat. théol. sur les Loteries*, pages 102 et 128. — DE MARLÈS, *Paris ancien et moderme*, tome I, p. 327.

ou dixièmes d'action [1]. La compagnie avait obtenu ou plutôt surpris le droit de faire seule des loteries; mais elle se vit bientôt enlever ce privilége exclusif et trouva une rivale redoutable dans la loterie des Communautés religieuses, instituée par un arrêt du conseil d'État, du 11 octobre 1727.

Paris de Montmartel, banquier de la cour, avait de fortes créances dont l'État ne pouvait point s'acquitter. Le Roi, pour éteindre ces dettes, lui octroya le privilége d'une loterie, en 1747. Des spéculateurs s'empressèrent d'accaparer les billets; mais ils furent promptement déçus de leurs espérances, et la hausse qu'ils rêvaient se traduisit en baisse [2].

Le triste sort des enfants-trouvés préoccupa à juste titre le gouvernement de Louis XV. Un hôpital avait été bâti pour eux, à Paris, sous le règne précédent; mais les ressources de cet établissement étaient insuffisantes, et c'est pour lui venir en aide que le conseil d'État lui accorda une loterie perpétuelle.

Un privilége de même nature fit ériger l'église de Sainte-Geneviève (Panthéon). L'ancien édifice menaçait ruine, quand les chanoines réguliers s'adressèrent, en 1755, à M. de Marigni, surintendant des finances et des bâtiments, pour solliciter la reconstruction de leur église; mais hélas! le trésor était vide. On imagina alors d'augmenter de 4 sols les billets de 20 sols des trois grandes loteries de charité qui se tiraient à cette époque, celles de Saint-Sulpice, des Communautés religieuses et des Enfants-trouvés. Cette taxe supplémentaire produisait environ 400,000 francs par an; c'est à elle que nous devons le chef-d'œuvre de Soufflot [3].

[1] SAVARY, *Dict. du Commerce*, tome II, page 191.

[2] BARBIER, *Journal historique du règne de Louis XV*, t. III, p. 73.

[3] Arrêt du conseil d'État du 6 décembre 1755. — GAUTHEY, *Dissertation sur le dôme du Panthéon*, p. 8.

Ce fut assurément aussi une noble pensée que de créer pour trente années une semblable institution, destinée à construire une école militaire, où seraient gratuitement instruits dans l'art des armes, des jeunes gens dont la fortune ne répondait pas à la naissance. Tout en approuvant l'intention, on ne peut que blâmer le mode d'exécution qui fut adopté, lorsqu'on voit s'introduire à cette occasion un système financier trop habilement basé sur le calcul des probabilités. On a prétendu à tort [1] que la loterie de l'École militaire avait été imaginée par Benedetto Gentile, car cet inventif sénateur était mort depuis un siècle; mais elle fut conçue sur le modèle de la loterie gouvernementale de Gênes, que Gentile avait organisée en 1610. Elle n'en différait qu'en ce que les chances de gain étaient plus favorables aux joueurs. Ce n'était plus le système des deux roues où il y avait autant de billets blancs ou noirs qu'il y avait d'actionnaires, où un seul numéro ne pouvait faire qu'un heureux, où enfin les chances étaient combinées de manière à ce que le propriétaire de la loterie ne pût prélever qu'un bénéfice de 10 à 15 pour cent. Quatre vingt-dix boules portant un numéro, auquel était annexé le nom d'un Saint, étaient jetées dans une roue de fortune; un jeune aveugle en retirait cinq. Si le contribuable volontaire avait déposé une mise quelconque sur l'un des numéros sortant, il gagnait l'extrait, c'est-à-dire quinze fois sa mise. L'ambe ou la mise sur deux des numéros sortant gagnait 270 pour un. Le terne ou assemblage de trois numéros choisis rapportait 5,200 fois la mise. Cette administration ne tenait pas compte du quaterne et du quine, comme le fit plus tard celle de 1776. Le taux des mises était fixé de 12 sous à 6,000 livres. Le premier tirage se fit à l'Arse-

[1] Cheruel, *Dict. des Institutions de la France*, 1855, au mot *Loterie*.

nal, le 18 avril 1758, en présence des membres du conseil de l'École royale. C'est à partir de ce moment que la fièvre du jeu s'empara du peuple; elle était impudemment exploitée par des escrocs qui, prétendant avoir dérobé au sort le secret de ses arrêts futurs, vendaient des combinaisons toutes faites, et, moyennant un écu, renonçaient pour eux-mêmes à la certitude de gagner cent mille livres [1].

A côté de cette immense entreprise, qui rapportait environ deux millions par an, surgissaient sans cesse de nouvelles loteries de charité, conservant les modernes allures de l'antique blanque. Telles furent celles qui construisirent ou réparèrent à Paris les églises de Saint-Louis, de Saint-Roch, et des filles Saint-Thomas; telle fut encore la loterie de Piété établie en 1762, et celle qui vint en aide, vingt-six ans plus tard, aux cultivateurs dont les champs avaient été ravagés par la grêle [2].

La province continuait de rivaliser de genérosité avec Paris. Les Carmes de la ville d'Amiens reconstruisirent leur église en 1715 au moyen d'une loterie [3]. En 1778, on tirait à Gontaut, près de Roquefort, une loterie qui avait pour objet de doter cinq jeunes filles pauvres et honnêtes. C'était un anonyme qui en faisait entièrement les frais; on déposa dans l'urne les noms des dix jeunes filles les plus sages du canton. Aux cinq premiers noms sortis furent dévolues des dots; les cinq autres, dit la *Gazette de France* de cette époque [4],

[1] *Essai sur les combinaisons de la loterie de l'École royale militaire*. Paris, 1771, pages 1, 4, 7, 10, 17. — *Plan de la loterie de l'École militaire* reproduit dans le tome II, p. 64, du *Dictionnaire de Police* de DES ESSARTS.

[2] Arrêt du 26 juillet 1788.

[3] Collection des *Manuscrits* de PAGÈS et MACHART, à la Bibliothèque d'Amiens, tome VII, page 581.

[4] *Gazette de France* du 17 nov. 1777.

eurent *des regrets*. Le journal veut-il parler des regrets qu'eurent les jeunes filles de ne pas être dotées? L'anonyme aurait pu les leur épargner, en soumettant son choix au discernement et non pas à l'aveugle arbître du sort. Veut-il parler des regrets que conçut le bienfaiteur inconnu, en laissant cinq jeunes filles sans dot? c'est un chagrin qu'il aurait pu s'éviter, en puisant plus largement dans sa bourse [1].

Les blanques commerciales, organisées pendant les foires, continuaient d'être traquées par la police qui en suspectait à bon droit la probité. Le 30 juin 1755, une sentence de l'échevinage d'Amiens condamne à 50 livres d'amende quatre marchands de cette ville qui, quelques jours auparavant, avaient profité de la foire de la Saint-Jean, pour mettre en loterie, dans des baraques de la rue Beaupuits, des parasols, des bas de soie, des dés d'or, etc. A cette occasion, le lieutenant-général de police intima défense « à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de faire aucune loterie, à peine de mille livres d'amende et de confiscation, tant de l'argent que des marchandises et hardes, destinées aux dites loteries, et autres choses qui devront composer les lots, même de plus grande peine, s'il y échoit [2]. »

L'administration des loteries avait fait de grands progrès dans le cours du XVIIIe siècle. Des bureaux avaient été organisés dans tous les quartiers de Paris. Soixante agents portant une plaque de cuivre avec cette inscription : *Colporteurs de billet,* parcouraient les rues de sept heures du matin

[1] Une loterie ayant pour but de doter des filles pauvres, eut lieu l'année suivante à Perpignan. Le tirage fut précédé d'une messe du Saint-Esprit. Voyez la *Gazette de France* du 9 nov. 1778.

[2] *Sentence des lieutenant-général de police, maire et échevins de la ville d'Amiens*, 1755, in-4°, dans le Recueil de pièces 3793, tome I, de la Bibliothèque communale d'Amiens.

à sept heures du soir [1]. Ils prélevaient environ deux liards pour chaque souscription, indemnité qui paraîtrait bien maigre à nos modernes agences de placement. A l'exception de l'École royale militaire, toutes les autres loteries françaises avaient conservé l'ancien système des blanques. On faisait inscrire parfois son nom, mais plus ordinairement un chiffre ou une devise empruntée à l'Écriture sainte, aux anciens philosophes, à quelque ouvrage en vogue, aux sentiments patriotiques et même aux enseignes des rues. Au tirage de Saint-Sulpice, en décembre 1740, on voit figurer les inscriptions suivantes sur les billets gagnants : *Spiritus sancte Deus. — In cruce Domini gloriabor. — A la Sainte-Vierge. — Société de l'aimable Madame. — Vive Louis XV. — Vive Monsieur le Curé* [2].

Le mode de tirage, fut très-simplifié par la suppression des billets entièrement blancs. Ceux des lots étaient mis dans une petite roue garnie de glaces. Dans une beaucoup plus grande roue étaient contenus les billets portant devise et numéro. Après les avoir agitées toutes deux à l'aide d'une manivelle, on ouvrait la grande roue d'où un enfant extrayait une devise, dont on proclamait le numéro. Un autre enfant tirait de la petite roue un billet de lot, et ce lot était dévolu au possesseur du billet qu'on avait tiré immédiatement auparavant. S'il y avait cent lots, on renouvelait cent fois cette opération ; alors la petite roue était vide et le tirage terminé [3]. On avait d'autant plus soin de vérifier les numéros gagnants, que l'appât du lucre fit parfois contrefaire des billets, malgré les peines du carcan, de la marque et des galères qu'encouraient les falsificateurs [4].

[1] Ordonnance de police du 30 oct. 1748.

[2] Coudrette, *op. cit.* p. 91.

[3] Savary, *Dict. du Commerce*, au mot *Loterie*.

[4] Des Essarts, *Dict. de Police*, au mot *Loterie*.

Leur forme différait un peu de celle qui était admise au siècle précédent. Voici le *fac simile* d'un billet de la loterie de Piété, tiré de la collection d'un numismate d'Amiens, M. Bazot :

38
SEPTEMB.
Mil Sept Cent
Soix. Quatorz

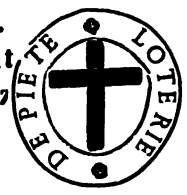

N 493 1926

LOTERIE DE PIETE,
à Vingt-Quatre Sols le Billet.
N. *quatre Cent quatre vingt treize*
MilNeufCentVingtSix
Nom
Pour Loterie

On y voit 1° la désignation de l'entreprise (*loterie de piété*); 2° le timbre de l'administration ; 3° le prix du billet ; 4° l'indication de l'époque où doit se faire le tirage (*septembre* 1774) ; 5° le numéro du billet rappelé en lettres et en chiffres (1926) ; 6° un nombre écrit à la plume, en lettres et en chiffres (493) ; ce nombre choisi par l'actionnaire remplace la devise qui était usitée dans d'autres administrations ; 7° une place réservée où l'actionnaire pouvait inscrire son nom ; 8° enfin, le chiffre 38 que nous supposons devoir indiquer un nombre de séries. On voit qu'ici les précautions contre la fraude sont plus multipliées qu'au siècle précédent.

C'est sous la courte administration du contrôleur général

Clugny, que Louis XVI, par un arrêt du 30 juin 1776, supprima les loteries de l'Hôtel-de-ville de Paris, de l'École royale militaire et des Communautés religieuses, et les remplaça par la loterie royale de France, avec laquelle furent désormais confondues celles de Piété et des Enfants-trouvés [1]. Cette triste institution financière, où le gouvernement jouait à coup sûr, rapporta au Trésor des sommes énormes — environ dix millions par an —. Elle développa démesurément la passion du lucre, et contribua peut-être ainsi à la ruine de la monarchie; un sage moraliste [2] décrivait ainsi, en 1779, ses déplorables conséquences : « La fureur du jeu qui n'avait jamais été qu'un vice des particuliers, devint tout-à-coup un vice du gouvernement... Le jeu est à nos yeux une sorte d'idole qui a ses temples, ses prêtres, ses adorateurs, ses jours de solennité. On annonce ses faveurs au bruit des instruments militaires. On couronne de guirlandes les tableaux où sont déposés ses oracles; on affiche ensuite de nouvelles espérances dans nos rues et nos carrefours; ses inscriptions brillent de toutes parts; partout on entend retentir la voix de ses hérault; partout on rencontre de nouveaux piéges tendus à la crédulité publique. »

Cette loterie touche à des temps trop récents, pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici l'organisation et l'histoire. Personne n'ignore qu'après avoir été supprimée par la Convention, le 20 brumaire an XI, elle fut rétablie sur de nouvelles bases, le 9 vendémiaire an VI, et que la loi de finance du 21 avril 1832 assigna le 1er janvier 1836 pour terme de son immorale existence.

[1] *Recueil général des anciennes Lois françaises*, tome XXIV, p. 28.
[2] DUSAULX, *De la passion du jeu*, Paris 1779, in-8°.

VI. — LOTERIES ÉTRANGÈRES.

Nous avons déjà mentionné, dans le cours de cette étude, quelques loteries du XVIe siècle tirées à l'étranger. Nous devons compléter cette partie de notre travail, en disant quelques mots des principales loteries organisées pendant les deux derniers siècles en Italie, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande.

Ces spéculations des pays étrangers trouvaient de nombreux actionnaires en France ; mais elles étaient souvent interdites par la police, qui ne voulait point permettre que l'argent français sortît ainsi du royaume. Un jugement du lieutenant-général de police, du 10 octobre 1759, condamna à 500 livres d'amende, un certain nombre de receveurs des loteries de Saint-Sulpice, des Communautés religieuses et des Enfants-trouvés, chez lesquels on avait saisi des billets des loteries de Germund, de Dortmund et de Hernsburg [1].

On sait que le grand conseil de Gênes, composé de 90 sénateurs, se renouvelait successivement par élimination bisannuelle de cinq de ses membres désignés par le sort. Quand on procédait à ce tirage, de nombreux paris s'établissaient sur les chances présumées de tel ou tel sénateur. La passion du jeu trouvait un aliment périodique dans ces paris, et le gouvernement trouva bon de là régulariser à son profit. Il institua une loterie d'État, en 1620, d'après le plan fourni par le sénateur Benedetto Gentile, sous le nom de *gioco del lotto*. C'était le système que nous avons expliqué en parlant de l'École royale militaire; mais au lieu de 90 numéros, il y avait dans la boîte 90 noms de sénateurs. Les cinq noms que

[1] DES ESSARTS, *Dict. de Police*, t. VI, p. 71.

le sort tirait de l'urne, tous les six mois, désignaient tout à la fois les membres qui devaient sortir du conseil, et les gains de ceux qui avaient placé une mise sur le nom d'un ou de plusieurs de ces sénateurs. Plus d'un membre du conseil spéculait sur son propre nom, en se disant : J'ai la double chance assurée de deux bonheurs différents ; si je gagne, j'accroîs ma fortune ; si je perds, je conserve ma place. C'était assurément envisager les choses du bon côté, car on aurait pu lui répondre qu'il était placé inévitablement entre deux dangers : perdre sa mise ou ses fonctions. Pendant les mois où il n'y avait pas de changement dans la magistrature sénatoriale, c'étaient des noms de femmes qui remplissaient l'office de numéros. On raconte que le nom de Benedetto Gentile, l'inventeur de ce système, ne sortit jamais de l'urne; le peuple prétendait à ce sujet qu'il avait dû être confisqué par le diable [1], et qu'au reste il le méritait bien.

Le système de Gentile, connu sous le nom de *loterie de Gênes*, se répandit bientôt dans les principales villes d'Italie. La république de Venise y eut recours pour subvenir aux frais de ses guerres contre les Turcs. Rome accueillit cette institution en 1732 [2]. Le produit en était affecté au soulagement de l'indigence, et à l'entretien du mont-de-piété [3]. En 1765, le roi de Sardaigne affermait une semblable loterie pour la somme annuelle de 140,000 louis [4]. Il y avait eu précédemment des blanques à Turin : celle de 1734 consistait en 1,500 lots de rentes viagères [5].

[1] La Lande, *Voyage en Italie fait en* 1675, tome viii, p. 519.

[2] Antérieurement (1713) Clément XI avait permis une loterie de cent mille écus. Dusaulx, *op. cit.*, p. 197.

[3] *Journal historique de Verdun*, t. xxxi, p. 200.

[4] La Lande, *op. cit.*, t. i, p. 217.

[5] *Journal historique de Verdun*, année 1734.

Jacques Ier, roi d'Angleterre, accorda en 1612 une nouvelle charte et de nouveaux priviléges à la compagnie coloniale de la Virginie. Pour couvrir les frais que devait occasionner la prise de possession des Bermudes et de diverses autres îles, elle fut autorisée à ouvrir une loterie de 30,000 livres sterling. Mais vers la fin de ce règne, la Chambre des Communes, qui commençait à contrarier les vues du gouvernement, se prononça contre cette institution quelle considérait comme impolitique et inconstitutionnelle, et Jacques Ier révoqua sa patente [1]. Robertson dit que ce fut la première loterie tirée en Angleterre [2].

Celle qui fut organisée en 1692, sous le roi Guillaume, est la plus considérable entreprise de ce genre qui fut jamais tentée. Le gouvernement, après avoir vainement essayé le système des annuités viagères en tontine (1692), créa une loterie de trente millions, dont les 100,000 billets coutaient 10 livres sterling chaque, et devaient produire pendant 16 ans, un intérêt de 10 pour 100, et pouvaient en outre gagner 500 lots dont le plus fort était de 25,000 fr., et le plus faible de 250 fr. Le premier lord de la Trésorerie, lord Godolphin admit cette forme onéreuse d'emprunt pour fournir aux Jacobites, ennemis du gouvernement, l'occasion de placer leurs capitaux dans les fonds publics ; les billets étant au porteur, les ennemis du gouvernement pouvaient adopter ce mode de placement, sans révéler leur fortune qu'autrement ils auraient crue en péril [3]. Cette loterie fut promptement

[1] Robertson, *Histoire de l'Amérique*, traduct. de Suard, Paris, 1818, tome III, p. 292.

[2] Le *Dictionnaire de la Conversation* cite une loterie bien antérieure (1569) qui aurait eu pour but la réparation de divers ponts. Mais nous n'avons qu'une médiocre confiance dans l'exactitude historique des encyclopédies.

[3] Montveran, *Histoire de la situatiou de l'Angleterre sous les rapports de ses finances*, etc., tome I, p. 94. — *Gazette de France* du 6 mars 1694.

souscrite, malgré les objections de quelques sévères moralistes. A ceux qui condamnaient ce genre d'opération, les patriotes répondaient : Ne blâmez point cette loterie, elle vient de prendre Namur [1].

En 1712, une nouvelle loterie gouvernementale produisit trois millions pour les dépenses de la guerre [2]. Le gouvernement ne voulait point subir de concurrences particulières : aussi Georges II condamna-t-il à 500 livres d'amende tous ceux qui organiseraient des loteries individuelles, et à 50 livres ceux qui auraient pris de ces billets [3].

Joseph I, empereur d'Allemagne, voulant faire construire à Vienne un hôpital d'invalides militaires, eut recours en 1718, à l'établissement d'une loterie qui devait produire un bénéfice annuel de 2,000 florins pour cette œuvre. Il imagina une méthode toute nouvelle ; les billets gagnaient tous. Le gros lot était de 10,000 florins ; mais il y avait 26,600 lots de 4 florins chacun ; 20,000 lots de 2 florins seulement étaient donnés aux autres gagnants, qui avaient payé leurs billets 4 florins [4]. Ceux-ci avaient joué non pas à qui-perd-gagne, mais à qui-gagne-perd.

Les loteries particulières furent toujours très-goûtées en Allemagne. Le gouvernement accordait aux gentils-hommes ruinés l'autorisation de mettre en loterie leurs terres et leurs châteaux. Cet usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. Sous la Restauration, une loterie offrit à gagner, pour la modique somme de 20 francs, la possession d'une ville tout entière,

[1] Grâce à l'argent fourni par cette loterie, Guillaume III put activer la guerre et prendre Namur en 1695.

[2] *Journal historique*, mai 1712, p. 346.

[3] Blackstone, *Commentaire sur le Code criminel de l'Angleterre.*

[4] *Journal historique*, année 1718, t. xxviii, p. 211.

avec 29 villages, un immense palais, 30,000 arpents de bois et 4,000 arpents de terres labourables [1].

Le gouvernement de Hollande recourait plus souvent encore aux loteries, tantôt pour soulager les misères des pauvres, tantôt pour subvenir aux frais des longues guerres quelle soutint contre la France [2].

La loterie d'Amersfort, tirée le 15 février 1695, se composait de 16,000 billets à 25 florins. Les lots consistaient en terres et en châteaux dont la valeur était judiciairement appréciée, et dont le gagnant pouvait se faire rembourser le prix en argent comptant. Le plus gros lot équivalait à 72,000 florins [3].

Cette même année, le consistoire protestant d'Amsterdam organisa une loterie, pour venir en aide aux Français indigents qui s'y étaient réfugiés. Il y avait deux sortes de billets, les uns à 18 florins, les autres à 32. Les premiers gagnaient des lots dont la somme totale s'élevait à 450,000 florins; les seconds avaient 800,000 florins à gagner. On prélevait sur le tout une aumône de 8 pour 100 destinée aux réfugiés [4].

De nombreuses loteries d'État [5], de commerce ou de charité, se renouvelèrent en Hollande, dans le cours du XVIIIe siècle, et allèrent solliciter l'argent de toute l'Europe; nous

[1] *Magasin pittoresque*, t. II, p. 118.

[2] Barbeyrac, *Traité du jeu*, p. 130.

[3] Gregorio Leti, *op. cit.*, t. I, p. 175.

[4] Menestrier, *op. cit.*, p. 21.

[5] Loterie de juin 1710, dont les billets coûtaient 250 florins. — Loterie de juin 1711, dont le fonds était de six millions de florins. — Loterie de 1712, payant en rentes viagères. — Loterie de 1713, où il y avait 10 lots de cent mille florins. — Loterie d'avril de 1716, au capital de 1,500,000 florins. — Loterie de 1719, avec un lot de 300,000 livres. — *Journal hist. de Verdun*, année 1710, p. 112; 1711, p. 141; 1712, p. 433; 1716, p. 429; 1719, p. 142, etc. — Des loteries au bénéfice des pauvres, eurent lieu vers la fin du XVIIe siècle à Harlem, à Monickdam, à Alckmaen, à la Brille, etc.

nous bornerons à en mentionner deux dont l'organisation présente un caractère particulier. A la loterie tirée à Bruxelles en 1716, au profit de l'église Notre-Dame *de finis terræ*, il y avait un gagnant sur quatre. Le premier numéro sorti avait un lot; les trois suivants n'avaient rien, et ainsi de suite jusqu'au complet épuisement des billets. A une autre loterie ouverte également à Bruxelles, cette même année, en faveur de l'église Saint-Jean du Marais, on promit une gratification de trois cents florins à celui qui aurait pris le plus grand nombre de billets [1].

Des loteries, dans le système de Gênes, étaient répandues dans presque toute l'Europe à la fin du XVIIIe siècle. Elles ont presque toutes été supprimées depuis.

VII.

L'article V de la loi du 21 mai 1836 exempta sagement de la prohibition les loteries exclusivement destinées à des œuvres de bienfaisance ou à l'encouragement des arts. C'est grâce à cette clause que la loterie s'est remise au service des entreprises utiles, et qu'elle est devenue une des formes les plus répandues de la charité contemporaine. Tantôt elle se renferme modestement dans l'enceinte d'une ville ou d'un village, pour soulager quelques obscures misères; tantôt elle réclame la bruyante voix de la publicité, pour fonder quelque œuvre importante; ici, elle ouvre des asiles aux enfants abandonnés; là, elle construit des églises; ailleurs, elle relève de ses ruines quelque chef-d'œuvre du Moyen-Age. Parmi ces grandes loteries qui ont sollicité l'attention de toute la

[1] *Journal de hist. de Verdun*, 1716, t. XXV, p. 230.

France, il n'en est pas une qui ait conquis plus de sympathie générale que la *loterie Picarde*. Le succès de celle que nous dirigeons aujourd'hui est également assuré : pouvait-il en être autrement ? N'a-t-elle point trouvé un constant appui auprès de M. le Préfet, dont la haute et légitime influence nous en avait fait obtenir la concession ? En confiant sa laborieuse gestion au receveur de la municipalité [1], ne s'est elle point placée sous le manteau de la probité officielle ? N'a-t-elle point pour directeur celui de nos collègues [2], dont le zèle intelligent et désintéressé justifie si bien le choix du gouvernement ; dont l'incessante activité fait face à tous les besoins de l'œuvre, et qui semble retremper son énergie au sein même des difficultés. Il a trouvé, d'ailleurs, dans les membres de la Commission [3], une constante communauté de vues, une franche unanimité de sentiments qui ont allégé pour lui le continuel fardeau du labeur.

La Commission est heureuse, Messieurs, de pouvoir profiter de cette occasion, pour adresser des remerciements publics à tous ceux qui, dans diverses mesures, ont contribué au succès de notre patriotique entreprise. Notre gratitude doit être acquise avant tout à la bienveillance du gouvernement, qui ne s'est point contenté d'autoriser l'organisation d'une seconde loterie, pour l'achèvement du Musée, mais qui en décore en ce moment la façade par les habiles mains d'un statuaire renommé [4]. Nous devons aussi exprimer notre reconnaissance à M. le Maire, dont le précieux concours nous est assuré ; à Monseigneur et à toutes les autorités qui ont bien

[1] M. Guerlin.

[2] M. Ch. Dufour, membre du Conseil général.

[3] MM. A. Breuil, J. Corblet, Darsy, J. Garnier, d'Herbinghem et de Rocquemont.

[4] M. Lequesne.

voulu honorer cette cérémonie de leur présence ; aux administrations des chemins de fer qui ont facilité le rapide écoulement de nos billets ; aux dames des Salles d'asile et de la Maternité qui nous ont accordé leur gracieux concours, à la dernière exposition des fleurs ; à tous ceux enfin qui nous ont aidé de leurs sympathies ; qui, malgré la lenteur inévitable des travaux, n'ont jamais douté du succès de notre œuvre ; qui ont contribué par leurs généreuses souscriptions à ériger ce splendide Musée qui, sans avoir effleuré les finances de la cité, en deviendra prochainement une des gloires monumentales.

En terminant, Messieurs, je me rappelle que le rédacteur du *Journal historique de Verdun* [1], après avoir patroné de ses réclames une loterie de 1,500,000 florins, qu'on devait tirer à Amsterdam, en 1716, ajoutait assez naïvement : « Je serais satisfait, si, pour ma part, j'avais un lot de 15,000 florins, pour me récompenser d'avoir prôné cette loterie. » Je me garderai bien, Messieurs, de formuler un vœu si égoïste, et même d'espérer tout bas que la loterie pourrait m'être reconnaissante d'avoir révélé quelques-uns de ses anciens bienfaits. Mais il me sera permis du moins de souhaîter au hasard d'être intelligent, et il le serait assurément s'il choisissait son élu dans cette enceinte ; il récompenserait ainsi, dans l'un de vous, l'indulgente attention dont vous m'avez tous honoré. Puisse donc le sort exaucer mes vœux, en décernant aujourd'hui le gros lot de 10,000 fr. à celui d'entre vous qui m'a écouté avec le plus de patience !

[1] Tome XXIV, p. 430.

L'ABBÉ J. CORBLET.

L'HISTOIRE NATURELLE LÉGENDAIRE

au Moyen-Age.

PREMIER ARTICLE.

I.

Nous avons appelé, il y a déjà plusieurs années [1], l'attention des archéologues sur certaines compositions du Moyen Age, connues sous le nom de *Bestiaires,* de *Volucraires* et de *Lapidaires.* Elles contiennent des descriptions de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, de poissons et de pierres, accompagnées d'explications dont le but était de rappeler aux fidèles quelques vérités morales ou religieuses.

Ces sortes d'ouvrages ont à nos yeux, disions-nous, une grande importance : ils nous offrent le moyen de compléter le peu que nous savons sur l'état des sciences naturelles au Moyen Age, et peuvent, de plus, ajouter de précieux documents à l'histoire de l'esprit religieux, dont la profonde empreinte se retrouve dans tous les monuments de cette époque.

[1] Dans notre édition du *Bestiaire divin* de Guillaume, clerc de Normandie, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1852.

Les écrivains qui se sont occupés de faire connaître la marche et les progrès des études scientifiques au Moyen Age, n'ont donné qu'une attention médiocre aux sciences naturelles. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* n'en ont parlé qu'en passant, pour ainsi dire, dans le tableau des lettres, des sciences et des arts, dont ils font précéder l'histoire de chaque siècle. Les sciences naturelles n'occupent qu'une très-petite place dans les écrits relatifs au même objet, publiés dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* par l'abbé Lebeuf et par Goujet. Cuvier aurait pu répandre sur l'histoire de cette partie des connaissances humaines, aux XIIe et XIIIe siècles, de grandes lumières ; mais il n'a fait qu'indiquer quelques noms illustres, et donner la liste sommaire d'un petit nombre d'ouvrages qu'il ne pouvait se dispenser de mentionner. Il n'ignorait pas que le résumé des connaissances humaines au XIIIe siècle se trouve dans les *Miroirs* de Vincent de Beauvais, et que le *Speculum naturale* est une vaste compilation où rien n'est omis de ce que l'on enseignait à cette époque sur les propriétés et la nature de tous les êtres dont se compose l'univers. Le *Traité des Animaux et des Minéraux*, qui fait partie des vingt-et-un volumes in-folio d'Albert-le-Grand, et l'ouvrage de Barthélemy de Glanvil, *De proprietatibus rerum,* auraient pu offrir à ses travaux une ample matière. Il a négligé d'en tirer parti, convaincu sans doute qu'il y trouverait beaucoup plus d'erreurs à reprendre que de vérités à signaler. Ce que nous connaissons des œuvres du même genre non encore publiées, de l'*Encyclopédie* de Herrade de Landsberg et du *Trésor* de Brunetto-Latini, par exemple, nous donne lieu de penser que le savant naturaliste ne les aurait pas davantage jugées dignes de son attention.

Au point de vue des progrès des sciences, ces monuments

élevés par les labeurs de quelques érudits n'offriraient certainement pas un très-grand intérêt. Malgré l'étendue énorme de ces recueils encyclopédiques, on peut dire que le cercle embrassé par les sciences naturelles n'était pas extrêmement vaste. Il ne contenait pas à beaucoup près tout ce que l'antiquité païenne possédait en ce genre. Plusieurs circonstances qui dépendaient de l'esprit général dont fut animé le Moyen Age, en avaient rétréci le cadre déjà passablement restreint; et, parmi les connaissances dues à l'antiquité grecque et romaine, ce n'était point précisément aux faits les mieux constatés, et aux observations les plus positives, que l'on s'était attaché de préférence. L'*Histoire des animaux* d'Aristote, un des ouvrages de ce beau génie qui mérite le plus notre admiration, celui dans lequel il avait réuni le plus grand nombre de faits, où brille le plus cet esprit généralisateur qui peut tout abréger parce qu'il sait tout, avait glorieusement ouvert la voie à la science antique. Cuvier, qui, après Buffon, a si bien caractérisé les ouvrages d'histoire naturelle de celui dans lequel, ainsi qu'il le dit, tout étonne, tout est prodigieux, tout est colossal, fait remarquer que, si les ressources mises à la disposition d'Aristote étaient immenses, le parti qu'il sut en tirer a dépassé infiniment le résultat qu'on pouvait en espérer. L'ouvrage du célèbre naturaliste est, en effet, une sorte d'anatomie générale où sont posées avec une justesse merveilleuse les bases des grandes classifications. On voit, par l'exactitude avec laquelle il décrit plusieurs animaux de l'Inde et de la Perse, qu'il avait sous les yeux les objets eux-mêmes.

Mais les successeurs d'Aristote, à l'exception de Théophraste peut-être, n'appliquèrent à l'étude de la nature ni la même sûreté de méthode, ni la même sagacité d'observation, ni la même rigueur scientifique. Les écrivains grecs et

latins dont Pline nous a donné la liste, et dont son ouvrage n'est que la reproduction, contiennent, au milieu de quelques faits authentiques, un grand nombre de traditions fabuleuses. Les récits merveilleux que leur avait transmis Ctésias sur les animaux de l'Inde, avaient souvent trouvé plus de crédit que les descriptions les plus exactes et les plus savantes dues à l'illustre précepteur d'Alexandre.

Quoi qu'il en soit, les ouvrages des auteurs que nous venons de mentionner, l'*Histoire des animaux* d'Élien, les notions sommaires empruntées aux naturalistes par Solin, les poëmes d'Oppien sur la chasse et sur la pêche, présentaient, au moment où la révolution que devait opérer le christianisme commençait à devenir générale, c'est-à-dire vers le IVe siècle de notre ère, un corps d'observations qui, dégagées des erreurs et des fables de toute nature, malheurement confondues avec elles, auraient pu constituer un ensemble scientifique assez imposant.

Mais les Pères de l'Église, dont le zèle éclairé entreprit de faire servir à l'enseignement des doctrines nouvelles la science que renfermaient les livres des païens, la prirent dans l'état où elle se trouvait, sans chercher à se rendre un compte rigoureux des notions dont elle était composée, à en étudier l'origine, à s'en démontrer l'authenticité. Le désir de connaître avait pu servir de fondement aux travaux des savants de la Grèce et de l'Italie, et l'étude de la nature, comme le perfectionnement des beaux-arts, avoir pour principal aliment cet amour désintéressé et sérieux du vrai et du beau, qui avait donné à leurs œuvres leur caractère distinctif. Mais, pour les Apôtres du Christ, le seul but qui fût digne de l'homme, c'était son perfectionnement moral. Qu'était-ce que ce monde tiré du néant, marqué du sceau de l'imperfection et de la misère ? De quel prix pouvait être cette science humaine qui,

s'attachant au monde matériel, ne cherchait dans l'étude qu'un délassement et un plaisir ? S'ils jugeaient dignes d'attirer pendant quelques instants leur attention, les différents êtres répandus sur la surface de la terre ou dans les profondeurs des mers, c'est uniquement parce qu'ils avaient appris par la parole de l'Apôtre, que les animaux sont les témoignages vivants de la puissance et de l'intelligence suprême.

C'est dans cet esprit que les illustres instituteurs des premiers chrétiens firent servir les connaissances qu'ils puisaient dans les écrits des anciens, à leurs commentaires sur le premier livre de la Genèse. Quel texte magnifique, en effet, que ce poétique tableau de l'œuvre des six jours ! Quel cadre heureux pour les développements religieux et moraux, que ce drame de la création, où Moïse nous montre s'échappant successivement de la main de Dieu, et les splendeurs du firmament, et la mer, et la terre, avec leurs innombrables habitants ! Aussi voyons-nous s'ouvrir, des le second siècle de l'ère chrétienne, cette longue série de traités ou d'homélies qui prennent le titre d'*Hexaëméron*. On en compterait plus de cinquante écrits en grec, en latin, en copte, en syriaque, en vers, en prose, depuis Philon le Juif jusqu'à Jérôme Savonarole. Nous n'avons plus que des fragments de ceux qu'avaient composés Papias, évêque d'Hiérapolis, en Phrygie, saint Justin et saint Théophile, d'Antioche, dont saint Jérôme vantait la science et admirait les allégories morales ; il ne nous reste rien non plus de ceux qui avaient eu pour auteurs Candide, Apion, Rhedon, disciple de Tatien, et Maxime, œuvres importantes que nous ne connaissons plus que par le témoignage d'Eusèbe et du même saint Jérôme. L'Église d'Alexandrie avait aussi donné au monde chrétien l'*Hexaëméron* de saint Pantène, philosophe stoïcien converti au christianisme, ainsi que ceux de saint Clément et d'Origène : les ou-

vrages sur le même sujet, dus à saint Denis et à saint Cyrille, n'avaient devancé que de quelques années celui qui devait les surpasser tous, l'Hexaëméron de saint Basile, l'éloquent archevêque de Césarée. Celui d'Eustathe, évêque d'Antioche, revêtu d'une forme moins brillante, se distinguait par des connaissances en histoire naturelle, et par certains détails, qui lui assignent à nos yeux une importance toute particulière.

Dans l'Église d'Occident, les Tertullien, les Lactance, les Arnobe, les saint Augustin, les saint Ambroise, ne pouvaient négliger ce moyen puissant de toucher les cœurs et de les porter à Dieu, en exposant à leur auditoire les merveilles de la nature. L'Hexaëméron de saint Ambroise est un des plus étendus, et l'un de ceux où l'on trouve, comme dans celui d'Eustathe, sur les poissons, les reptiles, les oiseaux et les quadrupèdes, les détails les plus circonstanciés. On ne peut ouvrir les œuvres immortelles dans lesquelles ces grands saints, ces admirables docteurs, ont développé les sentiments ou les maximes dont l'ensemble constitue l'enseignement chrétien, sans rencontrer des traces de ce savoir devenu familier à tous, et qui servait à tous de matière aux considérations morales les plus élevées.

Cette manière d'exposer les vérités religieuses, qui tenait essentiellement aux mœurs et au génie des Orientaux, et surtout des Hébreux, avait été celle de David et de Salomon, celle des Prophètes, celle de Jésus-Christ lui-même, qui, pour recommander la confiance en Dieu, rappelait que les lis des champs étaient plus beaux dans leurs vêtements que Salomon dans toute sa gloire.

Les Pères de l'Église avaient emprunté aux tendances de l'esprit général de leur époque l'habitude de considérer en toutes choses le sens propre et le sens symbolique. Ils com-

mentèrent les Livres saints avec la méthode appliquée par Apollodore à l'étude des mythographes, par Plotin et Proclus aux antiques traditions de la religion et de la philosophie, par Horus Apollon aux hiéroglyphes de l'Égypte. Les animaux, les plantes, les minéraux, dont il est si souvent question dans l'Écriture, n'y sont pas, comme on le sait, mentionnés pour devenir l'objet direct d'une description spéciale. Ils ne se présentent à la pensée des écrivains sacrés qu'à la suite des sentiments moraux ou des maximes religieuses qu'ils ont à exprimer ; et ce n'est pour eux qu'un moyen d'en faire mieux saisir la portée, en leur donnant, à l'aide de cette association, une forme plus pittoresque et plus animée.

Hâtons-nous de constater un fait dont la suite de notre travail fera comprendre l'importance, c'est qu'antérieurement aux ouvrages composés par les naturalistes anciens, il existait pour les Pères de l'Église chrétienne une zoologie, une minéralogie, une botanique sacrées ; c'est que les disciples du Christ pouvaient bien emprunter quelques détails scientifiques aux livres profanes, mais à condition qu'ils les subordonneraient à ceux qui se trouvaient déjà consignés dans le Livre par excellence, celui duquel relèvent les sciences humaines, et qui doit servir à toutes de point de départ et de contrôle.

Or, voici quels sont les objets de la nature qui, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, servent le plus souvent de texte aux considérations religieuses ou à l'enseignement des vérités morales :

Parmi les animaux, nous trouvons mentionnés : le chameau, le cheval, l'âne, le mulet, l'éléphant, le bœuf, la brebis, le bélier, la chèvre, l'agneau, le chien, le porc, le lion, le léopard, le tigre, le lynx, la panthère, l'ours, le loup, l'hyène, le renard, le chat, l'onagre, le cerf, l'urus, le san-

glier, le singe, le lièvre, le rat, la taupe, le hérisson, le crocodile, le caméléon, la colombe, la tourterelle, l'hirondelle, la grue, la perdrix, le coq, le paon, le passereau, l'aigle, le milan, le vautour, le corbeau, l'autruche, le hibou, la huppe, le pélican, la vipère, l'aspic, le basilic, l'hydre, le dragon, la céraste, la sangsue, la sauterelle, la mouche, la fourmi, l'araignée, la grenouille, la baleine (léviathan), l'hippopotame (béhémot), l'oryx.

Parmi les végétaux, les noms que l'on rencontre le plus souvent dans l'Écriture-Sainte sont ceux du cèdre, du palmier, du grenadier, du figuier, de la vigne, du myrte, de l'olivier, du sapin, de l'orme, du buis, du cyprès, du roseau, de l'hysope, etc.; et parmi les fleurs, ceux du lys, de la rose, de la violette, etc.

Il est question, dans le XXVIIIe chapitre de l'Exode, de douze pierres précieuses qui devaient être placées sur chacun des carrés dont se composait le *Rational* ou vêtement sacré qui couvrait la poitrine du Grand-Pontife. Sur chacune d'elles était gravé le nom des douze tribus d'Israël. Ces pierres, qui, à quelques différences près, sont les mêmes que celles qui doivent, d'après l'Apocalypse, servir de fondement à la Cité céleste, sont : le sardius (ou grenat), la topaze, l'émeraude, l'escarboucle (ou rubis), le saphir, le jaspe, le ligurius, l'agate, l'améthyste, la chrysolite, le béril et l'onyx.

Les animaux, les végétaux, les pierres, dont nous présentons ici la liste, sont précisément ceux qui, après avoir été employés comme figures ou comme exemples par les docteurs de l'Église, se retrouvent dans les *Bestiaires*, les *Volucraires* et les *Lapidaires* du Moyen-Age; ce sont ceux qui sont le plus fréquemment l'objet des méditations et des allusions des écrivains et des poëtes; ce sont ceux enfin dont les représentations, se multipliant à l'infini sous le pinceau ou le ciseau des

artistes, couvriront les vitraux et les murs de nos édifices religieux.

Ce n'était pas toujours d'une manière fort exacte qu'avaient été traduits en grec et en latin les noms qui se rencontrent dans le texte des livres hébreux. Souvent, par des méprises dues à de fausses analogies ou à la similitude des noms, l'on confondit les animaux appartenant à un genre avec d'autres faisant partie d'un genre tout différent; souvent aussi les descriptions, acceptées avec trop de confiance, de certains êtres fantastiques dont la crédule antiquité avait admis l'existence, et que l'on avait cru retrouver parmi les animaux dont il est question dans l'Écriture, furent choisies par les écrivains sacrés pour servir de motif à leurs instructions religieuses ou à leurs leçons morales. Mais n'oublions pas que les Pères de l'Église se préoccupèrent toujours beaucoup plus de la pureté des doctrines qu'ils avaient à développer, que de l'exactitude scientifique des notions sur lesquelles ils les appuyaient.

« L'objet important pour nous, dit saint Augustin (*In* « *Psalmum* CII, à propos de l'aigle, qui, disait-on, brise contre « la pierre l'extrémité de son bec devenu trop long), est de « considérer la signification d'un fait et non d'en discuter « l'authenticité. »

Nous devons à un savant bénédictin de l'abbaye de Solesmes, Dom J.-B. Pitra, la publication d'un ouvrage important composé dans le second siècle de l'ère chrétienne par saint Meliton [1] qui, rangeant en un certain nombre de classes

[1] Saint Méliton, évêque de Sardes, vivait du temps de l'empereur Marc-Aurèle auquel il a adressé une apologie de la religion chrétienne, vers l'an 170 après Jésus-Christ. Un fragment de cette apologie, en langue syriaque, a été publié par M. E. Renan.

tous les êtres animés et inanimés dont il est question dans l'Écriture-Sainte, avait assigné à chacun d'eux une signification propre, d'après les textes mêmes de la Bible dans lesquels ils sont mentionnés.

Ce livre, ainsi que son titre *Clavis* l'indique, est la clef du symbolisme chrétien. Que les écrivains religieux des âges suivants aient mis largement à contribution ce vaste répertoire, c'est ce que l'éditeur a mis hors de doute, en produisant la longue liste de ses abréviateurs et de ses commentateurs, et en retrouvant ses formules textuellement reproduites, non-seulement dans les ouvrages des Pères de l'Église, mais encore dans ceux de la plupart des écrivains religieux du Moyen-Age [1].

Un respect scrupuleux pour les termes employés par les Livres saints, objet d'études et de méditations incessantes, a porté les âmes religieuses à attacher à chacun d'eux un sens, une signification ; et c'est ainsi qu'une libre carrière s'est ouverte au mysticisme qui, se croyant obligé de tout expliquer, est tombé dans une exagération dont saint Méliton avait donné l'exemple. Son livre, divisé en treize chapitres, traite successivement de Dieu, du Fils de Dieu, des créatures supérieures, des nombres, du monde, de l'homme, des métaux, des oiseaux, des animaux, des arbres et des fleurs, de la cité, des hommes et des noms. S'agit-il de Dieu, Méliton explique ce que signifient ses cheveux, ses yeux, ses lèvres, sa main droite, etc. De Jésus-Christ? sa tête, son corps, ses dents, ses mains, sa barbe, etc. Des créatures supérieures? le ciel, le soleil, les anges, les nuages, les vents, l'arc-en-ciel, etc. Du monde et de ses parties? la terre, l'orient, une montagne,

[1] *Spicilegium Solesmense*, t. II et III, curante Domno J. B. Pitra, O. S. B. *Monacho e congregatione gallica*, Parisiis, ap. F. Didot, 1855.

une pierre, le sel, le froment, la paille. Des plantes? la vigne, le palmier, la rose, le cyprès, etc. Des métaux? l'or, le plomb, l'ambre, le fer, le bouclier, etc.

Lorsque l'on aura fait remarquer que les formules symboliques données par l'évêque de Sardes ont été répandues et commentées par saint Eucher, saint Grégoire-le-Grand, saint Hildefonse, Raban-Maur, Adam-le-Prémontré, Pierre de Capoue, Alain des Iles, Alexandre Neckam, Etienne de Langton, Thomas de Cantipré, saint Bonaventure, Hugues de Saint-Victor, dont les œuvres ont exercé sur les esprits une si grande influence, on pourra se faire une idée de tout le parti que l'on pent tirer de cette clef du symbolisme pour la solution des questions qui se rattachent à l'*Iconographie religieuse*.

Cette habitude de considérer en toutes choses, non le signe, mais le symbole, non la lettre, mais l'esprit, contractée dès les premiers siècles par les plus illustres docteurs de l'Église, et recueillie par leurs successeurs, se retrouvera dans toutes les parties dont se compose la zoologie mystique, et en général dans tout ce qui devra constituer la symbolique du christianisme.

II.

Dès l'époque où saint Méliton écrivait ses formules symboliques et où les Origène, les saint Basile, les Eustathe et les saint Ambroise composaient leurs belles homélies sur l'œuvre des six jours, un ouvrage d'un ordre moins élevé, mais par cela même plus populaire et plus répandu peut-être, semble avoir été généralement adopté comme le résumé des connaissances en histoire naturelle les plus utiles à l'in-

struction religieuse des premiers chrétiens. Il a pour titre *Physiologus*, le Physiologue. Était-ce le titre d'un traité particulier composé par quelque Père de l'Église, ou désignait-on sous le nom de *Physiologus* quelque grand naturaliste grec auquel était empruntée la partie scientifique développée par l'exégèse religieuse? C'est un point qui n'est pas encore, pour nous du moins, suffisamment éclairci : on l'a attribué à Salomon, à Démocrite, à Aristote, à Théophraste, au roi Juba, à Tatien, et à plusieurs autres Pères de l'Église. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il en existe des manuscrits en grec, en latin, en syriaque, en arabe [1] ; qu'un des commentaires de ce *Physiologus* a été attribué à tort ou à raison à saint Épiphane par Conrad Gesner et par son éditeur Ponce de Léon, et qu'il n'est pas au Moyen-Age un livre d'histoire naturelle qui ne l'invoque comme une autorité ou n'en reproduise quelque fragment.

Ce livre fameux, qui a servi de modèle aux auteurs des *Bestiaires* et des *Volucraires*, a eu le double inconvénient de propager les erreurs les plus grossières en histoire naturelle, dont il n'a guère reproduit que la partie légendaire, et d'habituer les esprits à s'écarter de l'orthodoxie pour les interprétations symboliques. Le pape Gélase, qui en examina une traduction en 494, y reconnut, dans le texte primitif, une origine latine, et dans les commentaires dont il était accompagné, des traces manifestes de manichéisme. Il n'hésita pas à déclarer qu'on l'avait attribué faussement à saint Ambroise. Il est probable que les motifs qui le faisaient condamner comme composé par des hérétiques ne servirent qu'à faire sa

[1] Dom Pitra en a publié un texte arménien dans le t. III du *Spicilegium Solesmense*, p. 374. M. Léopold Delisle nous en a communiqué un texte latin du IXe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale.

fortune parmi les disciples de Mahomet, chez lesquels nous le trouvons en grand honneur. Plus tard, lorsque l'Église fut assez forte pour résister à l'envahissement des doctrines hétérodoxes, lorsque la fable, aussi bien que l'histoire, put servir de texte à l'instruction morale et religieuse des fidèles, le pape Grégoire-le-Grand crut pouvoir se servir du *Physiologus*, en appliquant d'une manière plus conforme au dogme catholique les faits plus ou moins vraisemblables qui y étaient rapportés.

Le commentaire de saint Épiphane sur le *Physiologus* se divise en vingt-six chapitres, en général fort courts; il n'y est traité que du lion, de l'ours, de l'éléphant, du cerf, de l'aigle, du vautour, du pélican, de la perdrix, de la tourterelle, du phénix, du paon, du serpent, de la fourmi, du renard, de la chouette, de l'abeille, de la grenouille, de la charadre (caladre), du pic et de la cigogne. Le traité *De Gemmis* n'est autre chose que la description et l'explication symbolique des douze pierres précieuses dont nous avons parlé plus haut, et qui ornaient le Rational du Grand-Pontife; il est suivi de considérations analogues sur le diamant, dont le Grand-Prêtre devait se servir trois fois seulement dans l'année, c'est-à-dire lorsqu'il entrait dans le *Saint des Saints*.

C'est aux sources diverses que nous venons d'indiquer que puisèrent Avitus, Georges de Pise et Manuel Philé pour composer leurs poëmes sur la création ou sur les propriétés des animaux.

Au VIIe siècle, l'évêque de Séville, saint Isidore, résumait dans son *Livre des Origines* tout ce qu'il avait pu emprunter aux ouvrages des naturalistes; et son répertoire, le moins scientifique de tous ceux qui l'avaient précédé, offrait un texte commode dont se servirent la plupart des auteurs des

Bestiaires ou des Lapidaires, en prose et en vers, qui se multiplièrent singulièrement dans les siècles suivants.

Saint Isidore s'était borné à présenter, dans des extraits assez courts, les faits généralement adoptés par ses contemporains, et l'on ne trouve que très-rarement dans ceux de ses livres qui traitent de matières relatives aux sciences naturelles, ces explications ou ces interprétations que nous avons signalées déjà dans les œuvres composées aux premiers siècles de l'Église. Il n'en fut pas ainsi de son disciple saint Hildefonse, évêque de Tolède, qui peut être considéré comme étant entré un des premiers dans cette large voie du mysticisme, où s'élancèrent après lui Jean d'Avranches, Jean Beleth, Guillaume Durand et Hugues de Saint-Victor.

Le bénédictin Antoine Beaugendre a publié parmi les œuvres d'Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours, sous le titre depuis longtemps consacré de *Physiologus*, un poëme latin de 359 vers, hexamètres, élégiaques et saphiques, où sont décrits, avec les caractères que leur avait donnés la tradition, et les explications mystiques déjà plusieurs fois reproduites dans les siècles précédents : le lion, l'aigle, le serpent, la fourmi, le renard, le cerf, l'araignée, la baleine, la syrène, l'onocentaure, la tourterelle et la panthère. Les premiers vers suffisent pour faire apprécier la portée scientifique de ce Bestiaire versifié, et l'esprit dans lequel sont conçus ces sortes d'ouvrages :

Tres leo naturas et tres habet inde figuras,
Quas ego, Christe, tibi bis seno carmine scripsi.
Altera divini memorant animalia libri,
De quibus apposui quæ rursus mystica novi,
Tentans diversis si possem scribere metris.

En faisant attention aux deux vers qui terminent ce poëme,

le savant éditeur ne l'aurait pas attribué à l'évêque Hildebert, qui n'est peut-être pas non plus l'auteur du poëme de 200 vers sur l'œuvre des six jours dont est précédé le *Physiologus :*

> Carmine finito sit laus et gloria Christo,
> Cui, si non aliis, placeant hæc metra Thibaldi.

Le nom de Thibault, qui se retrouve dans le titre d'un grand nombre de Bestiaires manuscrits, est suivi, dans l'*Explicit* d'un de ceux que décrit M. Paulin Paris [1], du mot *Placentinus*, Thibault de Plaisance. On ignore encore quel est ce Thibault; mais cette question nous intéresse moins que celle de l'importance universellement attachée dès lors au sujet qu'il avait traité. La lecture en était recommandée expressément aux clercs. Nous trouvons son livre traduit en vers anglais dans les *Reliquiæ antiquæ* de MM. Wright et Halliwel, et Fabricius cite une autre traduction du *Physiologus*, en vers élégiaques, par un auteur qu'il désigne sous le nom de Florinus.

Le même degré d'intérêt s'attachait au poëme latin *De Gemmis*, composé par Marbode, évêque de Rennes [2]. Il traite de 49 pierres, indépendamment des 12 de l'Apocalypse, et se termine par une prose latine sur celles-ci. La traduction en vers français qui accompagne le texte offrirait un grand intérêt philologique, si elle n'était reproduite avec une ignorance déplorable de notre vieil idiôme. Les 49 pierres que

[1] *Manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. VI, p. 294. Cf. *Hist. littéraire de la France*, t. XIV, p. 407.

[2] Né, non pas en Angleterre, comme le prétend Pitzée, mais à Angers, Marbode fut chargé par l'évêque Eusèbe Brunon de la direction des écoles de l'église d'Angers. Il fut évêque de Rennes en 1096 (V. *Hist. litt. de la France*, t. X, p. 243).

décrit Marbode sont: l'agate, l'allectoire, la jacinthe, la chrysoprase, l'améthyste, la chélidoine, le jayet, l'aimant, le corail, l'alabandine, la cornaline, l'escarboucle, le ligurius, l'échite, la silénite, la gagatromée, la céraunie, l'héliotrope, la hiérachite, l'épistite, l'hématite, l'asbeste, la péanite, la sade, la mède, la gélace, l'hexacontalite, la chélonite, la prasine, le cristal, la galactite, l'oryte, l'hyène, la lyparée, l'enhydre, l'iris, l'androdragme, l'opale, les perles, la panthère, l'absicte, la calcophane, la mélochite, la gégolithe, la pyrite, la diacode, la dionyse, la chrysélectre et le diamant. Marbode ne manque pas de signaler les propriétés médicales attribuées à ces pierres par Pline et les auteurs qui l'avaient suivi. Elles sont aussi le principal objet des poëmes attribués par les Alexandrins à Orphée [1]. Nous trouvons les mêmes pierres décrites de la même manière et envisagées sous des points de vue analogues par les écrivains arabes, qui ont fait aussi beaucoup d'emprunts à nos Bestiaires [2]. Marbode, ainsi que les auteurs de Lapidaires que nous retrouvons plus tard, s'occupe avec beaucoup de soin de faire connaître la signification religieuse des objets qu'il décrit; et son ouvrage peut offrir des indications utiles pour la connaissance de la symbolique des couleurs, qui joue un grand rôle et dans l'art chrétien et dans certains points de la liturgie.

[1] Les pierres décrites dans le poëme attribué à Orphée sont au nombre de seize: le cristal, la galactite, la pétrace, l'agate, la corne de cerf, la pierre barbare, le jaspe, la topaze, l'opale, l'aimant, l'ostrite, le jais, le coryphode, le corail, la neuritis, le chabacios.

[2] Théifaschi, par exemple, écrivain du XIIIe siècle, et dont l'ouvrage a pour titre: *Le livre des fleurs de pensées sur les pierres précieuses*, publié par M. Raineri, Florence, 1818, ap. Rainaud, *Description des monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. I, p. 1 et 18, Paris, imprimerie royale, 1828.

Le XIIe siècle, cette époque où le Moyen Age, arrivé à son apogée, éprouvait le besoin de se rendre un compte exact et complet de ses connaissances dans toutes les directions, devait être l'âge des dictionnaires, des résumés et des encyclopédies. Une grande part y fut réservée à l'histoire naturelle. Les abrégés ne suffisaient plus ; l'étude devenue plus générale de la langue grecque, les traductions des œuvres complètes d'Aristote, répandues par les Arabes, les grandes expéditions d'outre-mer, avaient étendu le monde de Ptolémée et singulièrement élargi la sphère des connaissances humaines [1].

Les traités d'Albert-le-Grand sur les animaux, les végétaux et les minéraux, ne furent pas consacrés seulement à l'examen d'un petit nombre de types particuliers destinés, comme dans les commentaires sur le *Physiologus*, à servir de texte à des leçons morales. Le savant commentateur d'Aristote, moins ingénieux et moins profond que son disciple saint Thomas, le Docteur angélique, avait plus emprunté à l'esprit scientifique et critique du philosophe grec. Il n'admet point avec une crédulité superstitieuse les faits nombreux qu'il enregistre dans ses trois ouvrages. Sans être pourvu de cette sûreté de critique qui n'est le privilége que d'un petit nombre d'époques, il écarte les opinions hasardées, et combat, au besoin, par de bonnes raisons, les erreurs grossières dont fourmillent les livres qu'il commente ou reproduit. La vaste compilation de Vincent de Beauvais est un dictionnaire d'histoire naturelle plus complet encore, mais où sont entas-

[1] On compte plus de vingt ouvrages différents composés au Moyen-Age sur ces matières et portant les titres de : *De natura rerum, De proprietatibus rerum*, etc., depuis celui de Manlius Theodorus, ami de saint Augustin, jusqu'à ce Petrus Berchorius qui essaya, dans son *Reductorium*, de résumer tout le savoir de son temps.

sés des extraits empruntés aux écrivains anciens et modernes, plutôt avec la prétention de faire connaître les opinions généralement admises, que dans le but de les soumettre à un examen scientifique. C'est dans le même esprit qu'était composé l'ouvrage de Barthélemy de Glanvil sur les *Propriétés des choses*. Qu'il nous suffise de faire remarquer que dans ces trois grandes compositions se retrouvent, avec l'ancien *Physiologus*, tout ce qui fait la matière des *Bestiaires* et des *Lapidaires* latins ou français du Moyen-Age. La partie du Trésor de Brunetto Latini qui est consacrée aux animaux [1], les reproduit plus complètement encore. Il décrit, sans y ajouter toutefois de commentaires mystiques, le corcoril, le coquatrix (crocodile), la cète (baleine), la coquille, le dauphin, l'alyonteume, la sirène, l'aspic, l'aufimaine, le basilic, le dragon, la vipère, la lézarde, l'aigle, l'ostoir (autour), l'épervier, le faucon, l'esmérillon, l'alérion, l'oie, l'anète (canard), l'arnée, la caladre, la colombe, le corbeau, la corneille, la cigogne, le phénix, la grue, la huppe, la rondelle (hirondelle), le pélican, la perdrix, le papegaut (perroquet), le paon, la tourterelle, le vautour, l'autruche, le coq, le lion, l'antelus, la serre, le bouc, la brebis, la belette, le chameau, le castor, le chevreuil, les chèvres, le cerf, le chien, le caméléon, le cheval, l'éléphant, la fourmi, l'hyène, le loup, l'ucrote, la sancicore, la panthère, le singe, le tigre, la taupe, l'unicorne, l'ours. C'est toujours, comme on le voit, la même liste ; et nous la retrouvons encore à peu près dans la partie d'un ouvrage célèbre au XIIIe siècle, *l'Image du Monde*, poëme qui a pour but de populariser, en les traduisant en langue vul-

[1] Ms. de la bibliothèque de Rouen : *Ci commence le livre du Trésor sur lequel translata messire Brunet Latin du latin en romans, et parole de la naissance de toutes choses* (chap. 123 et suiv.).

gaire, toutes les connaissances enfermées dans le *Trivium* et le *Quadrivium*, si longtemps proposés comme le cadre obligé des études nécessaires aux clercs. La description des trois parties du monde que contient *l'Image du Monde*, présente un résumé rapide des notions d'histoire naturelle que l'on possédait à l'époque où l'ouvrage parut. Tout en traduisant le plus souvent le texte des Bestiaires latins, les auteurs n'oublient pas les animaux merveilleux de l'Inde, et se gardent bien de négliger les traditions que nous avons vues reproduites dans les romans d'Alexandre.

Nous ne nous occuperons point de chercher à démêler ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans les descriptions, qu'offrent les ouvrages que nous venons de citer. La plupart des légendes qui composent la zoologie populaire avaient eu peut-être leur point de départ dans quelque faits mal observés. On pourrait en découvrir l'origine, soit dans les récits mensongers ou altérés de quelque voyageur, soit dans des peintures dues à quelqu'artiste grossier, soit dans des hiéroglyphes ou autres emblèmes astronomiques, religieux, historiques ou moraux, dont l'ignorance aurait fait des réalités. M. B. de Xivrey [1] cite comme un exemple de la facilité avec laquelle se forment les croyances du vulgaire, l'erreur des habitants de l'île de Mindanao, qui, voyant les Espagnols porter au côté une longue épée, se nourrir de biscuits de mer et fumer du tabac, les prirent pour des monstres redoutables ayant une queue, mangeant des pierres et vomissant des flammes. Cuvier a pensé qu'en voyant représenté de profil un quadrupède ayant des cornes, on a pu croire qu'il s'agissait d'un animal ayant deux pieds et une corne au milieu du front ; ce qui expliquerait, selon lui, la croyance à l'existence

[1] *Traditions tératologiques*, Prolégomènes, p. XVIII.

de la licorne, si fameuse dans l'histoire naturelle légendaire et dans l'art héraldique. Tychsen, dans son commentaire sur le *Physiologus Syrus,* retrouve dans la caladre, oiseau non

La Caladre sur la Croix.
Miniature du Bestiaire de Guillaume le Normand (XIIIe siècle).

moins fameux, dont la vue guérissait les malades, le cacatoès, dont la blanche couleur cause, selon lui, aux personnes atteintes de la jaunisse, une sensation agréable qui fait disparaître leur mal. Nous pourrions ajouter comme un exemple de tentatives faites dans le but de mettre d'accord la légende et la science, les conjectures proposées par le docteur Roulin pour expliquer naturellement l'origine de la croyance au griffon. Serait-il impossible aussi que l'observation de quelques-unes de ces anomalies de l'organisation dont Geoffroy-Saint-Hilaire a fait une science, eût donné naissance à ces traditions, que l'on rattacherait encore, si besoin était, au souvenir des races perdues qu'a retrouvées le plus grand naturaliste de notre époque? Dans les rêves des savants de l'an-

PROCESSION DE L'ASCENSION

La Procession en dehors de l'église avant la Messe solennelle, le jour de l'Ascension, a survécu par autorisation spéciale de Mgr l'Évêque de Poitiers, dans la paroisse de Dissai, à l'adoption du Rit romain [1]. J'en suis heureux pour le pays qui maintiendra ainsi un usage que ne prescrivait pas la liturgie Poitevine, mais que recommandent puissamment une haute antiquité et une tradition symbolique non-interrompue.

Quelques mots donc d'explication sur cette procession restreinte aujourd'hui à certaines localités.

Saint Grégoire de Tours nous en fournit la plus ancienne mention, lorsqu'il parle d'un prêtre, qui, au VIe siècle, allait en chantant, suivi de la foule, de son église à la basilique de saint Martin. « Die autem beato, quo Dominus ad cœlos post redemptum hominem ascendit gloriosus, cum sacerdos de ecclesia ad basilicam psallendo procederet, irruit super Synagogam Judœorum multitudo tota sequentium. » (*Historia Francorum*, lib. v, c. xi).

Honoré d'Autun (lib. iii) et Rupert (lib. x) parlent de la procession solennelle de ce jour, et disent que c'est pour représenter le retour de Jésus-Christ vers son père, et que le clergé avec les Saints dont on porte les Reliques, vont au-devant pour l'accompagner dans son triomphe. (*La liturgie ancienne et moderne*. Paris, 1752, p. 592).

[1] Sous prétexte de *romain pur*, toutes les processions du dimanche ont été supprimées dans le diocèse de Poitiers. Plus conséquent avec les traditions locales, le diocèse d'Angers les a conservées ; mais la S. Congrégation des Rites a exigé qu'elles se fissent avant l'exposition, comme étant extra-liturgiques.

Durand, évêque de Mende, au XIIIe siècle, est encore plus explicite dans son *Rational des divins offices*, liv. VI, ch. *de l'Ascension* : « In festo Ascensionis Domini quod celebratur die quadragesima post pasca, quia Christus die quadragesima post resurrectionem celos ascendit, fit processio solennis. Precepit enim discipulis suis ut precederent in Montem Oliveti ut viderent ipsum ascendere, et fecerunt ei processionem, et ipse elevatis manibus ferebatur in celum... Hec processio significat ascensum de virtute in virtutem, et cantatur responsorium de Ascensione ut invitemur ad ascendendum post Dominum. De Bethania autem, que interpretatur obedientia, de qua eduxit apostolos, ascendit Dominus, per quod significatur quod sine obedientia nullus potest ascendere in celum. Unde quidem cantant in processione responsoria pertinentia ad ipsam eductionem, ut *eduxit Dominus*. Quod vero ascendit de Monte Oliveti, significat quod per opera misericordie oportet nos ascendere. Cum igitur hac die processionem rationabiliter agamus, nihilominus et hoc rationabilius est quod non celebretur antequam tertia dicatur, sed ea cantata licet in die pasce et ceteris dominicis aliter fiat... Facta processione, cantatur antiphona *O rex glorie*, propter illud : *Non vos relinquam orphanos*. »

Voici la rubrique du *Sacerdotale* d'Albert de Castello, imprimé à Venise en 1520 et 1560 : « In festo Ascensionis Domini fit processio in aliquibus ecclesiis circa ecclesiam vel plateam ipsius. » Elle suivait Tierce; l'on y chantait les hymnes de la fête et, à la rentrée au chœur, l'antienne de Magnificat *O rex glorie*.

Au XVIIIe siècle, Dom Claude de Vert se fourvoie, selon son habitude, dans l'explication de cette procession que Lebrun-Desmarettes se contente de constater à Rouen et à Vienne.

« Sans doute que la *longue* et extraordinaire *procession*, qui se fait ce jour-là même, en plusieurs églises, a sa raison et son fondement dans ces paroles de l'Évangile, qui se lit à la Messe : *Euntes in mundum universum.... illi autem profecti prædicaverunt ubique.* » (Dom Cl. de Vert. *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*. II, t. ch. I).

« A Saint-Maurice de Vienne, la procession se terminait par un petit drame qui ne manque pas d'analogie avec celui des Trois Maries. Le jour de l'Ascension, après Tierce, le clergé étant en

chappe avec l'archevêque, ou (en son absence) avec l'abbé de Saint-Pierre, on faisoit une procession où l'on portoit toutes les châsses des Saints.... Alors (à son retour dans la nef) les chantres ayant le dos tourné au sépulcre disoient : *Quem creditis?* Deux ou trois chanoines répondoient : *Christum qui surrexit.* Les chantres *Jam ascendit.* Les chanoines *Alleluia.* Pendant qu'on le chantoit, la procession rentroit dans le chœur. » (*Voyages liturgiques de France,* par le sieur de Moléon, Paris, 1718, p. 31).

Enfin, à Rome, chaque année, à la suite de la chapelle tenue par le Pape à Saint-Jean-de-Latran, la Prélature, le Sacré-Collége et le Saint-Père s'acheminent processionnellement et en silence vers la tribune de la façade. C'est de cette hauteur, à l'orient, en face de la campagne romaine, et à l'heure de midi, au son des cloches et des trompettes [1], que le Pape debout, lève les mains au Ciel, les abaisse pour bénir la foule pieusement agenouillée, puis se retire porté sur les épaules de douze palefreniers de son palais. Ainsi se réalisent et s'accomplissent à la lettre les textes de l'Évangile et de la Liturgie : « Eduxit autem eos *foras* in Bethaniam : et *elevatis manibus* suis *Benedixit* eis. » S. Luc. c. XXIV. ℣. 50. — « Ascendit Deus in *jubilatione* et Dominus in *voce tubæ.* » *Graduel de la Messe.* — « Ascendit super cœlos cœlorum ad *orientem.* » *Communion de la Messe.* — « *Recessit* ab eis et *ferebatur* in celum. » *S. Luc. Ibid.*

Alors, après ce spectacle, qui n'a pas ailleurs son égal en majesté et en signification, chacun regagne Rome, dont on est éloigné, regardant toujours à la tribune d'où partait la bénédiction, et le cœur joyeux, à l'exemple des Apôtres : « Et ipsi adorantes, regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno. » *S. Luc,* c. XXIV, ℣. 52.

X. BARBIER DE MONTAULT.

[1] N.-S. monta au ciel, à la *neuvième heure* du jour. V. mon *Année liturgique à Rome*, p. 164.

BIBLIOGRAPHIE

RECUEIL DE DOCUMENTS INÉDITS CONCERNANT LA PICARDIE, *publiés par M.* VICTOR DE BEAUVILLÉ, *d'après les titres originaux conservés dans son cabinet. — Paris,* 1860, *imprimerie impériale; in-4° de* 522 *pages.*

M. V. de Beauvillé n'est pas un de ces vulgaires bibliophiles qui se bornent à regarder la première page des livres, qui en retiennent uniquement le titre et la date, en se souciant fort peu du reste, et qui se garderaient bien de découper une brochure du dix-huitième siècle, dans la crainte de lui ravir le mérite de sa virginale intégrité. Si les rayons de sa bibliothèque sont garnis abondamment, les casiers de sa mémoire sont encore plus richement fournis. Les jouissances solitaires de la possession, quelque vives qu'elles soient, lui paraissent incomplètes. Ce n'est pas un avare égoïste qui accumule en secret des richesses improductives; il thésaurise avec passion, mais c'est pour enrichir le domaine de la science; il fait participer le public à ses spéculations littéraires, mais il garde à son compte la dépense et le labeur, en nous offrant généreusement le plaisir et le profit.

Le *Recueil de Monuments inédits sur la Picardie* est un nouvel acte de libéralité du spirituel et savant auteur de l'*Histoire de Montdidier*. Que de patience n'a-t-il point fallu pour rassembler ces manuscrits que les riches amateurs se disputent au feu des enchères! Que de recherches pour reconnaître ceux qui sont réellement inédits! Que de tact et de sagacité, pour ne publier que les pièces réellement intéressantes, et résister aux séduisantes illusions qui grandissent trop souvent la valeur d'une propriété exclusive!

M. de Beauvillé s'est renfermé volontairement dans un cercle

fort restreint ; il a donné par là même à son œuvre un certain cachet d'originalité qui n'en est pas le moindre mérite. Il n'a édité que des documents relatifs à la Picardie et dont les originaux appartiennent à son cabinet.

Les Mabillon, les Bouquet, les Martène, les d'Achery se trouvaient jadis fort à l'aise en publiant des Recueils de documents, dont le vaste cadre embrassait toute l'histoire du moyen-âge. Ils n'avaient, pour ainsi dire, qu'à se baisser pour ramasser des trésors inédits. Les chartriers des monastères, les archives des châteaux, les bibliothèques publiques et privées offraient à leur choix un excès d'abondance. Après ces riches moissons, il serait resté sans doute encore bien des épis à glaner. Mais, hélas ! la Révolution qui dévorait les hommes ne pouvait point se faire scrupule de dévorer les parchemins ; elle essaya d'anéantir le souvenir des temps féodaux en en brûlant les titres. L'insouciante incurie des administrations locales mit bientôt le comble au vandalisme, et les plus vénérables documents trouvèrent une fin misérable dans la hotte du chiffonnier, sous le ciseau du relieur ou dans les mains de l'épicier, qui ne se douta jamais qu'en roulant artistement des cornets, il devenait l'émule du farouche Omar !

On ne saurait donc trop admirer le courage de ces sauveteurs intrépides qui s'efforcent d'arracher aux naufrages du passé leurs dernières épaves. Mais du moins ils sont soutenus par une forte espérance lorsque, comme notre savant ami dom Pitra, ils rendent l'Europe tout entière tributaire de leurs études. Ne faut-il pas une dose héroïque de persévérance quand, au lieu d'étendre ses investigations sur un si vaste champ, on les circonscrit à l'histoire d'un tout petit coin de la France. Les difficultés ne grandissent-elles point encore démesurément, quand on se ferme volontairement l'accès des plus riches dépôts, quand on s'interdit de puiser dans les collections publiques et qu'on se borne à ouvrir les cartons de son propre cabinet. Pour accomplir un tel tour de force littéraire, il a fallu que M. de Beauvillé l'ait prémédité depuis de longues années. La persévérance intelligente a de tout temps, il est vrai, enfanté des prodiges ; mais pour en produire aujourd'hui, dans cet ordre de choses, il faut que la patience soit doublée de nombreux billets de banque. L'historien de Montdidier n'a reculé devant au-

cuns sacrifices, et sa nouvelle publication, toute limitée qu'elle soit dans son objet et dans ses sources, fourmille de renseignements pleins d'intérêt sur l'histoire, la géographie et les monuments de notre province.

La plus ancienne pièce du Recueil a été rédigée vers 1150; la plus récente en 1778. Le savant éditeur a voulu s'arrêter au seuil de la Révolution, alors que le nom de Picardie allait disparaître du langage officiel. Il n'a point cru devoir accompagner les textes de notes ni de commentaires, parce que son ouvrage s'adresse à un petit nombre de personnes qu'il suppose suffisamment versées dans les difficultés que présentent la langue, l'histoire, la législation et les mœurs du moyen-âge. C'est faire preuve assurément d'une confiance très-honorable pour les lecteurs, et aucun d'eux se gardera bien de réclamer, dans la crainte de se ranger dans la catégorie de ceux dont l'intelligence a besoin d'être aidée.

Sur cent soixante-douze pièces, vingt et une sont écrites en latin, et quelques-unes renferment des termes qui ont échappé aux recherches de Du Cange, tels que *frumentalis,* que M. de Beauvillé interprête par *vin de redevance*, et *alberii*, qui signifie sans doute *vin blanc.* Certains noms de localités peuvent donner lieu à des doutes contradictoires, et ouvrir l'arène au tournoi des hypothèses; d'autres méritent de fixer l'attention, parce qu'ils ont un aspect bien différent de leur physionomie actuelle. Il est difficile, par exemple, de reconnaitre au premier abord Foucarmont dans *Theodori fons* et Buire-sous-Corbie dans *Bubseria.*

Parmi les documents les plus intéressants de ce Recueil, nous signalerons : 1° Un titre de 1440 indiquant que Charles d'Orléans, prisonnier des Anglais, vendit au comte d'Étampes la ville de Chauny pour 10,000 écus d'or destinés à payer sa rançon; 2° six ordonnances de rois de France qui ne se trouvent pas dans la grande collection du gouvernement; 3° diverses pièces qui prouvent que Rue était renommée jadis pour la fabrication du sel, et Corbie par ses manufactures de biscuits de mer; 4° l'obituaire des Célestins d'Amiens au quinzième siècle; 5° le dénombrement de l'évêché de Beauvais en 1522; 6° un manuscrit de 1472 sur l'œuvre de Notre-Dame-du-Puy, dont M. A. Breuil a si bien retracé l'histoire; 7° un compte des dépenses faites par Henri IV, pendant le siége d'Amiens;

8° une description d'Amiens en 1707 ; 9° une chronique de l'abbaye de Saint-Acheul.

On comprend qu'il nous est impossible d'analyser un ouvrage qui contient un si grand nombre de pièces relatives à des sujets si divers. Ce que nous pouvons faire de mieux pour en montrer tout l'intérêt, c'est de glaner çà et là quelques curieux renseignements et de les classer sous des titres généraux, qui nous dispenseront d'abuser de l'art des transitions.

Liturgie. — Ce n'était pas seulement devant le Saint-Sacrement, mais aussi devant la Croix, qu'on faisait brûler une lampe perpétuelle. La pièce 65 constate le paiement d'une somme de 12 sols parisis pour l'entretien d'une lampe devant la croix de l'église Saint-Arnould, à Crépy. — Dès l'an 1218, une lampe brûlait devant le Saint-Sacrement et une autre devant la croix, à l'église Saint-Acheul. Cet usage liturgique fut introduit à Londres, en 1200, par un abbé de Saint-Germer, du diocèse de Beauvais (pièce 171, page 455). — Les encensements qu'on donnait aux autorités civiles n'étaient pas toujours un hommage gratuit. Le chapelain de la chapelle Notre-Dame, à Saint-Vulfran d'Abbeville, recevait annuellement 54 sols et deux chapons pour les encensements qu'il donnait, — ou plutôt qu'il faisait, — au receveur général du Ponthieu (pièce 109).

Églises et monastères.— Le chapitre de l'église de Beauvais obtint de François Ier, en 1532, le droit de percevoir deux deniers tournois sur chaque minot de sel vendu dans les généralités de Normandie et du Languedoc. Le produit de cet impôt devait être consacré à l'achèvement de la Cathédrale (pièce 136). — Enguerrand de Saint-Fuscien, chanoine de Notre-Dame d'Amiens, décédé en 1425, donne cinquante volumes au couvent des Célestins d'Amiens. C'était une offrande considérable à une époque où une Bible en trois volumes valait 300 livres (pièce 130).

Pénalités.—Une femme de Villers-Cotterets est enfouie toute vive pour un simple vol. — Un rôtisseur coupable du même délit, se voit couper les oreilles avant d'être pendu au gibet, avec trois poulets suspendus au cou. — En 1446, on était puni d'une amende de 10 sols pour avoir pris un lièvre en temps de neige ; de 7 sols, pour avoir ravi des oisons sauvages dans un vivier ; de la même somme, pour avoir braconné à l'arc. Le vol d'un chêne dans une forêt de l'État entraînait la prison (pièce 120).

Prix de diverses denrées. — Les dépenses de bouche faites à Amiens, en 1582, pour le duc d'Anjou, montrent qu'à cette époque un brochet de deux pieds coûtait un écu, une carpe 20 sols, une tanche 4 sols, une morue salée, 10 sols, un hareng 3 deniers, un cent d'huîtres 25 sols, une livre de chandelles 2 sols 6 deniers (pièce 54). — En 1597, lors du siége d'Henri IV, alors que toutes les denrées étaient considérablement augmentées de prix, un veau coûtait 2 écus 40 sols, un lapin 20 sols, une livre de beurre 12 sols, un riz de veau 6 deniers, un quarteron d'œufs 12 sols (pièce 161).

Montres ou revues de gens de guerre. — Les divers rôles publiés par M. V. de Beauvillé, font connaître la composition de plusieurs corps militaires. Une particularité curieuse à noter, c'est qu'on donnait le nom de *Corses* à des gens de guerre nés presque tous dans la Haute-Italie (pièce 135). Il y a donc toujours eu quelque confusion dans la Péninsule pour la dénomination des nationalités. Autrefois on donnait le nom de Corses à des Italiens, et aujourd'hui on appelle Italiens un mélange de Hongrois, d'Anglais et de Bohémiens, rangés sous la bannière d'un capitaine niçard. Un autre rapprochement qu'on peut faire avec ce qui se passe maintenant, c'est que les aventuriers recevaient une solde beaucoup plus forte que les troupes régulières (pièces 144 et 145). Serait-il téméraire d'en conclure que chez ces sortes de gens le sentiment de la gloire militaire a toujours eu besoin d'être excité par l'appât des écus.

Rues d'Amiens. — L'auteur d'une description d'Amiens, datée de 1707, fait le relevé de 7421 maisons; ce nombre est presque doublé aujourd'hui. Les récits minutieux de ce chroniqueur anonyme respirent une naïve véracité; il ne faudrait pas cependant l'en croire sur parole dans toutes ses appréciations archéologiques, surtout quand il cite trois maisons en pierre de la rue des Sergents, qui auraient eu alors *douze cents ans de vieillesse.* Il n'est pas avare de son admiration, et dit sérieusement que le Marché-au-Blé (place Périgord) *est un des carrefours les plus beaux de la France.*

Ces quelques rapides indications, que nous ne voulons pas multiplier, suffisent pour montrer combien sont intéressants et variés les renseignements historiques qui abondent dans la publication de l'éminent bibliophile montdidérien.

Ajoutons que cet ouvrage, enrichi d'excellentes tables de ma-

tières, s'ouvre par une introduction remarquablement écrite, pleine de verve et de sagacité. Il est un point cependant où nous regrettons de ne pas être d'accord avec l'auteur. Il proteste assez vertement contre l'usage actuel de publier des cartulaires *in extenso*, au lieu de faire un choix des pièces les plus intéressantes. En favorisant ce dernier système, ne serait-il pas à craindre que chaque éditeur ne fît son choix qu'à son point de vue personnel, et ne laissât dans l'oubli une partie des révélations si variées dont ces monuments sont les dépositaires ? Le philologue recueillerait surtout les actes où apparaissent des locutions inédites, et qui reflètent la physionomie de nos anciens idiômes provinciaux ; le géographe donnerait la préférence aux nomenclatures et aux dénombrements qui font connaître des noms de lieux détruits et qui précisent la démarcation des anciennes limites administratives ; le juriste choisirait peut-être exclusivement ce qui concerne le droit public, le droit privé, les conditions des personnes, les formes de la propriété ; l'historien s'intéresserait davantage à l'éclaircissement des faits, à l'origine des institutions, en élaguant peut-être ce qui ne toucherait qu'indirectement sa province natale ; l'antiquaire s'attacherait spécialement à la date et à la description des monuments, à l'origine des coutumes, à la peinture des mœurs ; et chacun, absorbé dans ses goûts particuliers, laisserait dans l'ombre ce qui aurait moins flatté ses tendances spéciales. Nous préférerons donc toujours une publication complète, au risque d'y rencontrer parfois des choses inutiles. Nous n'admettrions d'exception que pour les éditeurs dont la science éprouvée et dont l'universalité de vues auraient le privilége de nous inspirer une complète confiance. Que M. de Beauvillé, par exemple, entreprenne de publier un de nos riches cartulaires de Picardie, nous serons tout disposé à lui laisser carte blanche pour éliminer ou résumer ce que bon lui semblerait. Il a donné trop de preuves de judicieuse érudition, pour qu'on espère faire la moindre découverte dans des documents qu'il aurait délaissés, et pour qu'on ait la prétention de mieux voir par soi-même qu'en voyant par ses yeux.

L'ABBÉ J. CORBLET.

1.

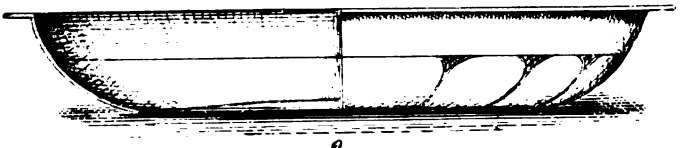

2

3

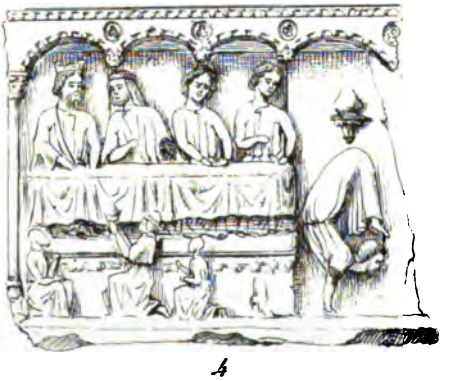

4

5

Meubles Liturgiques

conservés dans l'ancien diocèse de Noyon

1

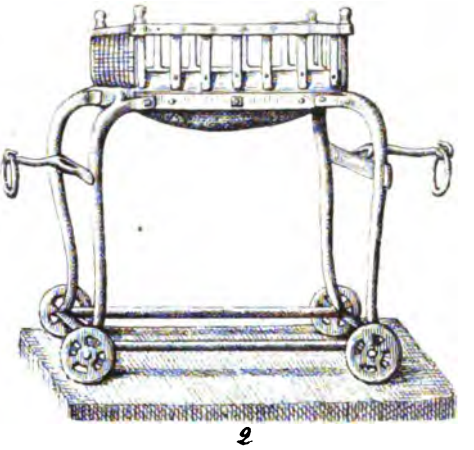

2

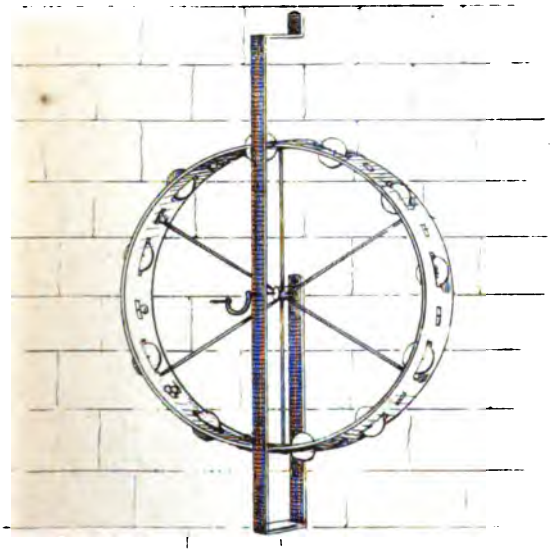

3

4

Meubles Liturgiques

conservés dans l'ancien diocèse de Noyon.

Noyon. Lith. Ambroise.

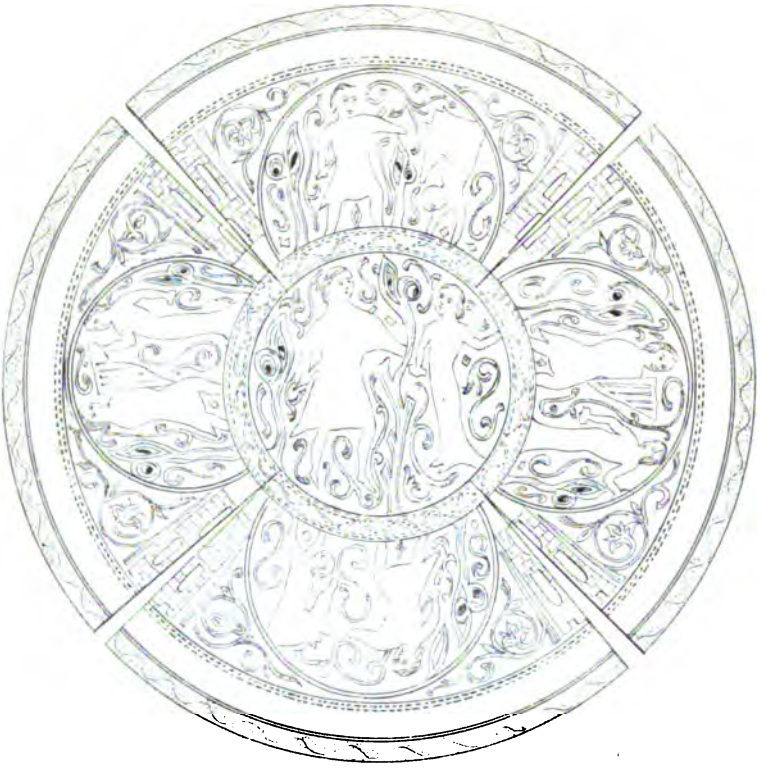

1.

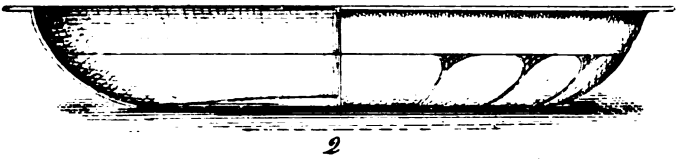

2

3

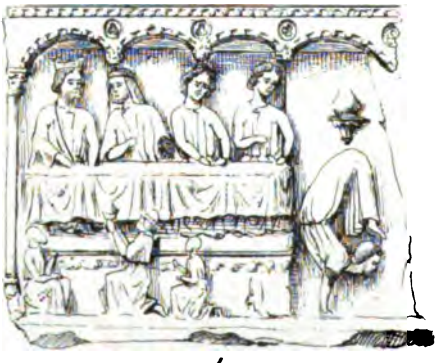

4

5

Meubles Liturgiques

conservés dans l'ancien diocèse de Noyon

1

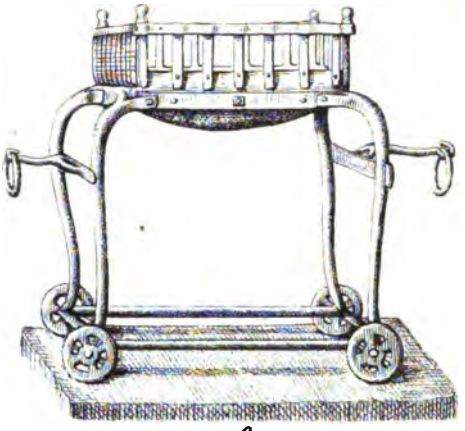

2

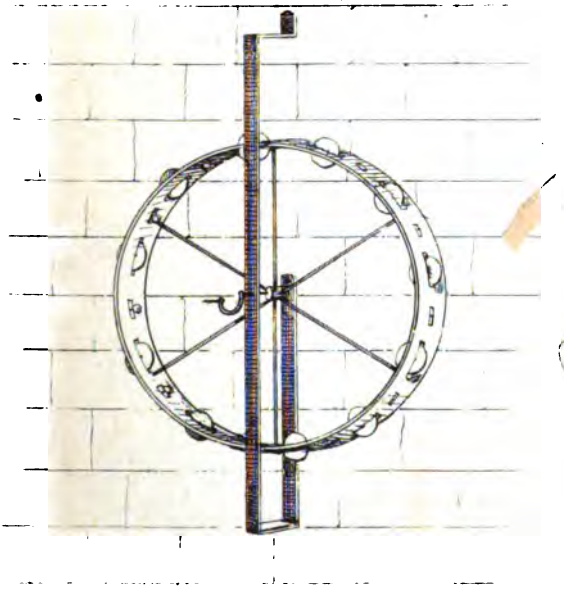

3

4

Meubles Liturgiques

conservés dans l'ancien diocèse de Noyon.

Noyon. Lith. Ambroise Dupin.

NOTICE

SUR

QUELQUES MEUBLES LITURGIQUES

conservés dans l'ancien diocèse de Noyon.

En visitant récemment quelques monuments de l'ancien diocèse de Noyon, j'ai remarqué divers objets maintenant hors d'usage, et qui firent autrefois partie du mobilier des églises. Ils ont été conservés par hasard, et sont peu connus : c'est ce qui m'a déterminé à les décrire. Je crois qu'on ne doit rien négliger de ces détails qui peuvent paraître minimes, mais qui, à un moment donné, pourraient servir à compléter un chapitre spécial sur cette matière.

I. — AIGUIÈRES. — BASSINS D'ÉGLISE.

A l'ordinaire de la Messe, le prêtre, après l'Offertoire, procède à la cérémonie liturgique du *Lavabo ;* l'assistant verse l'eau d'une aiguière ou d'une burette.

Autrefois on se servait, à cet effet, de deux bassins superposés; on les nommait *gemelliones* ou *jumeaux*. L'un des deux était pourvu, près du rebord, d'un déversoir ou gargouille : c'est l'*urceolus*. On le plaçait sur une tablette percée d'une

ouverture propre à l'asseoir, ce qui permettait de l'incliner à volonté, quand devait avoir lieu le jet du liquide qui s'épanchait dans le bassin inférieur *(Aquamanile)*. Ces vases se trouvent mentionnés dans plusieurs inventaires de mobilier d'églises ou de chapelles.

On avait adopté généralement, pour cet usage, des plats creux, ornés à l'extérieur de dessins formés par des lignes ponctuées, et présentant presque constamment, au centre, une étoile à huit pointes.

Faut-il voir dans ce nombre de rayons quelques *contre-sorts* analogues à ceux qu'on trouve tracés sur les petites couchettes d'enfant, dans quelques contrées voisines du Rhin?

Dès le Ve siècle, les bassins de *Lavabo* étaient usités dans les églises. Divers inventaires des objets donnés par les Papes à plusieurs églises ou chapelles, ont été recueillis par Anastase le Bibliothécaire, et parlent de gemellions ou vases doubles; ils étaient en argent; leur poids et leur forme variaient. Ainsi, lorsque le pape saint Innocent (402-432) consacra la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais, à Rome, des fidèles apportèrent seize *aquamanile* d'argent, pesant chacun seize livres.

Il faut, je crois, considérer comme des bassins en forme de coquilles les *conchas triantas* offertes par le pape saint Hilaire (461-471). Le mot *triantas* paraît à Du Cange signifier *striatas;* il s'agirait donc de coquilles à côtes, ressemblant aux espèces naturelles des *cardites* et *bucardes*.

A l'occasion de l'ouverture d'un oratoire en l'honneur du Sauveur des hommes et de la sainte Vierge, outre le don d'un *aquamanile* en argent, on signale celui d'une paire d'*aquamanile*.

En même temps que le pape Grégoire IV (827-844) déposait sur l'autel dédié à saint Sébastien une couronne *(regnum)*

ayant au milieu une croix pendante, ornée de pierres et de perles de grande valeur, et destinée à être suspendue sur l'autel [1], il offrait à l'église de Saint-Calixte et Saint-Corneille et déposait sur la tombe de ces Martyrs, huit *gemellions* d'argent, pesant chacun deux livres.

Enfin, on voit que le pape saint Léon fit présent à l'église de Saint-Clément, martyr, d'une paire de bassins d'argent à laver les mains, pesant trois livres, ornés d'une sculpture représentant la tête d'un homme avec une vigne, entourée sans doute de rinceaux et historiée.

Aux XIIIe et XIVe siècles, ces bassins furent émaillés suivant un type très-bien caractérisé par M. Labarte : « Division en cinq compartiments principaux, un médaillon « circulaire au milieu, et autour, quatre autres médaillons « échancrés dans la partie inférieure par la circonférence du « médaillon central. Des compositions qui se détachent sur « un fond d'émail bleu-clair remplissent ces médaillons [2]. » Cette ornementation ne présente pas de variantes considérables; les dimensions sont aussi les mêmes. Ces bassins portent généralement 23 à 24 centimètres de diamètre, et 6 centimètres de profondeur, uniformité qui s'explique par une provenance commune, celle des ateliers de Limoges. On procédait par un poncis, afin d'obtenir la silhouette des parties principales, personnages et accompagnements qui devaient être *épargnés*, tandis que l'on évidait avec le ciseau et le burin, les endroits destinés à recevoir les différentes nuances de l'émail s'unissant au cuivre par l'action de la mouffle.

[1] Ce sont évidemment des exemples d'offrandes analogues à celle faite par Reccesvintus, roi des Visigoths, trouvée récemment à Quarrazar, et maintenant déposée dans le Musée de l'Hôtel de Cluny, à Paris.

[2] *Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Dumenil*, page 577, n° 671.

L'église de Cambronne (Oise), près de Ribécourt, possède un *aquamanile* qui a servi pendant longtemps pour recueillir les produits des quêtes (*pl.* 1, *fig.* 1 et 2). Ici, le médaillon central représente un homme jouant de l'instrument à archet, analogue au violon actuel, et portant, vers le XVe siècle, le nom de *vielle* ou *viole*. En face de ce musicien, une femme tient à la main un rouleau. Des quatre médaillons du pourtour, il en est deux qui offrent l'image d'un joueur de la petite harpe portant le nom de *rote*, en présence d'une chanteuse.

Les deux autres médaillons représentent, outre le joueur de vielle, une *jongleresse* dansant sur les mains ; la robe très-longue est ramenée sur les pieds et les couvre entièrement. Ces tours de force, maintenant relégués parmi les exercices des bateleurs les plus infimes, n'avaient pas, dans les temps anciens, le cachet de ridicule et d'inconvenance qui les signale maintenant. On les trouve indiqués au XVIIIe chant de l'Iliade, dans la description du bouclier d'Achille, et au livre IVe de l'Odyssée, à l'occasion des fêtes données par Ménélas. Dans la description du bouclier d'Achille, les Kubistes ou Kubipèdes, qui prennent leur nom d'un mot grec signifiant *tête,* variaient le spectacle de leurs représentations : les culbutes, la roue, les sauts périlleux faisaient partie du programme. Au siècle dernier, un docte Italien a démontré que ces tours d'agilité étaient aussi fort goûtés des Romains.

Strutt, en parlant des *passetemps populaires au Moyen Age*, a donné, d'après un manuscrit du XIVe siècle, le dessin des diverses manières de se tenir en équilibre, la tête en bas (*pl.* 1, n°s 3 et 5). Il est vrai qu'une sculpture de la cathédrale de Genève représente au XIIe siècle la fille d'Hérodiade dansant à la manière ordinaire devant Hérode qui tient à la main le chef de saint Jean-Baptiste. Mais, d'une autre part, le portail latéral de la cathédrale de Rouen prouve que d'au-

tres artistes croyaient devoir s'en tenir au texte précis de l'Écriture, en représentant Salomé dansant à la façon des baladines citées par Homère (*pl.* 1, n° 4). Un chapiteau du cloître de Saint-Georges de Boscherville, très-bien décrit par M. Pottier, de Rouen, dans l'*Histoire des monuments français inédits*, fournit un exemple d'un jeune sauteur qui, la tête placée sur un *scabellum*, exécute des mouvements en harmonie avec un orchestre complet d'instruments, sur lesquels MM. de Coussemaker et Bottée de Toulmon ont donné des détails très-curieux (*pl.* 2, *fig.* 1).

Les Anglais donnent à ces danses particulières les noms de *Tumbling*, tirant son origine du Saxon *Tomban*. Nous avons pris à la même source le mot *tomber*, et de là dérive aussi le nom *tombereau*, voiture que l'on renverse à volonté pour la décharger.

A Verberie (Oise), de temps immémorial, et jusqu'à ces derniers temps, des enfants qui en faisaient métier, dégringolaient du haut en bas, en se pelotonnant (*in pylâ*, en boule), de l'énorme butte de sable fin qui domine la route ; on les nommait *tomberaux* ou *tomberiaux*. Outre les rétributions des voyageurs, ils avaient pour clients nos rois, parmi lesquels on cite Henri IV et Louis XIV qui prenaient plaisir à ce petit spectacle ; ces jeunes jongleurs figuraient sur la liste des serviteurs attachés aux menus plaisirs de la Cour, sous le nom de *Sauteriaux du Roi*.

Divers cabinets possèdent des bassins analogues à celui que j'ai trouvé à Cambronne. Tel est celui qui existait dans le cabinet de M. Prevost, à Bresles, près de Beauvais. Il est représenté et décrit dans l'ouvrage de MM. Willemin et Pottier, en ces termes : « Au centre un guerrier que protége « un bouclier, chargé d'une croix rouge, paraît terrasser « deux monstres dont l'un est à figure humaine. »

Ne peut-on point y voir l'homme aux prises avec les mauvaises passions, et s'en défendant à l'aide du bouclier de la foi ?

Au pourtour, trois sujets de composition presque identique garnissent trois des compartiments : dans chacun, un monstre bizarre, Centaure ou Chimère, tient un instrument de musique aux sons duquel une femme paraît chanter, danser, ou exécuter une pose périlleuse.

M. le comte de La Borde, dans sa *Notice sur les émaux du Louvre*, décrit, sous le nom de *custodes* et *de bassins circulaires,* plusieurs de ces vases. Il démontre qu'ils servaient, les uns pour les cérémonies du culte, les autres dans la vie privée, et comment on a successivement détruit, pour en battre monnaie, ceux qui étaient d'un métal précieux, tandis que ceux de moindre valeur intrinsèque ont été conservés.

Quelques-uns de ces vases offraient des écus blasonnés; tel est celui qui figure dans le musée de Rouen, où l'on remarque les armes de France et de Champagne, de Dreux et de Bretagne.

Tous, du reste, portent les indices d'une fabrication qui date du XIIIe au XIVe siècle. Un passage du Roman du Hem, poëme picard de l'an 1478, montre que l'usage d'inviter au son d'une trompe les convives à se laver les mains, avant le repas, était encore observé à cette époque :

Si corne-on l'iawve, et ont lavé...

II. — CHARIOTS PORTE-BRASIER.

La cathédrale de Noyon possède un chariot en fer porté sur quatre roulettes, et destiné à recevoir un réchaud qu'on maintenait garni de charbon allumé et qui circulait dans la sacristie pendant la saison rigoureuse (*planche* 2, *fig.* 2).

Un autre chariot de même forme, mais de plus grande dimension, qui se voyait autrefois dans les salles du Trésor de cette église, était sans doute destiné pour le chœur.

Quelques anciens coutumiers signalent cet usage. Du Cange nomme ces appareils *chariotus, curriculus* et *pyroforum*, d'après les inventaires de l'église de Chartres et de la Sainte-Chapelle de Paris.

Le soin d'entretenir le feu dans ces réchauds était dévolu à l'aide de cuisine, *subcoquus ;* ce qui ne peut s'entendre que du temps où les chanoines des cathédrales vivaient en communauté.

L'office de ce serviteur commençait régulièrement à la Toussaint et finissait à Pâques.

III. — ROUETS DE SONNERIE OU CLOCHETTES DU SAINT SACRIFICE.

On peut voir dans l'église d'Ercheu, près de Nesle, un petit appareil ayant 60 cent. de hauteur et 15 cent. de largeur, scellé dans un pilier voisin du sanctuaire, à la gauche de l'autel (*planche* 2, *fig.* 3).

Il se compose d'une petite roue, formée par une bande de fer mince, présentant des mortaises percées à intervalles réguliers, pour permettre d'y placer une série de grelots ou de plaquettes métalliques disposées autour du rouet, absolument comme les petites cymbales qui garnissent un tambour de basque.

Cet instrument servait pour avertir les fidèles, soit au commencement de la messe, soit à certains moments des offices. Le cliquetis ou le bruit des grelots, moins bruyant que le son de la clochette maintenant en usage, suffisait pour attirer l'attention des assistants.

Un passage du *Monasticon Anglicanum,* cité par Du Cange, indique parfaitement que cette petite machine qu'il nomme *rota cum tintinnabulis* était dorée pour figurer convenablement avec le mobilier de l'autel; aussi, lui donne-t-on le nom de roue d'or, *rota aurea.* Ces roues étaient usitées au Xe siècle.

M. L. Delisle, de l'Institut, m'a communiqué le texte du *Chronicon monasterii de Abingdon,* publié en 1858 par M. Stevenson, dans la collection intitulée : *The Chronicles and memorials of Great Britain and Ireland during the midle age*, t. I, p. 348. L'auteur de cette chronique, qui écrivait au XIIe siècle, dit, en parlant de l'abbé Adelwold, qui cessa de gouverner l'abbaye en 963 : « *Præterea fecit vir venerabilis* « *Athelwoldus quamdam rotam tintinnabulis plenam*, *quam* « *auream nuncupavit*, *propter laminas ipsius deauratas, quam* « *in festivis diebus ad majoris excitationem devotionis redu-* « *cendo volvi constituit.* »

Une notice de M. Latrouette et de M. l'abbé Delamarre, insérée dans le tome IX des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, contient la description d'une roue de sonnerie conservée dans l'église de Golleville (Manche). Elle était semblable à celle d'Ercheu, et portait le nom de *Rouet Saint-Martin.* L'auteur ajoute que, dans plusieurs localités voisines, il existe des appareils semblables.

Ce mode était également en usage à Paris. Le R. P. Cahier se rappelle que, dans sa jeunesse, une sonnerie pareille existait dans le chœur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.

IV. — VASE FUNÉRAIRE EN POTERIE.

On s'accorde à reconnaître que les petites terrines en terre cuite qu'on trouve assez souvent enfouies dans les sépultures

de Picardie, étaient ordinairement destinées, au Moyen Age et jusqu'au XVIIe siècle, à recevoir les étoupes employées pour l'Extrême-Onction, et, quelquefois, les deniers du mariage. L'un de ces vases, en poterie commune, ayant 15 cent. de diamètre et 7 de profondeur, a été trouvé récemment dans une fosse du cimetière de Cambronne. Il est verni seulement à l'intérieur. Ni la matière, ni la façon n'ont, certes, rien de remarquable. L'intérêt tout entier se porte de suite sur une inscription en caractères du XVe siècle, portant ces trois mots : *Dieu poisera tout* (voyez *planche* 2, *fig.* 4).

Pouvait-on exprimer avec plus de concision et de simplicité la pensée saisissante de la mort qui nous met en présence de la vie future ? Sous une autre forme, une sublime strophe de la prose funèbre que je n'ai pas besoin de nommer, parle du livre qui doit être ouvert au jour du jugement :

Liber scriptus proferetur
In quo totum continetur,
Unde mundus judicetur.

Quant à l'image de la balance que les artistes chrétiens, interprètes du sentiment populaire, ont placée dans la main de l'archange Michel, le *Thecel*, l'un des trois mots de la sentence *Mané*, *Thecel, Pharès,* portée contre Balthasar (DANIEL, v, 27) : Vous avez été pesé dans la balance et trouvé trop léger (*minus habens*), prouve l'ancienneté de cette croyance.

Dans l'Office des Morts, les fonctions de saint Michel sont rappelées à l'Offertoire par ces mots : *Signifer sanctus Michael repræsentet eas* (animas) *in lucem sanctam...* Aussi, dans plusieurs cimetières, il existe une chapelle sous ce vocable.

PEIGNÉ-DELACOURT.

L'HISTOIRE NATURELLE LÉGENDAIRE

au Moyen-Age.

DEUXIÈME ARTICLE *

III.

C'est une maxime de tout temps adoptée par les hommes versés dans l'étude des mystères de la religion que les divines Écritures présentent quatre sens différents; qu'elles peuvent être interprétées dans le sens *historique, allégorique, tropologique* et *anagogique*. Toute âme, véritablement croyante, était donc presqu'invinciblement entraînée vers le mysticisme, si le mysticisme consiste à s'élever par la méditation, de la lettre à l'esprit, du fait à sa signification, de la représentation matérielle à l'enseignement moral qu'elle a pour but de propager. La liturgie n'est qu'un perpétuel symbole. Les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite sont pleins de ces rapprochements que son exemple a dû contribuer à populariser parmi les artistes chrétiens du Moyen-Age. Les Anges sont, dit-il, appelés vents et nuées; ils apparaissent sous la forme de l'airain, et des principales pierres précieuses. La

* Voir le numéro de mars 1851, page 138.

signification de ces pierres est déterminée par leur couleur : les blanches signifient la lumière ; les rouges, le feu ; les jaunes, l'or ; les vertes, la vigueur de la jeunesse. Quand les Anges revêtent la forme du lion, c'est qu'ils veulent se montrer sous l'image de la force et de l'autorité qui sont leur caractère ; ils dérobent facilement aux regards indiscrets les traces de leur commerce avec la divinité, ainsi que le lion efface l'empreinte de ses pas, quand il fuit devant le chasseur. Sous la forme du bœuf, ils montrent leur puissante vigueur ; sous celle de l'aigle, leur royale élévation ; et de même que cet oiseau regarde fixement le soleil, de même les Anges peuvent contempler sans se fatiguer les splendides clartés du soleil divin. Sous la forme du cheval, ils veulent indiquer leur docilité et leur obéissance aux ordres du Très-Haut. Le cheval blanc signifie l'éclat des Anges qui les rapproche de la splendeur incréée ; le bai, l'obscurité des divins mystères ; l'alezan, la dévorante ardeur du feu ; le blanc et noir, la faculté de concilier ensemble les extrêmes.

Dans son livre *De Paradiso*, saint Ambroise considère les quatre grands fleuves qui arrosaient le Paradis terrestre *(Gange, Nil, Tigre* et *Euphrate)*, comme les images des quatre vertus cardinales : Sagesse, Justice, Force et Tempérance.

Les auteurs de la *Bible historiale* voient dans les oiseaux les religieux contemplatifs ; dans les poissons et les reptiles, les actifs ; dans les bêtes et juments, les simples chrétiens, qui vivent dans la foi selon leurs diverses conditions.

Les mêmes auteurs, en commentant le passage de la Bible dans lequel deux ours dévorent les enfants qui s'étaient moqués du prophète Élisée, trouvent dans ces deux ours l'image de Vespasien et de Titus. Ces empereurs, en effet, détruisirent les Juifs, qui étaient des enfants par défaut de sens.

Et ce n'est pas seulement pour la satisfaction d'une curiosité puérile que les saint Hildefonse, les Jean Beleth, les Jean d'Avranches, les Guillaume Durand, les Richard et les Hugues de Saint-Victor, avaient cherché à rendre raison de tout ce qui pouvait se rattacher au culte religieux, en expliquant pour ceux auxquels l'Évangile avait imposé l'obligation de *comprendre* et d'*enseigner*, tout ce qui pouvait paraître insignifiant aux yeux ou aux oreilles vulgaires [1]. Dans ces siècles de ferveur et de foi, la religion était la grande, l'importante, la seule affaire de la vie; tout s'y rattachait, rien n'existait que par elle et que pour elle.

L'esprit encyclopédique dominait à la fin du XIIe siècle; on cherchait à résumer dans les cathédrales toutes les connaissances de l'époque.

Il n'est donc pas étonnant que les grands artistes auxquels est due la construction de nos belles cathédrales aient cherché à y offrir aux yeux des fidèles tout ce que la science de leur époque avait produit de plus curieux et de plus propre, en même temps, à servir de texte aux enseignements de la chaire.

[1] Guillaume Durand se plaignait, dès le XIIIe siècle, de l'ignorance de quelques prélats qui auraient dû, selon la recommandation de saint Luc, ch. VIII, *nosse mysteria fidei*. L'auteur des *Institutions liturgiques*, le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, recommande, avec beaucoup de raison, l'étude des matières auxquelles est consacré son excellent ouvrage. Si la liturgie est *l'ensemble des symboles, des chants et des actes au moyen desquels l'Église exprime et manifeste sa religion envers Dieu*, il est indispensable que l'on connaisse dans leur origine et dans leurs détails toutes les parties dont se composent ces symboles. D. Guéranger, considérant aussi son sujet au point de vue de l'art, signale une toile de l'église de la Sorbonne, dans laquelle le peintre, peu versé dans la symbolique des couleurs, a représenté un religieux habillé de vert, la *seule de toutes les couleurs que jamais ordre religieux n'ait adoptée. (Institutions liturgiques*, Paris, 1840.)

On sait que le labyrinthe de Crète a été symbolisé; que l'on a commenté les métamorphoses d'Ovide, pour y trouver des leçons religieuses. Dédale, par exemple, y figure Jésus-Christ s'élevant dans les cieux.

Dans le domaine des sciences même qui semblaient devoir se tenir dans une région séparée et indépendante, nous remarquons une semblable préoccupation, un même désir de faire tourner au profit des vérités religieuses les découvertes de l'esprit humain.

Lorsque Roger Bacon, celui des docteurs scolastiques que son génie portait à se renfermer le plus étroitement dans les procédés méthodiques dont il révélait la puissance au monde, découvrait la propriété des verres convexes, l'application qui le frappait le plus vivement, était celle qui consistait à faire des lunettes propres à faciliter l'étude des saints Pères. Dans ses calculs astronomiques, il considérait surtout l'avantage de faire connaître par leur moyen les époques auxquelles devaient être célébrées les fêtes mobiles.

Après avoir, par exemple, dans son traité de la *Perspective*, décrit toutes les parties de l'œil, et expliqué le phénomène de la vision, avec une exactitude qui ferait honneur à un savant moderne, Roger Bacon ajoute : « Et maintenant que « j'ai parlé de la *perspective*, d'après les données de la « science, et selon les règles de cette sagesse philosophique « qui sert à la connaissance de ce monde, je montrerai com- « bien cette science est utile aussi, considérée dans ses rap- « ports avec la Sagesse divine. Rien n'est plus fréquent dans « les saintes Écritures que la mention qu'elles font de l'*œil* « et de la *vision*, comme si elles voulaient montrer par là, « que rien n'est plus nécessaire que la science qui les décrit « avec certitude, pour faire comprendre à la fois le sens na- « turel et le sens spirituel. Or, pour savoir tout ce que signi-

gion, la philosophie, la science, l'art. Force nous est donc, sous peine de ne rien comprendre, de pénétrer, le plus profondément qu'il nous sera possible, dans des habitudes d'esprit dont la connaissance nous permettra de soulever quelques-uns des voiles qui couvrent le passé.

Nous pensons qu'il y a beaucoup à apprendre pour les archéologues, dans les ouvrages, où les écrivains auxquels on donne plus particulièrement le nom de mystiques, ont expliqué, avec les idées de leur temps, les innombrables détails dont l'ensemble constitue le symbolisme chrétien.

De tous ces écrivains, Hugues de Saint-Victor est celui qui répand le plus de lumières sur cette partie du symbolisme qui nous occupe ici plus spécialement, c'est-à dire sur les animaux employés comme *figures*. Indépendamment de l'ouvrage qui a pour titre : *Institutiones monasticæ de Bestiis et aliis rebus,* imprimé parmi ses œuvres, il n'est pas un seul de ses écrits qui n'abonde en indications précieuses. Nous y attacherions moins de prix si, comme on le pense généralement, les explications mystiques qu'il donne, n'étaient que le produit de son imagination. Les études comparatives que nous avons pu faire nous ont prouvé qu'à quelques exceptions près, lui aussi n'avait fait que se conformer à des traditions depuis longtemps reçues, et dont l'origine remonte aux époques primitives que nous leur avons assignées.

Il n'est pas jusqu'à son chapitre curieux sur la colombe considérée comme l'image de l'*Église*, des *fidèles*, des *prédicateurs*, des *prélats vertueux*, qui ne s'appuie sur des rapports déjà saisis et mis en lumière soit par les écrivains sacrés, soit par les plus renommés docteurs de l'Église.

Citons quelques passages de cet écrit singulier, comme exemple de cette fécondité d'aperçus et de cette subtilité de distinctions qui caractérisent le mysticisme.

Dans la sainte Écriture, dit Hugues de Saint-Victor, il est question de trois colombes : celle de Noé, celle de David, celle de Jésus-Christ. La première est le repos ; la seconde, la force ; la troisième, le salut. La colombe, c'est l'Église : le bec de la colombe, divisé en deux parties, emblème de la prédication, sépare les grains d'orge et les grains de froment, c'est-à-dire les maximes de l'Ancien-Testament et du Nouveau. Elle a deux yeux : à l'aide de l'un, elle saisit le sens moral ; avec l'autre, le sens mystique ; de l'œil droit, elle se contemple elle-même, de l'œil gauche elle contemple Dieu ; les deux ailes expriment la vie active et la vie contemplative. La colombe, c'est l'âme simple et fidèle : les deux yeux sont la mémoire, qui voit les évènements passés, et l'intelligence, qui prévoit l'avenir. Les deux aîles sont l'amour du prochain et l'amour de Dieu ; la compassion étend la première vers le prochain, et la contemplation étend la seconde vers Dieu. La colombe aux aîles argentées et aux plumes revêtues de l'éclat de l'or, est l'image des prédicateurs de l'Église : l'argent qui couvre ses aîles, c'est la parole de Dieu ; le son de l'argent, la douceur de cette parole ; sa blancheur, la pureté de la doctrine ; l'or exprime l'innocence du cœur, et la pâleur de l'or la mortification des sens. Les pieds rouges de la colombe, ce sont les pieds de l'Église elle-même qui parcourt toute l'étendue du monde, et, dans cette couleur rouge, est figuré le sang que les Martyrs ont versé pour l'établir sur la terre. La colombe, planant sur le miroir des eaux, y voit l'ombre du vautour qui fond sur elle du haut des cieux, et peut ainsi se soustraire à sa fureur ; ainsi l'Église, défendue par l'Écriture, échappe aux embûches et aux attaques du démon. La couleur du safran brille dans ses yeux : image de la pensée mûrie par la réflexion ; car cette couleur est celle du fruit parvenu à sa maturité. Le reste de son corps présente des

couleurs variables et changeantes, ainsi que les flots de la mer agitée : image des troubles de l'âme en proie à ses passions. Ces explications sur la colombe sont développées, comme toutes celles qui se retrouvent dans la zoologie légendaire, à propos d'un texte sacré : et nous les trouvons déjà presque identiquement données par Herrade de Landsberg, d'après les mêmes autorités et sur le même texte : *Si dormiatis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ, et posteriora dorsi ejus in pallore auri.*

Une poétique image des *contemplatifs* était offerte par les écrivains mystiques dans *les oiseaux du Paradis,* qui vivent au milieu des airs. Ils n'ont point de nids ; leurs œufs sont posés sur les aîles du père, où la mère les couve.

Sur une mosaïque de la cathédrale d'Aoste, décrite par M. Didron, on voit représentés les quatre fleuves du Paradis terrestre avec les quatre évangélistes, dont ils sont l'image anticipée. Les fleuves ont fertilisé le monde avec leurs flots générateurs, de même que les évangélistes ont fécondé les âmes avec leurs paroles créatrices. Le Gihon est saint Mathieu ; le Phison, saint Jean ; le Tigre, saint Marc ; et l'Euphrate, saint Luc. M. de Caumont a décrit [1] un font baptismal dans lequel les quatre fleuves, outre les quatre évangélistes, figurent aussi les quatre vertus et les quatre grands prophètes. Cette comparaison est probablement empruntée à saint Ambroise (*De Paradiso*). Les quatre fleuves sont, selon lui, le Gange, le Nil, le Tigre et l'Euphrate, correspondant à la sagesse, à la justice, au courage et à la tempérance.

Le besoin universellement ressenti, à l'époque la plus florissante de l'âge hiératique, de répandre au-dehors et de symboliser sous toutes les formes les sentiments et les pensées

[1] *Bulletin monumental*, tome XX, page 299.

dont les cœurs étaient pleins, est attesté par les écrits même des prélats qui le condamnent d'une manière absolue, ou qui s'élèvent contre ses excès. « Vanité aussi coupable qu'insensée, s'écriait saint Bernard ! L'Église brille sur ses murailles, elle souffre dans ses pauvres ; elle revêt d'or ses pierres, et laisse aller ses enfants nus. C'est aux dépens des pauvres qu'elle satisfait les yeux des riches ! » Et plus loin : « Que signifient dans nos cloîtres cette ridicule monstruosité, cette élégance merveilleusement difforme, ces difformités élégantes, étalées aux yeux des Frères, pour les troubler sans doute dans leurs prières ou les distraire dans leurs lectures ? Que nous veulent ces singes immondes, ces lions furieux, ces monstrueux centaures, ces semi-hommes, ces tigres à la peau mouchetée, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui soufflent dans leurs cors ? Ici, ce sont des corps multiples à une tête unique ; là, plusieurs têtes sur un seul corps. C'est un quadrupède ayant une queue de serpent, ou un poisson portant une tête de quadupède. Voici un animal dont une moitié représente un cheval et l'autre moitié une chèvre ; en voilà un autre ayant des cornes et se terminant en un corps de cheval. Enfin, c'est partout une telle variété de formes, qu'il y a plus de plaisir à lire sur le marbre que dans les parchemins, et que l'on passe plus volontiers les journées à admirer tant de beaux chefs-d'œuvre qu'à étudier et à méditer la loi divine [1]. »

[1] L'intention qui avait fait imaginer tous ces emblêmes, peints ou sculptés dans l'intérieur et à l'extérieur des églises (toutes réserves faites bien entendu à l'égard des représentations grossières qui offensent autant le bon goût que la pudeur) est assez convenablement justifiée par le passage suivant de Hugues de Saint-Victor : « Quod doctoribus innuit Scriptura, hoc simplicibus pictura. Sicut enim sapiens delectatur subtilitate Scripturæ, sic simplicium anima delectatur simplicitate picturæ. (*Institutiones monasticæ*, t. II, p. 394.)

En se plaçant au point de vue moral, et en raisonnant d'après les principes d'une austérité tenant peu de compte de l'influence qu'exercent sur les esprits les enseignements offerts aux regards, *oculis subjecta fidelibus,* l'éloquent Apôtre du XIIe siècle pouvait bien condamner, dans ce qu'elles avaient d'exagéré surtout, les tendances de son époque [1]; mais lui-même n'en était-il pas un des plus brillants interprètes dans ses commentaires sur le *Cantique des cantiques*, où il versait avec une effusion touchante toutes les tendresses de son cœur, où il donnait l'essor à toutes les subtilités de son génie ?

Quoi qu'il en soit, les protestations du saint Docteur demeurèrent sans effet, et les archéologues peuvent trouver à chaque instant dans les édifices religieux les plus admirables une foule de représentations symboliques, animaux, plantes et objets de toute espèce, destinés à figurer aux yeux les vertus et les vices.

Sur le portail de la cathédrale de Reims sont représen-

[1] Dans un Mémoire, lu en 1851 à la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, sur la décoration des églises, notre collègue et ami, M. Ménard, proscrivait d'une manière absolue, en s'appuyant sur l'imposante autorité de saint Bernard, toute restauration qui renouvellerait les représentations d'animaux symboliques, si chères aux artistes et aux fidèles du Moyen Age. Nous sommes de son avis pour tout ce qui tendrait à reproduire avec une fidélité trop minutieuse les détails dont pourraient s'offenser nos regards. Mais l'art a ses exigences, et l'architecture chrétienne perdrait beaucoup à être arbitrairement mutilée dans ses innombrables détails, qui tous se rattachent à un harmonieux ensemble. Nous ne voudrions pas non plus, comme le demandait en 1846 M. Parey, dans un savant Mémoire présenté à la *Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle, du département de la Manche*, que, tout en conservant respectueusement les formes majestueuses de l'architecture catholique du XIIIe siècle, dans les nouvelles constructions qu'exigeraient les besoins du culte, on supprimât les représentations symboliques et les allégories, par ce motif que nous ne les comprenons plus. Nous croyons qu'il est plus raisonnable d'essayer de les comprendre.

tés le Paradis, la chute, la condamnation et l'expulsion de l'homme.

Dans le Paradis sont des arbres à fruits, la vigne surtout ; le raisin est le symbole du vin mystique, c'est-à-dire du sang de la Victime divine. Le rosier étale ses feuilles et ses fleurs sous les pieds de Marie, la rose mystique.

On a retracé devant Adam le cercle des fatigues qu'il devra parcourir pendant les douze mois de l'année.

Sur les jambages de la porte gauche sont représentés les sept arts libéraux, ce qui rappelle que Reims, siége d'une Université, est aussi la ville d'Hincmar et de Gerbert.

La musique est représentée par un jeune homme ayant la harpe à neuf ou dix cordes : le chef d'orchestre tient un petit bâton ; sa main est mordue par un oiseau ressemblant à un *canard*, allusion maligne, probablement, à certains sons que font entendre quelquefois les joueurs de clarinette.

Auprès de la dialectique sont un serpent et un singe indiquant, si ces animaux sont pris dans un sens défavorable, qu'elle confond le serpent, génie du mal, et le singe, génie de la malice ; et s'ils sont pris dans un sens favorable, que la dialectique doit avoir la prudence des serpents et la finesse du singe.

MM. Duval et Jourdain ont publié un travail intéressant sur les bas-reliefs du grand portail d'Amiens, et notamment sur les vingt-quatre médaillons qui le décorent et représentent la série des vertus et des vices, mis en regard les uns des autres.

La vertu y est figurée par un phénix au milieu des flammes. La palme est le symbole des Martyrs ou de la vertu pure et simple. On y voit un miroir indiquant la coquetterie et la femme mondaine. Le rat signifie la passion brutale et les mauvais instincts.

Propagés par la prédication, par l'enseignement des écoles, par les poésies populaires, les sujet traités dans les Bestiaires et les Lapidaires étaient devenus de bonne heure familiers à tous les fidèles. Les arts, qui avaient pour mission de les graver sur la pierre ou de les peindre sur les vitraux, aussi bien que les écrits des historiens, des orateurs, des philosophes, des sermonnaires, leur ont donc emprunté une foule de détails dont la signification n'offrait alors aucune difficulté. Mais lorsque nous les retrouvons aujourd'hui sur les murs de nos monuments, ou dans les écrits auxquels notre légitime curiosité demande le secret du passé, sommes-nous bien sûrs de posséder tous les éléments qui nous seraient nécessaires pour les comprendre ? Il est permis d'en douter.

L'étude de nos Bestiaires, sans nous conduire à des résultats complets et sans avoir le privilége de soulever tous les voiles, nous offre du moins des renseignements qu'on ne rencontre point ailleurs. Et s'il est vrai, que l'on puisse considérer nos cathédrales comme des *catéchismes bâtis et sculptés* ; s'il est vrai, en thèse générale, que les monuments chrétiens aient été construits sous la surveillance d'un corps soigneux de ne faire exprimer à ces pages si pittoresques, que ce qui était conforme aux doctrines et aux croyances approuvées, comment pourrait-on nier qu'il soit possible d'expliquer la pierre avec les livres, puisque c'est dans les livres qu'ont été copiés les sujets représentés sur la pierre? Rien de plus vaste, sans doute, que la carrière ouverte aux aspirations de l'âme ou aux fantaisies de l'esprit, pendant ces siècles de foi ardente et passionnée : mais les productions du génie individuel et les élans du mysticisme religieux pouvaient-ils s'écarter entièrement du cercle tracé autour de l'imagination par les gardiens de l'orthodoxie ? Sous la surveillance sévère de cet esprit persévérant, *patiens quia æternus*, qui, après

avoir formulé dans les siècles primitifs les dogmes et les croyances, eut soin d'en surveiller la pratique et d'en diriger l'expression, n'y avait-il pas tout un ensemble qui constituait une véritable et harmonieuse unité ?

Cette opinion, qui sert de but et de point de ralliement aux archéologues, ne saurait être combattue sérieusement, et de tout temps les explications n'ont pas manqué, pour donner un sens raisonnable et sérieux aux produits les plus bizarres en apparence de l'imagination des écrivains, des poëtes et des artistes. Il faut avouer cependant qu'en étudiant la symbolique du Christianisme, ou les productions mystiques qu'il a inspirées, on s'est le plus souvent abandonné à des hypothèses, et que ce n'est pas toujours d'une manière méthodique et scientifique que l'on a cherché à interpréter les monuments du Moyen Age.

C. HIPPEAU.

(La fin au prochain numéro).

STATIONS DU CHEMIN DE LA CROIX

de M. Ed. Viollet.

Nous avons déjà dit quelques mots du remarquable Chemin de Croix sculpté par M. Édouard Viollet de Lyon (tom. IV, page 46). Nous donnons ici une gravure qui, mieux que toute description, donnera l'idée de cette œuvre éminemment chrétienne. Nous croyons rendre par là un véritable service aux ecclésiastiques qui se trouvent parfois bien embarrassés pour choisir des stations réunissant tout à la fois le sentiment religieux, la perfection de la forme et la modération du prix. Nos lecteurs se rappellent sans doute les judicieuses critiques que M. Grimouard de Saint-Laurent a publiées dans notre REVUE (tome III, page 112) sur ces nombreux Chemins de Croix qui ne s'inquiètent nullement de satisfaire aux conditions les plus essentielles de l'art et du goût. Quand bien même on pourrait approuver sous beaucoup de rapports quelques compositions de gravure ou de peinture, il est souvent bien préférable de recourir aux sujets sculptés, qui s'harmonisent mieux avec l'architecture et qui trouvent plus facile-

ment une place convenable. La station dont nous offrons le dessin est la douzième du Chemin de Croix ; c'est Jésus qui

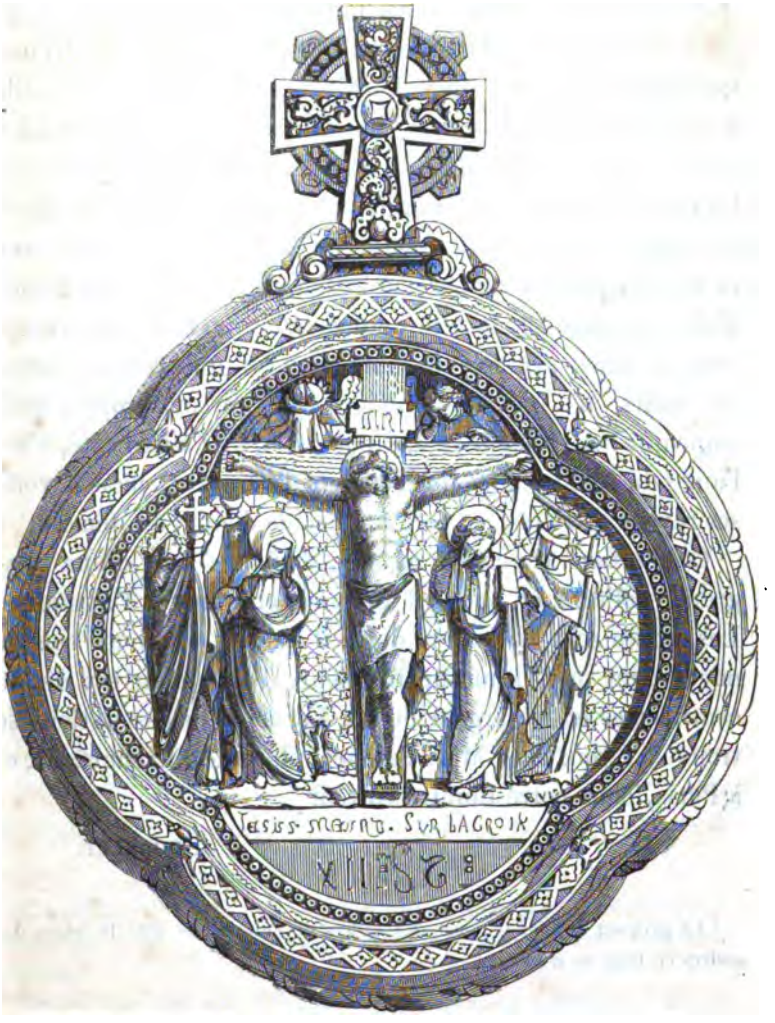

meurt sur la croix. L'auteur s'est inspiré des meilleures tra-

ditions du Moyen Age. Le Sauveur est ceint d'un tablier de la dimension qu'on lui donnait au XIIe siècle ; ses pieds sont attachés avec deux clous. La Vierge et le Disciple bien-aimé sont auprès de la croix dans l'attitude de la douleur. L'Église, personnifiée par une jeune femme couronnée, tient d'une main la croix, et de l'autre, le calice dans lequel elle recueille le sang du Sauveur, source des grâces qu'elle doit répandre sur la terre. Au côté opposé, la Synagogue, un bandeau sur les yeux, courbant sa tête humiliée, tournant le dos au signe du salut, tient des deux mains un étendard. Mais personne ne viendra plus s'y ranger, car sa hampe est brisée. Au-dessus d'elle, un ange sur la tête duquel brille un croissant, représente la lune, symbole de l'ancienne loi, qui, comme l'astre des nuits, n'a pas une lumière qui lui soit propre, mais emprunte son éclat à la Loi nouvelle. De l'autre côté, c'est l'ange du soleil, image du Nouveau Testament; mais il voile ses rayons attristés, en face du déicide dont il est témoin.

Ces stations exécutées en stuc d'albâtre sont d'une très-grande solidité et peuvent impunément braver l'humidité. Les cadres sont en cuivre doré; il y en a aussi en bois de noyer d'un prix beaucoup inférieur. La hauteur est de 40 centimètres et la largeur de 30. Le dépôt de ces stations se trouve à Lyon, chez MM. Fabvier, place de l'Archevêché, et à Paris, chez notre libraire-éditeur [1].

J. CORBLET.

[1] Le prix est de 900 fr. avec des cadres de cuivre ; de 500 fr. avec des cadres en bois de noyer.

FÊTE PATRONALE

des Imprimeurs et Libraires[1].

Les imprimeurs ont adopté pour patron *saint-Jean-Porte-Latine*, dont ils célébraient la fête le 6 mai, date du martyre de cet Apôtre [2], sans que la tradition nous ait transmis le motif de ce choix.

Longtemps avant l'invention de l'imprimerie, il existait à Paris une *Confrérie de Saint-Jean-l'Évangéliste,* fondée en l'église Saint-André-des-Arts, et dont faisaient partie les *libraires,* les *historieurs* ou *enlumineurs*, les *parcheminiers* et *relieurs de livres,* sous le titre de *Suppôts de l'Université.*

Les imprimeurs, nouveaux apôtres de la transmission de la pensée, par des moyens bien autrement puissants que ceux des écrivains ou scribes, leurs devanciers, sont entrés dans la

[1] Cet article est détaché d'un ouvrage que M. Pouy doit publier prochainement sous ce titre : *Recherches historiques sur l'imprimerie et la librairie à Amiens.*

[2] On sait que saint Jean l'Évangéliste fut martyrisé à Rome le 6 mai de l'an 92, devant la porte que l'on nommait Latine. On le plongea dans une chaudière pleine d'huile bouillante, qui se changea en rosée pour lui et brûla ses bourreaux; ensuite il fut envoyé par Domitien en exil dans l'île de Pathmos, où il composa son admirable Apocalypse.

confrérie de Saint-Jean, dès l'origine de l'imprimerie, en même temps qu'ils étaient mis sous la dépendance de l'Université.

L'Université s'était placée sous le patronage de Notre-Dame, et honorait, en outre, plusieurs autres patrons. Ses Nations et ses Facultés avaient aussi des patrons spéciaux en l'honneur desquels elles célébraient périodiquement des solennités religieuses, où se mêlaient parfois de très-mondaines réjouissances. Pour remédier aux abus et à la multiplicié de ces féries, un statut général de 1275 ordonna qu'en dehors des fêtes communes chaque nation ne pourrait en célébrer qu'une seule. M. Vallet de Viriville, dans son *Histoire de l'Instruction publique*, nous apprend qu'au XIIe siècle, à l'époque où l'Université était divisée en quatre Nations subdivisées en tribus, la nation de Picardie[1] avait pour patron ordinaire *saint Nicolas,* et que la tribu d'Amiens honorait spécialement *saint Firmin ;* il nous apprend aussi que la nation de Picardie prenait, dans les actes et annonces publiques, la qualification de *fidelissima Picardorum ou Picardica.*

Une ordonnance royale, rendue à Chartres par Louis XI, le 14 juin 1467, fournit quelques détails peu connus sur la confrérie dont il s'agit :

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.... Par la supplication « des libraires jurez, historieurs, parcheminiers et relieurs « de livres et autres confrères de la Confrairie Saint-Jean- « l'Évangéliste, fondée en l'église Saint-André-des-Arts à « Paris, adjoincts avec lesdits libraires, contenant que dès « longtemps les libraires de ladite Université, prédécesseurs

[1] Cette nation était composée des évêchés de Beauvais, Noyon, Térouanne, Amiens, Arras, Liége, Noyon, Utrecht, Cambrai et Tournay, et de tous les autres diocèses de la Belgique jusqu'à la Meuse, selon le même auteur et selon M. Cocheris.

« desdits suppliants, exigèrent, levèrent et fondèrent ladite « confrairie en l'onneur et révérence de saint Jean l'Évan- « géliste, leur patron, en l'église Saint-André-des-Arts, qui « est à la présentacion de ladite Université, et y ordonnèrent « trois messes être dictes et célébrées, c'est à savoir : l'une à « l'onneur, prospérité et conservation de nous, nos prédéces- « seurs et de ladicte Université ; la seconde pour les frères « d'icelle confrairie vivants, et la tierce pour le salut et « remède des âmes de leurs confrères de ladicte confrairie « trépassez. Au temps de laquelle fondation et dotacion des « dictes messes les confrères étoient en grand nombre, riches « et oppulants, tant à l'occasion de la demeure de nos prédé- « cesseurs roys de France en la ville de Paris que autres sei- « gneurs du sang et autres estrangiers de divers royaumes et « nations y affluens, et aussi de la populacion et augmenta- « cion de l'Université et fréquentacion de marchandises en « la ville de Paris, et tellement que par multitude desdits « confrères, les dictes trois messes et autres frais et souffraiges « estoient fait et soutenuz en payant par chacun confrère « chacun an 12 deniers parisis pour tête.

« Depuis laquelle fondacion sont survenues en nostre « royaume, mesmement en notre dicte ville de Paris, grant « guerres, famines et mortalitez et austres pestilences, à l'oc- « casion desquelles et de ce que nos prédécesseurs et austres « grands seigneurs et gens estrangiers et austres populaires « ont distrait leur demeure de ladicte ville, et plusieurs po- « pulaires et confrères trespassez, ladicte ville est apovrie, « mesmement lesdits suppliants, en telle manière que de pré- « sents lesdits libraires et consors sont en tel et si petit nom- « bre qu'ils ne peuvent ny pourroient faire dire lesdites « messes, ni entretenir les frais, mises et despens qu'il con- « vient soutenir auxdits supplians, tant à l'occasion de ladicte

« confrairie que austres fraiz et affaires d'iceux confrères,
« parquoy leur est besoin pour iceux soustenir prendre et
« lever oultre et pardessus lesdits 12 deniers parisis, 4 sols
« parisis sur chacun, et 24 sols sur ceux qui seront créés à
« l'avenir et sur les apprentis, 8 sols pour une fois et un de-
« nier par chaque semaine sur chaque homme tenant ouvrouer
« à Paris, etc.; que auscun maistre ne ait ou tiengne varlet
« ou commis gangnant argent qu'il ne soit de ladite confrai-
« rie et paye 12 deniers parisis audit maître. »

Cette ordonnance de Louis XI a été plus d'une fois confirmée par les Rois, ses successeurs, en ce qui concerne l'obligation, pour les maîtres, de célébrer la fête de St-Jean.

Mais, dès 1539, on voit que les maîtres sont devenus assez riches pour se passer du concours de leurs apprentis, et il fut défendu à ces derniers, qui fêtaient de leur côté saint Jean l'Évangéliste, d'établir aucune confrérie, association ou fête, ces réunions étant devenues pour eux une occasion de s'entendre et de se liguer contre les maîtres (*Ordonnances et édits* de 1549, 1571, etc).

Il fut aussi, dans le même but, défendu aux religieux de Saint-Jean-de-Latran et à toutes maisons religieuses de souffrir et entretenir chez eux les confréries ou assemblées des compagnons imprimeurs. (Voir les *Ordonnances* précitées et le *Code de la Librairie*, par Saugrain).

Un but politique n'était pas, non plus, étranger à ces défenses.

Le règlement de la librairie de 1723 n'avait point oublié la confrérie de Saint-Jean, et voulait que les établissements d'imprimerie et de librairie fussent fermés le jour de la célébration de cette fête, sous peine d'amende.

Ce règlement avait placé l'administration des deniers de la confrérie entre les mains des adjoints de la communauté ;

antérieurement, cette administration avait été confiée à des maître de confrérie élus en la communauté des imprimeurs et libraires, et dont les fonctions ont dû cesser en vertu d'un édit de 1686.

On ne saurait trouver dans tous ces documents ni dans beaucoup d'autres, qu'il est inutile de citer, une explication complètement satisfaisante sur le motif qui a guidé les libraires dans le choix de leur patron.

Le bibliophile Jacob et E. Fournier disent que les libraires et autres membres de leur confrérie marchaient à la procession des grandes fêtes de l'Université, sous la bannière de saint Jean-Porte-Latine, qui était le patron de leur choix, « sans doute à cause de la dernière partie de son nom, qui avait flatté ces vendeurs de livres latins [1]. » Si ce motif de vanité savante n'est pas le vrai, il n'a du moins rien d'invraisemblable, puisque, d'après l'auteur des *Variétés historiques* (édit. de 1752), certaines corporations ont basé leur choix sur des motifs tout aussi futiles et fort ridicules.

C'est dans un simple jeu de mots que M. S. Prioux voit l'origine de ce choix, qu'il explique ainsi : « Dans le langage populaire, saint Jean était appelé *saint Jean Porte-Latin,* et comme tous les livres étaient à cette époque en latin, et par conséquent *portant le latin,* les confectionneurs de livres choisirent naturellement pour patron *saint Jean Porte-Latin* »

M. Prioux a reproduit par la gravure et donné la description de quelques médailles ou jetons relatifs au sujet qui nous occupe ; le plus ancien est de 1418. Mais cet écrivain n'a pas dit son dernier mot ; il espère pouvoir fournir sur ce sujet de nouveaux éclaircissements. (*Journal de la Librairie*, n° du 5 mai 1860).

[1] *Hist. de l'Imprimerie* (livre d'or des métiers).

La Mothe Le Vayer garde le silence sur le patron des libraires et imprimeurs ; mais, sans doute afin de prouver les causes plaisantes de certains choix, il dit que les boulangers ont choisi saint Michel, à cause des *miches* qu'ils font cuire ; les cardeurs, sainte Madeleine, à cause de leurs *amas de laine* ; les cuisiniers, saint Just, parce qu'ils sont obligés de goûter les *jus* qu'ils emploient.

Quels rébus ! s'écrie M. Peignot, en citant ces trois motifs burlesques. Son intention avait été de publier un travail sur cette question, mais il parait s'être contenté d'indiquer un certain nombre de patrons, sans donner à connaître les motifs qui les ont fait adopter. C'est un travail qui reste à faire et qui serait fort curieux, outre qu'il serait difficile, notamment pour les arts et professions qui n'ont pas eu le bonheur, comme les orfèvres, de posséder parmi eux un Saint canonisé, tel que saint Éloi.

Les libraires et imprimeurs d'Amiens n'avaient pas fondé de confrérie, mais ils faisaient dire une messe annuelle en l'honneur de leur patron dans l'église Saint-Martin, ainsi que l'indique une note émanant de feu M. Guerard. Ce renseignement, que Mme Guerard a bien voulu nous communiquer, se trouve confirmé dans un volume fort rare, intitulé *Heures nouvelles à l'usage de ceux qui fréquentent leur paroisse,* précédé d'un calendrier, lequel porte que, le 6 mai, un office était célébré à la paroisse Saint-Martin, pour les imprimeurs et libraires. Ce livre a été imprimé à Amiens, par la veuve Charles Caron, en 1758 ; M. l'abbé Corblet en possède un exemplaire [1].

Les *Actes de l'Église d'Amiens* mentionnent plusieurs let-

[1] Ce livre fait connaître que les foulons et imprimeurs sur étoffes avaient adopté le même patron et célébraient leur office à Saint-Leu.

tres, mandements et statuts synodaux, condamnant les abus qui s'étaient généralement introduits dans la célébration des fêtes patronales par les corporations : les danses, jeux et festins en faisaient toute las olennité. Il était défendu aux curés et ecclésiastiques d'y assister.

Les statuts synodaux de Mgr Faure, datés de 1662, portent ce qui suit :

« Toutes confréries qui n'ont pas été canoniquement érigées « seront interrompues jusqu'à ce que l'érection en soit faite « et que les règlements et statuts en soient donnés par nous. « Nous défendons tous festins qui se font sur les fonds des « revenus et aumônes des confréries. Ces associations ne « doivent avoir autres fins que l'accroissement du service de « Dieu et la pratique des œuvres de miséricorde. »

Il ne paraît pas que ces défenses aient remédié complètement aux abus, car autrement il n'aurait pas fallu renouveler ces blâmes aussi souvent qu'on l'a fait.

La Révolution a mis fin aux confréries de toutes sortes. L'office de saint Jean n'a pas été rétabli depuis, et c'est seulement par un banquet ou dîner, offert par les maîtres aux ouvriers, que cette fête patronale est célébrée à Amiens.

A Lyon, les libraires et imprimeurs célébraient, outre la fête de saint Jean, une fête burlesque dite *du seigneur de La Coquille* qui n'était sans doute autre chose que la très-étrange personnification des fautes typographiques ou coquilles, et sur laquelle des détails forts piquants ont été donnés par P. Lacroix et E. Fournier dans leur *Histoire de l'Imprimerie :*

« Le seigneur de La Coquille, disent ces auteurs, était re- « présenté par un mannequin bizarre ou *momon*, promené « dans la ville, avec une bannière ou guidon où se trouvaient « les *u u verds* qui, plus tard, et sans qu'on sache par suite « de quelle coïncidence, ont servi de rubrique à la première

« édition des *Œconomies royalles,* de Sully. Sur un guidon « de taffetas rouge, on voyait, au milieu d'un *u*, en lettres « d'or, *Espoir de mieux*. C'est la raillerie et l'impénitence « narquoise après la faute, l'envie de rire au lieu du désir de « se corriger. »

Cette fête carnavalesque était encore en grande faveur à Lyon à la fin du XVe siècle. Elle se faisait pendant le Carême.

Le rédacteur du Catalogue de la Bibliothèque Soleinne explique la présence du *u* sur la bannière du Patron des bourdes typographiques par préférence à toute autre lettre, par la raison que cette lettre, qui servait alors d'*u* et de *v*, pouvait aisément être retournée et passer ainsi pour un *n*. Cette lettre était donc très favorable aux *coquilles*.

Plusieurs ouvrages relatifs à cette fête burlesque se trouvaient chez M. de Soleinne, notamment : *Les Plaisants Devis des suppôts du Seigneur de la Coquille recitez publiquement le deuxième mai l'an mil cinq cent huictante et un.* — *Les Plaisants Devis en forme de coq à l'asne rescitez par les suppôts du Seigneur de la Coquille en l'an* 1589. — *Autres*, le dimanche 6 mars 1594. — Cette dernière pièce est imprimée « à Lyon, *par le seigneur de la Coquille*. Elle mentionne que cette fête était représentée et tolérée antérieurement » plus licencieusement à Paris et ailleurs en France. »

FERDINAND POUY.

L'ART CHRÉTIEN DANS LA FLANDRE

d'après un récent ouvrage de M. l'abbé Dehaisnes.

I.

L'ouvrage que nous allons examiner n'est point une œuvre de circonstance, une publication incomplète ou prématurée, c'est un livre, dans toute l'extension que l'on peut donner à ce mot, un livre tel qu'on en rencontre assez peu ; car il a été, on le voit, lentement élaboré, mûrement réfléchi, coordonné avec sagesse, écrit avec clarté. Ce livre a 400 pages dans le format grand in-8° d'une composition serrée. Il contient énormément de matières, beaucoup d'idées connues heureusement présentées, un assez grand nombre de faits nouveaux bien observés et classés avec beaucoup de justesse; il traite en réalité d'une seule question, et il la traite bien. *De l'Art chrétien dans la Flandre,* tel est le titre de ce livre, dont je vais d'abord présenter une esquisse et une vue d'ensemble, pour arriver ensuite à en étudier les principaux détails.

L'auteur a divisé ce grand et beau sujet en neuf parties ou chapitres; il les a fait suivre d'un Appendice sur une œuvre

d'art très-connue dans ce pays, le Retable de Notre-Dame de Douai, antérieurement appartenant au docteur Escallier et primitivement à l'abbaye d'Anchin. Ce chapitre a été publié dans la *Revue de l'Art chrétien*, alors qu'il était encore inédit[1].

D'abord, nous trouvons des considérations fort courtes, mais assez nettes, sur l'art en général et sur la source principale de l'art chrétien. Puis, nous étudions avec l'auteur le caractère particulier des populations celtiques et tudesques, et déjà nous pouvons pressentir quelque chose de l'influence qu'exercera ce caractère sur les monuments des âges futurs, lorsqu'il se combinera avec les autres éléments desquels doivent sortir les divers chefs-d'œuvre que nous aurons à admirer.

Puis, l'école de Byzance nous fait connaître la part très-considérable qu'elle est venue apporter à cette œuvre; les apôtres et voyageurs sortis de la poétique Irlande et de l'Écosse viennent également avec justice réclamer celle qu'eux-mêmes y ont prise; le Christianisme dans la Gaule-Belgique, aux temps mérovingiens et aux siècles antérieurs au XIIIe, nous est ainsi présenté sous son jour vrai et sous un aspect saisissant, parce que nous le voyons plein de vie et que nous sommes témoins de son culte et de ses œuvres d'art. Cette première partie, spécialement consacrée à l'étude des peintures murales et des mosaïques dans nos contrées sous Charlemagne, comme avant ce prince et dès l'époque de saint Vaast, offre le plus grand intérêt.

L'auteur examine ensuite une seconde forme de l'art, la miniature ou la peinture des manuscrits. Après avoir dit l'origine réelle de cet art merveilleux, il en raconte l'histoire dans nos contrées, d'abord depuis le VIIe siècle jusqu'au

[1] Tome IV, pages 449 et 539.

XIIIe, et c'est avec délices que nous l'accompagnons dans ses visites aux monastères de la Flandre : Maseyck, Saint-Bertin, Saint-Amand, Stavelot, Marchiennes et Anchin ; avec lui, nous reconnaissons les caractères qui distinguent, à cette époque, l'œuvre d'art et l'artiste ; avec lui, nous poursuivons notre voyage et nous voyons les caractères différents qui distinguent la miniature et les miniaturistes de l'an 1200 à l'an 1500. Nous voyons les enlumineurs protégés par les évêques et les abbés, par les ducs de Bourgogne, les seigneurs et les bourgeois ; nous assistons enfin à la décadence de cet art, qui ne meurt, selon les lois générales des choses d'ici-bas, que pour donner la naissance à un art nouveau.

M. Dehaisnes nous fait passer des monastères dans les églises, pour y étudier la grande peinture.

C'est d'abord l'école de Cologne, un peu en dehors de notre cadre, mais qu'il est nécessaire d'étudier à cause de son influence sur plusieurs des maîtres de l'école flamande ; ce sont les peintres des ducs de Bourgogne, puis les confréries de Saint-Luc, à Gand, à Anvers, à Bruges, à Tournay.

Enfin nous arrivons à la grande époque de l'art en Flandre, au siècle des Van Eyck, de Van der Weyden et de Memling. Le tiers de l'ouvrage, trois chapitres entiers sont consacrés à l'étude des œuvres de ces grands artistes du XVe siècle, et nous verrons plus tard que ce n'est pas trop.

Dans le chapitre suivant, M. l'abbé Dehaisnes parle des autres artistes de la Flandre moins connus que ces grands maîtres, mais fort estimables néanmoins et dignes d'une attention spéciale ; et il nous apprend, d'une manière à la fois savante et animée de l'amour du pays, quelle fut l'influence de l'école flamande en Europe.

Enfin, un dernier chapitre nous dévoile les tristes causes de la décadence de l'art chrétien en Flandre. Il traite des

derniers successeurs de Hans Memling, nous dit la nouvelle tendance que suit à Anvers Quentin Matsys, juge avec sévérité Jérôme Bosch et les naturalistes, et nous signale une nouvelle cause d'altération dans la pratique de Jean de Maubeuge et des imitateurs de la peinture italienne.

II.

Après des considérations très-élevées sur l'art en général et sa destination primitive et parfaitement comprise des plus anciens auteurs de la Grèce (admiration des œuvres de Dieu et reconnaissance pour les œuvres de Dieu, enseignement et prière), l'auteur raconte en abrégé, trop en abrégé, l'histoire de la décadence de l'art chez les anciens, et il dit la nécessité d'un art nouveau en Celui qui a renouvelé et rétabli toutes choses, en l'Homme-Dieu, c'est dire l'origine même de l'*art* apppelé pour cette raison *chrétien*.

L'Évangile lutta toujours contre les idées païennes et les coutumes barbares, sans jamais parvenir à les détruire complètement ; de même, dit l'auteur, l'art chrétien ne devait vaincre qu'au moyen de longs efforts les traditions humaines des Grecs et des Romains et les tendances au naturalisme que le climat, le sol, les origines et les mœurs, inspiraient aux peuplades germaines établies dans l'Europe. Il montre, d'une manière très-nette et très-claire, cette tendance au naturalisme particulièrement développée chez le peuple dont il veut étudier l'art : « Sous le sombre ciel, dans les plaines boisées du Nord de la Gaule, s'établit et se forma un peuple nouveau, remarquable par son esprit d'individualisme, son amour pour la liberté, son énergie, son imagination, et par un penchant marqué au naturalisme dans son culte et dans

ses goûts, qualités et défauts qui reparaîtront plus tard dans l'art flamand. » Il était difficile d'être plus énergique et plus vrai.

Passant rapidement sur les restes de la civilisation romaine dans nos contrées, mais non sans constater la grande influence de cette civilisation sur la forme de nos arts à ces époques reculées, M. Dehaisnes parle des édifices élevés à Gessoriacum et à Térouanne, des fabriques d'étoffes d'Arras, du gynécée de Tournai, du cirque, du temple, des aqueducs, des statues, bijoux et mosaïques polychrômes découverts à Bavai; mais c'est surtout à l'art sorti des Catacombes d'abord, puis des basiliques romaines, modifiées par l'élément byzantin, qu'il attribue, avec raison, la prédominance pendant plusieurs siècles, dans nos pays du Nord.

C'est surtout de l'Orient que nous vinrent beaucoup d'usages et de connaissances qui influèrent considérablement sur le développement de l'art en Flandre. « Comme Clovis, qui avait reçu de l'empereur Anastase la chlamyde du Patrice, Pépin entra en rapports avec Constantinople. Charlemagne en reçut de nombreux objets d'art; des plaques d'ivoire sculptées et de riches reliquaires furent envoyés à Charles-le-Chauve. De la Marche de Trévise, où la fureur des iconoclastes avait forcé tant d'artistes Grecs à se réfugier, le comte Évrard, en 864, légua au monastère flamand de Cysoing un grand nombre de manuscrits, dont plusieurs étaient évidemment d'origine byzantine. Au Xe siècle et au XIe, divers empereurs de la maison de Saxe eurent des peintres en titre, qu'il avaient demandés à l'Italie ou à Byzance; à la même époque ou peu de temps après, des artistes inconnus élevèrent, sur les bords du Rhin, des églises romanes, où l'influence orientale se fait souvent remarquer; et bientôt, les Croisades ouvrirent l'Orient aux chevaliers chrétiens, et

surtout aux Flamands, dont le comte fut nommé Empereur de Constantinople. »

Mais il y eut une autre influence non moins remarquable qui acheva de préparer et contribua beaucoup à fixer le caractère propre à l'art de la Flandre : laissons parler l'auteur, qui s'est inspiré ici de l'un des plus beaux passages d'Ozanam :

« Dans une contrée bien éloignée et bien différente de « l'Asie-Mineure, au sein de cette brumeuse Irlande que les « légions romaines avaient à peine entrevue, le Christianisme « avait aussi trouvé un asile, pendant les invasions et les « guerres du VIe siècle. Entraînés par un enthousiasme dont « l'histoire ecclésiastique n'offre aucun autre exemple, des « milliers d'hommes et de femmes s'étaient retirés dans les « monastères qui formaient, à Kildare et à Dangor, de véri- « tables villes cénobitiques. Et là, ces descendants des Celtes « ne se contentaient pas de jeûner et de prier ; ils compo- « saient et chantaient des poésies latines et des vers grecs « qui rappelaient, à la fois, les épopées de Virgile et d'Ho- « mère, qu'ils étudiaient, et les poèmes d'Ossian que les « bardes leur avaient fait entendre sur la harpe d'Erin ; ils « écrivaient de pieuses légendes avec cette imagination douce « et sombre en même temps, que devait tant aimer le Moyen- « Age ; ils élevaient des églises resplendissantes d'or, de pein- « tures, et de vitraux en couleur ; et ils enluminaient des « manuscrits avec tant de talent et de piété que, selon les « récits de Kildare, les anges guidaient parfois la plume du « moine qui traçait les lettres et les miniatures. De ces « monastères, où fleurirent tant de vertus, que l'Irlande, au « VIIe siècle, fut appelée l'Ile des Saints, le désir de l'apos- « tolat et du martyre arracha bientôt une foule nombreuse « de religieux. Ces Galls au caractère sensible et poétique...

« s'élancent au delà des mers, prêchant, priant et chan-
« tant. »

Nous les voyons, dans les récits animés de l'auteur, parcourir l'Allemagne, l'Austrasie et surtout la Gaule-Belgique. Nous trouvons à Lens saint Vulgan, à Condé saint Wasnon, dans l'Artois et le Ponthieu saint Furcy, à Nivelles saint Ultan et saint Foillan, à Gand saint Liévin, véritable barde-missionnaire, dont il nous reste encore un poème en vers latins qui respire la grâce, la mélancolie et l'enthousiasme. Saint Colomban va fonder Bobbio, saint Gall et Luxeuil, qui nous renvoient des apôtres : Achaire, Omer, Mommolin, Ebertramne et bien d'autres. A ces Irlandais, se joindront quelques-uns de ces évêques anglo-saxons qui parcoururent la Germanie et prêchèrent parfois sur la rive gauche du Rhin. « La foi sévère de ces apôtres, dit l'auteur, leur génie bizarre mais puissant, leurs chants passionnés et souvent mélancoliques, leurs poétiques légendes, leurs églises couvertes de peintures, leurs monuments barbares de style, mais rehaussés d'or et de couleurs brillantes, tout cela devait plaire aux populations flamandes et donner plus d'élan à leur foi, plus de sève à leur jeunesse, et, en même temps, plus d'amour du naturalisme et du bizarre à leur imagination. Voilà les origines principales de l'art chrétien chez les habitants de la Flandre ; la nature du sol et du climat leur donnera le goût du réalisme, mais parfois aussi le regret du ciel si doux et si pur des contrées méridionales ; ils puiseront chez les Celtes et les Germains un caractère froid et énergique qui tend avec force à tout individualiser, et un penchant marqué vers le naturalisme ; le Christianisme relèvera leurs cœurs avec ses dogmes, son culte, ses arts et ses traditions légendaires ; les missionnaires Irlandais viendront contribuer à la fois à affermir l'œuvre de l'Église et à tourner vers l'étrange

et le matérialisme des imaginations qui n'y étaient déjà que trop portées; et Byzance leur prêtera cette noble sévérité qu'elle n'a jamais perdue, et surtout ses formes et ses procédés, préférables à ceux des populations de l'Occident. »

Il est intéressant de voir dans l'ouvrage que nous analysons les citations nombreuses d'exemples à l'appui de cette thèse, à partir du IIIe siècle, avec saint Piat et saint Chrysole, et surtout au IVe, avec St-Victrice, l'ami et l'imitateur de saint Paulin, et des merveilles de Nôle qu'il reproduisait dans le pays des Morins et des Atrébates. Il nous montre saint Eleuthère, saint Vaast, saint Amand se livrant aux mêmes soins et, de siècle en siècle, il nous rappelle, avec une érudition toujours solidement appuyée, des églises, des baptistères, ornés de fresques et parfois de mosaïques, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, dans la Flandre. Du VIIe au XIIIe siècle, il y eut donc dans la Flandre une succession non interrompue d'artistes qui, décorant les monuments d'après les traditions de l'Italie et de Byzance, rattachent aux mosaïstes des basiliques constantiniennes les membres de ces corporations qui revêtirent de peintures l'intérieur des cathédrales gothiques du Moyen Age.

Assurément, cette première partie du livre de M. Dehaisnes est fort remarquable; elle précise bien les origines et assigne à chacune d'elles le caractère qui lui convient. Peut-être y a-t-il à regretter que l'auteur ne se soit pas étendu davantage sur l'art oriental dans les temps qui ont précédé le Christianisme. La Grèce fut, sans doute, un pays remarquable par sa civilisation, mais cette civilisation avait été précédée de plusieurs autres, aujourd'hui fort bien connues et qui, à beaucoup d'égards, sont supérieures à celle des Grecs. Il y avait là beaucoup à dire, surtout au point de vue de la peinture polychrôme et à celui des emblêmes et des symboles les plus élevés.

Peut-être aussi y a-t-il quelque chose de trop absolu dans le jugement que voici : « Après plusieurs siècles de combat, il (le Christianisme) sortit triomphant de cette épreuve difficile, et, dans les âges de foi, il éleva ces vastes cathédrales romanes ou gothiques, *seuls temples qui soient dignes de l'Éternel.* »

Sans doute, je pense, comme M. Dehaisnes, que le style roman du XIIe siècle et le style ogival du XIIIe sont préférables à tout; mais cependant je demanderai grâces pour l'architecture byzantine et pour ses dômes si beaux, si élevés, si religieux enfin; je lui demanderai de ne pas refuser de regarder, comme des édifices dignes de Dieu, saint Paul de Londres, plusieurs des églises à dômes du Midi de la France, de l'Italie, et surtout sainte Sophie de Constantinople.

Ces réserves faites, et c'est un *desideratum* assurément fort restreint, disons que nous n'avons trouvé qu'à louer dans cette première partie et passons à la seconde, celle qui traite d'une autre forme de l'art, la peinture sur les pages des livres, la miniature.

III.

Cette seconde partie est tellement complète, que c'est réellement une histoire des principaux manuscrits à miniatures de nos contrées. Cette histoire remonte à l'origine même des livres aux feuillets teints de pourpre ou ornés à l'aide du cinabre ou *minium,* usage connu des Romains et origine du mot *miniature.* Cet usage, on l'appliqua surtout depuis à l'ornementation du Livre des livres, de la Bible sainte, et déjà nous voyons saint Vaast et saint Géry avoir pour cette fin des calligraphes dans leurs écoles. L'abbaye de Saint-Vaast cite plus tard, parmi ses plus anciens artistes en ce genre, le

moine Radulphe, l'abbé Radon, ami d'Alcuin, les religieux Osbert et Anscher. Dans un couvent voisin de Valenciennes, dès le VIIIe siècle, on instruisait les jeunes filles elles-mêmes à former des dessins à l'aide de pierres précieuses et à tracer des peintures sur les pages des manuscrits. C'est là que furent élevées les deux filles d'Alard de Denain, Harlinde et Renilde, dont, aujourd'hui encore, on admire le travail sur un évangéliaire conservé à Maseyck, sur les bords de la Meuse.

Saint-Bertin nous fournit toute une légion de moines habiles dans cet art merveilleux : citons seulement, entre beaucoup d'autres, le *Psalterium glossatum* de la bibliothèque de Boulogne, œuvre des moines Hérivée et Dodolin au XIe siècle, le manuscrit n° 764 de la bibliothèque de Saint-Omer, et le n° 197 de celle de Gand.

Il n'est aucune des nombreuses abbayes de la Flandre que l'auteur ait oubliée dans ses savantes investigations, et dans laquelle il n'ait à constater plus d'un chef-d'œuvre. Ces chefs-d'œuvre, il les décrit; plusieurs fois, il nous en donne des dessins en lithographies, dûs au crayon habile de M. Alfred Robaut.

L'auteur a ainsi suivi l'histoire de la miniature jusqu'au XVIe siècle. Il a constaté le changement notable qui s'est opéré dans les idées et le faire des artistes à partir du XIIIe siècle, l'introduction de livres nouveaux, d'éléments nouveaux, à la suite des croisades. Il est conduit à mentionner nos savants du Nord qui eurent, eux aussi, de l'influence sur l'art : Odon de Tournai, Raimbert de Lille, Gossuin de Douai, Henri de Gand, Alain de Lille, le docteur universel. Puis ce sont les trouvères Quesne de Bèthune, Hugues d'Oisy et bien d'autres encore. A cette époque donc, la Bible sainte et les Actes des Saints n'ont plus seuls le privilège d'occuper l'attention et de réclamer le soin des miniaturistes : les légendes, les hauts

faits d'armes et aussi les romans influeront, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, sur l'art flamand; en général, l'influence n'agira pas dans le sens le plus favorable, et la tendance au naturalisme, ou du moins au réalisme de la vie ordinaire, en sera facilitée.

Au point de vue de l'exécution, il y a également un changement très-grand dès le XIIIe siècle. Le miniaturiste quitte la plume pour le pinceau; ses œuvres sont de véritables goûaches; au lieu de teintes lavées, il emploie les rehauts et les empâtements; la plaque d'or des Byzantins prédomine; les couleurs offrent une fraîcheur, un éclat inconnu jusque-là, et d'un autre côté, le réalisme se montre de plus en plus dans les fleurs, les plantes, les oiseaux du pays qui ornent les lettres initiales et les encadrements. La peinture flamande de la belle époque est déjà, on le pressent, toute cachée et toute vivante dans ces pages, au moins sous le rapport de la force et de l'éclat; bientôt elle sortira de ces enceintes cachées pour aller s'exposer au grand jour des églises et devenir le centre d'un bien plus grand nombre d'admirateurs.

« Il est une vérité qu'il ne faut jamais perdre de vue, dit M. Dehaisnes, en terminant cette seconde partie de son travail,— et cette vérité nous la signalerons avec lui —: si l'on veut bien comprendre l'art chrétien dans les Pays-Bas, il faut ne jamais perdre de vue que, dans ces contrées, la grande peinture du XVe siècle est fille de la miniature. »

C'est ce grand siècle de l'art chrétien dans la Flandre, ce siècle des Van Eyck, des Van der Weyden et des Memling, que nous étudierons dans un second article.

L'ABBÉ VAN DRIVAL.

(La fin au prochain numéro).

UN CHAPITEAU LÉGENDAIRE

dans la crypte de l'église de Rolduc.

On voit dans la crypte de l'église de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, un chapiteau décoré d'un cheval marchant au pas et entouré de rinceaux. Nous croyons trouver le motif de cette décoration dans un miracle arrivé à Ailbert, fondateur du monastère de Rolduc, miracle relaté dans une ancienne traduction des annales de cette abbaye; nous copions textuellement le naïf langage de cette légende :

« En l'an 1122, il (Ailbert) revint en Allemagne pour voir « ses amis, en intention de retourner ensuite à Rode (Rolduc), « pour s'informer de l'état de ce monastère. Se trouvant au « bas du Rhin, pour aller rendre la visite à *Adolphe*, comte « de Saphenberg, son intime ami, au château de ce nom, il « fut logé chez un homme riche, dont la maison était éloignée « de l'église. En même temps qu'il y fut reçu, un faux pèle- « rin, mais véritable imposteur, revêtu d'un habit de peau « de mouton, et portant une branche de palmier à la main, « s'y joignit et entrait avec le saint prêtre qui croyait que « son hôte connaissait cet homme, l'hôte se persuadant au

« contraire qu'il était le compagnon d'*Ailbert,* quoique ni l'un « ni l'autre ne le connaissait. Le lendemain matin *Ailbert* alla avec son « hôte à la messe, et pendant qu'ils y « étaient, l'imposteur, qui avait fait « semblant de les suivre, revint quelque temps après au château, feignant « d'être envoyé d'*Ailbert,* pour lui amener un des chevaux du seigneur, son « hôte, afin qu'il pût retourner à cheval « et mieux à son aise. On lui donna « sans difficulté le cheval, et le fourbe « l'ayant chargé de quelques habits, « qu'il avait dérobés dans la maison, « s'en alla avec. Peu après voici *Ailbert* de retour à pied; on lui demanda « où il avait laissé le cheval que son « compagnon lui avait amené. *Ailbert* « répondit qu'il n'avait pas de compagnon et qu'il ne savait pas à parler « de cheval. Dès lors on prit le saint « homme lui-même pour un filou, qui, « d'intelligence avec l'autre, saurait « bien où trouver son compagnon avec « le butin lorsqu'il serait échappé. « Après lui avoir fait toutes sortes « d'outrages, on le cita devant le juge « comme un criminel qui avait mérité la mort. Le juge ordonna qu'on lui donnerait une rude question, et on apprêtait déjà toutes choses pour le tourmenter, sans que ce « saint homme donnât aucune marque de trouble ou d'impatience, de sorte que tout le monde admirait sa tranquil-

« lité d'esprit ; mais Dieu n'abandonne jamais tout-à-fait ses « serviteurs, qui mettent leur confiance en lui. Lorsqu'on « était sur le point de l'étendre sur le chevalet, *voici le che-* « *val qui vient percer la foule*, ayant tous les habits liez en « croupe, et s'arrête au milieu du peuple, doux comme un « agneau. »

Ce fait, comme on voit, arriva en 1122 ; la crypte ayant été bénie en 1108, il faut en conclure que les artistes chargés de la décorer ont sculpté les ornements sur place et que cet édifice, et principalement sa décoration, ne furent terminés que postérieurement à l'époque de la consécration. En effet, les colonnes de la crypte de Rolduc ont dû exiger un assez long travail à cause de la richesse et de la variété des sculptures qui couvrent leurs fûts et leurs chapiteaux ; ce qui prouve encore que ces chapiteaux ont été exécutés sur place, à l'exemple des anciens sculpteurs, c'est l'existence, dans la grande nef de l'église, d'une colonne dont le chapiteau n'a de sculptures que sur trois de ses faces, la quatrième se trouvant entièrement unie ou inachevée.

A. SCHAEPKENS.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN D'AMIENS. *Ouvrage posthume de* M. Fr. Guerard. *In*-8° *de* 348 *pages*.

M. Guerard, conseiller à la cour impériale d'Amiens, avait fait ongtemps partie du conseil de fabrique de Saint-Germain ; il avait pu apprécier l'intérêt des archives de cette paroisse, et il résolut d'utiliser ces précieux documents. La mort vint le surprendre avant qu'il ait pu mettre son œuvre au jour; elle était cependant terminée, et trois de ses collègues de la Société des Antiquaires de Picardie, MM. Breuil, Dufour et Garnier, s'empressèrent de livrer à la publicité un travail dont la patiente et judicieuse érudition devait encore augmenter l'estime attachée à la mémoire de M. Guerard.

Saint-Germain n'était d'abord qu'un prieuré dont le patronage et les revenus furent donnés, vers 1128, au monastère de Saint-Firmin-au-Val, par Guy d'Amiens, seigneur de Flixecourt. En 1146, les revenus passèrent à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, qui faisait desservir l'église Saint-Germain par un de ses religieux. Ce n'est qu'à partir de l'an 1198 qu'elle commença à être placée sous la direction de l'évêque d'Amiens, en ce sens que le curé lui prêtait serment d'obéissance, en s'engageant à résider dans la paroisse et à ne jamais aliéner les biens dont il était l'administrateur. L'église devint la proie des flammes en 1218, et fut probablement reconstruite sur le même emplacement à la fin du treizième siècle. La population de la paroisse s'étant considérablement accrue deux siècles plus tard, il devint nécessaire d'agrandir l'édifice. Les travaux commencèrent en 1478; le corps de ville y contribua en four-

nissant des matériaux provenant des anciennes fortifications. Quelques historiens d'Amiens ont avancé que c'est le 4 juiltet 1526 que l'église avait échangé le vocable de Saint-Blaise contre celui de Saint-Germain; mais cette date est repoussée par M. Guerard, qui cite des documents antérieurs au seizième siècle, donnant à l'église le nom de *Saint-Germain l'écossais* et quelquefois de *Saint-Germain-de-la-Roue*. La première appellation servait à distinguer ce patron des autres Germain que l'Église honore d'un culte public; il n'est pourtant pas absolument certain qu'il soit né en Écosse, et, comme le dit Adr. Perdu, avec plus d'exactitude géographique que d'élégance littéraire :

On ne sait son pays, ny quand il prit naissance,
L'Anglois le prend pour soy;
L'Irlande le prétend; mais la juste balance
Le donne à l'Ecossoy.

Le nom de *la roue* qu'on ajoutait à Saint-Germain fait allusion à un des miracles les plus populaires de ce zélé prédicateur de la foi. On sait que, ne trouvant point de vaisseau pour traverser la Manche, il confia ses destins à une roue docile qui le conduisit des rives d'Angleterre sur les côtes de France.

La compagnie des mariniers fit peindre, en 1584, la légende de son patron, saint Nicolas, sur le mur du bas-côté gauche qui longe le chœur. Ces fresques, qu'on avait recouvertes, il y a environ quarante ans, d'un ignoble badigeon, ont été remises au jour et doivent être prochainement restaurées. Elles témoignent de la dévotion que nos ancêtres portaient à l'illustre évêque. Le pieux Amiénois qui avait fait le pélerinage de Myre, allait rendre grâce à Dieu, aussitôt après son retour, dans l'église de Saint-Nicolas; il y recevait une couronne d'argent doré et conservait pendant toute l'année le titre de *Roi de la confrérie*.

Pendant la Révolution, l'église fut convertie en boucherie. Là où avait coulé le sang virginal de l'Agneau sans tache, on versa le sang impur des bœufs. Le sacrifice de la divine Hostie fut remplacé par l'immolation des animaux immondes. Au lieu des paroles de paix qu'annonçaient les ministres d'un Dieu d'amour, on entendit, sous ces voûtes consacrées, retentir les grossières vociférations des

garçons bouchers. Il ne faut pourtant point trop nous plaindre. Cette humiliante destination sauva peut-être Saint-Germain d'affronts plus cruels. Du moins il n'a jamais eu la douleur de voir la raison humaine, sous les traits de la débauche, venir insulter jusqu'en son sanctuaire, la Raison éternelle.

La tourmente révolutionnaire a bien pu dérober à Saint-Germain une partie de ses richesses artistiques, mais elle n'a pu lui ravir ce qui en fait le charme distinctif, la pureté et la simplicité de son style. Sous ce rapport, nous ne connaissons que fort peu d'églises du quinzième siècle, en France et à l'étranger, qui puissent rivaliser avec la nôtre. En général, le style flamboyant manque de gravité et de simplicité; il remplace l'imagination par le caprice; il recherche l'afféterie et s'épuise péniblement dans l'exubérance des décorations. Ces défauts dominants des quinzième et seizième siècles n'existent point à Saint-Germain. On doit y admirer surtout l'élégance de la fenestration, la légèreté des voûtes dont les clés s'épanouissent en gracieux fleurons, et la hardiesse des quatre piliers du centre, dont le diamètre n'est pas plus grand que celui des autres piliers : ce qui est une exception fort rare aux habitudes normales de l'architecture gothique. Le grand portail, qui malheureusement s'ouvre sur une rue en pente, se compose d'un seul porche dont la charmante architecture produirait un tout autre effet, si on réalisait le vœu, récemment exprimé, d'ouvrir une place devant ses abords. Il nous paraîtrait également nécessaire de dégager l'abside et de la soustraire à une humidité permanente, en élargissant l'étroite ruelle dont on nous dispensera de citer le nom.

M. Guerard a donné des renseignements nombreux, parfois même un peu minutieux, sur l'emplacement du presbytère, sur le cimetière paroissial, sur les fondations pieuses qui font connaître beaucoup d'anciennes familles de bienfaiteurs et sur l'ancien mobilier de l'église. Parmi les richesses artistiques dont on doit surtout déplorer la perte, nous rappellerons le magnifique jubé qui passait pour une des merveilles de la Picardie, les vitraux qui racontaient la légende du patron, les tapisseries de haute lisse, les reliquaires et les vases sacrés, que nous font connaître divers inventaires des quinzième et seizième siècles.

M. Guerard aurait été heureux de voir les travaux qui, depuis

quelques années, se sont accomplis à Saint-Germain, grâce aux subsides de la ville, à la générosité de M. l'abbé Solente et aux offrandes des paroissiens. La massive tribune des orgues a été remplacée par une construction plus légère; une porte vermoulue du seizième siècle a été fidèlement reproduite par l'habile ciseau de M. Duthoit, auquel on doit également les belles sculptures d'un nouvel autel de la Vierge, élevé aux frais de M. le baron Th. de Morgan; on continue de remanier et de ragréer la maçonnerie; bientôt des verrières, retraçant la vie de saint Germain et de saint Firmin, resplendiront aux fenêtres, et, dans quelques années, on aura rendu son antique splendeur à l'édifice qui tient le second rang parmi les monuments religieux de la ville d'Amiens, et qui ne saurait trouver de rival dans le diocèse, quand on a écarté de la comparaison les églises de Saint-Vulfran, de Rue et de Saint-Riquier.

L'église Saint-Germain, plus favorisée que tant d'autres, a rencontré à la fois deux genres de bonheur; elle a trouvé une administration bienveillante et un zélé pasteur qui se sont unis pour restaurer son architecture; elle a trouvé en même temps un savant antiquaire pour restaurer son histoire.

L'ABBÉ J. CORBLET.

ARCHÆOLOGIA, etc. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres*), tome XXXIV, in-4° de 468 pages.

HORLOGERIE. — M. W. Smyth nous donne la description de l'horloge offerte par Henri VIII à Anne Boleyn (aujourd'hui au château de Windsor) et cite ces vers du Dante, qui compare la ronde, que les Bretons connaissent sous le nom de *carolle*, au mouvement de l'aiguille sur un cadran circulaire :

« E, come cerchi in tempra d'oriuoli
Si giran.....
Cosi quelle carole differente
Mente danzando... » (Paradis, ch. XXIV).

L'*Orloge de sapiense* écrite vers le XIVe siècle, par un dominicain de Souabe (ms. du British Museum) s'exprime ainsi :

«..... A pleu a la dousceur et pitié de Notre Seigneur Ihu Crist, de montrer par vision spirituelle, la façon et valeur de cest present

livre cy a ceilluy qui le fist et composa, quant il lui demonstra ung orloge tres noble et de moult belle forme, dont les clouches douscement et melodieusement sonnens, et pour la merveilleuse et soubtile façon de ceilluy orloge tout cuer humain se mereveilloit et reioiseoit en le regardant. » Nous sommes maintenant suffisamment préparés à voir une horloge comme attribut de la tempérance, ATTEMPRANCE, dans deux miniatures du XVe siècle, à Londres et à Corfou, et, en France, au tombeau de F. de Lannoy (Voyez t. x des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*).

Sur un MS. de la *Bibliothèque Bodléienne,* daté de 1450, les quatre symboles des évangélistes accompagnent, dans l'ordre hiérarchique, ange, aigle, lion et bœuf, le cadran d'une horloge à pied.

SYMBOLIQUE.— Note de M. Smyth sur une médaille de Bona, reine de Savoie, restée veuve en 1476.

Obvers : Effigie voilée de la veuve.

Revers : Phénix sur un bûcher. En exergue : SOLA. FACTA. SOLVM. DEVM. SEQVOR. Dans la mosaïque absidale de Saint-Jean de Latran (fin du XIIIe siècle), le phénix perche sur un palmier dans le paradis.

SIGNES LAPIDAIRES. — Les *Mason-Marks* que M. Chalmers a relevés en Écosse sur la tour de Brechin, à l'hôpital, au château de Melgund, et à Saint-Ninian's Lodge, offrent comme ceux des XIIe et XIIIe siècles que j'ai recueillis sur les murs des remparts et des églises de Poitiers, des lettres de l'alphabet, des figures géométriques, des étoiles, des flèches, des croix, et de plus des cœurs et des ancres, des pioches, des faux, etc.

Sacristies. — M. Akerman a publié les comptes des gardiens de l'église paroissiale d'Eltham, à Kent, de 1554 à 1600. On y lit :

Payé pour le sépulcre (du Jeudi Saint) iiij d.
— le feu sacré (du Samedi Saint) iiij d.
— les torches des funérailles (qui brûlent aux quatre coins de la herse) xiij d.
— deux chandeliers destinés à la herse iij s iiij d.
— un conopée (canopy) iij li.
— une aube, v s.

On remarquera ce « canopy » qui, très-probablement désigne le dais circulaire placé au-dessus de l'autel du Saint-Sacrement plutôt

que le « conopæum » dont le cérémonial romain couvre les tabernacles.

Testament épiscopal. — Le testament de Guillaume Lindewode, évêque de Saint-David, fut écrit en 1443, « in festo sancte Cecilie Virginis. » J'y rencontre les clauses suivantes que leur importance liturgique m'engage à reproduire textuellement. «... Lego... corpusque meum sepeliendum in capella sancti Stephani apud Westmonasterium ubi munus consecracionis accepi..... ad vsum dicte capelle, in memoriam mei, vestimentum de rubeo satyn et viridi velueto intextum et capam eiusdem recte. Item lego dicte capelle vestimentum meum de nigro et viridi cum capis pro eodem preparatis et indumento altaris, ut ibi deserviant in anniversariis defunctorum. Item lego in primis exequiis meis ibi celebrandis decano dicte capelle x l. denarios et cuilibet canonico tunc presenti duos solidos; item cuilibet vicario eiusdem presenti XII d; item cuilibet clerico eiusdem tunc presenti sex denar. Item cuilibet choriste presenti quatuor denarios et tantumdem..... die tricesimo obitus mei et consimiliter in primo anniversario meo..... Item volo quod in qualibet dictarum exequiarum in luminibus circa feretrum meum servetur modus honestus secundum qualitatem episcopalem et quod pauperes tenentes illa luminaria remunerentur, videlicet ipsorum singuli habeant sex denarios. Item lego ecclesie de Lyndewodd, ubi natus sum, antiphonarium meum minorem de tribus. Preterea ubicumque sepultus fuero..,.. fundetur una cantaria perpetua duorum presbyterorum celebraturorum pro anima mea..... Item lego Roberto..... ciphum meum decoratum insculptum hac dictione *osanna*..... Item lego librarie vniversitatis Cantobrigie commentarium meum super codicem et Bartholum in papiro..... Item lego ad reparacionem pontium et viarum decem libros..... Item utrique duorum garcionum, jam in coquina servientium xx s..... Item lego ecclesie Menevensi, ... duo antiphonaria mea magna; item legendam meam in duobus voluminibus scriptam. Item lego ecclesiæ parochiali de Trynge meam legendam in uno volumine..... Et volo quod vasa mea argentea monetentur..... de meliori autem mitra et aliis ornaturis meis episcopalibus eos disponi volo cum aliis meis indumentis..... pro reparacione michi aut dictis executoribus meis incumbente in locis et maneriis per me dimissis irreparatis. Item volo quod corpus meum

juris civilis reparetur in ligamine et co-opertura et donetur per viam elemosine alicui pauperi bene disposito ad addiscendum ut oret pro anima mea. Item volo quod liber meus quem compilavi super constitutiones provinciales reponatur in cathenis et inferratus sit ut salvo et secure custodiatur in superiori parte capelle sci Stephani predicte, vel alias in vestiario eiusdem capelle, ut quotiens opus fuerit pro veritate scripture primarie eiusdem pro correctione aliorum librorum ab eodem tractatu copiandorum recurri poterit dum sit opus. Item volo quod copia eiusdem libri quem ut profertur compilavi et pro majori parte scripsit Thomas Hetman, remaneat penes eumdem Thomam jure proprio, ut ex copia eiusdem locanda possit aliquid lucrari in recompensam laboris sui..... »

Quel trésor que ce testament!

Tout d'abord ce lien de la consécration qui attache l'évêque à la riche abbatiale et fait qu'il y choisit le lieu de sa sépulture; puis ce satin rouge et ce velours vert distribués en chapes et chasubles, un parement d'autel, un vêtement et des chapes d'étoffe verte et noire, pour servir aux anniversaires des défunts, la répartition de sous et de deniers entre les assistants au chœur; les lumières, tenues par des pauvres, autour du catafalque; ses fondations d'anniversaires et de *chantrerie,* les legs de livres d'église, parmi lesquels figure la *légende*, d'argent et de vêtements à ses serviteurs ou pour l'entretien des ponts et des routes, la réparation des manoirs et des lieux à la charge de l'évêque, le soin de donner facilité pour l'étude, à une époque où les livres sont rares, à ceux qui sont *pauvres et bien disposés à apprendre;* enfin cette fonte de la vaisselle d'argent qui sera convertie en monnaie. L'enchaînement du *Commentaire sur les constitutions provinciales* dans la chapelle de Saint-Étienne ou son vestiaire, a son analogue dans le don d'un bréviaire fait à la cathédrale du Mans par le chanoine Thelard, au XVe siècle :

« On voit encore adossée au chœur de la cathédrale du Mans, dans la nef du sud, une petite niche creusée dans le mur et fermée par des barreaux de fer. Elle était destinée à renfermer un bréviaire commun dont on usait en passant les deux mains dans les intervalles des barreaux; au-dessus on lit en caractères gothiques : *Magister Guillelmus Thelardi huius ecclesie canonicus dedit istud brevirium pro usu indigentium. Orate Deum pro eo,* » (*Histoire de la Ca-*

thédrale de Poitiers, par l'abbé Auber, t. I, p. 205. — Dom Guéranger *Institutions liturgiques*, t. III, p. 319).

SÉPULTURE. — On a retrouvé à Westminster, dans la chapelle de Saint-Étienne, le corps de l'évêque Guillaume Lyndewode, dont nous venons de lire le testament. La toile qui l'enveloppait était maintenue par une corde passée horizontalement de distance en distance et venant se rattacher par des lignes verticales, procédé qui semblerait impliquer l'idée d'embaumement. M. Ed. Grésy a publié un exemple analogue dans sa *Notice sur Jean des Barres et ses deux femmes* (XIIIe siècle), insérée au tome XX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Il cite même au sujet des ligatures une bible historiale, cotée à la bibliothèque impériale sous le n° 6829, où un roi couronné et vêtu de son seul suaire, dit : « Les rois seront pauvres, quand la mort rompra leurs ceintures et les liera en bière. »

PRÉDICATION : Verba Willielmi Lindewode ad clerum.

Oribus tenemini vestris predicare,
Sed quid, quibus, qualiter, ubi, quando, quare,
Debitis sollicite prœconsiderare
Ne quis in officio dicat vos errare.

Excellents conseils à l'adresse de ceux qui s'occupent d'éloquence sacrée.

SIGILLOGRAPHIE. — Sceau orbiculaire, gravé aux armes du cardinal, timbrées du chapeau à quatre pendants de houppes, avec ces mots en gothique carrée :

ꝗ Sigillū armorum henrici miseracione diuina cardinalis anglie epi Wynton.

Si mes souvenirs sont exacts, ce cardinal d'Angleterre est inhumé à Rome dans la basilique de Sainte-Cécile in Transtevere, où son mausolée en marbre blanc, sculpté à son effigie, attire par son élégance la curiosité des visiteurs.

X. BARBIER DE MONTAULT.

PONTIFICALIA DE S^T LOUIS D'ANJOU

EVEQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

TROISIÈME ARTICLE *

CHAPITRE IV.

MITRE DE SAINT LOUIS D'ANJOU.

Plantée debout au sommet de la misérable châsse qui renferme la dalmatique de saint Louis, sa mitre, exposée dans une double vitrine pentagone, présente une hauteur de $0^{m}280^{m}$ sur une largeur de $0^{m}218^{m}$ à l'entrée de la tête; le turban élevé de $0^{m}133^{m}$, — presque la moitié de la longueur totale, — s'évase en formant un angle de 10 degrés avec la base, et les rampants des cornes mesurent $0^{m}198^{m}$. (*V. la planche ci-jointe* A.) Cet objet, qu'il faut ranger dans la seconde classe des coiffures affectées à l'Évêque officiant (*mitra auriphrygiata,* mitre brodée ou galonnée), est en damas de soie blanc, fort épais, semé d'arabesques et d'aigles dont

* V. le numéro de décembre 1860, p. 627.

la tête, le poitrail, les serres, l'origine de la queue et des ailes, sont en or. Un galon losangé, aussi d'or (0^m032^m), que coupent à intervalles égaux (0^m10^c) des carrés inscrits, rehaussés de bleu et de rouge [1], partage verticalement les faces, rebrassées jadis d'un orfroi pareil que remplace aujourd'hui une bande de brocatelle bleu-céleste et argent beaucoup moins ancienne que le reste; quant aux fanons, il n'en subsiste aucun vestige [2].

La tradition non interrompue de l'Église de Brignoles, a toujours attribué au saint Évêque de Toulouse, cette relique conservée avec autant de soin que les circonstances l'ont permis, et les termes exprès du testament « *de meis communibus* » s'accordent avec la tradition. En effet, si précieux que soient l'étoffe et les agréments qui la décorent, il est impossible qu'un prince dont les *pontificalia* solennels atteignaient une splendeur inouie [3], n'ait pas classé parmi ses vêtements ordinaires, une mitre que nul joyau n'enrichissait.

La forme conduit au même résultat. La coiffure peinte par Simon de Crémone est sans doute plus haute de soufflet et plus basse de turban, mais la mitre du portrait d'Aix, imitée par Rodulfi, est conçue dans des proportions analogues à la nôtre; proportions que du reste, je retrouve à peu près sur l'effigie d'un Évêque italien du XIVe siècle [4] et mieux encore sur la dalle tumulaire de Henri de Villars, archevêque de

[1] Ce galon est exactement semblable à celui qui encadre les parures de la dalmatique.

[2] C. DE LINAS, *Rapport*, etc., 1857, p. 62.

[3] La chape de Saint-Maximin, la chapelle complète à orfrois de perles et le calice d'or de Toulouse.

[4] PUGIN, *Glossary*, etc., pl. 7. Cette figure, d'une époque assez avancée, se rapproche déjà, quant à la coiffure, des types du XVe siècle.

Lyon, inhumé en 1301 dans l'église des Dominicains d'Anagni [1].

Je serai bref au sujet des galons ; j'ai dit ailleurs qu'ils étaient siciliens, et, pour appuyer mon assertion, il faudrait offrir ici le spécimen des types que j'ai recueillis durant mes voyages ; n'étant pas en mesure de livrer maintenant ces dessins à la publicité, je dois garder le silence : en revanche, l'étoffe présente un intérêt trop grand pour n'être pas étudiée dans ses plus minutieux détails.

Grâce au zèle indiscret qui pousse certaines personnes à dégrader les monuments sous prétexte de satisfaire une dévotion mal entendue, l'orfroi totalement enlevé sur l'une des faces de la mitre, m'a permis de saisir l'ensemble du damas (*V. la planche ci-jointe*). Le motif principal consiste en une série d'aigles accouplés et contournés, supportant deux à deux une élégante rosace ; leurs becs pénètrent l'encadrement d'une sorte d'arbuste fantastique dont le tronc hérissé de feuilles prolonge leurs ailes et leurs queues, tandis que leurs serres couronnent le sommet du même végétal reproduit au-dessous d'eux, les figures étant doublées en sens inverse par le *retour du carton* [2] et disposées en quinconce. Ces aigles pris au repos mesurent $0^{m}186^{m}$ du haut de la tête à l'extrémité des pennes caudales ; les petites plumes des ailes et de l'origine de la queue sont remplacées par des croisettes d'or ; un bandeau également métallique, où court une sorte de méandre ou bâton rompu, cuirasse la poitrine. L'arbre que regardent les oiseaux s'épanouit en trois parties, — deux feuilles d'acanthe sommées d'une fleur-de-lys, — inscrites

[1] *Acta S. Magni*, pl. 10, Jesi, 1743, in-4°. — *Dessins inédits de l'auteur.*

[2] C'est-à-dire le renversement du *carton* qui était employé dans ce mode de tissage.

dans un caisson hexagone irrégulier, lequel présente une triple bordure, — fleurs tubulées, vrilles et guirlandes de palmettes alternantes, — amortie par un bouquet d'où s'élance la tige feuillagée de la rosace. La dite rosace est formée d'une radiée occupant le milieu de deux cercles concentriques, l'intérieur engrelé, l'extérieur orné de crosses végétales ; des croissants, les pointes en dehors, rampent sur la circonférence qu'accostent des brins de fougère munis de longs filaments.

La description qu'on vient de lire est prolixe, donc elle est ennuyeuse ; je le sais et j'en demande pardon aux personnes qui, les yeux fixés sur la planche, ne comprendraient pas l'opportunité d'un texte explicatif. Ce texte est pourtant indispensable, car, privé ici de renseignements authentiques, je dois, pour établir la provenance du tissu de Brignoles, reprendre l'un après l'autre ses caractères distinctifs, chercher leurs analogues sur des objets d'origine bien déterminée, enfin, voir si les conclusions obtenues à l'aide de ces rapports, pourront s'appliquer à l'individualité de saint Louis d'Anjou.

Au premier aspect, notre étoffe paraît incontestablement orientale. L'attitude calme et fière, le dessin fortement accentué des aigles, voire aussi certains détails de leur exécution, les formes bizarrement élégantes de la végétation, conduisent tout d'abord à ranger la mitre de Brignoles dans la même catégorie que le suaire de saint Exupère à Toulouse et l'un des fragments trouvés dans la châsse de Charlemagne (XIIe siècle) [1]. Mais si de l'examen superficiel on passe à l'analyse raisonnée des types, l'impression primordiale s'évanouit et un rapprochement sérieux devient impossible. En

[1] C. de Linas, *Rapport*, etc. 1854, p. 15, pl. — *Mélanges d'arch.*, t. III, pl. 16, p. 143.

effet, la raideur des formes ornementales, très-appréciable dans le sujet de mon étude, mise en regard de la souplesse native des feuillages d'Aix-la-Chapelle, dénote une imitation qui n'est pas toujours heureuse, et les croix attribuées aux aigles, en place des imbrications qui figurent les plumes sur l'aile des paons de Toulouse, donnent à nos oiseaux de proie une physionomie chrétienne difficile à méconnaître.

Cette physionomie et ses conséquences admises en principe, quatre centres de fabrication s'offrent naturellement à la pensée; Byzance, la Sicile, l'Italie et l'Espagne. Pour écarter l'Italie, il suffira d'ouvrir les publications éminentes où le R. P. A. Martin et l'abbé Bock ont réuni les chefs-d'œuvre de la textrine au Moyen-Age; Byzance, quand elle emprunte à l'Orient, allourdit plus ou moins les caprices de la fantaisie arabe [1]; restent donc la Sicile et l'Espagne qui, longtemps soumises à la domination musulmane, conservèrent l'empreinte du génie de leurs maîtres alors même que ceux-ci avaient reculé ou disparu.

Le cartonniste sicilien qui procède à la fois de l'art du Bas-Empire et de l'art sarrasin, présente un autre défaut des écoles d'imitation, il n'agrandit pas, il rapetisse. Loin de rechercher la majesté comme les Grecs, il vise avant tout à la finesse et obtient pour résultat le joli, sinon le mesquin. Mettons les suaires de saint Potentien à Sens [2], de saint Géréon à Arras, de l'impératrice Constance à Palerme, la tunique du roi Roger à Céfalu [3] (XIe et XIIe siècles) et d'autres encore que je pourrais citer, en regard de l'étoffe de Brignoles, quelle analogie découvrira-t-on entre eux? Et, si

[1] *Mélanges d'Arch.*, t. II, pl. 9, 10, 12; t. III, pl. 20, etc., etc.

[2] C. DE LINAS, *Rapport*, etc. 1857, p 14. — GAUSSEN, *Port arch.* : TISSUS pl. 3.

[3] *Portefeuille de l'auteur.*

l'on infère de la chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire ou des vêtements impériaux de Nuremberg [1], qu'une facture plus large n'était pas étrangère aux ateliers palermitains, je prie le lecteur de comparer l'une de mes planches antérieures avec celle qu'il a sous les yeux, il saisira instantanément pourquoi le perroquet trapu de la première et le noble oiseau de la seconde, malgré la position identique de leurs serres, ne peuvent être assimilés.

L'Espagne maintenant demeure seule à explorer. La série d'études que je soumets au public ne m'ayant fourni qu'aujourd'hui l'occasion d'aborder ce pays, un exposé historique de son industrie séricicole, devient nécessaire pour l'intelligence de mon argumentation future.

Je ne suivrai pas M. le vicomte de Santarem à travers les preuves négatives, par lesquelles il démontre que l'introduction du ver à soie dans la Péninsule n'a pu précéder la conquête sarrazine. J'admets volontiers avec le savant Portugais que les Arabes qui, dès le VIIIe siècle, avaient formé des établissements commerciaux en Chine, s'y emparèrent d'une source abondante de richesses et la transmirent à leurs possessions occidentales [2] : aussi je ne m'arrête qu'à l'époque où les produits des *tiraz* ibériques sont nettement indiqués dans les anciens écrits.

Le premier auteur qui mentionne les soieries espagnoles est Anastase le Bibliothécaire (IXe siècle). Dans sa Vie de saint Léon IV (847-855), et non auparavant, il désigne à six reprises différentes, sous le nom de *spaniscum*, un tissu évidemment très-précieux offert aux églises par ce Pape, pour con-

[1] WILLEMIN, *Monuments franç. inéd.*, pl. 21.

[2] *De l'Introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la Péninsule Hispanique sous la domination des Arabes*, p. 35. In-8°, Paris, 1838, très-rare.

fectionner des voiles et des couvertures d'autel (*vela... vestes altaris*)[1]. Mais, quels indices avons-nous sur la matière du *spaniscum?* Anastase le fait toujours marcher côte à côte avec le *fundatum*, étoffe tantôt unie, tantôt brodée ou brochée d'or[2] et le *stauracin* (semé de croix), dont les vieilles effigies des dignitaires de l'Église grecque (mosaïqnes et peintures) présentent de nombreux exemples. Or, les *stauracin* de Milan[3], d'Autun et du *British-Museum*[4] sont en soie, et nul autre principe constitutif ne devait entrer dans le *fundatum;* car la laine se détruit infailliblement au contact des fils métalliques[5], et le minutieux historiographe des Pontifes Romains n'oublie pas de dire quand les objets qu'il inventorie sont en toile de lin. Si le *stauracin* et le *fundatum* étaient des tissus de soie, refusera-t-on la même nature au *spaniscum* qui les avoisine? Toutefois, deux hypothèses quoique fondées ne pouvant guère s'étayer mutuellement, l'admission de la soie comme élément du *fundatum* et du *stauracin*, n'empêcherait

[1] *Hist. de Vitis Rom. Pont.*, S. Leo IV. N° 498, Basilique de Saint-Pierre, « Vela septem, duo quidem de *fundato*, et alia duo de *stauracin*, et tria de *spanisco.* » N° 541, Sainte-Pétronille, « Vela duodecim, quatuor quidem de *fundato*, et tres de *spanisco* et *linea* quinque. » N° 547, Saint-Marcien-*in-Domucella quæ vocatur Balnearola*, » Vela *spanisca* duo. » N° 551, Saint-Léon, « Vestes duas, unam quidem de *fundato*, ornatam in circuitu de olovero, habentem in medio rotam de chrysoclavo et gammadias et alia de *spanisco.* »

[2] V. Anastase, *loc. cit.* N°s 499, 536, etc., etc.

[3] Dalmatique conservée à Saint-Ambroise. *Portef. de l'auteur.*

[4] *Mél. d'Arch.*, t. III, pl. 18, B, C.

[5] Certaines hautes-lisses de Flandre, notamment celles de Sens, de Saint-Omer et les *Arrazzi* du Vatican, présentent bien un mélange de laine et d'or, mais dans le tissage des tapisseries, les éléments divers sont couchés l'un contre l'autre, et non mélangés ainsi que l'exigent le brochage ou l'espoulinage. Or, une lecture suivie d'Anastase prouve que le *fundatum* était tantôt un brocart, tantôt un damas monochrôme sur lequel l'aiguille traçait des figures en fil métallique.

pas à la rigueur de voir dans le *spaniscum*, soit les *cerbases* de l'Espagne Tarragonnaise [1], soit les *pallia scutulata* de Salacia [2], soit enfin les tapis ou couvertures *(stragula hispanica)* qu'un biographe de saint Anségise, abbé de Fontenelle (833), range à la suite de diverses étoffes et tentures [3]. Le texte d'Anastase répondra lui-même à ces objections. En effet, les douze voiles donnés à l'église de Sainte-Pétronille sont ainsi caractérisés : « Quatuor de fundato, et tres de *spanisco* et *linea* quinque [4] », d'où il ressort évidemment que le *spaniscum* n'était pas de la batiste, et, parmi les présents offerts à l'église de la Sainte-Vierge à Porto, figurent « Vestem de *spanisco* unam, ornatam in circuitu de *fundato* et in medio crucem de argento ; similiter vela de *spanisco*, ornata in circuitu de *fundato* [5]. » Est-il permis de croire que le Souverain-Pontife ait voulu rehausser un tissu relativement vil avec des matières aussi précieuses que la soie et l'argent, cela est possible, mais cela n'est pas vraisemblable.

Une excursion plus hardie dans le champ des conjectures, amènerait encore à confondre le *spaniscum* avec les étoffes melangées que la Syrie fabriquait en employant les résidus de l'effilage des soieries d'Orient, industrie que M. de Santarem suppose avoir été importée en Lusitanie par les Phé-

[1] Sorte de voiles tissus en lin très-fin. PLINE, *Hist. nat* , l. XIX.

[2] Aujourd'hui Alcacer do Sal, en Portugal. — PLINE, *Hist. nat.*, l. VIII.

[3] *Acta SS. ord. S. Bened.*, *sæc. IV*, pars 1, p. 634. — Ces tapis étaient évidemment de laine, comme le prouvent les vers suivants d'un poète latin du Moyen Age :

Tunc operosa suis Hispana tapetia villis
Hinc rubeos, virides inde ferunt species.

De Conflictu ovis et lini, EDEL. DU MÉRIL, *Poésies popul. latines ant. au XIIe siècle*, p. 396.

[4] *Hist. de Vitis*, etc., loc. cit., N° 541.

[5] *Hist. de Vitis*, etc., loc. cit., N° 531.— Il s'agit ici de Porto (Etats Romains), l'un des sièges affectés aux Cardinaux-évêques.

niciens, et qui aurait produit les robes brodées dont parle Strabon [1]. Je refuse d'adopter cette nouvelle hypothèse et je préfère m'en tenir à l'idée primitivement émise, certain que de 711, époque de leur descente en Espagne, à 847, c'est-à-dire durant l'espace d'un siècle, des peuples aussi avancés en civilisation que l'étaient les Arabes, eurent tout le temps nécessaire pour acclimater la sériciculture sur la terre conquise et se mettre en mesure de porter à l'étranger les résultats de leur travail.

Cette opinion du reste se trouve confirmée par le témoignage des historiens hispano-arabes. Ils nous apprennent qu'Abd-er-Rahman III, khalife de Cordoue, construisit en 936 à Médina Azhara, près de sa capitale, un magnifique palais meublé de rideaux et de tapis tissus d'or et de soie, représentant des paysages avec animaux, et, que le même prince recevant dans ce palais des ambassadeurs de Constantin Porphyrogénète, on leur fit traverser un jardin rempli de tentes de soie brochée d'or [2]. De plus, en 950, les Walis, Ahmed-ben-Saïb-bou-Amer et Abd-el-Mélik son frère, ayant vaincu Don Ramire, roi de Léon, et ravagé la Galice, ramassèrent un butin immense qui leur permit d'offrir au Khalife un présent où figuraient trente pièces de toile d'or et de soie, quarante huit housses trainantes, or et soie, fabriquées à Bagdad *et quatre mille livres de soie en écheveaux* [3]. Que cette soie fût grége ou filée, qu'elle fût indigène ou importée, la totalité n'en était certainement pas destinée à

[1] *De l'Introduction*, etc., p. 16 et 17. -- V. encore SAUMAISE, *in Hist. Augusta*, p. 127, 309, 310, 339, 341, 342, 395, 513.

[2] DE MARLÈS, *Hist. de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal*, t. I, p. 421 et 428.

[3] DON J. A. CONDE, *Historia de la dominacion de los Arabes en Espana*, etc., t. I, c. 84, p. 442, Madrid, 1820.

coudre, et son abondance prouve qu'au Xe siècle, non-seulement les Sarrasins, mais encore les chrétiens d'Espagne, possédaient des métiers à tisser la soie. Un rapprochement de dates et de mots sera ici fort utile à mon argumentation. Il n'y a guère loin de 855, année où mourut saint Léon IV, à 912, qui vit monter Abd-er-Rhaman III sur le trône, et si, d'après un passage du grenadin Ali-ibn-Saïd (1214-1286), nous savons qu'Almeria, Malaga et Murcie, tissaient seules le *waschi*, étoffe entremêlée d'or et de soie, dont l'admirable fabrication étonnait les Orientaux qui en voyaient un échantillon [1], l'homophonie des expressions *waschi* et *spaniscum* ne fera-t-elle pas attribuer à l'objet qu'elles spécifient, une patrie et une nature communes, en dépit de l'origine éloignée des deux radicaux [2]. Moins de preuves, je crois, seraient nécessaires pour démontrer que le *spaniscum* d'Anastase était une magnifique étoffe hispano-arabe, où l'or et la soie traçaient mille dessins variés.

Quoiqu'il en soit, le règne d'Abd-er-Rhaman III fut une grande époque pour les arts et l'industrie manufacturière en Espagne. Outre les récompenses que, prince aussi éclairé que libéral, il accordait aux artistes venus par son ordre de l'Orient et de Constantinople, il encouragea les Maures qu'attirait en foule son administration protectrice, et, ces peuples ingénieux et habiles dans la fabrication des tissus de soie,

[1] Cité par l'historien Ahmed-al-Mekkari. — V. *Recherches sur le Commerce*, etc., t. I, p. 288.

[2] S'il en était autrement, pourquoi Anastase, qui respecte l'orthographe d'Alexandrie, Tyr, Byzance, etc., aurait-il altéré le mot *Hispanicum :* tout porte à croire qu'au lieu de *waschi* ou *waschiscum*, termes pour lui dénués de sens, il a préféré écrire *spaniscum*, qui répondait à une double interprétation. — La même homophonie existe pour l'adjectif *saxiscus* (V. Anastase, de S. Grégoire III, 731, à Nicolas I, 858-867), mais il est toujours appliqué à des travaux d'orfèvrerie, et la confusion est impossible.

apportèrent ou propagèrent la culture du mûrier, montèrent des métiers nombreux, si bien que les soieries de Grenade devinrent l'objet d'un commerce très-lucratif avec la Syrie, l'Égypte et Constantinople [1].

Après la mention faite par Ahmed-al-Mekkari, des vêtements brochés d'or que le Khalife de Cordoue Alhakem II (961-976) envoya au roi Ordôno IV [2], et les « pailles copertez à ovre d'Espâigne » adressées par l'émir de Palerme à Robert Guiscard [3] (XIe siècle), l'histoire garde sur les *tiraz*, péninsulaires, un silence rompu seulement à partir du XIIe siècle. Vers 1154, les Génois saccagèrent les villes d'Almeria et de Lisbonne, célèbres par leurs manufactures de soieries [4]; un inventaire Sicilien (1160) dénonce une chasuble rayée d'or « operis Yspanie » [5]; l'anglais Raoul de Dicet, narrant les circonstances qui entourèrent le mariage de Philippe d'Alsace avec une sœur de Don Sanche Ier, roi de Portugal (1184), n'oublie pas les draps d'or et les étoffes de soie, trésors de l'Espagne que la jeune princesse emportait en Flandre [6]; le géographe Edrisi, mort vers 1164, compte trois milles villages qui récoltaient la soie dans le royaume de Jaën, et, dans Séville, six mille métiers pour travailler cette matière [7], enfin, le vieux trouvère champenois Chres-

[1] CONDE, *loc. cit.* — DE MARLÈS, t. I, p. 466, 468 et 469. — DE SANTAREM, *De l'Introduction*, etc., p. 37. — LÉON DIACRE (Xe s.), *Corpus script. Hist. Byz.*

[2] Cité par M. F. MICHEL, *Recherches*, etc., t. I, p. 161.

[3] *Ystoire de li Normant*,, liv. V, c. 24.

[4] OTTONIS FRINSING, *De gestis Frederici I imp.* lib. II, c. 13.

[5] *Invent. thes. sac. Africanæ eccl.*, ap. *Tabularium capellæ coll. D. Petri in reg. Panorm. palatio*, etc., n° 15, p. 35.

[6] *Imagines historiarum*, aut. RADULPHO DE DICETO. (*Hist. Anglic. script.*, X, t. I, col. 623.)

[7] *Géographie d'*EDRISI, trad. d'AM. JAUBERT, t. II, p. 50. — M. DE SAN-

tien de Troyes revêt son héros d'une robe de drap de Murcie [1].

Les romans de chevalerie des XIIIe et XIVe siècles désignent aussi les draps de soie d'Almeria à côté de ceux de Murcie, et les siglatons d'Espagne, près des étoffes brochées d'or que produisaient Saragosse et la Castille [2]. D'où il ressort victorieusement, que l'industrie introduite dans la Péninsule par les Arabes, continua d'y prospérer, même après l'affranchissement successif de la domination musulmane[3]. Maures et Chrétiens, du reste, semblent avoir rivalisé de zèle pour arriver à un résultat plus parfait, car Muhammed-Alhamar, roi de Grenade (1248), protégea tant qu'il put la sériciculture. Elle parvint, sous son règne, à un si haut degré de perfection, que sur les marchés, la soie d'Espagne était préférée à celle de Syrie[4], et, depuis longtemps déjà, les impôts établis sur la soie indigène formaient une branche considérable des revenus de la partie de l'Espagne soumise aux Omniades[5].

TAREM (loc. cit., p. 38) interprétant Edrisi, se contente de « plus de six cents villes ou villages dans le royaume de Jaën » ; ce nombre est déjà très-satisfaisant.

[1] Sor l'autre Erec seoir fist,
Qui fu vestuz d'un drap de Mulce.
Roman d'Erec et d'Enide, Recherches, etc., t. II, p. 82.

[2] F. MICHEL, *Recherches*, etc., t. I, p. 233, 294, 295, t. II, p. 305. — Almeria, en particulier, était si riche par son commerce et ses manufactures de soie, que de sa rivalité avec Grenade est sorti le proverbe : *Almeria era Almeria, Granada era su alqueria*, Almeria était Almeria, Grenade était sa métairie. DON SEB. DE MINANO, *Diccionario geogr. estadistico de Espana y Portugal*, t. I, p. 161,

[3] DON ANT. DE MONTPALAU Y CAPMANY, *Memorias hist. sobre la Marina, comercio y artes de Barcelona*, t. II, p. 15, 40, 45, 57 et 59, Madrid, 1779-1792, 4 vol. in-4°.

[4] CONDE, t. III, p. 37 ; DE MARLÈS, t. III, p. 67.

[5] DE SANTAREM, loc. cit., p. 41.

Les règlements municipaux des manufactures de Séville et de Grenade prouvent l'état prospère et la sage administration de ces établissements durant le Moyen Age[1]; quant au luxe qui y prenait sa source, il suffit, pour en donner l'idée, de signaler les draps d'or et de soie aussi nombreux que variés, offerts en 1327, par Don Pèdro de Luna, archevêque de Saragosse, à l'infante Léonor de Castille, sœur d'Alphonse XI, à l'occasion du mariage de cette princesse avec Alphonse IV, roi d'Aragon[2], et les cent vingt-cinq coffres remplis d'étoffes d'or et de soie, trouvés à Tolède lors du décès et dans la maison de Don Simuel, ministre de Don Pèdro-le-Cruel (1360)[3].

Je n'étendrai pas au delà du XIVe siècle mon aperçu historique de la sériciculture en Espagne ; aller plus loin serait outrepasser le but que je me suis proposé et m'écarter un peu trop de la mitre de Brignoles[4]. Néanmoins, je n'y saurais revenir avant d'avoir rigoureusement constaté l'origine péninsulaire de quelques étoffes déjà connues, étoffes qui doivent me servir de termes de comparaison.

[1] F. Michel, loc. cit., t. I, p. 296.

[2] *Cronica de Don Alfonso el onceno*, por Don Francisco Cerda y Rico, part. 1, c. 81, p. 146, Madrid, 1787. in-4°. — Don Pèdro de Luna était frère utérin de Don Jayme II, père d'Alfonse IV.

[3] *Cronica del rey Don Pedro*, por Don Pedro Lopez de Ayala, c. 22.

[4] Je ne puis cependant oublier un passage de l'historien arabe Abou Abdallah ben al-Khatib, cité par M. F. Michel, loc. cit., t. I, p. 289. Il y est dit qu'Almeria fabriquait le *dibaj*, drap de soie très-solide, et le *tirax*, sur lequel on inscrivait le nom des sultans et des grands personnages, étoffe très-précieuse dont il n'existait pas moins de 800 métiers. Le *holol* et le brocart, *l'iskalaton*, l'*al-jorjani* (géorgien) l'*isbahani* (ispahanais) et l'*atabi* occupaient chacun mille métiers. Quant aux damas de couleurs gaies et éblouissantes pour rideaux ou turbans de femmes, ils employaient autant de bras que ceux énumérés au compte des articles ci-dessus. — On trouvera encore dans les *Recherches*, etc., t. II, p. 302, une série de noms d'étoffes espagnoles, empruntés à un tarif de Saragosse, daté de 1675.

M. l'abbé Bock a publié un damas rose que, sans trancher la question, il attribue soit à l'Égypte, soit aux ateliers mauresques de l'Espagne (XIIIe siècle)[1]. Je ne puis nier qu'un certain air de famille n'existe entre cette étoffe et les portes, clôtures ou décorations de plusieurs monuments arabo-égyptiens, tels que les mosquées de Qous, El-Khanqeh, El-Gaouly, El-Moyed, El-Aschrafieh, qui toutes datent à peine du XVe siècle; mais l'analogie disparaît lorsque l'on s'adresse à une construction vraiment ancienne, comme la mosquée d'Ebn-Touloun au Kaire (878)[2]. Au contraire, des rapports incontestables surgissent dès que l'on met en présence la planche du savant allemand et les archivoltes, voire les arcs polylobés du *mihrâb* de la mosquée, aujourd'hui cathédrale de Cordoue (Xe siècle), et l'ornementation des baies extérieures de cet édifice. De semblables rapports, moins directs, il est vrai, peuvent s'établir avec les arabesques de l'Alhambra ou le *Moristân* de Grenade (XIIIe-XIVe siècle)[3], et, tout en déduisant de telles relations, que le damas précité est bien hispano-arabe, on serait disposé à le classer dans une époque intermédiaire, si les élégants cartouches dont il est orné ne renfermaient des caractères analogues à ceux des inscriptions de Cordoue. Je pense donc que le dessin réellement original de M. Bock touche de très-près aux décorations faites par ordre du kalife Alhakem II dans le sanctuaire de la mosquée des Abdérames (fin du Xe siècle).

Le R. P. Cahier voudrait donner aux fabriques byzantines imitant le style oriental, un tissu, vert, rose et or, trouvé

[1] *Geschichte der liturgischen Gewander*, etc., 1 band, 1 lief., s. 41, taf. VI.

[2] V. les quatre ouvrages très-importants de M. Girault de Prangey sur l'Art des Arabes, et les publications bien connues de M. Gailhabaud.

[3] GAILHABAUD, *Monum. anciens et modernes*. — *L'Architecture du Ve au XVIIe siècle.*

dans la châsse de Charlemagne (XIIe siécle)[1]; je ne me résoudrai jamais à partager ce sentiment. D'abord, créateur ou copiste, l'art byzantin est toujours lourd et mathématiquement symétrique jusque dans ses caprices, qualités ou défauts peu applicables aux arabesques, paons et griffons, qui diaprent l'étoffe d'Aix-la-Chapelle[2]; puis, sur la poitrine de ces derniers animaux, s'étale un cartouche rectangulaire orné d'une légende pseudo-arabe, laquelle présente de très-appréciables analogies avec les inscriptions espagnoles du XIe siècle[3]. Ajoutant la circonstance de certaines fleurs-de-lys, qui, si elles ne sont pas arabes, appartiennent à l'Europe occidentale[4], à des réminiscences évidentes de Cordoue et de Grenade, l'origine péninsulaire du linceul offert par Frédéric Barberousse à son illustre prédécesseur demeure suffisamment établie. Je nommerai tout à l'heure l'atelier chrétien qui fabriqua ce magnifique suaire.

Mes conclusions adoptées à l'égard du précédent tissu, il serait difficile de refuser le même cachet espagnol au manipule vert et or, que j'ai vu dans la collection de M. l'abbé Gaudion, curé de Notre-Dame-la-Major, à Arles[5]. Le R. P. A. Martin, qui a calqué et raccordé les fragments de ce

[1] *Mélanges d'Arch.*, t. II, pl. XIII et XIV, p. 103.

[2] Je renvoie pour vérifier mon assertion aux autres tissus trouvés dans la châsse de Charlemagne, *Mél. d'Arch.*, t. II, pl. IX à XII, au suaire de Saint-Victor, *Port. arch.*, TISSUS, pl. IV, etc., etc.

[3] A. DE LONGPÉRIER, *De l'Emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident. Revue archéol.*, t. II, p. 699. Ce curieux mémoire renfermant des aperçus neufs, exposés avec la netteté d'esprit qui caractérise l'auteur, servira de point de départ à toute étude consciencieuse sur les légendes pseudo-arabes.

[4] V. les pl. XIII, n° 17, XV, n° 18, et XVI, n° 23 des *Recherches sur l'Origine du blason*, par M. A. DE BEAUMONT.

[5] *Rapport*, etc., 1857, p. 50.

précieux damas, de manière à obtenir un ensemble complet du dessin, en a bien soupçonné la véritable provenance, mais avec son habituelle réserve, apanage du savoir, il s'est abstenu de rien affirmer[1]. Moins prudent ou plus téméraire, je n'hésiterai pas, et j'ai déjà manifesté mon sentiment il y a quatre ans, à restituer aux manufactures espagnoles, ces aigles à tête de lion, ces griffons à tête d'aigle et surtout ces arabesques, imitation presque servile du grand style de l'étoffe d'Aix-la-Chapelle, et dont les détails trop entassés révèlent l'inconvénient de copier une copie[2].

Que maintenant l'on rapproche les trois monuments ci-dessus de la mitre de saint Louis, leur corrélation est palpable; donc si les premiers sont espagnols, notre coiffure l'est aussi. Par les vrilles et l'aspect général de la végétation, elle procède de l'*holosericum* de M. Bock; elle emprunte au suaire de Charlemagne ses encadrements concentriques, ses guirlandes de palmettes alternantes, ses accolades fleurdelysées, ses fougères, les parties métalliques, les cartouches[3] et jusqu'aux médaillons circulaires des ailes de ses oiseaux. Or, la presque totalité de cette ornementation, plus les caissons hexagones et un procédé très-particulier pour exprimer les

[1] *Mélanges d'Arch.*, t. IV, pl. 24 et 25, p. 261.

[2] Le R. P. A. Martin, *Mél. d'Arch.*, t. IV, p. 261, reprend à son tour l'étoffe d'Aix et en fait une imitation italienne de l'art oriental. Noble Espagne, c'était bien la peine de produire la mosquée de Cordoue, l'Alhambra, la Cathédrale de Burgos et tant d'autres merveilles musulmanes ou chrétiennes, pour te voir contester à plaisir le droit d'avoir fourni un suaire au grand Empereur !

[3] Le bandeau à bâtons rompus qui contourne la poitrine des aigles de Brignoles, est certainement une réminiscence du cartouche pseudo-arabe des griffons d'Aix-la-Chapelle, lequel cartouche n'est lui-même qu'une imitation des colliers qui parent certains animaux appartenant à l'archéologie orientale. De caractères précédemment altérés par l'ouvrier chrétien du XIIe siècle, le canut du XIIIe, à son tour, n'a pu tirer qu'un ornement insignifiant.

pennes caudales, étant communs à la fois aux damas d'Arles et de Brignoles, ne faudra-t-il pas admettre entre ces deux étoffes, un synchronisme que confirme encore leur parfaite similitude de métier. Je ne crois donc pas blesser la vraisemblance, en avançant que le manipule de M. l'abbé Gaudion appartenait au legs fait par l'Évêque de Toulouse aux Franciscains de Brignoles; la faible distance qui séparait d'Arles leur couvent, les troubles religieux du XVIe siècle ne démentiront pas mon assertion.

Peu de choses me restent à dire. Saint Louis d'Anjou, habitant les frontières de l'Espagne où il fit même un voyage pendant la courte durée de son épiscopat, allié par le mariage de son frère Robert à la maison d'Aragon[1], devait naturellement employer les marchandises d'un royaume auquel il tenait par le double lien de la parenté et du voisinage, marchandises que sa longue captivité en Catalogne lui avait d'ailleurs appris à connaître. Aussi c'est à Saragosse, chrétienne dès 1118, à Saragosse dont un trouvère du XIIIe siècle chante les draps d'or et de soie [2], que j'attribuerai sans

[1] Saint Louis consacra l'église des Cordeliers de Barcelone sous le vocable de Saint Nicolas. P. Anselme, *Hist. généal. de la Maison de France*, t. I, p. 408. — Robert épousa à Rome, en mars 1297, Yolande fille de Pierre III, roi d'Aragon; cette princesse étant morte à Termini (1302), Robert se remaria en 1309 avec Dona Sancia, fille de Jayme I, roi de Majorque. *Id.*, *Ibid.*

[2] Vols fu d'un drap sarragoçois
D'or et de soie trestos frois.

Hector fu vestus ricement
D'un drap vermel saragoçois
Ouvrer *(sic)* d'un lioncel d'orfrois.

Je n'emprunte ici que deux citations, aux quatre faites par M. F. Michel, *Recherches*, etc., t. I, p. 294. — Je comptais trouver dans le *Dictionnaire géographique* du docteur Don Séb. de Minano, quelques renseignements sur

hésiter les étoffes de Brignoles et d'Arles. Quant au suaire de Charlemagne, ses types décoratifs, son cartouche pseudo-arabe, la protection éclairée dont les monarques espagnols entourèrent l'industrie manufacturière des provinces reconquises sur les Musulmans, permettent à mon sens de l'accepter comme un *drap saragoçois* du temps de Ramire II ou de Raymond Bérenger (1134-1162).

Je serai bref au sujet du bout de galon dessiné sur ma planche (B) au-dessous de la mitre. Il repose, garanti par un verre, dans la châsse mentionnée plus haut ; son tissu, or et soie bleue et rouge, à carrés, frettes et bâtons rompus, me porte à le croire sicilien, et, d'après sa largeur, 0,082^{m}, il a dû appartenir à la chasuble dévolue au couvent de Brignoles, celle peut-être dont le manipule de M. l'abbé Gaudion demeure l'unique épave.

CH. DE LINAS.

(La suite au prochain numéro).

les manufactures de Saragosse encore florissantes en 1675 ; j'y vois qu'en 1828 cette ville possédait un établissement de charité, *Casa de misericordia*, où 700 individus des deux sexes, jeunes et vieux, gagnaient leur existence à filer la soie, *con el hilado de seda*, voilà tout. *Diccionario*, etc., t. x, p, 79, col. 1. — Espérons que le gouvernement progressif de S. M. la reine Isabelle II a pu améliorer cette situation.

L'ART CHRÉTIEN DANS LA FLANDRE

d'après un récent ouvrage de M. l'abbé Dehaisnes.

DEUXIÈME ARTICLE *.

IV.

Il nous reste à examiner la dernière partie du travail de M. Dehaisnes, celle qui est relative à la peinture proprement dite.

« La grande peinture du XVe siècle, avons-nous dit, est fille de la miniature; » et, par une coïncidence curieuse, c'est d'Alden-Eyck, appelé alors Eyck, du lieu même qui, sur les bords de la Meuse, conserve encore dans sa vieille église romane l'évangéliaire enluminé au VIIIe siècle par les saintes religieuses Harlinde et Rénilde, que la famille des Van Eyck tire son origine et probablement son nom. C'est là, dans un pays qui toujours fut abondant en artistes habiles, que se passa l'enfance de celui qui devait être habile entre tous et porter si haut la gloire de l'école dont il fut le principal fondateur.

* Voir le numéro précédent, page 203.

Les Van Eyck ont cela de remarquable qu'ils furent, pour ainsi parler, des hommes universels. Cette famille est une de celles qui eurent l'influence la plus grande sur le développement de l'esprit humain et les inventions utiles.

Les Van Eyck mettent en usage la peinture à l'huile, et ils ouvrent ainsi à l'art un nouvel et vaste horizon. Ils trouvent et appliquent les lois de la perspective, et le paysage est créé, et les intérieurs peuvent se peindre avec une vérité saisissante, et le portrait offrira désormais les mille nuances, les insaisissables finesses qui sont les raisons mêmes de la ressemblance parfaite. Ils s'occupent aussi de la peinture sur verre, et c'est pour inventer de nouveaux moyens, à l'aide desquels il sera moins nécessaire de multiplier les réseaux du cadre métallique, et par suite les vitraux pourront représenter bien des sujets auxquels ils n'avaient pu atteindre jusque-là. Aussi ne sommes-nous pas étonné de trouver cet éloge si complet des Van Eyck, et surtout de Jean, le plus illustre d'entre eux, dans l'ouvrage spécial que M. Alfred Michiels a publié à Bruxelles, il y a quinze ans (*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, par Alfred Michiels, Bruxelles, Vandale, 1845, 4 vol. in-8°, t. II, p. 36) :

« *Van Eyck* changea en vérités puissantes d'imparfaites ébauches, en méthodes vigoureuses d'inutiles moyens. Il a parcouru toutes les voies où ont marché plus tard les peintres flamands. Ceux-ci ont été des hommes spéciaux : l'un a colorié des paysages; l'autre, des intérieurs; le troisième, des tableaux de genre, des portraits; le dernier, des fleurs, des animaux, des scènes religieuses. Chacun a fait son choix, la division du travail a été appliquée à la peinture. Jean Van Eyck, leur maître et leur précurseur, n'a rien divisé; il a conduit de front les talents, les essais les moins pareils. Il lança dans la carrière ce noble attelage, le stimula d'une fa-

çon égale et le tint réuni d'une main toujours ferme, toujours habile. En lui nous apparaît la synthèse de l'art des Pays-Bas... C'est une des plus grandes intelligences que Dieu ait armées de sa force créatrice; on peut même dire que, parmi les initiateurs à l'amour du beau, il n'en est pas un seul auquel des renseignements positifs et des preuves matérielles permettent d'attribuer un nombre égal de découvertes. Dans l'empire des beaux-arts, il règne donc, jusqu'à nouvel ordre, sur le trône glorieux de l'invention. »

Cette famille des Van Eyck, que M. Michiels exalte avec un enthousiasme dont elle est digne, nous la voyons revivre et agir dans les pages animées et pleines de faits que M. Dehaisnes lui a consacrées. Hubert, Jean, Marguerite et Lambert nous apparaissent ensemble et tour à tour, avec leur affection profonde les uns pour les autres, leur amour du travail, leur vie de famille, leurs peines et leurs succès, leurs rares talents. Les villes de Gand et de Bruges sont leur séjour habituel, et elles seront à jamais honorées d'avoir reçu dans leurs livres de bourgeoisie des hommes de cette valeur. C'est là qu'ils produisent ces œuvres encyclopédiques, véritables poëmes de peinture, où l'on ne sait ce qu'on doit admirer le plus, ou de l'idée pleine d'une science profonde qui est le sujet du tableau, ou de l'exécution si parfaite et du fini qui caractérise chacune des innombrables figures qui sont le développement historique et symbolique de ce sujet. L'*Adoration de l'Agneau* et le *Triomphe de l'Église sur la Synagogue* sont les chefs-d'œuvre de ces grands peintres, et ce sont d'admirables pages. M. Dehaisnes les décrit avec un soin religieux, et nous sommes forcé d'y renvoyer nos lecteurs. Car il nous serait impossible de donner ici le détail de toutes ces innombrables figures qui vivent et agissent, par exemple, dans un de ces tableaux immenses, sur treize panneaux inté-

rieurs et sur huit extérieurs : on y trouve le ciel et la terre, l'économie judaïque et l'économie chrétienne, le sens spirituel des Écritures et le sens mystique, les figures et la réalité ; la théologie s'y allie à l'art. Il faut un livre entier, ou une partie considérable d'un livre, comme l'a fait M. Dehaisnes, pour dire ce qu'il y a dans de pareils tableaux.

Une autre figure d'artiste nous apparaît dans ce siècle fécond : Van der Weyden, ou Roger de la Pasture. Il ne le cède guères en facilité aux Van Eyck. Il exerce une influence immense en Italie et en Espagne ; ses œuvres sont dispersées partout et portent au plus haut degré la renommée de l'école à laquelle il appartient. « On trouve encore ses tableaux dans toutes les parties de l'Europe, dans les principaux musées de Belgique, dans la pinacothèque de Munich, la galerie Stædel à Francfort, le musée royal à Berlin, et le musée du Belvédère à Vienne. La France, l'Italie et l'Espagne peuvent en montrer plusieurs; et l'Angleterre, plus riche encore que les autres contrées, cite, en particulier, ceux du British Muséum, de Growenor Collection et de Liverpool Gallery. » Ces tableaux sont décrits avec soin dans l'ouvrage de M. Dehaisnes, et d'ordinaire il les décrit *de visu*, car il a lui-même, dans ses nombreux voyages, visité et étudié sur place les choses dont il parle. C'est surtout au tableau polyptique de Beaune, admirable peinture du Jugement dernier, sur neuf panneaux intérieurs et six extérieurs, qu'il s'arrête avec complaisance, pour nous donner une idée du talent de ce maître bien digne d'avoir, comme on le croit, formé Memling.

Hans ou Jean Memling, tel est le troisième terme de cette étonnante série de grands hommes qui illustrèrent la Flandre du XVe siècle. M. Dehaisnes a raconté avec amour ce que l'on sait de sa vie et de ses voyages. Il nous dit les influences

diverses qui, de bonne heure, agirent sur cet enfant de Bruges, ce disciple de Roger Van der Weyden. L'école de Cologne, surtout, peut le revendiquer en partie; l'Allemagne lui inspira bien des types d'une naïveté charmante et d'angélique douceur un peu perdues, il faut l'avouer, dans le réalisme trop grand de ses devanciers. « Ainsi il devint, nous dit l'auteur, non le meilleur coloriste et le plus naturel, mais le plus complet et le plus chrétien des vieux maîtres flamands. Memling est par excellence le peintre chrétien de la Flandre. Jean Van Eyck avait rendu l'art plus vrai et en même temps plus humain, plus naturaliste, tandis que Van der Weyden l'avait rendu plus dramatique : Memling le fit plus suave, plus idéal, plus céleste. Il a certainement puisé des inspirations dans les œuvres des maîtres de Cologne, dans les manuscrits des vieux artistes flamands, dans les tableaux des auteurs de l'*Adoration de l'Agneau*, et surtout dans l'atelier de Roger Van der Weyden; mais les véritables sources de son génie furent son cœur et sa foi. C'est en souffrant sur la terre d'exil ou sur un grabat d'hôpital, c'est en priant, perdu dans l'ombre d'une antique Cathédrale, qu'il vit descendre du Ciel, devant ses yeux charmés, la suave figure de Marie, les formes élancées de sainte Ursule et des Anges, la tête mélancolique du disciple bien-aimé. Ce Dieu qu'il adore, cette Vierge qu'il vénère, ce patron qu'il supplie, ces Saints dont il lit pieusement les légendes, il ne saurait en faire des êtres qui ne soient que des hommes : ce serait une impiété. Sa dévotion et sa sensibilité les transforment et les sanctifient; leur stature haute, souple, élancée, est pareille à celle de ces arbres sveltes et gracieux qu'il dessine à leurs côtés; les passions orageuses des mortels n'ont jamais troublé leur tête calme, au front large et élevé, aux yeux modestement baissés, aux traits nobles et fins, qu'entoure comme d'un

diadème une longue chevelure dorée ; l'expression douce et grave de leurs figures n'appartient qu'à ceux qui voient Dieu comme il est, face à face... Memling connaissait à fond les dogmes et l'histoire, les naïves légendes et les formes symboliques du Christianisme : en son œuvre, tout est religieux, tout a sa tendance mystique, tout a sa raison d'être dans les traditions du passé ; à chaque vérité son caractère, à chaque Saint son emblême et ses miracles, à chaque légende et à chaque scène leur paysage et leurs épisodes tels que l'Église et l'usage les ont consacrés. L'auteur de la *Châsse de sainte Ursule* avait embrassé, avec le regard du génie, ces vastes ensembles que le catholicisme ouvre et déploie devant ceux qui l'approfondissent.... aussi, dans son œuvre, vous rencontrez rarement ces faits détachés, ces groupes isolés qu'aime la médiocrité. Il lui faut des sujets vastes, multiples, qui se développent, ainsi qu'une épopée, avec leur commencement, leur milieu et leur fin. Tantôt, sur plusieurs panneaux, on le verra dérouler les souffrances de la Passion, les sept joies et les sept douleurs de Marie, et la poétique légende de sainte Ursule ; tantôt sur un seul tableau, il placera au premier plan le sujet principal et, dans le lointain, des scènes secondaires seront jetées. Il sémera, au milieu du paysage, des épisodes variés, qui souvent ne respecteront pas les lois de l'unité et de la perspective, mais qui, unis au fait et entre eux par l'harmonie morale la plus élevée, complèteront et feront ressortir le sujet. Tels sont, avec les groupes répandus dans leurs paysages, le *Mariage mystique de sainte Catherine* et le *saint Christophe* de Bruges, le *saint Jean-Baptiste* et la *Madeleine* de la Galerie du Louvre. Les têtes de Memling suffiraient pour nous faire connaître qu'il a dû souffrir, et souffrir beaucoup ; et si une chronique, inconnue jusqu'à ce jour, nous initiait tout-à-coup aux détails de sa vie d'artiste,

nous ne serions pas étonné d'apprendre que, comme Fra Angelico, il a pleuré plus d'une fois en peignant le Christ souffrant et Notre-Dame des Douleurs. N'oublions pas que, miniaturiste et flamand, il a aussi le mérite de la naïveté et de la vérité : l'expression qu'il donne à ses personnages est franche et saisie sur le fait ; il n'est pas une tête de Commettant où l'on ne reconnaisse un portrait. Dans la *Châsse de sainte Ursule*, quand les marins tirent les cordages, il semble que les voiles vont se déployer ; vous écoutez pour entendre les mélodies jouées par l'ange qui touche l'orgue dans le *Mariage mystique ;* et l'on croirait, en contemplant le dyptique de l'hôpital Saint-Jean, que Martin de Nieuwenhoven va ouvrir ses lèvres qui frémissent et supplier à haute voix la Vierge, qu'implorent ses yeux pleins de vie : Memling est frappant de vérité. »

M. Delaisnes termine sa belle étude sur Memling en faisant un parallèle entre ce maître, qu'il appelle le Fra Angelico de la Flandre, et le véritable Fra Angelico, le Beato de l'Ombrie. Ce rapprochement est heureux ; il est, du reste, développé avec grâce et délicatesse ; tout est semblable dans ces deux hommes, jusqu'à l'oubli momentané de leurs œuvres et la justice que leur rend aujourd'hui, à l'un comme à l'autre, une postérité digne de les comprendre. C'est par ce parallèle ingénieux et vrai, qu'il termine ce qu'il avait à dire de ce grand XVe siècle de la Flandre, dont nous n'avons pu présenter ici qu'une légère esquisse.

Un chapitre est consacré aux élèves de ces grands maîtres. Le mouvement artistique qu'ils inspirèrent s'était communiqué à toute la Flandre. De nombreux chefs-d'œuvre de maîtres aujourd'hui inconnus, furent le résultat heureux de cet élan. L'école flamande agit d'ailleurs sur l'Europe entière : elle jeta un éclat si grand, que l'Italie, elle-même, vit

plus d'une fois ses enfants venir demander à nos peintres du Nord les secrets de leur art.

Rien n'est fixe et durable dans ce monde où nous passons nous-mêmes, et les beaux-arts ne sont point exceptés de la loi qui est faite à l'humanité. Le progrès sans doute se manifeste parfois, tantôt dans une des directions dans lesquelles s'exerce l'esprit humain, tantôt dans une autre fort opposée à la première. Il y a des périodes de ténèbres comme aussi des époques de vive clarté; mais assurément l'histoire des arts, aussi souvent que celle des sciences elles-mêmes, est loin de nous prouver que la marche du progrès soit toujours la même et qu'elle aille à l'indéfini. Aussi, après le XVe siècle de l'art chrétien en Flandre, assistons-nous avec l'auteur à une triste décadence. Les causes de cette décadence sont indiquées par M. Dehaisnes : la tendance au naturalisme, si forte chez les hommes du Nord ; l'engouement de toute l'Europe pour la renaissance; l'influence du protestantisme ; l'emploi de la gravure ; la lutte des Flamands contre les Espagnols. Ces causes sont développées par l'auteur dans le dernier chapitre de son ouvrage : nous nous bornons ici à les indiquer.

Constatons avec lui toutefois cette décadence de fait dans les œuvres des peintres flamands qui acquirent alors le plus de célébrité : Jérôme Bosch et Quentin Matsys :

« Jérôme Bosch, au lieu de chercher un idéal de sainteté dans le ciel, se sentit attiré vers le lieu des supplices, vers les démons, vers la mort. Ses conceptions offrent une telle bizarrerie d'imagination, une exagération parfois si grotesque, un tel penchant au terrible et au monstrueux, que l'on se demande parfois si l'*humour* ne l'a pas inspiré autant que la foi et l'amour du fantastique. La scène des *Fossoyeurs* dans *Hamlet* peut seule donner une idée de ces peintures où se mêlent le rire et la terreur. S'il a fait quelques œuvres com-

plètement sérieuses, on voit le plus souvent, même dans ses peintures religieuses, des épisodes grotesques : par exemple, dans une *Fuite en Égypte*, un cabaret flamand devant lequel la foule s'est réunie pour voir danser un ours, et dans un *Enfer*, où le Seigneur délivre les Patriarches, Judas voulant sortir aussi, est retenu par les démons qui se servent de *cordes* pour le ramener au sein des terribles étangs de feu.... »

Son *Arrivée d'un démon au sabbat* et ses nombreuses tentations de saint Antoine, révèlent surtout ce côté bizarre et humoristique de son talent.... Ce talent, dans l'exécution et l'ordonnance, comme dans la conception, était original; mais cette bizarrerie a nui considérablement à l'Art chrétien. Sous son pinceau facile et son imagination capricieuse, les dogmes et les symboles de la Foi ont pris les formes étranges que leur donnaient ses rêves, et ces formes agirent d'une manière déplorable sur l'imagination de ceux qui virent ces images singulières et voulurent les imiter. Il fut le père d'une école d'un genre trivial qui bientôt mettra sa gloire à peindre les scènes prises dans les tabagies et les cabarets où, trop souvent les artistes d'alors, si étrangement dégénérés, passaient eux-mêmes de longues heures à fumer et à boire de la bière. Bamboche, peintre dont le sobriquet est devenu le nom, ainsi que l'expression d'une idée bien peu élevée, allait être le fondateur d'une de ces singulières réunions d'artistes tenues dans un cabaret, où l'on apprenait à porter vaillamment la boisson.

Disons, toutefois, à la décharge de ces temps, qu'à côté de tels excès il y avait au moins des peintres flamands qui, sans se distinguer par l'élévation de leurs sujets, gardaient au moins les règles du beau naturel et de la bonne société. Tels étaient les paysagistes qui s'appliquaient à reproduire la na-

ture avec exactitude et sans l'idéaliser; leurs noms sont, du reste, bien connus, mais ils ne sauraient faire partie d'un livre qui traite spécialement de l'Art chrétien.

Quentin Matsys avait influé dans un autre sens que Jérôme Bosch sur la décadence de l'Art chrétien dans la Flandre : rien n'est bizarre chez lui, mais tout est peu élevé, ordinaire, trop humain. Ainsi, lorsqu'on a contemplé longtemps son triptyque du musée d'Anvers, on ne songe pas à la rédemption des hommes et à la mort de Jésus, mais à la vérité trop saisissante avec laquelle est rendu le cadavre. C'est du naturalisme, admirable si l'on veut, mais ce n'est que cela. La peinture a perdu son principal caractère et son utilité : ce n'est plus un enseignement. La chose est plus évidente encore dans le tableau du même maître, le *Banquier pesant des pièces d'or,* tableau de genre d'où l'idée morale est absente et qui est, par conséquent, en contradiction complète avec les principes élevés de l'art digne de ce nom. « Par ce dernier tableau et par plusieurs autres analogues, dit ici M. Dehaisnes, le peintre d'Anvers contribua à répandre dans les Pays-Bas les fausses idées qui ont été exprimées de nos jours par la fameuse maxime *l'art pour l'art.* Sans doute, dans l'exécution, et parfois dans la composition, il rappelle, malgré la sécheresse et la froideur de son faire, les œuvres de Van Eyck et de Memling; mais, en général, il tend à se séparer d'eux et à introduire un système nouveau qui aboutira au naturalisme.... »

Je pense avoir donné une idée assez exacte, bien que fort incomplète, du travail de M. Dehaisnes. Ce travail est un livre, comme je le disais en commençant, et c'est un livre sérieusement préparé, mûrement pensé, écrit avec chaleur et clarté. Assurément, si on le fait connaître, comme il le mérite, ce livre exercera une influence réelle; il contribuera

à activer puissamment le retour au bon goût et à la saine appréciation des œuvres d'art dans leur rapport avec le Christianisme, retour que l'on constate avec bonheur depuis un assez bon nombre d'années et qui déjà ne se borne plus à l'une des branches de l'art seulement, l'architecture. Peut-être exprimerai-je encore un regret en finissant cet article : c'est que l'auteur, tout en remplissant parfaitement le cadre qu'il s'était proposé de remplir, ait pourtant promis, au moins dans le sens strict du mot, quelque chose de plus encore que ce qu'il a donné, bien qu'il ait donné beaucoup. La peinture est une partie notable de l'*Art chrétien*, sans doute, mais elle n'est pas tout l'Art chrétien. M. Rio, dans son livre si rare déjà et si important, a eu soin de dire : « De l'Art chrétien, 1° Forme de l'art, Peinture, » et il a ainsi réservé les autres parties. Ce titre est donc trop général, et il aurait demandé un sous-titre, ou bien, — et le travail alors serait immense, — il aurait demandé que l'auteur traitât de tout ce qui est renfermé dans ce mot si complexe : l'*Art chrétien*. C'est là, du reste, une tache légère et qu'il serait facile à l'auteur de faire disparaître par une simple modification de titre, afin de rendre son œuvre, déjà si belle, parfaite de tous points.

L'ABBÉ E. VAN DRIVAL.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

SIXIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE DEUXIÈME.

IXe ET Xe SIÈCLES.

ARTICLE I. — *Architecture (style Carlovingien).*

DATES HISTORIQUES. — Bien que Charlemagne ait régné pendant les trente dernières années du VIIIe siècle, ce n'est guères qu'au commencement du IXe que le fils aîné de Pépin, fort de la haute position qu'il avait conquise par son génie et ses victoires, put accorder un puissant patronage aux lettres et aux arts. Ses divers voyages en Italie avaient alors développé dans son âme le sentiment du beau, et il comprit qu'un règne pouvait encore être illustré autrement que par les triomphes des armes. « Bien que toujours occupé de ses vastes desseins, nous dit Eginhard, il entreprit cependant en divers lieux, pour l'ornement et l'utilité de son

* Voyez le tome IV, page 578.

royaume, de nombreux travaux, dont il termina plusieurs. Parmi ces œuvres, on doit citer avant tout la Basilique de la Vierge qu'il fit construire à Aix-la-Chapelle, avec un art admirable. Il l'orna d'or et d'argent, de candélabres, de grilles et de portes d'airain massif, et fit venir de Rome et de Ravenne des marbres et des colonnes qu'on ne pouvait se procurer ailleurs... Il commença deux magnifiques palais : le premier non loin de Mayence, l'autre à Nimègue ; mais les édifices sacrés furent surtout l'objet de sa sollicitude dans toute l'étendue de son royaume. Dès qu'il apprenait que ces monuments tombaient de vétusté, il enjoignait aux Pontifes et aux religieux qui en avaient la garde de les faire restaurer et désignait des commissaires pour veiller à l'exécution de ses ordres. »

Ne pourrait-on pas trouver là l'origine des fonctions que remplissent actuellement nos inspecteurs des monuments historiques, avec cette différence toutefois que les *missi* de Charlemagne pourvus d'argent et d'autorité pouvaient exercer un contrôle efficace, et ne se bornaient pas à formuler de ces impuissantes protestations qui n'ont souvent, de nos jours, d'autre résultat que de remplir inutilement les cartons des ministères.

Tous ceux qui étaient attachés à Charlemagne par les liens du sang, de l'amitié ou de l'administration secondaient activement ses vues pour régénérer la France monumentale. L'Archevêque de Trèves écrivait à Frottaire, évêque de Toul : « Réparez votre église, hâtez-vous ; vous connaissez les ordres et la fermeté de l'Empereur. » Aussi de grands monuments religieux surgissaient sur tous les points du royaume, à Lorsh, à Paderborn, à Vence, à Embrun, à Sisteron, à Digne, à Avignon. On prétend que dans la seule province d'Aquitaine, Charlemagne érigea plus de mille basiliques

sous le vocable de la sainte Vierge. Cette évaluation est sans doute exagérée. Il est vrai que l'Empereur, comme tous les grands propriétaires de son temps, fit construire de nombreuses églises dans ses propres domaines ; mais on lui a souvent attribué la fondation de monuments qui avaient été élevés par de grands dignitaires de la Couronne. La légende populaire, oublieuse des gloires du second ordre, ne vit que le nom de Charlemagne dans toutes les œuvres de son siècle ; de même que de nos jours elle attribue directement à César l'établissement de tous les camps romains dont les vestiges existent en Europe.

La grande œuvre d'unité politique fondée par Charlemagne s'écroula avec lui et entraîna dans sa ruine les arts qu'il protégeait. Louis-le-Débonnaire s'efforça, il est vrai, de continuer les traditions du grand règne ; il chargea un Concile de défendre la cause des saintes Images que voulaient proscrire les iconoclastes de l'Orient ; mais, après sa mort, la France dut concentrer toute son énergie à repousser les sauvages invasions des Normands et des Sarrasins. Les artistes grecs, appelés en France par Charles-le-Chauve, restèrent impuissants à relever toutes les ruines qu'accumulaient des invasions successives, et à un siècle de progrès succéda un âge de décadence.

On a prétendu qu'au Xe siècle, l'essor de la civilisation avait été entravé par une appréhension générale de la fin du monde, que l'on attendait pour l'an 1000. M. l'abbé Auber, dans un récent article publié par notre *Revue,* a fait justice de ce qu'il y a d'exagéré dans cette appréciation. Il a démontré que cette fausse interprétation d'un passage de l'Apocalypse ne fut admise que par un petit nombre d'esprits crédules, et qu'on avait eu grand tort d'interpréter comme une doctrine universellement acceptée les menaces oratoires de

quelques prédicateurs, qui crurent pouvoir profiter d'une vague superstition populaire au profit de la conversion des âmes. Si cette fabuleuse terreur eût envahi tous les esprits, elle les aurait plongés dans un complet découragement et l'on se serait bien gardé d'ériger des monuments qu'on aurait cru fatalement destinés à une ruine imminente. Bien loin de là, les cinquante dernières années du Xe siècle, au témoignage des chroniqueurs contemporains, voient s'élever cent douze monastères et un grand nombre d'églises paroissiales. A celles qu'a citées M. Auber, nous ajouterons les suivantes:

Saint-Vanne à Verdun.
Saint-Magloire à Paris.
Saint-Michel à Tonnerre.
Saint-Paul à Verdun.
Saint-Pierre à Melun.
Saint-André à Vienne.
Saint-Étienne à Beauvais (997).
Saint-Pierre à Beauvais (991).

Les églises de Bray-sur-Seine, de Saint-Sever en Béarn, de Morienval en Valois (997), etc.

La Belgique vit s'élever, pendant le Xe siècle, un plus grand nombre d'églises remarquables que dans les siècles précédents. Éracle, évêque de Liège, construisit sept églises dans sa ville épiscopale; son successeur, le célèbre Notger, en bâtit encore un plus grand nombre; il commença en 988 la cathédrale de Saint Lambert, dont les chroniqueurs contemporains exaltent la magnificence.

Nous croyons donc, comme notre savant confrère, que la renaissance artistique qui se manifesta dès le commencement du XIe siècle, est due, non pas à l'évanouissement subit d'une crainte chimérique, mais à l'apaisement des querelles politiques, à la conversion des peuplades envahissantes,

au désir de réparer les immenses ruines du passé et de rendre une sainte hospitalité aux nombreuses reliques que la crainte des Normands avait fait disperser.

Caractères généraux. — L'architecture, comme la vie sociale d'alors, resta à l'état de formation. Elle subit la double influence du génie oriental et du goût italien, par l'entremise des artistes de Byzance, de Damas, de Rome, de Ravenne, qui furent attirés chez nous par les sollicitations de nos rois. Il y eut donc dès lors une espèce de fusion entre le style purement classique et une aspiration encore vague vers une forme plus chrétienne. Mais cette tendance d'émancipation ne se fit guères sentir que sur les bords du Rhin et dans le midi de la France ; elle n'eut que peu d'accès dans les contrées occupées par les Normands et les Sarrasins. L'adoption d'un dôme dans les églises d'Aix-la-Chapelle (*fig.* 1) et de Nimègue, sont les traces les plus évidentes qu'a laissées à cette époque l'influence byzantine. Les caractères généraux de l'architecture restèrent donc à peu près les mêmes que sous la dynastie mérovingienne, et nous n'aurons que peu de chose à ajouter à ce que nous avons dit dans le premier chapitre de ce *Précis*.

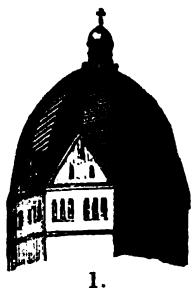
1.

Appareil. — Il est le même qu'à l'époque précédente. Au Xe siècle, le petit appareil devient plus rare ; on emploie souvent des pierres calcaires beaucoup plus longues que larges. Dans les petites églises rurales, les murs sont construits avec des moellons taillés en cubes et noyés dans le mortier. Dans le midi de la France, le grand appareil commence à être employé. Des chaînes horizontales de briques simulent des assises régulières ; leur emploi est combiné de ma-

nière à produire des dessins symétriques qui tranchent de couleur sur l'obscurité des murailles.

Corniches et modillons. — Tantôt les corniches ne sont que de larges bandeaux décorés de moulures ondulées ou de ciselures taillées en losanges ; tantôt, comme à Marmoutiers (*fig.* 2, 3, 4, 5), elles se garnissent de modillons saillants où

2.

3.

4.

5.

sont sculptés des dessins géométriques, des animaux et des têtes grimaçantes.

Porches. — La charpente des porches, appuyée sur les murs de la façade principale, était soutenue par deux rangées de colonnes ; ils étaient pourvus de deux fontaines destinées aux ablutions des fidèles qui entraient dans le temple. Le fonds était décoré de peintures et de mosaïques comme dans les basiliques italiennes. C'est là qu'on enterrait les Évêques et les prêtres et qu'on exposait les reliques à la vénération des fidèles. Les Capitulaires de Charlemagne, les Conciles de Tours et d'Arles défendirent de s'assembler dans les porches pour y traiter d'affaires profanes.

Les portes étaient carrées ; leur linteau reposait sur des pieds droits.

Fenêtres. — L'abside, qui antérieurement n'était percée d'aucun jour, commence à se garnir d'étroites fenêtres. Leur baie n'est point encore divisée en deux compartiments par un meneau central. On en peut néanmoins citer un exemple à Germigny-des-Prés (Loiret). — L'unique décoration des fenêtres consiste ordinairement dans l'appareil de l'arc qui

les couronne ou dans les claveaux en pierres de diverses couleurs qui simulent une espèce de mosaïque.

Tours. — La plus importante innovation de l'architecture carlovingienne fut l'érection de tours, soit aux deux angles du portail occidental, soit au centre du transsept; les cloches dont on se servait antérieurement n'étaient pas d'assez grande dimension pour nécessiter l'usage des clochers. Nous sommes disposé à croire que dans le Nord, les tours furent d'abord quadrangulaires, puis rondes, tandis que dans le Midi, la forme circulaire précéda la forme carrée : elles sont peu élevées et percées de plusieurs rangs de fenêtres sans ornements et quelquefois géminées, c'est-à-dire réunies deux à deux. Leur toit a tantôt deux égoûts et tantôt quatre pans qui ont l'aspect d'une pyramide écrasée. La tour fut quelquefois un monument entièrement séparé de l'église : on éludait ainsi la difficulté de l'asseoir solidement sur les arcs que supportent les quatre piliers du transsept.

Colonnes. — Les antiques proportions de la colonne ne furent plus observées. Elles sont tantôt plus longues et tantôt plus raccourcies que les modèles invariables de l'antiquité. Leur base (*fig.* 6 *et* 8) repose sur un socle carré, surmonté de diverses moulures qui sont des imitations plus ou moins fi-

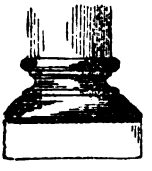

6.

7.

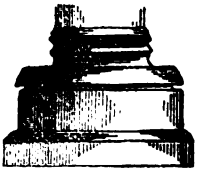

8.

dèles de l'antique. On y sculpta parfois des têtes de monstre écrasées sous la pesanteur du fût (*fig.* 7). Les chapiteaux sur

lesquels reposent immédiatement les arceaux des voûtes, ne sont plus toujours, comme aux siècles précédents, de lourdes imitations de l'ionique et du corynthien ; ils tapissent leur corbeille de plantes aquatiques et de grossiers linéaments ; ils sont même parfois remplacés par un simple ressaut ou par un bourrelet, et même entièrement supprimés. Dans les régions septentrionales, les piliers carrés ou octogones sont beaucoup plus en usage que les colonnes cylindriques. A Saint-Laurent de Beaucaire, sur la route de Beaucaire à Nîmes, les deux gros piliers du sanctuaire ne sont autre chose que deux bornes milliaires romaines qui ont conservé leurs inscriptions.

Arcades. — Les arcades que l'Art chrétien emprunta aux derniers temps de l'architecture romaine sont tantôt surhaussées et tantôt surbaissées (*fig.* 9). Dans le centre et dans le midi de la France, on trouve déjà des arcades en fer à

9.

10.

cheval (*fig.* 10), c'est-à-dire quelque peu prolongées au-dessous du diamètre par la continuation de la circonférence.

Voutes. — La facilité avec laquelle les Normands incendièrent un si grand nombre d'églises, prouverait à elle seule que les vaisseaux étaient simplement plafonnés, quand bien même les textes des annalistes n'auraient pas constaté que les grandes nefs étaient encore dépourvues de voûte sous les derniers carlovingiens. Les architectes se bornaient à voûter

les nefs collatérales, les absides, les cryptes et l'étage inférieur des clochers.

Ornementation. — Les mosaïques et les peintures murales devinrent beaucoup plus rares que sous la période mérovingienne, et furent ordinairement remplacées par des incrustations en briques. On vit apparaître quelques-unes des moulures qui devaient caractériser le style du siècle suivant, telles que les frettes (*fig.* 11), les dents de scie (*fig.* 12), les billettes (*fig.* 13), les hachures et les chevrons.

11.

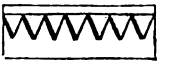
12.

13.

Exemples du style carlovingien. — D'après un ancien dessin reproduit par Mabillon (*Acta Sanctorum O. S. B. sæc. IV, pars prima*, page 111), l'église abbatiale de Saint-Riquier, dédiée en 801, était flanquée de deux tours de défense l'une à l'Orient, l'autre à l'Occident. Elles étaient reliées par une muraille garnie de créneaux et surmontées d'un toit en cône tronqué. La nef, plus élevée que le chœur, était éclairée par des baies rondes et des fenêtres cintrées. Le chœur tourné vers l'Orient était pavé en mosaïques de marbre. Saint Angilbert, en faisant construire l'abbaye, eut soin de lui donner une forme triangulaire, pour rappeler le mystère de la Trinité. C'est dans cette même intention qu'il fit bâtir trois églises qui étaient desservies par trois cents moines, et que chacune d'elle était pourvue de trois autels, de trois ciboriums et de trois ambons.

Il ne nous reste que bien peu de monuments qu'on puisse attribuer en toute certitude à la période carlovingienne. Parmi ceux que nous allons citer, il en est peu qui n'aient point subi de réparations partielles dans les siècles suivants.

L'église Saint-Martin d'Angers date, en grande partie du moins, des règnes de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve. Son plan cruciforme (*fig.* 14) rappelle celui de la ba-

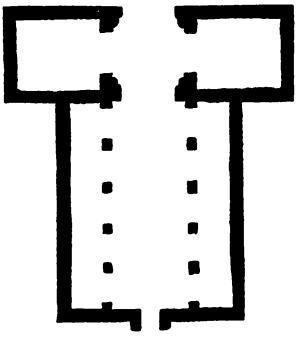

14.

15.

silique Sainte-Praxède à Rome. La nef est partagée en cinq travées par des piliers rectangulaires; l'ensemble a un certain cachet de grandeur, mais les détails trahissent l'ignorance et l'inhabileté des artistes.

L'église de Saint-Guillhem du Désert (Hérault), fondée en 804, conserve encore plusieurs parties de sa construction primitive. Son abside circulaire est voûtée en petites pierres noyées dans du mortier; elle est flanquée de deux chapelles éclairées chacune par trois fenêtres et décorées d'arcatures (*fig.* 15). Le pignon qui apparaît au-dessus de l'abside est percé de deux ouvertures circulaires séparées par une croix grecque.

La Basse-Œuvre de Beauvais servit probablement de baptistère à cette cité. La façade date du Xe siècle et le reste d'une époque antérieure. Ce qui subsiste aujourd'hui forme un vaisseau parrallélogramme divisé en trois nefs; la principale est séparée des collatéraux par des arcades sans cor-

niche ni moulures. Une fenêtre de la façade, encadrée d'une archivolte, est surmontée de trois figures nues, très-grossièrement sculptées qui représentent peut-être la chûte du premier homme. On remarque au centre du fronton triangulaire une croix ancrée dont les deux branches transversales sont surmontées d'une ouverture destinée à donner du jour dans les combles.

Une partie de la crypte de Saint-Aignan à Orléans remonte au IXe siècle. La porte de la confession a un tympan lisse et cintré, encadré dans une archivolte à claveaux cunéiformes. Les pierres des murs, beaucoup plus longues que larges, sont presque réduites aux proportions des briques gallo-romaines.

La crypte de Sainte-Marie (*fig.* 16) et la chapelle de Saint-

16.

Macaire à Saint-Bavon de Gand, remaniées à diverses

époques, conservent néanmoins des parties qui appartiennent à la construction primitive due à Eginhard, le secrétaire et l'historien de Charlemagne. Les murs de Sainte-Marie sont bâtis en biocage et en arêtes de poisson. L'oratoire octogone de Saint-Macaire (*fig.* 17) a été restauré récemment et

17.

est devenu une espèce de musée, où l'on a recueilli les antiquités trouvées dans diverses fouilles et notamment des monuments funéraires de l'époque carlovingienne.

On attribue à la même époque l'église de Germigny-les-Prés, près de Chateauneuf (Loiret). Son abside circulaire est accompagnée, comme à Saint-Guillhem du Désert, de deux absidioles. Le clocher central est porté sur quatre piles isolées.

M. Mérimée pense que les églises de Courtoges et de Villeneuve, près de Maguelone (Hérault), offrent des types de l'architecture du IXe siècle. On y remarque un moyen appareil de pierres taillées, un soubassement au bas des murs, une porte latérale donnant entrée dans un porche qui pré-

cède la nef, une tour unique, carrée, placée vers l'extrémité du chœur.

Nous mentionnerons enfin, comme devant remonter au IXe ou au Xe siècle :

Saint Étienne de Beaugency (Loiret).

La chapelle de Vieux Pont-en-Auge (Calvados).

Les églises de Vignory (Haute-Marne), de Berneuil et de La Rue Saint-Pierre (Oise), de Saint-Germain-sur-Bresle, de Mareuil et d'Airaisne (Somme), de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), de Bagé-le-Châtel (Ain).

Le chœur de Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret).

La nef de l'église de Tournus (Saône-et-Loire).

La nef de Saint-Menoux (Allier).

La nef de Montier en Der (Haute-Marne).

L'abside de Neuviller (Bas-Rhin).

Les soubassements du clocher de Notre-Dame de Melun.

Les porches de Saint-Savin (Vienne), et de la cathédrale de Limoges.

Quelques parties de Saint-Jean, au Puy.

Les cryptes de Saint-Étienne, à Auxerre, de Saint-Avit et de Saint-Mesmin, à Orléans.

J. CORBLET.

(La suite à un prochain numéro).

L'HISTOIRE NATURELLE LÉGENDAIRE

au Moyen-Age.

TROISIÈME ARTICLE *

IV.

C'est un fait depuis longtemps reconnu que, dans la pensée des écrivains sacrés et dans les considérations le plus fréquemment développées par les Pères de l'Église, les animaux, entraînés par leurs instincts farouches, sont les plus frappants symboles de nos vices et de ces mouvements désordonnés contre lesquels la gloire de l'homme est de soutenir une incessante lutte. « Hé quoi ! s'écrient-ils souvent, l'homme « peut triompher, à force d'adresse ou de courage, des ani- « maux les plus redoutables; et il ne pourrait parvenir à « soumettre au joug de sa raison les passions honteuses qui « grondent dans son cœur ! » Saint Cyrille, énumérant les passions qui se partagent la possession de notre âme, les assimile au renard, au lion, au tigre et aux autres animaux sauvages [1]. La volupté, dit saint Jérôme (*Oseæ,* cap. IV), per-

* Voir le numéro d'avril 1861, page 178.

[1] Saint Cyrille, *Catech. IX.*

vertit le sens et fait un animal, d'un être doué de raison. Boëce [1] compare de même les hommes dominés par leurs vices aux divers animaux qui montrent des instincts analogues : *Ita fit ut qui, probitate deserta, homo esse desierit cum in divinam conditionem transire non possit, vertatur in belluam.*

Une tradition rabbinique rapporte que lorsque Noé planta la vigne, Satan, qui l'accompagna, sacrifia un mouton, un lion, un singe et une truie ; ces animaux indiquent les degrés successifs de l'ivresse (Warton, t. I, p. 185). Chaucer dit dans le *Manciples prologue* :

> I trow that ye have dronken win of ape,
> And that is whan men playen with a straw.

Dans le *Calendrier des Bergers*, vin de mouton, vin de lion, vin de singe et vin de pourceau, indiquent les effets produits sur les différents tempéraments des hommes par l'ivresse.

Toujours présente aux méditations des vrais chrétiens, la pensée des attaques dirigées contre le genre humain par l'ennemi implacable qui recèle en lui les intincts des plus cruels ou des plus vils animaux, ne devait-elle pas tout naturellement porter les artistes à le représenter sous les formes les plus effrayantes et les plus grotesques ? De là ces monstres hideux, figurés dans toutes les parties des édifices chrétiens, grimaçant aux angles des murs, se jouant sur les tympans des portails ou sous les voûtes des côtés latéraux, se mêlant à toutes les scènes, ayant leur place marquée dans tous les tableaux, et projetant leur ombre sur les représentations les plus consolantes ou les plus aimables. Souvent aussi, à l'exemple de Salomon, qui envoyait le paresseux à l'école

[1] *De Consolatione philosophiæ*, lib. IV, prosa 3.

de la fourmi et de l'abeille, les écrivains sacrés ont pu offrir à l'homme de plus riants emblêmes, et l'ont fait rougir de son infériorité à l'égard de certains animaux, doués par Dieu d'instincts plus doux et de caractère plus sociable. Quelle honte pour l'homme, dit saint Basile, de trouver si souvent sa raison moins haute et moins sage que l'instinct de l'animal!

La belle homélie de saint Basile sur l'œuvre des six jours n'est qu'une magnifique paraphrase de cette pensée.

Mais ces données générales sur l'emploi des animaux symboliques dans les monuments d'architecture, et sur les allégories dont ils peuvent être l'objet dans les livres, où ils sont considérés comme les emblêmes des vices et des vertus, sont loin d'être suffisantes pour une intelligence complète et raisonnée de leur emploi dans le symbolisme chrétien.

Il faut étendre le cercle, et chercher dans l'étude des Bestiaires, des Volucraires et des Lapidaires, des explications plus précises. Le résultat de ce travail sera de substituer à des explications presque toujours basées sur des conjectures plus ou moins ingénieuses et forcées, tout un système d'interprétation, fondé sur la connaissance de faits positifs.

Voici un passage que nous trouvons dans l'Introduction dont Orderic Vital fait précéder le XIe livre de son *Histoire des Ducs de Normandie :* « Le jaloux ennemi du genre humain porte beaucoup de noms dans les écrits inspirés par le ciel. En effet, c'est un *lion*, un *loup,* un *dragon,* une *perdrix,* un *basilic,* un *milan,* un *sanglier,* un *renard,* un *chien,* un *ours,* une *sangsue*, une *céraste*, une *couleuvre* cruelle, qui tous nous tendent des piéges et s'occupent de nuire aux insensés par ruse ou par violence. Mille autres noms encore n'échapperont pas aux lecteurs ingénieux, car ils proviennent des divers artifices qu'emploie cet ennemi des hommes. »

Les raisons qui faisaient donner au démon tous les noms

que rappelle ici l'historien, étaient tellement connues des hommes du Moyen Age, qu'aucun d'eux n'eût été embarrassé pour expliquer le sens de ces différentes personnifications, dont quelques-unes embarrasseraient certainement aujourd'hui les lecteurs qui n'en auraient pas trouvé l'explication dans l'étude de nos Bestiaires. Si l'on s'étonnait, par exemple, de voir comparer le démon à la perdrix, on en trouverait l'explication dans les commentaires du *Physiologus* et dans la plupart des *Hexaëméron* dont nous avons parlé. Jalouse, disent la plupart des commentateurs, d'augmenter sa famille, la perdrix couve parfois les œufs d'une autre mère; mais aussitôt que les petits, élevés par elle comme s'ils lui appartenaient, sont devenus grands, ils reconnaissent la voix de leur véritable mère, et ils s'empressent de la rejoindre, abandonnant celle qui les avait volés. C'est ainsi que le démon s'empare quelquefois des enfants de Dieu; mais il voit s'échapper sa proie, au moment même où il espérait avoir fait entrer pour jamais ceux qu'il avait volés, dans la famille des réprouvés.

Nous ne nous occuperons point ici de combattre avec Bochart l'opinion accréditée sur l'instinct qui permet aux petits de la perdrix de reconnaître leur véritable mère [1]. Les faits rapportés par les légendes offrent-ils l'occasion de présenter sous une forme populaire quelqu'enseignement utile, les écrivains n'en demandent pas davantage; ils sont toujours disposés à pratiquer la devise favorite de l'Italie : « *Se non è vero*, etc. » Il ne nous paraît pas inutile de faire remarquer

[1] Bochart fait gravement observer, à ce sujet, qu'il n'est pas vraisemblable que les animaux aient été traités sur ce point plus favorablement que l'homme, qui serait heureux de posséder un si précieux instinct. « Car, ajoute-t-il, si le malheureux Œdipe en eût été pourvu, il aurait entendu la voix du sang, et son double crime eût été impossible ! »

en passant que la mauvaise réputation de la perdrix, accusée par nos Bestiaires de voler les œufs d'autrui, sans trop nous expliquer comment elle s'y prend pour effectuer son larcin, ne paraît pas avoir été meilleure chez les peuples de l'Orient que dans notre pays. Nous trouvons, en effet, parmi les punitions infligées par la religion des Indiens aux voleurs de vêtements de soie, celle d'être transformés en perdrix grises, et en perdrix rouges si les vêtements sont teints [1].

Les autres animaux auxquels le démon est assimilé dans l'ouvrage d'Orderic Vital, pourraient être soumis à des études analogues. Bornons-nous à faire remarquer que tous aussi figurent parmi ceux que mentionne l'Écriture-Sainte. On peut en reconnaître quatre, cités à la fois dans le passage si connu du psaume XC (v. 13) : *Super aspidem et basilicum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.*

Le passage suivant, que nous empruntons à un rythme sur la vie de saint Clęt [2], ne peut être compris qu'à l'aide des Bestiaires, qui nous racontent comment l'aigle, devenu vieux, s'élève dans les airs jusqu'à ce qu'il soit brûlé par le soleil, et puis se laisse tomber dans une fontaine, où il retrouve une nouvelle vie et une nouvelle jeunesse :

In monte *Or* [3] per *aquilam* ad serviendum Deo describitur locus,
In quo *renovanda erat* veteris hominis, sicut aquilæ, *juventus*.

Il sera facile d'expliquer le vers suivant, qui fait également partie d'un autre ouvrage, cité par M. Éd. Du Méril [4] :

[1] *Lois de Manou*, ap. Charma, *Philosophie orientale*, p. 55. Paris, 1847.

[2] *Poésies littéraires antérieures au XIIe siècle*, par M. Édélestand Du Méril, p. 63.

[3] Le mont *Or* ou *Hor*, dans l'Arabie Pétrée, sans doute. *Exode*, ch. XVII, v. 6.

[4] Id., *Exode*, ch. XVII, v. 6, p. 191. — *Poems attributed to W. Mapes*, p. 203.

Christus a *noctuis* datur supplicio.
Le Christ est mis à mort par les hibous.

lorsque l'on aura lu, dans le Bestiaire de Guillaume, la description du Nycticorax, « dont le nom, dit le Trouvère, est *fresaie* en dreit romanz ; » et que l'on aura fait attention à ces deux vers :

En cest oisel sunt figuré
Li felon jeve maleuré.

Les Juifs, en effet, comme les oiseaux de nuit, fermèrent les yeux pour ne point voir Dieu, le *véritable soleil*, et devinrent ses meurtriers.

Dans un missel du XIIIe siècle que nous avons eu entre les mains, se trouvait une charmante miniature représentant un petit animal dont les cornes longues et aiguës s'étaient embarrassées au milieu d'un épais fourré d'arbustes aux branches souples et déliées. Il semblait pousser des cris désespérés, au bruit desquels accourait un chasseur, qui perçait l'animal de sa lance. L'artiste avait exécuté, en regard de ce petit tableau, une autre miniature où des hommes et des femmes paraissaient, au milieu d'une parfaite sécurité, se livrer aux délices de la table, tandis que le démon, l'infatigable chasseur, enveloppait dans de larges filets ses imprudentes victimes. C'était la leçon morale, mise en regard de sa représentation symbolique, ainsi que le font les Bestiaires, dans la description d'un animal désigné par eux sous le nom d'Antolops.

Si nous ouvrons les livres des théologiens, des commentateurs des saintes Écritures, les sermons des prédicateurs, nous y trouvons à chaque instant la trace des emprunts faits par eux aux divers ouvrages qui nous serviront à établir notre

zoologie et notre minéralogie légendaires. C'est ainsi qu'en parcourant les sermons de l'évêque de Paris, Maurice de Sully [1], nous avons vu, dans le sermon du deuxième dimanche après Pâques, sur ce texte rappelé depuis d'une manière si sublime par un de ses plus illustres successeurs [2] : *Ego sum Pastor bonus, bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis,* le prédicateur comparer le *loup* au diable, les *brebis sauvées* aux élus et les *chèvres* aux âmes des damnés. Dans le sermon du cinquième dimanche après la Pentecôte, sur la pêche miraculeuse, la *mer* est considérée comme le monde, avec ses troubles et ses agitations; les *bons pêcheurs*, comme les bons prêcheurs de la sainte Église; *les poissons*, comme les pécheurs et les pécheresses; la *nuit* est le mauvais chrétien « que le diable a désevré de la clarté de Dieu » ; le *jour*, ceux que Dieu « a pourvus à sauveté et à gloire » ; les *lus*, les *bars* et tous les bons poissons pris dans les rets, sont ceux qui demeurent en sainte Église; l'*anguille* enfin est « le mauvais homme qui s'est mis en l'amour des choses terriennes, de la luxure et de la chair, et qui à grant peine déguerpit son péché, si comme l'anguille qui, à grant peine, est prise et écorchée. »

Il est aussi question dans un autre sermon de quelques-unes des pierres précieuses auxquelles est attaché un sens symbolique. Là, comme dans les Lapidaires, les neuf *Jaspes* sont les neuf ordres des Anges qui sont au ciel.

Nous trouvons dans l'histoire une foule de détails attestant que ces notions étaient familières, et que l'on y faisait de perpétuelles allusions.

[1] Manuscrit du XIIIe siècle appartenant à M. Renault, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — Autre manuscrit de la bibliothèque d'Oxford antérieur à 1197 (Voir notre Rapport sur les sermons de Maurice de Sully, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, année 1856).

[2] Monseigneur Affre, 1848.

Dans une lettre pontificale écrite par Grégoire IX à l'empereur Frédéric II, ce prince est successivement transformé en *ours*, en *lion*, en *léopard*, en *renard* et en *scorpion*. Frédéric, de son côté, appelle son adversaire du nom de *Grand Dragon* [1].

Lorsqu'après le traité de Venise fait avec Frédéric Barberousse, le pape Alexandre III reçut l'empereur, il lui mit le pied sur la tête en prononçant la formule : *Super aspidem et basilicum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem.*

Cette habitude de considérer les animaux comme des symboles exerçait un empire général. Richaume, abbé de Cîteaux, vit en songe, au fond de sa cellule, une *poule* grattant la terre, un *chien* aboyant et un *coq*. Ce furent pour lui autant d'avertissements venus d'en haut pour le rappeler à ses devoirs et lui reprocher sa négligence : ces trois hiéroglyphes figuraient en effet pour lui, comme pour ses contemporains, les prédicateurs, les gardiens et les pasteurs d'âmes.

Dans le recueil de dessins de Villars de Honcourt, publié par M. Lassus, on voit représentés le lion, le bœuf, la colombe, le porc-épic, le lièvre, le cheval et l'aigle. L'aigle du lutrin, dit-il, doit avoir le bec tourné du côté de l'Évangile.

Sur les médaillons qui décorent la cassette de saint Louis, achetée par l'Empereur à l'église de Dammarie, et déposée au Musée des Souverains, plusieurs sujets tirés des Bestiaires sont représentés, et entre autres, une *hydre* égorgée par un homme; une femme enfourchant un lion, symbole de la grâce divine; une *panthère* mettant en fuite le dragon par la pureté de son haleine, image de l'hérésie vaincue par les défenseurs de la sainte doctrine ; un *ibis* emportant un poisson mort, etc. Les émaux et les ivoires du Moyen Age sont per-

[1] Mathieu Paris, p. 488.

pétuellement ornés de sujets semblables dont les Bestiaires donnent l'explication.

Si, pour la décoration des églises, les architectes religieux ont fait plus d'un emprunt aux poèmes chevaleresques du Moyen Age, et s'ils y ont représenté jusqu'à des fabliaux, nos trouvères ont, par réciprocité, tiré des Bestiaires et des Lapidaires des détails dont ils ont orné leurs récits. Plusieurs d'entre eux paraissent très-versés dans les matières vulgarisées par les écrivains encyclopédiques, et l'on voit qu'ils ont lu le *Miroir naturel*, de Vincent de Beauvais, ou le *Grand Propriétaire des choses,* de Barthélemy Langlois.

Dans l'église de Perros, près Lannion, on voit un bas-relief représentant Arthur, la couronne en tête et l'épée à la main, triomphant d'un dragon avec l'aide d'un Saint du pays. Le monument remonte à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe.

Dans l'église Saint-Pierre de Caen, on a représenté sur un des piliers, à côté du phénix et de la licorne, un épisode du roman du *Chevalier à l'épée* et deux scènes appartenant aux légendes d'Aristote et de Virgile.

N'oublions pas de compter, parmi les témoignages nombreux attestant combien les détails donnés par les Bestiaires étaient universellement répandus, ceux que nous offrent les poètes ; citons, entre mille exemples, les vers suivants, extraits des poésies de Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre [1] ; ils sont conformes à ce que le *Physiologus* a raconté du Pélican :

> Diex est ensi, comme li Pelicans,
> Qui fait son nit el plus haut arbre sus ;

[1] *Poésies du roi de Navarre*, publiées par Lévesque de la Ravallière, t. II, p. 158. Paris, 1742, 2 vol. in-8°.

Et li mauvais oseau, qui vient de jus,
Les oseillons ocist, tant est puans ;
Li pere vient, destrois et angosseus,
Dou bec s'ocist; de son sanc dolereus
Vivre refaist tantots les oseillons.
Dieu fist autel (*de même*) quant vint sa passions ;
De son douc sanc rachata ses enfans
Du Deauble, qui tant par est poissans (*puissant*).

Nous trouvons dans le *Parthonopeus* de Blois, sur le *fénis* (phénix),

Un oisel qui moult est soltis (*subtil*)

un récit dans lequel l'auteur, usant de la liberté accordée aux poëtes, a mêlé les traditions relatives à cet oiseau à celles qui ont l'aigle pour objet :

. . . . . .
Entor uns mons est abitans,
U tos dis est li fus (*feu*) ardans.
En cel fu se rajovenist
Et ses penes (*aîles*) i rafrescit.
A grant mervelle vit ses cors;
Plus est el fu qu'il n'est de fors ;
Il ne keuve (*couve*), ne ne fait nis;
Mais quant il est moult enviellis,
Un moult grant fu d'especes (*épices*) fait,
Et puis volant vers le ciel vait.
De la calor d'amont esprent,
Et puis en son atrait (*retraite*) descent.
Illueques art (*brûle*) en son atret,
Et quant la flame s'entresvet
De cele cendre et de cel feu,
Revient un fenis en ce leu.
Al nueme (*neuvième*) jor est reformés ;
Et puis vit longuement assés,
Et se contient de tel maniere
Comme li autres fit ariere.
. . . . . .

On raconte dans le roman d'Aiol que le héros désigné sous ce nom, fils du comte Élie et de d'Avisse, sœur de Louis-le-Débonnaire, naquit au milieu d'une forêt où son père et sa mère avaient été relégués, à la persuasion d'un conseiller félon, nommé MACAIRE.

Autour du berceau de l'enfant, l'auteur du poème [1] fait siffler les couleuvres, les serpents et autres bêtes venimeuses connues sous le nom d'*aiols* ou d'*aious,* ce qui fit donner au nouveau-né le nom d'*Aiol* :

Tant avoit savagine en icel bois foilli,
Culevres et serpens et grans AIOLS furni;
Par de jouste l'enfant un grant *aiaut* coisi,
Une beste savage dont vous avés oï,
Et por icele beste que li sains hon coisi
L'apela on *Aiouls;* ce trovons en l'escrit.

Dans le roman d'Æneas, le héros troyen trouve auprès de Carthage de petits poissons qu'on nomme *Concilions,* et dans une île voisine des *Cocodrisles :*

Serpens fu grant à demesure,
Et de molt diverse nature.
Quant a sa proie devorée,
Puis si s'endort, gole baée.
. . . . . .
El cors li entrent li oisel
Et pasturent en son dormant
Ce que mangié ot de devant;
Ne s'espurge par autrement,
Car n'a noiant de fondement [2].

[1] Ms. Lavallière, 80, f° 96.

[2] Voir la savante dissertation de M. Al. Pey, sur le roman d'Æneas, d'où nous tirons ce passage.

La Caladre figure dans le roman d'Auberi [1] : celle-ci, entrant dans le verger du palais, compte cet oiseau parmi ceux dont le chant s'y fait entendre :

Auberi fu apoiés au saucel,
Voit le peisson néer par le gravel,
Oi l'aloe, la melle et l'estornel,
Et la chalandre chanter sous l'arbrissel.

Dans *Partonopeus de Blois,* il est question de tigres vivant au milieu des précipices et se baignant dans la boue, comme les porcs :

Es desrubans li tygre maignent,
Qui, comme porc, en tai se baignent.

L'auteur du *Bel Inconnu,* poème de la Table-Ronde que nous venons de publier, mentionne, comme se trouvant représentés à la cour du roi Arthur, quelques-uns des animaux du Bestiaire : *caucatrix*, *léopard, lion, dragon, serpent volant, alérion*, *papegai, papemor*. Il y est aussi question de la panthère :

Ço est une beste marine :
Plus souef flaire que canele ;
Ainc Dius ne fist beste si bele.
Dalès la mer paist la racine ;
Et porte si grant medecine,
Qui sor lui l'a ne craint venin,
Tant le boive soir et matin.

Un autre poète compare l'homme puissant au faucon, et le pauvre au poulet : le premier, flatté pendant sa vie et jeté

[1] MS. 7227 ! fol. 70, cité par P. Paris. — *Hist. litt. de la France*, t. XXII, p. 326.

sur un fumier après sa mort; le second, jouet et victime des faucons tant qu'il existe, mais servi pompeusement sur la table des grands seigneurs, lorsqu'il a été tué [1].

Les Lapidaires sont aussi très-souvent mis à contribution par les poètes du Moyen Age. Dans les poèmes de Raoul de Cambrai et d'Ogier le Danois, les escarboucles jettent une clarté qui fait resplendir tous les lieux environnants. Dans celui d'Eracles, publié par M. Massmann, le héros reçoit de Dieu le privilége de connaître les propriétés mystérieuses des pierres. Sur le tombeau de *Blanchefleur*, dans le charmant poème de ce nom, brillent la plupart des pierres précieuses dont le Lapidaire contient la description :

Pieres i a qui vertus ont,
Et moult grant miracles i font,
Jaconces, saffirs, calcedoines,
Et esmeraudes et sardoines
Pelles, coraus et crisolites
Et diamans et amecites.

Il est dit dans le même poème que sur une tablette d'or étaient représentés quelques-uns des événements de la guerre de Troie. L'épée de Pâris est ornée d'une escarboucle :

El poumel desus ert asis
Un escarboucle de grant pris;
N'est sous ciel si orbes celiers,
S'il i estoit li boutilliers,
Ne péust, sans autre clarté,
Cler vin connaistre d'ysopé.

Dans le *Clericalis disciplina* d'Alphonse, il est question d'un serpent dont les yeux étaient des jacinthes.

Il est souvent question, dans ces sortes d'ouvrages, de l'aimant, appelé aussi diamant, qui joue un grand rôle dans

[1] C'EST LA COMPARAISON DU FAUCON. — Ms. de la B. I., 6988.

les Lapidaires. Cette montagne d'aimant qui, dans les *Mille et une Nuits* et le *Voyage de Sindbad-le-Marin*, attire à elle les vaisseaux voguant en pleine mer, se trouvait déjà mentionnée dans le *Pseudo-Callisthène*. Nos trouvères n'ont pas manqué de faire figurer dans leurs récits une pierre aussi fameuse. Témoins ces vers du roman d'Æneas :

Tot environ ont fait III rens
De Maignetes, par molt grant sens,
D'une piere qui molt est dure.
Li magnete est d'itel nature
Jà nus hom armés n'i venist
Que la pierre a soi ne traisist,
Tant i venissent à haubers
Ne fussent lues al mur ahers [1].

Dans le roman de *Huon de Bordeaux*, la montagne de diamant attire et fait périr le navire qui porte ce preux chevalier. Entraîné par un torrent sous un souterrain, Huon est éclairé pendant la nuit par l'éclat des pierres précieuses dont le lit de la rivière souterraine est tapissé. Il prend quelques-unes de ces pierres : l'une est une *escarboucle* et l'autre une *topaze*. La première garantit celui qui la porte de toute espèce de poisons et d'enchantements, et celui qui sera possesseur de la seconde n'aura plus à craindre aucun péril, soit par le fer, soit par le feu. Une autre rendait invisible. Ce sont là précisément les propriétés attribuées à ces pierres par les auteurs des *Lapidaires*.

[1] *Li romans d'Æneas*, par M. Al. Pey, p. 6

C. HIPPEAU.

La fin au prochain numéro.

Arras, typ. Rousseau-Leroy.

Xe Siecle. 1. Ms. Anglo-Saxon du British Museum, *Cotton*, *Claudius* A III. – XIe Siécle. 2. Bibl. imp. anc. fonds lat. N.° 8. – 3 et 4 Bibl de Valenciennes, 460. T. 4. XI. – XIIe Siecle 5. Peint murale de l'Abbaye de Nomberg à Salzbourg. – 6. Peint murale de la Catacombe dite *Platonia* à Rome – 7. Dalle tumulaire de l'Evêque Barthélemy de Vir (1150) à la Cath. de Laon – 8. Sceau de l'Eglise de Saint-Omer (1166) XIIIe Siecle. 9. Bibl. de Troyes, N.° 103.

PONTIFICALIA DE ST LOUIS D'ANJOU

EVEQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

QUATRIÈME ARTICLE *

CHAPITRE V.

LA MITRE.

§ I.

La Mitre chez les anciens.

Selon Joseph Scaliger, *Mitra* en syriaque, Διάδημα en grec, *Vitta* en latin, signifiaient une seule et même chose [1]. Macri fait venir Μίτρα de Μίτος, fil, « id est ligamen cum quo ligabatur mitra[2], » opinion précédemment émise par Boulanger[3]. H. Estienne, après avoir traduit Μίτρα par *cinctus, cingulum,*

* V. le numéro de mai 1860, p. 225.

[1] *Verborum etymologiæ,* p. 172, ap. M. Ter. Varronis *opera quæ extant,* in-12, 1581.

[2] *Hierolexicon,* Mitra.

[3] *Opusc. syst.*, t. I, *lib. de veste pont. et sac.*, c. 6, p. 9.

ajoute : « ac qui εἴλημα laneum (enveloppe, voile de laine), esse dicunt, ἀπὸ τῶν μίτων, a filis denominatum, μίτραν volunt [1]. »

Quelque soit son étymologie, la mitre était une coiffure asiatique, remontant à la plus haute antiquité, puisqu'il en est parlé dans les livres de Moïse. Hérodote donne aux Cissiens, peuple de la Susiane, l'épithète de μιτροφόροι (porteurs de mitres) [2] et Théocrite, déifiant Alexandre, le traite de « Dieu à la mitre bariolée [3]. »

M. Rich a reconnu un spécimen de la mitre persique sur la grande mosaïque de Pompéi, au musée de Naples; l'un des compagnons de Darius a la tête, le cou et les épaules enveloppés d'une pièce d'étoffe, agencée à peu près comme le *haïck* des Arabes [4]. L'opinion du savant anglais est que le mot Μίτρα, dans son sens général et primitif, désignait une longue écharpe, garnie à son extrémité de cordons destinés à l'attacher lorsqu'on voulait s'en servir. On ne pourrait expliquer autrement le passage de Callixène, cité par Athénée, où il est question d'une statue colossale de Bacchus, tenant dans la main gauche un thyrse autour duquel s'enroulait une *mitra* [5]. Différents objets relatifs au culte de Bacchus, représentés sur un bas-relief du musée Pio-Clémentin, confirment cette interprétation du texte de l'écrivain grec; parmi eux se trouve un thyrse avec une longue écharpe ou

[1] *Thes. linguæ græcæ*, MITPA.

[2] *Polymn.*

[3] Πέρσαισι βαρύς θεὸς αἰδολομίτρας.

Idylle 17, *Hym. sur Ptolémée*, 19.

Personne n'ignore qu'Alexandre, après la mort de Darius, adopta le costume des Perses.

[4] *Dict. des ant.*, Mitra, fig. 2.

[5] *Athen.*, V, 28.

mitra, pendante à l'extrémité de sa hampe, absolument comme les cravates de nos drapeaux [1]. Partant de là, il sera facile de comprendre, pourquoi Homère et Callimaque ont appliqué le mot Μίτρα tant au ceinturon du soldat qu'à la ceinture des femmes [2], et, pourquoi Athénée a employé les expressions μιτροχίτων (tunicam mitra cingens), ἀμιτροχίτων (cujus tunica cincta non est)[3].

Les anciens donnaient aussi le nom de *Mitra* au bonnet phrygien qui, dans les œuvres d'art, caractérise les Troyens. Ce bonnet, à pointe recourbée, s'attachait sous le menton ;

> Et nunc ille Paris, cum semiviro comitatu,
> Mœonia mentum mitra, crinemque madentem
> Subnixus, rapto potitur :

avec des cordons ;

> Et tunicæ manicas, et habent redimicula mitræ[4].

à quoi Servius, dans son Commentaire, ajoute le supplément d'un gland de perles : « Mitra.... incurvus pileus de quo pendebat baccatum regimen[5]. » Une médaille de Mithridate V, roi de Pont, offre une curieuse variété de cette sorte de mitre ; elle consiste en un cône droit, muni d'un ample couvre-nuque, le tout garni de perles, avec des rubans flottant sur l'occiput[6]. Les prêtres Guébres ou Parsis, lorsqu'ils prient devant

[1] *Dict. des ant.*, loc. cit , fig. 1.
[2] *Iliad.*, IV, 137. — *Hymn. in Jov.*, 21.
[3] Ap. *Thes ling græc.*, loc. cit.
[4] *Énéïd.*, IV, 215, et IX, 616.
[5] *Com.* sur le vers 216 du l. IV de l'*Énéïde*.
[6] MALLIOT, *Recherches sur les costumes*, etc. *des anciens peuples*, t. II, pl. 22, fig. 7, d'après Beger.

le feu sacré, usent encore d'une mitre qui participe à la fois de celle de Mithridate V et du bonnet phrygien [1].

D'après le lexique d'Hésychius, la mitre était un diadème à l'usage des barbares, διάδημα βαρβαρικόν. Le grammairien Eustathe abonde dans le même sens ; car, appuyé sur deux citations d'Hérodote et d'Euripide, il entend par Μίτρα, un bandeau entourant la tête, ἐπὶ τῆς περὶ κεφαλὴν ταινίας sive φασκίας [2]. Mais ailleurs, cet écrivain rapportant sur ouï dire que les mitres étaient des couronnes composées de bandelettes et d'écharpes, φάμενοι ὅτι μίτραι κυρίως οἱ ἀπὸ φασκίων καὶ ὡραρίων στέφανοι [3], et, l'auteur d'un *Etymologicon* ancien ajoutant à une définition identique, que par abus l'on appelait mitre toute espèce de couronne, ἐν καταχρήσει δὲ πᾶς στέφανος μίτρα λέγεται [4], je pense que, confondant ensemble, et le voile, et le ruban qui l'attachait, on avait fini par appliquer le nom générique de mitre à une coiffure très-analogue au *keffieh* que portent aujourd'hui les Syriens des deux sexes [5].

Dans cette dernière catégorie doivent rentrer, à mon avis, les mitres ornées de pierreries des rois ou brames indiens et celles que Lucien et Athénée [6] attribuent aux prêtres de la

[1] *Hist gén. des cér. rel.*, t. v, *Cérém. rel. des Parsis*, pl. 2.

[2] Ap. *Thes. ling. græc.*, MITPA.

[3] *In Iliad.* Δ.

[4] Ap D. H. Ménard, *S. Greg. op. omnia*, in-fol., 1705, *Notæ in Sacr.*, t. III, col. 558.

[5] Le *keffieh* est une grande écharpe ou voile rayé d'or, recouvrant une calotte et maintenu sur le sommet de la tête au moyen de cordons tressés en couronne V. A. de Beaumont, *Rech. sur l'orig. du blason*, pl. VIII, fig. 2. Athénée, lib. XII, doit l'entendre ainsi quand il dit qu'Alcibiade pavoisa ses galères de mitres et de bandelettes, ἐστεφάνωσε τὰς Ἀττικὰς τριήρεις θαλλῶ, καί μίτραις καί ταινίαις.

[6] Strabon, lib. XV ; Philostrate, *Vie d'Apollonius*, lib. II, c. II ; Lucien ; cit. par Catalani, *Pont. Rom.*, t. I, c. 19, *Prolegom.* — Athénée, l. XIV.

déesse de Syrie. Personne n'ignore la coutume des païens en général, de se voiler la tête quand ils offraient un sacrifice, et peut-être ne serais-je pas loin de la vérité si je me risquais à trouver dans le vers de Virgile,

Et capita ante aras Phrygio velamur amictu [1].

l'expression de la mitre iératique des Gentils.

L'usage de la mitre était commun aux hommes et aux femmes. Judith se parant pour aller séduire Holopherne, couvre sa tête d'une mitre. Isaïe compte la mitre parmi les ornements dont la colère céleste va dépouiller les filles d'Israël. Enfin, Baruch invitant Jérusalem à quitter ses habits de deuil, lui annonce que Dieu placera sur sa tête une mitre en signe d'honneur éternel [2]. On rencontre l'exemple de ces coiffures sur deux médailles, d'Amisus (nord du Pont) et de Beryte [3]. La dernière surtout, type de la mitre syrienne, est de forme conique, maintenue par des bandelettes, avec un voile pardessus. De l'Asie, cette mode s'étendit à la Grèce, où, suivant Pline, les femmes portaient des mitres bigarrées [4]. M. Rich en fournit la représentation, empruntée à un buste antique de la galerie de Dresde [5]. C'est une écharpe rayée, disposée avec beaucoup de coquetterie sur le sommet de la tête; l'une des extrémités entoure le menton et vient se réunir à l'autre bout pour former un nœud derrière l'oreille gauche. Introduite à Rome par les étrangers, la mitre y devint la

[1] *Énéïd.*, III, 545. — CLAUDIEN dit aussi « mitra velatus », *De laud. Stilic.*, I, 156.

[2] JUDITH, X, 30. — ISAÏE, III, 18 et 20. — BARUCH, V, 2.

[3] MALLIOT, t. II, pl. 22, 7 (Pelérin) et pl. 29, 8 (Beger).

[4] « Capita mulierum mitris versicoloribus. » *Hist. nat.*, XXXV, 9.

[5] *Dict. des ant.*, loc. cit., fig. 4. On y reconnaît les στέφανους γυναικείους d'Eustathe.

coiffure des personnes âgées et des courtisanes; le vers de Juvénal

Ite quibus grata est picta lupa barbara mitra [1].

prouve qu'elle ne subit aucun changement en Italie.

Le triomphe du Christianisme fit subir à la mitre un revirement singulier; des femmes perdues elle passa aux vierges consacrées au Seigneur. Saint Optat de Milève (IVe siècle) la mentionne plusieurs fois dans sa polémique contre les Donatistes, sous les noms de *mitra* et de *mitrella;* l'Évêque la posait lui-même sur le front des Religieuses en signe de leur mariage spirituel; elle était d'or ou indifféremment de laine teinte en pourpre, sans que rien de particulier fut prescrit à cet égard [2]. Saint Isidore de Séville (VIIe siècle) définit ainsi la mitre : « Mitra est pileum phrygium caput protegens, « quale est ornamentum capitis devotarum; sed pileum vi- « rorum est, mitra autem fœminarum. Redimicula autem « sunt quibus mitræ alligantur.... mitra ex lana est. Rigula « est mitra virginalis capitis [3]. » Dans un autre ouvrage, le même écrivain s'adresse aux vierges en ces termes : « atque « mitram, quasi coronam virginalis gloriæ, in vertice præ- « ferat [4]. » Une lecture superficielle des textes que je viens de citer, rendrait leur conciliation difficile. Il est en effet im-

[1] *Sat.* III, 66. — V. aussi OVIDE, *Fast.* IV, 517, PROPERCE, IV, 5, 70, etc.

[2] « Ab eo comprehensam puellam, cui mitram ipse imposuerat, a quo paulo ante pater vocabatur, etc. » *Adv. Donat.*, lib. II. — Nec ulla sunt præcepta conjuncta, vel de qua lana mitrella fieret, vel de qua purpura pingeretur, non enim panno hoc potest virginitas adjuvari. » — « Res inventa est ad signum capitis, non ad remedium castitatis.... spirituale nubendi hoc genus est. » — « In mitrella indicium est voluntatis, non castitatis auxilium.... signum est ergo, non sacramentum. » *Ib.*, lib. VI.

[3] *Orig.*, lib. 19, c. 30.

[4] *De Eccl. officiis*, lib. 2, c. 17, *De Virginibus.*

possible de comprendre des Religieuses, coiffées du bonnet phrygien brillant d'or et de pourpre, sous un climat où le soleil, sinon les mœurs, obligent tout le monde à se garantir la figure, et de trouver dans ce bonnet la moindre analogie avec une couronne. Le correctif apparaît heureusement dans la dernière phrase de ma citation des *Origines*. La *ricula*, diminutif de *rica*, sorte de voile, ne pouvait être un bonnet phrygien, non plus que la *mitella* (μιτρίον), coiffe ou bandeau en forme de pointe porté par les Grecques autour de la tête[1], et, si la première était la *mitra* des jeunes filles, admettra-t-on le *pileum phrygium in capite devotarum*. Il y a là certainement une confusion faite par le grand évêque de Séville entre des habitudes qui peut-être n'existaient plus de son temps, et, m'autorisant d'une partie de son texte, je dirai que la *mitra* ou *mitella* des chrétiennes consacrées à Dieu était un simple voile de laine fixé sur la tête par un bandeau d'or ou de pourpre noué avec des cordons, ou tout au moins un bonnet recouvert d'un voile. On trouverait peut-être quelques réminiscences de ces coiffures sur certaines planches d'un Recueil hagiographique, publié par Van Lochom; diverses Saintes, Abbesses et fondatrices d'Ordres orientaux, y ont la tête enveloppée d'un voile maintenu par une écharpe posée en diadème[2]. Du Saussay et M. Bock sont, à mon sens,

[1] « *Rica*, pièce de drap carrée et bordée d'une frange que les femmes portaient comme un voile sur la tête, surtout quand elles faisaient des sacrifices. » RICH, *Dict. des Ant.*, RICA, MITELLA; VARRON, *De ling. lat.*, l. 4, p. 32, éd. cit.

[2] *Fundatrices reformatrices etc. omnium ordinum Eccl. Dei*, pet. in-4°, Michel Van Lochom, exc., 1639, pl. 12, « B. Maria, abbat. monial. inst. S. Hilarionis » (325), et 22, « S. Paula, fund. inst. S. Hieronymi » (386). La pl. 24 représente « S. Perpetua, fund. mon. reg. S. Augustini, cujus fuit soror » (390), coiffée d'un bonnet conique, recouvert d'un grand voile de *stauracin* qui descend jusqu'aux pieds. — V. aussi l'*Histoire du clergé séc. et reg.*, Amsterdam, 1707, in-12, t. IV, *Religieuses d'Orient*, pl. 1 à 13.

dans le vrai, quand ils admettent une analogie entre l'amict paré et la *mitella* [1].

§ II.

Mitre sacerdotale des Juifs.

Lorsque Moïse conféra le sacerdoce à Aaron et à ses fils, il leur prescrivit des vêtements particuliers, au nombre desquels apparaît la mitre. Pour les simples prêtres, elle était de fin lin ou de coton, attachée avec des bandelettes; « et mitras « cum coronulis suis ex bysso. » Le Grand-Prêtre y ajoutait une lame d'or, où le nom de Dieu brillait en pierres précieuses, maintenue contre sa coiffure à l'aide d'un ruban bleu ou violet; « et strinxerunt eam cum mitra vitta hyacinthina [2]. » L'historien Flavius Josèphe qui devait connaître à fond le costume des prêtres juifs, puisqu'il appartenait lui-même à la caste sacerdotale, décrit ainsi leur coiffure : « Super caput « gestat pileum non fastigiatum, ἄκωνον, neque totum caput « comprehendentem, sed paulo plus quam medium. Hic vo- « catur μασναεμφθής. Est autem tali paratu ut videatur vitta « linea sœpe in orbem replicata et consuta, quam superne « alia tela integit usque ad frontem descendens et per super- « ficiem verticis suturarum deformitatem occultans. » Plus loin le même auteur, parlant du Grand-Prêtre, dit : « Porro « pileo quali cœteri sacerdotes utebatur : super quem extat

[1] *Pan. episc.*, lib I, c. III, p. 56. — *Geschichte der lit. Gewander*, b. II, s. 25. — MACRI, *Hierolexicon*, MITRA, l'entendait peut-être ainsi : « In Africa « erat signum virginitatis Deo dicatæ, sicut hodie est velum in monialibus, « quæ erat lanea, purpurei coloris et dicebatur *mitrella* ac *mitella*. »

[2] *Exod.*, XXIX, 9, — XXXIX, 25, 26, 29 et 30. V. aussi *Lévit.*, VIII, 13, et *Ecclesiast.*, XLV, 14.

» alius consutilis, συνεραμμένοσ, ex hyacintho variatus. Hunc « aurea corona triplici ordine circumdabat, περιέρχεται δὲ « στέφανοσ χρύσεοσ, ἐπὶ τριστοιχίαν κεχαλκευμένοσ, in qua spectabantur calyculi aurei, κάλυξ. » Après un long commentaire sur ce *calyculus*, bouton ciselé en forme de calice de fleur, Josèphe continue : « Ejusmodi corona ab occipitio circum tempora utraque procedebat, nam frontem isti calyculi « non ambiebant, sed ceu lorum, τελαμών (bande, bandelette), « quoddam latum aureum, quod sacris characteribus Dei nomen incisum habebat [1]. » Environ trois siècles après, saint Jérôme, dans une lettre à Fabiola, reproduisait en termes presqu'identiques la description de l'historien hébreu [2], ajoutant seulement ce détail sur la lame d'or, *siszaab*, du Grand-Prêtre : « Hæc super pileolum lineum et commune omnium « sacerdotum, in Pontifice plus additur, ut in fronte vitta « hyacinthina stringatur, totamque Pontificis pulchritudinem, Dei vocabulum coronet et protegat [3]. » De ces textes, à défaut de monuments figurés, quel parti ont tiré les auteurs de traités sur la matière? Eu égard à la mitre des simples prêtres, *migbaoth*, Braun, après avoir laissé entendre que c'était une longue bande d'étoffe roulée autour de la tête

[1] *Ant. Judaic.*, lib. III, c. 8, *De pont. ac sacerd. ornatu*, p. 84, F et 86, A, D in-fol., Genève, 1611.

[2] « Quartum genus est vestimenti rotundum pileolum, quale pictum in « Ulysse conspicimus, quasi sphæra media sit divisa, et pars una ponatur in « capite : hoc Græci et nostri τίαραν, nonnulli galerum vocant, Hœbrei « *misznephet :* non habet acumen in summo, nec totum usque ad comam caput « tegit : sed tertiam partem a fronte inopertam relinquit : atque in occipitio « vitta constrictum est ut non facile labatur ex capite. Est autem byssinum « et sic affabre opertum linteolo, ut nulla acus vestigia forinsecus appareant. » S. Eus. Hieronymi, *Opera*, in-fol , Paris, 1699, t. II, *De vest. sac.*, col. 579, ad fin.

[3] *Loc. cit.*, col. 581, ad fin.

comme le turban oriental, donne une planche où ladite bande, transformée en long sac muni de cordons à l'entrée, offre dans son emploi une certaine analogie avec l'*huvette* (bonnet de nuit) de nos ancêtres[1]. Bonanni et M. Bock, à quelques variantes près, suivent les errements de Braun[2]. Autre chose pour la tiare du Grand-Prêtre; Braun la représente en triple expédition. D'abord, une coiffure du même genre que la mitre sacerdotale, mais sphéroïdale au lieu d'être conique, coupée verticalement en deux par un ruban qui soutient le *siszaab*, diadème attaché sur le front; puis une espèce de turban colossal; enfin, une calotte ronde ornée de la couronne à trois rangs de calices, décrite par Josèphe[3]. Il ne m'appartient pas de combattre des savants dont le nom seul fait autorité; je me permettrai néanmoins de ne pas être tout-à-fait de leur avis. Si j'ai bien compris Josèphe et saint Jérôme, le bonnet des prêtres juifs consistait en une calotte ronde avec une écharpe de lin roulée à l'entour[4], véritable turban recouvert d'un voile qui descendait sur le front. C'est ainsi qu'a dû l'entendre D. Calmet, en coiffant ses figures d'une sorte de *keffieh* écourté et sans plis. Je crois que si l'illustre Bénédictin

[1] *Vestitus sacerdotum Hebr.*, 2 vol. in-4°, Amsterdam, 1680, lib. II, c. 4, XII, p. 513. — *Id.*, *ibid.*, 2 pl., p. 534. — On lit cependant, *id.*, *ibid.*, X, p. 511 : « Habemus quidem et hodie pileos nocturnos, ex lino factos, sed ad « certam aliquam formam consutos ; veterum autem tiaræ byssinæ, præsertim « nostrorum pontificum tales non fuerunt. Erant enim nihil aliud, quam inte- « gra quædam fascia, aut tela aliquot ulnarum ad involvendum caput. »

[2] *La Gerarchia eccl.*, pl. 2. — *Geschichte*, etc., b. I, lief. 3, taf. I, fig. 4, II et IV.

[3] BRAUN, *loc, cit.*, pl. p. 799 et 822, 823, 817. Cette dernière est empruntée au P. VILLAPAND, *In Ezech. explanationes et appar. urbis ac templi Hierosol.*, *etc.*, t. II, 3 vol. in-fol., Rome, 1596-1606.—V. aussi BONANNI, *loc. cit.*, pl. 3 et 4 ; BOCK, *loc. cit.*, taf. 3, etc., etc.

[4] « Circumvolvunt (*caput*) aliquoties, ligantque volucrum super volucrum. » MAÏMONIDES, *Halach Hele Hammikd*, c. 8.

eût eu sous la main un bon dessin des costumes actuels de la Syrie, il n'aurait pas hésité à le reproduire comme rendant exactement une pensée que je m'honore de partager. Dom Calmet n'a pas été aussi judicieux relativement au Grand-Prêtre, le *pileus* ovoïde et pointu qu'il lui met sur la tête ne répond à aucun des textes précités[1]. Le *misznephet* et le *migbaoth* n'étant, Braun l'avoue, qu'une seule et même chose, quoique cet écrivain veuille attribuer au second plus d'élévation qu'au premier[2], il ne peut y avoir entre les deux d'autre différence que dans la couleur du voile, monochrôme pour les prêtres, rayé de blanc et d'hyacinthe (συνεραμμένος, cousu ensemble, par extension tissé) pour le Pontife. Quant au *siszaab* sur lequel on lisait le tétragramme sacré, et, à la couronne ciselée, Braun a, dans la gravure qu'il a éditée, tiré tout le parti possible de la description fournie par Josèphe et saint Jérôme[3].

La manière dont les Juifs revêtent encore aujourd'hui le *tallès*, *thaled* ou *taled*, pièce d'étoffe oblongue en laine blanche, garnie aux angles de cordons et de houppes bleues (*zizis*)[4], et qu'ils mettent en priant, pardessus le chapeau, serait peut-être une réminiscence de leur coiffure sacerdotale. Le *thaled*, il est vrai, est formellement prescrit par Moïse, mais le législateur en ordonnant aux Hébreux de coudre des

[1] *Dict. hist. de la Bible*, t. III, coiffure des prêtres, pl. aux p. 265 et 271, *id.* du Pontife, pl. à la p. 270.

[2] *Loc. cit.*, XIV, p. 518, XV, p. 519.

[3] *Loc. cit.*, pl. p. 817, fig. 1 et 2.

[4] Le *thaled* est un voile dont les Juifs s'enveloppent la tête et les épaules quand ils sont à la synagogue. Suivant BUXTORF, « Vestis hæc una cum fimbriis equidem deberet esse hyacinthina, sed.... communiter ea faciunt alba. » (*Synag. Judaicæ*, c. IX, p. 162, Bâle, 1661). V. outre le commencement du chap. IX de l'ouvrage de BUXTORF, le *Dict. hist. de la Bible*, t. III, THALED, et l'*Hist. gén. des Cérém. rel.*, t. I, p. 104, pl. fig. A et F.

fiocchi aux angles de leurs manteaux, s'est tu sur la manière de se couvrir de ces vêtements[1].

La sagacité du lecteur voudra bien suppléer aux nombreux développements qu'il m'eût été facile de donner aux exposés ci-dessus; j'ai dû y omettre tous les détails non rigoureusement nécessaires à l'intelligence du paragraphe suivant.

§ III.

Origines et formes primitives de la mitre épiscopale.

L'antiquité de la mitre épiscopale a été l'objet d'une controverse très-vive. Onofrio Panvinio, cité par Georgi, rapporte au VIIe siècle l'usage de cette coiffure [2] et D. Hugues Ménard ne veut pas qu'elle soit antérieure à l'an 1000 [3]. André du Saussay et Joseph Visconti se prononcent énergiquement pour l'opinion contraire [4]; quant au judicieux Bona, il pense que si la mitre actuelle est relativement moderne, on ne peut méconnaître, dès les temps apostoliques, l'existence d'un ornement de tête propre, sinon à tous les Évêques, du moins à quelques-uns [5].

Le silence des anciens sacramentaires, des *Ordo*, du Pontifical manuscrit de Rouen et des liturgistes antérieurs au

[1] *Num.*, XV, 38. — « Funiculos in fimbriis facies per quatuor angulos pallii tui quo operieris. » *Deut.*, XXII, 12.

[2] *Expl. vocum obsc. Eccl.*, ad calcem. *Vit. Rom. Pontificum.*

[3] S. GREGORII MAG. op., in-fol., 1705, t. III; *Notæ in Sacrament.*, col. 557.

[4] *Panop. episc.*, lib. I, c. 2 et 3.— *De Appar. Missæ*, lib. III, c.29 à 33.

[5] « Ego autem crediderim utramque opinionem posse facillime conciliari, si « dixerimus, mitram quidem qualis est hodie, nuperum ornatum esse..... ne- « gari tamen non posse quin a temporibus Apostolorum aliquod fuerit capitis « ornamentum, quo peculiariter, si non omnes, aliqui saltem Episcopi usi « sint. » *Rerum lit.*, lib. I, c. 24, XIV.

XIe siècle, sert de base principale à l'argumentation des opposants à l'antiquité de la mitre. Ils s'appuyent aussi sur un passage du faux Alcuin, qui, décrivant la tiare des Pontifes Juifs, ajoute : « Hujuscemodi vestis non habetur in « Romana Ecclesia vel in nostris regionibus. Non enim mo- « ris est ut pileati divina mysteria celebrent [1]. » Du Saussay répond à cette objection, qu'Alcuin voulait parler de la coiffure spéciale à Aaron, et, que les Évêques ayant toujours la tête découverte lorsqu'ils prient, consacrent ou communient, on ne peut rigoureusement trouver, dans l'autorité invoquée, la négation absolue d'un insigne porté ailleurs qu'à l'autel. Le savant Évêque de Toul explique encore la nudité de tête, observée sur les anciennes images, par le désir naturel aux artistes d'obtenir une ressemblance plus rigoureuse; il combat également certaines interprétations de textes historiques [2], et, si les raisons fournies par lui ne sont pas toujours victorieuses, l'on doit s'en prendre bien plus à un défaut d'études critiques sur les monuments figurés, qu'à la sagacité du liturgiste.

Quoique le mot *Mitra*, appliqué à la coiffure épiscopale, n'apparaisse pas avant le VIIIe siècle, il n'en est pas moins certain que les hommes promus au plus haut degré du sacerdoce ornaient leur tête, de temps immémorial, d'un insigne particulier; les preuves abondantes de ce fait ne laissent que l'embarras du choix. D'après saint Épiphane, le premier Évêque de Jérusalem, saint Jacques dit le frère du Sauveur, portait une lame d'or sur le front, οὗτος ὁ Ἰάκωβος καὶ πέταλον ἐπι τῆς κεφαλῆς ἐφόρεσε [3], et Polycrate, évêque de Corinthe,

[1] *De div. Offic.* c. *De sing. Vestibus.*

[2] *Loc. cit.*, II, p. 9 et suiv.

[3] IVe siècle ; *Panarium*, *Hæres.*, 78, n° 14. — Il répète la même chose, *Hær.*, 29, sous l'autorité d'Eusèbe de Césarée et de Clément d'Alexandrie.

écrivain du IIe siècle, donne le même attribut à saint Jean l'Évangéliste [1]. Cette marque de dignité est nommée *corona* aux IVe, Ve et VIe siècles. Firmus, vaincu par l'empereur Théodose et voulant gagner ses bonnes grâces, lui restitue une couronne sacerdotale qu'il avait enlevée [2]; saint Jérôme, saint Augustin, Vincent de Lérins, employent le terme *corona*, que l'on retrouve encore dans la formule du salut, adressé à saint Léon-le-Grand par plusieurs Évêques des Gaules, et au pape saint Hilaire par les Évêques de la province de Tarragone [3]. La *couronne* épiscopale devient un diadème dans la *vie de saint Samson*: « Tres episcopos egregios « diadematibus aureis in capite ornatos [4]; » saint Ennodius la montre enrichie de pierreries sur la tête de saint Ambroise:

Serta redimitus gestabat lucida fronte
Distinctum gemmis ore parabat opus [5].

Enfin, Théodulfe d'Orléans (VIIIe siècle) nous apprend qu'elle était rehaussée de quatre ornements ciselés en relief:

Aurea pontificis cingebat lamina frontem
Qua bis binus apex nomen herile dabat [6].

[1] « Joannes qui supra pectus Domini recubuit, et pontifex fuit, auream laminam in fronte portans. » Ap. S. Hieron., *De Viris illust. seu de script. eccl.*, 45, et Eusèbe, *Hist. Eccl.*, lib. iii, c. 21.

[2] « Signa militaria et coronam sacerdotalem..... quæ regionem illam depo- « pulando rapuerat. » Amn. Marcell., *Rerum gest.*, lib. 29.

[3] *Epist. ad August.* — *Epist.* 147 *ad Procul.* — *Commonit. adv. Hæret.* — Ap. *Panopl. episc.*, loc. cit., p. 31.

[4] *Vita S. Samsonis, ab auct. anon. subæquali*, ap. Mabillon, *Act. SS. Bened.*, t. i, p. 165, n° 43. Saint Samson, évêque anglais, vivait dans la seconde moitié du VIe siècle.

[5] *Epig.*, 77, Op. ed. Sirmond, p. 622.

[6] *Carm.*, lib. v, iii, *Paræn. ad episc.*, v. 610, in-8°, Paris, 1646. — Je ne puis accepter le commentaire grammatical de Dom Mabillon qui, ne compre-

Ces citations, qu'à dessein j'emprunte pour la plupart à des documents occidentaux, pourraient se traduire dans un sens métaphorique; les extraits suivants vont prouver qu'il faut prendre l'expression *corona* dans le sens littéral. On lit en effet dans l'*Ordo II* que durant l'Évangile, le clergé doit ôter sa couronne ; « et in ipsa hora, neque corona, neque aliud « operimentum super capita eorum habetur [1]. » Le même fait est constaté par Amalaire : « Neque coronam, neque ali- « quit (*sic*) operimentum super caput eadem hora tenemus [2]. » Et, lorsqu'au XIIe siècle, la tombe de saint Cuthberht fut ouverte, il avait le front ceint d'une lame d'or, constellée de pierres précieuses [3]. L'un des plus savants liturgistes dont se glorifie l'Angleterre catholique, M. le docteur Rock a retrouvé un précieux spécimen de couronne épiscopale dans un manuscrit anglo-saxon du Xe siècle, le *Bénédictional* de saint Aethelwold ; elle consiste en un cercle d'or ciselé, serti de cabochons, emboitant la tête comme une calotte sans fond [4].

La vieillesse, la nécessité de garantir du froid leur chef toujours dégarni de cheveux par une large tonsure, ou bien

nant pas qu'il s'agit ici d'un voile et d'une couronne, veut absolument y trouver la mitre actuelle. « Ex quibus versibus quadrifidam olim fuisse mitram non « nemo forsan colligeret : at numericum adverbium *bis* non cadit in adjecti- « vum *binus*, sed in verbum *dabat*, ita ut sit sensus, *binus apex bis dabat he-* « *rile nomen* ; nempe jus ut puto, quod vocant spirituale et temporale. » *Præf. .in sæcul. IV Bened* , pars II, p. 96,

[1] *Museum ital.*. t. II, p. 46, *a*,

[2] Ap. GEORGI, *De Lit. Rom. Pont.*, t. III, *App. monum.*, XIII, p. 350.

[3] « In fronte sancti Pontificis auri lamina non textilis fabrica, tantummodo « forinsecus deaurata, præminet, quæ diversi generis lapidibus preciosis, mi- « nutissimis tamen, undique conspersa renitet. » REGINALDUS DUNELM., *De Admir. S. Cuthberti*, p. 87. Saint Cuthberht vivait au VIIIe siècle.

[4] Bibl. du duc de Devonshire à Chatsworth. *The Church of our Fathers*, t. II, p. 93, fig.

la volonté de se distinguer des autres prêtres en adoptant une coiffure spéciale, engagèrent-elles les Évêques à joindre à la couronne un voile qui leur couvrît entièrement la tête? Nul ne le sait. Il résulte toutefois d'un passage du Vénérable Bède que cet usage pourrait bien avoir existé en Angleterre au VIIIe siècle [1], et même dès le VIIe, suivant Surius. M. Rock, qui donne au voile épiscopal le nom de *head-linen*, prétend que c'était un très-beau mouchoir de linge blanc [2]; les Actes de saint Birin, évêque de Dorchester (vers 640), en font un ornement de soie rouge [3]. Les figures de saint Amand et de saint Vindicien, calquées sur un manuscrit de la Bibliothèque de Valenciennes (XIe siècle [4]), (*V. la planche, fig.* 3 *et* 4) présentent un exemple fort remarquable du *head-linen*. La tête des deux personnages est couverte d'une écharpe, pourpre pour saint Amand, ponceau pour saint Vindicien, nouée par derrière, de façon à ce que les bouts retombent sur les épaules, et, maintenue autour du front par un cercle d'or semblable au diadème du *Bénédictional*. Le tombeau de l'archevêque Raoul Le Vert (1124), attribué peut-être avec plus de raison à Hincmar (882), tombeau que l'on voyait jadis dans l'église de Saint-Remi, à Reims, offre cinq exemples de la coiffure ci-dessus. D. Claude de Vert a re-

[1] « Sive ergo coronulæ fuerint aureæ, claritatem perpetuæ lucis significant: « sive fuerint byssinæ, ipsam nostri corporis immortalitatem quæ perennis « futura est, figurate denuntiant. » *De Tabernaculo*, lib. III, c. 8, Op. t. IV, 1263.

[2] *Loc. cit.*, p. 96.

[3] A l'exhumation du Saint, on trouva son corps entier « cum duplici stola, « et infula rubra e panno serico. » Ap. SURIUM, 3 Dec.

[4] *Vita et mirac. S. Amandi*, n° 460, T. 4, XI. — Je dois remercier ici M. le Bibliothécaire, qui, avec une rare complaisance, m'a laissé calquer ces personnages, dont un seul, saint Amand, avait été gravé et fort inexactement, *Ann. Bened.*, t. I, p. 528.

produit en grand l'une des têtes sculptées sur le sarcophage [1], elle ne diffère en rien des types précédents. A cette variété de mitres revient peut-être le *capellum auro paratum* 1, que l'on voyait en 831 au trésor de l'abbaye de Saint-Riquier [2]. Toutefois la couronne métallique, à cause de son poids probablement, finit par être supprimée et l'on se contenta, pour serrer le mouchoir, d'une coulisse où passait une bandelette de lin, dont les extrémités garnies de franges, *fimbriatæ*, pendaient sur le cou, ainsi que le montre une image de saint Dunstan empruntée à un manuscrit anglo-saxon du Xe siècle [3] (*fig.* 1). J'ai vu, dans la sacristie de l'église de Saint-Zénon, à Vérone, une espèce de calotte en grosse toile damassée *(grand œil-de-perdrix)* avec cette légende, inscrite sur parchemin en caractères italiens du XIVe siècle : *Birretum sancti Proculi epi. quarti Veronensis.* Cette calotte, dont je n'ai pu exactement déterminer le contour, a-t-elle réellement appartenu à saint Procule qui vivait sous Dioclétien ? Je n'ose me prononcer, mais je la crois de la même famille que la coiffure de saint Dunstan. Des motifs inconnus firent ensuite augmenter l'ampleur du *head-linen* devenu *serre-tête ;* il se contourna en volutes à droite et à gauche, tandis que la *vitta*, élargie et maintenue par un lien vertical, se prolongeait en arrière à peu près comme les barbes du bonnet cauchois (*fig.* 2) [4]. Au XIIe siècle, les volutes, se relevant sous la pression que le lien vertical exerçait au centre

[1] *Expl. des Cérém. de l'Église*, t. II, pl. VIII, fig. 9. — V. aussi *Voy. litt.*, t. I, part. II, p. 81, grav.

[2] *Chronic. Centull.*, lib. III, c. 3, ap. *Spicil.*, t. II, p. 310, in-fol.

[3] Bristish Museum, *Cotton*, *Claudius*, A, III.

[4] Cette figure représente saint Martial ; elle est empruntée à la *Bible de Limoges*, XIe siècle, Bibl. imp., lat. VIII. — V. aussi D'AGINCOURT, *Hist. de l'Art par les monum.*, t. V, pl. 66, fig. 3 : l'évêque Frédéric.

de la coiffure, se dressèrent en protubérances arrondies. Telle apparaît la mitre du pape Paschal II sur une miniature publiée par d'Agincourt[1]. Cette sorte de bride n'était pourtant pas indispensable; elle ne décore, ni les toques basses des Évêques anglo-normands gravés dans l'ouvrage du docteur Rock[2], ni leurs analogues, dans les illustrations du poème composé par le moine Donizon de Canossa en l'honneur de la comtesse Mathilde[3]. La mode du *head-linen* aplati durait encore au XIIIe siècle, témoin notre *fig.* 9 calquée sur un manuscrit de la bibliothèque de Troyes[4]. Les protubérances au lieu de s'y élever en hémisphères ou de s'y contourner en volutes, s'effilent en pointes horizontales. Des motifs, que le symbolisme de la mitre expliquera plus loin, engagèrent certains Évêques à consolider les plis de leur coiffure de manière à la façonner en double cône émoussé; bientôt ces plis se régularisèrent et l'on vit surgir des mitres présentant l'aspect de deux triangles rectangles se croisant sur une base quadrangulaire. Les *Dialogues de saint Grégoire* à la bibliothèque de Bruxelles fournissent un spécimen du premier type[5]; j'ai pris le modèle du second (*fig.* 6) dans la publication de M. L. Perret sur les catacombes de Rome[6]. L'un et l'autre datent du XIIe siècle. Cette dernière figure, mieux qu'une longue dissertation, fera comprendre l'origine des mitres tournées

[1] *Loc. cit.*, t. v, pl. 69, fig. 13. La chronique de l'abbaye de Saint-Vincent sur le Vulturne, où est pris ce dessin, va jusqu'en 1071; elle est dédiée à Pascal II (1099-1118). On y trouve un grand nombre de Papes et d'Abbés, coiffés de la mitre à protubérances arrondies.

[2] *Loc. cit.*, pl. à la p. 98.

[3] D'Agincourt, *loc. cit.*, t. v, pl. 66, fig. 4 : l'Évêque Tedaldus, oncle de Mathilde. — Ce poème date de l'an 1115

[4] N° 108. — Gaussen, *Port. arch.*, *Peint. diverses*, pl. 12, fig. 3, chrom.

[5] N° 9916, Bibl. de Bourg. — *Le Moyen Age, etc.*, min. des ms., pl. C.

[6] T. I, pl. XII, *Catacombe dite Platonia.*

de profil, si multipliées sur les anciens monuments [1], prouvant en outre que, simple forme conventionnelle, elles n'ont jamais pu être un signe de juridiction abbatiale, ainsi que l'ont supposé divers auteurs. Je ne dois pas oublier de dire que toutes les coiffures ci-dessus, à partir du XIe siècle, étaient munies d'un bandeau ou diadème soit en or, soit en étoffe, ornement désormais sans but, cousu autour du serre tête, et, dont les prolongements munis de franges retombaient sur le dos. Là est l'origine des fanons actuels.

[1] V. entr'autres, saint Éloi, *Les Miracles de S. Éloi* par M. PEIGNÉ-DELACOURT, p. 9; Saint-Germain, Bibl. imp. 192, *Arts sompt.*, t. I; Sceau de Rainier, évêque de Marseille, *Rev. de l'Art chrét.*, t. II, pl. IV, fig. 2; saint Grégoire-le-Grand, *Bull. du Comité*, etc., t. IV, 1860, p. 539, XIIe et XIIIe siècles; saint Rombaud, *Suite* gravée par J.-B. VRINTS, Anvers, 1607, in-8°, etc., etc. — Les Souverains malais se couvrent aussi la tête d'une écharpe de mousseline formant couronne, bizarrement relevée en oreilles de chaque côté, avec de longs bouts pendant sur les épaules; c'est une véritable mitre. — PÉRON, *Voy. de déc. aux terres australes*, Atlas, pl. 25, portrait de Naba-Leba, roi de l'ile Solor.

CH. DE LINAS.

(*La suite à un prochain numéro*).

PRECIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

SEPTIÈME ARTICLE *.

CHAPITRE DEUXIÈME.

IXe ET Xe SIÈCLES.

ARTICLE 2. — *Sculpture.*

Des artistes orientaux persécutés par l'hérésie iconoclaste vinrent chercher un refuge dans nos contrées et y introduisirent leurs procédés et leur goût. Paris, Arles, Toulouse, Marseille, Limoges, Troyes, Reims, Metz, devinrent des centres artistiques, où se développèrent lentement les principes qui devaient, plus tard, donner naissance aux caractères spéciaux des diverses écoles provinciales.

La sculpture carlovingienne s'exerça principalement dans la confection des autels, des fonts baptismaux, des portes d'église, des stalles, des dyptiques et des sceaux.

AUTELS. — La table des autels était creusée en forme de

* Voyez le tome IV, page 578.

plateau; ses bords étaient parfois garnis d'inscriptions et d'ornements gravés. Ce n'est qu'au IXe siècle qu'on y mit des reliques et qu'on y adjoignit une piscine destinée à la purification des vases sacrés. Au commencement du siècle suivant, l'usage prévalut d'orner l'autel d'un crucifix et de deux chandeliers.

Les autels portatifs consistaient en une pierre carrée, ordinairement en marbre, de 30 à 35 centimètres, enchâssée dans un cadre de métal ou d'ivoire. On les désignait sous le nom de *lapis portatilis*, *altare viaticum*, *gestatorium*. Voici la description d'un autel portatif du Xe siècle, qui était jadis conservé dans le trésor de la cathédrale de Beauvais, d'après un manuscrit du chanoine Étienne de Nully, cité par M. l'abbé Barraud. « Cet autel portatif est d'un très-fin porphyre, tanné et parsemé de tâches blanches. Son épaisseur est de cinq lignes, sa longueur de dix pouces et sa largeur de sept pouces et quelques lignes. Il n'y a aucune croix sur cette pierre, mais seulement sur la bordure de cuivre où elle est enchâssée. Cette bordure est large d'environ sept lignes, et il y a au-dessous un petit ouvrage ou espèce de treillis de même cuivre doré et à jour qui porte un ornement tout autour, de la hauteur d'un pouce, et lequel est porté aux quatre coins par les demi-corps et pieds de lion, de sorte que cet autel posé sur une table est haut de deux pouces et le tout est large de huit pouces et un peu plus. Ces figures de lions qui sont aux quatre coins ont la tête abattue, et il paraît du vide dans le creux de ces demi-corps, qui est le sépulcre des Martyrs; car, le dessus de deux étant ouvert, on a tiré des parties d'encens, de cire et une matière fort semblable à une mixtion de cire et de cendres ou particules de reliques. On lit ces paroles en caractères romains, sur toute la bordure de cuivre doré où est enchassée la pierre :

PRIMUM. CRUCI + PRESVL. LOCVM. SANXI. MARIAE. POSTERVM. ROTGERVS. TERTIVM. PETRO. QUARTVM. DEDI. LUCIANO.

Cet autel avait appartenu à Roger de Champagne, qui occupa le siége de Beauvais depuis 996 jusqu'en 1023. »

Fonts baptismaux. — Du Ve au IXe siècle on ne baptisait solennellement qu'aux jours de Pâques et de la Pentecôte. Aussi les fonts devaient-ils avoir de grandes dimensions, pour suffire aux nombreux baptêmes d'immersion qui sanctifiaient la célébration de ces deux fêtes. Jusqu'au VIIe siècle on administrait ce sacrement dans des baptistères, édifices isolés qui avoisinaient la cathédrale. Pendant les trois siècles suivants, on baptisa aussi dans des cuves de pierre, ordinairement carrées (*fig.* 1), qu'on plaçait sous le porche des églises ou bien dans le bas côté septentrional, près du portail. Nous ne croyons pas qu'il existe en France aucuns fonts que l'on puisse faire remonter à une époque antérieure au XIe siècle.

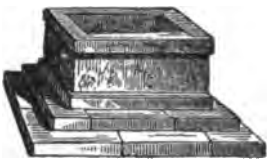

1

Portes. — Jusqu'au XIe siècle les portes ont été construites dans un goût dérivé du style romain. Elles étaient ordinairement en bois; dans quelques riches églises, on employa le marbre, le bronze et l'airain. Celles de Saint-Pierre de Cologne, qui sont en bronze, sont attribuées au Xe siècle.

Sceaux. — La gravure des sceaux fit quelques progrès sous la dynastie carlovingienne. Carloman avait scellé ses actes avec une tête d'Antonin, Louis-le-Pieux avec une tête de Commode, Charlemagne avec une tête de Jupiter; mais Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple, renonçant à ces emprunts, scellèrent leurs diplômes avec leurs propres effigies, gravées par des artistes indigènes qui imitaient plus ou

moins adroitement les intailles de l'antiquité. On voit au *Bristich Museum* un bijou de cristal sur lequel est fort bien gravée l'histoire de la chaste Suzanne; on y lit cette inscription : *Lotharius rex Francor. fieri jussit.* Un autre sceau du même Roi, en cristal de roche, est conservé au trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle ; il porte cette légende : *Christe, adjuva Lotharium regem.*

Article 3. — *Orfèvrerie.*

La pratique de l'orfévrerie, qui se confondait souvent alors avec celle de l'architecture et de la sculpture, continua à être presque exclusivement exercée par les monastères et le clergé séculier. Les plus hauts dignitaires de l'Église ne pensaient point déroger à leurs fonctions, en ciselant le cuivre, l'or et l'argent pour les mettre au service du culte. Angelme, évêque d'Auxerre, fabriquait de ses propres mains, des couronnes d'or, des croix, des encensoirs et des autels; son successeur, saint Betton, sculpta les châsses de saint Loup et de sainte Colombe.

Charlemagne possédait d'immenses richesses d'orfèvrerie, dont la plupart étaient dues à des artistes orientaux, plus habiles que les nôtres. Le Xe siècle, qu'on a appelé l'âge de fer de l'Occident, ralentit l'ardeur des travaux ; il produisit cependant quelques œuvres remarquables, telles que l'autel d'or, enrichi de bas-reliefs, dont l'archevêque de Sens, Sevin (999), fit présent à son église; mais, en général, tous les types perdirent leur élégance et leur grandeur, et l'or, devenu rare, fut remplacé par l'argent et même par l'étain.

Parmi les objets encore existants, qu'on peut attribuer à l'époque carlovingienne, nous nous bornerons à citer la cou-

verture des Heures de Charles-le-Chauve, conservée au Musée des Souverains, la couronne de Charlemagne qui enrichit le trésor impérial de Vienne, le calice et la patène de saint Gauzelin, conservés à la cathédrale de Nancy. La patène (*fig.* 2), moitié or, moitié vermeil, est décorée de fili-

2

3

granes et de cabochons. Le calice en or (*fig.* 3), dont la coupe est fort large, n'a que quinze centimètres de hauteur. Ces deux précieuses reliques, ainsi qu'un peigne liturgique en ivoire sculpté, ont été découvertes, en 1845, dans la châsse de saint Gauzelin, qui fut évêque de Toul de 922 à 962.

Article 4. — *Peinture.*

Charlemagne et plusieurs Évêques de son temps interdirent de peindre le pourtour des églises, dans la crainte que les Germains ne s'imaginassent que les Saints qui y auraient été représentés, figuraient des Dieux et réclamaient de leur part un culte idolâtre. Mais cette prescription ne concernait point l'intérieur des églises. C'étaient les moines qui déco-

raient de fresques les murs et les absides, ainsi que les stalles, les réfectoires et les salles capitulaires des abbayes. Un chanoine de Cambrai, nommé Madolulphe, illustra son nom en enrichissant de ses peintures les monastères de Fontenelles, de Luxeuil et de Saint-Germer de Flay. Foulques, abbé de Lobbes, peignit à fresques le dôme de son église. Les principaux sujets qu'on représentait alors étaient le mystère de la Trinité, la chute de l'homme, la passion du Sauveur, les scènes de l'Apocalypse. Guy, évêque d'Auxerre, fit peindre sur les murs de son église les châtiments de l'enfer et les joies du paradis.

On recouvrait parfois les fresques d'un vernis pour les protéger contre l'humidité. Dès cette époque, on peignit non-seulement sur des murs enduits de mortier, mais sur le parchemin, le cuir, la toile et l'argile.

Les archéologues sont aujourd'hui partagés sur la question de savoir si la peinture sur émail fut connue en France, sous la dynastie carlovingienne. Les uns croient que dès le IXe siècle, on fit chez nous, comme en Orient, des émaux translucides; les autres admettent que cet art fut exercé en Allemagne dès le Xe siècle, mais qu'en France nous n'avons point d'émaux qu'on puisse dater de cette époque, ni même du XIe siècle.

Les seuls monuments de peinture qui nous restent de ces âges reculés, sont les miniatures qui décorent les livres liturgiques. Charlemagne eut parfois recours à des peintres grecs ou italiens, pour orner les Missels et les Évangéliaires. Mais ce fut surtout dans les monastères que l'art de la miniature se développa dans le cours du IXe siècle; on entoura de magnifiques encadrements d'architecture les Canons évangéliques, espèce de tableau synoptique inventé par Eusèbe, pour faire concorder les quatre récits des Évangélistes. Les

lettres initiales déroulèrent leurs capricieux enroulements (*fig.* 4 *et* 5) et les grandes vignettes historiques commencèrent

4. — Lettre L tirée de la Bible de Charles-le-Chauve. (Musée des souverains).

5. — Lettre P de l'Évangéliaire de Gotteschalk. (Musée des souverains).

à apparaître. C'était, il est vrai, l'enfance de la peinture; l'éclat du coloris préoccupait bien plus que la correction du dessin. En général, les personnages sont trapus, avec une énorme tête et des membres d'une longueur disproportionnée. Les profils sont droits et secs, les articulations ne sont pas accusées; enfin, les mêmes types sont reproduits presque invariablement. Ces défauts ne font qu'augmenter au Xe siècle, où les miniatures et même les lettres d'or deviennent beaucoup plus rares. Les manuscrits de cette époque sont une précieuse source d'études iconographiques. Il ne nous est point possible d'entrer à ce sujet dans de longs développe-

ments, que ne comporte point le cadre d'un simple *précis*. Nous nous bornerons à rappeler que c'est par la comparaison de nombreux manuscrits que M. Didron a pu déterminer les formes chronologiques des nimbes et des auréoles. Au IXe siècle, on constate dans les manuscrits d'origine italienne, l'existence du nimbe carré, soit entièrement rectangulaire (*fig.* 6) ou bien se repliant en rouleau (*fig.* 8); il était exclusivement réservé aux personnages vivants. Quand on le donnait à Dieu, on le disposait de manière à former un losange. Au

6

7

8

Xe siècle, l'auréole était exclusivement réservée aux personnes de la Trinité et à la sainte Vierge. Bien que le nimbe et l'auréole ne soient que deux variétés d'un même attribut, on voit parfois Marie, entourée de l'auréole, porter néanmoins le nimbe sur sa tête (*fig.* 7). C'est un pléonasme artistique qui affirme doublement la gloire de la Mère du Sauveur.

Parmi les plus remarquables livres liturgiques de l'époque carlovingienne, nous citerons :

L'Évangéliaire écrit en lettres d'or, sur vélin teint en pourpre, par Gotteschalck, pour l'usage de Charlemagne et d'Hildegarde (Musée des Souverains);

L'Evangéliaire de Lothaire, exécuté probablement à Saint-Martin de Tours (Bibl. impériale);

Le Livre d'Heures et la Bible de Charles-le-Chauve (Musée des Souverains);

L'Évangéliaire donné à Charlemagne par son gendre saint Angilbert, abbé de Saint-Riquier (Bibl. d'Abbeville);

Un Psautier du IXe siècle, provenant de l'abbaye de Corbie, conservé à la Bibliothèque d'Amiens; on y remarque 160 lettres initiales historiées de figures, de plantes et d'animaux; la naïveté religieuse s'y allie aux plus bizarres conceptions du caprice; on y voit percer le génie national sous la tradition byzantine.

Dans ces manuscrits, comme dans tous ceux de cette époque, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'ingénieuse fantaisie des décorations et la majesté de quelques grandes figures. Mais quand l'artiste essaie d'agencer une scène composée de plusieurs personnages, il se heurte aux difficultés de la perspective; il reste impuissant à donner à chaque physionomie le cachet qui lui convient; son inspiration est trahie par l'imperfection des procédés, et il ressemble trop souvent à cet inhabile potier, dont nous parle Horace, lequel méditait des amphores et produisait des marmites : *Currit rota, urceus exit.*

J. CORBLET.

L'HISTOIRE NATURELLE LÉGENDAIRE

au Moyen-Age.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE *

L'idée-mère qui sert de point de départ au symbolisme consistant surtout à rechercher tout ce qui, dans la nature, peut figurer les bons et les mauvais instincts de l'homme, le Moyen Age ne pouvait négliger les antiques traditions relatives à certains êtres fantastiques, à certaines monstruosités éminemment propres à représenter le génie même du mal. Aussi voyons-nous décrits dans les divers ouvrages dont nous avons parlé, ou représentés dans un grand nombre d'édifices religieux, les monstres sur lesquels l'auteur des *Traditions tératologiques*, M. B. de Xivrey, appelait il y a quelques années l'attention du monde savant. Depuis les syrènes, les chimères, les harpies et les hippocentaures, si célèbres chez les Grecs, jusqu'aux manticores, aux licornes, aux griffons, aux amphisbènes; depuis les cyclopes, les pygmées et les satyres, jusqu'aux acéphales (hommes sans tête), aux astomes (hommes sans bouche), aux sciapodes (hommes ayant un pied

* Voir le numéro de mai 1861, page 178.

unique leur servant de parasol), aux cynocéphales (hommes à têtes de chiens), tout ce que l'imagination a pu créer de plus singulier et de plus merveilleux est entré de droit dans le domaine de la zoologie légendaire. Nous n'avons pas à rechercher ici l'origine de ces conceptions fantastiques du monde mythologique, dans lequel l'extraordinaire trouvait tout naturellement sa place. On compte un grand nombre d'écrivains antérieurs à Ctésias qui, dans ses *Indica*, a recueilli la plupart de ces récits mensongers. Une *Histoire des animaux merveilleux* faisait partie des ouvrages perdus d'Aristote, et c'est dans les livres de ce grand homme ou dans ceux de ses successeurs que les Pères de l'Église trouvèrent ces traditions fabuleuses. Ils n'hésitèrent pas à faire servir ces notions, acceptées sans contrôle par la crédulité populaire, à l'éclaircissement et à la démonstration des plus austères vérités. Le chapitre VIIIe du livre XVIe de la *Cité de Dieu* est la principale source du traité *Monstris et Belluis*, manuscrit du Xe siècle, publié par M. de Xivrey. C'est de la prétendue lettre d'Alexandre-le-Grand à Aristote et à Olympias, faisant partie de la version latine du faux Calisthène, que Vincent de Beauvais a extrait la plus grande partie du IVe livre de son *Speculum naturale*. Le IXe livre de Barthelemy de Glanvil, *De proprietatibus rerum*, a fourni à l'auteur du *Roman d'Alexandre* ce qui concerne les animaux merveilleux trouvés dans l'Inde par le héros macédonien.

Jehan Vauquelin raconte dans ses *Merveilles de l'Inde* « comment Alexandre perdit plusieurs de ses chevaliers tués par les dragons, les serpents, les scorpions et autres bêtes merveilleuses; comment il se combattit à des lions blancs et grands comme des taureaux, puis à des porcs qui avaient des dents d'une coudée, à des hommes et à des femmes sauvages ayant six mains, à des serpents ayant une émeraude au front,

à des gens de couleur d'or ayant les yeux et la bouche au milieu de la poitrine. « Toutes ces belles inventions et bien d'autres se retrouvent, nous n'avons pas besoin de le dire, dans l'*Image du monde* et dans le *Trésor* de maître Brunetto Latini.

Un livre qui a joui au Moyen Age d'une grande célébrité, la prétendue lettre du prêtre Jean[1], contribua puissamment à répandre ces traditions recueillies par des esprits avides de merveilles. Le prêtre Jean, dans cette lettre, après avoir donné une idée de l'étendue de son empire, s'exprime ainsi au sujet de ses possessions dans l'Inde :

« Sachez qu'en notre terre sont les olifans, dromadaires, chevaux blancs, bœufs sauvages qui ont sept cornes, ours blancs, lions rouges, verts, noirs et blancs; ânes sauvages qui ont deux petites cornes, lièvres sauvages, grands comme des moutons; chevaux verts ayant deux cornes;

« Sachez aussi que nous avons les oiseaux appelés griffons, qui portent bien un cheval ou un bœuf en leur nid, pour donner à manger à leurs petits; les yllerions, vivant soixante ans et allant se noyer dans la mer; des hommes cornus n'ayant qu'un œil devant et trois ou quatre derrière; des antropophages mangeant leurs pères et leurs mères tout crus; ils sont maudits de Dieu et sont appelés *Got et Magot;* ce sont eux qui enclouèrent Alexandre en Asie et le mirent en prison, mais il leur échappa. Dieu les brûlera ainsi que l'Antechrist. Nous les emmenons à la guerre avec nous et leur permettons de manger nos ennemis;

[1] C'est au milieu du XIIe siècle que l'on voit apparaître le nom du prêtre Jean. Vers l'année 1145, l'Évêque de Gabala, envoyé de l'église d'Arménie, signala au pape Eugène III un prince appelé Jean, réunissant l'empire et le sacerdoce, et possédant un vaste royaume dans l'Orient. Jacques de Vitry, Mathieu Paris, Joinville et Marco Paolo parlent diversement de ce singulier personnage.

« Nous avons aussi des gens ayant les pieds ronds comme les chevaux, aux talons par derrière ; les *Sagittaires*, moitié hommes et moitié chevaux ;

« Nous avons une rivière nommée Ydonie, venant du Paradis terrestre, toute pleine de pierres précieuses, émeraudes, saphirs, jaspes, calcédoines, rubis, escarboucles, etc.

« Nous avons l'*Herbe éternelle*, avec laquelle on peut enchanter le diable et le faire parler, en lui demandant qui il est, où il va, ce qu'il fait sur la terre, etc.

« Enfin, l'*Arbre de vie*, d'où vient le chrême, confié à la garde d'un serpent. Il veille sans cesse, excepté le jour de la Saint-Jean. Et adonc, nous allons à l'arbre et prenons le chrême qui coule goutte à goutte ; le serpent réveillé pousse des cris horribles. Nous portons ce baume à saint Thomas, qui nous sacre et fait chrétiens. Le reste, nous l'envoyons au Patriarche de Jérusalem, et celui-ci l'envoie au Pape de Rome. »

Presque toutes ces merveilles ornent les récits des voyageurs du Moyen Age, qui, de même qu'Hérodote, se croient obligés d'ajouter aux choses qu'ils ont pu voir de leurs propres yeux toutes celles qu'ils ont entendu raconter. C'est ainsi que le bon sire Jehan de Mandeville a semé le récit de l'intéressant voyage qu'il fit en 1352, de détails empruntés à des traditions qu'il avait trouvé plus commode d'accepter sur la foi des conteurs que d'aller en vérifier par lui-même l'exactitude.

Nous savons par lui que la fille d'Hippocrate avait été changée en dragon, et qu'un jeune chevalier allant au château de cette Mellusine orientale, la trouva sous la forme de femme qui se peignait. Il nous raconte « comment un saint homme trouva ès désert d'Égypte un monstre à deux grans cornes au front, ayant forme d'homme jusqu'au nombril et

dessous le corps d'une chèvre, comment, en Éthiopie, il y a des gens qui n'ont qu'un pied dont ils font ombre à tout leur corps contre le soleil (les Sciapodes); comment en l'isle de Cacumera les hommes ont des têtes de chiens et portent au front un bœuf d'or ou d'argent, et sont nus, et ont une *touaille* devant leur secret et adorent un bœuf; comment en l'île de Sillo il y a des arbres qui portent des moutons; comment en une autre ile il y a des femmes très-cruelles qui ont des pierres précieuses dans les yeux : si elles regardent un homme par dépit, il meurt; comme au pays d'Inde il y a plusieurs oriflabes ou grifaux, grands comme un cheval et ont le col de vingt coudées de long; comment auprès de l'île de Picam il y a des gens tout velus, fors le visage, et y sont les arbres qui parlèrent à Alexandre et lui prédirent sa mort; comment enfin (car il faut bien nous borner dans nos citations), ès îles d'Ore, de Lagaste et de Gautrel, il y a des mines d'or et d'argent que les fourmis gardent. Mais pour en avoir, les gens envoient des juments à deux paniers, et les fourmis portent dedans or et argent affinés, et quand lesdites juments entendent hennir leurs poulains, elles retournent chargées. »

On conçoit l'immense popularité dont ont dû jouir dans des siècles de crédulité superstitieuse de pareilles histoires reproduites sous toutes les formes. Les poètes grecs s'étaient bien gardés d'oublier dans leurs récits ou leurs chants les traditions relatives aux syrènes, aux griffons ou aux centaures. Promethée, dans la tragédie d'Eschyle, parle à Io des trois filles de Phorcys, au visage de cygne, qui n'ont qu'une dent et qu'un œil en commun, et qui jamais n'ont aperçu les rayons du soleil ni l'astre de la nuit; des gorgones, des griffons à la gueule pointue, chiens muets de Jupiter; des Arimaspes et des peuples noirs de l'Éthiopie. La peinture et la sculpture grecques nous ont transmis les types étranges

de ces êtres fantastiques, et nous les retrouvons fidèlement reproduits au Moyen Age. Ce seront les mêmes récits, ce seront les mêmes images; mais les commentaires et les interprétations auront changé de nature.

Sur une colonne octogone de l'église de Souvigny, moulée par les soins de la Société pour la conservation des monuments historiques, une des faces représente quelques-uns des animaux fabuleux que nous venons de mentionner : la manticore, la syrène, le monocéros, le griffon, le caméléon; sur une autre ont été sculptés les différents hommes-monstres qui figurent dans la lettre du prêtre Jean et le voyage de Mandeville, arimaspes ou cyclopes, monocoles, sciapodes, hippopodes, satyres et cipides [1].

Représentés dans les temples, mentionnés par les voyageurs, décrits par les poètes, depuis Dante jusqu'à Milton, les animaux fantastiques et les monstres doivent donc faire partie de notre *Histoire naturelle légendaire*, considérée, comme nous nous proposons de le faire, dans ses rapports avec la symbolique chrétienne.

Terminons ces considérations par quelques mots sur l'origine et les mœurs de cet enseignement allégorique et figuré, auquel le Moyen Age a donné un si vaste développement.

Il n'est pas nécessaire, selon nous, pour comprendre la symbolique chrétienne, dans son expression artistique et poétique, de remonter jusqu'aux antiques religions de l'Orient, et de demander à l'Égypte, à la Perse ou à l'Inde, l'explication des représentations emblématiques empruntées par les artistes à nos Bestiaires et à nos Lapidaires, pour les

[1] De Caumont, *Bulletin monumental*, t. xviii. — Le *Sciapode* ou homme au grand pied est représenté sur un des chapiteaux de l'église de Parise-le-Chalet, dans la Nièvre. Il se trouve aussi sculpté sur les soubassements de la porte centrale de la cathédrale de Sens.

reproduire sur la pierre des édifices sacrés. Fils de l'esprit humain, irrésistiblement porté à donner à toute la nature le sentiment et la pensée qui constituent sa propre vie, le symbole est la forme naturelle qu'affectent dans tous les temps l'art et la poésie : c'est aussi celle que l'enseignement religieux emploie, comme le moyen le plus puissant de parler à l'intelligence et de toucher les cœurs. Partout l'homme s'effraie en entendant la *voix* des orages, on frémit en présence d'une mer *menaçante ;* partout les fleurs ont pour lui un *langage;* partout les animaux lui offrent des *leçons;* partout, se projetant, pour ainsi dire, hors de lui-même, et croyant se voir dans tout ce que lui montre la nature, il retrouve dans les êtres animés, dans ceux même qui sont dépourvus de sentiment et de vie, ses craintes ou ses espérances, ses mœurs ou ses passions, ses vices ou ses vertus ; partout sa pensée se revêt des mêmes images, se colore des mêmes métaphores, se traduit sous le voile allégorique des mêmes symboles.

On lit dans les lois de Manou : Celui qui étale l'étendard de sa vertu, qui est roujours avide, qui emploie la fraude, qui trompe les gens par la mauvaise foi, qui est cruel et calomnie tout le monde, est considéré comme ayant les habitudes du *chat*.

Le dwidja, aux regards toujours baissés, d'un naturel pervers, pensant uniquement à son propre avantage, perfide et affectant l'apparence de la vertu, est dit avoir les manières du *Héron* [1]. Voilà dans l'Inde aussi un Bestiaire divin.

Rien sans doute n'est plus intéressant et plus instructif que les rapports de ressemblance de ce genre qui peuvent être signalés chez les peuples les plus divers; leur connais-

[1] Le livre IV des Clokas. — Trad. de M. Loiseleur des Longchamps, cité par M. Du Méril, *Histoire de la Fable Ésopique*, p. 10.

sance peut répandre les plus vives clartés, soit sur l'étude comparée des langues, soit sur l'histoire des beaux-arts. Mais il est arrivé plus d'une fois que l'imagination, entraînée par les charmes d'une pareille étude, a cherché à expliquer, par des communications ou des emprunts mutuels, des rapports dûs le plus souvent à ce fonds commun de sentiments et de croyances, qui a pour cause première l'identité morale et intellectuelle du genre humain.

Lors donc que nous retrouverons des similitudes, des comparaisons ou des allégories, fondées sur les mœurs des animaux comparées à celles des hommes, nous ne devrons point en être surpris. Intéressés à étudier les instincts des êtres placés comme eux sur la terre, les hommes ont recueilli de bonne heure des observations plus ou moins exactes, sources pour eux des mêmes vérités et des mêmes erreurs; c'est à ces faits que les sages ont emprunté leurs apologues, et sur les mêmes apparences l'Égypte composa une grande partie de ses signes hiéroglyphiques, la Perse ses emblêmes astronomiques, les Indiens leur système sur les transformations successives des êtres.

Mais dans l'histoire des arts, comme dans celle des religions ou des systèmes de philosophie, nous croyons que l'étude des différences peut conduire à des résultats plus positifs et plus certains que celle des similitudes et des analogies. Il ne suffit pas, pour apprécier convenablement la symbolique du Christianisme, de rechercher et de mettre en lumière les rapports nombreux qu'elle peut avoir avec les emblêmes religieux ou moraux que l'on rencontre ailleurs; il faut rechercher si elle ne s'en distingue pas par des traits qui lui sont propres; et si, malgré l'identité des signes, il n'y a pas des différences capitales dans les principes et les doctrines. Si, par exemple, les brillantes couleurs avec lesquelles Job dé-

peint les animaux qu'il fait apparaître devant lui, pour les interroger sur la puissance et la sagesse de celui qui les a créés, se retrouvent dans d'autres descriptions, ce qu'il est important d'y remarquer, avec le docteur Lowth ou avec Herder, c'est le caractère d'élévation morale et de pureté dans le dogme religieux qui lui est commun avec les autres écrits bibliques.

Lorsque ouvrant les Védas, les Ithiasas ou le Dharma-Sastra, nous trouvons mentionnés l'éléphant, le loup, le tigre, le lion, la cigogne, le milan, la corneille, nous pouvons reconnaître dans les descriptions qu'ils donnent, dans les analogies qu'ils saisissent, dans les leçons morales qu'ils en tirent, un grand nombre de détails que nous rencontrons aussi dans nos Bestiaires du Moyen Age et qui existaient déjà dans la Bible; mais là, comme dans les écrits inspirés par les Livres sacrés, que de différences, quant au fond des idées, se cachent sous la similitude des symboles!

Nous avons parlé plus haut de la transformation du voleur en perdrix; nous pourrions ajouter celles d'autres coupables en loup, en ours, en singe, en bouc, en paon, en vautour, etc.; et faire voir que les modes divers de punitions, adoptés par le législateur des Indiens, étaient fondés sur des considérations morales analogues à celles que présentent nos livres; mais dans ce mouvement éternel, *circulus æterni motus*, qui fait passer successivement les âmes humaines, émanations de Brahma, à travers tous les degrés de l'existence, les pierres, les plantes et les animaux sont considérés sous un tout autre aspect que dans la Bible, où, sortis du néant à la voix de Dieu, ils ne peuvent être que de purs emblêmes ou de simples figures.

Que de rapports pareillement entre les attributs que l'Église donne au chien, au lion, au crocodile, au phénix et

ceux qui leur sont attribués par nos Bestiaires! Mais dans ceux-ci, les animaux figurent-ils jamais les forces de la nature? sont-ils des emblêmes cosmogoniques? servent-ils à indiquer quelque fait d'astronomie? sont-ils adorés comme des dieux? Le lion dont il est question si souvent dans les écrits des saints Pères, peut-il signifier, comme dans le Panthéon égyptien, l'époque de l'inondation du Nil, parce que c'est dans le moment où le soleil entre dans le signe du lion, qu'a lieu ce phénomène dont l'Égypte reconnaissante aimait à rappeler le souvenir [1]?

Dans un ordre d'idées différent, l'iconographie religieuse présente une autre coïncidence aussi frappante, et dont l'étude n'est point la partie la moins intéressante de l'histoire du symbolisme. Mais, en signalant les rapports, nous craignons que l'on ait plus d'une fois oublié de faire remarquer les différences. Que les grands personnages, que les rois, que les dieux de l'Orient, soient représentés au milieu d'une lumineuse auréole, c'est encore une preuve que partout l'art avait à rendre sensible des pensées du même ordre, à imaginer les mêmes moyens d'expression. Mais si Zoroastre, chez les Persans; Manou, chez les Indiens; Confucius, chez les Chinois; Hermès, chez les Égyptiens, sont nimbés comme nos saints; si les images des dieux sont entourées de rayons lumineux, ainsi que celles de Dieu le Père ou de Jésus-Christ, dans les tableaux de nos peintres chrétiens, nous ne devons pas oublier combien diffèrent, malgré la similitude du symbole, les idées exprimées par un panthéïsme qui représente

[1] C'est de là, comme le fait remarquer Pierre Valérien, qu'est venue l'habitude de placer sur les fontaines des lions, par la gueule desquels on fait écouler l'eau; et c'est un usage que tous les peuples ont emprunté à l'Égypte (*Johannis Petri Valeriani Bellunensis hieroglyphica*, lib. II, cap. XII).

les saints et les dieux comme des *fils de la lumière,* et cette religion spiritualiste qui fait produire par la parole de Dieu la lumière, aussi bien que le reste de la nature.

Nous sommes trop peu versé sans doute dans la connaissance des littératures orientales pour présenter autrement que sous la forme du doute, et avec une extrême réserve, les objections qui nous paraissent pouvoir être faites aux systèmes tendant à demander à l'Orient des explications, que l'on peut trouver sans sortir du cercle où sont renfermés les détails relatifs à la symbolique du Christianisme. Mais tout en nous en rapportant à ce que pourraient établir sur ce point des juges plus compétents, nous croyons être autorisé à maintenir comme peu susceptibles d'être contestées les propositions suivantes, qui résument nos idées sur la zoologie mystique : les livres de l'Ancien Testament en ont fourni des traits principaux; les Pères de l'Église les ont fait servir à l'exposition des doctrines évangéliques; les auteurs de Bestiaires ont réuni dans des ouvrages spéciaux les observations et les faits consignés dans les livres des naturalistes et dans les Hexaëméron; les mystiques y ont ajouté leurs commentaires, et les artistes n'ont point eu à chercher ailleurs les éléments de notre iconographie religieuse.

C. HIPPEAU.

LE TOMBEAU DE SAINT QUENTIN.

Dès la plus haute antiquité, l'usage d'inhumer les morts a été pratiqué par les Juifs[1]; il fut continué par eux sous la domination romaine. Quant aux Romains, ils paraissent avoir regardé l'inhumation avec un double sentiment de dégoût et de mépris; ils brûlaient leurs morts et ils mettaient les cendres et les ossements du bûcher dans des urnes cinéraires placées dans des *colombarium;* les restes des esclaves étaient précipités dans des puits, *puticuli.*

Enterrer les morts suivant la coutume des Juifs, devint une des premières observances de la religion chrétienne, et, même au milieu des persécutions les plus cruelles, on ne s'en écarta jamais.

L'inhumation se liait en outre intimement aux dogmes de l'Église; les apôtres de la nouvelle religion et les fidèles qui la pratiquaient devaient, après leur mort, comme pendant leur vie, attendre, séparés du monde païen, le grand jour de la Résurrection.

Les inhumations des premiers Martyrs furent faites dans

[1] L'Évangile saint Jean dit : après que Pilate eut rendu le corps de Jésus à ses disciples, ils l'enveloppèrent DANS DES LINCEULS *avec des aromates, selon la manière d'ensevelir qui est en usage parmi les Juifs.* (Évangile saint Jean, chap. XIX, ℣. 40.)

des grottes, dans des catacombes, et l'usage d'enterrer les morts dans les cryptes continua même après que le baptême de Constantin eut procuré aux chrétiens la tolérance de leur culte et la sécurité de leurs personnes. Mais, à partir de cette époque, les chrétiens, plus tranquilles, ensevelirent leurs principaux frères, non plus dans des grottes funéraires, mais dans des tombeaux plus décents.

Le style et les formes de ces monuments varièrent beaucoup dans le commencement de l'ère chrétienne.

Pendant la première période, les tombeaux n'eurent que des dimensions restreintes. De simples inscriptions gardaient le plus souvent le souvenir du défunt et indiquaient le lieu du repos.

La seconde période, celle du triomphe du Christianisme, changea complètement l'aspect des sépultures ; de nombreux sarcophages, décorés avec soin, furent employés à contenir les dépouilles des chrétiens.

Il est impossible, en effet, de contempler les tombes ornées des cimetières chrétiens sans comprendre aussitôt, surtout si on les compare avec les monuments du paganisme, qu'elles décèlent un peuple nouveau et plein d'avenir.

Aux grottes funéraires abandonnées, mais gardant leur condition de cimetières des Martyrs, s'attacha plus tard un sentiment de pieuse vénération qui s'accrut d'années en années. On ne s'en approcha plus qu'avec une crainte respectueuse, et les tombeaux qu'elles renfermaient, doués par les reliques des chrétiens martyrisés du pouvoir de faire des miracles, acquirent aux yeux de la multitude une valeur qui l'emporta de bien loin sur tous les trésors de la terre ; c'est alors qu'on vit des pèlerins de toutes les contrées affluer pour visiter les tombeaux des saints Martyrs.

Les premières traces chrétiennes qu'on aime à rechercher

dans la ville de Saint-Quentin, sont celles de la tombe du Martyr qui, le premier, arrosa de son sang le sol du Vermandois.

On sait que vers l'an 300 de l'ère chrétienne, Quentin, fils du sénateur Zénon, partit de Rome, avec Lucien, son compagnon, pour prêcher la religion chrétienne dans les Gaules. Saint Quentin resta à Amiens et saint Lucien se rendit à Beauvais; mais une persécution venait de s'élever contre les chrétiens, et le Préfet des Gaules, Rictiovare, fit saisir Quentin, dont les prédications créaient de nombreux prosélytes, et il l'envoya, chargé de chaînes, à l'Auguste de Vermandois (Saint-Quentin), où peu de temps après il lui fit souffrir mille tortures et termina son martyre par la décollation, le 31 octobre 303.

Rictiovare, pour ravir aux chrétiens le corps du saint décapité, le fit garder jusqu'à la nuit et jeter en secret dans les eaux de la Somme avec un plomb. On le recouvrit de vase, afin qu'il ne pût recevoir aucun honneur des fidèles.

Les eaux de la Somme conservèrent leur précieux dépôt pendant environ 55 ans; mais, le 24 juin 358, une dame romaine, Eusébie, qui était aveugle, retrouva, par révélation, le corps et le chef du Martyr, ensevelis sous les eaux de la Somme, à peu de distance de l'endroit où la voie romaine coupe le fleuve et le traverse[1]. Sainte Eusébie l'inhuma avec révérence dans un linceul et se mit en marche pour aller l'ensevelir dans la cité de Vermand; mais dès qu'elle eut monté la colline de la ville municipale qu'on appelle l'Auguste de Vermandois (Saint-Quentin), le corps du Saint devint si lourd qu'on ne pouvait plus le porter et qu'il fallut le déposer. Cette pieuse femme, comprenant la volonté du Ciel, inhuma le corps

[1] *Vitæ et passiones martyrum*. Mss. n° 5299, f° 129. Bibl. imp.

de saint Quentin sur le haut de la colline et fit élever une chapelle au-dessus du tombeau. Cette chapelle fut bientôt après convertie en église par la générosité et la reconnaissance des fidèles; et cette église, détruite plusieurs fois et toujours reconstruite, est aujourd'hui la collégiale de Saint-Quentin.

Les ravages des Huns et des Vandales qui, sous Attila, ruinèrent toutes les églises du Vermandois et emmenèrent les habitants en captivité, firent perdre de vue le lieu précis du tombeau de saint Quentin, si bien qu'au VIIe siècle, saint Éloi ne put retrouver le tombeau qu'à la suite de nombreuses recherches.

Voici comment saint Ouen raconte, dans la Vie de saint Éloi, cette Invention qui eut lieu le 2 janvier 651 :

« . . . . . Et tandis que ceux qui l'aidaient parcouraient, « en les sondant, les divers endroits de l'église, perdant tout « espoir de rien découvrir, il leur désigne un lieu dans l'ar- « rière partie du monument, et demande qu'on y fouille, « quoiqu'on n'eût pu soupçonner qu'il y eût là une sépul- « ture. Ils obéissent et se mettent à l'œuvre. Lorsqu'ils eu- « rent creusé jusqu'à plus de dix pieds de profondeur, ils « désespérèrent encore une fois de rien trouver. La troisième « nuit s'était écoulée depuis qu'on avait commencé cette re- « cherche. Éloi alors ayant quitté son manteau prit lui-même « la pioche, fit éclairer la fosse au moyen de cierges et de « lampes, et creusa la terre de ses saintes mains, en y em- « ployant tout ce qu'il avait de forces. Se trouvant au fond « de cette fosse, il se mit à fouiller sur le côté, et découvrit « bientôt un tombeau qu'il reconnut pour être très-ancien « et qui renfermait le corps du Saint. Pénétré alors d'une « grande joie, il frappa de l'instrument qu'il tenait à la main « les parois du sépulcre : il s'y pratiqua une ouverture et il « en sortit une odeur si suave et une lumière si resplendis-

« sante, qu'Éloi lui-même put à peine supporter la double « émotion qui en fut la suite.

« . . . . . Cette clarté, brillante comme celle du jour, « disparut après un certain temps. Alors Éloi baisa avec une « joie, qui lui fit verser des larmes, le saint corps qu'il ve- « nait de retrouver, et l'ayant levé de terre, il en sépara « quelques reliques qu'il désirait particulièrement conser- « ver. Il ôta des dents de la mâchoire pour qu'elles servissent « de remède à ceux qui souffraient, et l'on vit sortir de la « racine de l'une d'elles une goutte de sang. Il mit pareille- « ment à part, comme reliques, des clous d'une remarquable « longueur qu'il retira du crâne et des autres membres, et « que les persécuteurs avaient fixés dans le corps du Martyr « au moment de sa passion. Il sépara aussi des cheveux par- « faitement conservés; ensuite ayant enveloppé le corps avec « un grand soin et une décence extrême dans une étoffe de « soie très-précieuse, il le transporta avec respect derrière « l'autel et lui fit enfin une châsse d'un admirable travail, « enrichie d'or, d'argent et de pierres précieuses. »

Saint Ouen ne parle pas autrement du tombeau de saint Quentin qui, sans doute, resta vide, lorsque les reliques du Saint furent placées dans la châsse de saint Éloi.

L'abbé Hugues, fils naturel de Charlemagne et abbé de Saint-Quentin, désirant honorer les reliques du patron de l'église et rappeler le temps de persécution où les premiers chrétiens célébraient les mystères de la sainte Messe dans les catacombes, sur les tombeaux mêmes des Martyrs, fit creuser sous le chœur une crypte pour y placer le tombeau de saint Quentin, comme cela se pratiquait alors dans beaucoup d'églises de France. Après que cette crypte eut été disposée convenablement, il y transporta, le 25 octobre 835, en présence des Évêques de Noyon, de Laon, de Metz, etc.,

du lieu où elles avaient reposé depuis saint Éloi, les reliques de saint Quentin, qu'il plaça dans un beau sarcophage supporté par des petites colonnes courtes, dans le genre des tombeaux de saint Maixent, de saint Léger et de Godefroy de Bouillon.

Peu de temps après, le corps de saint Cassien, évêque d'Autun, ayant été donné à l'église de Saint-Quentin, fut placé dans la même crypte, par Gannelon ou Wanilon, archevêque de Sens, Immon, évêque de Noyon et Dreux de Metz, en présence du roi Charles-le-Chauve[1].

Enfin, de 895 à 900, le *char*[2] de saint Victorice, l'un des compagnons de saint Quentin, martyrisé à Amiens, fut donné à l'église de Saint-Quentin, par Otger, évêque d'Amiens, ancien chanoine de cette ville; il y eut alors une troisième translation et les trois tombes furent placées dans trois niches plein-cintre, saint Quentin au milieu, saint Victorice à droite, et saint Cassien à gauche.

Ces saintes Reliques restèrent ensevelies dans leurs sarcophages jusqu'au 2 septembre 1257, époque où elles furent élevées, dans des châsses, au-dessus du maître-autel de l'église de Saint-Quentin, par Thomas, archevêque de Reims, assisté des Évêques de la province, en présence du roi saint Louis et de ses deux fils, Louis, son fils aîné, et Philippe, son second fils.

Tels sont, succinctement analysés, les faits rapportés par les historiens qui ont parlé de la translation de saint Quentin, saint Cassien et saint Victorice.

On trouve aujourd'hui, sous le chœur de l'église de Saint-Quentin, une chapelle souterraine, dans laquelle on descend

[1] *Augusta viromanduorum illustrata*, par Cl. Emmeré, p. 89.

[2] On appelait ainsi le corps parce qu'il est pour ainsi dire la voiture de l'âme.

par deux escaliers de dix-huit degrés, placés des deux côtés du chœur. Cette chapelle, qui présente une longueur de 9^{m} sur 4^{m}50^{c}, parait, si l'on consulte son architecture ogivale, avoir été reconstruite en partie vers le XIIe siècle, à la place de la crypte bâtie par l'abbé Hugues, au IXe siècle. Les trois niches de l'ancienne crypte subsistent seules aujourd'hui (*fig.* 1).

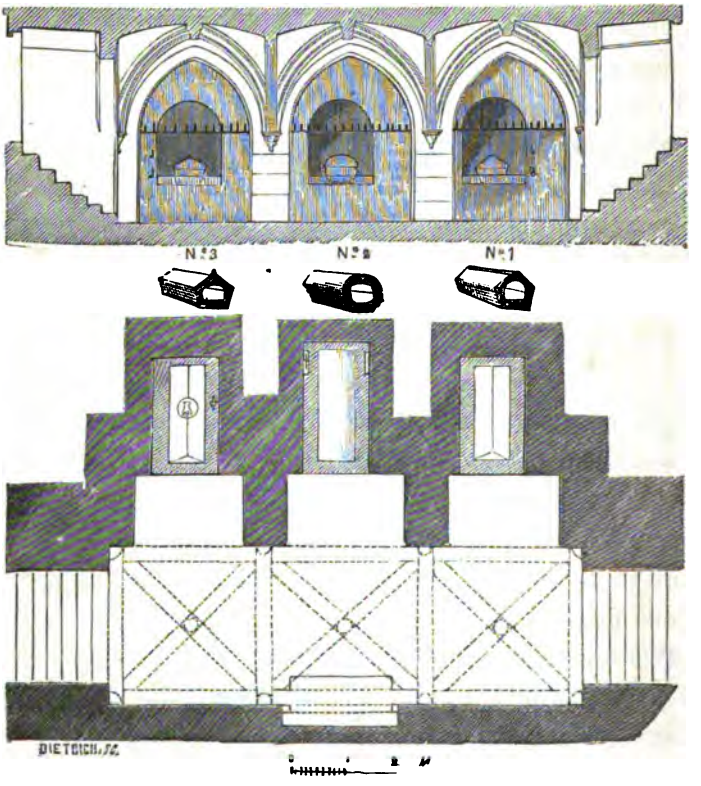

1. — Plan et coupe de la crypte de l'église de Saint-Quentin.

Ce sont trois cavités maçonnées en arcs semi-circulaires, qui sont évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même. Elles sont séparées l'une de l'autre inégalement par

trois gros murs qui avancent de 1^m dans la chapelle; les caveaux élevés au-dessus du sol de 1^m, ont 1^m20^c de largeur, 1^m50^c de hauteur et 2^m50^c de profondeur.

La niche du milieu qui renferme le tombeau de saint Quentin (*fig.* 1, n° 2), est plus profonde que les deux autres (n°s 1 et 3). On remarque dans la maçonnerie du caveau du milieu, deux pierres fort curieuses et de la plus haute antiquité. Ces pierres, enclavées dans le bas de la muraille, de chaque côté du caveau, rappellent par leur style, les monuments des Catacombes de Rome. L'une représente une croix-

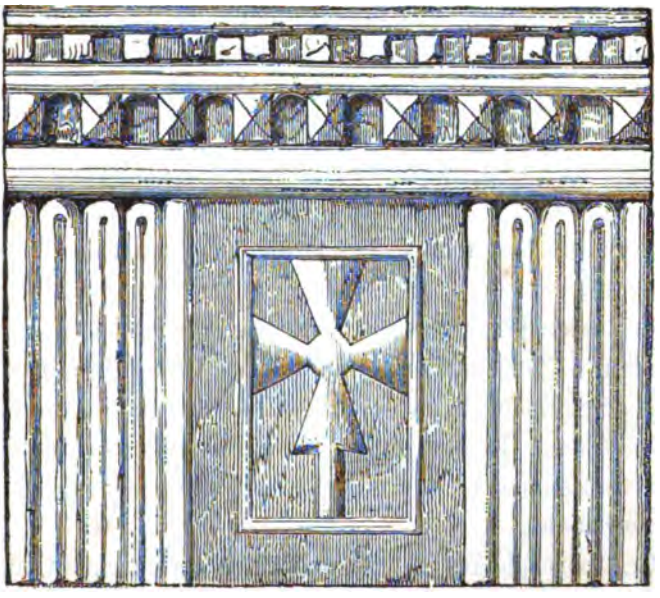

2. — Pierre sculptée du tombeau de saint Quentin.

pattée sculptée dans un cadre avec moulures. Le cadre porte: hauteur 0^m34^c sur 0^m30^c. — La croix sculptée en relief mesure 0^m09 de hauteur sur 0^m07 de largeur; la branche du bas est montée sur une tige (*fig.* 2).

L'autre pierre présente à peu près le même cadre avec moulures; il n'y a rien de gravé au milieu du champ.

Dans la cavité n° 3, qui contient le sarcophage de saint Cassien, on voit sur le mur, à droite, une croix mixte, peinte et divisée par deux lignes jaune et rouge; sur le haut de la voûte, une main étendue, peinte en couleur naturelle, semble sortir d'un nimbe circulaire à fond d'azur.

Les trois voûtes étaient autrefois percées au milieu de leur partie supérieure, par trois soupiraux, qui correspondaient au milieu du chœur de l'église et qui étaient fermés de petites grilles de fer. Lorsqu'ils étaient ouverts, ils laissaient tomber sur les sarcophages une lumière douce qui les faisait ressortir au milieu de l'obscurité de la crypte.

Les caveaux étaient eux-mêmes fermés par des portes de fer qui n'existent plus, mais dont on voit encore les gonds. On retrouve aussi en avant des caveaux les barres de fer sur lesquelles sont les fiches destinées à recevoir les cierges que l'on y a, de tout temps, fait brûler en l'honneur des saints Martyrs.

Les sarcophages de saint Victorice (*fig.* 1, n° 1) et de saint Cassien (n° 3), sont en pierre dure de Crouy, localité située près de Soissons; la partie qui sert de tombeau est creusée en forme d'auge. Le couvercle, figurant un toit à double égoût, dont le sommet a été tronqué extérieurement, est évidé intérieurement.

Ces sarcophages ne présentent extérieurement aucune moulure ni inscription; ils mesurent : longueur $1^{m}83$, largeur $0^{m}63$ à l'ouverture, $0^{m}64$ de hauteur. Ils nous paraissent appartenir au IXe siècle, car outre les monuments écrits qui leur donnent la date de 845 et de 895, leur forme comparée aux tombeaux de l'abbesse Telchide, de saint Agilbert, de Clovis et de Clotilde, trouvés dans l'église Sainte-

Geneviève, les classe évidemment dans la catégorie des tombeaux de la France mérovingienne.

Le sarcophage de saint Quentin qui occupe le caveau du milieu, a été fait avec une énorme colonne cannelée, de marbre blanc, dont on a enlevé et usé les cannelures, de manière à avoir le pourtour extérieur du couvercle hémicylindrique rond et poli. Les cannelures dans la partie basse du sarcophage sont encore entières (*fig.* 3).

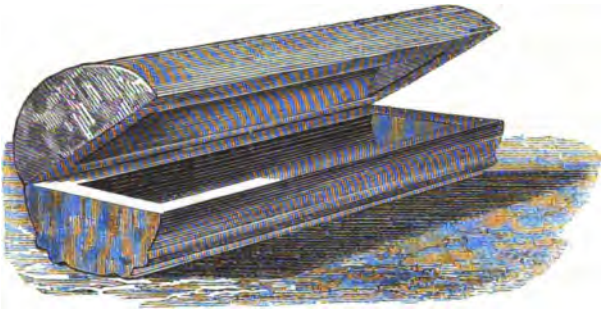

3. — Tombeau de saint Quentin en marbre blanc.

La colonne a été partagée en deux sur sa longueur; l'intérieur de la partie qui sert de fond est évidé en forme d'auge à la profondeur de 15 à 16 centimètres. Le couvercle est creusé intérieurement en demi-rond. Le tombeau mesure : longueur $2^{m}15^{c}$; diamètre au milieu $0^{m}58^{c}$. Le marbre ne porte aucun ornement, si ce n'est quelques rayures simulant une moulure informe; sur le couvercle, du côté de la tête, on lit ces mots : SANCTVS QVINTINVS.

Le corps de saint Quentin a été inhumé deux fois dans un tombeau : la première fois, en 358, par sainte Eusébie; la seconde fois, en 835, par l'abbé Hugues.

Si nous consultons les manuscrits de Dom Grenier, ce

tombeau serait celui dans lequel l'abbé Hugues transféra en 835, le corps de saint Quentin [1], dans la crypte qu'il lui avait fait bâtir. Mais ce sarcophage nous paraît beaucoup plus ancien et nous croyons, avec quelque vraisemblance, qu'il est celui dans lequel sainte Eusébie a enseveli saint Quentin, au milieu du IVe siècle.

Qu'on nous permette de dire ici, en peu de mots, pourquoi le tombeau de marbre blanc ne nous paraît pas être celui de l'abbé Hugues, comme le dit Dom Grenier, et pourquoi il est vraisemblable que c'est celui de sainte Eusébie.

La forme du tombeau de saint Quentin diffère essentiellement de celle des sarcophages de l'époque mérovingienne. Le tombeau fait par Hugues a dû être décoré, puisqu'il était placé hors de terre, soutenu par des colonnettes; il a dû porter soit une inscription, soit des symboles chrétiens, puisqu'il était destiné à recevoir les reliques d'un Saint et à être exposé à la vénération des fidèles. Enfin, au VIIIe siècle, on n'aurait pas creusé un tombeau pour un Saint dans une colonne de marbre blanc, provenant sans doute de quelque temple païen, mais on eût fait un sarcophage en pierre, comme ceux de Clovis et de Clotilde, d'une forme évasée, avec couvercle prismatique, dans le style de ceux de saint Victorice et saint Cassien (IXe siècle) qui indiquent ce qu'a dû être le tombeau apparent de l'abbé Hugues.

Les preuves abondent, au contraire, pour démontrer que le tombeau dont nous donnons ici le dessin, est celui préparé par sainte Eusébie. On sait que les sarcophages de la première période chrétienne n'étaient pas décorés ; les ornements, les symboles, n'arrivèrent que sur les tombeaux destinés, soit à être apparents, soit à servir d'autels pour le saint sa-

[1] Dom Grenier, liasse 22, paquet F. (*Biblioth. impér.*)

crifice de la Messe, comme le sarcophage de Moissac et celui qui sert d'autel dans l'église de Saint-Denis (*fig.* 4).

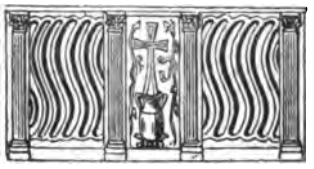

4

Le tombeau de saint Quentin a la forme hémicylindrique des sarcophages chrétiens du IVe siècle. Il est semblable à celui d'Honorius (IVe siècle), qu'on voit à Ravenne. Le tombeau de saint Hilaire[1], enseveli en 368, est en marbre blanc; il a la même forme que celui de saint Quentin; mais, comme il devait être apparent, il a été décoré à ses extrémités et sur les croisillons, de figures et d'emblêmes.

Le fût de colonne en marbre blanc qu'on a choisi pour y creuser le tombeau de saint Quentin, indique qu'on a fait pour cet Apôtre ce qui a été pratiqué pour plusieurs Saints, c'est-à-dire qu'on l'a enseveli dans la colonne d'un temple païen dont il avait renversé les idoles. Ce tombeau n'a pas pu être placé sur des colonnettes, comme l'indique l'histoire pour celui de l'abbé Hugues, à cause des cannelures qui sont encore à sa partie inférieure. Enfin, l'absence de tout ornement montre évidemment que ce sarcophage a été destiné, par sainte Eusébie, à être mis en terre; ajoutons que la couleur jaune que ce tombeau a revêtue à l'extérieur et qu'il conserve encore, montre qu'il a séjourné dans la terre argileuse qui forme le fond du sol de l'église de Saint-Quentin.

CH. GOMART.

[1] *Essai historique sur saint Hilaire*, par M. DE LONGUEMAR, p. 54.

CHRONIQUE.

Le R. P. Dom Renon nous écrit de l'abbaye de Solesmes :

« Notre article sur la Croix de Caravaca, inséré dans le n° de février, a éveillé l'attention de plusieurs amateurs, au nombre desquels M. l'abbé Godefroy, de Cherbourg, et un anonyme de Marseille ; tous deux accompagnent leur lettre d'un dessin d'une Croix de Caravaca dont les détails diffèrent assez de la nôtre pour être mentionnés ici.

« M. l'abbé Godefroy fait observer d'abord la parfaite similitude des deux croix, pour la forme, pour les dimensions, pour les personnages, et même pour la place de chacun d'eux, aussi bien que des objets de la scène qui est évidemment le sujet principal de la gravure ; les deux anges apportant la croix, le prêtre, les quatre assistants et jusqu'au répondant avec sa sonnette, rien n'y manque.

« Il y a cette différence que, sur la Croix publiée dans la *Revue*, le prêtre est représenté prêt à célébrer la messe, quoique le calice soit découvert, tandis que sur celle de M. l'abbé Godefroy le prêtre semble faire part à Zeyt-Abyzeyt de son embarras et lui dire en se tournant de son côté : « Il n'y a pas de Croix. » Ici, le calice est encore couvert et le sacrifice n'est pas commencé, mais le roi apercevant deux anges qui déposaient sur l'autel la Croix essentielle au sacrifice, la désigne du doigt en disant : « Ne serait-ce point ceci ? »

« Si ce côté de la Croix ressemble beaucoup, comme on en peut juger par ce qui précède, à la Croix de Solesmes, l'autre côté en diffère entièrement. Au lieu du Crucifix et de l'image de la Vierge immaculée, la croix de Cherbourg est toute chargée des objets qui rappellent la passion de Notre-Seigneur, la couronne d'épines, l'aiguière de Pilate, les dés, la sainte robe, l'oreille de Malchus, la lance et l'éponge, un gant, des fouets, une lanterne, l'échelle, la bourse et les deniers, le marteau et les tenailles, les trois clous ; enfin la colonne surmontée du coq et portant sur une tête de mort.

Tous ces objets sont seulement gravés, comme ceux du premier côté de la Croix.

« Une seconde communication est d'un abonné de Marseille ; lui aussi possède une croix de Caravaca, dont les gravures ne rappellent en rien l'origine de cette Croix ; c'est donc au galbe qu'il faut s'attacher et non aux détails accessoires.

« Elle a 105 millimètres de hauteur ; ses dessins et inscriptions sont au trait sans aucun relief. D'un côté, une sorte d'urne porte trois fleurs, au milieu desquelles se trouvent le monogramme IHS, puis l'inscription : GIOANES ORA PRO ME. De l'autre côté, un riche cartouche porte le monogramme A. M. et ces mots en langue espagnole : SIN PECADO ORIGINAL.

« Il existe encore une Croix de Caravaca au musée de Cluny, sous le titre de « Reliquaire en forme de Croix de Lorraine. » C'est bien aussi la forme spéciale de Caravaca, sans aucun relief ni gravure, mais elle a treize ouvertures pour recevoir des reliques.

« La Croix de Lorraine et celle de Caravaca n'ont absolument de commun que le double croisillon. La première est très-courte et se termine toujours par des angles droits, la seconde au contraire est assez élancée et ses extrémités affectent constamment le même épanouissement signalé dans notre dessin. »

— M. Léon Mougenot, secrétaire de la Société d'Archéologie lorraine, vient de publier une brochure sur le type architectonique qui devrait obtenir la préférence à Nancy pour la construction d'une nouvelle église paroissiale. Les uns veulent adopter le style du XIIIe siècle, parce que c'est la plus noble expression des idées et des sentiments catholiques ; les autres, et M. Mougenot est du nombre, admettent bien cette appréciation en général, mais ils croient que dans des villes complètement modernes, remarquables par leurs constructions des XVIIe et XVIIIe siècles, il ne faut point détruire l'harmonie par des pastiches gothiques. On voit que cette théorie ne concerne pas seulement Nancy, mais qu'elle peut s'appliquer à toutes les villes d'origine récente, à Versailles, Napoléon-Vendée, Turin, Carlsruhe, Mannheim, Dusseldorf, etc. Sans vouloir nous prononcer sur une question aussi grave, nous extrairons quelques lignes du spirituel plaidoyer de M. Mougenot :

« Étudions les siècles qui nous ont précédés, pour restaurer avec amour les monuments qui leur appartiennent, et les transmettre intacts à nos arrière-petits-neveux; mais ne semons pas au hasard, dans nos cités, et le roman, et le gothique, et la renaissance, et les styles postérieurs. Copions, puisque nous ne savons plus inventer, mais copions avec intelligence et n'imitons point le tohu-bohu improvisé à Munich par sa Majesté Bavaroise.

« Certes, il y a dans notre ville autre chose que le Nancy de Stanislas: il y a une période séculaire qu'il serait inique de répudier et que représentent les jalons qui s'appellent les tours Notre-Dame, le beffroi de Saint-Epvre, l'église des Cordeliers, les débris du château ducal, l'hôtel d'Haussonville, les portes militaires de Charles-le-Grand et de Henri, l'hôtel du Grand-Doyen de la Primatiale et les hôtels construits par Boffrand. A ces jalons véritables, ne mêlons point des jalons imposteurs; ne faisons pas de nos cités des magasins de bric-à-brac, débordant de contrefaçons gothiques et autres. Ne parodions rien, le beau surtout qui a droit à nos respects; et mettons-nous en garde contre la fausse monnaie archéologique.

« A Nancy donc, que les constructeurs imitent le *faire* des meilleurs architectes du siècle dernier; et, de leur côté, que les Nurembergeois ne s'insurgent pas contre un type traditionnel dans l'ancienne ville impériale. Les compatriotes de M. Heideloff doivent accepter docilement le gothique; et en effet, maisons, portes de ville, gare de chemin de fer, toutes ces constructions nouvelles, — d'un gothique quelquefois heureux, — sont en harmonie avec l'aspect général de la vieille cité.

« Toutefois, c'est chose plus facile d'engendrer des ogives en Franconie, que d'élever en Lorraine des édifices Louis XV. Le gothique est à la mode, et Nuremberg ne fait que suivre le courant actuel qu'elle n'a point créé. A Nancy, au contraire, il faudrait se raidir contre cette mode et ses entraînements; car aujourd'hui le style Louis XV est honni, à peu près unanimement, en ce qui concerne l'architecture religieuse. Mais ce type a-t-il eu le temps de se développer? On construisait beaucoup au XVIIIe siècle, hormis des églises; et un architecte comme M. *Louis* eût sans doute conçu une œuvre fort remarquable.

« Nous ne proposons point pour modèles l'église Saint-Jacques

de Lunéville, et les temples, plus anciens, de Versailles, qui sont hideux; mais notre église Notre-Dame de Bon-Secours n'est pas à dédaigner, et M. de Guilhermy, — dont les sympathies pour le style ogival sont bien connues ; — après avoir rendu justice à notre Primatiale, a cru pouvoir dire de Bon-Secours que « le roi Stanislas l'a fait *élégamment* reconstruire », et que cet édifice est « une des églises *les plus importantes* que nous ait laissées le XVIIIe siècle. »

« M. de Guilhermy est un archéologue digne de ce nom, et un artiste; nous nous en rapporterons à lui plutôt qu'à ces archéomanes d'un savoir douteux qui, voulant compenser la faiblesse de leurs connaissances ogivales par un exclusivisme outré dans leurs amours architectoniques, font pleuvoir, à tort et à travers, devant les joujoux et les pendules gothiques qu'enfante laborieusement notre siècle, toute la manne de leurs épithètes louangeuses : Hosanna ! Hosanna ! Récriez-vous, renversez-vous, pâmez-vous ; semez les éloges à pleines mains et tambourinez des réclames : vous avez le droit d'être inhabiles et peu experts, puisque vous ne faites que suivre aveuglément la mode, sans chercher à penser par vous-mêmes. »

— Monseigneur l'archevêque de Rouen, dans sa sollicitude pour la conservation des monuments religieux, vient de prendre une mesure que nous désirerions voir se généraliser dans toute la France. Voici un extrait de la lettre pastorale qu'il vient de publier : « ... Au milieu de tant de travaux, l'expérience et les lumières ont quelquefois manqué ; il y a eu des incertitudes et des erreurs ; il y a eu des fautes commises, et ces fautes ont été quelquefois irréparables. C'est afin d'en prévenir le retour, afin de vous fournir, nos chers coopérateurs, les secours dont vous pouvez, en certaines circonstances, avoir besoin, que nous voulons mettre à contribution les lumières et le zèle d'un ecclésiastique, que ses études historiques, ses recherches consciencieuses et ses travaux sur l'architecture chrétienne de nos contrées, signalent au premier rang, parmi les hommes les plus capables de rendre service à notre diocèse, pour la conservation et la reconstruction de ces monuments religieux. En conséquence, nous avons ordonné ce qui suit : 1. M. l'abbé Cochet est nommé par nous Inspecteur des monuments religieux du diocèse. 2. MM. les curés lui prêteront leur concours toutes les fois

qu'il en exprimera le désir. 3. MM. les curés et les fabriques ne feront aucun changement notable dans les églises de leur paroisse sans l'avoir préalablement consulté. 4. Il en sera de même, quand il s'agira d'aliéner ou de transformer quelque objet se rapportant au culte et portant un caractère artistique ou remarquable par son antiquité. 5. S'il arrivait, dans les cas prévus aux articles 3 et 4, que l'Inspecteur des monuments et qu'un curé eussent des vues différentes, il en serait référé à notre autorité. 6. M. l'abbé Cochet nous rendra, tous les six mois, un compte sommaire des résultats de sa mission. »

— La 28e session du Congrès archéologique de France se tiendra cette année à Reims, du 24 au 28 juillet, sous la présidence de Mgr le cardinal Gousset. Voici quelques-unes des questions d'archéologie chrétienne qui y seront discutées : Indiquer l'origine et la date du calice dit de saint Remy, réintégré dans le trésor de la cathédrale de Reims d'après les ordres de l'Empereur ; faire connaître la cause et l'époque de sa translation à Paris. — Le diocèse de Reims renferme-t-il quelques restes de constructions que l'on puisse faire remonter à l'époque mérovingienne ? Les colonnes en marbre employées dans la basilique de St.-Remy sont-elles mérovingiennes ? — Est-il probable, comme l'a dit M. l'abbé Tourneur au Congrès de 1855, qu'il se trouve à St.-Remy des vitraux qui puissent remonter au XIe siècle ? — L'intérieur de la cathédrale de Reims a-t-il toujours été distribué comme il l'est aujourd'hui ?

— On a découvert récemment à Aindre (Loire-Inférieure), une pierre tombale de l'époque mérovingienne. C'est dans les ruines de l'ancien prieuré fondé par saint Hermeland qu'on a exhumé cette dalle funéraire en schiste ardoisier qui fait maintenant partie du musée de Nantes. Ses ornements consistent en une croix pommetrée, un cerf, un lion, des croix pattées. On y lit en lettres capitales : S..R.....S REQUISQIT. M. de la Nicollière, qui a adressé un rapport sur ce monument à la société archéologique de Nantes, suppose que c'est le tombeau de SadRevertuS, disciple et ami de saint Hermeland, qui vivait à la fin du VIIe siècle.

J. C.

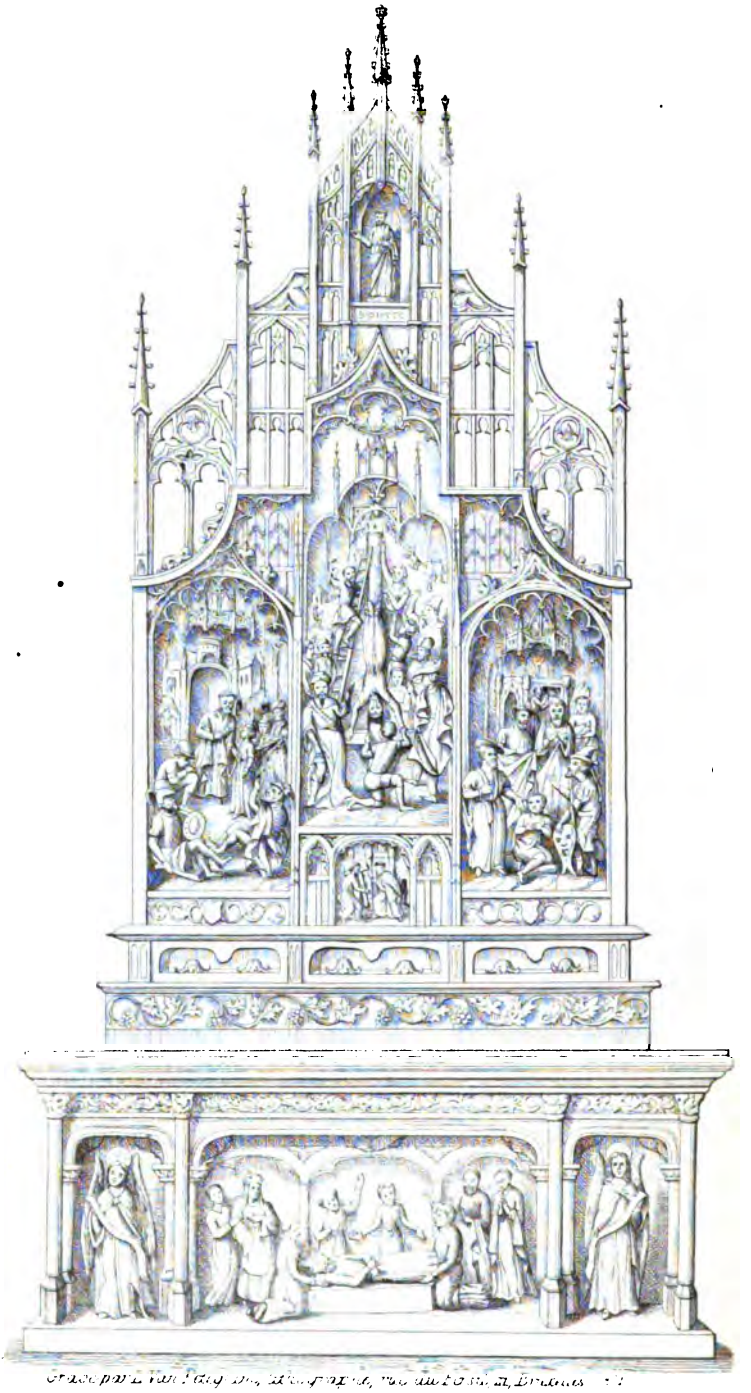

Retable gothique en bois du XVI.e siècle,
placé dans l'église paroissiale de Buverinnes (Belgique).

RETABLE GOTHIQUE

de l'église paroissiale de Buvrinnes.

Le diocèse actuel de Tournai, composé de la province de Hainaut, ne compte pas moins de 460 églises paroissiales. Les villes en renferment 35; les autres appartiennent aux communes rurales.

Il ne subsiste dans les églises de cette dernière catégorie que très peu d'objets d'ameublement anciens, dont le mérite artistique soit digne d'attirer l'attention de l'archéologue. On est obligé d'en visiter un grand nombre avant d'y rencontrer quelque production de nos artistes des siècles passés.

Doit-on conclure de cette pauvreté de nos édifices religieux que l'Art chrétien, qui a fleuri au plus haut degré à diverses époques dans la plupart des provinces voisines, ait été négligé dans le Hainaut? Pas du tout. On ne peut méconnaître les noms de maître Arnould de Binche, de Jacques Du Brœucq, de Jean De Thuin, de Jean Fourmanoir, de Claix Eve, de Jean Gossaert, dit *de Maubeuge*, et de tant d'autres artistes dont les œuvres variées ont acquis une juste célébrité.

Si nos églises rurales sont généralement dépourvues d'œuvres d'art de quelque mérite, c'est que les guerres qui affli-

gèrent si souvent le Hainaut, les dévastations des Iconoclastes du XVIe siècle et le génie destructeur de la Révolution française y causèrent presque partout des pertes irréparables.

Et le dirons-nous ? Depuis les mauvais jours de la Révolution de 93, que d'actes épouvantables de vandalisme n'a-t-on pas vu commettre sur tous les points de notre province ! Que de plaintes n'a-t-on pas entendues s'élever, soit contre des restaurations maladroites qui défigurent les monuments ou leur ravissent toute leur valeur archéologique, soit contre d'aveugles et déplorables brocantages, soit enfin contre des destructions qui affligent les amis de l'Art chrétien !

Espérons qu'on ne se trouvera plus forcé de stigmatiser des actes aussi regrettables et que les mesures prises récemment pour les empêcher seront efficaces. Nous applaudissons de tout cœur aux arrêtés royaux du 11 et du 23 février dernier. Désormais les monuments archéologiques qui existent encore dans nos églises seront à l'abri du vandalisme et de la destruction : en nommant des membres correspondants de la Commission royale des monuments dans les provinces, le gouvernement a fourni à cette utile institution les moyens d'exercer une inspection suffisante dans les établissements publics et de dresser un inventaire général des objets d'art et d'antiquité, dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale.

Parmi les églises rurales du Hainaut ayant le rare bonheur de posséder encore quelque objet d'art ancien qui excite l'admiration, nous mentionnerons celle de Buvrinnes, près de Binche. Au nombre des objets d'ameublement qu'on y remarque avec un vif intérêt, se trouve un retable en bois de chêne du travail le plus riche et le plus délicat (*Voir la planche ci-jointe*).

Cette magnifique sculpture, qui avait souffert quelques

dégradations, amenées par le temps, fut restaurée après la reconstruction de l'église, en 1854, par un artiste de Gand, nommé Delanier. On y ajouta la partie supérieure, composée d'une niche accostée de balustrades qui se découpent en trèfles et en quatre-feuilles, et dont les petites arcades trilobées sont portées par des pieds-droits, cannelés pour la plupart. Les pinacles qui les surmontent sont hérissés de crochets.

La partie inférieure ou la tombe, qui forme le devant de l'autel, est aussi l'œuvre du sculpteur flamand. Sur sa face sont pratiquées trois cases contiguës. Celle du milieu qui, dans sa largeur, est triple des deux autres, offre dans le fond trois arcades simulées que portent des colonnettes appuyées, ornées de cannelures à côte. D'autres arcades à cintres surbaissés retombent sur des colonnettes cylindriques. Quatre colonnettes plus hautes et disposées en triangle avec ces dernières supportent la table de l'autel; elles s'élèvent sur une plinthe chanfreinée jusqu'à la moitié de son épaisseur, qui est de 30 centimètres. Les bases des colonnettes se composent d'un socle assez élevé, de forme octogone, et surmonté de deux tores séparés par une profonde scotie. Sur les chapiteaux et sur la moulure qui couronne les niches, on remarque une décoration toute végétale, consistant en feuillages et en grappes de raisin.

La partie médiane du retable date du commencement du XVIe siècle. On ignore le nom de l'artiste éminent qui a doté le Hainaut de ce précieux travail. Ses compartiments, dirigés dans le sens de la hauteur, sont séparés par des jambages composés d'un groupe de nervures à angles saillants et garnies en partie de crochets. Celui du centre comprend deux cases. La case supérieure, plus élevée que les autres, est terminée par un arc à contre-courbure, au-dessous duquel se montre un

quatre-feuilles encadré, orné de trèfles à chacun des angles formés par la partie rentrante qui sépare les lobes les uns des autres. Des arcs surbaissés, garnis élégamment de festons trilobés, surmontent les cases de dextre et de senestre. Les dais ou couronnements qui paraissent dans ces arcatures sont chargés d'ornements d'une grande finesse d'exécution; on admire surtout les voûtes en pendentifs, coupées de nervures. Les autres détails du retable ne laissent rien à désirer: la vue se porte avec complaisance sur le soubassement qui est couvert d'une guirlande de feuilles déchiquetées, de grappes de raisin, d'épis de blé, conduite en serpentant de manière à dessiner des rinceaux.

Le retable de Buvrinnes est placé à l'autel du collatéral droit, qui est dédié à saint Pierre, patron de la paroisse. Il a 2 mètres de largeur, 5 mètres 95 centimètres de hauteur à son milieu et 3 mètres 75 centimètres à ses côtés.

Les cases, dont la profondeur est de 25 centimètres, offrent des scènes formées en partie de pièces rapportées. Chacun des tableaux est animé par de naïfs et gracieux personnages, placés sur un plan incliné d'après les lois de la perspective. La hauteur des figures ne varie presque pas : la plupart des principales mesurent 30 centimètres. Elles sont dorées et coloriées avec soin, ce qui produit un effet charmant. Leurs costumes appartiennent à l'époque et aux contrées où les faits se sont accomplis.

Le retable de Buvrinnes présente en six compartiments quelques-unes des scènes de la vie du prince des Apôtres. Dans le haut, on voit le saint Patron de la paroisse. A dextre, la scène représente l'emprisonnement de saint Pierre et de saint Jean; et à senestre, la délivrance merveilleuse du Chef des Apôtres. Le milieu offre deux scènes: saint Pierre fuyant la persécution du tyran Néron, et son glorieux martyre. Dans

le bas se voit la sépulture du premier Pontife de l'Église chrétienne.

I. — SAINT PIERRE, PATRON DE LA PAROISSE DE BUVRINNES.

Compartiment supérieur du retable.

La statue du Saint occupe la niche pratiquée au haut du retable. Bénissant de la main droite, le Vicaire de Jésus-Christ porte dans la main gauche les clefs, emblême de l'autorité suprême qui lui fut confiée par son divin Maître. La touffe de cheveux traditionnelle paraît au milieu de son front. Il est vêtu d'une longue tunique verte que recouvre un manteau bleu, relevé en partie sur son bras gauche.

II. — L'EMPRISONNEMENT.

Côté gauche.

Après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, saint Pierre prêche à Jérusalem la divinité de Jésus-Christ. Sa première prédication est confirmée par un éclatant prodige. A l'une des portes du temple, appelée la *Belle-Porte*, il guérit miraculeusement un homme boiteux de naissance. A peine est-il entré dans la galerie de Salomon, accompagné de l'apôtre Jean et du perclus guéri, qu'une foule immense, émue d'une si grande merveille, s'assemble autour d'eux. Saint Pierre adresse au peuple une harangue pathétique, et cinq mille personnes se convertissent à la Foi chrétienne. Ces succès augmentent la jalousie des prêtres juifs, du capitaine des gardes du Temple et des Saducéens, qui surviennent au bruit

d'une nouvelle prédication. Les deux Apôtres, arrêtés immédiatement, sont jetés dans la prison publique.

Cet emprisonnement d'une nuit n'a pas de suites fâcheuses pour les captifs; car le lendemain de leur arrestation, ils recouvrent la liberté. Amenés devant les magistrats, les anciens, les scribes et toute la race sacerdotale, ils sont sommés et interpellés de faire connaître par quelle puissance et au nom de qui le boiteux a été guéri. La réponse des Apôtres est catégorique: ils confessent hautement que c'est par le nom de Jésus-Christ, crucifié par les Juifs, que cette guérison a été faite. Les juges, confondus d'étonnement, se trouvent forcés de les renvoyer, se contentant de leur défendre avec menaces de parler et d'enseigner à l'avenir au nom de Jésus.

Au fond s'élève la prison où saint Pierre et son compagnon se trouvent incarcérés. Cet édifice, qui a toute l'apparence d'un château-fort, est flanqué aux angles de quatre tourelles circulaires. Le jour n'y pénètre que par une seule fenêtre où se tient le prince des Apôtres. A l'extérieur, on aperçoit un personnage que nous reconnaissons pour être le geôlier; il a le corps penché en avant comme pour mieux surveiller les captifs.

En avant de la prison figure un groupe composé de sept personnages. Il nous représente les deux Apôtres devant leurs juges, et avec eux, le boiteux de la *Belle-Porte*.

Le sculpteur a placé ce dernier au milieu et en avant de la scène; sa posture est celle qu'il devait avoir avant sa guérison: accroupi sur le sol, les mains croisées sur la poitrine, le regard triste et languissant, il excite la pitié.

Au second plan sont debout saint Pierre et saint Jean. Extraits de la prison, ils comparaissent devant leurs juges. L'attitude du Vicaire de Jésus-Christ exprime la fermeté et l'assurance; saint Jean, dont la contenance est pleine de di-

gnité, tient les mains jointes. Les juges sont figurés par les personnages qui environnent les Apôtres. L'un d'entre eux, à dextre, est coiffé d'une sorte de bonnet pointu, lié vers son extrémité par un ruban dont les deux bouts lui retombent sur le dos. Ce magistrat est avancé en âge; il porte toute sa barbe. De la main gauche il tient un bouclier, sur lequel est figurée une tête d'homme; levant l'autre main vers saint Pierre, il semble discuter avec le juge placé à l'opposite. Celui-ci, vêtu d'une longue robe avec une ceinture, a pour coiffure un chapeau rond et aplati, avec un bord assez large. On dirait qu'il répond à son interlocuteur, en indiquant de la main le boiteux de la *Belle-Porte*. Derrière lui se trouve un autre juge, ayant un costume en tout conforme au sien. Le quatrième personnage qui vient après saint Jean semble considérer attentivement ce qui se passe devant lui.

Une fois en liberté, les deux Apôtres se hâtent de rejoindre leurs frères; au récit de tout ce qui s'est passé, ils élèvent tous leurs voix à Dieu et lui adressent une prière ardente pour réclamer son assistance et sa puissante protection.

III. — LA DÉLIVRANCE.

Côté droit.

Onze ans après la mort du Sauveur, à l'époque de la fête des pains Azymes, saint Pierre est arrêté par l'ordre d'Hérode-Agrippa, qui avait déjà fait périr par le glaive saint Jacques le Majeur. Chargé de chaînes, le chef des Apôtres est conduit en prison et gardé par quatre postes de soldats de chacun quatre hommes. Sa mort, résolue par le tyran, semble inévitable; l'époque en est fixée après la fête de Pâques.

L'Église naissante ne cesse d'adresser au Ciel les prières les plus ferventes pour la délivrance de son Chef.

Au fond de la prison, saint Pierre, lié de deux chaînes, dort paisiblement entre deux soldats. Il ne lui reste plus que quelques heures pour arriver au moment de son supplice.

Tout à coup, dans le cachot inondé d'une lumière céleste, apparaît l'ange libérateur. Il éveille l'Apôtre, en le poussant par le côté, et lui dit : « Pierre, levez-vous promptement. » Au même instant, les chaînes lui tombent des mains. L'ange ajoute : « Prenez votre ceinture et votre vêtement ; mettez vos souliers et suivez-moi. » Saint Pierre s'empresse de faire ce qui lui est ordonné, mais il croit n'obéir qu'à une vision. Ils passent ensemble le premier et le second corps de garde et parviennent sans obstacle à la porte de fer qui conduit à la ville et qui s'ouvre d'elle-même devant eux.

A l'arrière plan, la porte de fer ouverte. Cette porte, qui est à plein cintre, est surmontée d'une tour ronde, ornée d'arcades simulées de diverses formes. Aux deux côtés s'élèvent les aîles de la prison, qui sont flanquées de tourelles. Cet ensemble de constructions, qui est d'une belle ordonnance, a tout l'aspect de l'entrée de nos anciennes forteresses de la période féodale.

A droite et à gauche du premier et du second plan se tiennent couchés les gardes qui surveillent à la porte de fer. Ces soldats sont armés d'un sabre suspendu à un baudrier et ont la tête couverte d'un casque. Ils ont une longue barbe. Deux d'entre eux, à droite, ont quitté leur manteau et ne sont plus vêtus que d'une courte tunique qui leur vient à peine jusqu'aux genoux. Celui qui est en avant de la scène porte au bras gauche un bouclier rond.

Au milieu du groupe apparaît saint Pierre qui, ayant franchi la porte de fer, s'avance d'un pas timide entre les sol-

dats. Son libérateur lui donne la main et semble lui dire : Venez, ne craignez rien.

Entre les deux gardes couchés à dextre, un personnage est appuyé sur son bâton; il considère attentivement la scène attendrissante qui se passe devant lui. Au côté opposé, on distingue un autre personnage plus petit que les autres; il s'éloigne du corps-de-garde pour gagner l'une des rues de la ville.

Revenons à saint Pierre et à l'Ange. Après être sortis de la porte de fer, ils cheminent quelque temps ensemble le long d'une rue, où l'Ange enfin le quitte. L'Apôtre, revenant alors de sa stupeur, comprend que c'est à Dieu qu'il doit sa délivrance, et se rend à la maison de Marie, mère de Jean, surnommé Marck, où plusieurs fidèles étaient assemblés et priaient le Seigneur.

IV. — LA FUITE.

Compartiment du milieu. — Case inférieure.

Saint Pierre est à Rome où sa parole éloquente convertit à la foi de Jésus-Christ des milliers d'âmes. Il y confond l'imposture de Simon le Magicien, dont la fin tragique excite au plus haut degré la colère de l'empereur Néron contre le nom chrétien. La conversion de deux de ses courtisanes redouble la haine de ce monstre de cruauté et de vices : non content d'avoir livré à d'affreux supplices un grand nombre de fidèles, il veut la mort du Vicaire de Jésus-Christ, qui, à la sollicitation de ses nombreux disciples, s'échappe de Rome par une belle nuit pour fuir la persécution du tyran. A peine est-il hors la porte Capène, sur la voie Appienne, que le divin Sauveur lui apparaît.

Au fond on voit la porte Capène pratiquée à travers une courtine défendue par deux tours semi-circulaires ; celles-ci sont percées de meurtrières et terminées par une plate-forme entourée de créneaux. Des bâtiments sont adossés aux tours. Une espèce de fronton trilobé que décorent différentes moulures, couronne la porte qui est à plein cintre. On distingue à dextre une porte plus petite, qui est destinée aux gens de pied.

Au premier plan à gauche, saint Pierre qui s'enfuit de Rome. A droite, Jésus-Christ chargé de la croix se présente à son disciple. Celui-ci, reconnaissant les traits du Sauveur, s'incline humblement, et s'écrie : « Seigneur, où allez-vous ? « *Domine, quò vadis ?* » — Jésus-Christ lui répond : « Je vais « à Rome pour y être crucifié de nouveau, puisque vous re- « fusez d'y souffrir la mort pour moi. »

A cette réponse contenant un si doux reproche, le divin Sauveur disparaît.

Confus de sa faiblesse, le saint Apôtre puise dans son repentir un courage tout nouveau, et retourne aussitôt à la ville, pour marcher bientôt au martyre.

V. — LE CRUCIFIEMENT.

Même compartiment. — Case supérieure.

Peu de temps après sa rentrée à Rome, saint Pierre est arrêté par un des gardes de César et enfermé dans la prison Mamertine, au pied du Capitole. Après une dure détention de plusieurs mois, qu'il subit, avec son illustre compagnon Paul, l'Apôtre des Gentils, le Chef de l'Église est condamné au supplice de la croix. Avant de souffrir cette mort cruelle, il est battu de verges à cause de son origine étrangère. Le

29 juin de l'an 65 de l'ère commune, il est conduit sur le Janicule qu'il consacre de son sang.

Au fond, dans le lointain, se montre le Capitole, temple de Jupiter et citadelle de Rome, élevés sur le mont Tarpéien.

A gauche, la terrible prison Mamertine, où Siphax, roi de Numidie, fut enfermé; où Jugurtha, aussi roi de Numidie, et Persée, roi de Macédoine, moururent de faim ; où furent étranglés sans jugement les complices de Catilina; où furent jetés, en attendant le jour fixé pour leur supplice, les deux apôtres Pierre et Paul qu'on avait chargés de fers, et où ils convertirent à la foi chrétienne et baptisèrent deux de leurs principaux gardiens, Processe et Martinien, avec les quarante-sept Martyrs, leurs compagnons. A droite, un autre édifice de moindre apparence que les précédents.

Au premier plan, la scène est pleine d'émotion. Au milieu est planté l'instrument du supplice. Sur ses vives instances, saint Pierre est crucifié la tête en bas. « C'était, dit Bossuet, pour exprimer plus vivement les sentiments de son profond abaissement devant son Maître, pour lui faire comme une dernière amende honorable de ses infidélités passées et l'adorer dans le plus parfait anéantissement de lui-même, tant il est vrai que l'amour de saint Pierre est à présent aussi fort que la mort » (*Panégyrique de saint Pierre*).

Autour du Martyr, les bourreaux à l'œuvre, les soldats qui surveillent le supplice, et la foule avide de jouir de ce sanglant spectacle.

L'un des exécuteurs, monté sur une échelle, a déjà attaché saint Pierre par les pieds au haut de la croix; satisfait de son horrible besogne, il lève la main et pousse un cri de triomphe. Un valet placé à dextre lie avec une écharpe le bas de la robe du Saint pour la fixer au-dessus de ses pieds. Un troisième bourreau, au pied du gibet et mettant un genou

à terre, étend les mains du patient et les cloue sur les bras de la croix.

Ainsi s'accomplissent ces paroles de Jésus-Christ à son disciple : « En vérité, en vérité, je vous le dis : quand vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, et vous alliez où il vous plaisait ; mais lorsque vous serez devenu un vieillard, vous étendrez vos mains, puis un autre vous ceindra et vous mènera où vous ne voudrez pas. »

A droite, on distingue les soldats présents au supplice ; ils sont armés d'épées et de piques. Le garde à longue barbe, en robe avec ceinture et bandoulière, qui se trouve en avant au pied de l'échelle, est un chef ; il relève sa tunique d'un côté jusqu'au-dessus du genou, tandis que de la main gauche il tient un des clous qui doivent percer les mains du Martyr.

A gauche, les personnages sont vêtus différemment. Le premier, qui porte un manteau et une épée, est évidemment un chef chargé de surveiller tout ce qui se passe ; sa coiffure consiste en un chapeau à grands bords recourbés. Les autres spectateurs nous paraissent assister avec une joie marquée au drame sanglant qui se déroule devant eux. Plus haut, on voit deux petits personnages assis, attentifs à la scène du crucifiement.

Plus loin encore, un cavalier lançant son cheval sur le flanc du mont Capitolin. Enfin, au côté opposé, un individu chargé d'un fardeau et s'appuyant sur un bâton de voyage.

Saint Pierre meurt avec un courage que rien n'ébranle, le jour même de son supplice, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, selon les conjectures les plus probables.

VI. — LA SÉPULTURE.

Compartiment inférieur.

Les précieux restes du Martyr de la Foi, recueillis par la piété de deux chrétiens nommés Marcellus et Apuléius, sont inhumés près du palais de Néron, sur le mont Vatican, dans le lieu même où s'élève aujourd'hui la majestueuse basilique de Saint-Pierre.

La case centrale est occupée par neuf personnes: sur le premier plan, où se passe la scène principale, on voit le corps de saint Pierre mis dans le tombeau par Marcellus et Apuléius, qui se tiennent à genoux, l'un à la tête et l'autre aux pieds. L'apôtre a les membres raides et il est revêtu d'une longue robe, serrée par une ceinture où sont ramenées ses mains croisées. Au fond sont debout deux fidèles qui assistent à la scène de l'inhumation; ils portent, ainsi que les deux premiers, de simples tuniques avec des ceintures. Leur attitude, de même que leurs traits, exprime la douleur: l'un écarte les bras; l'autre porte la main droite sur son cœur, tandis qu'il lève le bras gauche, en dirigeant la main vers le ciel. A gauche est placé un vénérable vieillard, accompagné d'une autre personne enveloppée d'un manteau légèrement ouvert et ayant les mains jointes dans l'attitude de la prière. Les deux dernières personnes se reconnaissent facilement à leur costume: c'est une dame romaine donnant le bras à sa fille; elles assistent à la scène qui se déroule sous leurs yeux avec un recueillement mêlé d'une vive curiosité.

Les statues qui occupent les deux autres niches nous offrent des anges à figures jeunes et imberbes; ils portent chacun

une espèce de banderolle et un manteau attaché sur la poitrine avec une agrafe en forme de croix.

VII.

Tel est le retable gothique de Buvrinnes, œuvre remarquable de patience, monument de fine et délicate sculpture, dû au ciseau de l'un de ces glorieux ouvriers inconnus des siècles passés, qui ont laissé des preuves incontestables de leur habileté à exécuter dans une humble retraite ces balustrades flamboyantes, ces moulures si variées, ces découpures, d'une légèreté incroyable et ces fragiles dentelles qui font encore aujourd'hui l'objet de notre admiration.

Outre le retable en bois que nous venons de décrire, il existe encore dans l'église de Buvrinnes un retable et un tabernacle en pierre blanche qui méritent de fixer l'attention des archéologues, bien qu'ils aient subi quelques sérieuses détériorations. La première de ces œuvres d'art paraît dater de la fin du XVIe siècle. Elle est divisée en trois sections, ayant chacune la forme d'un rectangle; il ne s'y trouve ni colonnettes ni arcatures. La section médiane, qui est plus élevée que les deux autres, a une hauteur de 1 mètre 60 centimètres; celles-ci ne mesurent que 1 mètre 20 centimètres. La longueur totale est de 2 mètres et la profondeur de 30 centimètres. Dans l'intérieur sont représentées des scènes empruntées à la Passion; on y compte 34 personnages. Ce travail est moins bien exécuté que le retable en bois; la plupart des détails ont disparu sous différentes couches de couleurs.

Le tabernacle, relégué actuellement dans la sacristie en attendant une restauration convenable, se trouvait autrefois placé dans le mur du sanctuaire, du côté de l'évangile. Cette œuvre élégante, qui a 1 mètre 75 centimètres de hauteur, re-

monte au XVe siècle; le style en est gracieux et l'exécution ne laisse rien à désirer. Au-dessus, dans une niche gothique, on distingue le Christ, au jardin de Gethsémani, adressant à son Père une fervente prière, tandis que les trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, se laissent entraîner au sommeil. On voit dans le fond une scène semblable figurée dans le lointain.

Nous faisons des vœux ardents pour la conservation de ces monuments dus à la foi, à la piété de nos ancêtres. Espérons que des subsides suffisants seront accordés à la fabrique de Buvrinnes et que les autorités civiles et religieuses de cette localité uniront leurs efforts pour assurer à ces œuvres d'art une restauration intelligente qui leur conserve toute leur valeur archéologique.

THÉOPHILE LEJEUNE.

DU THÉATRE

et de ses diverses conditions, durant le Moyen Age.

Au XVIIe siècle, l'esprit janséniste d'une part, et, de l'autre, l'ignorance qui régnait généralement sur l'état de la littérature et des beaux-arts pendant le Moyen Age, avaient singulièrement faussé l'opinion touchant les conditions du drame à cette époque, et, par suite, touchant les origines de notre théâtre moderne. Nous sourions aujourd'hui à la lecture de la tirade de Boileau, qui commence ainsi :

Chez nos dévots aïeux, le théâtre abhorré
Fut long-temps dans la France un plaisir ignoré.

Il y a dans ces deux vers autant d'erreurs que de mots. On se demande, en effet, comment nos *dévots* aïeux ont pu ignorer un plaisir qu'ils abhorraient? et comment, s'ils l'ignoraient, ils ont pu l'abhorrer? Mais ils ne l'ont pas ignoré, tant s'en faut; nous allons bientôt en fournir la preuve. Prenez donc le contre-pied de ces deux vers, en les retournant, comme il suit :

Chez nos dévots aïeux, le théâtre honoré
Fut long-temps dans la France un plaisir savouré.

Poursuivons nos citations :

De pélerins, dit-on, une troupe grossière
En public à Paris y monta la première,
Et sottement zélée en sa simplicité
Joua les Saints, la Vierge et Dieu par piété.

Admirez comment la question si importante des origines de notre théâtre est ici tranchée par un *dit-on !* Voilà quatre vers qui accusent la complète ignorance de Boileau sur un fait littéraire, qu'en sa qualité de *Législateur du Parnasse*, il aurait dû étudier à fond. Il prouve bien, par la forme dubitative dont il se sert, qu'il n'en savait pas le premier mot. Ce *dit-on*, quand il s'agit de fixer l'un des points les plus graves de l'histoire du drame en France, est vraiment plaisant. Il nous donne la mesure de la légèreté avec laquelle notre Aristarque formulait ses jugements. Aussi, combien, et des plus fameux, ont déjà été cassés par la postérité, et combien d'autres, sans doute, le seront encore par nos neveux ! Ce qu'il dit ici de cette *troupe grossière de pèlerins,* qui, à Paris, monta *la première* sur le théâtre pour y jouer les Mystères, est précisément la contre-partie de ce qu'il aurait avancé, s'il avait tant soit peu étudié les origines du théâtre français. Cette étude lui aurait appris que, depuis des siècles, la France possédait un théâtre, établi sur de grandioses proportions, et que cette période des *mystères* qu'il nous montre comme le prélude ridicule de notre art dramatique, n'était que la continuation tronquée, dégénérée, d'un système théâtral bien antérieur et autrement imposant.

Le savoir à la fin dissipant l'ignorance
Fit voir de ce projet la dévote imprudence.

De quel côté se trouve l'ignorance en cette affaire, sinon du côté de Boileau? De quel côté est le *savoir*, sinon du côté

des doctes critiques dont les travaux, que nous allons bientôt rappeler, ont jeté une si vive clarté sur les conditions du théâtre dans ces âges reculés? Oui, ici encore nous intervertirons le langage de Boileau, et nous démontrerons comment,

Le savoir à la fin dissipant l'ignorance
Confondit de ses vers l'incroyable assurance.

Notre Aristarque se fût épargné une telle confusion, s'il avait *su* lui-même utiliser les nombreux documents, relatifs à ce point historique, qu'il avait sous la main. Il aurait appris qu'avant ces spectacles grossiers que représentaient les confrères de la Passion, le théâtre avait fleuri à l'ombre même du sanctuaire; qu'il avait été cultivé par les clercs et les moines, introduit dans l'Église, mêlé aux cérémonies les plus saintes, aux fêtes les plus solennelles, mais aussi réglé, inspiré et soutenu par le sentiment religieux et chrétien, de telle sorte qu'il avait pu servir à l'édification, à l'instruction des peuples, en même temps qu'à leur procurer de doux et honnêtes plaisirs [1].

En 1849, au dernier Concile provincial d'Avignon, la question du refus de sépulture aux comédiens, ayant été soumise à celle des Congrégations dont je faisais partie, je crus devoir insister auprès de mes collègues sur la grande différence qu'il y avait entre les anciens mimes, histrions, si justement flétris par les Pères et les Conciles, et les acteurs sacrés des drames liturgiques du Moyen Age, dont plus tard les Mystères des confrères de la Passion ne furent en quelque sorte que la parodie. J'insistai ensuite sur la différence non moins grande qu'il y avait entre les graves acteurs des mêmes drames au XIIIe siècle, et ceux de la Foire, du XVIe, devenus

[1] *Revue de la musique religieuse*, de M. Danjou, t. IV, p. 69.

postérieurement sous Louis XIII et sous Louis XIV de vrais comédiens. J'ajoutai que de cette époque seulement datait l'existence de la comédie et des comédiens proprement dits ; et, encore, disais-je, il y a comédiens et comédiens, acteurs et acteurs, selon le plus ou moins d'importance que les uns et les autres tirent de leur position théâtrale, de leur conduite privée, de leurs relations dans le monde, non moins que de leur talent. J'insistai sur cette dernière considération, autant que sur les distinctions chronologiques déjà rappelées touchant les divers genres de spectacles et d'acteurs qui s'étaient succédés, et cela, afin de prévenir les graves inconvénients d'un décret qui, lancé indifféremment contre tous les comédiens, englobait dans le même anathême les histrions du paganisme, les acteurs religieux du Moyen Age et les comédiens de notre époque. Je concluais en ces termes : « Ou retirez le décret projeté, ou si vous le maintenez, modifiez-le dans sa trop rigoureuse universalité, par deux ou trois indispensables exceptions. » Le décret fut retiré.

Huit années plus tard, en septembre 1857, dans une des sections du Congrès scientifique de Grenoble, je protestais contre la qualification de *barbare*, appliquée au Moyen Age, en tant qu'il aurait été impuissant à produire un système dramatique quelconque. J'affirmais, au contraire, que cette époque soi-disant de barbarie avait eu son art scénique, avec des représentations théâtrales dont la grandeur et l'éclat ne furent point égalés depuis, et je me faisais fort d'appuyer mon attestation de documents péremptoires qu'il m'eût été facile de produire, si le temps me l'avait permis[1].

En effet, dans ses *Origines du théâtre moderne*, publiées en 1838, M. Magnin, de l'Institut, avait établi l'existence, du-

[1] *Compte-rendu du congrès scientifique de Grenoble*, t. 1er, p. 584 et 585.

rant le Moyen Age, de jeux scéniques divisés en trois grandes catégories, savoir : 1° le théâtre religieux, merveilleux, théocratique, qui avait eu pour scènes des nefs comme celles de Sainte-Sophie, de Sainte-Marie-Majeure, des cathédrales de Reims, de Cambrai, de Strasbourg, etc.; 2° le théâtre seigneurial et royal qui brilla aux palais des comtes de Provence, des ducs d'Aquitaine, de Bretagne et de Normandie; 3° le théâtre populaire qu'on vit constamment, à de certains jours, s'agiter et s'ébattre dans les places de Florence, sur les quais de Venise, dans les carrefours de Londres et de Paris [1].

Déjà aussi, après les intéressants travaux de M. Magnin et d'autres encore, tels que MM. de Monmerqué, Francisque Michel et Jubinal, M. Danjou, avait, en 1848, publié sur cette matière un article remarquable, cité plus haut, qu'il avait accompagné de la reproduction en *fac simile* du drame de Daniel, *Daniel Ludus*, retrouvé par lui à Padoue, où il était devenu la propriété d'un particulier, après avoir appartenu, avant la Révolution, au chapitre de la cathédrale de Beauvais.

Aujourd'hui, M. de Coussemaker, si connu par ses beaux travaux sur l'histoire de la musique sacrée, vient de mettre au jour, sous ce titre : *Drames liturgiques du Moyen Age*, un magnifique volume in-4° de 350 pages [2], contenant vingt-deux pièces, texte et musique, dont la plupart n'avaient pas encore paru. Ce volume qui, pour l'exécution typographique, d'une grande richesse, d'une rare distinction, fait beaucoup d'honneur aux presses de M. Vatar, offre une reproduction scrupuleusement exacte, quant au texte et à la

[1] *Drames liturgiques du Moyen Age*, par M. DE COUSSEMAKER (Introduction).
[2] Rennes, H. VATAR, 1860.

notation musicale, des manuscrits originaux. Il est précédé d'une préface qu'on peut regarder comme une savante dissertation historique, critique et philosophique sur le drame du Moyen Age en général, et sur le drame liturgique en particulier.

La collection des vingt-deux pièces qui figurent dans le corps de l'ouvrage, et parmi lesquelles nous avons remarqué surtout le drame de la *Résurrection* et celui des *Filles dotées*, se termine par de curieuses notices sur les sept manuscrits d'où le savant musicographe a tiré les *Drames liturgiques* qui composent sa publication. Ce sont ceux de Saint-Martial de Limoges, des bibliothèques de Tours et de Beauvais, de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, de Bigot, d'Origny-Sainte-Benoite, et ceux de Cividale, qui, avec ceux que nous venons de nommer, avaient déjà offert à d'autres antiquaires une si riche moisson.

De l'ensemble de ces précieux manuscrits et des savantes publications auxquelles ils ont donné lieu, il résulte donc, jusqu'à l'évidence, que le Moyen Age a eu aussi son théâtre, organisé sur une vaste échelle et dans des conditions telles, qu'il avait plus de rapport avec le théâtre grec antique, que n'en ont eu, depuis, nos tragédies modernes, calquées plutôt sur le système dramatique de la décadence latine.

Oui, cette grande époque du Moyen Age, si complète, si adéquate, qui ne nous a pas encore révélé tous ses secrets, avait son théâtre aristocratique, son théâtre populaire, son théâtre religieux. Et, pour ne parler que de celui-ci, qui nous occupe principalement, qu'on se figure, par exemple, l'*Adoration des Rois*, représentée dans la cathédrale d'Amiens, entre Matines et Laudes, comme cela se pratiquait alors, par les trois premiers seigneurs de la ville ou de la province, jouant le rôle des trois Mages, avec la brillante assistance de leurs

varlets, héraults d'armes, pages et écuyers, portant dans des vases d'or et dans des cassolettes ornées de pierreries, les parfums exquis et les riches offrandes destinées à Jésus enfant ! Qu'on se figure encore les mêmes personnages, chantant tour-à-tour les séquences propres à la circonstance, auxquelles, tantôt l'escorte, tantôt le peuple, répondait en chœur. Ou bien qu'on se représente la succession des hommes et des femmes illustres des deux Testaments, sculptés aux portails de nos cathédrales ou traduits en peinture diaphane sur les vitraux dont les reflets projettent au loin leurs harmonieuses couleurs; qu'on se représente, dis-je, ces grandioses et intéressants sujets, reproduits, au milieu des pompes de la liturgie, en tableaux vivants, par autant de personnages aux riches et pittoresques costumes, en présence d'une foule pieuse vivement impressionnée d'un tel spectacle, et l'on aura une idée de ces drames liturgiques qui se déroulaient jadis avec tant de grâce et de majesté sous les voûtes de nos basiliques, maintenant si nues, si délaissées !

II.

L'esprit classique et païen de la Renaissance, qui inspira la découverte de notre genre dramatique moderne, contribua beaucoup à la décadence du drame liturgique ; le scepticisme philosophique du siècle dernier lui porta le dernier coup. Toutefois, on le vit fleurir encore aux XVIe et XVIIe siècles, dans la Flandre et dans l'Artois, provinces qui ont conservé, jusqu'à ce jour, un goût prononcé pour ces sortes de représentations, et surtout pour les spectacles en plein air. Dans les *Annales archéologiques* (tome x, page 92 et suiv.), M. le baron de La Fons Mélicocq nous a fait le récit intéressant et animé des cérémonies et spectacles qui avaient lieu durant cette pé-

riode, à chaque fête de l'année, à Arras, à Béthune et à Saint-Omer. Après lui, M. Didron a retracé les scènes on ne peut plus originales qu'on vit se dérouler à Béthune, lors de la célèbre procession dramatique de 1562, et dont la ville de Valenciennes nous offrait, il y a quelques années à peine, le brillant reflet.

Le drame liturgique avait encore laissé des traces plus ou moins sensibles de son ancienne splendeur à Reims, dans le dialogue chanté à la Messe de Minuit entre le peuple et les enfants de chœur, représentant les bergers, et dans le *Gloria tibi laus* du dimanche des Rameaux, chanté à la rentrée de la procession, par les enfants de chœur, du haut de l'une des tours de la cathédrale, appelée, pour cette raison, *Tour du Gloria;* à Angers, dans la célèbre procession, dite du *Sacre*, le jour de la Fête-Dieu. (*Revue de l'Art chrétien,* t. IV, p. 147.)

A Romans, en Dauphiné (autrefois du diocèse de Vienne, maintenant de celui de Valence), existait dans la belle église gothique collégiale de Saint-Barnard, l'usage d'un dialogue public à la manière de celui de Reims, chanté à la Messe de Minuit entre les fidèles placés dans les galeries supérieures et ceux du bas de la grande nef.

L'an 1509, aux fêtes de la Pentecôte, la même ville fit exécuter le Mystère des trois Doms ou trois martyrs Séverin, Exupère et Félicien, en reconnaissance de leur protection durant une maladie pestilentielle qui avait décimé la cité. Ce Mystère en trois journées fut composé par le chanoine Pra, de la ville de Grenoble, et corrigé par Chevalet, poète de Vienne, et « souverain maître en telle composition ». M. Émile Giraud, ancien deputé de la Drôme, résidant à Romans, auquel on doit de précieuses publications historiques, a découvert un manuscrit où sont relatés, jour par jour, les arrangements pris, les marchés passés, les sommes payées ou

reçues pour la composition, la mise en scène et la représentation de ce drame. Ce manuscrit, reproduit avec une rigoureuse exactitude par L. Perrin, de Lyon, sous ce titre « Composition, mise en scène et représentation des Mystères des trois Doms » forme un beau volume, grand in-8° de 130 pages, accompagné de deux planches et d'une gravure sur bois ; je viens de le parcourir avec un vif intérêt.

« En publiant ce mémoire, disait M. Didron, M. Giraud y ajoute une introduction et des notes qui jettent un jour éclatant sur la représentation des mystères du Moyen Age, sur l'établissement d'un théâtre de cette époque, la décoration et la mise en scène. Nous savons désormais de science certaine comment s'établissait une scène gothique et comment se distribuait et se plaçait la population d'une ville entière pour assister à la représentation d'un mystère... Le manuscrit de M. Giraud est d'un grand intérêt; on y trouve précisées et évaluées toutes les substances (le bois, le fer, les couleurs pour la décoration, etc.), employées à construire la scène et le théâtre où fut accompli le Mystère des *Trois Doms*. Le peintre des décorations est nommé; il s'appelle François Thévenot. On le fait venir d'Annonay. Les charpentiers, les machinistes, les acteurs sont également nommés, absolument comme pourrait le faire aujourd'hui une affiche de notre Grand-Opéra. On y trouve jusqu'au comité de lecture, qui écoute la pièce du chanoine Pra, et ne la reçoit qu'après de très-nombreuses corrections. Nous le répétons, le Mémoire de M. Giraud est du plus piquant intérêt ; il a seulement le tort d'être trop court. M. L. Perrin, imprimeur de Lyon, mérite des éloges pour les soins donnés à l'exécution typographique ; on ne ferait pas mieux à Paris[1]. »

[1] *Annales archéologiques*, tom. IX, p. 65 et 66

A la même époque, dans une ville très-voisine de celle de Romans, à Valence, on honorait par des représentations, empreintes des rites des anciennes fêtes héroïques du paganisme, le martyre de saint Félix prêtre, Fortunat et Achillée, diacres, premiers apôtres de la cité. On célébrait leur mémoire par des scènes théâtrales ou mystères dont ils étaient les principaux acteurs. Il existe encore une tragédie manuscrite, faite en leur honneur par un consul de Valence. Leur intercession était surtout invoquée pendant les calamités publiques. Lorsqu'advenait le jour de leur fête, on élevait à grands frais un théâtre en bois sur lequel était joué selon l'usage leur glorieux martyre. Des lettres-patentes (1524) de Louise, duchesse d'Angoulême, régente de France, nous apprennent « que les manants et habitants de la ville de Valence, pour préserver et garder leur ville des pestes et autres maladies et inconvénients, et la tenir en santé et en prospérité dès longtemps, ont pour ancienne et louable coutume et observance accoutumée, de vingt-cinq en vingt-cinq ans ou autre temps limité, jouer ou faire jouer l'histoire des glorieux saints martyrs Félix, Fortunat et Achillée, desquels les corps reposent en icelle ville. » Les Valentinois obtinrent de la Régente une exemption de péages pour les bois nécessaires à la construction des théâtres et autres ouvrages de charpente destinés à la célébration de la fête des Saints [1].

III.

Mais, le monument le plus curieux et le plus important qui nous soit resté de ces sortes de représentations, ce sont

[1] JULES OLLIVIER, *Essais historiques sur la ville de Valence.* 1 vol. in-8°, 1831.

les célèbres jeux de la procession de la Fête-Dieu, à Aix en Provence, dont il m'a été donné d'être le témoin. Institués vers l'an 1462 par le roi Réné, comte de Provence et duc d'Anjou, ils offraient, comme ils offrent encore aujourd'hui, quoique dans de moindres proportions, au moyen de scènes fort variées exécutées sur la grande ligne du parcours de la procession, les dieux nombreux de la fable avec les principaux personnages et faits historiques de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. La pensée de cette institution fut, tout porte à le croire, l'expression de deux grandes idées, savoir : les rapports de l'Ancien Testament avec le Nouveau, et le triomphe de l'Église sur le paganisme et ses fausses divinités.

En effet, c'était dans les ténèbres que, la veille de la fête, ces faux dieux parcouraient les rues de la cité, et, le lendemain, au grand jour, les scènes bibliques venaient dissiper les ténèbres de la nuit. Le tout était entremêlé de simulacres de tournois, brillante manifestation des mœurs de la chevalerie, avec son double caractère d'imagination ardente et de candide foi. Ensuite, vers le soir, la fête se terminait par la procession générale du Saint-Sacrement, qui était elle-même une partie distincte mais non séparée de la solennité.

Dans l'impossibilité où je me trouve, faute d'espace, de donner ici une description complète de ces innombrables scènes qui occupaient des centaines d'acteurs, je me bornerai à la reproduction du programme, actuellement sous mes yeux, qui fut adopté par l'autorité municipale, lors de la dernière célébration des *Jeux*, en 1851, laquelle dura trois jours, du vendredi 20 juin au dimanche suivant. Nous y voyons, le premier jour, la nomination et proclamation solennelle, à l'Hôtel-de-Ville, au bruit des fanfares, de l'Abbé de la Jeunesse, du Roi de la Bazoche et du Prince d'Amour; le samedi, de six heures à neuf heures et demie du matin, les

aubades de tambours, fifres et tambourins ; à dix heures, la sortie de tous les Jeux qui se feront pendant toute la journée, dans tous les quartiers de la ville ; leurs exercices que voici : *Grand jeu des Diables* ou *le roi Hérode ; Petit jeu des Diables* ou *l'Armette ; le Jeu du Chat* ou *Moïse et le Veau-d'Or; la Reine de Saba* ou *le Castellet; la Belle Étoile* ou *les Rois Mages; les Tirassons* ou *Massacre des Innocents; les Chevaux frux* ou *Tournois à armes courtoises; les Grands Danseurs; les Petits Danseurs; les Rascassettes; saint Christophe ; la Mort.* A midi, itinéraire du Guet ; à cinq heures, réunion du grand cortége à la Mairie ; à six heures, départ du grand cortége ; à sept heures, cérémonie de l'inauguration des Jeux de la Fête-Dieu devant la statue du roi Réné sur le Cours ; à huit heures et demie, *Passade* ou *Pas d'armes* des bâtonniers de l'Abbadie et du Roi de la Bazoche. Elle partira de la cathédrale et suivra l'itinéraire de la procession. A dix heures du soir, sortie du Guet ou grande cavalcade mythologique aux flambeaux. La Renommée ouvrira la marche en sonnant de la trompette. Les chevaliers du Guet, à cheval et à pied, escorteront la bannière de la ville. Les principales divinités païennes figureront à cheval et dans des chars. Les trois Parques termineront le cortége. Plusieurs grands corps de musique de trompettes, un grand nombre de tambours à quatre timbres, des tambourins, des fifres, timbales, tympanons et palais joueront les airs traditionnels notés par le roi Réné. Tous les jeux, tels que *Diables*, *Chevaux frux*, etc., qui auront paru dans la journée, défileront aussi au passage du Guet. Une grande quantité de torches éclairera cette calvacade fantastique, qui parcourra la plupart des rues de la ville.

Dimanche 22 : salve d'artillerie au point du jour ; aubades dans la matinée. A neuf heures, sortie du grand cortége, pour

aller en visite; tambours et fifres, bâtonniers de la Bazoche, corps de musique. Le roi de la Bazoche, lieutenant et guide, page, écuyer, porte-enseigne, capitaine des gardes; escorte des hommes d'armes; tambours et fifres; bâtonniers de la Cannette, corps de musique, le Prince d'Amour, guidon, etc. A dix heures, sortie de Jeux divers, qui parcourront la ville dans tous les sens. A dix heures et demie, l'Abbé de la Jeunesse, le Roi de la Bazoche et le Prince d'Amour, avec leur suite, assisteront à la grand'messe à la métropole. A deux heures, salut des bâtonniers, porte-enseignes et capitaines des gardes devant le Maître-Autel de la cathédrale; sortie successive de l'église des bâtonniers, de l'Abbadie et de la Bazoche. Ils parcourront l'itinéraire de la procession en faifaisant les exercices du bâton, du drapeau et de la pique; l'Abbé de la Jeunesse, avec sa suite; le Roi de la Bazoche, avec ses officiers, marcheront chacun après leurs bâtonniers. Le Prince d'Amour paraîtra le dernier, avec son cortége et accompagné des bâtonniers de la Cannette. Les Jeux divers précéderont la procession jusqu'à sa sortie, en donnant des représentations sur leur passage. Vu et approuvé, etc.

Ainsi, immédiatement après cette immense procession des Jeux, qui faisait tout le grand tour de la ville, venait la procession générale du Saint-Sacrement proprement dite, fort belle et fort nombreuse, terminée par le personnage de la Mort, promenant sa faulx çà et là, pour faire pendant aux trois Parques que nous avons vues terminer aussi la procession des divinités païennes.

Tels sont, même encore de nos jours, ces célèbres Jeux de la Fête-Dieu, dans l'ancienne capitale des Provençaux. Bien que sensiblement dégénérés, sous plusieurs rapports, de leur ancien éclat, ils peuvent cependant nous donner une idée de tout ce qu'il y avait de pompe et d'originalité dans ces grands

spectacles d'une époque pleine d'enthousiasme et de foi [1].

Dans son *Voyage dans les départements du Midi de la France*, tome II, Millin consacre tout un long chapitre, le 51e, à la description de ces Jeux, dont il reproduit, en outre, les principales scènes dans l'Atlas de planches qui accompagne son savant ouvrage. Il rappelle, en même temps, page 328, qu'à l'époque où Réné composa sa procession, dans la ville d'Apt, des jeunes gens habillés aux frais du public représentaient aussi les saints mystères le jour de la Fête-Dieu [2], et que les habitants d'Arles retinrent pendant un an, en 1433, les mimes ou ménétriers qu'on leur avait envoyés pour relever la pompe des processions. Réné ne fit donc, en établissant cette fête, que suivre un usage du temps, convenable à ses goûts : il voulut cependant lui donner un but moral, en la faisant précéder de l'apparition des dieux du paganisme, que la présence du Sauveur fait rentrer dans le Tartare ; c'est pourquoi ce bon roi nomma cette fête, *le Triomphe de l'adorable Sacrement* ou *le Sacre* [3].

Dans la même ville d'Aix, si riche en monuments du drame liturgique du Moyen Age, et où, jusqu'à ce jour, l'on

[1] Voir, pour plus amples détails et éclaircissements, les ouvrages suivants : Explication des jeux de la Fête-Dieu, etc., et de la Bravade de saint Jean (avec les airs notés de la *Reine de Saba*, des *Chevaux fringants*, de la *Passade* et de la *Marche du lieutenant du Prince*), à Aix, chez Aubin, 1851. — *Explication nouvelle des jeux de la Fête-Dieu d'Aix, au point de vue historique et symbolique*, par l'abbé Guiet. Aix, Makaire et Deleuil. 1851. — Voir aussi le bel ouvrage de M. Roux-Alphéran, *Histoire des Rues d'Aix*.

[2] Dans ses *Études historiques et religieuses sur le XIVe siècle*, p. 275 281, l'abbé Rose a donné une complète et intéressante description de cette procession de la Fête-Dieu.

[3] Réné aimait ces sortes de représentations dramatiques qui étaient les seules qu'on connût alors. Il fit représenter en 1476 une pièce appelée la *Moralité de l'homme mondain*. (Note de Millin.)

a chanté le lendemain de Noël, à la cathédrale, les fameux plancts ou plaintes, *planctus*, de saint Étienne, premier Martyr, j'ai eu cette année, 1861, la bonne chance d'entendre, à la métropole, l'une des deux belles Passions, composées par M. l'abbé Charbonnier, habile organiste, musicien plein de goût et de talent. Celle dont il s'agit, disposée comme la plupart des Passions qu'on exécute encore dans quelques autres grandes églises, est divisée en trois parties vocales, dans l'ordre suivant. L'une, en récitatif simple et accentué, est confiée au prêtre ou diacre, qui remplit le rôle d'historien; l'autre, en récitatif plus doux, plus mélodique et en quelque sorte chanté, est faite par celui qui représente Notre-Seigneur; la troisième enfin, qu'on appelle la tourbe ou le peuple, traitée en chœur avec accompagnement de violoncelle et de contre-basse, est chantée par toute la maîtrise et le bas-chœur. Ce dialogue entre la tourbe et l'évangéliste historien, entrecoupé de la voix douce et pénétrante du Sauveur, offre un contraste saisissant, et du plus bel effet. C'est là véritablement le drame liturgique élevé à sa plus haute expression, tel qu'il devait jadis, plus magnifique encore, se dérouler et se chanter, dans nos grandes basiliques du Moyen Age, mais avec une harmonie qui n'était et ne pouvait être aussi riche qu'elle l'est devenue plus tard. Or, c'est cette harmonie si riche de tons, de nuances, de modulations, et avant tout, si bien appropriée au sujet, que j'ai particulièrement admirée dans la remarquable Passion de M. l'abbé Charbonnier, pour le Dimanche des Rameaux, laquelle cependant, m'a-t-on dit, est moins belle que celle du Vendredi-Saint. Puissent-elles, l'une et l'autre, se propager et, surtout, être chantées dans nos cathédrales avec le même ensemble et la même précision que dans celle de Saint-Sauveur!

IV.

La résurrection du théâtre et du drame liturgique du Moyen Age serait-elle possible aujourd'hui, comme l'a été celle de l'architecture romane et ogivale de cette mémorable époque? Un écrivain, fort compétent en pareille matière, M. D. Laverdant, s'est posé cette question et y a répondu en ces termes : « Au Moyen Age, l'Église avait produit le germe d'un admirable théâtre; mais la Renaissance païenne étouffant cette belle semence sous son ivraie, n'a pas tardé à livrer la scène aux dieux de l'Olympe. Le temps est venu de restituer au vrai Dieu tous les arts, de restaurer en Jésus-Christ l'art dramatique. Le monde s'est servi trop souvent du théâtre pour chanter les dieux et les demi-dieux olympiens et tous les héros qui leur ressemblent. L'abus, à cet égard, a atteint les limites extrêmes. Faut-il, parce qu'on a abusé du théâtre, le proscrire absolument comme ont fait les jansénistes Nicole et Conti, et, à leur suite, Jean-Jacques Rousseau et Bossuet lui-même? Répudier la nature, parce qu'on en abuse, cela est-il raisonnable? cela est-il catholique? La nature, dans toutes ses puissances, est pour être consacrée à Dieu. C'est ce qu'a victorieusement démontré le P. Porée, c'est ce qu'a toujours compris la Compagnie de Jésus et presque toutes nos milices sacrées. C'est dans ce sentiment, qu'au moment même où certains gallicans jansénistes proscrivaient le roman, un illustre prélat d'Angleterre, S. Ém. Mgr le Cardinal Wisemann et un savant et pieux religieux, le R. P. Newmann, mieux inspirés, consacraient cette forme de l'art à l'apologie de l'Église [1].

[1] *Mémorial catholique*, août 1860, pag. 330 et 331.

Bien plus, M. Laverdant, passant de la théorie à la pratique, a voulu essayer lui-même la composition d'un drame historique-religieux, dans le genre de ceux du Moyen Age, et c'est une grande figure du Moyen Age, celle du pape Grégoire VII, qu'il a choisie pour son héros. Laissons-le exposer lui-même son plan, dans cette importante et si nouvelle entreprise.

« J'ai vu, dans l'histoire, l'Église militante au milieu du monde ennemi ; j'ai spécialement remarqué que le combat incessant de l'Église contre l'État, a son expression culminante dans le duel du Pape et de l'Empereur, au Moyen Age. J'ai cru reconnaître dans saint Grégoire VII le plus vigoureux champion du Christ et de son Église, le plus puissant héritier de saint Pierre... Je me suis donc décidé à faire un *Essai de théâtre catholique*. Mon drame est catholique, dans ce sens, d'abord, qu'il est tout entier consacré à la glorification de l'Église militante. Il est catholique, en outre, parce que j'ai cherché à m'inspirer de la forme générale des *Mystères* dramatiques du Moyen Age, forme qui n'a aucun rapport avec le théâtre français du siècle de Louis XIV. La tragédie française, tout le monde en convient aujourd'hui, ressemble, quant à la forme, à la tragédie de la décadence latine, beaucoup plus qu'au drame grec. Le grand Corneille se plaint incessamment d'être gêné par les liens dans lesquels l'abbé d'Aubignac et son protecteur Richelieu resserraient son génie. Racine, dans son *Athalie*, a secoué ce joug. Le drame grec est beaucoup plus libre et large dans ses formes. Les mystères sont un spectacle bien autrement vaste et grandiose que le théâtre grec lui-même ; c'est un art d'un caractère universel vraiment catholique. Ces vastes tableaux dramatiques comprenaient toute la création, le ciel et la terre et les enfers. A l'imitation de ce grand modèle de l'art catholique, j'ai em-

brassé dans mon drame tous les éléments de la vie humaine. Les lieux sont divers, les décors variés, humbles ou splendides. La scène se passe tantôt chez le pauvre peuple, tantôt dans le palais des rois, tantôt dans la maison de Dieu. Les animaux que Dieu a fait aides de l'homme, *adjutorium*, concourent accessoirement; les hommes apparaissent dans toutes leurs fonctions, travail des champs, édification des églises, assemblées scientifiques, luttes politiques, intrigues et guerres, pèlerinages, conciles, excommunications solennelles, prières au fond des cloîtres, miracles accomplis par le saint héros. C'est la vie tout entière en mouvement; et tous ces éléments sont coordonnés pour inspirer à la fois et la haine du monde diabolique et l'amour de l'Église, sainte Cité de Dieu[1]. »

Tel est le vaste plan que M. Laverdant vient d'exécuter, et c'est ainsi que nous entendons, même de nos jours, le vrai théâtre. Ce plan réussira-t-il? Nous le désirons vivement, et le succès déjà obtenu par des essais de ce genre, nous le fait espérer. Quand même il ne réussirait pas, ce serait toujours une louable chose de l'avoir tenté. Il n'y a pas trente ans, une telle idée n'eût fait qu'exciter le sourire de l'incrédulité; aujourd'hui, elle peut se produire librement comme une autre, et les sympathiques encouragements ne sauraient lui manquer. Il y a déjà là un immense progrès de réalisé dans l'esprit public.

Aussi, l'auteur d'une telle initiative mériterait, à ce seul titre, les remercîments des amis, de jour en jour plus nombreux, de ces œuvres de littérature et d'art, qui n'ont cessé de s'inspirer aux vives, aux intarissables sources de la révélation et de la foi.

L'ABBÉ JOUVE.

[1] *Mémorial catholique*, ibid.

AUTELS

de Vaison et de Saint-Pierre de Sauveplantade.

I. — AUTEL DE VAISON.

L'article de M. l'abbé André sur l'autel de Vaucluse, inséré dans le IIe volume de la *Revue*, et dans lequel se trouve mentionné l'autel de Vaison, nous a suggéré la pensée de

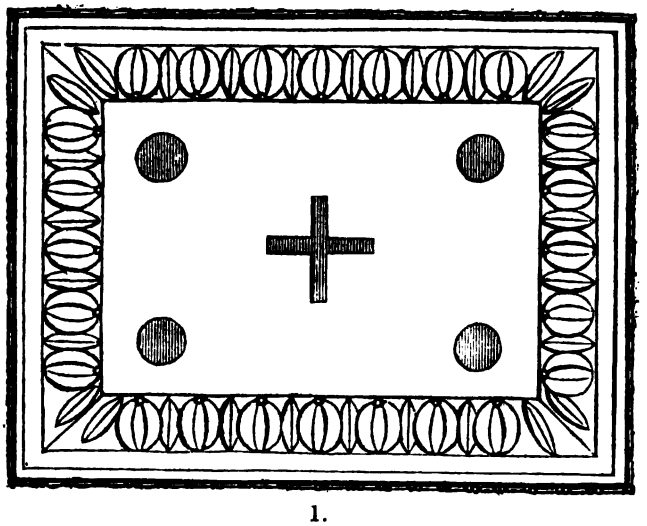

1.

donner quelques détails sur ce monument vénérable par sa destination et par son antiquité (*fig.* 1).

Cette table, qui est actuellement dans le cloître de la cathédrale, est en beau marbre blanc de Carrare, d'une longueur de 1m78 environ, d'une largeur de 2m90, et de près de 3m15 d'épaisseur. Comme presque toutes celles des autels romans en général, elle est creusée dans son épaisseur. Une croix à branches égales, de couleur bronzée, était peinte dans le centre, au milieu de quatre rondelles dessinées aux angles. Cette peinture a été grattée et supprimée récemment. L'encadrement qui constitue la différence des deux niveaux se compose d'un tore, d'une baguette et d'un quart de rond taillé d'oves; le tout bordé d'un chapelet de perles (*fig.* 2). Des ornements sculptés

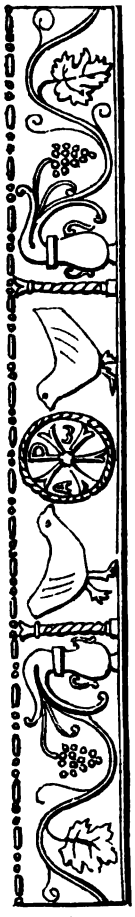

4.

2.

3.

décorent trois des quatre côtés de son tableau vertical ou tranche. Ce sont des guirlandes de pampres sortant d'un vase (*fig.* 3). Le sujet qui occupe le milieu de la face se compose du monogramme XP. accompagné de l'A et de l'Ω, inséré dans un cercle en forme de cable et que deux colombes paraissent soutenir. Une petite colonne torse encadre ce tableau de chaque côté et le sépare des vases d'où s'échappent des guirlandes (*fig.* 4). Le choix de la matière nous reporte aux époques où le Romain vaincu laissait le

Franc, sous la tutelle de ses Évêques, maître de ses ruines et de ses marbres. Sa décoration nous rappelle les sujets familiers aux IVe, Ve et VIe siècles.

Outre le travail et la matière qui la recommandent, cette œuvre d'art intéresse encore à plus d'un titre. Elle fut, dans les siècles de foi, l'objet, de la part des fidèles, d'une vénération spéciale. Nous donnons ici le texte emprunté à l'*Histoire de Vaison* par le P. Anselme Boyer, de Sainte-Marthe : « Ce fut sous le pontificat d'Auspice qu'arriva ce fameux miracle rapporté par Grégoire de Tours et attribué à Bazas, ville de Gascogne, par une erreur du copiste ou de l'imprimeur : mais il est certain que ce fut à Vaison, comme nous le ferons voir clairement, après que nous aurons raconté le fait. Du temps que la cité de Vaison était assiégée par les Huns, le prêtre chargé de garder l'église en faisait le tour pendant la nuit, chantant des psaumes et faisant des prières : il n'attendait du secours de personne, sinon de la miséricorde de Dieu ; il exhortait tout le monde à prier et à ne discontinuer point, assurant que les prières des humbles pénètrent les portes du ciel. L'ennemi cependant ravageait toutes les métairies des environs ; il brûlait les maisons, ruinait les champs et les vignes, y faisant entrer le bétail. Mais le Dieu tout puissant ne différa pas d'assister ce prêtre, occupé à une action si sainte ; car, pendant la nuit, il sembla à Gauseric, roi de ces barbares, de voir des hommes chantant des psaumes, faire le tour de la ville avec des habits blancs et des cierges allumés. Plein d'indignation, il dit : Quelle est donc cette perversité et cette vaine assurance que des gens assiégés s'amusent à des chansons, comme en nous méprisant? C'est sans doute parce qu'ils méritent de périr. Et d'abord il envoya des messagers à la ville pour savoir ce que signifiait tout cela. Les citoyens répondirent qu'ils ne savaient pas ce qu'il voulait

dire et qu'ils ne s'étaient aperçus de rien. La nuit suivante, il vit descendre sur la ville comme un globe de feu, et il dit : Si ces assiégés résistent avec tant d'opiniâtreté et qu'ils ne nous craignent pas, sans doute la vengeance du Ciel va les consumer. Cependant ne voyant pas la moindre apparence d'incendie dans la ville, il envoya derechef pour savoir ce que signifiait ce qu'il avait vu. Ils répondirent de même qu'ils n'avaient rien vu. Pour lors le roi Gauseric dit : S'ils ne savent rien de tout ce que j'ai vu moi-même de mes propres yeux, il est certain que leur Dieu les favorise ; et d'abord il se retira. Quant au prêtre, ayant appelé les citoyens, il célébra une fête et dit la Messe pour la délivrance du peuple. Pendant ces entrefaites, regardant en haut, il vit sur l'autel trois gouttes égales en grosseur qui surpassaient le cristal en blancheur et en clarté, qui semblaient tomber de la voûte de l'église. Comme tout le monde était dans l'admiration et que personne n'osait les toucher, un prêtre nommé Pierre, homme de grand mérite, présentant une patène d'argent, s'efforça de ramasser ces gouttes, lesquelles après avoir roulé çà et là sur l'autel, se coulèrent sur la patène, et, s'unissant ensemble, formèrent comme une espèce de perle très-belle et très-précieuse : ce qui parut évidemment contre l'hérésie des Ariens, qui commençait pour lors à s'étendre, et l'on connut par là que la très-sainte Trinité, unie par l'égalité d'une même puissance, ne pouvait point être séparée par les impertinences des hommes. Pour lors, le peuple en joie porta de l'or et des pierres précieuses, fit faire une croix où l'on enchassa cette perle ; mais dès qu'on l'y eut mise, toutes les autres pierres précieuses tombèrent par terre. Pour lors, l'Évêque connaissant que les choses célestes ne s'accordent pas avec celles de la terre, fit faire une croix d'un or très-pur, et y mit au milieu la perle et la présenta au peuple pour

l'honorer. — L'ennemi prit la fuite, comme nous l'avons dit, et la ville fut délivrée. Depuis ce temps, plusieurs malades buvant du vin ou de l'eau dans laquelle on avait trempé cette perle, reçurent la santé. Enfin, quand on présentait cette croix au peuple pour l'honorer, si on était exempt de péché, elle paraissait brillante, et si on avait commis quelque crime, comme il n'arrive que trop souvent, elle paraissait tout obscure ; faisant la merveilleuse différence entre l'innocent et le coupable, puisqu'elle paraissait noire devant l'un et reluisante devant l'autre. »

« Ce miracle, ajoute le P. Boyer, n'est pas arrivé à Bazas, mais à Vaison. L'auteur du livre intitulé *Fasciculus temporum*, parlant de ce miracle, dit qu'il arriva dans la Gaule Narbonnaise, où jamais aucun géographe n'a placé Bazas. Secondement il ajoute que ce fut l'an de Jésus-Christ 444, du temps et pendant le pontificat de saint Léon. Or, il est certain que pour lors il n'y avait point d'évêque dans la ville de Bazas et elle n'a commencé d'en avoir un que dans le VIe siècle de l'Église, et le premier dont nous avons connaissance est Sextilius qui souscrivit au Concile d'Agde par son prêtre Polémie, en l'an 506. Et le miracle dont nous parlons était arrivé plus de soixante ans auparavant dans une ville où il y avait déjà un Évêque, puisque Grégoire de Tours dit: « que l'Évêque connaissant que les choses célestes ne s'accordent pas avec, etc. » Troisièmement, les historiens ne croient pas que les Huns aient pénétré jusqu'à Bazas, et ils assurent qu'ils sont venus jusqu'à Vaison, ravageant les provinces voisines. J'ajoute à toutes ces raisons la tradition ancienne de cette ville où nous avons demeuré fort longtemps, qui porte que ce miracle se fit dans l'ancienne église cathédrale, où l'on voit encore aujourd'hui la table de marbre d'une forme assez singulière, et très-propre à retenir les

gouttes dont il a été parlé ; car elle est creusée avec un petit bord tout à l'entour en forme de cadre, qui sert encore aujourd'hui d'autel. »

L'auteur dit que cette table de marbre se voyait de son temps dans l'ancienne cathédrale. Nous sommes porté à croire qu'il entend par ancienne cathédrale, non point celle qui fut détruite par les Sarrasins et reconstruite plus de cent ans plus tard par l'évêque Humbert en 910, et dédiée à la sainte Vierge, mais plutôt l'église de Saint-Quenin. C'est une opinion que nous partageons avec lui jusqu'à un certain point; en voici les motifs : lorsque les Sarrasins eurent saccagé et pillé les églises de la Gaule méridionale, la main pieusement réparatrice de Charlemagne se fit sentir de toutes parts. C'est ainsi que cet empereur fit relever ou restaurer les églises d'Avignon, de Saint-Paul, de Viviers, de Digne, de Sisteron, d'Embrun, de Grenoble, etc., il est peu de diocèses dont les chartes n'en gardent un souvenir. Or, l'église cathédrale de Vaison, placée au centre de ces diverses églises, n'a rien conservé à ce sujet. Elle aurait aussi gardé le souvenir d'une reconstruction par les soins de ce prince, qui l'eût fait exécuter dans de telles conditions de solidité, qu'il n'eût pas été besoin d'y revenir cent ans après.

Cependant, l'église de Saint-Quenin dont on peut assigner la fondation au VIIe siècle, puisque ses religieux l'abandonnèrent à l'approche des Sarrasins dans la première moitié du VIIIe siècle et que son patron était mort en 579, proclame dans le style de son abside que Vaison ne fut pas complètement oubliée dans l'action réparatrice. Cette abside compte parmi les nombreux spécimens de cette renaissance gréco-romaine sous Charlemagne, dont les rapports avec la seconde au XVIe siècle sont si frappants, dans les lettres aussi bien que dans les arts. Il est très-probable que la cathédrale, de

même que toutes celles qui tombaient sous les coups des Sarrasins, fut saccagée et en partie détruite dans l'espoir d'un riche butin caché dans l'épaisseur de ses murailles.

L'église de Saint-Quenin, dépouillée par ses religieux, qui, à l'approche de l'ennemi, s'enfuirent au monastère de Saint-Pierre d'Aurillac, emportant le corps de leur patron, n'eut pas à subir une telle ruine.

Il lui suffit d'avoir un sanctuaire agrandi, et le clergé épiscopal put occuper cette église sans déplacer personne, puisque ses moines l'avaient abandonnée. Il y transporta certainement les objets du culte échappés à la dévastation et dont l'autel de marbre, précieux souvenir, faisait sans doute partie.

Le vocable de Notre-Dame fut ajouté à celui de Saint-Quenin, et ce dernier fut maintenu longtemps encore après l'érection de la nouvelle cathédrale en 910, ainsi que le constatent diverses donations, aux années 983 et 1005. Au XIIe siècle, le monastère de Saint-Quenin est cité de nouveau et son église se sépare de l'église cathédrale. Mais par reconnaissance pour ce second patron dont le titre n'était plus maintenu, l'évêque Faraudi fit ériger dans son église cathédrale une chapelle et un autel à saint Quenin.

Si c'était une chose toute naturelle d'avoir transporté à Saint-Quenin tous les objets échappés à la dévastation de l'église cathédrale, il faut croire qu'une partie de ces objets, et cela par un sentiment de convenance, lui fut laissée quand fut construite la nouvelle cathédrale. Ce qui expliquerait la place dans cette église de l'autel qui fait le sujet de cet article, tandis que les plus larges dimensions du bel autel-table qui décore le chœur de la cathédrale, accuse des temps postérieurs. Ce dernier autel est contemporain de la restauration du Xe siècle.

Ce qui nous persuade enfin que l'auteur de l'*Histoire de Vaison* a pris l'église de Saint-Quenin pour la primitive cathédrale, c'est qu'il avoue quelque part qu'il ne sait plus où se trouvait le monastère de Saint-Quenin; quant à l'église, elle fit retour au chapitre cathédral avec tous ses droits vers 1523 et fut restaurée et voûtée par l'Évêque De Suarez en 1634.

Cet autel, vénérable par son antiquité, précieux par sa matière, riche par le travail, illustré par une merveilleuse légende, a donné aussi à la ville de Vaison le sujet de ses armoiries. Il a suffi pour cela de confondre en un seul les deux vases de pampres qui le décorent, et de surmonter ce vase unique de la Croix, monogramme latin substitué au monogramme grec. Ces armoiries sont: d'or à un vase d'argent, d'où sort une tige de sable surmontée d'une croix patée de même, cotoyée de deux ceps de vigne de sable à feuilles de sinople et à grappes d'azur sortant du vase. Ainsi le vase eucharistique de l'autel, *vas*, *vasis*, a fait les armes parlantes de Vaison, *Vasio*.

II. — AUTEL DE SAINT-PIERRE DE SAUVEPLANTADE.

Les autels de la période romane primordiale étant assez rares, nous avons pensé que les plus simples méritaient encore d'être mentionnés. Celui dont nous offrons le dessin (*fig.* 5) est placé dans la petite abside orientale du bras sud du transsept d'une petite église du canton de Villeneuve de Berg, au diocèse de Viviers.

5.

Cette église, citée dans les chartes du VIIe siècle, a conservé sa nef primitive. Deux colonnes, les seules dont elle est décorée, sont placées à l'entrée du transsept, là où s'ouvrait l'abside à laquelle elles formaient un encadrement extérieur à son ouverture. L'emploi des transsepts dans les églises de l'ancienne province romaine ayant eu lieu vers la fin du Xe siècle au plus tôt et le plus souvent dans les églises appartenant à l'évêché, ce qui était le cas de celle-ci, elle en fut dotée et agrandie dans les premières années du XIe siècle, ce qui entraîna la démolition de son abside primitive.

L'autel roman de 1^{m}30^{c} de long sur 1^{m} de large, occupait-il cette abside? Dans ce cas on pourrait l'attribuer à la fin du VIIIe siècle, bonne époque de l'art dans le Midi. Ou bien a-t-il été fait exprès pour la petite abside latérale qu'il occupe ? Dans ce dernier cas, il serait du commencement du XIe siècle.

L'abside primitive avait 1^{m}85 à 90^{c} d'ouverture; celle qui lui a été substituée au sud du transsept mesure, par l'absence de colonnes et de pied-droits, une ouverture de 2^{m}78^{c}, tandis que les deux absides latérales qui l'accompagnent, présentent une ouverture de 1^{m}95^{c}. Un de ces trois cas a pu se présenter : ou l'autel primitif, non moins étroit que celui-ci, aura été placé dans la nouvelle abside malgré la tendance, dès le XIe siècle, à agrandir les autels comme on agrandissait les chœurs et sanctuaires, et celui-là serait perdu pour nous si notre petit autel occupait déjà la petite abside; ou bien, dans le cas contraire, il serait venu y prendre place vers la Renaissance, époque des maître-autels en bois avec gradins et tabernacle; ou bien encore, dans l'hypothèse qu'un autel plus en rapport avec la nouvelle abside centrale y aurait été placé, celui-ci aurait pris la place qu'il occupe encore, et cela

avec d'autant plus de raison qu'il y retrouvait les dimensions de son emplacement primitif.

Ces autels ne contenaient, au moment du sacrifice de la Messe, que le calice, le livre des Évangiles et une croix. Une lampe était suspendue au-dessus de l'autel ou posée auprès sur un chandelier. Le tabernacle et les gradins fixes établis sur la table même des autels modernes ne sont pas le fait, on le sait, d'un changement spontané, mais de transitions successives.

Cette pensée nous est suggérée par la vue du lieu qu'occupe notre petit autel et par quelques détails particuliers à la principale abside, où l'on prend sur le fait une disposition qui, bien que primitive encore, ne deviendra, par un léger déplacement, définitive qu'au bout de cinq siècles (*fig.* 6).

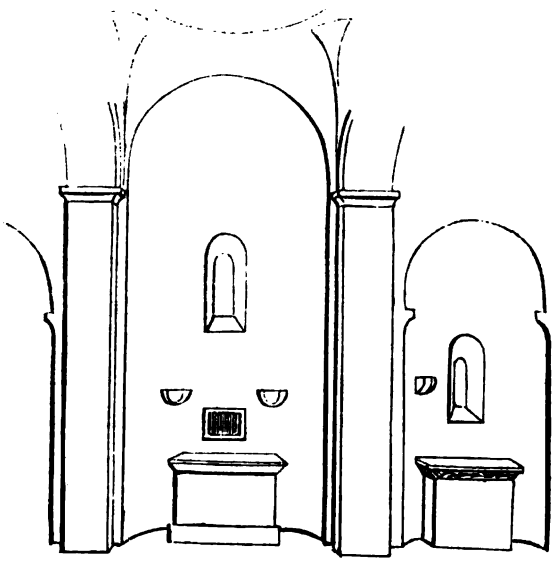

6.

La petite abside montre au-dessus de l'autel, à gauche de la fenêtre, une console en pierre, destinée à recevoir une lampe

pendant la Messe. Une lumière suffisait donc, car il n'apparaît aucune trace de console à l'opposé. Cette console unique est placée d'ailleurs du côté où se lit l'Évangile.

Dans l'abside centrale, au-dessus de la place de l'autel primitif, sous la fenêtre, on voit creusée dans le mur, une petite armoire de 40^{c} de large sur 30^{c} de hauteur. Ce tabernacle, pour l'appeler par son nom, est accompagné de deux consoles destinées à supporter chacune un luminaire pendant le sacrifice de la Messe. Ce sont comme les rudiments des gradins qui n'auront un jour qu'à *sortir du mur* avec le tabernacle pour trouver sur l'autel leur dernière place.

Cette disposition du tabernacle dans le mur du fond, au-delà de l'autel et non à côté, expliquerait peut-être la largeur invariable de 1^{m} donnée aux autels de pierre. En effet, le prêtre penché sur l'autel et s'y appuyant de la main gauche, n'aurait pu atteindre de la main droite à la réserve eucharistique, au-delà de cet espace.

Cette remarque se trouve appuyée par cette largeur d'un mètre donnée à l'autel en pierre de l'église de Thines (*fig.* 7), dans ce même diocèse, qui mesure pourtant 2^{m}50^{c} de longueur sur 30^{c} d'épaisseur et qui date de la fin du XIIe siècle. Nous le citons aussi afin de montrer la tendance, dès l'ère romane secondaire, à l'agrandissement des autels, ainsi que nous l'avons avancé plus haut.

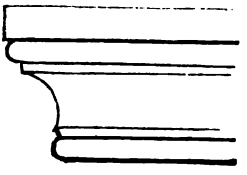

7.

Vte DE SAINT-ANDÉOL.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

HUITIÈME ARTICLE *

CHAPITRE TROISIÈME.

XIe SIÈCLE.

ARTICLE I. — *Architecture* (style roman).

DATES HISTORIQUES. — Le XIe siècle, qui vit s'accomplir le mouvement des croisades et celui des communes, fut aussi témoin des rapides progrès des beaux-arts et surtout de l'architecture. « Au commencement de l'an 1003, nous dit Raoul Glaber, on se mit par toute la terre et particulièrement dans les Gaules et en Italie à reconstruire les églises, quoique la plupart fussent assez convenablement bâties pour n'avoir pas besoin de cette rénovation; mais chaque nation chrétienne rivalisait à qui aurait le temple le plus remarquable. On eût dit que le monde se secouait pour dépouiller les haillons de sa vieillesse et revêtir une robe blanche d'églises. Enfin, presque tous les édifices religieux, cathédrales,

* Voir le numéro de juin, page 300.

monastères, chapelles de village, furent convertis par les fidèles en quelque chose de mieux (*Hist.*, lib. II, c. IV). » Ce passage a été fréquemment cité; mais on lui a souvent prêté un sens qu'il n'a point; on a fait dire au chroniqueur que l'évanouissement de la crainte qu'inspirait l'an 1000 avait motivé cette régénérescence architecturale : or, Raoul Glaber constate le fait sans lui assigner aucune cause. Les motifs de cet élan artistique ont été parfaitement déterminés par M. l'abbé Auber (*Revue de l'Art chrétien*, 1861, p. 33), qui a envisagé cette question au point de vue archéologique. Sans revenir sur ces excellentes considérations, nous croyons devoir insisiter sur le côté historique que nous avons eu occasion d'étudier récemment dans tous ses détails.

Nous ferons remarquer tout d'abord que la mise en scène de ce dramatique épisode appartient à nos auteurs contemporains, et que les historiens des deux derniers siècles, Fleury, Mézeray, Vely, etc., gardent à ce sujet un profond silence. Est-ce que par hasard ils n'auraient point consulté ou qu'ils auraient mal interprêté les auteurs du temps? ou plutôt, est-ce que nos historiens contemporains, se copiant les uns les autres, auraient négligé de remonter aux sources primitives ou auraient mal compris les textes qu'ils ont consultés?

Lisez les sombres descriptions où s'est complu leur imagination, et qui ont été rééditées par presque tous les Manuels d'archéologie et même par les ouvrages classiques adoptés dans les lycées et les petits séminaires; vous y verrez qu'une terreur profonde et universelle de la fin du monde s'était emparée des populations aux approches de l'an 1000, par suite d'une fausse interprétation d'un passage de l'Apocalypse. Plus de transactions, plus de commerce : les charrues gisaient inactives dans les champs; on ne relevait plus les ruines que le temps accumulait; les fidèles encombraient les

églises et leur donnaient tous leurs biens; le clergé, bien loin de combattre cette superstition, la fomentait et en retirait de beaux profits. Mais voici que luit l'aurore de l'an 1001. La crainte fait place à la confiance; la joie et la reconnaissance éclatent de toutes parts ; l'activité de l'intelligence et des travaux devient d'autant plus grande qu'elle succède à une longue inertie. Le clergé s'empare encore de cette nouvelle disposition des esprits, pour alimenter ses revenus et enrichir les églises et les monastères!

Si ces faits sont exacts, nous devons en trouver l'indication dans les historiens du XIe siècle; s'ils sont faux ou exagérés, il faudra en conclure que le roman de l'an 1000 fait plus d'honneur à l'imagination de nos écrivains qu'à leur véracité.

Raoul Glaber, dont on a si souvent cité le nom pour tout ce qui concerne cette époque, ne dit pas un seul mot d'une crainte quelconque de la fin du monde avant l'an 1000. Est-ce que par hasard on verrait trace de cette appréhension dans un passage où il signale la frayeur que causa une éclipse [1] ? Mais l'auteur prend soin lui-même de nous fixer sur la portée de cette crainte, en nous disant qu'elle fut réalisée ce jour-là même par un odieux attentat contre la vie du Pape. Ce fait, d'ailleurs, est daté de l'an millième de la Passion de Notre-Seigneur, c'est-à-dire de l'an 1033. Dans un autre passage, se rapportant à la même année, Raoul Glaber dépeint les pestes et les famines qui affligèrent alors nos con-

[1] Anno eodem dominicæ passionis millesimo (1033) facta est eclipsis... tunc corda humani generis stupor ac pavor tenuit immensus. Quoniam illud intuentes intelligebant portendere quiddam fore superventuræ cladis humano generi triste. *Nam* eodem die, in ecclesia B. Petri, quidam de principibus romanorum conspirantes insurrexerunt in Papam Romanum cupientes illum interimere. Lib. IV, cap. 9.

trées et il ajoute qu'on croyait être tombé dans un chaos perpétuel et dans la ruine du genre humain[1]. C'est là la constatation d'un fait accompli et non point la prévision d'un évènement futur. En l'an 1010, à la suite de semblables désordres, on avait dit également, selon le témoignage de Guillaume Godelle, « que la fin du monde *était* arrivée[2]. » C'est une formule de langage qu'on retrouve encore de nos jours dans la bouche du peuple, lors des temps de disette ou des grandes mortalités. Ceci, d'ailleurs, se passait en 1033, ce qui n'empêche pas M. Michelet d'approprier ce texte à l'an 1000 et de le gratifier en outre d'une foule de crimes et de désastres de diverses époques que Raoul Glaber n'a point datées et dont il a rejeté le récit dans un livre supplémentaire intitulé : *Variæ quæstiones.*

Le plus complet silence a été gardé sur la crainte de la fin du monde par les autres chroniqueurs contemporains, par Helgaud, historien du roi Robert, par les chroniques de Ditmar et d'Odorann, par les lettres de Gerbert et par les nombreux écrivains de cette époque dont Duchesne et Dom Bouquet ont publié les œuvres. Si cette crainte avait été quelque peu sérieuse, si elle avait exercé quelque influence sur les esprits, est-ce qu'elle n'aurait pas été signalée par ces annalistes qui relatent si minutieusement tous les faits qu'ils connaissent, et qui reflètent si bien les idées superstitieuses de leur époque. C'est là un argument d'une force incontestable et que ne peuvent infirmer les quelques témoignages isolés que nous relaterons plus tard.

Les Conciles, gardiens de la foi et de la discipline, restent

[1] Æstimabatur enim ordo temporum et elementorum præterita ab initio moderans sæcula in chaos decidisse perpetuum atque humani generis interitum. (Lib. IV. cap. 8).

[2] Anno MX.... suspicati sunt multi finem sæculi adesse.

muets sur cette prétendue superstition universelle. M. Michelet, il est vrai, a voulu en rendre complice le Concile de Trosly, tenu dans le Soissonais en 908. En détachant une phrase de la préface, on peut facilement faire illusion au lecteur; mais en lisant l'ensemble, on voit qu'il ne s'agit nullement de la fin du monde[1]. Les pères de ces synodes se demandent s'ils ont rempli tout leur devoir dans la conduite des âmes; ils s'excitent à redoubler de zèle, en se rappelant que bientôt ils comparaîtront avec leurs troupeaux devant le Juge suprême et qu'il leur faudra rendre compte de leur gestion. Y a-t-il là une prédiction quelconque de la fin du monde? non, c'est le langage que tiennent tous les jours les pasteurs des paroisses, lorsque pour montrer la nécessité où ils sont de faire pratiquer les sévères maximes de l'Évangile, ils disent que c'est là un devoir rigoureux de leur charge pastorale et que bientôt ils seront appelés à en rendre compte devant Dieu.

N'y a-t-il donc jamais eu de crainte partielle de la fin du monde, pendant le cours du Xe siècle? Ce n'est point là ce que nous prétendons. Nous n'avons pas dit que nos écrivains contemporains avaient inventé ce fait; nous avons seulement avancé qu'ils l'avaient singulièrement exagéré. Le seul texte

[1] Pensemus qui unquam per ministerium linguæ nostræ de perverso opere pœnitentiam egerunt, quis luxuriam nostra prædicatione deseruit, quis avaritiam, quis superbiam declinavit. Nobis ergo, qui nomine censemur episcopi, maxima et prope importabilis incumbit sarcina pastoralis officii, dum instet reddenda ratio negotii nobis commissi cum exactione lucri : et dum jam jamque adventus immineat illius in majestate terribili, ubi omnes cum gregibus suis venient pastores in conspectum pastoris æterni, augmentum de grege, lucrum de negotio, manipulos de segete allaturi, quid sumus acturi, hic pastores vocati, illic sine ovibus venientes, quæ valeant præsentari ?.... Ergo considerantes et expavescentes imminens nobis de multorum perditione periculum, congregati simus.

historique relatif à cette question nous est fourni par l'*Apologie* d'Abbon [1]. Il nous apprend que vers l'an 962, Richard, abbé de Fleury, reçut une lettre de Lorraine où on lui apprenait que, dans cette contrée, on faisait courir le bruit d'une prochaine catastrophe universelle. Abbon dit à ce sujet à l'abbé Richard que, dans sa première jeunesse, c'est-à-dire vers l'an 945, il avait entendu à Paris un prédicateur avancer que la fin du monde serait proche, lorsque l'Annonciation tomberait le jour du Vendredi-Saint; l'abbé Richard s'empressa aussitôt de prier Abbon de réfuter ces erreurs par un traité spécial qui, malheureusement, n'est point parvenu jusqu'à nous. Voici enfin un texte positif, et il est tout à l'honneur du clergé. Non seulement il n'a point pactisé avec la superstition, dans un intérêt sordide; mais, par l'organe d'une de ses illustrations, il a combattu l'erreur qui se produisait dans un coin de la France.

On a fait grand bruit de nombreuses chartes de donations qui commençaient par ces mots : *Appropinquante mundi termino*. Jusqu'à preuve du contraire, nous n'en admettons que trois antérieures à l'an 1000; elles sont datées de 944, 945 et 948, et sont relatées dans les pièces justificatives de l'*Histoire du Languedoc* (p. 73, 77, 157). Elles sont empruntées toutes les trois au cartulaire de l'abbaye de Lézat. On serait tenté de croire que c'est là une formule de protocole, qu'on répétait sans y attacher grande importance, puis que nous

[1] Nous ne considérons pas comme sérieux le texte que cite M. Michelet de la Chronique des Francs éditée par Jean Trithême. Tout le monde sait que c'est là une chronique fabuleuse dont on ne doit tenir aucun compte. Après tout, ce texte prouverait simplement qu'un nommé Bernard avait annoncé en 960 que la fin du monde était proche. Ce n'aurait été là qu'une opinion personnelle qui n'a pas plus d'importance que les appréciations de même nature qui se sont renouvelées de siècle en siècle dans divers commentaires de l'Apocalypse.

la voyons encore se produire dans ce même cartulaire, en l'an 1002 et en l'an 1048 (page 215). Admettra-t-on que cette crainte de la fin du monde ait régné jusqu'en 1048? Alors il faudra convenir qu'une crainte si vague, dont le terme fatal était si indéterminé, ne pouvait exercer une sérieuse influence sur les esprits, et que, par là même que cette appréhension ne se serait pas évanouie en l'an 1001, elle n'aurait pas pu amener cette explosion de joie et de gratitude qui aurait donné naissance à tant de monuments religieux. Ces cinq formules de chartes, après tout, prouvent qu'on a uniquement redouté la fin du monde dans les environs de Carcassonne, de même que le texte d'Abbon nous montre une terreur semblable dans la Lorraine vers le milieu du Xe siècle. Il y a loin de ces quelques paniques locales, les seules que nous revèle l'histoire, à cette terreur universelle qui aurait accablé le genre humain. Nos écrivains contemporains n'ont pu résister à leur tendance de généralisation; leur imagination s'est trouvée séduite et l'enseignement historique s'est enrichi d'un préjugé de plus.

La munificence du roi Robert (996-1030) encouragea l'édification des monuments religieux. C'est par ses libéralités que furent construits Saint-Germain-des-Prés, Saint-Nicolas-des-Champs, Notre-Dame-des-Champs et le Cloître Sainte-Geneviève, à Paris; Saint-Pierre, Saint-Aignan et Notre-Dame, à Orléans, etc.

La coupe des pierres fit de grands progrès par suite du développement des sciences mathématiques qui se propagèrent en Europe, grâce aux travaux du bénédictin Gerbert, qui ceignit la tiare sous le nom de Sylvestre II. Le pape Nicolas I confirma, en 1052, le droit d'asile dont jouissaient les églises. L'immunité de leur enceinte pouvait s'étendre à quarante pas. Ces espaces privilégiés entourés de murs ou

de demi-dômes, ou des chapelles surmontées de petites coupoles qui couronnaient toutes les parties des églises grecques. »

Ces coupoles sont couvertes de lames de plomb ; les toits sont en terrasse. On remarque dans l'appareil l'emploi fréquent de briques qui, par leur disposition, figurent des encadrements et des dessins. La façade, ordinairement bien simple, offre une série de fenêtres qui donnent du jour dans la galerie intérieure du premier étage. Le pignon des transsepts est percé d'une porte et d'un ou deux étages de fenêtres geminées et cintrées. Les absides ont, à l'extérieur, la forme de tours couronnées par une demi-coupole. Un porche étroit, très-allongé et voûté, donne accès dans l'intérieur par une porte enrichie de moulures saillantes et arrondies. La base des colonnes (*fig.* 1) est souvent fort large, par rapport au fût ; les chapiteaux abandonnent la forme circulaire et deviennent des masses cubiques (*fig.* 3), richement

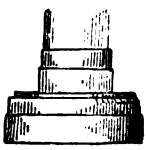
1

2

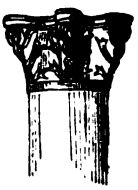
3

ornées de fleurs, de rinceaux, de losanges, de perles, de galons, de plantes, d'animaux, de monstres et d'autres ornements, qu'on retrouve également dans les arcades (*fig.* 2) et qui participent plus du goût oriental que de l'ancienne ornementation grecque.

On distingue trois époques principales dans l'architecture byzantine. La première (de Constantin à Justinien Ier) nous

offre des églises construites d'après le plan de la basilique latine, avec l'adjonction des coupoles. Pendant la deuxième période (du VIe au Xe siècle), les dômes se multiplient en même temps que les nefs, et l'ornementation s'enrichit. Du Xe au XIIIe siècle (troisième époque), on revient au plan primitif des basiliques romaines; les inclinaisons des toits sont indiquées par des frontons; la profusion des ornements égale leur richesse. Sainte-Sophie de Constantinople est tout à la fois le type et le chef-d'œuvre de l'architecture byzantine. Elle fut élevée à la gloire de Jésus-Christ, la Sagesse éternelle (Σωφία). La conception si hardie de la coupole est due à l'architecte Anthémius.

Il paraît démontré que les Arabes ont fait de nombreux emprunts au style byzantin, et entr'autres, celui de l'arc en fer-à-cheval qui caractérise l'architecture mauresque (*fig.* 4). Quelques régions de la France ont non-seulement subi l'in-

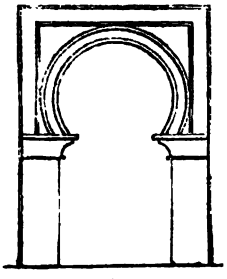

4

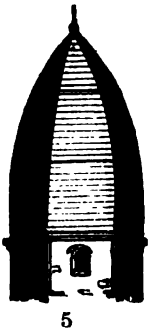

5

fluence byzantine dans les monuments, mais elles ont emprunté à l'Orient ses coupoles, en leur donnant une forme ogivale (*fig.* 5). L'église abbatiale de Saint-Front de Périgueux, en forme de croix grecque, paraît être modelée sur Saint-Marc de Venise. Dans sa construction primitive elle était accompagnée d'un avant-porche, d'un second porche

voûté et d'un vestibule sous le clocher; elle est couronnée de cinq coupoles.

Les piliers qui supportent ces coupoles sont entourés d'un cordon, aux deux tiers environ de leur hauteur. Du nord au sud et de l'ouest à l'est, la longueur hors-œuvre du monument est de $58^{m}50$. Les coupoles ont 12^{m} de diamètre et s'élèvent à $27^{m}50$ au-dessus du sol.

Parmi les églises qui offrent de l'analogie avec Saint-Front, on peut citer Saint-Étienne et Saint-Silain à Périgueux, les cathédrales de Saintes, d'Angoulême et de Cahors, Saint-Maurice d'Angers, Saint-Liguaire de Cognac, les églises de Solignac, Loches, Fontevrault, etc. Quelques-unes de ces églises, tout en admettant l'innovation orientale de la coupole, ont néanmoins conservé le plan du style latin.

L'ABBÉ J. CORBLET.

(La suite à un prochain numéro)

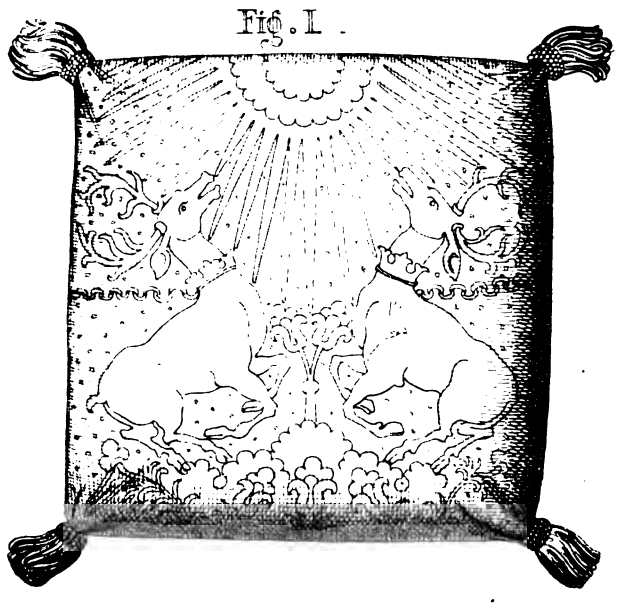
Fig. I.

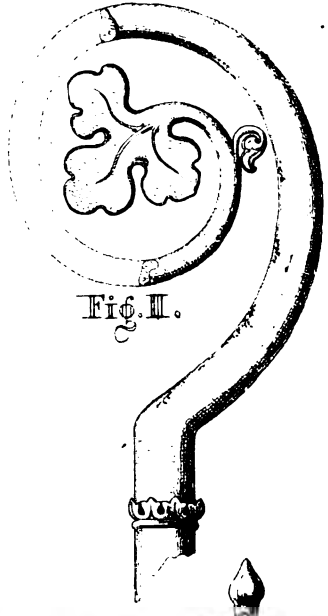
Fig. II.

Fig. III.

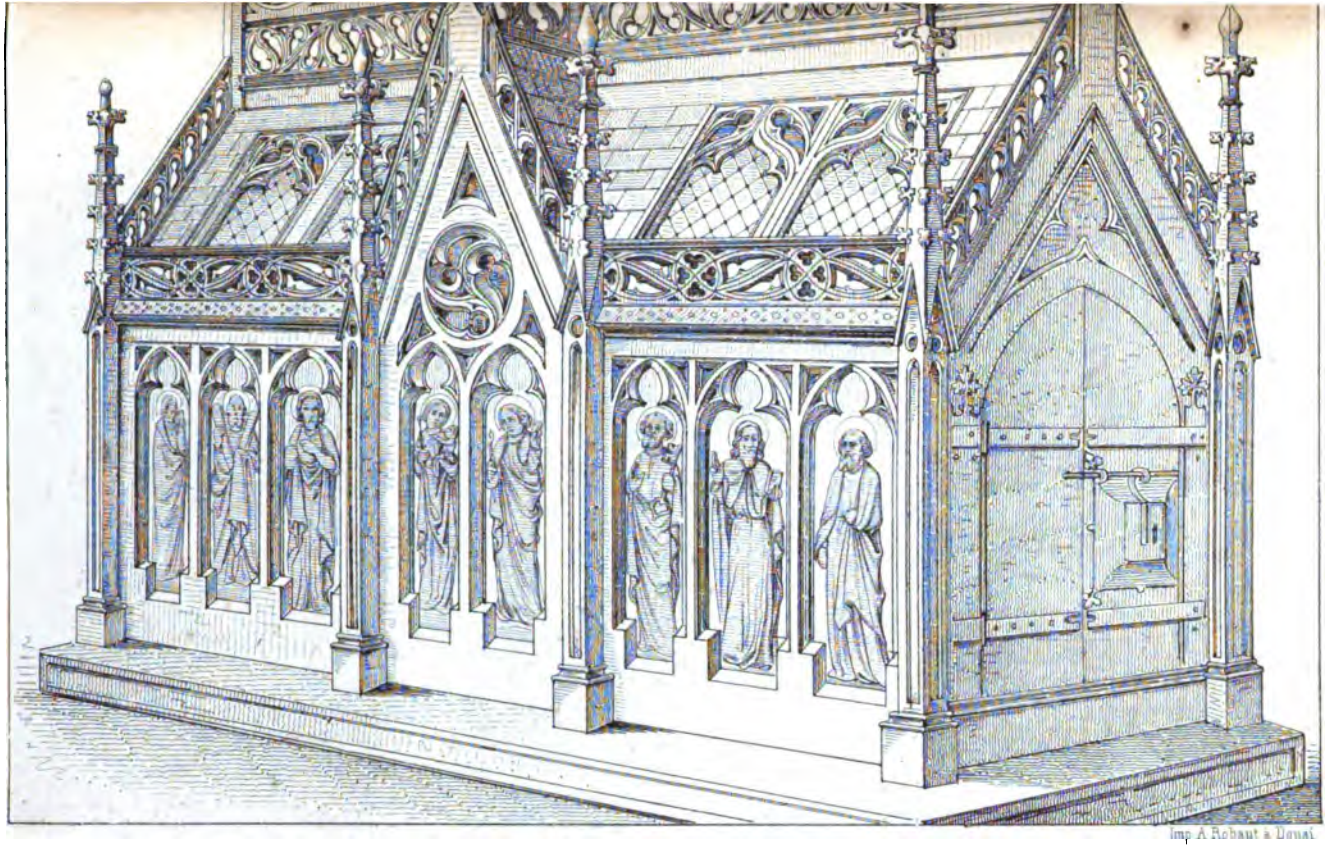

CHÂSSE D'ALBERT-LE-GRAND.

CHASSE D'ALBERT-LE-GRAND

à l'église Saint-André de Cologne

(*D'après une notice de M. l'abbé Franz Bock*).

Pendant près de cinq cents ans, une châsse déposée dans l'église des Dominicains de Cologne avait renfermé les ossements d'un homme à qui ses connaissances universelles valurent le glorieux surnom de *Grand*, et que ses vertus firent placer par l'Église au rang des Bienheureux. Le long repos dont avaient joui ses restes illustres fut troublé par les orages de la Révolution française. Le vandalisme impie, qui s'attaquait aux plus beaux et aux plus riches ouvrages consacrés au culte et à l'ornement des temples, n'épargna point les richesses de l'église des Dominicains. Ses objets d'art, ses reliquaires tombèrent irrévocablement dans le creuset; la châsse d'Albert-le-Grand partagea leur sort, et ce fut ainsi que le tombeau d'un des plus grands penseurs du XIIIe siècle fut violé et livré à la destruction. Heureusement des mains pieuses en purent recueillir et sauver le précieux contenu !

Au commencement de ce siècle, lorsque la magnifique église des Dominicains fut démolie et sacrifiée au goût mo-

derne d'embellissement, les ossements d'Albert furent transportés dans une église voisine, l'église paroissiale de Saint-André, par le prieur et les frères de l'Ordre dont le grand théologien avait été le flambeau. Là, reposèrent alors ses reliques, dans une châsse sans caractère, fixée sur deux ferrements contre le mur de la nef latérale du nord. Grâce au zèle infatigable déployé par le curé actuel de Saint-André pour la conservation et l'embellissement de cette église, grâce aussi aux libéralités de plusieurs habitants de Cologne, la dépouille du grand Albert retrouva bientôt une sépulture digne d'elle et pouvant, sous le rapport de l'art, convenablement remplacer l'ancienne. Des époux qui s'apprêtaient à célébrer la cérémonie de leurs noces jubilaires, suivant l'antique usage de l'Église, et qui voulaient manifester leur reconnaissance pour les grâces nombreuses dont le Ciel les avait comblés, fournirent la somme nécessaire à l'érection, dans une des chapelles latérales de Saint-André, d'un autel consacré à la mémoire d'Albert. Cet autel devait être l'ouvrage d'un habile artiste et renfermer dans son retable les restes mortels du Bienheureux. Mais il fallait, chose plus difficile, se procurer encore une belle châsse dans laquelle ces restes pussent être honorablement placés et exposés aux yeux des fidèles, le jour de la fête anniversaire d'Albert-le-Grand. Le vœu de la piété publique fut entendu et réalisé de la manière la plus heureuse.

Dans Cologne, autrefois si justement appelée *la sainte*, il y a encore, on va le voir, des exemples de libéralité grandiose. L'architecte de la ville, M. Weyer, propriétaire d'un intéressant cabinet d'objets d'art et d'antiquités, déclara qu'il était prêt à faire don d'une ancienne châsse, peinte en détrempe, qui était depuis longtemps l'ornement principal de sa collection. L'offre fut acceptée et l'on s'occupa immédiatement de choisir un artiste qui, afin de donner tout son lustre à

cette châsse, œuvre d'art du commencement du XVe siècle, en redorât les sculptures et en retouchât les parties peintes. Ces préparatifs artistiques se trouvèrent terminés en 1859, avant le 16 novembre, jour où, dans l'archevêché de Cologne, est célébrée la mémoire du bienheureux Albert. Après que l'autorité supérieure ecclésiastique eut permis de déplacer la modeste châsse en bois, de l'ouvrir et d'en déposer le contenu dans la nouvelle, deux commissaires, spécialement délégués, et deux notaires apostoliques, venus de la part de son Éminence le Cardinal-Archevêque de Cologne, puis M. le premier bourgmestre en personne et un autre membre du Conseil municipal, représentant la magistrature locale, se réunirent le 12 novembre dans la sacristie de la chapelle de Saint-André. En présence de ces personnages, ainsi que du conseil de fabrique, de plusieurs représentants du clergé de Cologne, de deux médecins de la paroisse et de quelques archéologues, eurent lieu le déplacement et l'ouverture autorisés. Les restes mortels d'Albert-le-Grand se trouvèrent encore en assez bon état de conservation, et il résulte de la vérification des médecins que quelques reliques seulement avaient été enlevées, lors d'une ouverture précédente. D'après un document trouvé dans la châsse détruite par les révolutionnaires, cette ouverture s'était effectuée en 1693, avec permission de l'autorité ecclésiastique. Le diplôme est signé par le Nonce apostolique, alors résidant à Cologne, Johannes Antonius Davia, archevêque de Thèbes.

Avec les ossements recueillis, qui, soit dit en passant, annoncent un homme robuste, de moyenne taille, on trouva aussi la volute et la tige en bois d'une crosse épiscopale. Cette crosse de plomb, exécutée très-simplement dans les formes du style gothique pur, paraît tout spécialement destinée à un usage funéraire (*voir la planche ci-jointe, fig.* 2).

Outre quelques étoffes de soie à dessins, sans valeur, provenant du XVIIe siècle, on trouva encore un petit coussin de soie, qui, pendant plusieurs siècles, avait servi d'appui au crâne du grand penseur chrétien. L'intéressant dessin de cette fine étoffe qui doit avoir pour date le commencement du XIVe siècle, représente deux cerfs épuisés de fatigue qui, se reposant sur un sol fleuragé, sont rafraîchis par la rosée tombant du ciel: scène symbolique, fréquemment reproduite dans les tissus de soie siciliens du XIVe siècle. Ajoutons qu'aux quatre angles de l'élégant coussin pendent de petites houppes de soie, dont les couronnes sont brodées et enrichies de perles (*voir fig.* 1).

Après que les ossements du Bienheureux eurent été attachés et fixés sur des étoffes de soie neuves par les chapelains de Saint-André, suivant les indications données par les médecins pour la disposition du squelette, les deux notaires apostoliques dressèrent le protocole détaillé de la cérémonie, écrit en langue latine, le lurent à haute voix et le firent signer par tous les assistants. Alors les deux délégués de son Éminence déposèrent dans la nouvelle châsse le squelette, assujetti comme nous l'avons expliqué, et prirent les précautions nécessaires pour qu'à l'avenir aucun dérangement ne pût avoir lieu. On termina la cérémonie de la levée des reliques en fermant avec le grand sceau archiépiscopal les portes intérieures de la châsse, treillissées à jour. Enfin, cette châsse avec son précieux dépôt fut solennellement exposée sur la partie haute du chœur, devant le maître-autel de l'église Saint-André.

Le 16 novembre, jour de la fête ecclésiastique de l'homme savant et humble qui n'avait pas hésité à échanger le siége épiscopal de Ratisbonne pour la cellule d'un simple dominicain, dans sa chère Cologne, le suffragant de son Éminence,

le très-révérend Docteur Baudri, vint, dès six heures du matin, consacrer solennellement dans l'église de Saint-André le nouvel autel qui devait être dédié désormais à Albert-le-Grand et porter ses glorieuses reliques. La consécration faite, il célébra sur cet autel une première messe. Il était revêtu du remarquable ornement de velours bleu clair avec dessins tissus d'or, caractérisé d'ailleurs par l'abondance de ses plissures, que, suivant une tradition digne de foi, Albert-le-Grand aurait autrefois porté. Après la grand'messe solennelle célébrée dans la matinée, eut lieu, l'après-midi, vers cinq heures, le panégyrique dans lequel une voix éloquente rappela les vertus et les mérites éminents du Bienheureux, comme Évêque, homme d'État, théologien, ainsi que la part prise par lui au développement de l'art ecclésiastique. Albert passe, on le sait, aux yeux de beaucoup d'érudits, pour avoir contribué dans une large mesure à la formation et au progrès de l'art ogival en Allemagne, surtout au plan et à la fondation de la cathédrale de Cologne.

A l'issue de l'office, le nombreux clergé se rendit dans le chœur de l'église, et six prêtres, revêtus de chapes, portèrent processionnellement jusqu'à l'autel nouvellement consacré, la châsse qui ne devait plus en être séparée. Ce fut, dit M. l'abbé Bock, un émouvant spectacle de voir les notables habitants de Cologne accompagner avec des flambeaux la procession, au milieu de la foule qui avait rempli l'église, et réparer ainsi l'injure faite en des temps de troubles politiques aux restes vénérés d'Albert.

La fête fut terminée par le chant de l'hymne ambrosienne.

Quelques mots maintenant sur la belle châsse qui a été l'occasion des honneurs nouveaux rendus à Albert-le-Grand et dont le dessin se trouve en tête de cette livraison (*fig.* 3).

Elle appartenait originairement à l'église romane de Saint-

Jean, à Oberlahnstein, église aujourd'hui presque tombée en ruines, et elle renfermait autrefois les reliques de plusieurs Saints. Il y a peu d'années, cette châsse, quoique fort endommagée, fut achetée à un très-haut prix par l'architecte Weyer. Placée dans la Galerie de peintures du Moyen Age, que cet intelligent amateur a rassemblées, elle excita vivement l'attention du public. On a vu comment elle avait été rendue à sa destination première par la pieuse libéralité de son possesseur, et comment de simple objet de curiosité, elle est devenue, pour l'avenir, le tombeau vénérable d'Albert-le-Grand.

Par ses formes principales et l'exécution artistique de l'ensemble, elle ne manque pas d'analogie avec la châsse qui se trouve aujourd'hui dans l'église paroissiale de Karden, et que M. l'abbé Bock a décrite et fait dessiner dans l'*Organ* du 15 août 1858. Notre châsse est longue de quatre pieds quatre pouces et demi; elle mesure deux pieds deux pouces de haut sur une profondeur de un pied quatre pouces et demi; elle est sculptée en bois de chêne et couverte d'une riche dorure. Disposée en forme de croix comme la châsse de Karden, elle ressemble assez à une chapelle gothique, dont les frontons seraient rectangulaires. Sur le faîte s'élève une galerie à jour couronnée par une crête. Les quatre pignons sont flanqués de clochetons dépourvus de ressauts. Les divisions du toit offrent des fenêtres richement sculptées. Au lieu des statues assises qui donnent du relief aux deux frontons étroits et aux pignons transversaux de la châsse de Karden, il n'y a dans la nôtre que des demi-portes fort simples avec leur armature en fer et leur serrure. Son plus bel ornement, celui qui a le plus de mérite sous le rapport de l'art, est incontestablement fourni par les seize statuettes peintes qui récemment ont été retouchées de main de maître, sans altération des types originaux.

Douze d'entr'elles, dont six de chaque côté de la châsse, représentent les douze Apôtres ; sur l'un des pignons transversaux, se dressent celles du Sauveur et de la Madone ; sur l'autre celles de deux Évêques. Toutes ces statuettes, hautes de six pouces, sont peintes en détrempe avec goût et délicatesse. L'expression des têtes et la draperie des vêtements révèlent un peintre habile de l'ancienne école de peinture rhénane, un artiste qui s'entendait à donner à ces simples images cette expression profondément religieuse, moins flatteuse sans doute pour les yeux, mais parlant davantage au cœur.

La composition ainsi que l'exécution de ces belles figures, la draperie simple, dont les plis sont plutôt disposés en lignes droites qu'anguleux et brisés, la construction architecturale de la châsse qui donne le cachet à son ornementation, tout cela fait clairement reconnaître que cet objet d'art avait été confectionné vers la fin du XIVe siècle, ou, ce qui est encore plus présumable, au commencement du XVe.

Nous avons parlé de l'autel destiné à recevoir la châsse. Il reste encore beaucoup à faire pour approprier dignement, dans ses diverses parties, la chapelle où reposent les restes d'Albert-le-Grand, sur ce nouvel autel. Il faut, avant tout, restaurer les meneaux des deux grandes fenêtres, polychromiser la voûte et les autres surfaces plates des murs ; il faut aussi carreler le sol et mettre le mobilier de la chapelle en harmonie avec le nouvel autel.

On désirerait qu'à côté de l'autel une cage ou armoire vitrée renfermât et garantît de tout dommage la remarquable chasuble, l'étole et le manipule, dont, suivant la tradition, était revêtu le corps d'Albert, retrouvé intact au moment de l'ouverture de son tombeau, en 1483. Cet ornement, encore parfaitement conservé, devrait paraître à travers la vitrine dans tout son développement.

Puisse, dit M. Bock, l'exemple des familles Schallenberg et Weyer trouver des imitateurs! puissent de nouvelles libéralités permettre d'orner les deux grandes fenêtres avec des peintures sur verre qui retraceraient les faits de la vie d'Albert, spécialement intéressants pour la ville de Cologne. Ces peintures le montreraient comme lecteur dans le cloître des Dominicains, comme médiateur de la paix entre l'Archevêque et la bourgeoisie, comme fondateur de la liberté du commerce colonais, enfin comme protecteur et zélateur des arts, et particulièrement de l'architecture.

A. BREUIL.

QUATRE JOURS

DANS LE PÉLOPONÈSE

PREMIER ARTICLE.

Petite porte, à Mycènes

Un voyage dans l'intérieur de la Grèce ne ressemble guère aux promenades que les touristes peuvent faire sans danger, sans privations et presque sans fatigue dans la plupart des autres contrées de l'Europe. Rien n'est plus rare, dans cet ancien berceau de la civilisation, qu'une auberge quelconque, si ce n'est une route, ou même un sentier. Force est donc d'imiter ce philosophe qui portait tout avec lui et qui, devançant les siècles, semblait donner un conseil prophétique aux voyageurs qui plus tard voudraient parcourir sa patrie.

En compagnie d'un ingénieur français que des travaux

importants avaient appelé en Grèce, sous la conduite d'un guide nommé Manuel, parlant passablement l'italien et même un peu le français, l'anglais et le russe, je quittai Athènes le 12 mai 1859, à quatre heures et demie du matin. Notre guide qui, moyennant quarante francs par jour et par tête, s'était chargé de toutes les dépenses, emportait avec lui lits de fer, matelas, batterie de cuisine, comestibles, etc. En trois quarts d'heure notre calèche franchit la plaine poudreuse qui sépare Athènes du Pyrée, et nous déposa sur le port où nous attendait l'*Hydra*, beau steamer grec, qui devait partir à cinq heures et demie, mais qui, selon l'usage du pays, ne manqua pas d'être en retard d'une heure.

A sept heures quarante minutes, nous rasions la côte occidentale de l'île d'Égine, située dans le golfe auquel elle a donné son nom, et qui portait aussi celui de mer Saronique. Égine fait face à la fois à l'Attique et à l'ancienne Épidaure qui, fameuse autrefois par la guérison que les malades y venaient chercher dans le temple d'Esculape, vient d'acquérir une nouvelle et bien différente célébrité par la mort du savant et à jamais regrettable Charles Lenormant, qui, victime de l'amour de l'archéologie, y contracta la funeste maladie qui, quelques jours plus tard, tranchait à Athènes cette existence si bien remplie déjà, et pourtant encore si riche d'avenir. La forme de l'île d'Égine est celle d'un triangle irrégulier dont les côtés auraient environ 10 kilomètres; son diamètre moyen est d'un peu plus de 8 kilomètres; son sol, très-inégal, paraît peu cultivé, et n'offrait à nos regards que quelques chênes verts, clair-semés et rabougris. Une sommité domine toutes les autres; c'est le mont Saint-Élie, qui porte une chapelle construite des débris d'un monument antique. Sur l'une des collines, à l'extrémité orientale de l'île, nous apercevons très-distinctement le fameux temple de Jupiter

Panhellénien. Encore debout, en grande partie, il conserve de nombreuses colonnes, la plupart surmontées de leurs architraves.

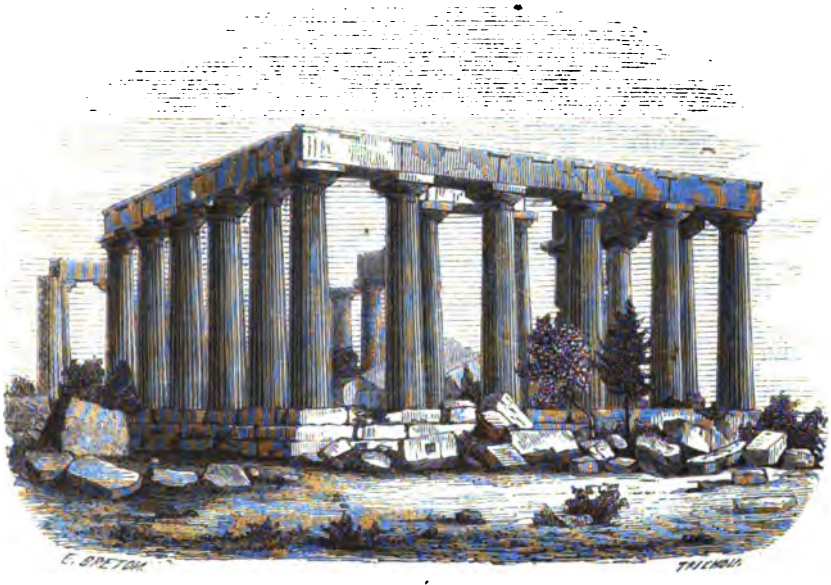

Temple d'Égine

On sait que les sculptures de ses frontons, ces sculptures, type le plus complet de l'art auquel on a donné le nom d'Éginétique, sont le plus précieux trésor de la glyptothèque de Munich.

Le temple de Jupiter Panhellénien avait été fondé vers la fin du VIe siècle avant Jésus-Christ, et, ainsi que son nom l'indique, élevé par tous les peuples de la Grèce au dieu qui les avait délivrés d'une cruelle famine. Ce temple était, comme les plus anciens édifices sacrés de la Grèce, d'ordre dorique ; il était hexastyle, périptère et hypèthre ; ses côtés avaient douze colonnes, y compris celles des angles ; il était précédé d'un pronaos soutenu par deux colonnes entre les

antes, et présentait un *posticum* semblable à la face opposée, et non un opisthodome, comme l'ont cru quelques voyageurs.

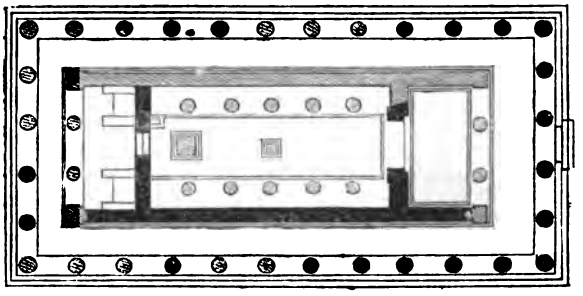

Plan du Temple d'Égine.

La largeur de la façade est de 12m66, et la longueur du temple est de 27m665. Les colonnes du péristyle ont 0m975 de diamètre à la base, et s'élèvent avec une diminution du quart de ce diamètre à la hauteur de 5m58, y compris le chapiteau. La hauteur totale du monument était de 11m044, jusqu'à l'angle supérieur du fronton. Le temple s'élevait au milieu d'un vaste péribole de 70m72 sur 42m56 [1].

L'île d'Égine renferme d'autres antiquités, telles qu'une chambre sépulchrale, toute revêtue de peintures, et quelques ruines qui, pour être moins importantes, ne sont cependant pas sans intérêt.

A neuf heures et demie, nous arrivons en rade de l'ile de Poros, l'antique *Calaurie*, qui n'est séparée du continent de la Morée et de l'ancienne Trézénie que par un canal étroit et peu profond. A notre droite, dans une gorge bien boisée, s'élève un vaste monastère; à gauche, un îlot isolé porte le fort *Heydeck,* batterie qui défend l'entrée du port; du même côté

[1] E. Beulé, *L'architecture au siècle de Pisistrate.* In-8°, atl. 1860. — C. Garnier, *Revue de l'Orient.* — *Revue archéologique.*

se dresse une colonne, restée seule debout, de celles qui décoraient le temple de Vénus. La ville, habitée par environ 4,500 Albanais, est bâtie sur un rocher uni à l'île par une langue de terre très-basse et très-étroite, qui est couverte par les eaux quand les vents du nord et du midi soufflent avec violence. Sur la plus haute montagne, nommée aujourd'hui *Palatia*, sont les ruines d'un temple de Neptune, célèbre par la mort de Démosthène, dont on montre, près de là, le prétendu tombeau. Poros est l'arsenal maritime de la Grèce moderne; l'île et la terre ferme forment un grand et beau port à l'abri de tous les vents, et l'un des meilleurs de ces parages; il a deux entrées, l'une au nord, l'autre au midi; c'est devant cette dernière que notre vapeur a *stoppé*, pour prendre et débarquer les voyageurs. Parmi les nouveaux venus, nous remarquons un assez grand nombre de femmes hydriotes, reconnaissables au grand fichu qui leur enveloppe entièrement la tête, se croisant sous le menton et sur la poitrine.

Après un arrêt de dix minutes, le steamer se remet en route pour s'arrêter à onze heures, devant la ville d'Hydra, située au côté nord de l'île du même nom, l'antique *Hydræa*, terre longue et étroite qui s'étend du sud-ouest au nord-est, parallèlement à l'extrémité sud-est de l'Argolide. L'aspect de l'île est aussi aride de ce côté que de celui du sud, que j'avais longé en arrivant à Athènes; à peine aperçoit-on quelques traces de végétation; mais l'ensemble est pittoresque et plein de caractère. La ville, dont l'aspect rappelle Alger à l'époque de la conquête, s'élève, avec ses maisons blanches et ses moulins à huit aîles, jusqu'à une grande hauteur, sur le penchant d'un amphithéâtre de montagnes que couronne un vaste couvent. Comme Nice, Hydra tourne autour d'un rocher qui, s'élevant aux bords de la mer, la partage en deux. C'est à gauche de ce rocher que se creuse un

port naturel, dont l'entrée est défendue par plusieurs batteries élevées par les Turcs.

A l'extrémité occidentale d'Hydra, nous laissons à droite l'île aride et déserte de Doko, et un peu plus loin, à gauche, Trikeria, autrefois *Tricruna*, îlot pyramidal, accompagné de deux plus petits. Entre Doko et Trikeria, nous apercevons devant nous Spezzo-Poulo, et l'île plus grande de Spetzia, jadis *Tiparenos*, où nous arrivons à une heure, après avoir doublé le cap Milona, pointe basse qui forme l'extrémité la plus méridionale de l'Argolide. La ville de Spetzia, troisième station de l'Hydra, est située sur la côte septentrionale de l'île, sur le bras de mer assez étroit qui la sépare du continent; son aspect est à peu près le même que celui d'Hydra, que nous avons comparée à Alger; seulement ses maisons blanches et sans toits s'élèvent en amphithéâtre triangulaire sur une pente moins abrupte. A gauche est un joli port naturel, formé par une presqu'île couverte de moulins à huit aîles, aussi bien que les collines auxquelles la ville est adossée.

En quittant Spetzia, nous entrons dans le golfe de Nauplie ou d'Argos; à droite, pardessus les terres peu élevées qui forment la côte de l'Argolide, nous apercevons la haute montagne d'Ortholiti, à laquelle sa double cîme avait valu, dans l'antiquité, le nom de *Didyme* (*double* ou *jumeau*).

A deux heures un quart, nous laissons à droite l'île d'Hypsili, l'ancienne *Éphire*, qui ne présente qu'une côte escarpée et aride.

Une heure après, nous apercevons le fort Palamidi qui domine Nauplie, et la citadelle, dont les murailles modernes ont pour base d'antiques constructions helléniques, et bientôt nous jetons l'ancre devant Nauplie. Cette ville n'a ni quai ni port, et le débarquement ne peut se faire que par canots. La mer avait été très-calme pendant toute la journée; mais

quelques instants avant notre arrivée, un vent violent s'était élevé, et les flots étaient devenus tout à coup fort agités.

Arrivée à Nauplie.

Au moment où notre embarcation passait sous l'avant du steamer, celui-ci, par un mouvement de tangage, engagea son beaupré dans nos haubans, et nous enleva, en se redressant, à plus d'un mètre hors de l'eau; son retour en avant nous remit à flot; et heureusement nous parvînmes à nous dégager avant une seconde ascension. Cinq minutes après, nous foulions le sol du Péloponèse, et nous entrions dans la seule auberge de Nauplie, l'hôtel de *la Paix*, le bien mal nommé.

Nauplie et le mont Palamidi, qui la domine, ont conservé leurs noms antiques; cependant on désigne aussi la ville sous ceux d'Anaplie et de Napoli di Romani.

Outre la citadelle et le fort Palamidi, elle est défendue par le fort Grec ou Itschkalé, et par le fort Saint-Théodore ou Bourdzy, construit par les Turcs sur un îlot isolé, en face de la ville. Située dans la partie orientale du golfe d'Argos, sur une langue de terre très-étroite, Nauplie s'avance dans la mer dans la direction du sud-est au nord-ouest. L'isthme de cette petite presqu'île est occupé par un rocher très-haut et très-escarpé, qui ne laisse qu'un passage étroit pour arriver à la ville. Le fort Palamidi a été remis en état de défense, en

1687, par les Vénitiens auxquels la ville doit aussi la plupart des bastions qui la protégent. Ces diverses constructions portent en bas-reliefs des lions de Saint-Marc et des inscriptions faisant connaître les noms des Provéditeurs qui ont pris part à ces travaux. Nauplie, depuis les premières années du XIIIe siècle, n'a cessé de passer successivement des Turcs aux Vénitiens, des Vénitiens aux Turcs. Enfin, après un siége de trois mois, les Grecs y entrèrent en vainqueurs, le 3 janvier 1823, et, après la proclamation de l'indépendance, cette ville fut le siége du gouvernement jusqu'au 13 décembre 1834, époque où Athènes fut déclarée capitale. Nauplie est aujourd'hui le chef-lieu de la préfecture de l'Argolide; sa population est de 6,000 âmes, y compris le faubourg de Pronia.

Les rues sont en général étroites et souvent rétrécies encore par d'anciennes maisons turques dont les étages s'avancent en encorbellement. Nous avons été étonnés de la beauté des femmes qui paraissaient aux fenêtres; on n'est pas habitué en Grèce à de semblables surprises. Toutes les rues qui ne se trouvent pas dans le voisinage de la mer sont très-escarpées et ont souvent même des degrés. A chaque pas on y rencontre des fontaines turques dont quelques-unes sont assez élégantes. Dans la partie basse de la ville sont deux belles places rectangulaires. L'une est plantée d'arbres et bordée de cafés des deux longs côtés; à l'une des extrémités est une caserne, à l'autre sont une ancienne mosquée convertie en école publique, et le monument funéraire de Démétrius Ypsilanti, l'un des héros de la guerre de l'indépendance; ce mausolée est composé d'un grand dé de marbre surmonté d'un cippe portant une croix, et rappelant le tombeau de Nœvoleia Tyché, à Pompéï.

Sur l'autre place se trouvent l'arsenal et le palais du gouvernement, construit par Capo d'Istria. Ce n'est qu'une

grande maison percée d'un passage public. Le roi Othon y résida depuis son débarquement, le 6 février 1833, jusqu'au 13 décembre 1834.

Le seul édifice de quelque intérêt que présente Nauplie est l'église de Saint-Spiridion, et encore seulement par le souvenir qui s'y rattache: elle n'a qu'une seule nef peu étendue avec une coupole fermée; ses murailles sont revêtues entièrement de peintures byzantines modernes. C'est en sortant de Saint-Spiridion, par la porte latérale de droite, que le 9 octobre 1831, le président Jean Capo d'Istria, à six heures du matin, fut assassiné par les frères Constantin et Georges Mavromichalis. Ce dernier le frappa d'un coup de poignard dans le côté, et Constantin lui tira à bout portant un coup de pistolet; on voit encore dans l'un des piédroits de la porte la trace profonde de la balle. Constantin fut sur le champ massacré par le peuple indigné, et Georges fut condamné et fusillé peu de temps après.

Hors de Nauplie s'étend le faubourg de Pronia, à l'extrémité duquel, sur le flanc d'un rocher, on voit un monument exécuté par le sculpteur allemand Siegel, en l'honneur des soldats bavarois, morts en Grèce. C'est un lion colossal couché, taillé dans le roc, à l'imitation du fameux lion de Lucerne. Au-dessous est gravée cette inscription :

OFFIZIERE UND SOLDATE
KÖNIGLICH BAYERISCHEN BRIGADE
IHREN KAMERADEN
† 1833 UND 1834
ZUM VOLLENDUNG GEBRACHT
DURCH
LUDWIG I KÖNIG VON BAYERN

« Les officiers et les soldats de la royale brigade bavaroise à leurs camarades morts en 1833 et 1834.
Terminé par Louis Ier, roi de Bavière. »

A gauche du monument est un grand cimetière moderne, entouré de murs ; à droite, un autre cimetière ne contient qu'un petit nombre de tombes dont plusieurs portent des noms français. Celui-ci est dominé par une chapelle en grande partie creusée dans le roc.

De ce point assez élevé au-dessus de la plaine, le regard embrasse à la fois la rade, la ville et les forts de Nauplie, et sa campagne verdoyante, plantée de vignes, d'oliviers, de mûriers, d'amandiers, de trembles, de figuiers et de cyprès. Dans le fond, on aperçoit Argos et le mont Chaon.

Le 13 mai, après une nuit abominable passée sur d'affreux grabats, et pendant laquelle une chasse, hélas! trop fructueuse, les chants des buveurs séparés de nous par une cloison, des joueurs de billard qui ne cessèrent de s'escrimer sous notre chambre, les miaulements des chats amoureux, les aboiements des chiens, les cris des sentinelles, ne nous ont pas laissé fermer l'œil un instant, et qu'a couronnée, à quatre heures du matin, une fanfare de trompettes avec accompagnement de tambours, nous avons quitté avec joie l'*hôtel de la Paix*. A cinq heures, nous sommes partis de Nauplie dans une calèche antédiluvienne, et, contournant le golfe d'Argos, nous sommes arrivés en vingt-cinq minutes à une ferme-modèle qui avait été créée par Capo d'Istria, mais qui depuis a été partagée et affermée à divers cultivateurs. A côté s'élèvent les ruines de Tirynthe, aujourd'hui Palæo-Anapli.

Tirynthe était située dans une plaine, autour de l'éminence qui portait son Acropole appelée, selon Strabon, *Lycimnæ ;* cette Acropole est restée seule, et en vain aujourd'hui chercherait-on d'autres vestiges de cette antique cité dont les fortes murailles sont vantées par Homère[1] et par Hésiode[2].

[1] *Iliade*, c. II, v. 559.

[2] *Scutum Herculis*, v. 81.

« La forteresse de Tirynthe, dit M. Petit-Radel[1], est un des monuments les plus remarquables de l'antiquité ; on y a trouvé des constructions moins irrégulières les unes que les autres ; ce sont évidemment des ouvrages de divers règnes. J'attribue à Prœtus la plus régulière, et je considère les autres comme devant dater de la fondation de la ville par Tyryns, fils d'Argus. »

Suivant Pausanias, et dans le langage des anciennes traditions, une ville avait toujours été primitivement fondée par le héros le plus anciennement nommé dans l'histoire de sa ville ; mais, comme Apollodore, Pausanias et Strabon ont dit que Tirynthe fut l'ouvrage des Cyclopes amenés de Lycie par Prœtus, on a le droit d'exiger qu'il soit prouvé que Tirynthe existait avant le règne de ce prince. Or, Pausanias lui-même en fournit la preuve.

« Les anciennes traditions, dit-il, portaient que Pirasus avait consacré à Tirynthe une statue de poirier existant encore de son temps; elle était considérée comme la plus ancienne de toutes celles conservées dans l'*Hœreum* d'Argos ; elle représentait Junon. «

La ville existait donc dès lors, et ce fait s'explique par sa fondation par Tiryns, fils d'Argus. Si, au contraire, Prœtus en avait été le premier fondateur, Tirynthe daterait seulement de l'an 1379 environ [2] avant Jésus-Christ ; mais tout concourt à nous prouver que c'est à l'époque de Pirasus, roi d'Argos, c'est à-dire, vers l'an 1710 avant Jésus-Christ, qu'il faut placer la fondation de Tirynthe.

Pausanias nous apprend encore que cette ville fut détruite par les Argiens, qui en transportèrent les habitants à Argos

[1] Petit-Radel. *Recherches sur les monuments cyclopéens.*

[2] M. Petit-Radel fixe cette première date à l'an 1450, avant l'ère chrétienne.

qui avait besoin d'être repeuplée. Suivant les traditions mythologiques, Hercule passa son enfance à Tirynthe, et y fit dans la suite un assez long séjour. C'est là qu'il amena d'Espagne les troupeaux enlevés à Géryon.

« Les murs de Tirynthe, dit Pausanias, sont construits en pierres brutes, toutes d'une telle dimension, que deux bœufs attelés au joug n'ébranleraient pas même la plus petite. Les interstices sont remplis par de plus petites pierres qui servent de liaison aux grosses. »

Tels Pausanias les vit au second siècle de notre ère, tels ces murs se présentent encore aujourd'hui à nos regards étonnés; car il ne paraît pas que la ville ait été rebâtie ou repeuplée après sa destruction par les Argiens, environ 468 ans avant Jésus-Christ. On ne peut douter que les ruines actuelles n'appartiennent à la citadelle existant du temps d'Homère, et que ces murailles ne soient celles qui firent donner par le poète à la ville, le nom de Τιρυνθα τειχιόεσσαν, *Tirynthe entourée de murs.*

Quelque longue que soit une pareille durée, elle ne présente rien d'incroyable, lorsqu'on considère les masses gigantesques dont ces murs sont composés, et la force invincible de résistance qu'ils opposaient aux causes ordinaires de destruction.

L'Acropole de Tirynthe, dont la « masse indestructible a fatigué le temps, » est construite sur un rocher oblong qui, dans sa plus grande hauteur, ne s'élève pas à 10 mètres au-dessus de la plaine, et qui, dans plusieurs endroits, se confond presque avec elle ; sa direction est du nord au sud. Au nord, elle fait face à Nauplie; au sud, à Mycènes. Les murs de l'Acropole renferment une superficie d'environ 60 mètres de longueur sur 18 mètres de largeur; ils sont construits en lignes droites, mais brisées. « Une forteresse si petite, dit

Dodwel[1], peut nous paraître indigne du héros de Tirynthe; mais, malgré le peu d'étendue de terrain qu'elle occupe, son mur d'enceinte nous offre des dimensions que, sans exagération, on peut nommer herculéennes. Il a, en général, 6 mètres d'épaisseur, et dans quelques endroits 7m70. Sa hauteur actuelle, dans les endroits où il est le mieux conservé, est de 13 mètres. »

Les blocs qui les composent semblent avoir été assemblés à peu près dans l'état où ils étaient en sortant de la carrière. Les plus volumineux ont 3 à 4 mètres de longueur sur 1m33 d'épaisseur; leur grandeur ordinaire est de 1 mètre à 2m35. La hauteur primitive des murs n'était probablement pas moindre de 18 mètres. On trouve dans l'intérieur de l'Acropole un petit nombre de blocs détachés qui ont été taillés et qui paraissent avoir appartenu aux portes. La citadelle, suivant W. Gell[2], qui en donne une description très-détaillée, avait trois entrées : l'une à l'est, l'autre à l'ouest, la troisième à l'angle sud-est. L'entrée de l'est est dans un état passable de conservation; un chemin oblique de 5 mètres de large, ou plutôt une rampe soutenue par un mur également de construction cyclopéenne, monte de la plaine en suivant les murailles orientale et méridionale d'une forte tour, large d'environ 7 mètres et haute de 7m70, et aboutit à une porte composée d'énormes blocs de pierres, l'architrave seule ayant 3m40 de longueur. La porte a 5 mètres de hauteur. Elle jouait sur un pivot placé au centre, et qui entrait dans des tourillons creusés dans l'architrave et dans le seuil, de sorte qu'un des côtés s'ouvrait en dedans et l'autre en dehors, dis-

[1] Dodwell (Edw). *Views and descriptions of Cyclopian or Pelasgic remains in Greece and Italy.*

[2] Argolis. *The itinerary of Greece with a commentary on Pausanias and Strabo*, etc.

position qui est une nouvelle preuve de la haute antiquité de cette porte, et de la simplicité des temps où elle a été construite. La porte de l'angle sud-est est entièrement détruite.

La partie la plus curieuse de l'Acropole se trouve à l'est.

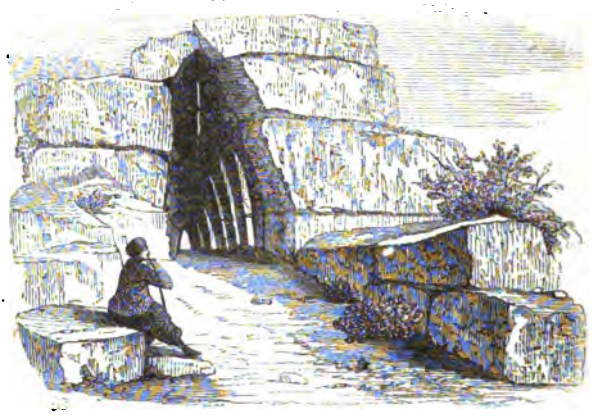

Galerie de Tirynthe.

Auprès d'un pan de muraille bien conservé, s'ouvre une galerie ogivale formée de cinq à six assises, dont les deux supérieures s'avancent en encorbellement et se réunissent au sommet. Dans sa partie la plus élevée, la galerie, malgré l'exhaussement du sol, a encore 3m15 de hauteur; sa largeur est de 1m80, et la longueur totale de la partie conservée est de 25 mètres. Du côté du levant s'ouvrent cinq fenêtres meurtrières également ogivales, s'élevant jusqu'à la naissance des deux assises inclinées de la galerie principale. Au tiers de celle-ci, on voit deux pierres en face l'une de l'autre, où sont creusés deux trous qui durent recevoir une barre de porte. Les blocs qui composent cette galerie sont généralement plus grossiers encore que ceux dont sont formées les

murailles et surtout les portes du reste de l'enceinte. La voûte est probablement le plus ancien exemple, en Grece, de l'emploi de la forme ogivale. Dans l'intérieur même de l'Acropole, on trouve une porte également surmontée de pierres, se rapprochant par encorbellement, et formant une sorte d'angle aigu au sommet. On reconnaît encore quelques exemples de ce mode de construction à Mycènes, aux environs de Missolonghi, en Étolie, à Thoricos, dans l'Attique, enfin en Italie, aux ruines d'Arpino, de Segni et d'Alatri.

Partis de Tirynthe à six heures et demie, nous traversons la plaine d'Argos, fertile en orge et en tabac très-renommé. Bientôt nous franchissons le petit fleuve *Inachus*, père de la fabuleuse Io [1], et le Xerias, l'ancien Charadrus, assez près du point où ces deux maigres cours d'eau se réunissent pour se jeter à la mer. La partie sud-ouest de la plaine, sur le bord du golfe et à gauche d'Argos, est le fameux marais de Lerne, célèbre par la victoire d'Hercule sur l'Hydre à sept têtes [2].

A sept heures nous arrivions à Argos, située à 6 kilom. environ de l'extrémité nord-ouest du golfe, dans une plaine, au pied du mont Chaon, qui porte sa forteresse du Moyen Age reposant sur des murailles cyclopéennes, que, dans la guerre achéenne, Cléomènes essaya vainement de renverser.

[1] Ovide. *Mét.* l. I, v. 582.

Inachus, dieu-fleuve et roi d'Argos, était, suivant la fable, fils de l'Océan et de Téthys; mais si l'on en croit une tradition plus acceptable, c'était un chef autochthone qui, réfugié sur les montagnes, avec un corps d'Argiens, lors du déluge de Deucalion, redescendit dans la plaine, lorsque les eaux furent écoulées, fit rentrer dans son lit le fleuve qui inondait le pays, et lui donna son nom.

[2] Les marais de Lerne exhalaient des miasmes pestilentiels qui dépeuplaient la contrée; Hercule, en les desséchant, fit cesser la mortalité; de là vint la fable de l'hydre à sept têtes dont il délivra l'Argolide.

Cette Acropole, qui portait le nom de *Larisse*, contient encore quatre belles citernes antiques.

Incendiée trois fois pendant la guerre de l'indépendance, la moderne Argos a un air de propreté assez rare dans ces contrées ; les rues sont larges, bien alignées, mais les maisons n'ont, pour la plupart, qu'un rez-de-chaussée et quelques-unes seulement ont un étage. Presque toutes sont bâties en bois avec des boutiques ouvertes au rez-de-chaussée ; aussi Argos ressemble-t-elle moins à une ville qu'à un vaste champ de foire. De ce mode de construction, il résulte que bien qu'elle ne renferme guère plus de 8,000 habitants, la ville moderne a une étendue presque égale à celle de la ville antique.

Argos a conservé peu de restes de sa splendeur première. Le monument le plus important qui s'y trouve encore est le théâtre situé à l'ouest de la ville et creusé dans le flanc du mont Chaon. Il ne reste rien des constructions de la scène, mais on voit une grande partie des gradins taillés dans le roc et partagés en trois précinctions et quatre *cunei*. La première précinction se compose de 33 gradins, larges en moyenne de $0^{m}70$, et hauts de $0^{m}35$ à $0^{m}38$. Le premier *deambulacrum* ou passage, large de $1^{m}40$, était surmonté d'un gradin de hauteur double, sur lequel personne ne prenait place. La deuxième précinction était formée de 16 gradins, y compris le gradin inférieur ; au-dessus de celle-ci, le passage était beaucoup plus large ; il n'avait pas moins de $2^{m}55$, et, pour conserver à l'ensemble des gradins sa ligne d'inclinaison, le premier gradin de la troisième précinction avait $1^{m}30$ de hauteur. Dans celui-ci sont entaillées des espèces de siéges de distance en distance ; ils servaient sans doute de poste aux employés du théâtre, aux *designatores* chargés d'indiquer à chacun la place qu'il devait occuper. La partie du κοῖλον, de

la *cavea* ou amphithéâtre, conservée dans sa plus grande longueur, se trouve à la deuxième précinction; elle n'a pas moins de 45 mètres.

Au sud et près du grand théâtre sont, suivant l'usage, quelques gradins d'un théâtre plus petit, d'un odéon; des restes de constructions en blocage doivent avoir appartenu à la scène.

Au pied du grand théâtre, à l'extrémité méridionale de son hémicycle, est un édifice romain en briques, qui paraît avoir été un temple; c'est une vaste salle rectangulaire terminée par un hémicycle en cul-de-four. Le côté sud, la voûte et une partie du cul-de-four sont écroulés. Devant le temple est une piscine carrée, un bassin également en briques et d'époque romaine.

Au nord, et toujours à la base de la montagne qui porte l'Acropole, est une autre ruine romaine au fond de laquelle est une niche que l'on reconnaît pour le débouché d'un aqueduc; elle a pour base un plateau que soutiennent des murs de construction cyclopéenne, et a dû remplacer quelqu'un des temples mentionnés par Pausanias.

En ville, sur la place où s'élève en ce moment une grande église, se trouve la mairie, dont l'une des salles contient un petit musée de vases, de sculptures et autres fragments recueillis dans les fouilles.

ERNEST BRETON.

(La suite au prochain numéro)

ANCIENS INVENTAIRES INÉDITS

Des Etablissements nationaux de Saint-Louis des Français et de Saint-Sauveur in Thermis, à Rome.

La France compte à Rome sept établissements qui lui appartiennent en propre et sont placés sous sa dépendance immédiate, tant au spirituel qu'au temporel [1]. Le principal et le plus important, parce que son clergé est plus nombreux [2] et ses revenus plus considérables [3], porte le nom du patron de la France, saint Louis. Un autre, moindre et inférieur sous tous rapports, lui est annexé. Il doit le surnom de *in Thermis*, ajouté à son vocable Saint-Sauveur, aux *Thermes* de Néron, sur l'emplacement desquels il a été construit.

Ces deux seuls établissements seront l'objet de cette Notice, car à eux seuls se rapportent les trois documents manuscrits et inédits trouvés par nous dans les archives de Saint-

[1] V. *Notice sur l'état de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, au XVIIe siècle*, p. 20. — L'*Année liturgique à Rome*, p. 218.

[2] Il se compose de douze chapelains, y compris le *supérieur*, le *sous-supérieur*, le *sacriste*, le *bibliothécaire* et *l'économe*.

[3] On les estime à 125,000 fr.

Louis, et communiqués avec tant de bienveillance, pour en prendre copie, par notre parent M. le prince de la Tour-d'Auvergne, alors que, premier secrétaire de l'ambassade française à Rome, il faisait partie, en cette qualité, du triumvirat qui *administre* les établissements nationaux de la France.

Ces trois pièces, que nous publierons intégralement et auxquelles nous conserverons leur orthographe ancienne, autant que les procédés typographiques le permettront, vont être étudiées et soigneusement annotées sous ces trois titres et dans l'ordre suivant :

I. Inventaire du mobilier de l'église et hôpital de Saint-Louis-des-Français, 1525.

II. Décret de la visite apostolique au sujet de Saint-Louis, 1626.

III. Inventaire de la sacristie de Saint-Sauveur, 1649.

I.

L'*Inventaire* de 1525 se compose de douze pages in-folio de papier jaunâtre, fatigué par l'humidité. Il est écrit en gothique carrée cursive.

Notons d'abord les noms des étoffes, dont sont faits les vêtements qui servent au culte. Nous y lisons : la *soie*, le *satin*, la *sarge*, le *tabit*, la *futaine*, la *toile*, le *taffetas*, le *camelot*, le *damas*, le *velours*, la *moyre*, le *brocart* et *la brocatelle*.

Les couleurs liturgiques, fixées depuis définitivement par le Missel de saint Pie V (1570), étaient le *blanc*, le *violet*, le *rouge*, le *bleu-ciel*, le *noir*, le *vert*, le *gris*, la *rose sèche*, l'*azur* et l'*incarnat*.

Le mélange des couleurs entr'elles ou plutôt leur superposition ou leur juxtaposition produit des rapprochements tels que ceux-ci : *noir* et *or*, *noir* et *rouge*, *vert* et *rouge*, *noir* et *blanc*, *or* et *rouge*, *violet* et *or*, *rouge* et *blanc*, *violet* et *blanc*, *rouge* et *bleu*, *blanc* et *incarnat*, *violet* et autres couleurs, *violet*, *jaune* et *blanc*, enfin *bleu*, *rouge* et *vert*.

Les doublures assortissent ainsi avec les étoffes : *blanc* et *bleu*, *noir* et *bleu*, *blanc* et *rouge*, *blanc* et *violet*, *rouge* et *blanc*, *rouge* et *or*, *incarnat* et *violet*.

L'*Inventaire*, écrit par *Gilles Tierri*, *clerc du diocèse du Mans*, et *sacriste* de Saint-Louis-des-Français, est rempli d'*italianismes*, c'est-à-dire que probablement assez peu familiarisé avec sa langue maternelle par son long séjour à Rome, où il n'entendait parler qu'italien, il a *francisé* à sa façon des termes italiens dont il ne connaissait plus les équivalents dans sa propre langue. Son tour de phrase même est italien. Nous signalerons au fur et à mesure toutes ces petites particularités qui donnent à l'inventaire de 1525 une teinte locale fort originale.

Suit maintenant le texte des 136 articles qui, au XVIe siècle, formaient le riche trésor de la première de nos églises nationales à l'étranger, trésor aujourd'hui dispersé et vendu d'une église négligée et sans gloire, car tout son passé est loin derrière elle, fondations et souvenirs.

Die Veneris sexta januarij 1525 die Epiphanie finitis vesperis in sacristia fuit factum Inuentarium. Tum est Egidius Tierri clericus Cenomanen [1].....

Inuentoire des biens meubles estans et apartenans a la vene-

[1] Nul diocèse n'a peut-être fourni autant de chapelains à Saint-Louis que le diocèse du Mans. De nombreuses épitaphes disséminées dans le pavé ou sur les murs de l'église confirment ce que prouvent les textes par ailleurs.

rable [1] esglise et hospital [2] de Sainct Loys [3] de la nation francoyse a Rome. Lequel Inuentoire fut fait et ordonne par messre Lazaro Cornesij precepteur de lesglise de Nice et Nicolas Rogeti [4] cler du diocese de Langres. Recteurs [5] de lad. esglise en lan /1524/.

Et premierement les argenteries.

Vne grande croix dargent la ou sont escriptes ces lettres J. N. R. J. [6] et fut faite au despens de la venerable confrarie [7] de la

[1] La Chancellerie romaine affecte de donner à certaines églises, des titres honorifiques en raison de leur importance ou de leur ancienneté. Saint Louis a toujours été qualifié de *vénérable* : « Venerabilis ecclesia et hospitium Sancti Ludovici nationis Gallorum de urbe. »

[2] Il existait à Saint-Louis un *hospice* où les *pauvres* pèlerins français qui venaient à Rome visiter le tombeau des saints Apôtres étaient hébergés trois jours et trois nuits, et un *hôpital* où, malades, ils recevaient des soins empressés jusqu'à leur retour à la santé. — Les autres nations catholiques qui ont conservé à Rome leurs hospices et leurs hôpitaux font honte, je ne dirai pas à la France, mais à l'administration qui, au commencement de ce siècle, a supprimé ces fondations pieuses, sans compensation aucune.

[3] M. Génin a fort bien démontré, dans ses curieuses observations sur la langue française, que la vraie orthographe du nom de Louis est l'ancienne *Loïs* ou *Loys*, car la voyelle *u*, quoique non écrite, se prononçait comme elle se prononce dans *loin*, *lointain*, où l'usage ne l'a pas admise.

[4] Forme italienne, qui consiste dans l'addition de la lettre I à la fin du nom français *Roget*.

[5] De ces deux *recteurs*, d'origine française, que mentionne encore l'Inventaire de 1618, l'un *régissait* la paroisse, le spirituel de Saint-Louis, et l'autre la sacristie, les biens, le temporel de l'établissement.

[6] *Jesus Nazarenus rex Judæorum.*

[7] A chaque paroisse de Rome est attachée, incorporée une confrérie laïque, sous le patronage du Saint-Sacrement, de la sainte Vierge ou du Saint le plus vénéré dans l'église paroissiale, et sous la direction du curé et d'un Cardinal-protecteur délégué à cet effet. La confrérie de Saint-Louis était sous le vocable de la Conception de la Sainte-Vierge, comme l'église dont elle dépendait. — J'ignore pourquoi, au lieu de se conformer aux exigences du vocable, Bassano a peint l'*Assomption* au retable du maître-autel. « Le grand tableau de l'Assomption de Nostre-Dame qui est sur le grand autel ha esté donné par le Cardinal Contarel : il ha esté faict par un peintre nommé il Bassano. » (Inv. de 1618).

conception nre dame estant en lad. esglise. Le pied est de boys dorez.

Item vne aultre petit croix d'argent la ou despainte [1] les armes de la bonne mémoire [2] du Cardinal Sainct Denys [3], et y sont ces armes auec ces parolles escriptes. A Dieu tout / et vne petit croisette par trauers et y ait vng escripteau de certainnes reliquies [4] de Sainct Denys mais lesdes reliquies n'y sont poynt et ny estoient pas en lan 1515, quand fut faict laultre Inuentoire [5].

Item vng tabernacle [6] dargent a porter le corps de nre sr et au pied diceluy y ait en escript / Guillus Galcin de Borbonilla Carlis Auinionen [7], et est de longueur de deulx paulmes [8] ou enuiron et fut lajsez a lad. esglise par led. Cardinal en l'an 1462.

Item vng aultre tabernacle dargent rond pour conserve de leucaristie lequel est en la custode [9] du corps de nre sr et le Cure [10] en ait l'administration.

[1] Cette *peinture* sur argent indique simplement que les armes du Cardinal de Saint-Denis étaient gravées ou repoussées.

[2] *Italianisme*. L'on dit encore à Rome *la buona memoria del cardinale* et non, selon l'usage de France, *le cardinal, de bonne ou d'heureuse mémoire*.

[3] Gilles de Roucy, abbé de Saint-Denis, fut créé cardinal par Clément VI, en 1344. Il mourut Légat du Saint-Siége en 1351. Frizon, dans sa *Gallia purpurata*, p. 355, lui donne pour armes, sans indication d'émaux, *une croix alésée et fleurdelisée*.

[4] En italien, *reliquie*.

[5] Cet *Inventoire* de 1515 a disparu et il m'a été impossible de le retrouver.

[6] Jusqu'au XVIIe siècle la forme de *tabernacle* prévaut pour l'ostensoir en Italie, quoique dès le siècle précédent, Raphaël, dans son admirable fresque de la *Dispute du Saint-Sacrement*, eût inventé l'élément de la forme moderne en *soleil*.

[7] Je n'ai pu rencontrer le nom de ce cardinal ni dans la *Gallia purpurata*, ni dans la *Gallia Christiana*.

[8] La mesure italienne est la palme, *palma*, dont le type est dans la *paume* de la main, par une espèce d'antithèse avec la mesure française qui se conformait, dit-on, au *pied* de l'empereur Charlemagne.

[9] Ciboire.

[10] Saint-Louis, paroisse dès l'époque de sa fondation (1478), a perdu ce privilége en 1840.

Item vng aultre tabernacle a porter le corps de nre sr aux malades. et la couuert est de cristal forny dargent dore [1] / de poix sans le couuercle de vnze sept, et vng..... quart et demy douze.

Item vng grand aubenoytie dargent avec son asperges [2] aussy dargent la ou est despainte lymage de nre Dame auec certainnes fleurs de lys, et au pied sont escriptes ces lettres C. B. M. E. S. L./ id est confraternitati beate Marie [3] de poix liurez quatre et onzes deux.

Item vng bassin dargent la ou est painte lymage de nre dame / poiz de liure vne et demie vne demie onze vne octaue de onze.

Item vng encensier auec ces touretes [4] et quatre chaînettes et au dessus est vne fleur de lys dorée [5] et le tout est dargent / de poyx liurez troys et neuf onzes.

Item vne nauicelle [6] auec sa couuerture tout dargent en laquel est painte lymage de nre dame et y ait heu vne piece rompue du pied laquel a le sacristain / de poix de vne liure et deux onzes.

Item deux ampouletes [7] dargent lune a mettre le vin et laultre leau a célebrer messes, et au dessus dune chascune y ait vne fleur de lys dargent et y sont escriptes ces lettres c. b. M. e. s. L. / de poix dune liure et deux onzes.

Item deux aultres ampoulettes de cuire [8] smaltee [9] dor et azure, lesquelles furent donnees a lad. esglise par mons^r Piere Lambert en l'an 1518, poix de livres neuf et onzes deux.

[1] Les *tabernacles* de cette espèce sont si rares qu'il n'en est parvenu qu'un à ma connaissance. Il fait partie de l'incomparable collection de M. Mordret, à Angers.

[2] Vase à eau bénite et aspersoir.

[3] Le sacristain aurait dû continuer, puisqu'il avait si bien commencé, l'interprétation des trois dernières initiales qui signifient *Ecclesie Sancti-Ludovici*.

[4] Petites tours dans lesquelles passent les chaînes.

[5] L'emploi si fréquent des fleurs de lis est motivé par la protection des rois de France et le vocable de saint Louis, second patron de l'église.

[6] Navette à encens, en italien *navicella*.

[7] Burettes, en latin *ampulle*, et, par diminutif en italien *ampullette*.

[8] *Sic* pour cuivre.

[9] Émaillée, de l'italien *smaltata*.

Item deulx chandeliers dargent de haultesse de troys paulmes ou enuiron auec les pieds faictz en forme de pieds de lyon et aulx pieds d'un chescung sont les ymages de nre dame et sainct Loys auec les armes du Roy tres crestien, poix de liures neuf et onzez deux [1].

Item vne paix [2] tout dargent dorez la ou sont paintes les ymages de la vierge marie et sainct loys et deulx anges et vng agnus dej [3] au milieu / poix de vne liure et vne onze.

Item vne petite figure dhomme dargent [4].

Les Calices.

Vng grand calice auec la patenne tout dargent de carlyns et dorez de fin or de ducatz portugalez [5] lequel poyse libure / on 7 gr. 18 [6] et y furent mis en la dorure cinque ducatz dor en or de por-

[1] Pour abréger, j'omets l'énumération de douze *chandeliers de cuyure*. — Les deux chandeliers armoriés montrent suffisamment qu'on ne dépassait pas ce nombre sur les autels. Un peu plus tard, Paul III Farnèse commandait également deux chandeliers à Michel-Ange pour l'autel papal de la basilique Vaticane. Quand Urbain VIII eut élevé son splendide et gigantesque baldaquin de bronze sur la Confession de Saint-Pierre, le *Cérémonial* avait changé et au lieu de deux, il en fallait six, plus un septième pour la Messe du Pape. Urbain VIII en confia l'exécution au Bernin qui, pour consacrer la mémoire de son bienfaiteur, fit voltiger sur les rinceaux des tiges et des pieds de ses nouveaux chandeliers, les *mouches à miel* de la famille Barberini.

[2] La *Paix*, aux termes mêmes du *Cérémonial des Évêques*, n'est portée qu'aux laïques nobles ou exerçant une haute fonction : les ecclésiastiques doivent s'embrasser au chœur.

[3] C'est après le chant de l'*Agnus Dei... dona nobis pacem* que la paix est présentée ; il était donc tout naturel de choisir l'*Agneau de Dieu* pour sujet d'un instrument de paix. Si les artistes savaient s'inspirer des textes liturgiques, que de méprises ils éviteraient et quelle heureuse harmonie ils établiraient entre les cérémonies, les objets du culte et les paroles que l'Église met à la bouche du prêtre ou des fidèles !

[4] Offerte peut-être en ex-voto, par reconnaissance, à la suite d'une guérison demandée et obtenue.

[5] Il paraît qu'à cette époque, l'argent des carlins et l'or des ducats portugais étaient estimés les meilleurs et les plus purs de tout alliage.

[6] L'estimation est faite par *onces* et *grains*.

tugal au pied dicelluy sont les ymages du crucifix en la crois et dune part de lad. nre dame et sainct Jehan de laultre / [1] auec les testes de sainct Pierre et sainct Paul et est estimez led^t calice, xxxvj ducatz de carlins ou environ en contant la façon et fut fait à la fin de l'an 1524 estantz Recteurs Messrs Nicolas Rogeti chanoyne de Toul et Lazaro Cornesio precepteur en lesglise de Nice.

Item vne aultre calice la coupe duquel est dargent et le pied et la patene de cuyure le tout dore dor lequel en 1525 donna a lesglise de nre S. L. [2] monsg^r laud^teur de la chambre [3] Mr Pierre de Chumtys / du poix de liures deux [4].

Les chasubles.

Vne grande chasuble blanche d'imbrocatello et deulx dalmatiques de soye blanches auec les bandes dor [5] et furent donnez par les executeurs de la bonne memoire du cardinal sainct Denys et y sont ces armes auec le manipule et stolle [6] du mesme jmbrocat et la caincture.

Item vne aultre chasuble de soye pauonache [7] obscure figuree dimbrocato auec la stolle et le manipule et la saincture de soye moyre [8] et fil dor meslee auec huyt beaulx boutons de fil dor petitz et gros aueq leurs franges desoubz de fil dor et soye et le manipule a treze boutons de fil dor pendants et la stolle a xiiij bou-

[1] Ces barres, légèrement obliques, tiennent lieu de ponctuation dans le manuscrit.

[2] Saint Louis.

[3] Un des premiers postes de l'administration temporelle de l'État pontifical.

[4] Nous ajouterons avec l'Inventaire, trois calices d'argent doré et quatre à coupe d'argent, pied et patène de cuivre.

[5] Orfrois.

[6] De l'italien *stola*, étole.

[7] En italien *pavonazzo*, variété du violet.

[8] L'usage de ces *ceintures de moire, de couleur variable selon les fêtes*, remplaçant les *cordons* prescrits par la rubrique du Missel, s'est maintenu dans plusieurs diocèses de France. Il n'existe nulle part à Rome. J'en concluerais presque l'importation d'un pays en l'autre.

tons semblables [1] auec ses franges de soye pauonache et fil dor / en laquel sont des ymages deuant et derrière et les armes dud[t] cardinal s. Denys [2].

Item vne aultre chasuble auec deulx dalmatiques et stolle et manipule / de soye figuree de roses de diuerses couleurs et y sont les armes de la bonne memoire du cardinal de Rouen [3] sont vielles.

Item vne chasuble de velour rouge figures auec la stolle et le manipule et sont vielles et de peu de valeur.

Vne chasuble de damas céleste fouree [4] de tafeta rouge auec la stolle et le manipule.

Vne aultre chasuble de damas rouge auec les fleurs de fil dor et la stolle et manipule et y ait escript ludouicus le guerte /

Vne aultre chasuble auec deulx dalmatiques et deulx stolles et troys manipuls de velour noir et listee [5] d'imbrocat dor et ont este faictes par ceulx de la confrarie nre dame / auec huyt boutons et dalmatiqnes de fil dor et soye noire.

Item vne aultre chasuble auec la stolla et le manipulo de velour

[1] Il est curieux pour l'histoire du costume d'église de noter ces *boutons frangés* à la ceinture, au manipule et à l'étole. Déjà les sculptures du Moyen Age nous avaient révélé cette particularité qu'il ne faut pas ranger parmi les caprices des artistes, qui souvent inventent des formes qui n'ont point existé.

[2] Au temps où vivait le cardinal de Saint-Denis, les *armes* se plaçaient sur la chasuble, à Rome, à la hauteur de la poitrine, à l'intersection de la croix avec sa traverse; en France, d'après un vitrail de la cathédrale de Tours, elles alternaient sur la face antérieure de la chasuble, avec des broderies perlées, et étaient répétées sur la tête, les bras et la tige de la croix.

[3] Voici les *armes* du cardinal de Rouen telles qu'elles ont été sculptées et peintes à Rome dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure et l'église de Saint-Augustin : *écartelé · aux* 1 *et* 4, *burelé d'argent et de gueules de dix pièces au lion de sable brochant sur le tout*, qui est d'Estouteville ; *aux* 2 *et* 3, *de gueules à deux fasces d'or*, qui est d'Harcourt; sur le tout, *de France*. Guillaume d'Estouteville, créé cardinal par Eugène IV (1439), occupa successivement ou simultanément le titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin-des-Monts, l'archevêché de Rouen (1452), comme doyen du Sacré-Collége, l'évêché suburbicaire d'Ostie et fut camérier de la sainte Église Romaine.

[4] Doublée, en italien *foderata*.

[5] De l'italien *listata*, à *litres*, bandes d'or.

noire bandee dimbrocate rouge et doublee de toille celeste et la donna M. Antoyne Goffredj [1].

Vne aultre chasuble auec la stolla et le manipulo de velour vert et les bandes rouges.

Vne chasuble de soye de diuerses coulleurs, la ou est despaynt vng gril [2].

Deulx dalmatiques de fustaynne noyre.

Vne chasuble de soye rouge auec la stolle et le manipule daultre couleur ont este racoustree et valent peu.

Vne chasuble de fustaynne blanche neufue fouree de toille celeste auec la croys, de couleur jncarnate et la stolla et le manipulo et vne aube et lamicte / et sont acoutumes destre tenus en la chappelle du Saluateur [3] de Thermes.

Vne chasuble de toille verde et la croix rouge, et le manipule et la stolla et laube et lamicte.

Item deulx tuniques ou dalmatiques a diacre et soubdiacre de satin cramoysy, auec les listes de ruban dor lesquelles furent donnees alad. esglise par maistre Guillaume Journet du diocese de Valence fournies en Rome bienfacteur et bon zelateur de lesglise et hospital de sainct Loys et furent donnee le jour de la solempnitez de tous les Saincts. Lan 1524 /.

Item troys cintures de soye deulx noires et laultre de diverses couleurs, auec aulcuns boutons de fil dor et de soye.

Item deulx dalmatiques de damas pauonace auec la stolle et manipule / faictes par les confreres de la compaignie nre dame.

Item vne chasuble et deulx dalmatiques auec les maniples et deux

[1] Le XVIe siècle est, en liturgie, une époque de transition, où des formes nouvelles commencent à poindre, où d'anciennes ne sont point encore abandonnées. Pour les cérémonies funèbres, d'accord en cela avec les vignettes des *Livres d'Heures*, le noir domine déjà, mais le rouge et le bleu, autrefois couleurs mortuaires, persistent encore, et notre texte les mentionne employées en orfroi ou en doublure. Comme en Italie et conformément aux prescriptions de la S. Congrégation des Rites, orfrois d'or; comme en France, de nos jours, orfrois blancs.

[2] Par allusion peut-être au nom du donateur Laurent, ou pour servir le jour de la fête du saint Martyr.

[3] En italien *Salvatore*.

estolles et les armes de Monsgr[1] le card. de Rouen de la maison de Stouteville[2] / le tout de damas blanc.

Item deulx aultres dalmatiques semblables de damas blanc sans estolles et maniples et sans armes.

Paremens[3] *à mectre deuant les autez.*

Vng parement dymbrocat dor mesle de velours rouge et figures de roses grandes dor.

Vng parement de velour pauonazo et jmbrocat figure de or auec les armes[4] de feu Richart de la Baulme, orfeure lequel le donna a lesglise en lan 1518.

Vng parement de velour noir auec lymage de la Conception nre dame lequel fit faire la confrairie de lad. Conception.

Vng parement de damas vert auec les franges dor et soye pauonache doublez de toille et fut donne a lesglise par madona Catherine Florentine en lan 1518.

Vng parement de damas blanc donne par madona Cristofora Romana.

Vng parement de damas rouge auec les roses de fils dor la ou est escript Ludouicus le Guerte[5].

Vng parement de velour noir auec les armes de la bonne mémoire du cardinal sainct Denys.

[1] Nos usages percent partout. Nous appelons indistinctement *Monseigneur* le Prélat, l'Évêque, et le Cardinal. A Rome, on dit *Monsieur le Cardinal*, pour ne pas rabaisser la dignité cardinalice au niveau de la prélature.

[2] En italien *de Stutevilla*, nom que le trop léger cardinal d'Estouteville a transmis à une postérité qui ne s'est point éteinte dans le royaume napolitain.

[3] *Paramentum*, terme liturgique consacré d'une manière fixe par la tradition, à laquelle ne prennent pas garde les liturgistes modernes qui écrivent *devant d'autel*.

[4] Je ne connais pas de parement d'autel armorié antérieur à la fin du XVIe siècle. Alors, comme au temps de Boniface VIII, selon l'Inventaire manuscrit de la cathédrale d'Anagni, les armoiries, placées aux deux extrémités du parement, accompagnaient la croix centrale à droite et à gauche.

[5] L'inscription se brodait au frontal du parement, à en juger par les paremens de Clément X à Sainte-Marie-Majeure et d'Alexandre VII à Saint-Jean de Latran.

Vng parement de couleur pauonache meslez dimbrocat et est de diuerses couleurs et de longueur de dix paulmes ou enuiron.

Vng parement de sarge noire et aux deux coustez, de damas noir.

Troys aultres parements de peu de valeur pour les jours ordinaires [1] / tous auec leurs franges et aultres garnitures.

Vng parement de damas gris lequel nait poynt de franges, ne aultre garniture alentour.

Les pailles [2] pour les mors.

Vng paille dimbrocat dor fourny tout alentour de velour noir [3].

Vng paille de soye auec les armes de la bonne memoire du cardinal de Rouan [4].

Deulx pailles de fustainne noir auec les croys blanches [5].

Pailles pour la croix.

Vng paille de damas blanc figurez, et doublez de tafeta pauonache auec les armes du roy tres crestien auquel est escript Confraternitas.

Vng paille de velour noir lequel fut fait de velour viel.

[1] Voilà la vraie cause qui a fait abandonner en France les parements, c'est qu'ils sont prescrits pour les *jours ordinaires* tout aussi bien que pour les dimanches et fêtes. Bocquillot, le judicieux et spirituel chanoine d'Avallon, ne se trompait pas quand il avançait dans son *Traité historique de la liturgie sacrée* cette phrase mordante : « C'est assez pour déterminer plusieurs clercs séculiers et réguliers qui aiment besogne faite. »

[2] *Pallium* en latin, *pallio*, *palliotto*, en italien, signifient une *couverture*. Cette couverture est mise sur la bière du défunt, au retable, sur l'analogie qui sert à la lecture de l'Épître et de l'Évangile. Drap mortuaire, le *paille* est aussi tenture et doublier.

[3] Tous les draps mortuaires ne sont pas faits autrement à Rome.

[4] Ces armes seraient aux coins, si je puis m'en rapporter à une fresque de la bibliothèque Vaticane, postérieure à cet Inventaire. M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, a fait graver un drap mortuaire autour duquel pendent des écussons découpés.

[5] Ces croix blanches qui écartèlent le drap sont aussi communes en France qu'inusitées en Italie.

Pailles pour lespitre et euangile.

Vng paille de camelot rouge auec les franges doublez de tafeta blanc [1].

Vng autre de velour noir.

Bourse pour les corporaulx.

Vne neufue dimbrocat dor dune part et de l'autre de damas auec les franges et la fist faire la confrairie nre dame.

Deulx aultres neufues dimbrocat dung coustez / et de laultre de velour pauonache et y escript Petrus de Bullis [2].

Vne aultre ou est figuree la congrégation des Apôtres.

Vne aultre de velour pauonache auec le nom de Jhus en ung soleille [3].

Deulx aultres de velour rouge et en lune y ait vne croix d'imbrocat et en laultre vne croix de satin blanc [4].

Les tapisseries.

Sept grandes pieces de verdures [5] donnee a lad. esglise par la bonne memoire de Benoyst Adam auditeur de la Rotte icy a Rome.

[1] Évidemment, ces *pailles* et, plus loin, les *bourses* n'avaient double face, qu'afin de pouvoir servir à deux fêtes de couleur différente et ainsi économiser les frais de deux doublures.

[2] Je possède une bourse de satin rouge autour de laquelle est brodé NOTRE DAME DE RECOUVRANCE, vocable de la chapelle à qui elle fut destinée, au XVIIe siècle.

[3] C'est-à-dire le monogramme IHS entouré d'une auréole rayonnante et flamboyante, que les Jésuites n'ont pas inventé, quand ils en firent les *armes* de la Compagnie, mais qu'ils ont pris tout fait par la tradition et déjà emblême des Franciscains réformés.

[4] Je citerai seulement pour mémoire *dix autres* bourses *de diverses couleurs de soye.*

[5] Cette dénomination de *verdures* figure au XVe siècle dans les comptes du château de Gaillon. « On appelait ainsi, dit M. Lacordaire, les tapisseries à paysages, de dernier ordre, comme art, où ne figuraient que des personnages et animaux de très-petite dimension, sans modelé et dégradation de couleur, autrement que par teintes plates. » *Notice historique sur les manufactures des Gobelins et de la Savonnerie*, p. 26.

Quatre aultres pieces moyennes la ou est figurez, en chescune vng jardin et vne fontaine au millieu et furent donnees a lad. esglise par la bonne memoire Charle Marie Cheuallier preuost à son viuant de lesglise de Cambray.

Vne aultre piece de tapisserie en maniere dune portiere.

Troys aultres petits tapis turquesque.

Espalieres [1].

Troys espallieres, et en chescune dicelles sont xxxiij figures tant d'hommes que de femmes.

Bancales [2].

Vng de verdures de longueur de xv paulmes ou enuiron [3].

Les tapis.

Vng tapis a mettre sur la capse en la sacristie.

Vng aultre a mettre soub les pieds deuant le grand autel.

Les Baldaquins.

Deulx baldaquins a mettre au-dessus du grand autez, lun est dimbrocatelle blanc auec plusieurs ymaiges de sainctz tout alentour en tafeta rouge et dore et laultre est de certain drap dor despainct.

Les toualles [4] *et aultres linges.*

Troys touailles grandes de quatre paulmes de largesse.

Item certaines petites touailles labeurees et figurees de diverses filz et sont en somme xiij.

Vng linsceul [5] de v pieces auec les festuces [6] entremis de filz jausne.

Vne piece de toille blanche listee de jaulne es deulx coustez p^er^

[1] De l'italien *spaliere;* tenture disposée à hauteur d'*épaule*, au dos des bancs ou des stalles.

[2] *Banqiers*, tapis pour bancs.

[3] L'Inventaire en ajoute quatre autres *aussy de verdure.*

[4] Mot usité au Moyen Age pour désigner les nappes de l'autel ; en italien *tovalia.*

[5] Drap; en italien *lenzuolo.* En Poitou, les paysans nomment encore leurs draps des *linceuls.*

[6] De l'italien *fetucie*, rubans, galons.

le poulpitre, donnee par vne femme spagnole [1] de la compagnie nre dame.

Deulx sugateurs [2], auec les franges de soye de diverses couleurs.

Vne aultre sugateur quasy neufz auec les franges blanches et jausnes.

Vne aultre sugateur subtille [3] auec les franges blanches.

Vne aultre sugateur de bombace [4].

Quatre aultres sugateurs longs et neufs.

Troys parme listate 9 sont desia vieulx.

Sugateurs en tout nombre quarante et deux bons et mauluais.

XIX aulbes de toilles auec leurs amicts et cingulo.

Les coussyns [5] ou orrilliers.

Vng grand dimbrocat dor auec quatre boutons.

Vng aultre dimbrocat figurez auec quatre boutons.

Vng aultre de velour vert auec troys boutons.

Deulx autres de velour roses seiches [6] figurez auec certaines bandes sans boutons et furent donnez par les executeurs de feu Viardj.

Vne aultre dune partie velour azure et de laultre cuyr rouge.

Vng aultre petit de satin rouge auec les boutons fourre de toille brochee dor.

Troys aultres auec des barres blanches et noyres.

Vng aultre grand de damas vert figurez.

Vne aultre de diuerses petites pieces dimbrocat et velour et aultre soyes de diverses couleurs, laboure a roses.

[1] En italien *spagnuola*.

[2] En italien *sciugatore*, essuie-mains.

[3] Fin, de l'italien *subtile* : au Moyen Age, en France, *soltis* (V. *Revue de l'Art chrétien*, 1861, p. 276).

[4] Coton.

[5] Les *coussins* ont une triple destination : on les met sur l'autel pour remplacer le pupitre et soutenir le Missel ; quand on porte les morts, la face découverte à l'église, leur tête repose sur un coussin ; et, s'ils sont renfermés dans la bière, ainsi qu'aux jours de service, un coussin marque à l'extérieur, sur le drap mortuaire, l'emplacement de la tête.

[6] Les ornements couleur *rose sèche* sont réservés, dans le rit romain, pour le 3e dimanche d'Avent et le 4e de Carême.

Deulx aultres de toilles blanches labourez tout alentour de soye rouge et sont en la capse [1] des toualles.

Cinque aultres petits de diuerses couleurs dimbrocat et de soye.

Item vng aultre de satin pauonaze et drap jaulne auec roses blanches.

Et quatre aultres qui seru[t] tous les jours de peu valeur.

Les bassyns de cuiure.

Troys grans bassyns et vng petit.

Aultres choses de cuyure /.

Vne campanelle [2] de metal.

Vne nauicelle de fer a mectre lancense.

Vng encensier de fer et certains aultres mechans ferrem[e].

Item vng aubenoystie de metal sans asperges.

Les chappes.

Vne chappe grande de satin cramoysi auec ces offroys et capision [3] figures de diuerses figures / auec les armes [4] du card[al] d'Arles [5].

[1] *Capsa* en latin, *cassa* en italien, *châsse* ou coffre en français.

[2] Clochette, de l'italien *campanella*.

[3] Capuchon ou chaperon de la chape.

[4] D'or à trois chevrons de sable, au lambel de trois pièces de gueules en chef.

[5] J'emprunte à la vie de Sixte IV le passage suivant qui concerne la création, à Sainte-Marie-Majeure, des cardinaux français Philippe de Lévis, archevêque d'Arles, et de Philippe Ugon, évêque de Mâcon, en 1473 :

« Anno dominicæ nativ. millesimo quadringentesimo septuagesimo tertio, pontificatus secundo, die veneris, nonis maij, Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, Papa Sixtus quartus fecit secundam Cardinalium ordinationem, qua octo Cardinales Presbyteros creavit, qui fuere Philippus de Levis Gallus Archiepiscopus Arelatensis Presbyter Cardinalis Sanctorum Galli et Marcellini... Philippus Vgonuti Gallus Burgundus, Episcopus Matisconensis, Presbyter Cardinalis, tituli Sanctæ Luciæ in Silice. »

Onuph. et Ciacconi, in vita Sixti IV.

La libéralité du Cardinal d'Arles est attestée, dans l'Inventaire de Sainte-Marie-Majeure, par les dons suivants :

« Item unum pallium de damasco azurro foderato cum floribus aureis per

Item vne aultre de tabit blanc / bordure de vellours rouge imbrocat auec son capicion.

Item vne aultre de damas blanc consumee auec son capicion et armes du card^al de Rouen.

Item vne aultre de vellour figure blanc rouge et vert ad roses [1] auec son capicion et armes [2] dud. cardinal de Rouen.

Vne vielle de soye rouge et céleste labourec [3] ad roses et fort vsee auec son capicion.

Vne aultre aussi vielle de soye de diuerses couleurs labouree auec son capicion.

Vne aultre de soye blanche et pauonaze labouree a diuerses figures / auec son capucin et offroys.

Vne de chamelot noyr auec son cappucin et offroys.

Vne neufue de vellours noyr auec ses offroys et capicion larges de jmbrocat dor et vne nre dame au meilleu du capicion / donne par maistre Pierre des Bulles.

Vne de satin jncarnat doublee de tafeta pauonaze donnee par madona Catherine Premontoyse [4] et deux pieces de offroys p^er parem^t de aultiers labourez dor de bassin auec leurs franges.

Les biens estantz en la capse du tresor de lesglise.

Premièrement deulx petites cassettes la ou sont plusieurs et diuerses reliques de saincts et vne aultre capsete la ou est despainte limage de sainct Jerosme / et y sont aussy de reliques.

totum cum fimbriis de taffetta cremisino foderatum de boccacino azurro cum armis R. D. Arelaten, in cujus exequijs fecit donatum huic basilicæ.

« Duo candelabra crystallina videlicet de crystallo, ornata argento deaurato, cum pomo in medio, et de crystallo, quæ donavit Reverendis. Dom. Arelaten. primo anno, quando D. Sua fuit assumpta ad Cardinalatum. »

[1] Locution imitée des anciens inventaires. Celui de Boniface VIII dit souvent *laboratum ad rosas, ad aves.*

[2] Au XVIe siècle, les armoiries étaient brodées au bas de chaque orfroi en avant de la chape; en France, au bas du capuchon (V. Musée de Cluny, n° 2480).

[3] Travaillée, *laborato, lavorato.*

[4] Piémontaise.

Item la tunique et sandale auec les souliers et les gantz, et vng anneau gros de leton dorez [1].

Item vne campanelle dargent.

Item troys cuiliers dargent [2].

Item deux tasses dargent esquelles y ait vne fleur de lys depaint en smalte / auec certainnes lres [3] alentour.

Vne aultre tasse dargent sans armes. La pareille perdit le sacristain de lesglise qui estoit en lan 1523, appellez mess. Jaque et luy fut rabatue la valeur dicelle sur son salaire.

Item vne aultre petit tasse dargent auec certainnes armes [4].

Deulx messel en parchemyn [5].

Vng myroy dassier.

II.

Chaque année, N. S. P. le Pape délègue des *Visiteurs apostoliques*, à l'effet de visiter, comme le fait chaque Évêque dans son diocèse, tous les établissements religieux et ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, exempts ou non exempts. Procès-verbal de chaque visite est dressé, séance tenante, et laissé à chaque église, pour qu'elle ait à se *conformer*, dans le délai d'un mois, aux prescriptions qu'un examen minutieux de l'état de toutes choses a pu motiver.

[1] Le *Musée chrétien du Vatican* possède plusieurs gros anneaux en cuivre doré, ciselés aux emblèmes des quatre Évangélistes, avec une pierre fausse au chaton. Ils étaient destinés à être portés pardessus des gants, le plus ordinairement en peau, ce qui explique leur grosseur ; leur date est à peu près celle de l'Inventaire. La *Revue de l'Art chrétien* (1860, p. 664) a publié un anneau de ce genre.

[2] Cuillers affectées aux navettes ou même aux burettes, car à l'offrande le sous-diacre doit mesurer et goûter l'eau avant de la mettre dans le calice.

[3] Lettres.

[4] L'Inventaire de 1618 que j'ai publié est plus explicite, car il ajoute après avoir mentionné deux *tasces d'argent doré* « pour donner l'ablution aux communiants. »

[5] La bibliothèque de Saint-Louis en garde un qui est imprimé sur *parchemyn*.

Le 16 novembre 1626, la Visite apostolique vint à Saint-Louis-des-Français. L'évêque de Belcastro, au diocèse de Naples, en était secrétaire. Il rédigea en latin le *décret* qui va suivre et dont voici préalablement la substance.

Les pierres sacrées des autels seront élevées, *eleventur*. Raphaël, dans sa célèbre *Dispute du Saint-Sacrement*, représente un autel où la pierre sacrée *fait saillie* sous la nappe qui l'enveloppe. — Elles seront couvertes de toiles cirées, par respect pour les onctions saintes et pour éviter tout frottement sur l'empreinte du sceau qui authentique les reliques du sépulcre. Semblable toile est exigée pour un autel entièrement consacré. Ces pierres ne doivent pas être encadrées d'un châssis de bois, mais prises dans la masse même de l'autel.

Le gradin de l'autel n'est que toléré. Qu'il ne couvre pas trop l'autel. Dans les principales basiliques, ce gradin est complètement inconnu, et ailleurs, où on l'emploie, les deux chandeliers qui sont allumés aux messes basses sont posés sur l'autel même, non sur le gradin, comme pour conserver au moins, dans l'acte liturgique par excellence, un vestige d'un usage battu en brêche par l'emploi d'un gradin anormal et sans raison d'être, sinon pour ces superfétations de papier et de je ne sais quoi dont certaines personnes croient *orner* les autels.

On demande un *chancel* pour clore la chapelle de Saint-Remy, dont les fresques, dues aux pinceaux de trois maîtres: Pèlerin Tibaldi de Bologne, Jérôme Siciolante de Sermonetta et Jacques del Conte de Florence, attirent l'attention par leur mérite et la détérioration à laquelle la pluie les expose [1].

[1] V. *Notice sur l'état de Saint-Louis-des-Français, au XVIIe siècle*, p. 92-94.

Prenons modèle sur Rome, et, par une sage prévoyance, évitons ces infiltrations d'eau qui à la longue ruinent les édifices les mieux construits, salissent les murs et font tomber par écailles les fresques qui les couvrent.

Un pavillon de soie est exigé pour les fonts baptismaux, que deux clefs, remises au seul curé, comme en ayant seul l'usage, doivent tenir constamment fermées.

Des copies des charges de la sacristie et des chapelles sont demandées, afin d'en assurer l'exécution, car alors [1], et maintenant encore, que de fondations radicalement modifiées ou même inacquittées !

Le confesseur aura dans son confessionnal toujours présente la Bulle *Cœnæ Domini*, qui statue sur les excommunications et les cas réservés au Pontife Romain.

Un registre mortuaire indiquera les noms et les qualités des défunts, inhumés dans l'église même de Saint-Louis. Un inventaire rendra compte de tout le mobilier, et les livres des comptes seront remis au vérificateur de la Visite apostolique. Enfin les constitutions de Saint-Louis existeront en double ; une restera à l'établissement et l'autre entrera dans le dossier des Visiteurs.

L'établissement de Saint-Louis est un palais vaste, somptueux, situé au centre de la ville. Il suffisait autrefois à l'ambassadeur de France, au clergé de l'église nationale, aux pèlerins de l'hospice et aux malades de l'hôpital. Dès 1626, plainte était portée sur *l'insalubrité* et *l'humidité* du local affecté aux hommes. Que dirait maintenant la Visite aposto-

[1] V. *Notice*, p. 18-19. — « Clemens sa. me. XII voluit in ecclesiis tabellam appendi in qua onera omnium legatorum describerentur, actus adnotarentur fundationis, locus in quo sacrum esset peragendum, uti refert Benedictus XIV in opere de Synodo diœcesana, § ult. item S. Congregatio in Usellen., 22 augusti 1814. » (*Analecta juris pontificii*, 1861, col. 615.)

lique, si son droit de surveillance s'exerçait encore sur la maison de Saint-Louis? Plus d'hospice, plus d'hôpital, plus de pèlerins, plus de mendiants, plus de rosières : l'ambassadeur loge dans un palais pris à loyer, le clergé de Saint-Louis habite l'entresol de son propre palais, que des individus de toute sorte et de toute classe occupent à titre de locataires, après l'avoir morcelé, divisé, approprié à leurs besoins personnels.

J'aurais encore un mot à ajouter sur la disposition et le vocable des chapelles dont parle le procès-verbal de la Visite, s'il n'en avait été question ailleurs [1].

Je cite maintenant textuellement le décret, écrit et signé de la main de l'Évêque de Belcastro sur une feuille volante:

Pro venerabili Ecclesia et hospitali s^ti Ludovicj Nationis Gallicanæ die 16 nouembris 1626 fuit decretum ut infra.

Lapides omnium altarium mensis inserti eleventur ita ut possint a celebrante dignosci ac tela cerata tegantur.

In capella majori. — Mensa altaris, cùm sit tota marmorea consecrata, tela cerata stragula tegatur.

In capella S^mæ Nativitatis Dni Nri Jesu Xpi. — Scabellum super quo candelabra apponuntur, cum sit valde latum, aptetur ita ut altaris mensa quantò minùs fieri potest, occupetur.

In capella S^ti Remigij. — Provideatur a parte superiori ne aquâ pluviæ picturæ diluantur et ad id peritorum adhibeatur consilium. Apponantur cancelli saltem ex ligno nucis.

In capella S^ti Andreæ. — Lapis sacer cùm sit nimis angustus et coronide lignea circumdatus et alter inseratur ad formam et tela cerata tegatur.

In capella S^ti Joannis Baptistæ. — Icona in partibus consumptis reaptetur. Fons baptismalis serico papilione tegatur et claudatur duabus clavibus quæ penes curatum, non autem penes alium, conserventur.

[1] V. *Notice*, p. 18.

In capella S^mi Crucifixi et S^ti Caroli.—Detur copia legati bo. me.[1]. Benigni Buisson ad effectum deliberandi quid pro ejus animæ refrigerio sit statuendum.

Ad confessionalia. — Apponantur litteræ in Bulla Cœnæ Domini.

In sacristia.—Detur copia tabellæ onerum incumbentium ecclesiæ et sacristiæ[2] simul cum tabella ejus ad quod tenentur cantores. Liber mortuorum in futurum habeatur ità ut si quandoque contingat decedere aliquem, cujus nomen ignoratur, describantur saltem personæ qualitates.

Detur copia inventarij totius sacræ suppellectilis tam sericæ quàm 22 argenteæ.

Dentur etiam constitutiones tam hospitalis quam ecclesiæ.

In domibus rectorum et capellanorum — Nihil reprehensione dignum fuit repertum.

In hospitali—Cùm mansio, in quâ peregrini masculi recipiuntur, sit in primâ terreni planitie et ob id fere semper humiditas mandeat, monentur Domini Rectores et Gubernatores ut hospitalitatem in loco aptiori transferant vel hunc locum aptent ità ut peregrini in eo commode recipi possint.

Libri redditnum, qui de præsenti in Archivio conservantur, dentur in manibus Dnj Andreæ Burgiotti Sacræ Visitationis Ratiocinatoris.

Exequantur intrà mensem sub pœnis arbitrio.

A. Epus Bellicastrensis S. V. S^s[3].

III.

L'inventaire de la chapelle-annexe de Saint-Sauveur n'a évidemment qu'une importance secondaire, quand on le compare à celui qui vient d'être publié. Toutefois, il montrera la

[1] Bonæ memoriæ. — V. sur Bénigne Buisson, prêtre du diocèse de Langres, *Notice*, p. 97.

[2] Ce tableau, dont je possède une copie et que je compte publier, a pour titre : *Calendrier des bienfaiteurs de l'église et de l'hospice de Saint-Louis.*

[3] Sacræ visitationis secretarius.

richesse mobilière d'une simple chapelle, aujourd'hui si pauvre et si délaissée.

En 1525, date du premier inventaire, la liturgie se maintenait avec les traditions du Moyen Age; en 1649, date du second inventaire, elle avait subi des modifications radicales, par suite de la Bulle de saint Pie V et des décrets de la Congrégation des Rites. C'est à ce double point de vue qu'il faut se placer, pour constater, d'une part, la tradition sans règles fixes, de l'autre, une règle invariable, uniforme et absolue.

On sait que les couleurs liturgiques sont, selon le Missel, le blanc, le rouge, le violet, le vert et le noir.

Les étoffes sont variées. Voici leurs noms: *damas*, *damas à ondes*, *petit damas*, *damasquin* ou *doublet*, *camelot*, *camelot à ondes*, *ormezin* ou *armesin à ondes*, *satin*, *durante*, *cataloufe*, *moire*, *taffetas*, *brocatelle de Venise*, *raseuil de fil* ou *point froncé*, *brocatelle* et *toile d'argent*.

Inventaire des Ornements et Meubles de la Chapelle de Sainct Sauueur. 1649 [1].

Quatre Pauillons [2]. Le premier est de damas blanc vieil auec passement dor et soye rouge. Le second est de damas vert auec pas-

[1] Cet *Inventaire* n'occupe que quelques feuilles à la suite du *Calendrier des bienfaiteurs de l'église et de l'hospice de Saint-Louis*. Son format est in-8° carré ; l'écriture en est soignée et parfaitement lisible.

[2] Le *pavillon* est une espèce de housse dont on couvre le tabernacle où repose le Saint-Sacrement. Sa couleur varie, suivant les fêtes, et est toujours analogue à la couleur de la chasuble et du parement, excepté aux offices des morts, où le *violet* seul est usité. — Nous ignorons pourquoi les *Cérémoniaux* modernes s'obstinent à nommer *conopée*, d'un nom que personne ne comprend et qui n'appartient pas à notre langue, un ornement liturgique pour lequel la langue française a trouvé le terme fort convenable et expressif de *pavillon*. — V. sur l'origine et l'emploi du pavillon au Moyen Age, le *Dictionnaire raisonné du mobilier*, par M. Viollet-Leduc, qui, au mot *Tabernacle*, a élucidé son texte de curieuses vignettes.

sement et frange dor. Le troisième est de camelot violet auec passement et frange de soye. Le quatrième est de satin a fond rouge fleurs de lys jaulnes la frange dor et soye.

« Oste le pauillon de damas blanc pour ne pouuoir plus seruir. Le passem^t a seruy a vn autre [1]. »

Plus vn calice dont la couppe et patene sont dargent et le pied de cuiure.

« On y en tient encore vn autre despuis plus 2 ans de ceux de St Louys, fait ce 9 jan. 1675, au despart de Laurens Fournier. »

Plus plusieurs petits vœux [2] dargent qui sont attachez sur des tables noires.

« Plus vn pauillon de damas blanc garni de passement d'or et frange d'or et soye blanche fait en l'an 1656.

« 18 novemb. 1659. Vinet [3].

« Plus vn pauillon rouge dormezin a onde aueq galon et petite frange dor treuue en la vizite de l'an 1667. Vinet. J. Brunet. »

Chasubles.

Vne chasuble de damas vert avec la frise [4] rouge.

Plus vne chasuble de damas violet auec la frise de brocatel.

« Plus vne chasuble de damas violet a onde garnie de frange de soye violette, jeaune et blanche. »

Plus vne chasuble de damas rouge auec passement dor ou sont les armes du Sr Marcello di S^cta Croce [5].

[1] Tout ce qui est ainsi mis entre guillemets appartient à une autre main que celle qui fit l'inventaire. Ces additions semblent se rapporter à l'année 1675, époque à laquelle Laurent Fournier quitta la sacristie. Or, à chaque muance de sacriste se faisait un nouvel inventaire. Cependant on trouve des additions qui datent de 1656, 1659 et 1667.

[2] *Ex-voto* disposés, comme encore de nos jours, à Rome, sur des tablettes noires que l'on append aux murs.

[3] Nom d'un sacriste que l'on rencontre souvent dans les notes de l'Inventaire de 1618, avec son collègue Brunet.

[4] Orfroi, de l'italien *frisio*.

[5] Les armes des Sancta Croce, si mes souvenirs sont exacts, se blasonnent : *parti d'or et de gueules, à la croix pattée et alésée de l'un en l'autre.* A cette époque, l'écusson se plaçait au bas du dos de la chasuble, sur l'orfroi.

Plus vne chasuble noire de durante auec le passement jeaune et turquin [1].

Plus vne chasuble de damas blanc garnie de passements dor et soye rouge.

« Plus vne chasuble de cataloufe a fleurs et fond rouge garnye de frange de soye.

« Plus vne autre de petit damas vert aueq le galon dor et petite dantelle au tour treuué en la visite de l'an 1667. Vinet. J. Brunet.

« Plus vne chasuble de durante blanc.

« Plus vne autre chasuble de mouere en fleurs auec la frise de toile dargent et galon dor. En tout numero 10. »

Bourses.

Vne bourse de damas blanc garnie de passement dor et soye rouge.

Plus vn' autre de doublet blanc.

Plus vne bourse rouge garnie de clinquan [2] dor et soye.

Plus vn' autre de camelot rouge « questa manca [3]. »

Plus vne verde de damas garnie de passement dor.

Plus vn' autre de doublet vert.

Plus vne autre bourse de damas violet garnie d'vn petit clinquant dor et soye « questa manca. »

Plus vn' autre de satin violet.

Plus vne bourse noire de camelot a ondes fort vieille.

« Plus vne autre de mouere en fleurs auec le passement dor; numero 8. »

[1] De l'italien *turchino*, bleu. Faible souvenir de la couleur précédemment en usage avec le rouge pour le deuil. Quant au jaune, sa présence s'explique par l'absence complète de blanc sur les ornements funèbres, à Rome, conformément à un décret de la S. Congrégation des Rites.

[2] V. pour la fabrication du *clinquant* au XVIIe siècle, l'ouvrage intitulé : *Essay des merveilles de nature et des nobles artifices*, par Réné François, Prédicateur du Roy. Paris, 1632, 9e édition. Chapitre XXV, *L'or battu, filé et mis en clinquant.*

[3] Ce qui signifie : *elle manque.*

Voiles [1].

Deux voiles de taffetas blanc auec la dentelle dor.

Plus vn' autre de raseuil de fil « c'est a dire de poin froncé auec la dentelle dor. »

« Questa manca. » Plus vn voile de taffetas rouge auec sa dentelle dor

Plus vn' autre rouge de frange de soye.

Vn violet de taffetas auec sa frange de soye.

Plus vn autre de taffetas violet frange de soye.

Plus vn voile de taffetas noir garny dun passement blanc de soye.

« Plus vn voile de taffetas vert garny d'une petite frange dor treuué en la vizite de lanné 1667. Vinet. J. Brunet. numero octo.

Deuant d'autels.

Vn deuant d'autel de damas blanc garny de passement et frange dor fort vsé.

Plus vn autre de damasquin ou doublet garny de vieux passements et frange de soye.

Plus vn parement ou deuant d'autel de damas rouge garny de passement dor et soye rouge.

Plus vn parement de damas vert garny de passement et frange dor et soye.

« Plus un parement dautel darmesin violet a onde garny de passement et frange de soye verte jeaune et violete. »

Plus vn autre parement de damas violet garny de passemen et frange dor.

Plus vn petit pulpite de bois peint [2].

Plus vn petit sceau de cuiure pour lauer les mains.

« Vn deuant d'autel de satin blanc couuert de petites fleurs verdes et rouges garni de clinquant d'or auec frange dor et soye.

[1] On remarquera qu'il n'est question ni de croix ni de broderies sur ces voiles, dont on couvre, à Rome, le calice, et que l'on n'étale pas, comme en France, seulement à la partie antérieure. Or, pour que le voile soit souple et retombe également de chaque côté, on le fait le plus simple possible, même sans doublure.

[2] Servant sans doute d'appui au Missel.

Plus trois vieux torchers de fer quj seruent pour les chandellettes qu'on allume [1]. « De ces torchiers il ne s'en treuue que deux. »

Plus vn bocal de fer blanc pour mettre l'huille.

Plus quatre agenouilloirs de bois [2].

Plus vn lampadaire de fer doré et au dessus une couronne imperiale aussy dorée auec trois petites lampes de cuiure.

Plus trois coppole [3] pour mettre devant l'image de la Vierge, l'vne est de satin rouge l'autre d'estoffe violette. Et l'autre de toille dargent blanche.

Plus vn tableau fort vieux de Nostre Seigneur pourtant sa croix.

Plus vn crucifix de bois auec son voile fort vieux et vsé.

Plus vn tableau de la sainte Vierge quy est a la chappelle de la sainte Vierge.

Plus trois clochettes vne grosse quy sert pour sonner la Messe et les autres deux petites vne desq^lles est attachee a la chapelle de Nostre-Dame.

Plus vne grande armoire auec quatre serrures et clefs.

Plus une caisse longue et estroitte pour mettre les deuant d'autels.

Plus vn vieux coffre de noyer auec sa serrure et clef.

Plus vn petit oratoire de bois à la sacristie.

Plus vn tableau de sainct Isidore auec sa cornice doree.

Plus vn petit vieux tableau de sainct François.

Plus trois cassettes de bois a mettre les aumosnes.

Plus vn petit tableau carré de Nostre-Dame sur de bois tenant Nostre Seigneur.

Plus vne pradelle [4] de bois doree en quelques endrois auec fleurs de lys sur quoy on pose le tabernacle et les chandelliers.

Plus vn marche pied deuant le grand autel.

[1] Chandelettes allumées par la dévotion des fidèles devant l'image du saint Sauveur, autrefois en grande vénération.

[2] A Rome, il n'y a pas de chaises dans les églises, mais simplement quelques agenouilloirs de bois devant les autels ou les images qui attirent le plus les fidèles.

[3] Voiles. On couvre ainsi une grande partie de l'année les images les plus vénérées pour ne les montrer qu'à certains jours et certaines fêtes.

[4] De l'italien, *pradella*, gradin.

Plus vne carta gloria [1] pour le grand autel.

Plus vne grande table a la sacristie pour habiller les Pbres.

Plus deulx grands tableaux aux deux costez du grand autel, vn est de sainct Louis et l'autre de Clouis [2].

Plus vn tableau dans la sacristie de Nostre-Dame et des deux saincts Jeans auec sa cournice couuerte de fleurs de lys.

Plus trois petits palliottes [3] blancs pour le petit autel de Nostre-Dame.

Plus deux credences vne blanche de satin et l'autre bleue. « Cette bleue manqe. 9 jan. 1675 ».

Plus deux rideaux de toile deuant le trelis de fer pour entrer dans la sacristie.

« Vn deuant d'autel d'armesin ondé violet et garni de passement et frange de soye blanche et violette et rouge auec vne chasuble de mesme, donné par vn Lorain [4] en l'an 1653.

« Plus vne chasuble rouge brocatelle de Venise garnie de passement de soye de plusieurs couleurs, novemb. 1659, Vinet.

« Cette chasuble ne se trouue. fait au despart de Laurent Fournier, 9 jan. 1675. Il y a encore vne chasuble de satin en fleurs laissee par feu frere Jacques [5] auec la bourse de mesme. De plus vn voile de la sacristie de sainct Louys en facon de tapisserie tout de soye de diuerses couleurs seruant pour la couleur blanche, ce 9 januier 1675. »

[1] Cartons que l'on place sur l'autel pendant le temps de la Messe et qui renferment le *Gloria*, le *Credo* et autres prières.

[2] Ces deux grands tableaux, peints sur toile, sont maintenant dans la galerie de Saint-Louis-des-Français.

[3] Parements, en italien *palliotti*.

[4] Les *Lorrains* possèdent à Rome une charmante église, dont Mgr Lacroix a publié l'histoire et la description, en 1854.

[5] Frère Jacques était sous-sacriste à l'époque où la *Congrégation de l'Oratoire* desservait Saint-Louis-des-Français.

L'ABBÉ X. BARBIER DE MONTAULT,

Historiographe du diocèse d'Angers.

CHRONIQUE.

On sait que tout récemment vient de se terminer la vente de tous les objets d'art composant la riche collection du prince Soltykoff. Parmi les nombreux objets d'art qui s'y faisaient remarquer, on distinguait le *Missel* ou *Pontifical* de Jean Juvénal des Ursins, provenant de la collection de M. Debruge-Duménil; le prince Soltykoff l'avait acheté 9,900 fr, en 1849, à la vente de ce cabinet. Ce splendide manuscrit vient d'être acquis par M. Didot, pour la somme de 3,595 francs 50 centimes dans la vente qui avait lieu à la salle Silvestre, le 17 mai 1861. — Peu de jours après, l'heureux possesseur en faisait l'abandon généreux à la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où les curieux pourront le voir et l'admirer. Parmi les 274 miniatures qui enrichissent ce manuscrit, deux surtout sont d'un haut intérêt pour la ville de Paris : l'une représente la place de Grève avec le bâtiment dit le *Parlouer aux bourgeois,* qui tenait lieu d'Hôtel-de-Ville au XVe siècle. Une procession de Fête-Dieu passe sur la place et peut servir à nous donner une idée de la physionomie de cette partie du vieux Paris (qui disparaît tous les jours) et des costumes de cette époque. L'autre représente la vue intérieure de la Sainte-Chapelle de Paris; les détails d'architecture, d'ameublement, les costumes du clergé sont d'une grande vérité. Cette miniature a, dit-on, servi à M. Lassus, architecte du gouvernement, pour rétablir toute la décoration intérieure du monument et surtout les peintures murales, si altérées ou même détruites depuis la révolution de 1789. Sur l'autel sont des vases et des châsses renfermant les célèbres reliques données par saint Louis,

dont on voit une statuette dans la Sainte-Chapelle. Outre les miniatures qui sont nombreuses et très-variées et dont quelques-unes ont plus de 30 centim. de haut sur 17 de large, ce beau manuscrit est enrichi de plus de 3,000 lettres ornées et peintes sur fond d'or. Les miniatures sont attribuées à Jean Fouquet, qui y travaillait entre les années 1449 et 1456. On peut consulter sur ce merveilleux manuscrit l'article signé A. V. V., publié dans le XXXVIIe volume du journal l'*Illustration*, du 28 mai 1861, page 318 du n° 951. M. Jules Labarte donne aussi de curieux détails sur ce volume, page 550 de l'introduction mise en tête de sa *Description des objets d'art composant le cabinet de M. Debruge-Duménil.* 1 vol. in-8°. Paris, 1847. M. du Sommerard père parle aussi de ce manuscrit, page 144 du 5e volume de son ouvrage *Les Arts au Moyen-Age*, et a reproduit quelques-unes des miniatures du *Pontifical* de Juvénal des Ursins. Voir les planches II et III de son atlas (*Les Beaux-Arts*).

— La Société des Antiquaires de Picardie propose pour le concours de 1862, une médaille d'or de la valeur de 500 fr. à l'auteur du meilleur *Mémoire critique sur les statistiques archéologiques publiées jusqu'à ce jour, suivi d'un programme de statistique archéologique et historique, spécial à la province de Picardie*; — et pour le concours de 1863, une médaille d'or de 500 fr., à l'auteur du meilleur *Mémoire sur un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.* — Dans sa séance annuelle et publique de 1863, la Société décernera, s'il y a lieu, une Médaille d'or de 1,000 francs, offerte par M. Thélu, de Doullens, l'un de ses membres, à l'auteur de la meilleure *Histoire de la ville de Doullens* (*Somme*).

— Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier, en annonçant que nous recevrons volontiers, au bureau de la *Revue*, les souscriptions destinées à offrir à M. de Caumont un témoignage de sympathie, que ses savants travaux ont si justement mérité :

« Monsieur et cher Collègue,

« Le Congrès des Délégués des Sociétés savantes a décidé à l'unanimité, dans sa séance du 8 avril 1861, sur la proposition de M. le chevalier de la Chauvinière, qu'une médaille d'honneur, en

or, serait offerte à M. de Caumont, en témoignage des mémorables services rendus par lui aux sciences, à l'agriculture, à la glorification des monuments nationaux ; en un mot, à l'œuvre de la décentralisation intellectuelle, par l'union active et féconde des académies de province.

« Nous vous prions, en conséquence, de vouloir bien prendre part à la souscription que nous avons été chargés d'organiser pour arriver à la réalisation de ce vœu du Congrès.

« Le chiffre de la souscription sera fixé ultérieurement d'après le nombre des souscripteurs. Ce chiffre ne pourra, dans aucun cas, dépasser 10 francs. Un exemplaire en bronze de la médaille sera mis à la disposition de chacun des souscripteurs.

« Les adhésions devront être adressées à M. Leroyer, directeur de l'École professionnelle à Vincennes, spécialement chargé de les réunir, ou à chacun des autres membres soussignés, de la Commission d'exécution de la médaille.

« Nous vous prions de vouloir bien provoquer des adhésions à notre projet parmi les membres des académies dont vous faites partie.

« En attendant, Monsieur et cher Collègue, nous vous renouvelons ici l'expression de nos sentiments de bonne confraternité et d'entier dévouement. »

Les membres de la commission :

D. DE LA CHAUVINIÈRE, membre de l'Institut des Provinces, *président de la Commission*, 40, r. des Saints-Pères, à Paris.
D'ALBIGNY DE VILLENEUVE, de l'Inst. des Prov., à St-Étienne (Loire).
R. BORDEAUX, de l'Inst. des Prov., à Évreux (Eure).
CHALLE, sous-directeur de l'Inst. des Prov., à Auxerre (Yonne).
Vicomte DE CUSSY, de l'Inst. des Prov., 26, r. Caumartin, à Paris.
GOMART, de l'Inst. des Prov., à Saint-Quentin (Aisne).
Comte A. D'HÉRICOURT, de l'Inst. des Prov., à Arras (Pas-de-Calais).
LEHARIVEL-DUROCHER, de l'Inst. des Prov., 55, r. Cherche-Midi, à Paris.
G. A. LEROYER, de l'Inst. des Prov., 62, r. de Fontenay, à Vincennes.
Comte DE MELLET, de l'Inst. des Prov., à Chaltrait, près Épernay.
Marquis DE FOURNÈS, de l'Inst., des Prov., secrétaire de la Commission à Vaussieux, par Saint-Léger (Calvados).

ARRAS, TYP. ROUSSEAU-LEROY.

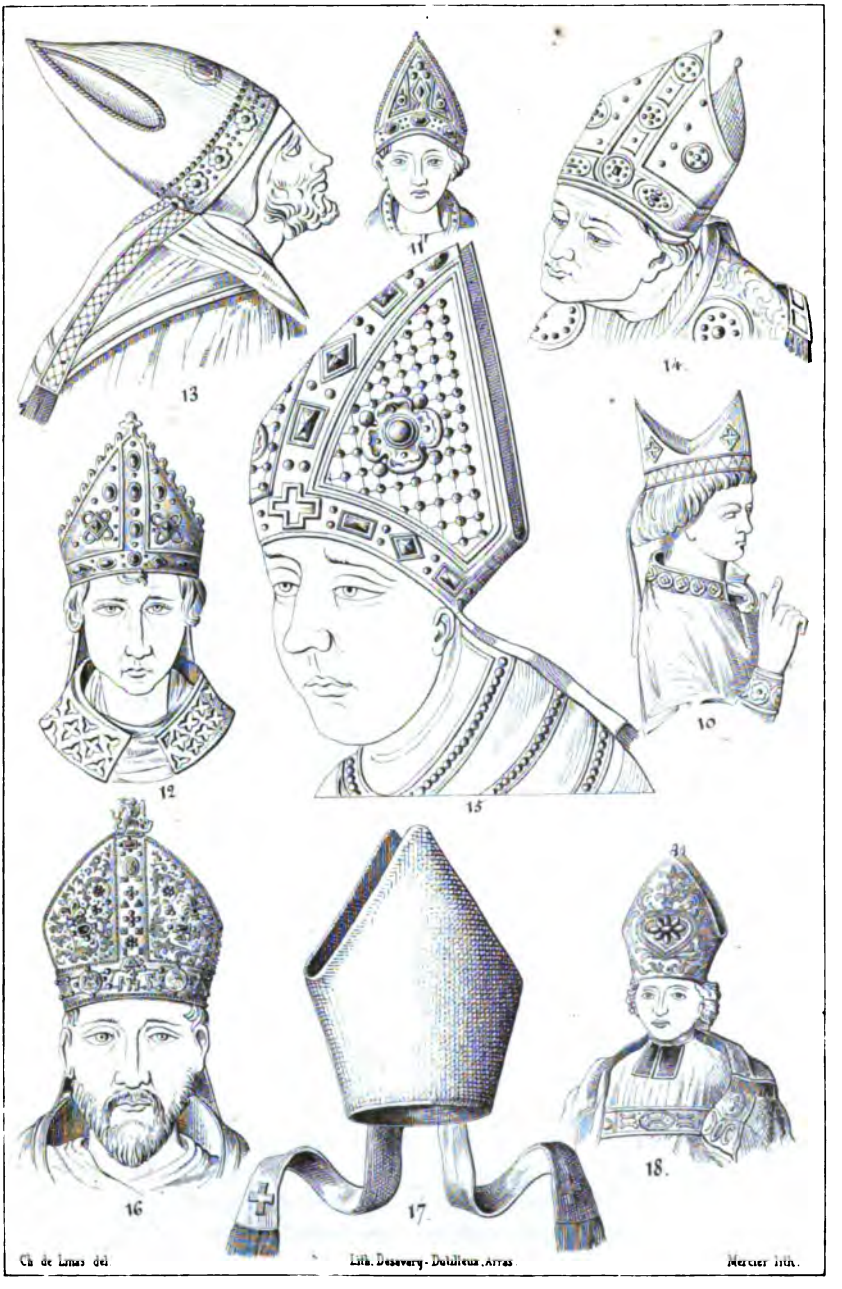

XIIIe Siècle. 10, Châsse de St Taurin à Evreux. — XIVe Siècle. 11, St Louis d'Anjou, d'après Simon de Crémone. — 12, Evêque anglais, d'après Pugin. — XVe Siècle. 13, St Zénon, d'après Masaccio. — 14, Evêque d'après Crivelli. — 15, Evêque, d'après un tableau du Musée d'Amiens (1496). — XVIe Siècle. 16, Mitre du Cardinal Charles de Lorraine, Archevêque de Reims (1545-1574). — XVIIe Siècle. 17, Mitre simple d'après Bonanni. — XVIIIe Siècle. 18, Mitre précieuse, d'après Leber.

PONTIFICALIA DE S^T LOUIS D'ANJOU

ÉVÊQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

CINQUIÈME ARTICLE *

CHAPITRE V.

LA MITRE.

§ IV.

Formes de la Mitre à partir du XIe siècle.

Ainsi que je crois l'avoir démontré dans le paragraphe précédent, la coiffure épiscopale, d'abord simple couronne, se changea en mitre par l'adjonction d'un voile ou écharpe. Participant à la fois du costume sacerdotal païen, du *keffieh* et conséquemment de la tiare juive, cette mitre devait être identique à la *cidaris* posée sur la tête de saint Grégoire de Nazianze, lors de son élévation à l'épiscopat [1] (IVe siècle). Elle est mentionnée dans ce vers de Théodulfe:

* Voir le numéro de juin, page, 281.

[1] « Atque curarum simul et coronarum (στεφάνων) socium asciscis. Id-« circo me pontificem ungis, ac podere cingis capitique cidarim (κίδαριν) im-« ponis. » S. Greg. Naz., *Orat.* V. — La coiffure liturgique des prêtres cophtes, mouchoir retenu à l'aide d'une longue écharpe nouée derrière la tête, et dont les bouts frangés descendent très-bas, peut donner, selon moi, vu ses nombreux rapports avec la *corona* de saint Amand, une idée de la *cidaris* épiscopale au IVe siècle. V. *La Gerarchia eccl.*, pl. 90 et 91.

Illius ergo caput resplendens mitra tegebat [1].

Et l'*infula* remise par Hérard, archevêque de Tours, à Electramn, évêque de Rennes, lors du sacre de ce dernier (866)[2], n'était pas autre chose. Il est inutile d'expliquer comment, en face d'une pareille coiffure aussi difficile à mettre qu'à ôter, Alcuin a pu dire qu'on célébrait les saints Mystères *non pileatus;* cela va de soi : mais il est bon de constater que la mitre primitive dura plus longtemps qu'on ne le pense et qu'un souvenir en est resté parmi les Pontificalia du Pape. A la levée du corps de saint Goslin, abbé d'un monastère de Turin (1061), son chef portait une couronne[3]. Lorsque le Pape officie pontificalement, après s'être revêtu de l'aube, il lie autour de son cou en manière de capuchon et place sur sa tête jusqu'à ce qu'il ait passé la chasuble, un voile de soie très-fin, nommé *fanon*. Ce voile, que Paris de Grassis définit ainsi dans son *Cérémonial* manuscrit, « phanon dicitur superhumerale, est velum olim trium colorum variegatum, nunc et lineum filis aureis contextum [4] », est aussi appelé *orale*. Innocent III est le premier écrivain qui le mentionne [5]. Je n'ai point à m'occuper ici des diverses opinions émises à l'endroit du fanon ; je me bornerai à dire que Ciampini croit en avoir reconnu un spécimen sur une figurine des portes de bronze de l'oratoire des SS. Jean-Baptiste et l'Évangéliste au baptistère

[1] *Loc. cit.* v. 720.

[2] « Pontificali enim infula adornantes. » SIRMOND, *Append.*, t. II, *Conc. Gall.*, *Form. ant. promotionum episc.*, n° 15.

[3] *Invent. corp. S. Goslini Abb.* (1472) ; *Act. SS. Feb.*, t. II, p. 632, n° 4. « Corpusque pallio, corona quam mitram dicimus... more majorum decenter « contectum. »

[4] *De Lit. Rom. Pont.*, lib. I, c. 18. — *Hierolex* FANON. — *La Gerarchia eccl.*, c. 66.

[5] *De Myst. Missæ*, lib. I, c. 53. *Orale*.

de Latran, portes fondues en 1195 par ordre du cardinal Cencio Savelli, depuis Honorius III. Nul besoin de rechercher si cette effigie en costume liturgique représente Célestin III ou tout autre Pape; il suffit de savoir qu'elle est coiffée d'un voile retombant sur le dos et maintenu par une couronne à double tore [1]. Pourquoi aurait-on donné à la fois le nom de fanon à l'*orale* et aux *redimicula* de la mitre, s'il ne s'était pas trouvé entr'eux une analogie aujourd'hui méconnue.

A quel genre de coiffure appartenait le *lorum* (phrygium) que saint Cyrille, délégué par saint Célestin I pour présider le Concile d'Éphèse et condamner Nestorius (431), obtint du Pape l'autorisation de porter [2]; *lorum* dont le privilége resta acquis aux Patriarches d'Alexandrie lorsqu'ils paraissaient à l'autel : « Cum omnes alii Pontifices capitibus apertis res sacras peragant, solus Alexandrinus Patriarcha rem divinam facit mitra caput obvolutus [3]. » D'après les citations rassemblées par Boulenger [4], λώρον, *phrygium* et *mitra* exprimant des objets identiques, il faudrait confondre le *lorum* avec l'*auriphrygium circulare* mentionné par Innocent III [5], lequel

[1] *Vet. monim.*, t. I, p. 239, fig. 73. — *La Ger. eccl.*, fig. 51. — ROCK, *loc cit.*, p. 95, fig.

[2] BALSAMON, *In nomocan. Photii*, tit. 8, c. I, p. 89, col. 6, *in fin.* éd. de Paris. « Ut itaque constaret eum habere jus et auctoritatem Papæ, ἔχειν αὐτὸν τὸ δίκαιον τοῦ πάπα Ρώμης Κελεστίνου, ἐκάθεσε μετά λώρου. » Ce témoignage d'un canoniste grec du XIIe siècle si plein d'animosité contre les Latins ne peut être négligé. Nicéphore (XIVe siècle), *Hist. eccl.*, l. XIV, c. XXXIV, mentionne le même fait.

[3] BALSAMON, *Medit. de Patriar. privil.*, lib. VII. *Juris orient.* (*Bibl. Juris canonici de* LŒVENKLAU).

[4] *Opusc. syst.*, *Lib. de veste pont. et sac.*, c. 7, p, 10.

[5] « Constantinus..... coronam vero capitis sui voluit illi (B. Sylvestro) conferre : sed ipse pro reverentiâ clericalis coronæ vel magis humilitatis causâ noluit illam portare. Verumtamen pro diademate regio utitur auriphrygio circulari. » *Sermo I, in festo D. Sylvestri.*

auriphrygium, représenté sur une figure du pape saint Calixte, agenouillé devant le Sauveur (XIIIe siècle)[1], espèce de couronne d'or, gemmée, évasée par le haut et laissant apercevoir le sommet du crâne, n'est autre que le *regnum*. Ce fait me paraît difficile à admettre, car le même Innocent établit une distinction si tranchée entre la tiare du souverain et la mitre de l'Évêque[2], que la seconde pouvait seule être transmise à un ecclésiastique sans pouvoir séculier. Il est toutefois certain que les Papes avaient au XIe siècle, voire au Xe, une coiffure liturgique particulière; saint Pierre Damien l'énonce formellement dans sa lettre à l'antipape Honorius II (Cadaloüs) : « Habes nunc forsitan mitram, habes juxta morem Romani Pontificis rubeam cappam[3]. » Il est également probable que l'usage de cette coiffure, personnelle au Vicaire de Jésus-Christ, fut octroyé à quelques siéges épiscopaux par mesure exceptionnelle. Dom Mabillon et dom Martène citent deux priviléges de mitre, accordés à perpétuité, l'un par saint Léon IV (849) à Anschaire de Hambourg, l'autre par Calixte II à Godewald d'Utrecht (1120)[4]; j'en rencontre

[1] *Évangéliaire de Cysoing*, bibl. de Lille, n° 15.

[2] « Romanus itaque Pontifex in signum imperii utitur regno, et in signum « Pontificii utitur mitra. Sed mitra semper utitur et ubique, regno vero nec « ubique nec semper. Quia Pontificalis auctoritas et prior est, et dignior, et « diffusior, quam imperialis. » *Sermo I, in festo D. Sylvestri.* — « In signum « spiritualium contulit mihi mitram, in signum temporalium dedit mihi coro- « nam. Mitram pro sacerdotio, coronam pro regno, etc. » *Sermo III, In consec. Pont.*

[3] *Lib. I, Ep.* 20, (1061-1062).

[4] *Præf. sæc. IV Bened.*, pars II, p. 94. — *De Ant. eccl. rit.*, lib. I, c. IV, art. 1, p. 349. — *Batavia sacra*, p. 139. — D. Mabillon a commis une grave erreur en attribuant à Alexandre III (1159) le privilége de Godewald, emprunté au *Chronicon sedis Ultrajectensis* de JEAN DE BEKA, lib. 16, c. 10, Godewald étant mort en 1128. Du Cange appuyé sur d'autres autorités rectifie les faits. *Glossar.* MITRA.

un troisième dans Mansi [1], il est de saint Léon IX (1048-1055) et concerne l'archevêque de Trèves, Eberhard.

Les anciens manuscrits anglo-saxons fournissent le premier exemple d'un bonnet conique en forme de pain de sucre, *pileus*, maintenu par un bandeau frontal et recouvrant un voile qui descend sur la nuque. Les Prélats anglais qui environnent le roi dans une peinture représentant le *Wittenagemote* ou grand conseil (VIIIe siècle) sont ainsi coiffés. Une autre miniature contemporaine (consécration d'une église) offre deux groupes séparés, les laïques en bas, le clergé en haut; en avant du second groupe, l'Évêque officiant avec le *head-linen* sur la tête; derrière lui, les prêtres et les diacres assistants; au dernier rang, trois personnages distingués par un bonnet pointu [2]. Si l'on reconnaît là des Évêques conviés à la cérémonie et certainement hors de toute fonction liturgique, leur coiffure prouve que le *pileus*, adopté par eux dans le costume d'apparat, disparaissait en face de l'autel.

Ughelli a gravé le portrait soi-disant original de Jean XV (985) [3], avec une tiare ou mitre ovoïde que je rencontre aussi sur les peintures murales de l'abbaye de Nonnberg à Salzburg, (XIe ou XIIe siècle). Cette tiare y décore trois personnages, deux Papes et un Évêque (*fig.* 5); elle est garnie de bandeaux, de fanons et dans un seul cas d'orfrois verticaux [4]. La même

[1] *Suppl. collect. Conc. et decret.*, in-fol. Lucques, 1748-1752, t. I, p. 1284.

[2] *Brit. Mus.*, Claudius, B, IV, manuscrit attribué à Aelfricus, abbé de Malmesbury. — Bibl. Bodleienne à Oxford, *Paraph. de la Genèse*, par CAEDMON, poète saxon. V. DE ROUJOUX, *Hist. d'Angl.*, t. I, p. 34 et p. 26, fig., Paris, 1844.

[3] *Italia sac.*, t. V, p. 1542.

[4] *Mittelalterliche Kunstdenkmale in Salzburg* von Dr GUSTAV HEIDER, Vienne, 1857, in-4°. pl. 2, chrom., et fig. 5 et 6, p. 22 et 23. Le personnage que reproduit ma fig. 5 (n° 5), est détruit verticalement aux deux tiers, mais la crosse qu'il tient en main, manquant aux autres, tout porte à croire qu'il représente un Évêque.

coiffure, très-allongée, couvre la tête d'un archevêque de Reims, sculpté au croisillon nord de la cathédrale[1]. Moins haut et plus obtus, le *pileus* est attribué à saint Nicolas, sur un manuscrit français de la bibliothèque de Lille (XIIIe siècle); il apparaît, commun à l'évêque de Myre et à divers Papes, sur la mosaïque de l'oratoire de Saint-Nicolas-*in-Urbe*, bâti par Calixte II et Anastase IV (1119-1154)[2]; enfin, il appartient uniquement au Pape, tant sur un recueil de Bulles, conservé aux archives du château Saint-Ange (1169)[3], que dans la Chronique de Saint-Vincent-sur-le-Vulturne. Ces dernières miniatures, contemporaines de Paschal II (1099-1118), présentent deux coiffures pontificales très-distinctes, car les Papes s'y montrent, tantôt avec le haut bonnet en pain de sucre, tantôt avec la mitre bifide à cornes arrondies que j'ai décrite ailleurs, mitre que portent aussi les Évêques et Abbés assistants[4]. On pourrait donc admettre sans graves inconvénients que les Papes, après avoir d'abord revêtu séparément l'*auriphrygium* du souverain temporel et le *pileus*, marque de leur juridiction spirituelle[5], les réunirent vers le XIe siècle pour en composer la tiare actuelle, adoptant dé-

[1] V. *l'Archit. du Ve au XVIIe s.*, pl., *statues aux trumeaux des portes du croisillon sept.*, fig. 1.

[2] V. Const. Cajétan, *Gelasii Papæ II vita*, in-4°, Rome, 1638. — *Propyl. ad acta SS. Maii*, p. 209. — Georgii Perschicti, *Tractatio canon. de orig. etc. pallii archiep.*, Helmstadt, 1754, in-4°, pl. à la p. 296.

[3] V. d'Agincourt, *loc. cit.*, t. v, pl. 67, fig. 1,1, Benoît VIII et Jean XIX. *Archives du château Saint-Ange*, armoire III, boîte 5, n° 1.

[4] *Hist. de l'art par les monum.*, t. v, pl. 69, n°s 13, 102, 162, 178, 203.

[5] Puisque les Évêques transformèrent graduellement le voile en bonnet à deux cornes, n'admettra-t-on pas aussi que les Papes, en signe de leur pouvoir intégral et universel comme vicaires de Jésus-Christ, aient autrefois porté, en face de l'autel, le bonnet à une seule pointe, dont ils concédèrent le privilége à certains membres de l'épiscopat.

sormais comme coiffure liturgique la mitre usitée alors par la majorité, sinon la totalité de l'épiscopat [1]. Ce qui précède n'est pas très-clair, je le crains, je me suis cependant borné aux faits, sans trop me lancer à travers les hypothèses.

Avant de laisser la mitre ovoïde, je dois en signaler quelques formes exceptionnelles. Un enlumineur du XIe siècle l'a dessinée, basse, affaissée, se divisant au tiers du sommet en deux rudiments de cornes parallèles [2]. Un sceau de l'église de Saint-Omer (1166) la montre, ample calotte, munie d'oreilles relevées au-dessus des tempes (*fig.* 8), à peu près semblable à la *cidaris* que les artistes italiens du XVe siècle ont donnée au Grand-Prêtre juif [3].

Le premier liturgiste, qui range la mitre au nombre des vêtements épiscopaux, appartenant à la fin du XIe siècle, on ne peut faire remonter, au-delà d'une époque voisine, l'usage d'un *ornamentum capitis* devenu obligatoire pour tous les Évêques en face de l'autel. Brunon de Segni le donne à entendre quand il dit : « Hoc autem ornamentum multum erat capiti necessarium [4]. » Si cette nécessité eût été reconnue et passée à

[1] « Imponitur cidaris capiti consecrato, et aurea lamina frontis gloria præ- signitur, in qua contexitur nomen divinitatis. » B. Petri Damiani, *sermo* 69, *In Dedic. Eccl.*, p. 316, in-fol. Lyon, 1623. — Il est ici question de la consécration des Évêques.

[2] S. Grégoire, XIIe s. fin, Bibl. imp. *Le Moyen Age, etc.*, miniat., pl. xv.

[3] Ce sceau, qui représente saint Omer en habits pontificaux et la crosse en main, vient d'être publié par M. L. Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*, pl. xvi, fig. 117, in-4°, Paris, Didron, 1861. La tête que je donne ici est copiée sur l'original, mais les dimensions en sont triplées. — Une fresque du *Sagro Speco*, à Subiaco (école gréco-italienne, XIIIe siècle), représente Grégoire IX avec une mitre échancrée en croissant comme celle que l'on attribua plus tard au Grand-Pontife des Juifs; derrière le Pape est un porte-croix coiffé du bonnet ovoïde. D'Agincourt, t. v, pl. 100. — Faut-il voir là autre chose qu'un caprice d'artiste?

[4] *De Sacram. eccl. mysteriis, etc.* — Durand, *Ration.*, c. xiii, copie textuellement la phrase de Brunon de Segni.

l'état de loi depuis plusieurs siècles, nul besoin de la relater expressément en 1097, le fait n'ayant pu manquer d'être enregistré par des écrivains antérieurs. Or, nous savons trop qu'il n'en est rien. Quant aux liturgistes échelonnés à distances inégales sur le parcours du XIIe siècle[1], ils se sont bornés à voir dans la mitre, un ornement dévolu à l'épiscopat entier au même titre que le reste des *pontificalia* mentionnés auparavant : unanimité d'ailleurs pour la relier aux traditions mosaïques.

Je rapporterai aussi à la seconde moitié du XIe siècle, l'adoption de la coiffure bifide, composée d'un turban légèrement évasé, surmonté de cornes triangulaires et parallèles avec deux fanons tombant droit sur le dos ou ramenés en avant; coiffure prototype de la mitre moderne. D. Claude de Vert décrit en ces termes la mitre de saint Odilon, abbé de Cluny (mort en 1048), conservée au Prieuré de Lavoûte (Auvergne) : « Elle est bordée tout autour de l'ouverture, « d'un galon de la largeur de deux doigts, et a bien encore « moins de hauteur et de profondeur qu'un bonnet de nuit[2]. » L'assertion du trésorier de Cluny recule de quelques années la date du privilége accordé à son abbaye, privilége que d'excellentes autorités ne font remonter qu'à saint Hugues, sous Urbain II[3] (1088-1099), mais doit vieillir de fort peu l'âge du monument cité. Le plus ancien exemple, que je con-

[1] Hugues de Saint-Victor, *De Sacram.*, lib. 1, c 55. — Honorius d'Autun, *Gemma animæ*, lib. 1, c. 214. — Sicard de Cremone, *Mitrale*. — Innocent III, *De Myst. missæ*, lib. 1, c. 44 et 60.

[2] *Explic. des Cérém. de l'Église*, t. II, p. 341, note *a*. Cette note renferme de plus l'indication suivante : « On trouve à Arras, dans le trésor ou dans la « sacristie (de la cathédrale, sans doute), plusieurs mitres en forme de simples « bonnets, plus carrés que ronds, qui s'enfoncent dans la tête. »

[3] *Biblioth. Cluniac.*, p. 515 et 517. Ap. Catalani, *Pont. Rom.*, t. I, *De Bened. Abbatis*, § V, *Comment.*, p. 413.

naisse de mitre à soufflet, est fourni par la châsse de saint Servais à Maestricht (1102)[1]; le turban y prend les deux cinquièmes environ de la hauteur totale. On conserve dans l'ex-cathédrale de Comminges une mitre attribuée non sans raison au saint évêque Bertrand de l'Ile-Jourdain, mort en 1136; elle a $0^{m}24^{c}$ d'élévation dont $0^{m}085^{m}$ pour le turban[2]. Le rapport des cornes au turban varie beaucoup, du reste, pendant le XIIe siècle; voici quelques proportions empruntées à des monuments déjà publiés. *Mitre de saint Thomas Becket, à Sens,* cornes, $0^{m}15^{c}$, turban, $0^{m}10^{c}$; *mitre gravée dans un ouvrage de M. l'abbé Bock*[3], le turban est aux cornes :: 1 : 3; *statue de saint Trophime au portail de la cathédrale d'Arles,* égalité complète entre les deux parties de la coiffure. Au contraire la *mitre de Barthélémy de Vir*, figurée sur la tombe de cet évêque de Laon[4], se compose d'un soufflet en triangle isocèle, fendu dans toute sa longueur et n'ayant pour base qu'une étroite *vitta* (*fig.* 7). Ces mitres, très-courtes, puisqu'elles atteignaient à peine la longueur d'une face humaine, emboitaient le sommet du crâne quand on les posait sur la tête, et alors, leurs cornes fortement écartées restaient perpendiculaires au front et à l'occiput (*fig.* 10)[5]. Un galon ho-

[1] Figurine du Saint publiée par M. ARNAUD SCHAEPKENS, *Messager des Sciences historiques de Belgique,* 1849.

[2] C. DE LINAS, *Rapport, etc.*, 1857, p. 65.

[3] *Geschichte, etc.*, l. 4, t. 16, fig. 1.

[4] Cette dalle gravée qui recouvrait la tombe de Barthélémy de Vir, inhumé dans l'abbaye cistercienne de Foigny-en-Thiérache, orne aujourd'hui le monument qu'il a construit; on peut la voir à l'entrée de la cathédrale de Laon, première chapelle à droite. Le dessin que je reproduis partiellement m'a été offert, en 1853, par feu M. le comte Félix de Mérode.

[5] J'emprunte cette fig. à la châsse de saint Taurin d'Évreux, gravée dans les *Mélanges d'arch.*, t. II, p. 11. L'exemple est du XIIIe siècle, mais le XIIe en offre aussi de nombreux : V. *Statist. mon. de Paris*, Notre-Dame, pl. 7,

au porche méridional de Chartres[1] et la tombe du cardinal Ancher, inhumé à Sainte-Praxède de Rome[2]. En Allemagne, au contraire, la mitre demeura généralement courte ou écrasée; l'orfroi horizontal recouvre le turban tout entier de trois coiffures épiscopales peintes sur les verrières de la Collégiale de Klosterneuburg et de l'abbaye d'Heiligenkreutz[3]. J'ai reproduit ici, comme type (*voir la planche ci-jointe*), une mitre conservée à Saint-Sernin de Toulouse, et que l'on attribue, bien à tort, à saint Exupère (400 ou 412)[4]. Elle est haute de $0^{m}25^{c}$, le turban a $0^{m}10^{c}$, l'entrée de la tête, $0^{m}28^{c}$; les fanons trapézoïdes, y compris une frange de $0^{m}04^{c}$, mesurent $0^{m}49^{c}$, sur une largeur de $0^{m}028^{m}$ au sommet et de $0^{m}084^{m}$ à

[1] *Mon. de la cath. de Chartres*, pl. 20 et 21. Je possède une excellente épreuve héliographique de ces mitres prises isolément; elle m'a été donnée par M. Ch. Nègre, habile artiste chargé par le gouvernement de fixer sur métal les photographies de la cathédrale de Chartres.

[2] *Revue arch.*, t. VIII, pl. 179, p. 736. Ancher, né à Troyes et neveu d'Urbain IV, mourut en 1286.

[3] *Die altesten glasgemalde des chorherren-stiftes Klosterneuburg, etc.*, von ALBERT CAMESINA, p. 27, pl. XV, XXV et XXVI (XIIIe siècle), in-4o, Vienne, 1857. — V. encore BOCK, *Geschichte, etc.*, lief. IV, taf. X, peintures murales à Cologne.

[4] C. DE LINAS, *Rapport etc.*, 1854, p. 16. — Ces attributions erronées sont fréquentes au Moyen-Age; témoins, la mitre d'Aaron, à la cathédrale du Puy-en-Vélay (CL. CHAMPIER, *Traité des Lieux saints des Gaules;* DU SAUSSAY, *Panopl. episc.*, p. 34); la mitre de saint Folquin, à l'abbaye de Saint-Bertin; (cet évêque de Térouanne, mourut en 855; IPERIUS, *Chron.*, c. 13); les mitres de saint Augustin, à Valence, et de saint Isidore, disciple de saint Grégoire-le-Grand, dans l'église Saint-Étienne, à Bologne (BISSI, *Hierurgia*, Forma mitræ); enfin, la célèbre moitié de mitre que les Carmes de *San-Martino-nei-monti*, à Rome, attribent gratuitement à saint Sylvestre. ROCCA, qui a gravé cette coiffure (*Thesaurus pont. sacrarumque ant.*, t. II, p. 879) s'étant bien gardé, et pour cause, de reproduire l'inscription du XIIIe siècle brodée sur le turban, a trouvé un écho chez Du Saussay, Bissi et d'autres encore. Je compte publier, dans mon *Voyage liturgique en Italie*, un dessin exact de la prétendue mitre de saint Sylvestre I.

l'extrémité inférieure. Je crois pouvoir rapporter cette coiffure juste au milieu du XIIIe siècle, car la mitre de Sens et une autre du trésor d'Anagni, identique à celle de Philippe de Dreux, ont des fanons presque rectangulaires, tandis qu'une troisième plus pointue, que j'ai dessinée au même Anagni et qui est chargée d'inscriptions annonçant une date postérieure, a des *pendulæ* évasées [1].

Les peintures de la crypte de Notre-Dame de Chartres offrent deux spécimens de mitres très singulières; au lieu de s'effiler en angle plus ou moins aigu, leurs cornes arrondies ont l'aspect d'une pelle de boulanger [2].

Le déclin du XIIIe siècle vit adopter une coupe de mitre qui domina généralement au XIVe. Le turban s'éleva, les cornes subirent un accroissement proportionnel et leurs rampants déterminèrent un angle aigu au lieu d'un angle droit ou obtus. Telles sont les coiffures de Henri de Villars (1301), de Matifas de Buci (1304) [3], de Jean de Marigny (1313-1351) [4], d'un Évêque anglais que j'emprunte à Pugin (*fig.* 12) et d'autres publiées par le même auteur [5]; mitres dont les

[1] Cette seconde mitre, dont les rampants se coupent en angle fort aigu, a 0m24 de haut et 0m28 de base; le turban mesure 0m07, juste le tiers des cornes: les fanons, longs de 0m50, y compris une frange de 0m036, ont 0m044 au sommet, 0m096 à l'autre extrémité.

[2] *Mon. de la cath. de Chartres*, pl. 56.

[3] *Statist. mon. de Paris, Notre-Dame*, pl. 41.

[4] Didron, *Ann. archéol.*, t. XIII, p. 68 et 72, deux grav. sur métal. Cette mitre a 0m252m d'élévation; le turban prend 0m095 et les cornes 0m157; l'entrée de la tête présente une largeur de 0m276.

[5] *Glossary of eccl, etc.*, pl. 7, *Évêques anglais et italiens*; pl. 69, *Exemples de mitres précieuses*. — V. aussi un sceau de Maëstricht (1349) *Messager des sciences*, etc., 1851; une min. des *Chroniques de S. Denis*, Bibl. imp. 8395, *le Moyen Age*, etc., *Miniat.*, pl. 7; un sceau de l'abbaye de Lambach (Autriche), Karl von Sava, *Die mitteralterlichen Siegel, Iahrbuch Der K. K. cent. commission*, t. III, p. 232, Vienne, 1859, in-4°, etc., etc. Ce-

turbans occupent les deux cinquièmes de la hauteur totale. La mitre funèbre de Boniface VIII (1303) était basse (0^m228^m)[1], mais en revanche, Simon de Crémone a placé sur la tête de saint Louis d'Anjou, un cône très-allongé (*fig.* 11), que porte aussi à Mayence la statue de l'archevêque Pierre d'Aspelt (1320)[2]. Au reste, la mitre de Brignoles (0^m28^c), dont le turban égale les cornes, paraît avoir joui d'une certaine faveur au XIVe siècle, surtout en Italie, où elle apparaît notamment sur le *Jugement dernier* d'Orcagna, au Campo-Santo de Pise. La mitre du Pape Jean XXII (1334), trouvée dans son cercueil à Avignon, en 1759 et conservée au Musée chrétien du Vatican, est taillée sur le même patron.

Au XVe siècle, la mitre participant aux modifications de l'architecture, tendit comme cette dernière à se prolonger en s'amoindrissant. L'angle du sommet diminua encore et le turban évasé ne représenta plus que la moitié de la hauteur des cornes. Je citerai pour exemples, la belle mitre dessinée par Pugin[3], celles de saint Zénobius (*fig.* 13), d'après un tableau de Masaccio[4], de l'archevêque Charles de Neufchâtel

pendant une Vie de saint Éloi, peinte sur vélin, à la fin du XIVe siècle, et publiée par M. Peigné-Delacourt, offre des mitres basses comme celles du XIIIe. (*Les Miracles de saint Éloi*, p. 124, pl.)

[1] « Mitra... longa palmum unum, lata palmum unum. » *Sac. Vat. Bas. monum.*, p. 130.

[2] *Revue arch.*, t. II, pl. 35. — J'ai reconnu également le même type, sur un triptyque italien du commencement du XIVe siècle, à l'autel de la chapelle Minutolo, dans la cathédrale de Naples (D'AGINCOURT, t. VI, p. 118, pl. 134) et sur un vitrail de Chartres (*Monog. de la cath.*, pl. 65).

[3] *Loc. cit.*, pl. 69.

[4] D'AGINCOURT, t. VI, pl. 147.—Les Évêques d'Allemagne exagérèrent encore la forme reproduite par Masaccio, en allongeant les cornes aux dépens du turban dans la proportion de 3 contre 1.—V. le Couronnement de Maximilien, grav. de 1486, *Messager des sciences, etc.*, 1849, p. 26; les pl. 15 et 17 du *Gestchichte, etc.*, 4e livraison.

(1463-1498), au trésor de la cathédrale de Besançon [1], d'une peinture du Musée d'Amiens (1496) que je reproduis ici (*fig.* 15). Toutefois, les formes usitées durant le XIVe siècle, subsistèrent en diverses contrées, mais avec des proportions notablement agrandies ; tantôt, le turban fut égal aux cornes (*fig.* 14) [2], tantôt, il prit les deux cinquièmes de l'élévation entière. Voici les dimensions d'une mitre de ce dernier genre, conservée à Saint-Gildas de Rhuys (Morbihan) : hauteur, 0^m38^c ; entrée de la tête, 0^m30^c ; turban, 0^m15^c ; cornes très-aigues, 0^m23^c ; fanons trapézoïdes dépourvus de franges, longueur, 0^m37^c, largeur, 0^m055^m, et 0^m084^m [3]. La description qui précède et la figure de saint Zénobius prouvent que les *pendulæ* raccourcies ne dépassaient plus le sommet de la mitre, quand on les redressait en découvrant l'Évêque suivant les règles du Cérémonial.

Le XVe siècle vit aussi naître une coiffure dont la forme se maintint pendant la durée presque entière du XVIe ; je veux parler de la mitre ogivale à rampants courbés en arc. Je l'ai trouvée, en France, sur une toile peinte de Reims, un bas-relief provenant de l'abbaye de Sainte-Geneviève et un tableau du Musée d'Amiens (1567) [4] ; en Allemagne, sur la pierre tombale de George Uberagker, évêque de Seckau

[1] *Rapport*, etc., 1854, p. 8.

[2] D'après un tableau du maître vénitien Carlo Crivelli, gravé dans l'*Ape italiana*, anno v, tav. 30. Ce même type est répété plusieurs fois sur le Couronnement de la Vierge dit *Il Paradiso*, merveilleux ouvrage du *Beato Angelico* (Fra Giovanni da Fiesole) aux *Uffizi* de Florence.

[3] De Caumont, *Abécédaire d'arch.*, p. 465, 2 fig. dessinées par M. G. de Soultrait. — V. aussi la fig. de saint Landry, *Statist. mon. de Paris*, *Saint-Julien-le-Pauvre*, pl. x, et les statues des Cardinaux, Pierre Fonseca (1422 et Ardicino della Porta (1434). *Sac. Vatic. Bas. crypt. mon.*, pl. 59 et 60.

[4] *Le Moyen Age*, etc. Toiles peintes, pl. 2. — *Stat. mon. de Paris*, *Abb. de S. Génev.*, pl. 19, XVIe siècle. — Tableau de la Confrérie de N.-D. du Puy.

en Styrie (1477) et un buste de saint Lambert à Fribourg (Bade)[1]; en Italie, sur la fresque du B. Angelico, au couvent de Saint-Marc, à Florence (1436) et un Pontifical manuscrit de la Vaticane[2].

En dehors des formes léguées par la période antérieure, formes dont il élargit les proportions plutôt qu'il ne les diminua, le XVIe siècle eut en propre une mitre à rampants arrondis et sommet émoussé, dont le turban évasé tendit à égaler sinon à dépasser la hauteur des cornes. La précieuse mitre, attribuée au Cardinal Charles de Lorraine, et que, d'après une tradition de l'Église de Reims, ce Prélat célèbre portait au Concile de Trente (1544), en fournit un remarquable spécimen (*fig.* 16)[3]. Les époques suivantes se contentèrent d'outrer progressivement les dimensions de la coiffure épiscopale, jusqu'à ce qu'elle fût transformée en véritable bonnet de grenadier. Déjà, vers 1708, D. Claude de Vert se plaignait de la hauteur prodigieuse que les mitres atteignaient de son temps, regrettant de voir leurs formes livrées, comme le reste des vêtements sacerdotaux, au ca-

[1] *Mittheilungen der K. K. Commission*, III Iahrgang, juillet, p. 192, fig. 1, Vienne, 1858, in-4°. Art. de M. Jos. Bergmann. — *Messager des sciences*, etc., 1847, p. 354, pl.

[2] *Le Moyen Age*, etc., *Peint. murale*, chrom. — N° 501, fonds Ottoboni; d'Agincourt, t. v, pl. 76, p. 80. Cette dernière mitre du commencement du XVe siècle, est fort élevée et se rapproche de celle de saint Zénobius, mais le sommet en paraît émoussé au lieu de s'effiler en pointe aigue.

[3] Cette mitre avait été renfermée pendant la Révolution, avec d'autres objets précieux, dans une armoire secrète du Musée de Reims; le 5 mars 1804, on s'aperçut que le tout avait été enlevé et jamais il ne fut possible de constater d'une manière précise les circonstances qui accompagnèrent le vol. *Magasin pittoresque*, 1848, p. 360; grav. — Une coiffure analogue avait été précédemment sculptée par Mino da Fiesole (buste de l'archevêque Leonardo Salutato à Florence); on peut donc croire qu'elle est originaire de l'Italie.

price d'un chasublier[1]. Qu'eût pensé le docte Bénédictin s'il eût vécu cent années plus tard? Les mitres reproduites ici (*fig.* 17 et 18), et qui appartiennent, l'une au commencement, l'autre à la fin du dernier siècle[2], donnent à peine l'idée, même la seconde, de la formidable machine dont le premier Empire affubla la tête des Prélats français. Cette machine, grâce à une réaction salutaire, tend heureusement à disparaître; j'ai pourtant eu le regret de la voir figurer encore, dans une cérémonie récente, qui avait occasionné, à Arras, le concours de vingt Évêques[3].

[1] *Expl. des Cér. de l'Église*, t. II, p. 340.

[2] Fig. 17, Mitre papale; *La Gerarchia eccl.*, 1720, pl. 49, fig. 5. — Fig. 18, Mitre d'un Pair ecclésiastique au sacre de Louis XVI; LEBER, *Des Cérémonies du sacre*, pl. 23.

[3] La Béatification de Benoit-Joseph Labre, 15 juillet 1860.

CH. DE LINAS.

(La suite au prochain numéro).

DE LA DÉMONOLOGIE MONUMENTALE

dans l'Art chrétien au Moyen-Age.

PREMIER ARTICLE.

En détachant pour la REVUE quelques fragments de notre traité inédit *De l'Esprit et du symbolisme de la Démonologie monumentale du Moyen Age,* nous ne pouvons nous empêcher de remarquer le progrès fait dans la voie des études de notre temps sur le symbolisme chrétien, contesté ou même nié, il y a encore si peu d'années. On prend donc enfin au sérieux cette science aussi précieuse dans ses résultats, que vénérable dans ses sources: on croit enfin au symbolisme, on le démontre, on l'analyse, on en cherche les éléments là même où les puisaient jadis ceux qui les mirent en œuvre avec tant d'unité et d'éclat! Plus qu'aucun, nous sommes heureuse de voir proclamer, non plus seulement l'acception allégorique prêtée dans l'art du Moyen Age à tous les objets de la création, mais surtout, la méthode d'explication professée par quelques chercheurs d'élite [1] et exposée depuis quatorze ans dans toutes nos publications personnelles [2]. Seule, en effet,

[1] Les RR. PP. Cahier et Martin, M. E. Cartier, etc.; et, récemment encore, M. Hippeau, *Histoire naturelle légendaire au Moyen Age*, Revue de l'Art chrétien, pp. 178 et 309.

[2] Aperçu de la Zoologie hybride, etc. dans la *Revue gén. de l'architecture et des travaux publics*, 1847. — Les Statues du porche de Chartres, 1849. — Des quatre Animaux, attributs des Évangélistes, *Annales archéologiques*, en

cette méthode possède le fil conducteur nécessaire à quiconque explore sérieusement le domaine de la langue métaphorique de l'Art chrétien. En 1847, nous en indiquions les principes dans des commentaires bibliques connus de fort peu de lecteurs; nous invitions tous et chacun à ouvrir les anciens traités ascétiques, les œuvres morales, doctrinales ou liturgiques des Pères de l'Église et de leurs continuateurs pendant les quinze premiers siècles; nous leur signalions les nombreux écrits composés entre le IXe et le XIVe pour l'instruction des jeunes clercs, sous les titres d'*Institutiones monasticæ*, *Institutiones clericorum*, *Eruditiones theologicæ*, *Eruditiones ecclesiasticæ*, *Speculum morale*, *Formulæ spirituales*, *Allegoriæ in omnem Scripturam sacram*: ceux qui ont pour titres ces mots: *De Universo*, *De Similitudinibus*, *Rosetum exercitiorum spiritualium*, *De Novo Mundo*, *De Arca Noë*, *Origines*, etc., les Bibles moralisées et les livres *ystoriaux* dont l'influence est si manifeste et si générale dans l'Art chrétien au XIIIe et au XIVe siècle. Alors, en effet, leurs principes constituent une science à part, celle de *clergie*, familière aux cloîtres et connue des clercs séculiers, mais étrangère à *la gent laie* jusqu'au temps où on voit ses parties les plus élémentaires ou les plus saillantes, telles que des traités sur les significations des pierres, des animaux, des métaux, des plantes, des couleurs, des nombres mystiques, résumés en prose ou en vers et dédiés à des rois, à des princes, à des prin-

septembre et en octobre 1847. — Symbolisme des pierres précieuses, etc., *mêmes Annales*. — L'Enfer de la chapelle Saint-Just à Narbonne et les Géhennes au Moyen Age, *Revue archéologique*, IX, p. 201 et 299. — Les Églises de l'Italie, de la France, de l'Angleterre, etc., *ibid.*, IX, 692, et X, 30. — Des Acceptions mystiques de l'Eléphant dans l'art chrétien, *ibid.*, X, 407. — Ystoires et emblèmes bibliques sculptés au pourtour extérieur de Notre-Dame de Paris, *ibid.*, XI. — Du Symbolisme du Griffon dans l'art chrétien du Moyen Age, *Revue de l'Art chrétien*. IV, p. 241, 245, 250, 400.

cesses, à des « gentilsfames », à qui leurs chapelains, leurs scribes, leurs trouvères même pouvaient les lire ou les chanter.

En déroulant à nos lecteurs ces sources fécondes des métaphores sculptées ou peintes, si en faveur au Moyen Age, nous joignions à nos assertions des applications appuyées sur les autorités les plus péremptoires. C'est d'après saint Grégoire-le-Grand, saint Augustin, saint Anselme, Luc de Thuy, saint Bonaventure, Robert de Duitz, saint Eucher de Lyon, saint Yves de Chartres, saint Brunon d'Asti, saint Odon, saint Thomas d'Aquin et d'autres auteurs ecclésiastiques qu'on ne supposait guère alors avoir eu rien à démêler avec les pieuses métaphores sculptées sur les murs de nos basiliques, que nous expliquions la présence, dans les voussoirs de celles-ci, des statues de la Beauté, de la Majesté, de l'Honneur, de la Santé, de la Volupté, de la Liberté, de l'Amitié, etc. C'est sur ces auteurs vénérables, sur les différents *Physiologues* et sur les autres Bestiaires dont l'énumération commence à se propager aujourd'hui, que nous basions il y a longtemps notre *Dictionnaire de la Zoologie mystique et monumentale du Moyen Age*, et que nous révélions l'esprit de trente-deux statues du plus beau style, inaperçues jusqu'à ce jour sur les tourelles du transsept de l'abbaye de Saint-Denis. Un peu plus tard (il y a cinq ans), les livres dépositaires des éléments du mysticisme étaient encore si peu connus, que nous étions heureuse, alors, d'indiquer au vénérable dom Gardereau, de Solesmes, l'existence d'un Bestiaire des plus complets et des plus riches, mais jusque-là fort ignoré, dans les œuvres spirituelles et latines de Hugues, chanoine de Saint-Victor. « Est-il bien vrai ? » nous répartit ce religieux? « Nous lisons tous les jours au réfectoire les œuvres dont « vous me parlez, et nous n'y avons rien vu de semblable. »

— « Poursuivez, répondîmes-nous, jusqu'à la moitié du se-« cond volume, et vous trouverez ce traité dans les *Institu-« tions monastiques.* » Un éclair de satisfaction rayonna dans les yeux du Père: « S'il en est ainsi, nous dit-il, je serai « joyeux de signaler ce Bestiaire à notre savant dom Pitra; » et il s'empressa de consigner dans son agenda notre indication pour le *Spicilège*, où on la rencontre aujourd'hui. Dom Pitra ne s'offensera point de ces lignes: nous pouvons revendiquer le modeste retrouvement de ce précieux Bestiaire, sans craindre de paraître chercher à dérober un seul atome à l'immense érudition de ce religienx, ni à la richesse du *Spicilège* bénédictin.

La route s'élargit pourtant, et on doit applaudir très-haut aux travaux de quelques savants qui, ainsi que M. Hippeau, voyant la lumière où elle est, concourent à vulgariser les Bestiaires manuscrits et les autres vocabulaires du langage figuratif des écrivains du Moyen Age: mais il ne faut point oublier que le domaine des Bestiaires et des autres traités analogues est, quelque précieux qu'il soit, circonscrit à un ordre unique et à un ordre très-restreint des objets de la création. A l'exception de celui de Hugues de Saint-Victor, dont les écrits ont fait école et loi sans appel, en son temps, et d'un très-petit nombre d'autres, ils n'exposent, pour la plupart, qu'une seule des allusions attachées à chacun des objets dont traitent successivement leurs chapitres. Or, nous l'avons redit souvent, quatre ordres d'acceptions sont attribués par les mystagogues chrétiens à chaque objet emblématique: à savoir : le sens *historique* ou littéral, le sens *anagogique*, le sens *tropologique* et le sens *allégorique;* et le même objet qui, à l'un de ces points de vue, figure un être immatériel tel que Dieu, les esprits célestes etc., est, à un autre point de vue, la personnification d'une chose ou d'uu être

matériel, de l'Église, du corps des élus, du chrétien pris isolément, d'une vertu, d'un vice, de la masse des réprouvés, etc. Nous n'en donnerons qu'un exemple. Si, d'après un passage de saint Denis l'Aréopagite, cité par M. Hippeau (et dans lequel l'une des acceptions anagogiques des objets qui y sont nommés est seule exposée), les Anges ont eu pour emblémes certaines pierres précieuses, le lion, le bœuf, l'aigle, le cheval bai, le cheval blanc, le cheval noir et l'alezan, ces mêmes objets, d'après d'autres docteurs chrétiens et pris à d'autres points de vue ont d'autres significations ; par des raisons puisées dans leurs qualités, leurs propriétés ou leurs nuances spécifiques, ces mêmes pierres précieuses représentent en même temps l'un ou l'autre des douze chefs des douze tribus d'Israël, l'un des douze Apôtres et plusieurs vertus à la fois ; de même, le lion et l'aigle, par leurs caractères divers et par suite de traditions légendaires accréditées et très-curieuses, tout en représentant les Anges, sont, à d'autres points de vue, tantôt les emblèmes de Jésus-Christ, considéré dans certains caractères de son essence ou certains actes de sa vie, tantôt ceux du prince du mal ; soumis à un joug lourd et âpre, le bœuf représente les Juifs, serviles observateurs de la lettre des Livres saints et d'onéreuses observances ; modèle de haute patience, préparant les riches moissons et tous les produits de la terre, il personnifie aussi les pensées chrétiennes et saintes, le juste, les prédestinés, les pasteurs, les prédicateurs, les vierges même et les prêtres, en tant que consacrés à Dieu par la chasteté de la vie et le zèle d'un saint labeur ; pris à son mauvais point de vue, le même animal personnifie les esprits pesants, comme le taureau caractérise l'indocilité, l'insolence et les révoltes de l'orgueil. Le cheval, dont le hennissement rappelle le son éclatant du clairon, frappant la terre de son pied et fendant les airs dans sa course,

représente les douze Apôtres, souvent appelés par les mystagogues, les coursiers de Dieu : dans les œuvres d'art hiératique, comme dans les homélies de la chaire, on trouve ces coursiers mystiques, tantôt attelés au char de l'Église, à celui de la Loi nouvelle, à celui du Sauveur lui-même, tantôt, dociles à sa voix et comme des courriers rapides, s'élançant jusqu'aux extrémités de la terre pour y porter la bonne nouvelle de l'Évangile. De plus, au point de vue de son attitude ou de son pelage et selon qu'il est présenté en bonne ou en mauvaise part, le cheval personnifie tantôt des vertus et tantôt des vices; lancé au galop, il représente l'emportement des passions sensuelles, caractérisé par les moralistes sous le nom d'*equus diaboli*, et c'est avec ce caractère qu'on le voit, monté par le diable, sculpté dans l'un des voussoirs du grand portail de Notre-Dame de Paris ; roux, il réunit l'allusion du martyre à celui de l'apostolat, ou il figure la colère, l'esprit de rixe, la discorde; pommelé ou pie, il marque la variété dans les enseignements, les œuvres et les miracles des Apôtres, ou devient la personnification de l'hypocrisie ; noir, il est un des emblêmes donnés à l'intempérance et aux autres passions dégradantes; blanc, il figure l'innocence et la pureté de la vie des hommes apostoliques, et, par son acception mauvaise, les irritations de l'orgueil, l'insolence et la rebellion.

Ajoutons encore ce fait, aujourd'hui acquis à la science, que les Catacombes romaines sont le berceau le plus ancien des peintures et des sculptures chrétiennes emblématiques. Des faits et des personnages mythologiques, des tableaux fournis par les mœurs du temps, y servent de voile transparent à différents dogmes chrétiens et à différents épisodes de l'Ancien Testament et de l'Évangile. Le céleste docteur des hommes y affecte deux fois les dehors d'Orphée, et la mise en scène des prodiges opérés par la lyre du civilisateur des

Thraces y exposait mystiquement aux yeux des chrétiens initiés à ces métaphores de l'art, les merveilles de la parole divine agissant sur le cœur des hommes, montrés pour la première fois, dans les chapelles de ces cryptes, sous des figures d'animaux aux instincts plus ou moins pervers, plus ou moins rebelles au joug, plus ou moins éloignés des mœurs domestiques[1].

Donnons un autre exemple. Plusieurs savants ont remarqué que le thème du Bon-Pasteur, fréquemment représenté dans les Catacombes, portant sur ses épaules, tantôt une brebis, figure de l'âme chrétienne ramenée par la miséricorde divine, tantôt un bélier, emblème du prêtre consolé dans ses lassitudes par la charité du Sauveur, tantôt un bouc à longues cornes, image du pécheur converti, est parfaitement identique à la statue de l'*éphèbe de Tanagra,* due autrefois au ciseau du sculpteur grec Calamis. Selon Pausanias, le jour consacré à Mercure Kriophore (*porte-bélier*), le plus beau des éphèbes de Tanagra en Béotie faisait à pied le tour de la ville, en portant un bélier sur ses épaules. Une fresque observée à Rome sur le tombeau payen des Nasons, offre une figure approchante, celle d'un pasteur ayant le pedum (houlette pastorale) à la main, debout au milieu des quatre saisons personnifiées,

[1] Les docteurs de l'Église comparent souvent Jésus-Christ à Orphée, la puissance et la suavité de la parole divine aux effets de la lyre de ce dernier, et les hommes convertis par cette parole, aux animaux et aux pierres que le chantre de Thrace attirait à lui. « Sed, dit saint Clément d'Alexan-« drie, non talis est meus cantor (scilicet Christus). In cœlum rursus evocat « eos, qui humi sunt abjecti. Solus quidem ex iis qui unquam fuerunt difficilli-« mas feras, homines mansuefecit. Volucres quidem eos, qui ex ipsis sunt le-« ves: serpentes vero, eos qui deceptores, et leones eos qui sunt rapaces. « Lapides autem, et ligna sunt insipientes. Præterea autem lapidibus quoque « est insensibilior homo, qui est cinctus ignorantia. » (S, Clem. Alex., *Adhort. ad gent.*).

et portant une chèvre sur ses épaules [1]. La même image se retrouve dans les poésies de Tibulle et dans celles du poète Calpionius [2].

Pasteur à un bélier [3].

Bon Pasteur aux trois boucs [4].

[1] La figure de l'éphèbe de Tanagra est citée par M. Raoul-Rochette dans sa *Rome souterraine*, et se trouve dans Bottari, *Roma sotterranea*.

[2] Tibull., éleg. I, 11 et 12.—Calpurnius, ecl. v, 39 et seqq.—Meursius, *Glæc. feriat.*

[3] Bosio, *Roma sott.*, folio 267.

[4] Bosio, *Roma sotterranea*, folio 343.

Nombre d'emblêmes isolés décorent aussi les voûtes et les parois des chapelles des Catacombes; on voit dans les encadrements de leurs peintures principales, ici l'agneau victorieux porteur de la palme, de la croix de résurrection, du pedum pastoral, de la fiole et du *situlum* (vase à lait), emblêmes du sang rédempteur et de la parole divine : ailleurs, des chèvres et des cerfs dans diverses attitudes, les uns se penchant vers des sources et les autres lancés au saut, l'*icthus,* emblême du Sauveur, la colombe retournant vers l'arche, etc.

Nous nous bornons à ces exemples; ne témoignent-ils point assez que les chrétiens des premiers siècles profitèrent avec bonheur de l'existence, sur les monuments profanes, de thèmes propres à voiler des allusions aux saints mystères, pour les multiplier sans crainte sous les voûtes de ces retraites où leurs ardents persécuteurs pénétrèrent plus d'une fois, et où il était important de ne point tracer de figures qu'un caractère ouvertement chrétien aurait exposées aux profanations ?

Concluons de cet exposé, que le mysticisme chrétien est évidemment plus ancien que les plus anciens Bestiaires, et que l'étude de ceux-ci ne saurait être suffisante qu'autant qu'elle est accompagnée de celle des commentateurs de nos Écritures sacrées et des mystagogues chrétiens qui firent école pendant les seize premiers siècles. Il en est, parmi ces derniers, dont l'influence fut immense dans l'esprit comme dans les œuvres d'art de leur pays et de leur temps. Hugues de Saint-Victor, que le douzième siècle appelait *un second saint Augustin* et *la langue de saint Augustin,* et Pierre Comestor, auteur des diverses Scholies qui enrichissent les Bibles ystoriales et les Bibles moralisées, tiennent parmi eux un rang distingué.

L'application de ces principes, et l'exposition de la marche progressive de l'iconologie chrétienne et de l'unité avec laquelle elle se constitue par toute l'Europe, à travers les âges, sont les bases de notre travail sur l'*Esprit et le symbolisme de la Démonologie monumentale du Moyen Age*, dont quelques fragments seront offerts successivement aux lecteurs de cette *Revue*.

EXPOSITION.

Le Démon est au Moyen Age, après Dieu, ou même avec lui, l'être qui a le plus occupé les esprits et les imaginations. C'est qu'en effet, le monde moral tout entier tourne autour de deux idées dominantes : le bien et le mal ; ce qui ne se termine point à l'un, aboutit fatalement à l'autre.

Les images de Dieu ne sont pas plus fréquentes sur les monuments du Moyen Age et sont certainement moins dramatiques que celles du mauvais Esprit, et les représentations des vertus y sont moins saillantes que celles des vices.

L'histoire des représentations du Démon est plus riche et plus pittoresque que celle des représentations de Dieu, parce que cet Esprit pervers est, par sa nature dégradée, plus près de notre humanité déchue, que l'essence pure et parfaite du Dieu de toute sainteté. Nous venons essayer ici d'exposer l'histoire des représentations du Démon, des Limbes et de la Géhenne entre le neuvième et le quatorzième siècle inclusivement. Si bouffonnes qu'elles nous semblent, elles eurent, sachons-le bien, leur raison et leur mysticisme; elles ont un sens doctrinal, une véritable mission beaucoup plus logique et plus grave qu'on ne l'a encore soupçonné, et les caractères qui nous paraissent en elles bouffons et grotesques sont, au fond, des allégories et des métaphores dans l'art.

Il est peu d'entre nos lecteurs qui n'aient vu dans les voussoirs de quelque portail d'église ou sur des retables d'au-

tel quelqu'une de ces géhennes béantes formées de gueules d'animaux dont le Moyen Age fit une expression des Limbes, du Purgatoire et de l'Enfer. L'art affectionnait cette image et en faisait le plus souvent un vaste cratère embrasé qu'il peuplait de têtes hurlantes, de démons torturant les âmes, quelquefois même de scènes en plusieurs actes, magnifiquement diversifiées et du caractère le plus dramatique. Il plaçait dans ses profondeurs des fourneaux découpés à jour, des chaudières à chair humaine et des poëles incandescentes : là les démons, armés de fourches, remuaient l'horrible mêlée qui bouillait sur le feu d'enfer : là, violentés par ces bourreaux, les réprouvés, pour leur supplice, renouvelaient parmi les flammes la représentation des actes les plus criminels et les plus dégradants de leur vie coupable. Ces intérieurs de la Géhenne étaient vulgarisés partout et décoraient en même temps les tympans de portail des églises ouvertes aux populations, et les vélins enluminés destinés aux grands et aux princes. Prouver qu'elles ne purent être et ne furent dans aucun temps des œuvres de pure imagination; exposer aussi l'origine des Béhémots et des figures difformes dont le corps est un composé d'animaux divers et qu'on voit, sous le nom de démons, figurer dans l'art catholique; montrer que ces types ne furent, ainsi que les gueules d'enfer, les puits béants et les géhennes, que des métaphores sérieuses empruntées à des sources graves et consacrées comme typiques à cause de la sainteté de leur origine et de leur luxe d'allusions; enfin, traduire ces figures dans notre langue positive, en citant nos autorités et en développant nos preuves, tel est le but de ce travail.

FÉLICIE D'AYZAC,

Dignitaire honoraire de la Maison impériale de Saint-Denis.

(*La suite au prochain numéro.*)

QUATRE JOURS

DANS LE PÉLOPONÈSE

DEUXIÈME ARTICLE *.

A huit heures un quart nous quittons Argos, toujours en voiture, car la route en plaine est encore assez bonne. A peu de distance de la ville, près d'un moulin, on nous signale un cimetière des plus primitifs; il n'a pas d'enceinte, et les tombes ne sont indiquées que par un amas de cailloux ou par un simple piquet. A neuf heures nous arrivons à un *khani,* misérable hutte isolée, bâtie au point où la route cesse d'être praticable aux voitures. On nous y fournit en plein air une table boiteuse, des escabeaux, de l'eau d'une propreté douteuse, et nous déjeûnons des provisions apportées par notre guide. Pendant notre modeste repas, cinq chevaux que Manuel avait retenus à Argos arrivent sous la conduite de deux *agoyates;* c'est le nom que l'on donne en Grèce aux loueurs de chevaux qui accompagnent les voyageurs auxquels ils ont fourni des montures. Deux de ces chevaux étaient destinés à porter les bagages. L'aspect de ces pauvres bêtes n'était pas engageant, mais leur harnachement l'était moins encore. Pour selle, un large bât de bois sur lequel Manuel

* Voir le numéro d'août 1861, page 401.

sangle une de ses couvertures; pour étriers, des cordes doubles; pour bride, une corde simple attachée à un anneau sous la ganache du cheval : tout cela ne composait pas un ensemble bien satisfaisant, et cependant nous vîmes le moment où même ces tristes moyens de transport allaient nous manquer. Tout paraissait prêt pour le départ, quand une querelle violente s'éleva entre Manuel et les deux agoyatês que paraissaient soutenir les habitants du *khani*, comme eux porteurs de poignards et de figures peu rassurantes. Déjà les agoyatês commençaient à décharger les chevaux, quand nous parvînmes à comprendre que cette querelle, qui semblait menacer de devenir sanglante, avait pour cause 5 drachmes (4 fr. 50 c.) que les agoyatês exigeaient au delà du prix convenu pour nous laisser passer par Némée, ce qui allongeait le chemin de deux ou trois heures. On conçoit qu'alors l'affaire fut bientôt arrangée, et, à dix heures un quart, nous pûmes monter à cheval et nous diriger vers Mycènes, pendant que les agoyatês, avec les chevaux de somme, se rendaient directement à Corinthe. En dix minutes nous étions au village de Karvati, et un quart d'heure après nous mettions pied à terre devant la Trésorerie d'Atrée, l'un des monuments les plus intéressants de l'antique Mycènes. On lui donne communément ici le nom de Tombeau d'Agamemnon.

Pausanias cite, parmi les édifices qu'il vit à Mycènes, des chambres souterraines où l'on dit qu'Atrée et ses enfants cachaient leurs trésors. Il ne donne pas la description de ces chambres souterraines, mais ce qu'il dit ailleurs du trésor de Minyas à Orchomène s'applique si parfaitement à l'édifice de Mycènes, qu'il est impossible de méconnaître l'identité de leur destination. Nous croyons, du reste, qu'il est plus que probable que le monument qui nous occupe fut à la fois un trésor et un tombeau. A l'exception de sa façade, il est en-

tièrement souterrain, et son aspect extérieur était celui d'un *tumulus*.

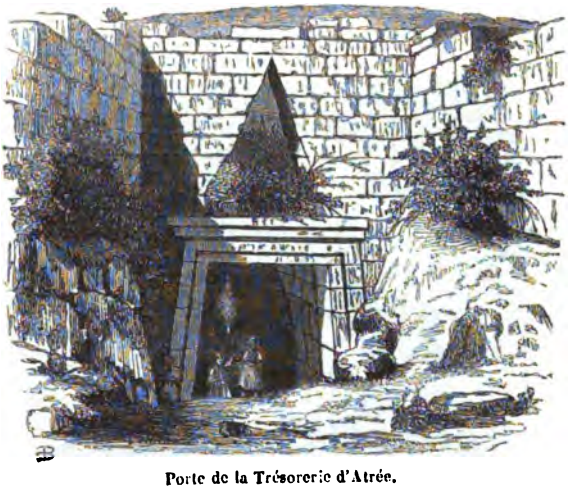

Porte de la Trésorerie d'Atrée.

Un corridor ou passage à ciel ouvert A, de 6m25 de largeur et 19m50 de longueur, formé par deux murailles de construction cyclopéenne, à assises régulières, conduit à la porte B, large de 3m17 à la base et de 2m32 au sommet; sa hauteur est de 6m30.

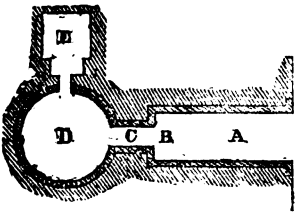

Plan de la Trésorerie d'Atrée.

La partie la plus remarquable de cette porte est le linteau qui est formé de deux énormes pierres juxtaposées; la plus grande a 8m15 de long sur 6m50 de profondeur, et 1m22 d'épaisseur; ce qui donne un cube de 64m63, dont on peut évaluer le poids à 168,684 kil. Au-dessus du linteau est une ouverture triangulaire qui put contenir quelque bas-relief ou qui, plus probablement, ne fut qu'une sorte de soupirail destiné à donner de l'air et de la lumière. Lorsqu'on a franchi la porte, on est étonné de l'énorme épaisseur

des murailles, formées d'une brèche grossière provenant des rochers du voisinage. Ces murailles n'ont pas moins de 6 mètres, et forment un corridor C par lequel on pénètre dans l'intérieur de l'édifice.

Vue intérieure de la Trésorerie d'Atrée.

On se trouve alors dans une grande salle circulaire D, de 14m30 de diamètre, surmontée d'une voûte de forme parabolique, dont la construction dénote la haute antiquité. Les voussoirs qui la composent sont simplement des assises horizontales, taillées circulairement à l'intérieur et posées en encorbellement les unes sur les autres. La hauteur de ces assises est partout d'environ 0m66. Des travaux que l'on exécutait ont dû mettre à découvert le sol antique qui se trouve à 1m40 au-dessous du sol actuel, et en même temps un soubassement formé d'assises plus hautes que les autres. L'élévation de la voûte sera de 13m80. Cette salle était entièrement revêtue de lames de bronze, retenues par des clous de même métal longs de 0m11 et fichés dans les interstices des pierres. Nous possédons un de ces clous qui en fut détaché par M. Raoul-Rochette ; il en reste encore en place

un certain nombre dans la partie la plus élevée de la voûte, où l'on ne peut atteindre; ils sont peu visibles, la voûte étant tout enfumée par les feux de bruyères sèches que les paysans allument pour éclairer les voyageurs. A droite de la rotonde est une salle plus petite E, creusée dans le roc, qui put être une sépulture; la hauteur de sa porte est de 2^{m}90, et sa largeur de 1^{m}50 à la base et 1^{m}30 au sommet. Au-dessus du linteau est une cavité triangulaire, comme à la grande porte; le caveau, entièrement creusé dans la brêche, est de forme rectangulaire, long de 8^{m}60, large de 6^{m}25. Sa hauteur sera de 6 mètres lorsque le sol sera entièrement déblayé[1].

En quittant la Trésorerie d'Atrée, nous sommes passés près d'un autre édifice du même genre entièrement enterré, et un quart d'heure de marche nous a conduits devant l'Acropole de Mycènes et la fameuse Porte des Lions.

Mycènes passe pour avoir été fondée par Mycénée dix-sept cents ans environ avant Jésus-Christ, puis, plus tard, considérablement augmentée et en quelque sorte fondée de nouveau par Persée, frère de Prœtus, vers l'an 1390. Le nom pluriel de Mycènes, Μυκῆναι, serait lui-même une preuve de cette double fondation, quand Apollodore[2] ne la confirmerait pas encore plus positivement en disant que Persée éleva des fortifications en avant de Mycènes et de Midéa. Plusieurs passages de Thucydide pourraient encore venir à l'appui de cette assertion.

On fait dériver le nom de Mycènes, soit de celui de son premier fondateur, soit du mot μύκης qui signifie en même temps *garde d'épée* et *champignon*. Selon plusieurs auteurs, ce serait à cette dernière signification qu'il faudrait s'arrêter,

[1] Voir, pour plus de détails, notre notice dans les *Monuments anciens et modernes* de J. Gailhabaud.

[2] Biblioth. l. II, c. 4, § 4.

une source qui désaltéra Persée ayant été découverte sous un champignon. Dodwell[1] propose une étymologie, moins admissible selon nous, quand il croit en avoir trouvé l'origine dans l'aspect de l'Acropole, qui rappellerait un peu, dit-il, la forme d'un champignon. Je préfèrerais sans doute, et comme plus vraie et comme plus poétique, la pensée de Nonnus[2], qui compare l'Acropole de Mycènes à une couronne murale.

Mycènes était une des plus belles villes du Péloponèse; Homère parle de la largeur de ses rues et lui donne l'épithète de *bien bâtie,* Εὐκτίμενον πτολίεθρον. L'histoire nous apprend qu'elle commença à perdre sa célébrité, sa puissance et sa population, dès l'époque de la destruction de la famille d'Agamemnon et le retour des Héraclides dans le Péloponèse, environ quatre-vingts ans après la ruine de Troie[3]. Les Argiens, jaloux d'avoir vu quatre-vingts de ses habitants partager la gloire des Spartiates au combat des Thermopyles, mirent fin à l'existence de cette malheureuse ville, peu de temps après l'invasion des Perses, c'est-à-dire dans la 78e olympiade (468 avant Jésus-Christ). La place ayant été complètement détruite, une partie de ses habitants se refugia à Cléonée, d'autres en plus grand nombre se retirèrent en Macédoine et le reste vint s'établir à Cérynée, dans l'Achaïe[4]. Mycènes avait existé neuf cent vingt-deux ans depuis sa seconde fondation par Persée.

Elle ne fut jamais repeuplée, et il paraît que ses vestiges mêmes restèrent presque ignorés. Il est singulier cependant que Strabon, qui alla à Corinthe, à très-peu de distance de

[1] Dodwell (Edw). *Views and descriptions of Cyclopian or Pelasgic remains in Greece and Italy.*

[2] *Dionys.* l. xli.

[3] Strabon. *Géogr.* l. viii.

[4] Hérod. l. ix. — Diod. l. ii. — Pausan. l. vii.

Mycènes, ait pu avancer qu'il n'en restait plus aucune trace. Du reste, ce n'est pas la seule fois que ce géographe ait ainsi effacé de la carte des villes, qui, aujourd'hui encore, offrent des ruines considérables. Pausanias, qui écrivit cent cinquante ans après Strabon, indique plusieurs des édifices que l'on voit encore aujourd'hui à Mycènes. Il est fâcheux toutefois que ce voyageur, qui décrit avec tant de soin la royale Argos, ne soit pas entré dans quelques détails sur les monuments de sa malheureuse rivale, qui, étant une ville toute militaire, nous eût présenté des notions du plus haut intérêt. Les constructions nombreuses qui existent encore sur le sol de cette antique cité méritaient plus qu'une simple mention.

L'Acropole de Mycènes s'élevait sur une colline située entre deux hautes montagnes coniques qui la commandaient entièrement, selon Plutarque; le premier nom de cette colline était Argion. La colline est séparée du côté du nord de la montagne voisine par un vallon profond et rocailleux ; sur tous les autres côtés, ses flancs sont plus ou moins escarpés; à l'est cependant, elle est attachée à la montagne par une étroite langue de terre.

L'Acropole de Mycènes est un long triangle irrégulier, s'étendant à peu près de l'est à l'ouest. La muraille qui l'entoure suit les sinuosités du roc; elle n'est point flanquée de tours, quoiqu'en ait dit M. de Stackelberg[1], qui prétend que, de distance en distance, il en a vu quelques-unes dépassant encore un peu le sommet du mur. M. Blouet[2] fait remarquer avec raison qu'à cette époque on ignorait ce système de défense. W. Gell[3] toutefois signale aussi une espèce de tour ou bastion, mais il en reste trop peu de chose pour pouvoir ap-

[1] *La Grèce, Vues pittoresques et topographiques.*

[2] *Expéditions scientifiques de Morée.*

[3] *Probestücke von Stadt-Mauern des alten Griechanlands.*

précier complètement sa forme et sa destination primitive. Les murailles présentent trois appareils différents de construction cyclopéenne ; les unes sont formées de polygones irréguliers ; les autres, de blocs grossièrement équarris, rangés par assises horizontales, de hauteurs inégales et dont les joints tombent indifféremment sur des pleins ou sur d'autres joints ; enfin le troisième appareil ne diffère du second que par la taille plus soignée des blocs qui le composent[1].

Trois portes donnaient accès dans la citadelle : la principale, située à l'ouest, est la célèbre *Porte des Lions ;* la seconde, plus petite, située au nord[2], est formée de deux montants carrés supportant deux gros blocs servant de linteaux. On voit encore dans les jambages les trous qui reçurent les gonds. Enfin, Dodwell[3] signale une porte plus petite encore, de forme aiguë au sommet ; mais elle est à peine visible, ensevelie qu'elle est sous les décombres et les broussailles.

La Porte des Lions paraît dater de l'époque de la seconde fondation de la ville par Persée. On y arrivait par un passage long de 17 mètres sur une largeur de 10 mètres, qui la mettait en communication avec la ville, disposition analogue à celle que nous avons signalée à la Trésorerie d'Atrée. Les murs qui forment ce passage sont composés de grands blocs de pierres rectangulaires, posés par assises horizontales, joints sur joints. Cette porte est encore probablement dans le même état où elle se trouvait lorsque Pausanias parcourait la Grèce. Le sol, très-exhaussé et couvert de broussailles, empêche d'en saisir l'ensemble et les proportions ; cependant, selon Dodwell, sa hauteur totale dut être de $5^{m}35^{c}$ environ ; la lar-

[1] Nous avons dit ailleurs quelles inductions on pouvait tirer de cette variété d'appareil.

[2] Voyez la gravure en tête de notre premier article, p. 401.

[3] *Views and descr. of Cyclopian or pelasgic remains in Greece and Italy.*

geur, dans la partie supérieure, est de 3^m; la longueur du seuil devait être un peu plus considérable. Le linteau consiste

Porte des Lions.

en une seule pierre de 4^m80^c de longueur, 2^m de hauteur et 1^m20^c d'épaisseur. Les portes pliantes et qu'on assujettissait par des barres, jouaient sur des pivots dont les tourillons, d'environ 0^m08^c de profondeur, sont encore visibles sur la surface intérieure du linteau. Cette porte doit surtout sa célébrité au bas-relief qui la surmonte et qui lui a donné son nom.

Ce bas-relief, sans doute le plus ancien exemple que nous possédions de l'art des âges héroïques qui ont précédé la guerre de Troie, est sculpté dans une pierre triangulaire, encastrée au dessus de l'architrave, large de 3^m20^c à la base, haute de 2^m90^c et épaisse de 1^m70^c [1].

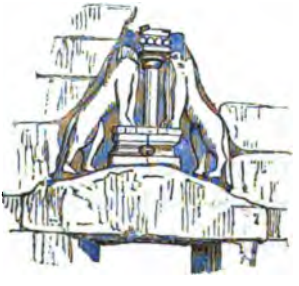

Bas-relief.

[1] Ce bloc a été pris tour à tour pour un marbre ou pour un basalte vert : « C'est une erreur, dit M. Blouet, aussi bien dans un cas que dans l'autre. C'est un calcaire très-fin, semblable à ceux que l'on trouve encore en Messénie et en Arcadie. »

Au centre du bas-relief s'élève une sorte de pilier semi-circulaire, qui offrirait quelque analogie avec l'ordre dorique, n'était qu'à l'inverse de l'usage, il diminue sensiblement de haut en bas. Le chapiteau est composé de trois annelets, à quelque distance les uns des autres ; l'abaque est celui de l'ordre dorique ; il supporte quatre corps ronds, qui sont à leur tour surmontés d'un second abaque semblable au premier. La base consiste en un simple tore reposant sur un soubassement composé de deux plinthes séparées par une scotie. Aux côtés du pilier se dressent deux animaux qui semblent servir de supports, et qu'en terme de blason on désignerait par l'épithète de *rampants*. Les pattes de devant s'appuient sur le soubassement du pilier, tandis que les pattes de derrière reposent sur l'architrave de la porte. Les queues, à la vérité, ressemblent peu à celles des lions ; les têtes manquent et ont sans doute été brisées à l'époque de la destruction de Mycènes par les Argiens, de sorte qu'on ne peut connaître si elles étaient tournées d'un côté ou de l'autre, ou si elles étaient de face. Cependant il serait impossible d'adopter l'opinion de Clarke, qui croit y voir des tigres ou des panthères[1]. Quand même les preuves tirées du symbolisme, que nous donnerons plus loin, ne sembleraient pas satisfaisantes, les restes de crinière que l'on reconnaît encore à l'animal de gauche, les pattes qui sont parfaitement accusées, suffiraient pour détruire toute espèce de doute. D'ailleurs, Pausanias dit en termes précis, et c'est Clarke lui-même qui le cite : « Il reste encore une partie de l'enceinte et une porte sur laquelle sont placés des lions[2]. »

Quoique cet antique bas-relief ait été fait au marteau et

[1] *Travels in various countries of Europa, Asia, and Africa.*
[2] *Corinth* c. XVI.

paraisse un peu roide et lourd de forme, il n'en a pas moins un caractère sévère qui produit une vive impression. Il paraît difficile d'indiquer d'une manière certaine la pensée qui a présidé à cette singulière composition; mais, en examinant les restes de sculptures mithriaques de la Perse, tels que nous les connaissons par les ouvrages de Tavernier, Chardin, Thévenot, Ker-Porter, etc., on trouve dans quelques-uns de leurs symboles tant de ressemblance avec ceux représentés à Mycènes, qu'il est impossible de ne pas reconnaître une donnée unique, une origine commune. Partout on retrouve ce même pilier, qui évidemment n'est autre chose que l'autel du feu, le πυραιθεῖον, l'*atschdan* qu'on retrouve sur les médailles des rois perses de la dynastie des Sassanides, médailles si connues par l'excellent ouvrage de notre savant ami Adrien de Longpérier [1].

Médaille d'Artaxerce Ier.

On sait que c'était sous une forme analogue que les Perses représentaient souvent le soleil comme emblème du principe générateur. A Amyclée, un pilier était de même l'image symbolique d'Apollon. Le lion est bien connu pour être l'emblème de Mithra [2], et il est sans cesse répété dans les sculptures persanes. Les prêtres de ce Dieu, selon Porphyre, portaient

[1] *Essai sur les médailles des rois perses de la dynastie Sassanide.* In-4, 1840.

[2] Voy. le torse de Mithra du musée d'Arles. E. Breton et de Jouffroy, *Introduction à l'Histoire de France.* Pl. VII.

même le nom de *lions*. Ces divers symboles, dit Diodore, avaient été empruntés à l'Égypte.

Des relations intimes existèrent longtemps entre les Spartiates et les Argiens, et il est avéré que les rites religieux des premiers, en ce qui touchait le culte du soleil, étaient les mêmes que ceux des Perses; car les Spartiates sacrifiaient à ce dieu des chevaux sur le Taygète, comme c'était aussi la coutume des Perses[1]. Ce culte fut probablement introduit dans la Grèce lors des premiers rapports qui existèrent entre les deux pays, suivant Hérodote et Xénophon, ou par les premières colonies égyptiennes. Dodwell suppose même que le bas-relief qui nous occupe pourrait avoir été apporté par elles des bords du Nil, comme une sorte de palladium. Cette conjecture nous paraît démentie par le style même de la sculpture, qui diffère très-notablement de l'ancien style égyptien.

Resterait à expliquer les quatre boules ou plutôt les quatre disques qui surmontent le pilier; car, ainsi que le fait remarquer Dodwell, ces objets présentent une surface plane et non sphérique. On a voulu y voir le symbole des révolutions de la lune, des quatre saisons, des quatre yeux qui, suivant Meursius, se voyaient au simulacre d'Apollon à Amyclée. Peut-être ces quatre disques ne sont-ils simplement que l'extrémité des bûches placées sur l'autel, et ce qu'on a pris pour un second abaque n'est-il que le profil d'autres pièces de bois placées en travers. Cette hypothèse, toute prosaïque qu'elle est, ne me paraît pas dénuée de vraisemblance, d'autant plus que le tout était surmonté d'une flamme, ainsi que l'indique la forme même du bas-relief, qui se terminait en pointe, et comme ne permettent pas d'en douter les divers exemples que nous avons cités.

[1] PAUSANIAS. *Lacon.*

Dans l'intérieur de la citadelle se trouvent plusieurs citernes de différentes formes: telle a paru à Dodwell avoir dû être la destination d'une chambre circulaire creusée dans le roc, et d'une forme analogue à celle de la Trésorerie d'Atrée. Une autre citerne taillée dans un rocher de brèche est revêtue de stuc. Les Romains ne paraissent pas avoir eu d'établissement à Mycènes, et cependant, tel est l'état de conservation de ce revêtement, qu'on ne sait comment l'expliquer après tant de siècles. « Une semblable excavation, dit Clarke, s'observe à l'Acropole d'Argos; la nature poreuse de la brèche rendait l'emploi du stuc indispensable; ainsi se trouve expliquée la fable des Danaïdes, forcées sans doute de remplir la citerne d'Argos. » Dans l'Acropole de Mycènes, on reconnaît, en quelques endroits, des fondements d'habitations. A l'extrémité orientale sont des murs qui ont dû former l'enceinte d'un édifice irrégulier; ce sont sans doute les restes du palais des Atrides. Au point le plus élevé de la colline, quelques substructions paraissent appartenir à un âge moins reculé; on y a trouvé des monnaies romaines. Tite-Live[1] nous apprend que le général Quintius et le roi Attale eurent une entrevue avec Nabis, sur le site de Mycènes, avant la réduction d'Argos.

De la seconde porte dont j'ai parlé part encore l'ancien chemin qui descendait rapidement dans la ville. D'un côté, un parapet de pierres taillées et parementées en dedans garantit des précipices; de l'autre, s'élèvent les murs de l'Acropole. Dodwell remarque, comme une exception, qu'en entrant on avait à gauche les murailles, et il en conclut que le bouclier attaché au bras gauche pouvait protéger l'assiégeant;

[1] « Non loin d'Argos est un endroit appelé Mycénique, *Mycenica*; on convint de s'y réunir. » (l. XXXII, § 39).

mais que, d'un autre côté, les assiégés, dans leurs sorties, trouvaient le même avantage pour se défendre des attaques de l'ennemi.

Indiquons encore, parmi les antiquités de Mycènes, la culée d'un pont jeté sur le torrent qui contournait au sud la base de l'Acropole, et à dix minutes au nord-ouest de celle-ci, au milieu d'un champ, une espèce d'*allée couverte*, composée de quelques assises pélasgiques, supportant trois énormes pierres plates. Ce passage, qui aujourd'hui sert d'abri aux troupeaux, a encore 4^m de profondeur, 2^m de largeur et 1^m30^c de hauteur ; il paraît avoir été l'entrée d'un troisième édifice souterrain, dans le genre de la Trésorerie d'Atrée.

A onze heures un quart, nous quittons Mycènes, au bas de laquelle se trouve la plaine d'Argos ; nous traversons celle-ci à son extrémité, et, laissant à droite le sentier qui conduit à Corinthe, nous entrons dans un long défilé, arrosé par une petite rivière qu'à chaque instant nous sommes forcés de franchir à gué pour chercher la rive la moins impraticable, et dont souvent le lit même nous sert de route. Nous remontons son cours, ombragé de lauriers-roses, de myrthes, d'arbousiers, d'agnus-castus, etc. L'étroite vallée est formée par deux chaînes de montagnes assez hautes, tout hérissées de rochers. Des animaux de toutes sortes animent ce beau paysage : des chèvres bondissent sur les hauteurs ; de nombreuses colombes voltigent d'arbre en arbre, des serpents fuient sous les pieds de nos chevaux et font frémir les broussailles, de grosses tortues traînent péniblement leur lourde carapace brune, luisante et très-bombée, et une gypaëte, posée à quelques pas, nous regarde tranquillement passer en fixant sur nous son œil tricolore.

A une heure et demie nous faisons halte un moment, auprès d'un moulin à eau, entouré de noyers, de peupliers, de

mûriers, d'oliviers; nous nous croirions dans l'une des plus riantes vallées de la Provence. Après vingt minutes de repos, nous gravissons le mont *Tritos*, nous en descendons le versant septentrional au milieu des rochers et par une gorge presque impraticable; nous sommes dans la plaine de Némée. Cette plaine, de peu d'étendue, est entourée de montagnes d'une médiocre élévation; elle est fraîche, fertile et couverte de nombreux troupeaux; le paysan y pousse encore devant lui l'araire primitif, sans roues et à un seul manche. Nous passons près des ruines d'une chapelle chrétienne, construite des fragments d'un monument antique, fragments dont la proportion est trop petite pour faire supposer qu'ils aient pu appartenir au temple de Jupiter Néméen, auprès duquel, à 2 h. 40 m., nous mettons pied à terre. Pausanias parle de ce temple comme d'un édifice remarquable, bien que déjà, de son temps, il n'eût plus ni toit ni statue. Ce monument, qui date de la fin du IVe siècle avant Jésus-Christ, est bouleversé d'une manière incroyable; il n'en reste debout que trois colonnes, une seule de la façade et deux plus petites du *pronaos*.

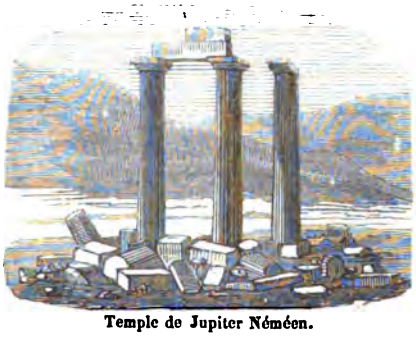

Temple de Jupiter Néméen.

La première avait 1^{m}60^{c} de diamètre à la base; sa hauteur était de 10^{m}20^{c} ou six diamètres. Les colonnes du *pronaos* n'ont que 9^{m}10^{c} de hauteur. Toutes trois conservent leurs

chapiteaux doriques, mais celui de la colonne du frontispice est brisé en partie. La colonne elle-même ne se soutient que par un miracle d'équilibre, un tiers du dé sur lequel elle pose étant détruit. Le temple était hexastyle et périptère ; le mur de la *cella* se terminait par deux antes, entre lesquelles s'élevaient les deux colonnes restées debout. Les assises de la *cella* existent encore sur plusieurs rangs, ainsi qu'une partie du pavé et de la muraille qui séparait le sanctuaire de l'opisthodome.

Sur une montagne qui fait face au temple, on aperçoit à une assez grande hauteur une grotte qui paraît être celle que Pausanias désigne comme ayant été le repaire du lion de Némée, tué par Hercule. Il n'est guère admissible qu'il ait jamais existé de lions en Grèce, mais enfin la distance de la grotte au temple est de 15 stades, nombre indiqué par Pausanias, et il est évident que la grotte que nous voyons aujourd'hui est bien celle qui, dès l'antiquité, était consacrée par la tradition.

En quittant le temple et nous dirigeant vers l'est, nous marchons en plaine pendant un quart d'heure, puis nous commençons à gravir la montagne par un sentier étroit et difficile. Bientôt nous trouvons la fontaine Adrastée, mentionnée par Pausanias ; elle est entourée d'une foule de femmes albanaises, au teint hâlé, au costume pittoresque, composé d'une longue chemise en grosse toile brodée en vert ou en rouge au bas et au col, et d'une sorte de paletot de grosse bure blanche, généralement brodé en noir ; elles conduisent de longues files de mulets, seul moyen de transport possible en ce pays. Nous avons encore, dans le reste de la journée, rencontré plusieurs de ces caravanes, guidées par des femmes. Rarement nous voyons des hommes ; quelques-uns sont armés de fusils, tous ont le couteau à la ceinture. Nous traversons de longs pla-

teaux raboteux, inégaux et sans routes, laissant à droite une colline portant des traces de fondations, quelques pans de murailles, quelques fragments de colonnes cannelées, seuls restes de la ville de Cléones, célèbre par son temple de Minerve et les tombeaux d'Euryte et de Ctéate, tués par Hercule. Une pente de rochers abrupts, que force est de descendre à pied, en abandonnant nos montures à leur instinct, nous conduit à un torrent assez large, dont le lit, presque à sec, nous offre le chemin le plus praticable que nous ayons rencontré depuis Mycènes; bientôt, contournant une montagne, nous nous trouvons sur un plateau d'où nos yeux embrassent un admirable tableau. A nos pieds, sur la gauche, la plaine de Sycione s'étend jusqu'au golfe de Lépante ou de Corinthe; en face, au-delà du golfe, s'élèvent les montagnes de la Phocide et de la Béotie que domine la cime neigeuse du Parnasse; à notre droite enfin se dresse l'Acro-Corinthe, dont depuis longtemps nous apercevions le sommet. La nuit était venue quand nous atteignîmes la plaine, dans laquelle il nous fallut encore marcher une heure sur une assez bonne route, bordée de lauriers roses en fleurs. Enfin, après avoir répété et commenté vingt fois le proverbe que nous trouvions trop vrai: *Non licet omnibus adire Corinthum*, nous nous trouvons au milieu de ruines amoncelées; nous sommes à Corinthe, dont le tremblement de terre du 21 février 1858 n'a pas épargné une seule maison. A huit heures et demie, après dix mortelles heures de fatigue, nous mettons pied à terre sur une espèce de place, au delà de laquelle des baraques éclairées semblent annoncer une foire; c'est là que campent les habitants depuis la destruction de la ville. Quant à nous, on nous assigne pour demeure une maison que les rats mêmes ont abandonnée, et qui ne se soutient qu'en s'appuyant sur ses voisines qui lui demandent le même secours. Nos agoyatês

et leurs chevaux sont déjà installés dans le rez-de-chaussée; un escalier de bois, auquel manquent la rampe et la moitié des marches, conduit extérieurement à l'unique étage. Charitablement nous le laissons essayer par les porteurs de bagages, puis nous nous hasardons à notre tour. Dans une grande salle délabrée, sans porte ni fenêtres, Manuel dresse nos lits de fer et nous sert le souper qu'il vient de préparer à la hâte et auquel il a pu joindre un lièvre acheté en route à un berger albanais. Nous soupons vite et de bon appétit, et nous nous jetons sur nos lits, à la grâce de Dieu. Manuel s'étend dehors, sur l'escalier, et nous sert de porte.

Le 14, nous nous éveillons de grand matin; la maison ne s'est pas écroulée sur nous et nous avons passé une assez bonne nuit; cependant, nous nous ressentons de la rude journée de la veille, et on nous en promet encore une plus longue et plus pénible encore pour gagner Mégare par la route de *Kakiscala* (mauvaise échelle), dont le nom seul n'est guère encourageant. On nous dit bien que dans ce défilé des *Roches scironiennes*, si tristement célèbre dans l'antiquité, nous ne trouverons plus ce fameux brigand qui précipitait les voyageurs à la mer après les avoir dépouillés, et que depuis longtemps Thésée a fait subir à Sciron la peine du talion; cela est rassurant, sans doute, mais ne suffit pas pour nous décider à faire seize heures de marche sur des montures si piètrement harnachées. Nous faisons partir sur l'une d'elles Manuel, qui, traversant l'isthme, doit nous préparer à Kalamaki, sur le golfe d'Égine, un mode de transport moins fatigant.

A cinq heures du matin, accompagnés d'un guide du pays, nous commençons à pied l'ascension de l'antique Acropole de Corinthe, citadelle formidable, dont Aratus ne put s'emparer que par trahison, de l'Acro-Corinthe, montagne élevée

de 575 mètres, en partie calcaire, en partie volcanique, car sur ses flancs j'ai trouvé des laves et des fragments de basaltes prismatiques. Le chemin est assez facile, et souvent on trouve des parties de chaussées pavées, remontant sans doute à l'époque de la domination vénitienne. A six heures un quart nous étions à l'entrée de la citadelle, aujourd'hui entièrement abandonnée; nous franchissons trois portes, encore munies de leurs herses; le linteau de la troisième est formé de deux colonnes antiques, juxtaposées horizontalement. L'enceinte franque s'élève en partie sur des constructions helléniques; la partie la mieux conservée de celles-ci accompagne la troisième porte; ce sont deux tours carrées, de la dernière époque pélasgique, composées d'assises en bossage bien appareillées et souvent à joints obliques. La conservation de la tour de droite est surtout complète. Deux sommets sont renfermés dans l'enceinte de l'Acro-Corinthe; le moins élevé se trouve à l'ouest, et ses fortifications sont vénitiennes; le plus haut que nous gravissons, et qui se dresse à l'est, n'est plus qu'un rocher couvert de plantes aromatiques et terminé par un plateau portant une enceinte carrée, de construction hellénique, en grande partie détruite. Une chapelle turque, ruinée, y a remplacé le temple de Vénus, *au pied duquel*, dit M. Beulé, *jaillissait et jaillit encore la fontaine Pirène, célèbre parmi les poètes par le volume et la fraîcheur de ses eaux, où le cheval Pégase se désaltérait quand il fut saisi par Bellérophon* [1]. De ce point élevé et par un temps clair, l'œil embrasse à la fois cet isthme célèbre par ses jeux en l'honneur de Neptune, pont gigantesque jeté entre le Péloponèse et le continent de la Grèce, les côtes de l'Argolide, de la Béotie et de l'Attique, que dominent les sommets du

[1] *L'architecture au siècle de Pisistrate*, 1860.

Parnasse, de l'Hélicon et du Cithéron. A l'ouest se déploie le golfe de Corinthe ou de Lépante, dont le nom moderne rappelle la victoire remportée en 1571, par don Juan d'Autriche sur les Turcs, dont elle arrêta les envahissements, tandis qu'à l'est, dans le golfe d'Égine, la vue de Salamine fait battre le cœur au souvenir de cette autre victoire qui sauva la Grèce du joug des Perses. Malheureusement nous ne pouvons jouir que séparément de chacun des traits de ce merveilleux tableau; d'épais nuages nous environnent, mais de temps en temps le vent les écarte, les déchire, et une partie du panorama nous apparaît.

L'intérieur de l'Acro-Corinthe contient les ruines d'une véritable ville où la population entière pouvait chercher un refuge; aussi y trouve-t-on pêle-mêle des constructions de tous les siècles, de nombreuses citernes de diverses époques, d'anciennes colonnes de vert et de rouge antiques, de *cipollino*, de granit, etc., les unes couchées, les autres debout, mais toutes hors de leur place primitive, deux bains turcs, une petite mosquée dont le vestibule est rempli de boulets et de bombes, une église grecque consacrée à saint Dimitri, plusieurs fontaines turques, etc.

A l'ouest de l'Acro-Corinthe, sur une pointe un peu moins élevée, est une petite forteresse construite par le prince Guillaume Geoffroy, qui l'appela *Montesquiou*, Μοῦντεσκοῦϐε; elle est nommée aujourd'hui Πέντε Σκυφία, les cinq coupes.

En descendant de la citadelle, nous trouvons, au pied de la montagne, une fontaine turque construite de débris plus anciens; les piédroits ont pour impostes deux marbres byzantins, portant chacun un monogramme du Christ que les Musulmans avaient respecté, faute, sans doute, d'en comprendre la signification. Du reste, j'ai reconnu aussi plusieurs croix et monogrammes sur les murailles intérieures du fameux châ-

teau des Sept-Tours, à Constantinople, occupé cependant par les Turcs depuis le XVe siècle.

Temple de Corinthe.

A peu de distance de la fontaine, en allant vers la ville, on voit s'élever sur une sorte d'esplanade les ruines d'un temple qui fut consacré, soit à *Minerve Chalinitis* (Minerve au frein), soit à *Junon Bunéenne ;* ces deux attributions pouvant être suggérées par la lecture de Pausanias. Ce temple, le plus ancien de la Grèce [1], remonte aux dernières années du VIIe ou aux premières années du VIe siècle avant notre ère. Dorique, hexastyle et périptère, il avait 20 mètres de largeur, six colonnes à la façade et treize aux ailes, en comptant deux fois les colonnes d'angle. Sept colonnes, disposées en équerre, sont encore debout ; cinq regardant l'occident ont appartenu à la façade postérieure, au *posticum ;* trois, en comptant de nouveau la colonne d'angle, firent partie de l'aile méridionale. Elles sont d'un seul morceau de tuf grossier, autrefois

[1] Beulé, *Etudes sur le Péloponèse.*

revêtu de stuc colorié, et portent de nombreuses cavités creusées par les Turcs qui en avaient fait l'appui de quelques misérables demeures. Leur diamètre, à la base, est de $1^{m}70^{c}$, et leur hauteur de $6^{m}50^{c}$ ou cinq diamètres et demi seulement, proportion la plus courte dont on connaisse un exemple dans l'antiquité grecque. Les cannelures sont déjà au nombre de vingt, particularité remarquable, car le plus ancien dorique n'en a ordinairement que seize. Les colonnes, à l'exception d'une seule, conservent leurs larges et pesants chapiteaux; deux sont isolées, mais les autres portent encore une partie de leur architrave, un peu dérangée seulement par le dernier tremblement de terre [1]. Ces ruines, rongées à la base, déjetées, brisées, hors d'aplomb, ne semblent se soutenir que par un miracle d'équilibre, et cependant elles ont échappé à la catastrophe qui vient de renverser la ville entière, dont les maisons étaient, à la vérité, fort légèrement et fort mal bâties. On a renoncé à relever Corinthe, et on a bâti une nouvelle ville sur le bord du golfe, à deux milles de l'emplacement de la ville antique, et à peu près au lieu où existait le *Léchée*, l'ancien port de Corinthe.

Dans le bas de Corinthe, qui s'étendait sur un sol légèrement incliné, sont les restes assez considérables d'un édifice romain de la décadence, des Thermes sans doute. Plus bas encore on voit les ruines d'un petit bain turc, où l'on retrouve toutes les divisions des bains antiques, *hypocauste, apoditerium*, *caldarium, balneum,* etc. Non loin de là, une église renversée par le tremblement de terre nous présente encore son porche, soutenu par deux colonnes antiques de marbre blanc.

[1] Pour plus amples détails, v. *l'Architecture au siècle de Périclès*, par E. Beulé, 1860.

A onze heures et demie, Manuel est de retour de sa course à Kalamaki; à midi nous quittons Corinthe sur une longue charrette à quatre roues, traînée par deux chevaux vigoureux et chargée de nos bagages sur lesquels nous nous installons tant bien que mal. A dix minutes, à l'est de la ville, nous nous arrêtons un instant pour visiter un amphithéâtre antique; creusé dans le roc par les Romains, il est peu profond et assez étendu. Quelques gradins existent encore, mais sous la couche de pierre peu épaisse dans laquelle ils sont taillés se trouvait la terre qui, en beaucoup d'endroits, s'est éboulée, formant des grottes et laissant les gradins suspendus. Dans cette partie inférieure durent exister des gradins construits, mais ils ont disparu. Pausanias n'ayant point parlé de ce monument, M. Beulé suppose, avec toute vraisemblance, qu'il n'existait pas encore à l'époque de son voyage.

Nous remontons dans notre char; la route est fort médiocre et très-inégale; une beaucoup meilleure traverse l'isthme; au nord elle a été tracée par le *Lloyd* autrichien, dont les bateaux déposent les voyageurs à Loutraki, sur le golfe de Lépante, pour les rembarquer à Kalamaki, sur le golfe d'Égine, évitant ainsi de faire le tour de la Morée. Bien entendu qu'en mai 1859 la guerre de la France contre l'Autriche avait interrompu ce service.

A 3 kilomètres environ de Corinthe se trouve le village d'Hexamili, qui doit son nom à la muraille, longue d'environ six milles qui traverse l'isthme, boulevard bien souvent démoli et reconstruit, et qui avait été élevé une première fois après la mort de Léonidas aux Thermopyles; il fut rétabli en dernier lieu par les Vénitiens, en 1696; il n'en est pas moins entièrement démantelé aujourd'hui. En approchant de Kalamaki, nous voyons des restes de cette muraille, les ves-

tiges d'un canal commencé par les Romains pour réunir les deux golfes, l'emplacement bien indiqué d'un stade et l'enceinte d'une vaste acropole de construction hellénique.

A une heure quarante minutes nous mettions pied à terre à Kalamaki, l'antique *portus Schœnus*, situé au fond du golfe d'Égine. Ce n'est qu'un village s'étendant sur une plage sablonneuse, et plus ruiné encore que Corinthe par le dernier tremblement de terre. A trois heures, nous nous embarquons sur une sorte de goëlette, montée par un matelot, deux mousses et un patron qui parle italien et prend le titre pompeux de capitaine. La mer est très-calme, mais le vent, lorsqu'il souffle, nous est contraire. Bientôt il tombe tout-à-fait; aussi notre navigation de Kalamaki à Mégare, qui, avec un bon vent, s'accomplit en deux heures, semble-t-elle devoir se prolonger indéfiniment. Heureusement nous avons des provisions, nous dînons de bon appétit, et quand la nuit est venue, nous nous couchons sur le pont, enveloppés dans des couvertures; la lune brille du plus vif éclat, les flots nous bercent mollement, et, malgré la dureté de notre couche, nous ne tardons pas à nous endormir.

A trois heures du matin, je suis réveillé par le froissement de la chaîne que l'ancre entraîne à travers l'écubier. « Nous sommes arrivés, » dit le capitaine. Je ne vois qu'une plage déserte, celle de *Tripa*, qui sert de port à Mégare ; la ville est à 3 kilomètres dans les terres. Manuel part et va y chercher un cheval pour le bagage. A cinq heures et demie nous débarquons, et en cinquante minutes nous arrivons à pied à Mégare.

ERNEST BRETON.

(La fin au prochain numéro).

UN AUTEL DES ROGATIONS

Au fléau des invasions barbares dans les Gaules pendant le Ve siècle vinrent s'ajouter, sur plusieurs points, la famine, les tremblements de terre et les épidémies.

Au rapport de Sidoine Apollinaire, on ouït, dans la vallée du Rhône, des clameurs retentir dans les forêts, on vit, pendant la nuit, des flammes s'élancer du sein des montagnes, et les bêtes sauvages se réfugier effrayées dans l'enceinte des cités.

A tant de calamités l'évêque de Vienne, saint Mamert, ne pouvait opposer que des prières. Il institua les processions des Rogations.

C'est pour conjurer tant de fléaux et surtout la stérilité du sol, que ces processions ont lieu dans la campagne, au milieu des champs qui, chaque année, recèlent l'abondance ou la disette. Une chapelle isolée est souvent choisie pour but extrême du parcours, et à défaut de chapelle, une croix de pierre et plus souvent une simple croix de bois plantée à la bifurcation des chemins. Mais ce qui paraît être beaucoup plus rare, et c'est ce motif qui nous engage à le mentionner, c'est un autel élevé à ciel découvert, au milieu des champs.

Celui dont nous présentons un dessin est, on le voit, d'une forme toute moderne, il ne peut, par son style, offrir le même intérêt qu'une œuvre du Moyen Age, mais l'art chrétien lui assigne ici sa place entre la simple croix et la chapelle.

Deux niches, contenant des peintures protégées par une grille, sont creusées dans le massif de cet autel. Un tronc est

placé dans le centre. Une image que le temps altère bientôt est collée chaque année sur la porte de son tabernacle. Au

jour de sa visite, il est décoré de feuillages et de fleurs, et la table est couverte d'une nappe par les soins des fidèles du voisinage. Les enfants de chœur viennent déposer leurs flambeaux sur les gradins, et c'est du haut de ses marches que la bénédiction est donnée aux récoltes naissantes, à la fleur des fruits.

Cet autel est situé dans la paroisse de Saint-Pierre de Ruons, au diocèse de Viviers.

DE SAINT-ANDÉOL.

CHRONIQUE.

La Société des Bibliophiles de Touraine doit publier prochainement un recueil de documents relatifs à l'histoire des artistes de cette province. On y trouvera de précieux renseignements sur l'école tourangelle dont l'essor fut arrêté par le mouvement de la Renaissance, et qui compte au nombre de ses célébrités Jean Fouquet, Michel Colomb, Jean Poyer, les frères Juste, les frères Clouet, etc.

—Le *Glaneur* de Saint-Quentin signale une intéressante découverte qui a eu lieu dans la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, à l'église collégiale de Saint-Quentin ; elle a trait aux procédés de construction du gros-œuvre. Dans un pan de mur de cette chapelle qui date, comme on sait, du XIIe siècle, et sous une peinture en détrempe, on voit gravé en creux le dessin géométral complet d'une rose de grand vitrail, à laquelle se rattachent des lignes de construction tracées à l'outil, dépendant, sans nul doute, d'une épure. Ce dessin présente une analogie frappante avec celui de la grande rosace de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres. Autour d'une rose centrale à douze lobes, rayonnent douze colonnes à larges chapiteaux portant des arcs circulaires entre lesquels s'inscrivent douze autres roses à huit lobes. La composition, de main de maître, a le caractère solide et élégant de l'architecture de l'aile nord du second transsept ; et tout porte à croire que c'est le dessin à échelle réduite de la rose qui remplissait l'ogive de la baie du premier étage, avant sa reconstruction au XVIe siècle. Cette cha-

pelle, bien située pour cet office, servait sans doute, pendant la construction, de salle de surveillance des maîtres de l'œuvre, et c'est là que devaient s'étudier les plans ; les dessins dont il s'agit sont bien à hauteur d'épaule et ont dû être tracés sur place. M. Bénard, qui a trouvé et relevé ces traces précieuses, en fera l'objet de recherches qui pourront jeter quelque jour sur cette question. Il est regrettable que l'autel, qui a déjà occasionné des mutilations, empêche encore de voir et d'étudier l'ensemble et les détails de ces peintures.

— Depuis quelques années, on forme, aux Archives de l'Empire, une collection d'empreintes prises sur les sceaux originaux, collection qui est arrivée au chiffre de 15,000 types. On ne se bornera pas à reproduire ainsi les sceaux conservés au dépôt de Paris. M. Demay l'un des archivistes de la section historique, a reçu la mission de décrire et de mouler successivement les sceaux qui se trouvent dans les archives de chaque département.

J. C.

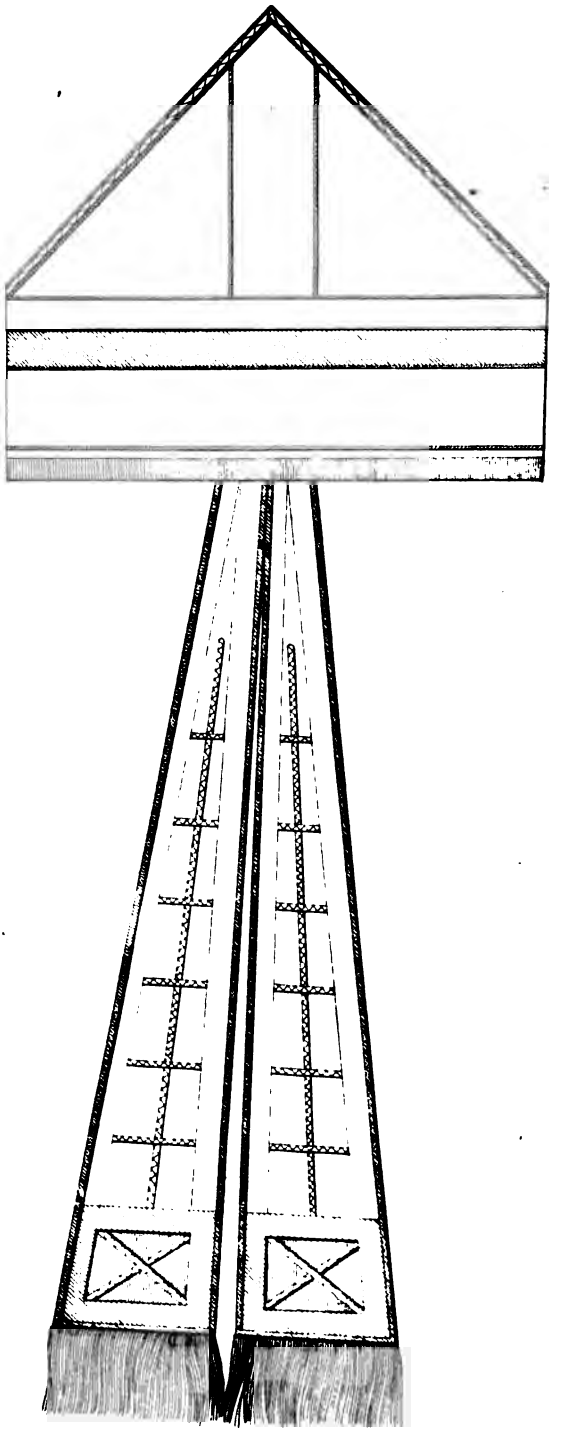

MITRE conservée à Saint-Sernin de Toulouse.

C. de Linas del. 1853. Lith. Desavary Dutilleux Arras.

¼ de grandeur

PONTIFICALIA DE ST LOUIS D'ANJOU

ÉVÊQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

SIXIÈME ARTICLE *

CHAPITRE V.

LA MITRE.

§ V.

Matière, couleur et ornementation de la Mitre. — Mitres historiées.

I. *Matière.* — Le voile, ajouté par les Évêques aux couronnes dont ils ornaient primitivement leur tête, était en lin très-fin ou en coton, *byssus* [1]; un passage, cité plus haut, du vénérable Bède, laisse peu de doutes à cet égard. Les écrits de Brunon d'Asti, Honorius d'Autun et Sicard de Crémone prouvent aussi que l'usage des mitres de toile était général aux XIe et XIIe siècles [2]. Dès l'âge suivant, dit le docteur Rock, les coiffures épiscopales en linge furent reléguées

* Voir le numéro de septembre, page 449

[1] Il y eut pourtant des exceptions à cette règle; l'*infula* de saint Birin était en soie et les voiles des SS. Amand et Vindicien (*fig.* 3 *et* 4) sont coloriés de manière à laisser douter qu'ils fussent en lin.

[2] « Mitra... linea est. » *De Sacram. Eccl., Mysl. etc.* « Mitra pontificalis ex bisso conficitur. » *Gem. animæ*, lib. I, c. 214. « Mitra... ex bysso conficitur. » *Mitrale.*

au second plan ; elles ne se montrèrent plus qu'aux époques marquées pour la pénitence ou aux cérémonies de deuil[1]. L'assertion du chanoine anglais est exacte jusqu'à un certain point : mais si la mitre funèbre de Boniface VIII était en toile damassée[2], la mitre de Toulouse et une autre mitre du XIIIe siècle, que j'ai vue dans la sacristie de Saint-Zénon, à Vérone, sont également en toile ; or, le système décoratif de ces deux dernières coiffures s'oppose à leur admission dans la catégorie des *mitres simples*. Durand reconnaît l'usage éventuel des mitres de linge, saint Charles Borromée les prescrit formellement[3], le *Ceremoniale Episcoporum* les mentionne encore ; toutefois, les Évêques ne s'en servent plus aujourd'hui qu'à Rome et seulement dans quelques circonstances particulières[4].

Les tissus de laine furent jadis employés à la confection des coiffures épiscopales. Deux mitres du XIIIe siècle, appartenant au trésor de la cathédrale d'Anagni, sont en laine blanche ; mais, peut-être ne faut-il voir là qu'une exception aux règles établies. Quant à la soie, elle était certainement adoptée au XIIe siècle comme élément constitutif des mitres de luxe, témoins les coiffures de saint Bertrand, à Comminges, et de saint Thomas Becket, à Sens. Depuis lors, l'usage de cette matière prenant une extension indéfinie, l'on

[1] *The Church of our Fathers*, t. II, p. 104.

[2] « Mitra alba ex tela damaschina intexta ad sportas, foderata corio albo. » *Sacr. Vatic. Bas. crypt. monum.*, p. 130.

[3] Mitra etiam quia quandoque linea est et alba. » *Ration.*, c. XIII. — *Acta eccl. Mediol.*, lib. IV, p. 153, in-fol., Paris, 1643.

[4] Lib. I, c. 17, 1. — « En présence du Pape, les Cardinaux portent la mitre de soie et les Évêques celles de toile. En présence des Cardinaux, les Évêques gardent la mitre de toile, s'ils assistent parés à quelque office célébré par un Cardinal. » *Cérém. des Évêques commenté, etc., par un Évêque suffragant de Québec*, p. 127 (3). In-8°, Paris, J. Lecoffre, 1856.

vit paraître successivement des mitres en damas, samit, cendal, satin, bougran et velours. Bientôt la soie elle-même devint insuffisante; le XIIIe siècle produisit des mitres en brocart, aussi bien qu'en drap d'or ou d'argent[1]. Le XIVe siècle alla plus loin; les métaux précieux réduits en feuilles minces servirent à façonner des mitres, et, pour qu'un pareil meuble fût rendu maniable, l'orfèvre en articula les diverses parties à l'aide de ressorts et de charnières[2]. Malgré les inconvénients qu'offrait une coiffure aussi lourde, elle résista jusqu'au XVIe siècle à toutes les raisons qui devaient la faire proscrire[3]. Hugues de Lohes, abbé d'Anchin (1490), légua à son monastère une mitre si grande et si chargée d'or, d'argent et de pierreries, qu'elle ne put convenir à Guillaume d'Ostrel, son successeur immédiat. Charles Coguin, qui vint après (1508-1546) et avait la tête fort grosse, renonça de même à porter le legs d'Hugues de Lohes; il détruisit cette pesante machine et tira de ses débris deux mitres très riches mais encore trop incommodes au gré des dignitaires appelés plus tard à gouverner la maison d'Anchin[4]. Lorsqu'Henri VIII confisqua le trésor de *Fountain's Abbey*, il s'empara, entre

[1] « Mitra aurea cum perulis infra et extra et gemmis pretiosis Henrici regis III. —Mitra aurea Johannis de Peckham Archiepiscopi cum gemmis pretiosis. — Mitra ejusdem argentea cum II crucibus super cornua. » DART, *Canterbury*, App., p. XIII.

[2] « Mitris etiam aurifrisiatis, aureas et argenteas laminas et gemmas preciosas habentibus... usi sumus. » *Hist. Dunelmensis script. tres*, App., p. CLIV. — *The Church.*, *etc.*, loc. cit., p. 105. — La mitre fig. 15, dont la charpente est évidemment métallique, porte sur son flanc des traces distinctes de ces articulations.

[3] Ces mitres d'orfévrerie se nommaient en Angleterre, *standing mitres* (mitres établies), et les autres, mitres à l'ancienne mode, *after the old fashion*. On trouve cette distinction marquée dans un inventaire de Winchester dressé sous Henri VIII. DUGDALE, *Monast. anglic.*, t. I, p. 202, nouv. éd.

[4] ESCALLIER, *l'Abbaye d'Anchin*, p. 230.

autres choses, de deux mitres, l'une brodée d'or et d'argent, l'autre toute d'argent doré, ornée de pierreries et du poids de 70 onces [1]. Le vélin, rehaussé probablement de peintures et de dorures, se montra aussi comme matière des coiffures épiscopales ; on conservait dans l'abbaye d'Oignies, près Namur, une mitre de parchemin que l'on croyait rapportée d'Orient par le cardinal Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs, mort en 1244 [2].

Le parchemin jouait du reste un très-grand rôle dans l'établissement des mitres ; il en constitua la carcasse interne jusqu'à l'adoption du carton. Les mitres, à l'ancienne mode, *after the old fashion*, citées par le docteur Rock, étaient d'épais vélin recouvert de soie [3]. Trois coiffures épiscopales d'Anagni et la mitre de Philippe de Dreux, conservée au musée de Beauvais, présentent la même particularité. Toutefois, le parchemin lui-même fut précédé par la toile ; les mitres de saint Grégoire (Biblioth. de Bourgogne) et de l'Évêque *fig.* 6 ne sont admissibles qu'avec un dessous indépendant auquel l'empois n'était pas étranger : sans doute, pour conserver leur fermeté et leur rectitude, on les renforçait d'un serre-tête analogue aux bonnets de saint Dunstan (*fig.* 1) et de saint Procule, serre-tête dont le *subiretum mitrale*, prescrit

[1] Dugdale, *Monast. angl.* t. v, p. 290. — On conserve à Limerick une mitre fabriquée avec des plaques d'argent, minces mais solides, et ornée d'un grand nombre de pierres précieuses. Ap. Shaw, *Dresses and decorations.* —Une statuette de saint Nicolas en argent, ciselée à Arras, au XVe siècle, et publiée par moi dans la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais* (*Église d'Avesnes-le-Comte*), donne une idée fort exacte des mitres en orfévrerie ; les charnières latérales sont indiquées avec beaucoup de soin par l'artiste. — V. aussi *Basilica SS. Udalrici et Afræ*, pl. 15, 17, 18, etc., etc. Augsbourg, 1653, in-fol.

[2] *Voy. Litt.*, t. ii, p. 119. — De la Borde, *Gloss. et repert.*, Mitre.

[3] *The Church.*, *etc.*, t. ii, p. 105, note 41.

par saint Charles Borromée, semble avoir perpétué la tradition[1]. En dehors de cette hypothèse, il est certain que la mitre de Comminges et l'une de celles d'Anagni ont une carcasse en toile damassée très-forte. L'usage des renforts de toile subsistait toujours au XIVe siècle, car l'évêque Jean Rolland était sculpté sur sa tombe, dans la cathédrale d'Amiens, avec une mitre serrée contre la nuque au moyen de cordons très-visibles entre les fanons, cordons inutiles à une coiffure établie sur parchemin[2]. Quant à la doublure destinée à se trouver en contact immédiat avec la tête ou le *subiretum*, elle était généralement en soie rouge comme l'indiquent les mitres de Sens, de Beauvais et Toulouse, ou en peau blanche ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'exhumation de Boniface VIII.

II. *Couleur*. — Le docteur Rock pense que, sauf le cas de lames et d'étoffes métalliques, le champ des mitres anciennes était invariablement blanc[3]. A l'appui d'une affirmation aussi nette, le savant liturgiste présente de nombreux témoignages; partant du *head-linen* primitif, il cite la mitre de saint Thomas Becket et celle de William de Wykeham au nouveau collége d'Oxford, les peintures murales de Westminster et un tableau du XVe siècle[4]. Je pourrais à ce sujet fournir de

[1] *Acta eccl. Med.*, lib. IV, p. 153. — Quoique le *subiretum* doive être en drap de laine et non en toile, son usage ne s'expliquant que par un motif de commodité, garantir la tonsure du froid, il est bien permis de rechercher pourquoi saint Charles a rangé cette calotte parmi les vêtements liturgiques.

[2] D. CLAUDE DE VERT, *Expl. des Cérém. de l'Église*, t. II, p. 341, n. *b*.

[3] « Its ground-color was invariably white. » *Loc. cit.*, p. 109.

[4] V. la description des peintures de Westminster par GAGE ROKEWODE, *Vetusta mon.*, t. IV, pl. 37. — Le tableau exécuté à l'huile par un artiste flamand appartient à M. Eastlake; il représente, dit-on, les funérailles de saint Thomas de Cantorbéry. Peintures et tableau offrent de nombreux Évêques coiffés de mitres blanches.

nouveaux documents recueillis sur les vitraux du XIIIe siècle existant en France, sur les fresques de l'Italie et de l'Allemagne, sur les manuscrits de tous les pays, enfin sur la plupart des pièces originales que j'ai eues à ma disposition ; mais je parviendrais seulement à prouver un fait que personne ne conteste, à savoir que le blanc était la couleur la plus ordinaire des mitres. Il y a pourtant loin d'une généralité à la vérité absolue, et si le R. chanoine ne connaît que deux exemples de mitres cramoisies qui, à son avis comme au mien, ont une faible importance [1], il a tort d'interpréter trop exclusivement la liturgie romaine, dont le silence, à l'endroit des mitres de couleur, n'implique en aucune manière leur interdiction. En effet, laissant de côté le tableau d'Arles représentant la condamnation de Contumeliosus [2] et d'autres peintures relativement modernes, où les artistes ont prodigué à la mitre les tons les plus accentués de leur palette [3], je remonterai jusqu'à l'aube du XIIIe siècle. La tombe en cuivre émaillé de Philippe de Dreux (1217), jadis placée à gauche du maître-autel dans le chœur de la cathédrale de Beauvais, offrait une mitre bleue, semée de fleurs-de-lys d'or [4]. On m'objectera sans doute que Philippe appartenant à la maison de France, le statuaire a jugé convenable

[1] Un vitrail de Saint-Jacques, à Liége (XVIe siècle), et une tombe coloriée dans l'église de Maidstone.

[2] Ce tableau que j'ai vu dans la cathédrale d'Arles est rempli de figures d'Évêques en mitres de couleur. — V. *Rapport, etc.*, 1857, p. 44.

[3] V. Pugin, *Glossary, etc.*, pl. 69. Sur quatre spécimens de mitres, deux sont blancs, un rouge et le dernier bleu.

[4] Cette tombe, connue seulement aujourd'hui par le dessin de Gaignières, a été publiée dans le *Moniteur des architectes*, t. 43, pl. 505 (très-belle chromolithographie), sur un calque pris à Oxford, par M. S. Prioux. L'Évêque est vêtu d'une chasuble et d'une dalmatique pareilles, fond d'or losangé, chaque losange encadrant une fleur-de-lys rouge.

d'armorier ainsi une partie des vêtements de ce prince; la chose est certaine : mais les coiffures de saint Birin, saint Amand, saint Vindicien, saint Germain [1], sont rouges ou pourpres, et, en ayant recours aux seuls monuments originaux, on rencontre bien d'autres exemples. La mitre du XIIIe siècle, regardée à Saint-Martin-des-Monts, à Rome, comme provenant du pape saint Sylvestre I, est en soie bleue, au dire des écrivains qui l'ont mentionnée [2] et je me suis personnellement assuré de l'exactitude de cette assertion. M. l'abbé Bock m'a montré, à Cologne, une mitre du XVe siècle, en velours également bleu. L'une des coiffures épiscopales, que j'ai vues au trésor de Monza, est en samit rouge; enfin, la mitre de Jean de Marigny est en damas vert-émeraude. Les couleurs liturgiques sont, il me semble, représentées ici assez complètement pour faire croire que certains Évêques, je ne dis pas tous, usaient de mitres assorties avec la chapelle du jour.

III. *Ornementation.* — Les textes déjà cités ne laissent aucun doute sur la richesse des coiffures épiscopales primitives, maintenues par des couronnes d'or rehaussées de joyaux précieux. Toutes les mitres cependant n'affectaient pas un tel luxe, et la distinction, établie par le vénérable Bède entre les *coronulæ aureæ* et les *coronulæ byssinæ*, n'a jamais cessé d'exister ainsi qu'on l'expliquera plus bas. Je ne veux m'occuper en ce moment que des vêtements somptueux où la broderie, l'or, l'argent et la joaillerie étalaient leurs magnificences. Le voile de saint Vindicien *(fig. 4)* est garni de filets de perles bleues, et l'on voit par là que le *head-linen* était susceptible d'une décoration particulière, indépendante de la

[1] V. pour saint Germain, Bibl. imp., n° 192, et *Arts sompt.*, t. I, pl.
[2] Angelo Rocca, Tamburini, Du Saussay, etc.

couronne. La mitre de profil *fig.* 7, ornée d'une manière analogue, mérite une description spéciale qui fera comprendre l'agencement d'objets peu connus et, il faut le dire, peu étudiés. Cette coiffure, pliée en forme de bateau, dans le genre de nos serviettes de table[1], est confectionnée avec une étoffe blanche, orlée de rouge : une étroite bande d'or chargée de perles est posée en pal sur chaque aile; un large *circulus*, aussi d'or, contourne la base; les *redimicula*, pendant à droite et à gauche, sont blancs bordés de rouge; les plis, réguliers et disposés avec art, devaient être exécutés par une main habile. Il fallait de grands soins pour placer et enlever un pareil édifice sans en déranger l'économie; ces soins expliquent le cérémonial minutieux qui environne la mitre dans toutes les fonctions liturgiques et qui tient peut-être autant à une difficulté jadis vaincue, qu'au respect inhérent à la dignité épiscopale.

Lorsque les mitres dites en *soufflet* eurent détrôné les types anciens, on orna de cabochons le *circulus* et le *titulus ;* la châsse de saint Servais (1102), à Maëstricht, en offre la preuve confirmée par Sicard de Crémone (1175)[2]. Bientôt une industrie qui, depuis longtemps, concourait à la décoration des habits sacerdotaux, la broderie, vint s'adjoindre à la joaillerie; les ouvrages à l'aiguille couvrirent, non seulement les orfrois, mais encore le champ et les rampants des mitres. La coiffure de saint Bertrand (1136) présente un *circulus* et un *titulus* de soie cramoisie, encadrés d'une baguette et comportant des cercles évidés, cantonnés de perles en verre, bleues ou vertes, serties de fines rosettes d'or; les

[1] Cette forme est tombée en désuétude, depuis que la mode est venue de chiffonner le linge de table, au lieu de le plier proprement comme faisaient nos ancêtres.

[2] « Mitra .. auro et gemmis ornatur. » *Mitrale*.

ailes, en soie blanche, semée de petites losanges, ont leur centre occupé par un soleil qu'accompagnent trois anneaux; le travail est fait complètement en fil d'or et au point de couchage[1]. Le *titulus* n'était pas toujours déterminé par une simple bande verticale; il est cruciforme sur la mitre de Barthélemy de Vir (*fig.* 7). A mesure que l'on avance, le dessin des broderies devient plus élégant et plus léger : rien n'est gracieux comme les rinceaux qui sillonnent le champ de la mitre de Sens; je les préfère à l'ornementation trop symétrique d'une autre coiffure épiscopale (XIIe siècle), publiée par M. Bock[2]. Cette dernière offre un exemple de l'alliance intime, contractée entre orfèvres et brodeurs sur le terrain de la chasublerie: un bouton ciselé amortit les sommets; la broderie des ailes est relevée par une volute trilobée en métal, fixée par huit clous à tête ronde; seize hélices de même matière et indépendantes, courent le long des orfrois qui, pareillement à ceux de la mitre de saint Thomas, doivent leur origine aux fabriques siciliennes[3]. Le XIIIe siècle eut des mitres ornées de perles; j'en ai copié une de ce genre sur les peintures de la crypte d'Anagni. Les mitres anciennes du

[1] « Item mitra Henrici de Sanduvyco Episcopi, breudata duobus stellis an-« terius et duobus stellis posterius, et ornata rotellis argenteis deauratis, in-« sertis lapidibus et perlis multis. » Ap. Du Cange. La mitre d'Henri de Sandwich a de tels rapports avec la décoration de la mitre de saint Bertrand, que cette dernière semble incomplète, l'évidement des soleils et des cercles ayant plutôt l'apparence d'un cadre que d'un ornement intact. Néanmoins si les broderies avaient serti quelque cabochon, il en resterait la trace, ce qui n'est pas, tandis que les rosettes, attachées par un simple fil, subsistent en partie.

[2] *Geschichte, etc.* lief. IV, taf. 16, fig. 1.

[3] Ici l'origine est évidente : des légendes en capitale du XIIIe siècle, correspondant à des caractères arabes ou pseudo-arabes, couvrent les lisières du galon; de plus, l'ornement courant, placé à la suite de l'inscription latine, encadre une inscription arabe à Palerme. — V. Salv. Morso, *Palermo antico*, pl. 4.

gnifique mitre que garde l'abbaye d'Admont en Styrie [1]. Cette végétation établissant un rapport entre les coiffures épiscopales et les pignons des édifices religieux, on voulut bientôt que la ressemblance fût complète; une crête en métal ciselé, *crockets*, hérissa les rampants de la mitre, dont un bouquet, une croix ou un gland de même matière amortirent les pointes [2]. Ma *fig.* 12 présente le type d'une ornementation aussi incommode à l'usage qu'agréable à l'œil, elle appartient au XIVe siècle; la mitre originale de Charles de Neufchatel (1498), à l'archevêché de Besançon, possède une crête encore plus artistement ouvrée. Les *crockets* disparurent vers la fin du XVIe siècle.

Les XIVe et XVe siècles continuèrent à produire des coiffures épiscopales semées de perles et de cabochons; les monuments figurés de ces deux époques en fournissent trop d'exemples pour qu'il soit utile de les citer [3] : mais l'heure où l'art du chasublier atteignit son plus haut degré de splendeur, est celle qui ouvrit au commerce européen les routes de l'Inde et de l'Amérique. Alors, l'étoffe se cacha littéralement sous une couche de perles et de joyaux; les mitres d'un Évêque de Lincoln et d'Étienne Poncher (1503-1519) étaient ainsi [4]. Un gros cabochon richement serti et cantonné de pierres d'une moindre dimension occupait le centre des ailes. Parfois, les perles se disposaient en damier sur un treillis d'or, comme le montre notre *fig.* 15. Le tissu rose de cette coiffure, em-

[1] *Mittheilungen der K. K. cent. commission*, août 1860, pl. VI, p. 236, art. de M. l'abbé BOCK.

[2] *The Church, etc.*, loc. cit., p. 106.— *Glossary, etc.*, pl. 7 et 69.

[3] V. mes *fig.* 11, 12, 13 et 14.

[4] DUGDALE, *Monast. angl.*, t. VIII, p. 1286. — *Moyen Age, etc.*, t. III, *Modes et cost.*, fol. XV, v. — V. aussi la mitre de Charles Coguin, ESCALLIER, *l'Abb. d'Anchin*, pl. à la p. 230.

pruntée à un tableau du musée d'Amiens (1496), fait merveilleusement valoir les joyaux qui la diaprent. M. Bock a publié une mitre analogue, dont les rampants, orfrois et fanons sont bordés d'un fil de perles [1]. La mitre du Cardinal de Lorraine (*fig.* 16), estimée, en 1669, 45,000 livres (60,000 francs aujourd'hui), présentait un champ de drap d'argent à feuillages d'or, semé de diamants, saphirs, rubis, émeraudes, turquoises et perles ; une figurine de Saint-Michel, or et diamants, amortissait le sommet ; des émaux à personnages décoraient les orfrois ; quant aux fanons, ils étaient couverts d'ornements brodés en métal et en perles [2]. Une mitre du trésor de la cathédrale de Gran (Hongrie), haute de $0^{m}38^{c}$ sur $0^{m}285^{m}$ en sa plus grande largeur, se distingue par des fleurages en perles et pierreries; un double galon denticulé court le long des rampants que somme le globe impérial [3]. La mitre, conservée à la cathédrale de Raab (Hongrie) et donnée en 1550 par Paul Bornemisza, évêque de Transylvanie, l'emporte en magnificence sur les merveilles précitées. Cette coiffure, haute et large de $0^{m}31^{c}$ environ, est totalement recouverte de perles serrées les unes contre les autres; plus de 70 pierres précieuses, montées sur vermeil, diaprent le champ déjà si riche ; les orfrois sont déterminés par un double rang de grosses perles ; un saphir énorme, portant un cygne de perles, occupe le milieu frontal du *circulus*. Les rampants sont chargés d'une crête en argent ciselé, d'où s'échappent des fleurs émaillées en bleu et en vert ; le sommet est amorti par une croix fleuronnée où brille un saphir ovale, long de $0^{m}016^{m}$. Les fanons, qu'attachent de fortes charnières, ont à leur base une plaque d'or, agrafée par cinq

[1] *Geschichte, etc.*, lief. IV, taf. 17.

[2] *Magasin pitt.*, t. XVI, p. 360.

[3] *Mittheilungen, etc.*, août 1850, p. 240, fig. 2. XVIe siècle, fin.

présent, les deux faces sont toujours semblables. Il appartenait au XIIIe siècle d'inaugurer de nouveaux usages et d'*historier*, le mot est consacré, les coiffures épiscopales comme le reste des vêtements sacerdotaux. L'orfroi, je pense, reçut le premier ce genre de décoration ; la plus ancienne des mitres d'Anagni a, en *circulus* et *titulus*, divers médaillons marqués au type byzantin, où apparaissent les bustes du Christ, de la Vierge, de saint Jean l'Évangéliste et des anges. Les orfrois de la mitre de Vérone sont couverts également de personnages exécutés à l'aiguille. Parfois, les sujets embrassent le champ entier de la coiffure; telles sont : la prétendue mitre de saint Thomas Becket, qui représente les circonstances de sa mort [1]; la mitre dite de saint Sylvestre, à Rome (la Vierge et l'enfant Jésus entourés d'anges) [2]; la mitre de Jean de Marigny (saint Pierre entre Cornélius et Dorcas, saint Éloi entre deux pèlerins); la mitre d'un tableau d'Amiens (l'Annonciation). Fréquemment, le *titulus* sépare les figures, que l'artiste ait voulu les peindre isolées ou reproduire une scène quelconque. Une mitre d'Anagni offre quatre Saints en pied; la mitre d'Admont, la Vierge et trois Évêques [3]; celle de Besançon, l'Annonciation et la Nativité brodées en couleur [4]. A Saint-Gildas de Rhuys, on voit, d'un côté, la Vierge en regard de saint Jean-Baptiste, de l'autre, deux

[1] Cette mitre vient de Sens ; M. de Bastard, qui en est devenu propriétaire, a raconté fort plaisamment les circonstances de son emplette. *Bulletin du Comité, etc.*, t. IV, p. 459.

[2] Cette moitié de mitre porte en *circulus*, la légende AVE REGINA ANGELO (rum). En place du dernier mot, Du Saussay (*Panoplia ep.*, p. 34) a lu *cœli;* quant à Rocca, il n'a rien lu du tout, ou plutôt il n'a rien voulu lire.

[3] Chacun des fanons de cette mitre porte six Apôtres, brodés en buste et inscrits dans des médaillons circulaires.

[4] Les orfrois et les fanons sont rehaussés de fleurons en perles et de cabochons haut sortis.

saints abbés bénédictins; sur les fanons, saint Antoine et saint Sébastien; le tout espouliné par crochetage et appliqué sur un fond de cendal blanc, semé d'étoiles d'or. Le pinceau concourut aussi à la décoration des coiffures épiscopales: « une mitre de taffetas ou de satin blancq, paincte a lung « des lez de la Passion et a lautre lez du Jugement[1]. »

Les plus grands artistes ne dédaignèrent pas de prêter leur concours au chasublier: Vasari raconte que, vers 1439, Ghiberti exécuta pour le pape Eugène IV une mitre brodée d'or ayant, par devant, le Christ assis et entouré d'anges, par derrière, la sainte Vierge sur un trône porté par les esprits célestes au milieu des quatre Évangélistes. Quelques années auparavant, le même Ghiberti avait composé une mitre analogue, mais moins riche, pour le Souverain Pontife Martin V[2].

L'usage des mitres historiées, qui reprend aujourd'hui faveur, tomba en désuétude pendant le XVIe siècle.

[1] *Invent. de Charles-Quint*, 1536, De La Borde, *Gloss. et répert.*, Mitre.
[2] *Vie de Lorenzo Ghiberti.*

CH. DE LINAS.

(La suite au prochain numéro).

Nota. – La livraison précédente contient une courte description de la mitre conservée à Saint-Sernin de Toulouse (page 460) et renvoye à une planche qui n'accompagne pourtant pas le n° de septembre : C'est la lithographie que nous donnons en tête de cet article. Nous l'avons réservée pour cette livraison, parce qu'il y est également question de la mitre de Toulouse (page 515 et 519). Cet article contient plusieurs renvois aux figures des planches qui accompagnent les n^os de juin et septembre.

DE LA DÉMONOLOGIE MONUMENTALE

dans l'Art chrétien du Moyen-Age.

DEUXIÈME ARTICLE *

CHAPITRE I.

CE QU'IL FAUT ENTENDRE PAR ENFER ET LIMBES. — PLACE QU'OCCUPAIENT L'ENFER ET LES LIMBES DANS LE SYSTÈME DU MONDE AU MOYEN AGE.

I.

Ce qu'il faut entendre par Enfer et Limbes.

Il n'est point nécessaire d'exposer ici la notion de l'*Enfer :* chacun sait ce que le dogme catholique entend par ce mot; nous nous bornerons à rappeler que l'Église entend par les *Limbes*, dénomination qui ne remonte pas au-delà du XIIe siècle[1], le lieu où les Patriarches et les justes de l'Ancien Testament étaient retenus captifs, attendant l'avènement du Messie, qui devait en briser les portes.

* Voir le numéro de septembre, page 466.

[1] Le nom de *Limbes* ne se trouve point dans les écrits du *Maître des Sentences,* ni de ceux qui l'ont précédé, et se lit pour la première fois dans ses commentateurs. On sait que Pierre Lombard mourut en 1164.

On voit dans la Bible que les Limbes étaient distingués de l'Enfer. Dans l'Évangile de saint Luc, il est dit qu'entre le lieu où étaient Abraham et Lazare et celui où souffrait le mauvais riche, il y a un vide immense, « un grand chaos » qui empêche toute communication entre l'un et l'autre : « Et in his omnibus, inter vos et nos chaos magnum firma- « tum est, ut hi qui volunt hinc transire ad vos non possint, « neque inde huc transmeare. » On y lit aussi que le mauvais riche, *levant les yeux en haut*, voyait Abraham et Lazare, mais ne les *voyait que de loin*. Aussi, les Pères ont-ils toujours distingué expressément au moins deux parties dans ce qu'ils nomment *les Enfers ;* ils y placent unanimement un séjour d'attente où les âmes des justes morts avant l'avènement de Jésus-Christ, étaient réunies, attendant une délivrance que la rédemption du Sauveur et sa descente dans ce lieu devaient seules leur apporter. Ils désignent ce lieu d'attente sous le nom d'*Enfer supérieur*, et nomment *Enfer inférieur* la demeure des réprouvés, seule réservée aux tourments sans fin et séparée du haut Enfer par un intervalle incommensurable. Mais ils ne donnent sur ces lieux aucune notion de détail, en dehors du peu qu'on en lit dans les Écritures [1].

Cependant, au XIIIe siècle, rompant ce silence profond que s'étaient imposé les Pères touchant les secrets de l'Enfer, plusieurs théologiens, à la tête desquels se place naturellement saint Thomas d'Aquin, distinguaient, en dehors de la demeure des réprouvés, trois autres subdivisions dans l'Enfer. Les traités cosmographiques du Moyen Age

[1] Ignis æternus, cujusmodi et in qua mundi vel rerum parte sit, hominum scire arbitror neminem, nisi forte cui divinus revelaverit spiritus (S. AUGUSTIN, *De Civitate*, xx, 16).

nous dépeignent ces trois régions comme trois cercles concentriques disposés autour de la géhenne, et cet ensemble imaginaire qu'ils présentent comme réel est appelé *les quatre Enfers*.

Le fond, ou cratère intérieur, situé au centre et peuplé d'effroyables tortures et de flammes inextinguibles, est le séjour des réprouvés : là, s'ajoute à tous leurs tourments un supplice qui les surpasse en amertume et en rigueur, le *dam*, ou privation de la vision béatifique. Ce lieu est *le premier Enfer*.

Le cercle dont la circonférence enveloppe cette géhenne est inaccessible à tout châtiment corporel, mais ses habitants sont destitués de la grâce et privés de la vue de Dieu : c'est la demeure des enfants morts sans recevoir le Baptême. Ce lieu est *le second Enfer*.

Le cercle immédiatement superposé à celui-ci est un séjour d'expiation : là sont des châtiments sensibles et des tortures corporelles ; mais, pour les contrebalancer, la grâce de Dieu y descend et y verse le saint espoir et des consolations célestes : là sont les âmes imparfaites qui ont des fautes à expier ; c'est aussi *le troisième Enfer*, que nous appelons *Purgatoire*.

Autour de ce troisième cercle, toujours dans l'ordre ascensionnel, se trouve *le quatrième Enfer*, cercle privé également de la vision béatifique, mais fermé aux peines sensibles, et favorisé comme l'autre de la grâce consolatrice et de l'imprescriptible espoir d'une délivrance certaine. Là étaient détenus les juifs morts sous le règne de l'ancienne Loi [1].

[1] Reisch, *Margarita philosophica*, lib. vii, tractat. i ; *De princip. astronom.*, cap. 43 ; *De figuratione et natura terræ*. — Et *ibid.*, lib. xi, cap. 42. *De locis infernalibus quatuor.... et de limbo Patrum, ubi et qualis fuerit.*

La figure que voici facilitera l'intelligence de ce système des quatre Enfers :

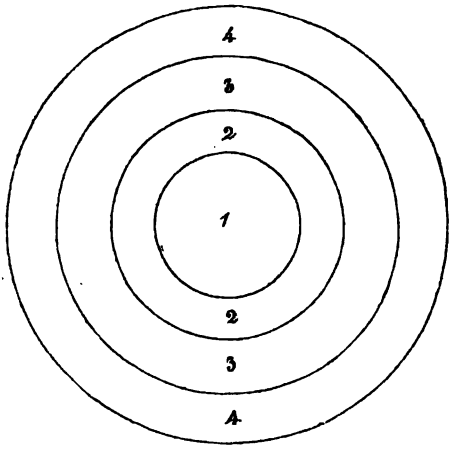

Plan des quatre Enfers.

1. Premier Enfer ou Géhenne des réprouvés.
2. Second Enfer ou Limbes des enfants morts sans Baptême.
3. Troisième Enfer ou Purgatoire
4. Quatrième Enfer ou Limbes des justes de l'Ancien Testament.

II.

Quelle place occupaient l'Enfer et les Limbes dans le système du monde au Moyen Age.

Le mot Enfers (*lieux inférieurs ou bas, inferi*), dit assez quelle place le Moyen Age, prenant toute chose à la lettre, dut attribuer à la géhenne. Les écrivains antérieurs au XVe siècle la supposaient ouvertement, les uns sous la terre, dont la sphéricité n'était pas encore démontrée, d'autres au centre de ce corps qu'ils appelaient un élément et qu'ils sup-

posaient former à son tour le point central de l'univers. Ils appuyaient ce sentiment sur l'opinion conjecturale de plusieurs Pères de l'Église, et ceux-ci s'étaient étayés d'une expression de l'Évangile de saint Mathieu prise tout-à-fait à la lettre. Dans ce passage, Jésus-Christ dit que le Fils de l'Homme passera trois jours et trois nuits *dans le cœur de la terre, in corde terræ*. Saint Isidore fut du nombre de ces interprètes hardis, et l'on sait l'immense influence qu'il exerça sur son époque et qui se prolongeait encore au XIIIe et au XIVe siècle.

Ce tableau d'un lieu de supplices, situé au cœur de la terre et précédé d'un vestibule immense, obscur, silencieux et inconnu à tout vivant, était trop fait pour exciter cette passion du merveilleux si éveillée au Moyen Age, pour n'en pas être accueilli comme un principe incontesté. Il fut admis dans ses légendes, au mépris du sentiment de ceux d'entre les saints docteurs qui, tout en reconnaissant l'existence d'un lieu d'expiation autre que l'Enfer, déclaraient que Dieu, en les consignant l'un et l'autre au-delà du monde terrestre, s'était réservé de connaître seul les mystères qu'ils recélaient et leur place dans l'univers.

Conformément à ces idées que le Dante dut partager et qu'il n'a fait que reproduire, les *ymaigiers* de la fin du XIIe siècle et des trois suivants représentèrent l'univers sous la forme d'un entonnoir, formé de cercles concentriques dont la circonférence se rétrécissait progressivement du sommet au fond.

Dans ce système, les régions incommensurables où leur respect isolait Dieu bien au-delà des douze cieux et de tout le monde visible, occupaient l'espace illimité qu'ils faisaient régner autour de cet entonnoir. Les cercles qui se succédaient au-dessous de ce Saint des saints désigné sous le

nom de *Majestas*, portaient successivement le nom des douze différents cieux, *empirés*, *cristallin* et autres, et plus bas ceux des sept planètes et enfin des quatre éléments. La terre était placée ensuite, et au-dessous d'elle les Limbes, dernier

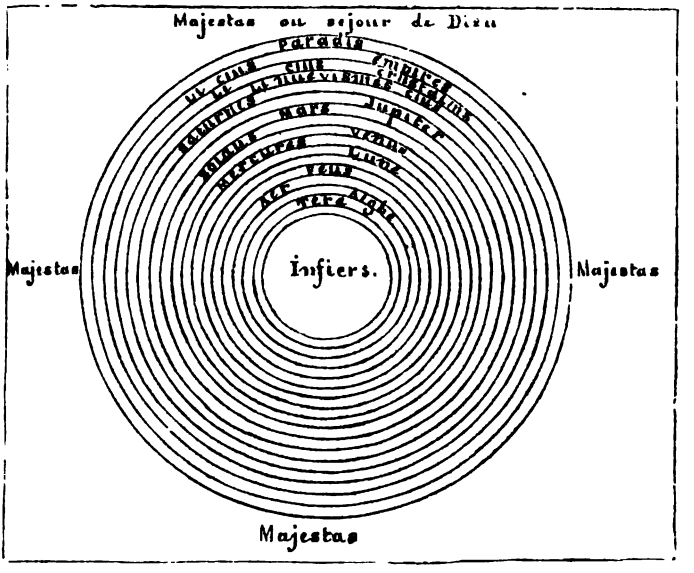

Système de l'univers au Moyen Age.

cercle ou dernière zône, au centre de laquelle s'ouvrait le fond de l'entonnoir, censé occupé par les régions de la géhenne. Les Limbes étaient donc le vestibule, et pour ainsi dire la bordure du sombre abîme. *Limbus* est en effet, en latin, le bord ou la bordure d'un vêtemeut: le limbe est, en termes de botanique, le bord extérieur de la *lame*, c'est-à-dire de la partie la plus étendue des pétales de la corolle.

FÉLICIE D'AYZAC
Dignitaire honoraire de la maison impériale de Saint-Denis.

(*La suite au prochain numéro*).

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

NEUVIÈME ARTICLE *

CHAPITRE TROISIÈME.

XIe SIÈCLE.

ARTICLE I. — *Architecture* (Suite).

PLAN. — Les églises s'agrandissent tout en conservant la forme de croix latine. Quelques-uns des monuments de cette époque, élevés sous l'influence orientale, ont la forme d'une croix grecque, c'est-à-dire que la nef et les transsepts, se coupant par le milieu, produisent quatre bras d'égale étendue ; le chœur est tourné à l'est, mais on remarque souvent une inclinaison de l'axe très-marquée par rapport à la vraie position de l'orient. Quelques archéologues ont cru que cette déviation provenait de ce que le commencement des travaux n'ayant pas eu lieu au moment précis de l'aurore, l'habileté de l'architecte se serait trouvée en défaut: mais madame Félicie d'Ayzac a récemment expliqué dans cette *Revue* les

* Voir le numéro de juillet, page 381.

causes mystiques qui ont motivé cette inclinaison préméditée. Les grands édifices sont partagés en trois nefs; quelques-uns n'en ont que deux; les églises de campagne n'en ont ordinairement qu'une; elles sont souvent même dépourvues d'abside et de transsept. Une des principales innovations de cette époque est la prolongation des bas-côtés autour du chœur (*deambulatorium*). Des galeries règnent au-dessus des collatéraux : on donne le nom de *triphorium* à celles qui sont placées au-dessus des arcades du sanctuaire (*fig.* 1). Les transsepts, en s'éloignant de l'abside, laissent prendre au chœur un plus grand accroissement. Des chapelles, au nombre de trois, quatre ou cinq, rayonnent autour du sanctuaire et forment, autour de la croix que figure l'ensemble du plan, une espèce d'auréole symbolique. L'importation des nombreuses reliques recueillies en Orient ou dans les Catacombes romaines, nécessitant la multiplication des chapelles, on en plaça aussi à l'extrémité des transsepts. Ordinairement le chœur est plus bas que la nef : mais son aire est plus élevée, pour permettre aux assistants de suivre du regard les cérémonies de l'autel.

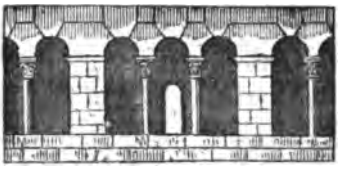

1.
Notre-Dame du Port à Clermont.

Cryptes. — Elles reproduisent la forme de l'abside supérieure; quelques-unes plus considérables se prolongent sous la nef. On en connaît quelques-unes en forme de croix grecque (église de Pierrefonds, 1060). Les cryptes ne sont éclairées que par un faible jour et n'ont presque point d'ornementation. Parmi les plus curieuses nous citerons celles des cathédrales de Chartres et de Bayeux, de Saint-Florent-le-Vieil, à Saumur, de Saint-Eutrope, à Saintes, des églises de Ham et de Nesles (Somme), d'Anderlecht, près Bruxelles, etc.

APPAREIL. — Le moyen appareil remplace presque généralement le petit. C'est surtout dans le centre et le midi de la France qu'on rencontre des exemples de grand appareil. Les matériaux varient suivant les localités. Outre la pierre de taille, on employa les grès, le silex, les laves, le granit, des moellons, des pierres de diverses couleurs, etc. Dans les appareils d'ornement, qu'on remarque surtout aux façades occidentales, la disposition des pierres figure des losanges, des feuilles de fougère, des écailles imbriquées, etc. Dans l'ouest, l'*opus spicatum* fut très en faveur. Dans les régions centrales, on préféra des marqueteries formées de pierres polychrômes et de ciment colorié. Ces mêmes combinaisons géométriques se reproduisent dans la construction des arcades. A cette époque et jusqu'au XVe siècle, on ne ravalait point les édifices; les pierres étaient posées complètement achevées. Pendant cette même période, l'appareil suit la loi de la décoration générale; il est vertical ou horizontal, selon que la décoration donne des lignes verticales ou horizontales.

CONTREFORTS. — Les murs sont consolidés à l'extérieur par des contreforts (*fig.* 2). Ce sont, ou bien des pilastres en saillie sur le nu du mur, flanqués ou non de colonnes et s'élevant jusqu'à la corniche du toit (Bourgogne et bords du Rhin), ou bien des pieds droits, offrant des ressauts à diverses hauteurs et se terminant par une retraite en larmier ou une espèce de pignon. Les arcs-boutants, excessivement rares à cette époque, ont la forme d'une arcade semi-circulaire assez massive; ils ne doivent prendre d'importance que lorsque les voûtes s'élèveront plus haut.

2.
Morienval (Oise).

CORNICHES. — Elles sont formées d'un larmier et d'un

chanfrein. En Provence, l'ancien entablement romain subsiste presqu'entier et la corniche est soutenue par des consoles semblables à celles de l'ordre corinthien. Dans les autres provinces, les modillons carrés ou rectangulaires sont ornés de figures bizarres (*fig.* 3), de feuillages, de têtes de diamant, de fruits ou de supports d'une forme plus simple (*fig.* 4). On y voit souvent des arcatures simulées ; elles suivent quelquefois les rampants des pignons et la ligne des toits (est et midi de la France).

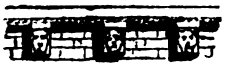

3

4

Portes. — Au commencement du XIe siècle, l'ornementation des portes est extrêmement simple. L'archivolte, presque toujours unie, est soutenue de chaque côté par une ou deux colonnes, ou même par de simples pieds-droits. Au milieu de ce siècle, l'archivolte se pare de dentelures, d'étoiles, de zigzags, de frettes crénelées. Elle multiplie ses voussures concentriques à retrait et par conséquent ses colonnes de support. Le tympan se garnit de rosaces, de damiers, de compartiments disposés diagonalement et de bas-reliefs. La porte la plus ornementée est celle qui est pratiquée dans le portail occidental; elle est parfois précédée d'un porche (*fig.* 5).

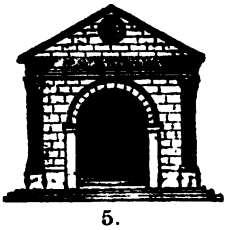

5.
Notre-Dame d'Avignon.

Fenêtres. — Elles sont de moyenne grandeur et assez étroites, surtout dans le midi ; leur archivolte, tantôt lisse (*fig.* 7) et tantôt décorée de moulures (*fig.* 6 *et* 8), a pour support deux colonnes ou deux simples pieds droits. Quelques fenêtres géminées sont surmontées d'un œil-de-bœuf ou *ocu-*

lus, plus grand qu'aux époques antérieures et couronnées par un grand arc. On voit même, aux étages supérieurs, des

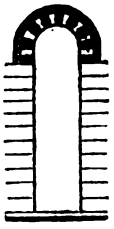

6

7

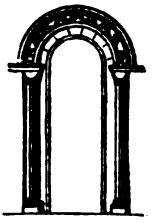

8

fenêtres trigeminées; la fenêtre centrale est toujours plus haute; les fenêtres latérales ne sont ordinairement que simulées. A quelques exceptions près, les fenêtres ne recevaient point de vitraux: ou elles restaient béantes, ou elles étaient fermées par des claires-voies en pierre, en bois ou en métal.

Tours. — Elles s'élèvent ordinairement au nombre de trois, l'une sur le centre des transsepts, et les deux autres sur chaque aile du portail principal. Certains archéologues, qui ne voient partout que des contrefaçons de l'antique, ont prétendu que c'était là une imitation des pylones d'Égypte! Les tours sont rondes ou carrées, à un ou plusieurs étages, percées d'arcades cintrées et entourées d'une ou plusieurs corniches (*fig.* 9 *et* 10); elles se terminent ordinairement par une flèche à quatre pans en pierre ou en charpente, de pe-

9
S.-Front de Périgueux.

10
Abbaye de Jumièges.

tites pyramides recouvertes d'imbrications s'élèvent aux angles de ces tours. Dans quelques églises la tour est remplacée par une espèce de prolongement de la façade, percée de baies pour recevoir les cloches.

COLONNES. — Les piliers courts et massifs des siècles précédents continuent de se produire ; mais, dans le cours du XIe siècle, des colonnes cylindriques, disposées en faisceau, se groupent autour des piliers pour en diminuer l'épaisseur. Les bases des colonnes sont peu élevées et reposent sur un socle polygone ou carré, entouré ou non de diverses moulures (*fig.* 11). En général les piédestaux affectent un plan

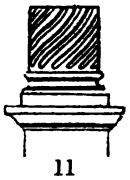

11

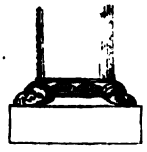

12

cruciforme. Les angles du socle sont quelquefois ornés de pattes, de feuilles enroulées ou de mascarons (*fig.* 12).

Les fûts des colonnes s'allongent considérablement et s'élancent parfois jusqu'aux combles, pour soutenir les arceaux des voûtes. Les proportions du diamètre avec la hauteur varient beaucoup ; quand ils conservent partout le même diamètre, on leur donne le nom de *cylindriques* (*fig.* 13) ; on leur donne le nom de *fuselés, renflés*, *en balustre*, *coniques*, selon

13
Fût cylindrique.

14
Fuselé.

15
Renflé.

16
En balustre.

17
Conique.

qu'ils affectent ces diverses formes (*fig.* 14 *à* 17) : ils sont ordi-

nairement *simples* et *lisses* (*fig.* 18); mais on rencontre à cette époque, comme au siècle suivant, des fûts *croisés*, *entrelacés*, *brisés*, *noués*, *annelés*, *en spirale*, *losangés*, *gaufrés*, *chevronnés*, *imbriqués* : les dessins ci-joints (*fig.* 19 *à* 28) expliqueront suffisamment ces différents termes.

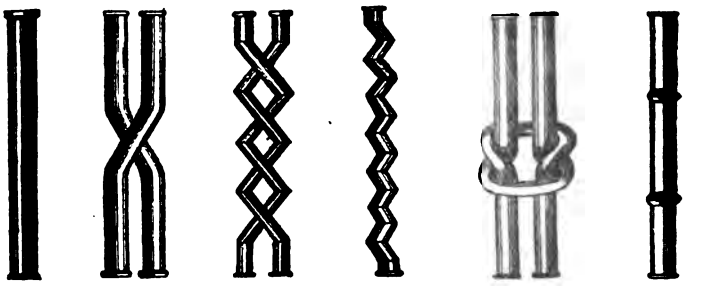

18 Fût simple. 19 Croisé. 20 Entrelacé. 21 Brisé. 22 Noué. 23 Annelé.

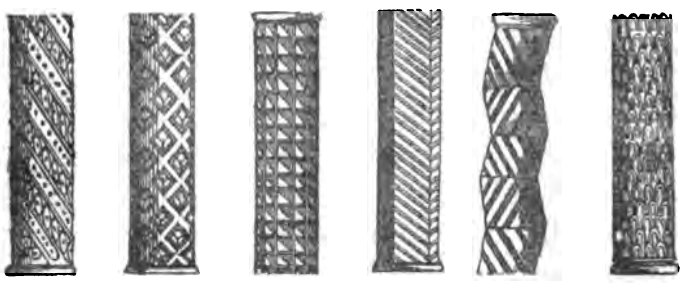

24 Fût en spirale 25 Losangé. 26 Gaufré. 27 Chevronné. 28 Imbriqué.

Les colonnes se cantonnent fréquemment sur les faces d'un pilier carré; tantôt elles s'y engagent jusqu'à la moitié de leur épaisseur; tantôt elles y sont simplement accolées.

Quand la place manque, pour qu'une colonne puisse descendre jusqu'au sol, elle est placée en encorbellement et soutenue par une console qui remplace la base.

CHAPITEAUX. — Ils sont cylindriques ou cubiques, avec ou sans tailloir. Les uns affectent la forme corinthienne; les

autres sont décorés d'entrelacs, de plantes, de dessins géométriques, de monstres, de démons, et offrent même parfois des épisodes de l'histoire sacrée ou des légendes populaires. Nous donnons ici (*fig.* 29 *à* 37) les principaux types de cette

29.

30.

31.

32.

33.

34.

35.

36.

37.

époque. Dans le centre et le midi, ces chapiteaux historiés, fort répandus dans le XIe siècle, y sont encore en usage au XIIIe; tandis que dans le nord de la France, ils disparaissent à peu près vers la fin du XIe siècle, pour faire place aux fleurs, aux fruits et aux feuilles. « Quelques archéologues,

dit M. E. Woillez, ont cru pouvoir assigner à cette adoption d'une décoration toute végétale une origine mystique, fondée sur la décision de plusieurs Conciles romains, qui, dès le Xe siècle, avaient proscrit la représentation des monstres et des images grotesques à l'intérieur des temples. Quoiqu'il en soit, il est probable que ce langage figuré des dogmes religieux, devenant inutile du moment que les esprits s'éclairaient, que la barbarie s'effaçait, que les prédications et les enseignements se répandaient journellement parmi les peuples, il est probable, disons-nous, qu'on aura cru utile d'abolir ces tristes vestiges des temps primitifs du Moyen Age. Il convient donc de voir dans ces reproductions de formes monstrueusement fantastiques autre chose que l'état de l'art, mais la personnification des vices, exécutée avec la naïveté de l'époque; l'art était l'auxiliaire et non le but. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* tome IV.)

ARCADES. — Six espèces d'arcades furent employées pendant cette période : 1° l'arc en plein cintre, 2° l'arc surhaussé, 3° l'arc surbaissé, 4° l'arc en fer à cheval, 5° l'arc en mitre, 6° et exceptionnellement l'arc ogival. L'arc surhaussé est celui dont les retombées sont prolongées par deux verticales. L'arc surbaissé est un demi-cercle tronqué plus ou moins au-dessus de son centre; il a été employé rarement ainsi que l'arc en fer à cheval. Dans le Bourbonnais et l'Auvergne, on rencontre des arcades en mitre, c'est-à-dire qui affectent la forme d'un fronton aigu. En Picardie on rencontre plusieurs monuments du XIe siècle où apparaît déjà l'arcade ogivale; le plus remarquable est l'église de Saint-Germer de Flay (Oise) qui date de l'an 1036.

L'arcade géminée est composée de deux petits arcs qui s'appuient sur une colonne centrale commune et qui sont compris sous une plus grande arcade. Dans le centre de la

France, leur archivolte est presque toujours lisse (*fig.* 38); dans l'ouest et le nord, elles sont souvent décorées de mou-

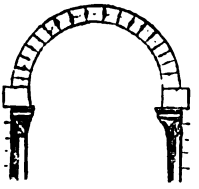

38.

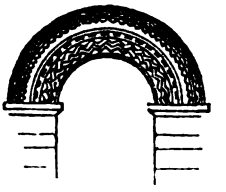

39.

lures ou même découpées en lobes, en chevrons, en dents de scie, etc. (*fig.* 39). On donne le nom d'*arcatures* aux petites arcades aveugles qui décorent les parties lisses des murs, sous les appuis des fenêtres et sous les corniches. Les portails, les bas-côtés des églises et les chapelles sont souvent décorés de ces arcatures peu saillantes, portées par des pilastres ou des colonnettes reposant soit sur un soubassement de pierre, soit sur une corniche (*fig.* 40).

40
Portail de Loupiac.

Voutes. — Les constructions voisines de l'an mille trahissent l'inexpérience des architectes qui inventèrent le système des grandes voûtes en pierre. C'est sans doute à cette inhabileté qu'il faut attribuer la ruine de la plupart des églises élevées en si grand nombre dans la première moitié du XIe siècle, et qu'on fut si souvent obligé de restaurer et de revoûter dans les deux siècles suivants. Il y eut encore beaucoup d'églises où on se contenta de lambrisser la grande nef.

On employa deux systèmes pour les voûtes : 1° le berceau

plein ou brisé, soutenu par ses pieds-droits ou épaulé par les voûtes des bas-côtés; il peut être tout d'une pièce ou divisé en plusieurs compartiments par des arcs doubleaux plus ou moins nombreux, simples ou doubles, embrassant une ou plusieurs travées; 2° les voûtes d'arêtes, employées surtout pour les bas-côtés; elles sont non seulement renforcées par des arcs doubleaux, pleins ou brisés, mais coupées par quatre arêtes se croisant par le milieu.

Les bas-côtés de beaucoup d'églises romanes du centre de la France n'ont que des voûtes en demi-berceau; les arcs doubleaux ne décrivent par conséquent qu'un quart de cercle qui se prolonge inférieurement: c'est là l'origine des arcs-boutants dont nous parlerons plus tard.

Les grandes voûtes sont construites en larges pierres plates ou en moellons noyés dans le mortier. Les demi-coupoles qui couronnent les absides sont bâties avec des matériaux plus légers. L'arête du toit était composée de cercles entrelacés; des antéfixes, en forme de croix rayonnante, embellissaient le couronnement des tourelles absidales.

Ornements. — Nous nous bornerons à citer parmi les principaux ornements usités à cette époque, les *dents de scie*, les *zigzags* simples (*fig.* 41) doubles ou triples, dont les

41.

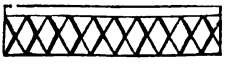
42.

angles sont quelquefois opposés, les *losanges* (*fig.* 42), les *hâchures losangées*, les *pointes de diamant*, formées d'une suite

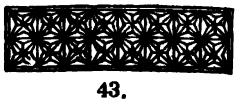
43.

44.

de petits cubes pyramidaux (*fig.* 43), les *damiers*, composés

de petits carrés, alternativement en relief et en creux (*fig.* 44),

45.

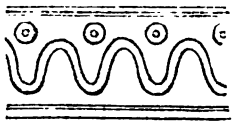

46

les *têtes de clous,* les *billettes,* les *méandres* (*fig.* 45), les *frettes crénelées*, les *écailles* ou *imbrications*, les *nébules* (*fig.* 46), les

47.

48.

torsades (*fig.* 47), les *câbles* (*fig.* 48), les *bandelettes*, etc.

En Normandie, les moulures sont grosses et saillantes. Dans la Saintonge, le Périgord, le Poitou, la Touraine, elles figurent des entrelacs (*fig.* 49), des rinceaux *fig.* 50), des

49

50.

broderies, des feuillages, des arborescences, etc. L'architecture décorative de l'Ile de France et de la Picardie est plus sobre de détails. Dans les provinces méridionales où on construisait avec du granit, des incrustations de mastic rouge ou de laves colorées remplaçaient les sculptures variées qui étaient en faveur dans les pays à roche tendre. C'est surtout dans le Dauphiné et le Languedoc qu'on voit beaucoup de sculptures en ronde bosse, représentant des hommes et des animaux au milieu de feuillages et de rinceaux.

GÉOGRAPHIE DES STYLES. — Nous avons eu plusieurs fois occasion, dans le cours de ce chapitre, de signaler quelques nuances de style qui caractérisent diverses provinces. Nous ne pouvons ajouter ici que quelques courtes indications sur ces caractères topiques, en renvoyant aux ouvrages spéciaux qui concernent l'histoire locale de l'art.

Nord de la France. Ornementation sobre et correcte. — Rareté du zigzag, de la frette crénelée et des autres moulures anglo-normandes. — Apparition de l'ogive en Picardie. (Saint-Germer, Saint-Leu d'Esserent, Lagny-le-Sec, Cambronne, etc.) Les chapiteaux historiés deviennent rares à la fin du XIe siècle.

Normandie. Chapiteaux barbares. — Moulures géométriques. — Infériorité de la sculpture. — Maçonnerie en feuilles de fougère. — Les bas-côtés s'arrêtent brusquement à la courbure de l'abside. — Grandes nefs rarement voûtées. C'est surtout en Normandie que s'est manifesté le mouvement de la renaissance de l'art après l'an mille.

Poitou, Anjou, Touraine. Supériorité des façades. — Solidité des voûtes, dont quelques-unes sont à coupole. — Tour principale au centre de l'édifice. — L'influence des matériaux donne à la sculpture une plus grande délicatesse : élégance et profusion des ornements; enroulements, guirlandes, arabesques; beaucoup de figures humaines dans les bas-reliefs.

Bretagne. Les bas-côtés ont seuls été voûtés. — Porte principale à double arceau, soutenue par de simples pieds-droits — Piliers carrés non cantonnés de colonnes. — La nature des matériaux se prête peu à la sculpture.

Auvergne. Simplicité des portails. — Voussoirs qui présentent l'aspect d'angles saillants et rentrants. — Colonnes engagées aux angles des piliers. — Nef centrale voûtée en

berceau et contrebuttée par des demi-berceaux sur les galeries des étroits bas-côtés. — Incrustations en laves de couleur à l'extérieur des édifices. — Moulures et bases de colonnes imitées de l'antique.—Arcs en mitre et multilobés.— Les bas-reliefs et les grandes statues sont rares. — Absence d'influence byzantine.

Alsace et Bords du Rhin. Deux absides, l'une à l'est, l'autre à l'ouest qui remplace le portail occidental. —Transsept plus rapproché de la courbure de l'abside. — Quelques exemples d'un double transsept. — Frontons triangulaires. — Rareté des frettes et des losanges.

Dans le pays Messin, architecture lourde, massive, mais très-ornementée.

Lyonnais, Bourgogne, Bourbonnais. Beaucoup de détails purement romains. — Ornementation châtiée. — Imitation du type basilical.

Périgord. Églises en forme de croix grecque. — Adoption de la coupole orientale avec des formes ogivales. — Influence du style byzantin de Venise.

Midi de la France. Piliers carrés, ayant un pilastre imité de l'antique sur chaque face; — des colonnes plus ou moins engagées, pourvues de base et de chapiteaux, font l'office de contreforts. — Fenêtres étroites. — Fidélité aux anciennes traditions artistiques, dont l'exagération devint un principe d'impuissance et de stérilité; on est exposé à confondre les édifices du XIe siècle avec ceux qui leur sont antérieurs, parce qu'ils en reproduisent les caractères, mais cependant avec plus de perfection.— Les figures d'hommes et d'animaux sont traitées avec une supériorité relative.

Les églises des Pyrénées ont des murs très-épais et des baies peu nombreuses. L'âpreté du climat a fait placer les portes en regard du midi.

EXEMPLES DU STYLE ROMAN DU XIe SIÈCLE. — L'église Saint-Paul, à Issoire (*fig.* 51), remaniée au XIIe siècle, est un des

51.
Église Saint-Paul, à Issoire.

plus beaux types de l'art averno-roman; on remarquera l'abside carrée qui termine le chœur.

L'église de Saint-Germer, dont j'ai publié la description il y a dix ans, mérite d'autant plus d'attirer l'attention que nous y voyons s'y allier l'ogive et le plein-cintre, à une époque (1036) où presque partout ailleurs l'arcade cintrée

règne exclusivement. Une délicieuse variété différencie les chapiteaux dont la pierre semble avoir pris, sous la main de l'artiste, la docilité d'une argile amollie. A la naissance de la voûte règne une corniche dont les corbeaux sont d'une originalité piquante: ici c'est une espèce de salamandre ; là, des têtes grimaçantes dont les yeux pourraient rivaliser de grosseur avec ceux de l'homérique Junon; plus loin c'est le mufle hideux d'un animal problématique. Au transsept droit, les consoles des angles s'allongent sous la forme de deux pauvres serfs sur lesquels la corniche pèse de tout son poids; en vain le premier fait-il de ses mains appuyées sur ses genoux un contrefort pour son dos ; en vain le second, regimbant contre l'insulte, repousse-t-il de ses mains renversées le faix humiliant.... N'importe, le stigmate du servage n'en est pas moins empreint sur son front. Mais, patience ! laissez quelques siècles s'écouler, et ce sarcasme de pierre aura ses représailles.... le serf aura conquis sa liberté et il saura bien à son tour sculpter la satire et l'ironie !

Le plan de Notre-Dame-du-Port à Clermont est presque le même que celui de Saint-Paul d'Issoire, sauf l'absence de l'abside carrée (*fig.* 52). Elle mesure 46^{m}50 de longueur sur

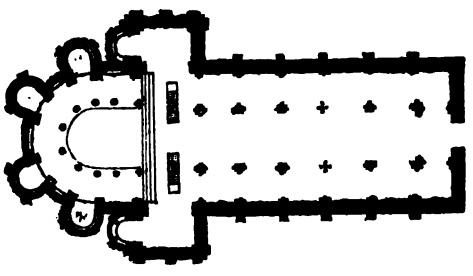

52.

14^{m} de largeur dans œuvre ; la grande nef a 6^{m}70 de lar-

geur. La crypte qui s'étend sous le chœur a quatre chapelles comme l'église supérieure.

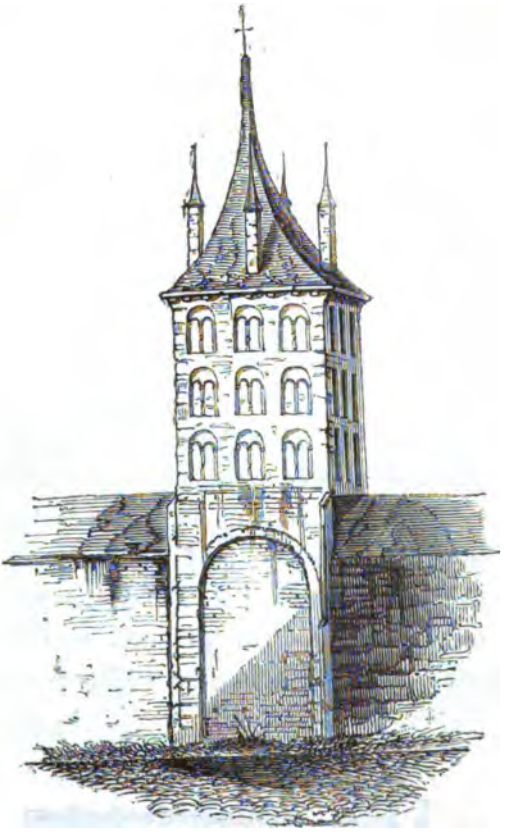

53.

L'église Saint-Sauveur, à Harlebeke (Flandre Occidentale) fut relevée dans la seconde moitié du XIe siècle. Il ne reste plus de cette construction primitive que le transsept et la tour dont nous donnons le dessin (*fig.* 53).

L'église de Preuilly (Indre-et-Loire), quoique du commencement du XIe siècle, a des bas-côtés tournants. L'ensemble

est d'un caractère imposant; l'ornementation sculpturale n'y joue qu'un faible rôle, mais la disposition des lignes et la beauté de l'appareil en font un des types les plus remarquables de cette époque.

Les édifices suivants appartiennent également au XIe siècle, en tout ou en partie:

Cathédrales de Tournai, Fréjus, Perpignan, Saint-Dié, Angoulême, Besançon, Avignon, Nantes.

Sainte-Gertrude, à Nivelles (Brabant).

Saint-Ursmer, à Lobbes (Hainault).

Saint-Servais et Notre-Dame, à Maëstricht.

Saint-Front, à Périgueux.

La Trinité, Saint-Étienne et Saint-Nicolas, à Caen.

Saint-Hildevert, à Gournay.

Saint-Germain, à Pont-Audemer.

Saint Georges, à Boscherville (Seine-Inférieure).

Saint-Eutrope et Saint-Jean, à Saintes.

Saint-Martin, à Lamballe.

Saint-Julien, au Mans.

Saint-Trophime, à Arles.

Saint-Hilaire, à Poitiers.

Sainte-Foi, à Schelestadt.

Notre-Dame de Cunault (Maine-et-Loire).

Sainte-Croix, à Bordeaux.

Églises de Neuvy (Indre), de Jumièges et Graville (Seine-Inférieure), de Montmajour (Bouches-du-Rhône), de Brioude, Saint-Nectaire et Menat (Puy-de-Dome), de Berthaucourt et de Nesles (Somme), de Morienval et de Saint-Leu d'Esserent (Oise), de Saint-Savin (Vienne), de Sluze (Belgique).

Nefs de Saint-Remi, à Reims, de la Madeleine, à Vezelay, de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, de l'église du Mont-Saint-Michel, etc.

MONASTÈRES. — Ils prirent un grand développement dès le IXe siècle. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, exécuté vers l'an 820 et attribué à Éginhard, qu'a publié Mabillon, prouve qu'à cette époque l'architecture monastique avait pris une immense extension. Le plan de Saint-Gall comprend non seulement une église, un cloître, des cellules, des dortoirs, une bibliothèque, une cuisine, un réfectoire, c'est-à-dire les bâtiments qui furent toujours essentiellement nécessaires à la vie claustrale, mais un logement particulier pour l'abbé, une école, une salle pour les scribes, un chauffoir, une pharmacie, une infirmerie, des bains, une officine pour confectionner les hosties, une maison de jardinier, un bâtiment des novices, une basse-cour, un logement pour les hôtes avec écurie, une cuisine et un réfectoire spéciaux pour eux, un fruitier, un cellier, une boulangerie, une brasserie, des ateliers de cordonnerie, de bonneterie, de serrurerie, d'orfèvrerie, etc.

En 1005, l'ordre de saint Benoît avait déjà fondé 15,070 monastères. C'est de là que sortirent la plupart des hommes qui exercèrent une grande influence sur la politique, l'enseignement, les sciences et les arts. Chaque abbaye était un centre artistique où florissaient l'architecture, la peinture, la sculpture, l'orfèvrerie, la ciselure, la musique et la calligraphie.

« De nos jours, dit M. Violet-le-Duc, on a rendu justice aux Bénédictins, et de graves autorités ont énuméré avec scrupule les éminents services rendus à l'agriculture par les établissements clunisiens et cisterciens. Partout où Cluny ou Cîteaux fondent une colonie, les terres deviennent fertiles, les marais pestilentiels se changent en vertes prairies, les forêts sont aménagées, les côteaux arides se couvrent de vignobles. A peine l'oratoire et les cellules des Bénédictins étaient-ils élevés au milieu d'un désert, que des chaumières

venaient se grouper alentour ; puis, à mesure que l'abbaye ou le prieuré s'enrichissait, le hameau devenait un gros village, puis une bourgade, puis une ville. »

L'abbaye de Cluny, fondée au Xe siècle, mais terminée seulement en 1131, servit de type à tous les monastères de la même règle. Elle possédait la plus vaste église de tout l'Occident.

Les bâtiments claustraux offrent le même appareil, les mêmes contreforts, les mêmes modillons de corniche et les mêmes moulures que nous avons décrits pour les églises; mais il y règne moins de luxe de détails : l'archivolte des portes est rarement ornementée ; les fenêtres cintrées, simples ou accolées, sont souvent divisées en deux compartiments par un meneau central. Le rez-de-chaussée seul était parfois voûté en pierre; le premier étage n'avait qu'un plafond supporté par des colonnes ou par des arcades. Les cheminées, presque toujours cylindriques, se retrécissaient considérablement vers leur sommet.

On fortifiait les abbayes comme des châteaux, pour qu'ils pussent se défendre contre l'invasion des seigneurs qui venaient les piller, sous prétexte de protection. C'est surtout pour se mettre à l'abri de ces violences, que les moines se retiraient dans les endroits les plus écartés et qu'ils bâtissaient leurs demeures dans les montagnes et dans les forêts d'un difficile accès.

J. CORBLET.

(*La suite au prochain numéro.*)

QUATRE JOURS

DANS LE PÉLOPONÈSE

TROISIÈME ARTICLE *.

Mégare, autrefois célèbre et puissante, n'est aujourd'hui qu'un bourg de 4,000 âmes; ses maisons en terrasse s'étendent sur deux collines inégales, et dans l'intervalle qui les sépare, sur la colline la plus haute, située au nord-ouest, s'élèvent les ruines d'une tour vénitienne à voûtes ogivales. Un peu plus

Mégare.

bas est une église dans la muraille de laquelle sont employées quelques pierres antiques. Une inscription chrétienne est accompagnée d'une colombe et de l'Α et de l'Ω.

Sur la place, une masure contient un petit musée d'antiquités locales qui n'offre rien de bien remarquable.

* Voir le numéro de septembre 1861, page 401.

On ne trouve à Mégare aucun reste de sa splendeur passée; on ne s'en étonnera pas lorsqu'on saura que tous ses monuments étaient construits d'une pierre tendre coquillière, pierre *porique* ou κογχίτης, sans aucune consistance et s'écrasant dans la main.

La coiffure des femmes est ici fort singulière; elles portent sur le front une sorte de bandeau, de demi-calotte composée de pièces de monnaie, dragmes, demi-dragmes, francs, demi-francs, pièces turques, etc., en argent, disposées en écailles de poisson; en avant du bandeau pendent sur le front quelques monnaies turques en or. Dans leur costume, les hommes remplacent la large fustanelle par une jupe blanche non plissée.

Une calèche était venue d'Athènes au-devant de nous: au moment où nous allions y mettre le pied, au milieu de la place publique, un boucher est arrivé avec un pauvre agneau qu'il a égorgé devant la portière, et il nous a fallu attendre, pour monter dans notre voitnre, la fin de son odieuse opération.

A huit heures et demie nous quittons Mégare; nous traversons d'abord une plaine assez bien cultivée et plantée d'oliviers, laissant à gauche la chaîne des monts *Kerata*, ainsi nommée des deux pointes ou cornes, κέρατα, qui la dominent; bientôt nous nous rapprochons du bras de mer qui sépare l'Attique de l'île de Salamine que nous ne cessons d'avoir en vue. A onze heures nous arrivons au pied de la colline qui portait l'acropole d'Éleusis, et nous la gravissons pendant que notre voiture, contournant sa base, va nous attendre dans la ville.

L'Acropole a deux sommets, dont le plus élevé porte les ruines d'une tour vénitienne. Dans l'*intermontium*, nous avons remarqué les embouchures de plusieurs citernes, et un grand pavé antique composé de petites briques sur champ. En descendant au sud de la colline, vers la ville, nous trou-

vons à mi-côte quelques restes du temple de Cérès, si fameux dans l'antiquité par ses processions et ses mystères; on n'y voit plus guère que deux assises de pierres de taille fondées sur le roc, et un fragment de stylobate de marbre blanc, où l'on reconnaît encore le trou carré qui recevait le pivot central d'une colonne, ainsi que le petit canal qui y conduisait le plomb de scellement.

Descendus de l'Acropole dans *Lepsina*, la moderne Éleusis, nous avons fait à la hâte un frugal repas dans un *bakal*, sorte de boutique qui tient à la fois du cabaret et du magasin d'épiceries, et sommes allés donner un rapide coup d'œil aux autres antiquités de la ville; la jetée de l'ancien port existe encore presque intacte; elle est en forme de faucille et composée de blocs de pierre, de marbre blanc et de marbre noir d'Éleusis, et même de tronçons de colonnes. Non loin de là, sur le revers occidental de l'acropole, sont plusieurs citernes et silos; l'un de ceux-ci, dans lequel on entre de plein-pied, offre beaucoup d'analogie avec la prison de Socrate, le *tholus* d'Athènes. La petite église Saint-Georges a remplacé le temple de *Diane Propylée;* on y voit encore un grand mur de soutènement de construction hellénique, et dans la cour qui entoure l'église, divers tronçons de colonnes non cannelées de marbre de l'Hymette, un chapiteau dorique de marbre pentélique, trop fort pour avoir appartenu à ces colonnes, enfin divers autres fragments.

Les propylées d'Éleusis avaient été, dit-on, copiés sur ceux d'Athènes; ce n'est plus qu'un immense monceau de ruines de marbre blanc, parmi lesquelles j'ai reconnu un chapiteau ionique provenant du portique intérieur et des triglyphes ayant appartenu au portique extérieur qui, comme à Athènes, était d'ordre dorique. En avant des ruines est un énorme bloc de marbre que l'on croit avoir occupé le tympan

du fronton ; on y voit, au centre d'un médaillon entouré de rinceaux, un buste colossal cuirassé, dont la tête, qui faisait saillie en ronde-bosse, est brisée. Cette sculpture me paraît évidemment romaine, et me confirme dans l'opinion que les propylées d'Éleusis, dont Pausanias ne parle pas, n'ont dû être élevés que vers la fin du second siècle de notre ère, peut-être sous Septime Sévère.

A peu de distance des propylées, sur la route d'Athènes, est une ancienne chapelle en ruines, autrefois dédiée à saint Zacharie, et dont on a fait un petit musée. Cette chapelle rectangulaire se termine par un hémicycle dont l'entrée était soutenue par deux singulières colonnes de style égyptien, dont le chapiteau manque malheureusement, mais dont la base s'élargit comme le pied d'un palmier. Parmi les antiquités conservées dans la chapelle, je remarquai un autel rond, un chapiteau corinthien de la meilleure époque grecque, deux grands candélabres de marbre provenant du temple de Cérès; un fût de colonne ou cippe rond avec un bas-relief très-peu saillant, représentant une femme assise tenant une feuille de lotus, et accompagné de cette inscription : ΙΣΙΔΟΤΑ ΙΣΙΔΟΤΟΥ ΜΙΔΗΣΙΑ ; enfin plusieurs statues romaines drapées et quelques fragments.

En avant de cette chapelle, les fouilles faites pour la construction d'une école communale venaient de mettre au jour divers fragments d'architecture provenant d'un temple que l'on supposa tout d'abord avoir été celui de Triptolème[1]. Quelques jours après notre passage, cette hypothèse s'est

[1] En 1860, des fouilles importantes ont été exécutées à Eleusis aux frais du gouvernement français sous la direction intelligente de M. François Lenormant, digne héritier de son illustre père ; elles ont facilité l'intelligence des ruines des Propylées et rendu à la lumière une grande partie des éléments constitutifs du temple de Triptolème.

trouvée confirmée par la découverte d'un grand bas relief dont le moulage, exécuté par les soins de M. Charles Lenormant, a été offert par son fils à l'École des Beaux-Arts de Paris. Ce bas-relief, que j'ai vu à un second voyage que je fis exprès à Éleusis, le 28 mai[1], est brisé en quatre morceaux ; il représente *Triptolème entre Cérès et Proserpine*[2].

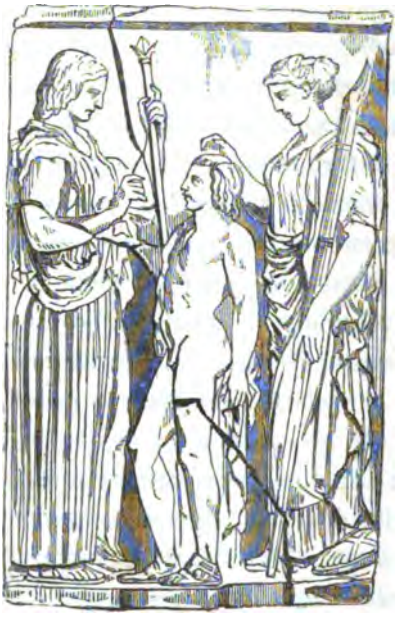

Bas-relief d'Éleusis.

[1] MM. Lenormant n'ont visité Eleusis que le 23 octobre. Nous avons donc le droit de revendiquer, pour M. Pittakis et pour nous, la priorité, malgré l'assertion de M. François Lenormant (*Gazette des Beaux-Arts*, 15 avril 1860) : « Nous étions, dit-il, sinon les auteurs de la découverte, du moins les premiers étrangers, et peut-être les premiers archéologues qui eussent eu l'occasion de voir ce bas-relief et d'en constater l'importance. »

Au même lieu, on a trouvé presque en même temps une tête colossale de Neptune, que M. Ch. Lenormant a fait mouler également, et qui est encastrée dans la muraille, au dessus de la porte de la nouvelle école communale d'Eleusis.

[2] Voy. le savant mémoire de M. François Lenormant, *Gazette des Beaux-Arts*, 15 avril 1860

On a beaucoup exagéré sa valeur, sans doute; mais il n'en est pas moins très-intéressant pour l'histoire de l'art, ne fût-ce que par l'inégalité même du mérite de ses diverses parties. Il nous semble évident, et en cela nous sommes heureux que notre opinion se soit rencontrée avec celle de notre savant ami, M. Beulé, il nous semble que ce monument appartient à une époque de transition, de transformation de l'art, et qu'on doit y reconnaître l'œuvre d'un sculpteur qui, sans abandonner entièrement le style de l'ancienne école achaïque dans laquelle il a été élevé, subit cependant déjà l'influence de celle de Phidias, qui commence à dominer et va bientôt porter l'art grec à son apogée. Ce bas-relief est aujourd'hui le plus précieux monument conservé dans la petite chapelle d'Éleusis, à laquelle, en son honneur, on s'est décidé à donner une porte et des fenêtres.

Partis d'Éleusis à une heure et demie, nous suivons à peu près la voie sacrée que parcourait la grande procession qui se rendait, chaque année, d'Athènes au temple de Cérès. A peu de distance, à droite de la route, sont quelques assises helléniques d'un des nombreux tombeaux qui bordaient cette voie. Plus loin, à gauche, nous voyons les restes d'un mausolée plus important, dont la masse quadrangulaire est formée d'assises régulières de marbre blanc. A l'intérieur, un sarcophage renversé porte une longue épitaphe dont les premiers mots, ΣΤΡΑΤΩΝ ΙΣΙΔΟΤΟΥ, nous font connaître le nom du personnage en l'honneur duquel le monument avait été érigé. Je crois ce tombeau d'époque romaine, d'autant plus que parmi ses ruines se trouve un grand médaillon très-mutilé, de même style que celui que nous avons vu aux propylées d'Éleusis.

Avant de quitter les bords du golfe d'Éleusis, nous apercevons sur une colline, à quarante pas de la route, une

bande nombreuse de vautours fauves que le bruit même de notre voiture ne fait pas enlever; sur le rocher, nous reconnaissons les traces qu'ont laissées les roues des chars qui suivaient la voie sacrée, et nous nous engageons dans le pittoresque défilé de Gaïdarion, qui, séparant les monts Icare et Corydalus, réunit les plaines d'Éleusis et d'Athènes. Vers le tiers de ce passage, on trouve, à gauche de la route, un monceau de ruines informes, et des traces d'ex-voto taillées dans le rocher; c'est tout ce qui reste du temple de Vénus Philœ.

Au point le plus élevé du défilé est le monastère de Daphné, qui a remplacé un temple d'Apollon dont les deux dernières colonnes ioniques ont été enlevées par lord Elgin[1], et dont il ne reste visible que les substructions parallèles à l'église. Du côté de la route, le monastère était défendu par un grand mur crénelé, aujourd'hui en ruines; le rempart, flanqué de tours, est probablement de construction vénitienne. L'église, en fort mauvais état, est un curieux spécimen de l'architecture byzantine. En y entrant par la façade, on se trouve dans une sorte de vestibule, de *narthex*, formé par l'ancien porche dont on a muré les entrecolonnements. Trois des quatre colonnes qui formaient ce portique sont de marbre et antiques. Un sarcophage de marbre y est déposé. La muraille qui forme le fond du vestibule est percée de cinq portes; les deux plus petites, aux extrémités, ouvrent sur deux petites chapelles voûtées, dont une contient un énorme sarcophage de marbre. Les trois portes du milieu donnent dans un étroit vestibule communiquant à l'église par une porte très-élevée à chaque bout, et au milieu par une très-petite porte ogivale. Dans des culs-de-four, aux extrémité

[1] *British Museum, Elgin Saloon*, n° 231 et 264

de ce vestibule, sont les têtes en mosaïque de deux saints ; sur les arcs existent encore quelques autres restes de mosaïques. L'église même est en forme de croix grecque avec dôme au centre et deux étroites chapelles aux côtés du chœur. Toute la partie supérieure du monument était revêtue de mosaïques. A la coupole est une tête colossale du Christ, et au-dessous, entre les fenêtres, sont seize figures de saints; aux pendentifs sont représentés le *Baptême de Jésus-Christ,* la *Transfiguration,* l'*Annonciation* et la *Nativité*. Dans la croisée de gauche sont peints en grisaille le *Christ sur la croix et les saintes Femmes,* en face de l'*Entrée à Jérusalem ;* à la croisée de droite, nous voyons la *Résurrection de Lazare* et l'*Incrédulité de saint Thomas*. A la tribune est en mosaïque la *Vierge entre deux anges*. Dans les chapelles latérales sont deux têtes de Saints, et dans celle de droite on remarque quelques restes de peintures byzantines représentant *la Vierge*, *des Anges et des Saints*. Au nord de l'église se trouve, comme je l'ai dit, l'emplacement du temple d'Apollon; au sud est un cloître ruiné, soutenu d'un côté par des tronçons de colonnes antiques. Sur un mur, à hauteur d'appui, est déposé un beau chapiteau ionique ayant dû appartenir au temple. Sur le sol sont couchées plusieurs autres colonnes antiques de granit, et d'autres marbres provenant, sans doute, du côté méridional du cloître qui manque entièrement.

Continuant à parcourir la voie sacrée, nous reconnaissons sur ses bords les restes de nombreux tombeaux antiques. En sortant du défilé, nous laissons à gauche le mont Saint-Élie, dont le sommet porte un petit monastère, et bientôt devant nous se déploie la plaine d'Athènes ; en face se dressent l'Acropole et le mont Hymette; à droite s'étendent les ports et la mer; à gauche, notre œil plane sur Céphissia et le Penté-

lique, et un peu en arrière du même côté, il admire les profils heurtés et sévères du Parnès. A six heures, nous étions à Athènes, que nous n'avions quittée que depuis quatre jours; et pourtant, pendant ces quelques heures, quels souvenirs nous avions évoqués? Hercule, Persée, Thyeste, Atrée, Agamemnon, Tyrinthe, Argos, Mycènes, Némée, Corinthe, Mégare, Éleusis, Salamine, Lépante! Ces grands noms qui, dans notre jeunesse, ont tant de fois fait battre nos cœurs, ont pris pour nous un corps, une réalité. Avec quel bonheur nous relirons ces drames saisissants d'Homère, d'Hérodote, de Thucydide, de Diodore, dont maintenant la scène se déroulera sous nos yeux! Voir, c'est avoir, a-t-on dit; mais aussi, lire, c'est acquérir. Puissent mes lecteurs avoir eu quelque plaisir à partager mes richesses!

ERNEST BRETON.

BIBLIOGRAPHIE

RECHERCHES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR SAINT REGNOBERT, second évêque de Bayeux, *par M. l'abbé* Do, *chanoine honoraire de Bayeux, chapelain de la visitation de Caen, membre de la société des Antiquaires de Normandie. Caen, Le Gost-Clérisse,* 1861*; un vol. in* 8° *de* IV *et* 214 *pages.*

De toutes les parties de l'histoire ecclésiastique de France, celle qui traite de l'introduction du Christianisme est certainement une des plus intéressantes, mais, en même temps, une des plus obscures, et aussi une de celles qui ont été traitées de la manière la plus incomplète et la plus contradictoire. Il semblerait que tout écrivain, voulant donner une histoire de notre patrie, aurait dû commencer par éclaircir ce problème, et au contraire aucun des historiens qui ont traité de l'Histoire générale de France ne s'est donné la peine d'approfondir la question de l'époque de l'introduction du Christianisme dans les Gaules. Et même, c'est à regret que nous le disons, celui d'entre eux qui s'est dévoué à écrire l'histoire de notre pays au seul point de vue de la conviction religieuse, n'a pas fait plus qu'un autre à ce sujet. Il laisse dans le doute la plus glorieuse de nos origines : l'origine chrétienne de la Fille aînée de l'Église. Il a donc fallu que des histoires particulières vinssent combler cette regrettable lacune. Un grand nombre d'ouvrages traitant des origines de nos Églises a été publié depuis quelques années, et nous croyons pouvoir dire que la science marche à grands pas vers une solution définitive de cette importante question. M. l'abbé Do vient d'apporter sa pierre à l'édifice par un livre aussi consciencieux que savant sur les origines chrétiennes du pays Bessin. L'extrait suivant va nous faire connaître tout le sujet de ce travail :

« Il y a environ cent cinquante ans, c'était une croyance universellement reçue qu'il y avait eu sur le siége de Bayeux deux évêques, l'un nommé Regnobert, l'autre Ragnebert. On lit encore leurs noms, inscrits de cette manière, à la voûte du chœur de la cathédrale de Bayeux. Suivant la même opinion, le moins ancien de ces deux pontifes, Ragnebert, avait assisté vers l'an 630, à un Concile de Rheims, et souscrit à plusieurs chartes, qui ont été conservées ; mais il n'est point marqué, par Robert Cenalis, au nombre des saints Évêques de Bayeux, et jamais on n'a fait sa fête dans le diocèse de Bayeux, quoiqu'il soit inscrit avec la qualité de Saint, aux voûtes de la cathédrale : *Sanctus Ragnebertius*. L'autre, saint Renobert ou Regnobert, regardé comme le successeur immédiat de saint Exupère, apôtre du Bessin, passait pour avoir laissé une beaucoup plus grande réputation de sainteté, et, depuis un temps immémorial, il était l'objet d'un culte assez célèbre dans les diocèses de Bayeux, de Besançon, d'Auxerre, etc. »

A partir du commencement du XVIIIe siècle, principalement sur l'autorité du P. Papebrock, on abandonna, dans le monde savant, l'ancienne tradition Bayeusaine et on confondit les deux Regnobert pour n'en faire qu'un seul et même personnage ayant vécu au VIIIe siècle. Cette opinion nouvelle devint presque universelle. Les quelques protestations qui s'élevèrent contre ces innovations historiques furent promptement étouffées par la voix des célébrités de l'époque, jugeant une question sans la connaître, et la légende de saint Regnobert dans les Bréviaires d'Auxerre et de Besançon fut changée au goût du jour. La liturgie Bayeusaine seule, au milieu des modifications qu'elle put subir, maintint intacte l'ancienne tradition qu'elle a conservée jusqu'à présent.

M. l'abbé Do a entrepris la défense de cette tradition et a pleinement atteint le but qu'il s'était proposé. Son travail se divise en trois parties dans lesquelles il démontre : 1° Que l'ancienne tradition Bayeusaine, selon laquelle saint Regnobert est le successeur immédiat de saint Exupère, a été constante et unanime jusqu'au commencement du XVIIIe siècle ; 2° qu'il n'y a rien de solide dans ce que les savants ont écrit, depuis cette époque, pour la renverser, et 3° qu'il y a même des preuves positives de son authenticité.

Nous ne pouvons suivre pas à pas M. l'abbé Do dans son argu-

mentation ni analyser les savantes dissertations par lesquelles il réfute tous les arguments émis par les Bollandistes contre la tradition Bayeusaine. Le savant antiquaire Normand fait voir que l'erreur dans laquelle sont tombés les auteurs des *Acta Sanctorum* vient en partie de ce qu'ils ne connaissaient qu'une fausse légende de saint Regnobert, commençant, il est vrai, comme la légende authentique, par les mots *Ego Lupus*. La réfutation du second argument des Bollandistes est celle qui demandait le plus de travail, parce qu'elle devait établir l'inexactitude du fameux passage de saint Grégoire de Tours sur la mission des sept évêques dans les Gaules, au temps de Dèce. M. Do n'a pas consacré moins de soixante pages à cette partie de son livre. Il est vrai que sur ce point la lumière commence à se faire, nous dirions même qu'elle est faite ; M. Faillon, M. Arbellot, Dom Piolin n'ont pas laissé grand chose à ajouter après leurs savantes dissertations contre l'autorité de ce texte trop fameux, qui, malgré tout notre respect pour son auteur, ne mérite certainement pas le bruit qu'il a causé.

M. Do établit ensuite que saint Martial, saint Saturnin et saint Denys ont vécu au premier siècle. Il était important de démontrer que saint Saturnin qui, d'après la légende, consacra saint Exupère et saint Regnobert, était évêque de Toulouse au premier siècle ; les arguments et les preuves apportés par M. Do sont solides et nombreux ; malheureusement il est à regretter que notre auteur n'ait pas connu le document le plus important qui existe sur ce point : les Actes du saint Évêque de Toulouse, découverts et publiés par Maceda, lesquels détruisent l'éternelle objection des Actes édités par Ruinart et viennent confirmer les autres documents qui établissent la mission de saint Saturnin par saint Pierre sous l'empire de Claude.

M. Do confirme l'apostolat au premier siècle de ces trois Saints, par la tradition ecclésiastique, et répond affirmativement à cette question : *Y a-t-il eu des évêques dans les Gaules au premier siècle?* L'Église de Bayeux n'est pas la seule qui puisse trouver de précieux renseignements dans cet ouvrage ; l'auteur y traite aussi, bien qu'incidemment, de l'origine de plusieurs autres églises de France et son livre intéresse plus d'un diocèse. Ce n'est cependant pas le désir de déployer de l'érudition qui a fait traiter à M. Do de l'origine des églises d'Angoulême, d'Amiens, etc., mais bien au

contraire un désir louable d'approfondir autant qu'il le pouvait la question intéressante qui fait le sujet de son livre.

Si, pour ce qui a rapport aux divers Saints dont nous venons de parler, le travail de M. Do a été facilité par plusieurs de ses devanciers, il est juste de reconnaître qu'il apporte lui aussi, dans la discussion, des documents encore inconnus ou fort peu connus ; tels sont les *Vies des Saints* écrites en espagnol au XVIe siècle par le licencié D. Alonzo de Villegas et un manuscrit du XIe siècle de la Bibliothèque du Chapitre de Bayeux, connu sous le nom de *Chronique d'Eusèbe*. Mentionnons aussi ses savantes observations sur l'époque du Pontificat de saint Clément, qui se trouvent dans sa réfutation du troisième argument des Bollandistes.

Les *Recherches historiques et critiques sur saint Regnobert* sont donc un ouvrage savant et consciencieux. L'argumentation est parfaitement déduite et très-clairement exposée; nous ferions même presque un reproche à l'auteur d'avoir cherché trop de clarté et trop divisé son travail en petits paragraphes, ce qui lui donne peut-être un peu de sécheresse dans la forme. Il est vrai que le but même de l'ouvrage répond à notre observation ; en effet, ce livre n'est pas un travail hagiographique, mais une dissertation historique; il ne s'adresse pas aux pieux fidèles, mais aux savants. N'aurait-il pas été facile, au moyen de quelques modifications et additions, de lui donner une double destination ? C'est ce que nous ne voulons pas décider.

On ne doit guère, à notre avis, critiquer le plan d'un travail que quand il est visiblement défectueux ; loin de nous la pensée d'insinuer rien de semblable sur le remarquable travail de M. Do, ni de faire une critique de sa disposition, nous demanderons seulement si sa troisième partie n'aurait pas pu être fondue avantageusement dans les deux autres.

Le livre de M. Do, nous venons de le dire, s'adresse aux savants ; il doit en avoir reçu bon accueil. Que de semblables travaux se publient dans chaque diocèse, que chacun apporte ainsi sa part du contingent et bientôt la grande question chronologique de l'origine de la Foi dans les Gaules sera définitivement résolue.

CHARLES SALMON.

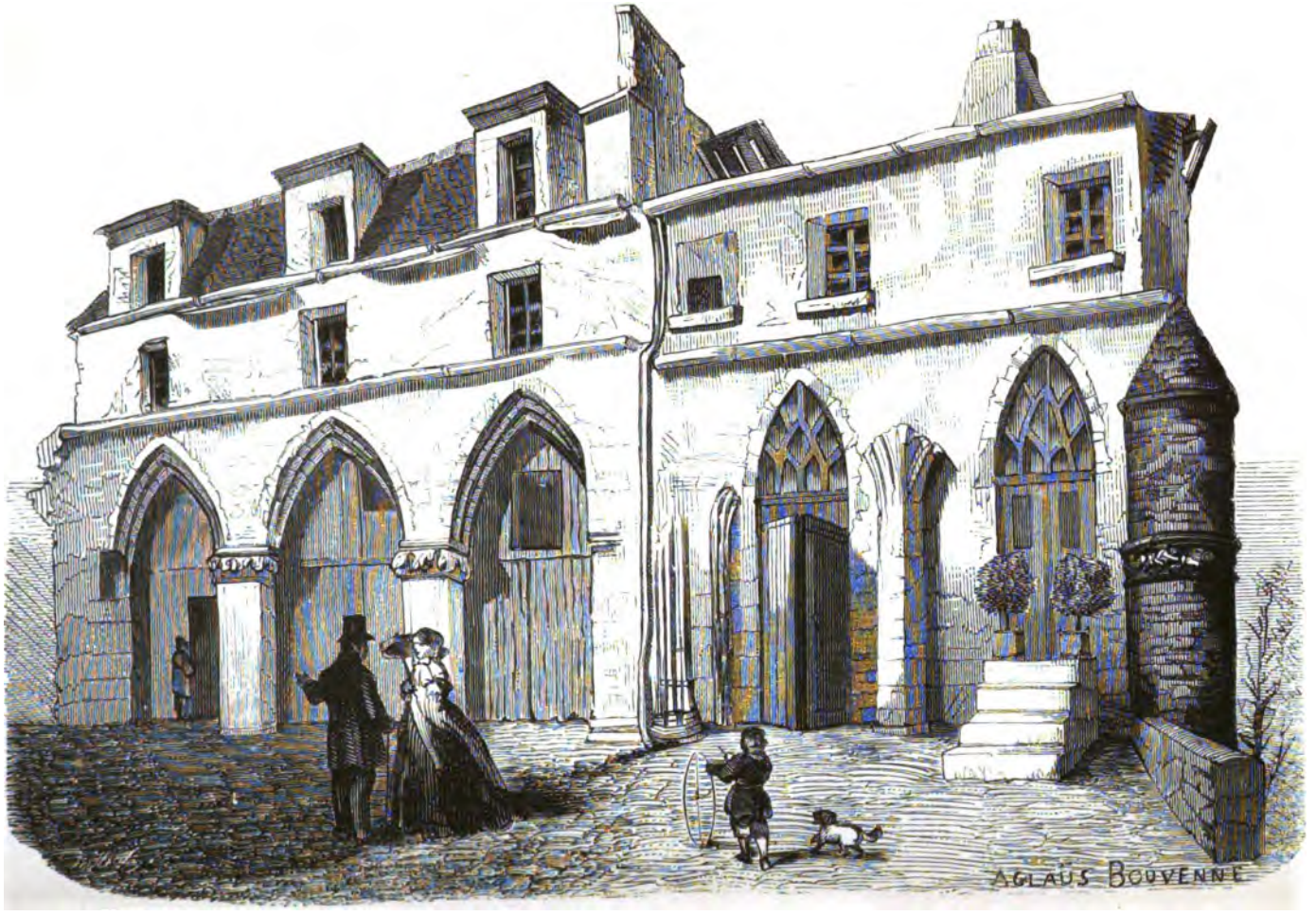

RUINES DE L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE

RUE SAINT-HIPPOLYTE, N° 8, A PARIS

Arras typ. Rousseau-Leroy.

RUINES DE L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE

à Paris.

Il existe, rue Saint-Hippolyte, dans le douzième arrondissement, des restes d'une église qui fut construite sous le vocable de Saint-Hippolyte. D'abord, comme beaucoup d'autres églises et même Notre-Dame de Paris, elle ne fut qu'une simple chapelle. On n'a que des données peu certaines sur l'époque de sa construction comme sur celle de son érection en paroisse; ce qu'on sait seulement, c'est qu'elle dépendait du chapitre de Saint-Marcel. Il en est fait mention dans une bulle d'Adrien IV, du 26 juin 1158. On attribue le nom qu'elle porte à la dévotion toute particulière que le bon roi Robert avait pour le Saint de ce nom, martyrisé à Rome en l'an 244, sous l'empereur Dèce, le treizième jour d'août.

Le corps de ce Saint fut déposé dès l'an 713 à Saint-Denis, où le pieux roi allait assister chaque année à l'office propre de ce saint Martyr. Il obtint du chapitre des reliques qui furent transportées en grande pompe en l'église qui était dédiée à ce Saint. Saint-Hippolyte devint probablement paroisse au XIIe siècle, à l'époque où l'on rebâtit l'église Saint-Marcel. Le village qui entourait cette église devenant considérable, on lui donna le nom de bourg, et il fut séparé de celui de Saint-Médard; ce qui prouverait cette assertion,

c'est qu'en 1220, le curé de Saint-Hippolyte nommait alternativement avec le chapitre de Saint-Benoit à la cure de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Les reliques de Saint-Hippolyte, déposées dans l'église de ce nom, vers le XIIIe siècle, ayant été perdues, il en fut obtenu d'autres le 6 décembre 1662, Jean Havel étant prieur de l'abbaye de Saint-Denis. L'Archevêque de Paris donna le 21 juin 1664 la permission de les exposer.

En 1683, le curé de Saint-Hippolyte eut un procès contre le curé de Saint-Martin au sujet de la nomination à la cure de Saint-Jacques-du-Haut-Pas; un arrêt du Parlement debouta le curé de Saint-Martin de ses prétentions et maintint le curé de Saint-Hippolyte dans ses droits.

En 816, il y eut une peste qui désola la France. Alors pour implorer la miséricorde de Dieu, le 12 du mois de mai, les religieux de Saint-Denis et un grand concours de peuple firent pieds-nus une procession où la châsse de saint Hippolyte fut portée. La peste cessa bientôt après. La châsse était conservée dans l'église de Saint-Denis; elle était de cuivre doré, posée sur quatre piliers dans ladite chapelle.

En 1560, le clergé de Saint-Hippolyte et de Saint-Marcel faisaient aussi une autre procession à Saint-Médard, en expiation du sacrilège que les Calvinistes avaient commis, en brisant une figure de Jésus-Christ qui se trouvait au-dessus de la porte de l'hôpital de Lourcine. Jean Mareau, sous-chantre et chanoine de Notre-Dame, mit une autre image par ordre d'Eustache du Bellay, archevêque de Paris.

On n'a aucun renseignement sur la chapelle du XIIe siècle. Le dessin que nous donnons en tête de cet article n'offre qu'une partie d'un des côtés de la nef, dont on remarquera les arcades en ogives et les chapiteaux du XIVe siècle.

Sur la droite on voit une tourelle qui faisait partie du por-

tail, et au milieu de cette tourelle une frise ou cordon composé d'anges très bien conservés.

L'église, à part la nef, fut presque complètement rebâtie au XVIe siècle; le sanctuaire était encore plus récent et d'une construction peu régulière. Entre le chœur et ce même sanctuaire, on voyait autrefois des tombes des XIIe et XIIIe siècles; malheureusement il ne reste plus que quelques pierres tombales sans intérêt aucun.

Le maître-autel, construit d'après les dessins du célèbre Lebrun, fut exécuté aux frais des paroissiens. On voyait au milieu un tableau de ce peintre représentant l'apothéose de saint Hippolyte et deux tableaux de Lesueur, qui avaient été donnés par les paroissiens.

On y remarquait aussi une chaire, dessinée et exécutée par Chales, et plusieurs œuvres de Boissat, Clément et Briard.

De l'église et des richesses qu'elle devait contenir, il ne reste plus que le fragment que nous offrons à nos lecteurs, fragment peu important à la vérité, mais que, tout modeste qu'il soit, nous voudrions pouvoir conserver. Le percement d'un nouveau boulevard va faire prochainement disparaître jusqu'au dernier vestige de l'église Saint-Hippolyte.

C'est aujourd'hui la propriété de la famille Levis, dont l'obligeance et la courtoisie à notre égard exigent tous nos remerciements. Aussi est-ce plein de confiance que nous disons à ceux qui, comme nous, voudraient adresser un dernier adieu à ces ruines: Frappez à la porte du n° 8 de la rue Saint-Hippolyte, et vous éprouverez certainement le même plaisir que nous avons eu la première fois qu'il nous a été donné d'admirer ces précieux souvenirs d'une époque, dont les monuments deviennent de plus en plus rares.

AGLAUS BOUVENNE,
Membre des Sociétés Archéologiques de Laon et de Soissons.

PRÉCIS

DE L'HISTOIRE DE L'ART CHRÉTIEN

en France & en Belgique

DIXIÈME ARTICLE *

CHAPITRE TROISIÈME.

XIe SIÈCLE.

ARTICLE II. — *Sculpture.*

Les représentations d'hommes et d'animaux, en ronde bosse ou en simple relief, sont encore rares à cette époque, dans les monuments religieux. La sculpture semble subir à la fois deux influences : celle des souvenirs romains, qui produit des œuvres dépourvues de grâce et de noblesse, et celle des Byzantins, qui donne naissance à des œuvres bien imparfaites sans doute, mais où on voit poindre une véritable expression du sentiment religieux et qui font présager une prochaine rénovation de l'art. C'est à l'influence orientale qu'on attribue la profusion des broderies sur les vêtements, la longueur démesurée du corps, les yeux saillants fortement ouverts, les sourcils arqués, les détails minutieux des cheveux et l'absence de perspective dans les genoux et les pieds. Les plis des manteaux sont toujours petits, régulière-

* Voir le numéro d'octobre, page 528.

ment disposés et quelquefois en spirale. On sait que les vêtements des orientaux offrent encore aujourd'hui le même aspect, parce qu'au lieu d'aplatir et de repasser le linge ils le tordent sur lui-même.

Ce qui frappe le plus dans les statues des portails, c'est l'exagération des proportions en hauteur, rendue encore plus saillante par la maigreur des personnages. On n'ignore pas que les anciens peuples de l'Orient avaient adopté la haute stature comme un symbole de la grandeur morale. Les races latines du Moyen Age, mêlées toutes plus ou moins de sang germanique, acceptèrent d'autant mieux ces idées, que ce type symbolique de noblesse avait été réalisé chez elles par les nations conquérantes du Nord.

Ce sont, au contraire, des formes courtes et trapues, sans perspective et sans vie, qu'on rencontre dans les bas-reliefs des chapiteaux ; les figures en sont incorrectes et hideuses (*fig.* 1, 2 et 3). Sont-ce toujours là des jeux d'imagination et des caprices de la fantaisie? Nous ne le pensons pas. Ces chapiteaux historiés avaient souvent pour but de flétrir les vices et les passions sous des traits d'emprunt. La zoologie

1.

2.

3.

tout entière était mise à contribution pour figurer le perpétuel antagonisme de la grâce et de la concupiscence. Ce lan-

gage hiératique, dont nous ne saisissons pas toujours le sens, était alors compris de tout le monde. On savait que ces combats d'hommes et d'animaux représentaient les luttes de l'esprit et de la matière et que ces brutes figuraient non-seulement chaque genre des tentations qui nous éprouvent, mais encore ceux qui se laissent vaincre par elles.

Les fonts baptismaux affectent la forme de cuves cylindriques ou carrées, avec ou sans colonnes cantonnées (*fig.* 4, 5, 6), ou bien d'une cuve supportée soit par un seul fût cylindrique, soit par un fût principal accompagné de quatre colonnettes supportant les angles de la cuve.

4.

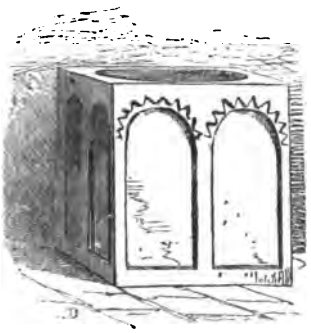

5.

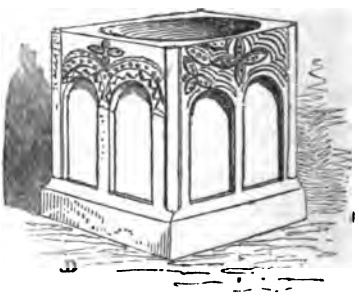

6.

On attribue à cette époque les fonts de Saint-Venant (Pas-de-Calais), supportés par un pédicule carré, cantonné de quatre colonnes. Ses quatre bas-reliefs représentent la Cène, la Trahison de Judas, diverses autres épisodes de la Passion et la Résurrection du Sauveur. MM. Dancoisne et Van Drival, qui ont publié la description de ce curieux monument, apprécient de la manière suivante la scène du Crucifiement : « Au centre, s'élève la Croix ; Jésus y est étendu, la tête ornée d'un diadème chargé de trois croix d'une forme carlovingienne.

Deux soldats, montés sur des échelles, lui enfoncent des clous dans les mains; deux autres soldats, dont on ne voit que les bustes, lui enfoncent deux autres clous dans les pieds : les clous sont donc au nombre de quatre, circonstance qu'il ne faut pas négliger pour apprécier l'âge de notre monument. Quant aux deux larrons, ils sont suspendus de la manière la plus irrégulière et la moins historique qu'il soit possible d'imaginer. Nus comme le Sauveur des hommes, à l'exception d'un petit lambeau d'étoffe, ils sont suspendus par les mains rapprochées, et peut-être par dessous les épaules, à une sorte de potence qui ne ressemble en rien à une croix. C'est là une erreur véritable, car tous les monuments anciens, et spécialement l'histoire de l'Invention de la Sainte-Croix par l'impératrice Hélène, nous disent, après l'Évangile, que les deux larrons furent crucifiés et non pas pendus. Quoiqu'il en soit, une disposition mystérieuse et fort belle de pensée se remarque ici. En effet, le bon larron, celui qui est à la droite de Jésus-Christ, ainsi que les deux soldats casqués et armés, l'un d'une lance et l'autre d'un glaive, qui se trouvent du même côté, ont la tête tournée vers le Sauveur des hommes. Ils représentent ainsi le peuple fidèle, composé principalement des Gentils qui viennent à la Foi et formeront l'Église, à laquelle nous fait penser cette lance qui est dans la main de ce soldat, qui plus tard sera saint Longin. Le mauvais larron, au contraire, celui qui est à la gauche de la Croix, détourne la tête; il regarde de l'autre côté, vers cette ville de Jérusalem, devenue la cité déïcide, vers cette forteresse romaine surmontée pourtant de deux croix carlovingiennes. Il y a là tout un enseignement profond que l'on retrouve à toutes les époques du Moyen Age : la réprobation des Juifs, la vocation de toutes les nations à la vraie lumière du Christianisme. Sous ce rapport et en ne tenant pas compte

de la forme matérielle, notre monument offre assurément un grand intérêt. »

Article III. — *Orfèvrerie.*

L'influence byzantine que nous avons signalée dans l'architecture et la sculpture est d'autant plus sensible dans l'orfèvrerie que diverses œuvres d'art furent exécutées pour nos églises par des artistes de Constantinople et qu'elles servirent de modèles à nos fabricants indigènes. Cette influence se manifesta plus encore en Allemagne, parce que le mariage d'Othon II avec la princesse grecque Theophanie (972) attira les Orientaux dans les contrées germaniques.

L'orfèvrerie de cette époque a formulé ses lois dans le célèbre traité du moine Théophile (*Diversarum artium schedula*); il était tout à la fois orfèvre émailleur, peintre verrier et enlumineur de manuscrits. Ses instructions techniques destinées aux monastères donnent de nombreux renseignements sur la soudure de l'or, la fonte des métaux, la dorure et l'argenture, le travail au repoussé, l'estampage, les alliages de métaux, la pose des pierres précieuses, le polissage des cabochons, etc.

A la fin du Xe siècle, des artistes vénitiens, imbus des traditions orientales, vinrent s'établir à Limoges, où ils bâtirent un faubourg. Cent ans plus tard, deux nobles vénitiens fondèrent un important monastère à quatre lieues de Limoges. C'est là ce qui explique la physionomie byzantine des œuvres limousines qu'on a confondues longtemps avec les produits de l'Orient. Les abbayes de Saint-Martial, Verdun, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Pierre-le-Vif, Saint-Evroult, Gembloux, ont fourni à cette époque des artistes renommés, au nombre desquels figure avec éclat le R. Richard, abbé de Saint-Vannes de Verdun. Il exécuta pour l'église de son mo-

nastère un grand nombre d'œuvres, et entr'autres un pupitre en cuivre battu et doré, destiné à porter le livre des Évangiles. Des feuilles de métal ciselées et émaillées représentaient les douze Prophètes portant les Apôtres, les quatre fleuves sortant du Paradis, les sacrifices d'Abel et d'Abraham, Tobie ensevelissant les morts, etc.

Les émaux de cette époque sont *incrustés*, c'est-à-dire que le métal exprime le contour du dessin et que la matière vitreuse ne colore que certaines parties du sujet représenté et quelquefois le fond seulement. On distingue, dans les émaux incrustés, les *cloisonnés* et les *champlevés*. Les premiers, destinés surtout à orner les vases sacrés, sont renfermés dans de petites caisses de métal; les traits du dessin sont exprimés par des bandelettes d'or rapportées sur le fond. Les figures seules sont peintes en émail. Quand les linéaments du dessin, au lieu d'être rapportés sur le fond, sont pris aux dépens même de la plaque, on donne à ces émaux le nom de *champlevés;* ils sont ordinairement en cuivre. Les couleurs dominantes de cette époque sont le bleu, le rouge purpurin translucide, le rouge vif opaque, le vert tendre, le vert tirant sur le bleu, et le jaune.

Parmi le petit nombre d'œuvres que nous a léguées cette époque, nous mentionnerons une boîte d'or représentant la Crucifixion, conservée au Musée du Louvre, et un débris de châsse émaillée qui faisait partie de la collection de l'abbé Texier.

Article IV. — *Peinture.*

Les murs intérieurs des églises, les voûtes des chapelles, les portails, les chapiteaux étaient parfois revêtus de peintures où dominaient le vert, le rouge, le bleu et l'or. Comme

elles n'ont jamais été recouvertes de vernis, le temps leur a donné un aspect terne et terreux. Le badigeon a respecté bien peu de peintures murales de cette époque ; elles furent d'ailleurs plus rarement employées qu'aux siècles précédents, peut-être à cause de l'influence des Cisterciens qui, par un amour excessif de la pauvreté, proscrivaient tout ce qui ressentait le luxe, même dans la maison du Seigneur. Cette exclusion n'était cependant pas approuvée partout, car un synode d'Arras tenu en 1025 loue les peintures des temples en disant qu'elles sont le *Livre des illetrés.*

Ce n'est point seulement la Bible qui fournissait des sujets aux artistes. Les légendes populaires et l'histoire inspiraient quelquefois leurs pinceaux. C'est ainsi que Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, fit peindre, à l'entrée de son cloître, Henri IV, empereur d'Allemagne, venant lui demander l'habit monastique.

7.

8.

Les miniatures des livres liturgiques sont peu nombreuses et presque toujours dépourvues du sentiment du beau. Les

lettres ornées (*fig.* 7, 8, 9 et 10) continuent d'offrir de capricieuses fantaisies. La décadence de cet art ne s'arrêta que dans le dernier tiers du XIe siècle.

9.

10.

Quelques écrivains ont voulu faire remonter la peinture sur verre au Xe et même au IXe siècle ; ils se sont appuyés

sur un texte de l'historien de Saint-Benigne de Dijon, qui écrivait vers l'an 1052; il parle d'un *très ancien* vitrail représentant le martyre de sainte Paschasie et provenant de l'ancienne église restaurée par Charles-le-Chauve. Quoiqu'il en soit de cette dernière assertion, il ne peut s'agir ici que d'une mosaïque composée avec des verres teints. On a encore invoqué l'autorité du moine Théophile, qui a consacré trente et un chapitres de son Traité à la fabrication des verres peints; mais il est démontré aujourd'hui que cet écrivain vivait, non pas au Xe siècle, mais sur la fin du XIe.

On ne peut point citer de vitraux qui remontent à cette dernière époque, à moins qu'on admette avec M. l'abbé Tourneur que ceux de saint Remi de Reims peuvent revendiquer cette haute antiquité.

C'est du Xe siècle que date l'institution des *Gentilshommes verriers*. Les ducs de Normandie accordèrent de grands priviléges à cette industrie et en octroyèrent l'exploitation à quatre nobles familles de Normandie, dont la fortune était fort précaire. Cette distinction nobiliaire s'est perpétuée presque jusqu'à nos jours dans les familles Brossard, Coqueres, Vaillant et Bongard.

L'usage de suspendre des tapisseries dans les églises était fort répandu à cette époque. Dès le siècle précédent, il existait à Saint-Florent de Saumur une vaste manufacture d'étoffes. L'abbé Mathieu, qui gouvernait ce monastère, « fit exécuter deux beaux dorserets qu'on tendait dans le chœur, aux principales solennités. Sur l'une de ces tapisseries étaient représentés deux vieillards avec des harpes et autres instruments de musique; sur l'autre, l'Apocalypse de saint Jean, élégamment historiée. Il fit encore exécuter plusieurs tentures d'une merveilleuse beauté, ornées de sagittaires, de lions et autres animaux. » (*Ampliss. collect.*, t. v, col. 1130).

En 1025, il y avait à Poitiers une fabrique de tissus qui jouissait d'une grande réputation.

L'ordre de Cluny proscrivait de ses églises le luxe des tapisseries ; mais il en admettait l'usage pour l'hôtellerie des étrangers; car un règlement de l'an 1009 prescrit de parer de tapisseries, à certains jours de fête, les logements destinés aux hôtes.

Le monument le plus curieux de cette époque est la tapisserie de Bayeux, représentant la conquête de l'Angleterre, par les Normands, en 1066. On y voit figurer 530 personnages. Cette tapisserie a-t-elle été brodée des mains de la reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Bâtard, ou des mains de sa brodeuse, dame Leviet ? A-t-elle servi de courtine à une tente de guerre, ou a-t-elle eu pour destination de parer le chœur de l'église où la reine Mathilde voulut être inhumée? Ce sont là des questions qui ont été longuement débattues sans recevoir une solution évidente.

C'est également du XIe siècle que datent la chasuble de Saint-Rambert-sur-Loire, que M. de Linas a décrite dans cette *Revue* (t. III, p. 237), le voile de sainte Anne à Apt, le suaire de saint Lazare à Autun, la dalmatique de Conrad-le-Salique, conservée à Saint-Ambroise de Milan, etc.

J. CORBLET.

(*La suite à un prochain numéro.*)

PONTIFICALIA DE S^T LOUIS D'ANJOU

ÉVÊQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

SEPTIÈME ARTICLE *

CHAPITRE V.

§ VI.

Usages liturgiques et Symbolisme de la mitre.

I. *Usages.* — La première distinction connue entre les diverses catégories de mitres remonte au VIIIe siècle. Les *Coronulæ aureæ* et les *Coronulæ byssinæ*, dont parle le Vénérable Bède, prouvent qu'au temps de cet écrivain, l'Angleterre avait au moins deux sortes de coiffures liturgiques, l'une en or, l'autre en lin. Après Bède, il faut descendre jusqu'à la fin du XIIIe siècle pour rencontrer une seconde mention du même fait. Durand, alors, proclame l'existence de la mitre blanche, *simplex*, et de la mitre ornée d'un cercle d'or, avec ou sans pierreries, *aurifrisiata* [1], et il détermine exactement les époques de l'année où l'usage de chacune est prescrit. L'*Ordo XIII*, rédigé par ordre du pape Grégoire X

* Voir le numéro d'octobre, page 466.

[1] « Circulus aureus qui posteriorem et anteriorem mitræ partem comple- « ctitur. » — « Aurum et gemmarum nitor gaudium representant. » *Ration.*, lib. III, c. XIII.

(1271-1276), monument contemporain du séjour de Durand à Rome, attribue trois mitres au Souverain-Pontife, la première blanche, la deuxième munie seulement de l'orfroi vertical, *titulus*, la dernière « aurifrisiata in circulo et in titulo [1]. » Saint Charles Borromée et le *Cæremoniale Episcoporum* reconnaissent aux Évêques un privilège semblable [2]. Le *Cérémonial romain* de l'Archevêque élu de Corfou, Christophe Marcello, livre dédié à Léon X, ajoute, aux mitres papales déjà citées, une quatrième coiffure de damas de soie « multo auro contexta » pour les féries, et même une cinquième plus simple « ex damasceno cum parvo auro », servant à l'Office des morts et aux jours ordinaires de la Semaine sainte [3]. Bonanni, qui parle aussi de ces vêtements supplémentaires, prétend avec raison que les variétés de mitres pontificales rentrent toutes dans les trois classes déterminées par le Cérémonial, savoir : *pretiosa*, *auriphrygiata*, *simplex* [4].

La mitre simple a pour éléments la toile, le damas de soie, le bougran [5]; entièrement de couleur blanche, elle manque d'orfrois et ses fanons sont garnis d'effilés rouges [6]. Il est dit plus haut que la mitre funèbre de Boniface VIII était en toile; celle de Jean XXII, au Musée chrétien du Vatican, est en damas blanc historié d'aigles et de fleurs-de-lys inscrits dans des cercles, sans orfrois, avec des franges en

[1] *Mus. ital.*, t. II, p. 232, 12.

[2] *Acta eccl. Mediol.*, lib. IV, p. 153. — *Cærem. Episc.*, lib. I, c. XVIII, 1.

[3] *Sacr. cæremoniarum*, etc., lib. III, c. IX, fol. 222, in-4°, Venise, 1582.

[4] « Questa variazione però si ristringe a tre sole mitre comunemente usate « dal Sommo Pontefice. » — *La Gerar. eccles.*, c. 74, p. 265. — « Ejus triplex « est species... pretiosa... auriphrygiata... simplex. » *Cærem. Episc.*, loc. cit.

[5] « Mitræ II simplices de bokram. » *Ornam. in vest. eccl. Christi Cant.*, DART, *Canterbury*, app. p. XIII.

[6] « In quarum (ligularum) summitatibus sunt fimbriæ rubei coloris. » DURAND, *Ration.*, loc. cit.

soie rouge à l'extrémité des fanons. Une mitre simple de Mgr d'Orléans de La Motte (1734-1774), conservée à l'évêché d'Amiens, est toute en soie blanche. Le Pape use de mitres simples en drap d'argent [1] et j'en ai vu récemment de pareilles à quelques Prélats français. Notre *fig.* 17 présente un type du degré inférieur des coiffures épiscopales.

Les caractères de la *Mitra auriphrygiata* sont moins nettement arrêtés ; l'*Ordo XIII* lui donne « aurifrisium in titulo sine circulo. » Marcello (1516) émet une opinion contraire : « secunda (mitra) etiam erat cum unionibus, auriphrygium-« que tantummodo habebat in circulo [2]. » Saint Charles prescrit « mitræ pretiosæ binæ », en ne décrivant que la plus riche [3]. Le *Cæremoniale Episcoporum* et Fabio de Albertis [4] définissent ainsi la deuxième mitre : « Altera auri-« phrygiata sine gemmis, et sine laminis aureis vel argenteis; « sed vel aliquibus parvis margaritis composita, vel ex serico « albo auro intermisto, vel ex tela aurea simplici sine laminis et margaritis. » Bonanni a fait graver une *mitra auriphrygiata* papale, ayant *in circulo et titulo* des orfrois rehaussés de cabochons clair-semés ; mais ailleurs il avance que la même coiffure était « fatta di lastra di oro » pour le Saint-Père, et, en tissu soie et or pour les Évêques [5]. Je pense qu'il faut ranger dans la catégorie des *auriphrygiatæ* la plupart des anciennes mitres, pourvues d'orfrois quelconques sans joyaux ; exemples : les mitres de Comminges, Toulouse et Brignoles [6]. En France

[1] « La semplice... e di lama di argento. » *La Gerarchia*, etc., p. 265.

[2] *Sacr. cærem.*, loc. cit., fol. 222.

[3] *Acta eccl. Med*, loc. cit.

[4] *De sacris Utensilibus*, c. v, p. 63, n° 145, in-fol., Rome, 1783.

[5] *La Gerarchia*, pl. 49, p. 265 et 246.

[6] On peut y ajouter une prétendue mitre de saint Augustin, conservée à Valence (Espagne) ; elle est en soie blanche avec un orfroi bleu et or. Ap. TAMBURINI, *De Jure abbatum*, t. I p. 308, dist. XX, quæst. I

on ne reconnaît guère qu'une différence purement conventionnelle entre la *pretiosa* et l'*auriphrygiata ;* cette dernière, à Rome, est ordinairement en drap d'or uni [1].

Tous les liturgistes s'accordent pour couvrir la mitre précieuse, d'or, d'argent, de cabochons et de broderies, émaillant un fond de brocart [2]; les *fig.* 11 à 16 et 18 en présentent des spécimens, depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe inclus. Le n° 18 est simplement brodé, mais Bonanni a publié un type de *pretiosa papalis*, aussi sans orfrois, sur lequel perles et gemmes s'allient à des broderies très-saillantes [3]. Quant aux mitres historiées, leur classement est difficile, car la beauté du travail en ferait des mitres précieuses, si les prescriptions du Cérémonial ne les plaçaient au second rang. Toutefois, l'interprétation très-large, que permettent les textes de Durand et de l'*Ordo XIII,* laisse croire que les anciennes mitres historiées, ou même richement brodées, se portaient jadis comme coiffures de premier ordre [4].

Les Évêques prennent la mitre précieuse aux grandes fêtes, et généralement lorsque l'on chante le *Te Deum* à l'Office et le *Gloria in excelsis* à la Messe; cependant ils peuvent, dans les mêmes circonstances, employer aussi l'*auriphrygiata*. L'usage veut, alors, qu'au commencement et à la fin des Vêpres ou Messes, en allant à l'église et au retour, en revêtant et

[1] *Cérém. des Év. comm. par un Suffrag. de Québec*, p. 127, note 2.

[2] « Mitra quæ pretiosa dicitur, quia gemmis et lapidibus pretiosis vel laminis « aureis, vel argenteis contexta esse solet. » — *Cær. Episc.*, c. 17, 1. — « Mitra quæ pretiosior est, e serico auro intexto, gemmis et margaritis, acus- « que opere ornata. » *Acta eccl. Mediol.*, loc. cit. — *De sacris Utens.*, loc. cit.

[3] *Loc. cit.*, pl. 49.

[4] Comme les mitres d'Anagni, de Jean de Marigny, de Sens, etc. Une autre mitre historiée d'Anagni et celle de Charles de Neufchâtel, étant ornées de cabochons, il ne peut exister de doutes à leur égard.

quittant ses *pontificalia*, au *Lavabo* et pour donner la Bénédiction, le Prélat officiant ait la mitre précieuse en tête; entre les intervalles, il a la faculté, s'il le trouve plus commode, de prendre la *mitra auriphrygiata* [1]. Cette dernière apparaît pendant tout l'Avent, excepté le Dimanche *Gaudete*, et depuis la Septuagésime jusqu'au Mercredi saint inclusivement, sauf le Dimanche *Lætare*. L'on s'en sert encore aux jours de Vigile et Jeûne, des Quatre-Temps, des Rogations, des Litanies et Processions de pénitence, des SS. Innocents si leur fête ne tombe pas un dimanche, aux Bénédictions et Consécrations privées. Aux jours susdits, la *simplex* peut remplacer l'*auriphrygiata*, hors des moments solennels indiqués plus haut. La mitre simple est de rigueur le Vendredi saint, aussi bien qu'à l'Office et aux Messes des Morts.

L'Évêque dans son diocèse doit avoir la mitre chaque fois qu'il prend la crosse, quoiqu'il ait la faculté de porter la mitre sans le baton pastoral [2]. La mitre est indispensable à l'Évêque pour administrer le Sacrement de Confirmation [3].

Les instants fixés pour prendre ou quitter la mitre, à la

[1] Lorsqu'il officie, le Pape ne se sert ordinairement que d'une mitre ; celle dont il ne fait pas usage se dépose sur l'autel et y demeure tout le temps du service divin. *Cérém. comm. par un Suff. de Québec*, p. 127, § 2, note 1. — Le porte-mitre des Évêques, quand il n'est pas revêtu de la chape, a sur le col une longue écharpe de soie qui préserve la mitre du contact de ses mains. Il tient la coiffure de manière à ce que la face postérieure en soit tournée vers lui, les fanons pendants. Cet acolyte doit toujours se trouver à la portée du diacre assistant qui met et ôte la mitre, afin de la donner ou de la recevoir à temps. La mitre dont l'Évêque ne se sert pas momentanément est placée sur l'autel ou la crédence, dans une position verticale, les fanons pendant extérieurement. *Cærem. Episc.*, lib. I, c. XI, § 6. — A Rome, lorsque l'Évêque doit déposer sa calotte (pileolus), l'usage est de mettre la mitre par-dessus. *Cérém. comm.*, etc., p. 256, § 37, note 1.

[2] *Cérém. com.*, etc., p. 129, § 6, note 1.

[3] *Pontificale Rom*, pars 1, *De Confirmandis*.

Messe et aux Offices, sont l'objet de règles tracées dans un livre spécial auquel je renvoie le lecteur[1] ; Durand les résume ainsi avec le Pape Zacharie. « L'Évêque s'avançant à l'au-« tel pour prier, se tenant debout devant la Table sainte, « *vel orationes ad Deum effundens*, dépose mitre et crosse, « parce que l'Apôtre défend aux hommes de prier la tête voi-« lée dans l'église, afin que le voile étant retiré de devant « leur face, ils contemplent la gloire du Seigneur. Au con-« traire, lorsque le Pontife se tourne vers le peuple pour le « prêcher, il reprend les *insignia comminationis suæ* [2]. »

Le droit de porter la mitre, inhérent d'abord au seul épiscopat, s'étendit plus tard à d'autres dignitaires ecclésiastiques. Innocent IV en concéda le privilège aux Cardinaux non Évêques (1245); nombre d'Abbés l'avaient déjà obtenu auparavant ou l'obtinrent par la suite [3] : enfin, il fut donné au Primicier de Saint-Marc à Venise, au R. P. gardien du Saint-Sépulcre à Jérusalem, aux Chanoines de Lyon, Bamberg, Vienne, Rodez, Besançon, Saint-Hilaire de Poitiers, Brioude, le Puy, Mâcon, Prague, Palerme, Naples [4], aux Auditeurs de Rote [5], etc., mais toujours à certaines conditions imposées par la Bulle d'octroi.

[1] *Cæremon. Episc.*, lib. II, c. I et VIII.

[2] *Rationale*, loc. cit.

[3] Le privilège de la mitre fut accordé par Alexandre II à Egelsin, abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, en 1063 (*Conc. Britan.*, éd. de Londres, p. 118). Les abbés du Mont-Cassin et de Cluny l'obtinrent en 1048 et 1088. — Pour établir une différence entre les Évêques, les Abbés exempts et les Abbés inférieurs, il fut décidé que, dans les Conciles provinciaux, les premiers auraient la mitre précieuse, les seconds, l'*auriphrygiata*, les derniers, la simple. (De Albertis, *Sacræ Rotæ Rom. Dec.*, p. 125, déc. 54, n° 10, in-fol., Rome, 1783.)

[4] *La Gerar. eccl.*, p. 257. — *Voyages liturgiques*. — *Sicilia sacra*. — *Napoli sacra*, etc.

[5] Dugué de la Fauconnerie, *Le Tribunal de la Rote*, p. 22, note 1, in-8°, Paris, 1859. — Le droit de porter la mitre fut également accordé en

II. *Symbolisme.* — L'opinion générale des anciens liturgistes est que la mitre fut empruntée à l'ancienne Loi : « Mitra « pontificalis est assumpta ex usu legis [1]. » Brunon de Segni dit que le lin dont elle est faite représente la blancheur et la pureté de la chasteté ; de plus, que cet ornement était fort nécessaire à la tête, puisqu'elle est la résidence des cinq sens « quibus corruptis facile castitas violatur [2]. » Yves de Chartres et Hugues de Saint-Victor répètent la même chose en d'autres termes; le dernier ajoute que les deux cornes de la mitre signifient les deux Testaments à l'aide desquels l'Évêque doit lutter, pour lui et son troupeau, contre les séductions du monde [3]. Innocent III regarde la mitre comme une image de la science des deux Testaments, « nam cornua duo sunt Testamenta, duæ fimbriæ spiritus et littera. » Le cercle d'or, qui entoure le turban, rappelle cette parole du Sauveur « quod omnis scriba doctus in regno cœlorum de « thesauro suo nova profert et vetera : » qu'un Évêque donc se garde bien de vouloir passer maître avant d'avoir appris à être disciple. Ailleurs, l'illustre Pontife voit dans la mitre, la suprême glorification du Christ, due à son humanité à cause de sa divinité [4].

Chez Durand, qui revient sur tout ce que l'on a dit avant

1068 par Alexandre II à Wratislas, duc de Bohême (V. Gregorii VII, *ép.* 38, l. I, et *Panop. ep.*, p. 45). On lit aussi dans Othon de Frisingen (*De gestis Friderici I*, lib. I, c. 28, anno 1144) : « Papa (Lucius II) concessit Siculo (le roi Roger II) virgam et anulum, et dalmaticam, et *mitram* atque sandalia. » Cette mitre, simple bonnet hexagone, n'avait rien de commun que le nom et les fanons avec la coiffure épiscopale. V. Giampallari, *Discorso sulle insigne de' Re di Sicilia*, pl. fig. 3, in-4°, Naples, 1832.

[1] Honorius, Hugues, Sicard.

[2] *De Sacram. Eccl., Myst.*

[3] *De Sacram.*, lib. I, c. 55. — *Speculum Eccl.*, c. 6.

[4] *Myst. Missæ*, lib. I, c. 60 et 43.

lui, la mitre représente aussi la connaissance des deux Testaments; la corne antérieure est le Nouveau, la postérieure, l'Ancien. L'Évêque doit les savoir par cœur et frapper avec eux, comme avec des cornes, les ennemis de la foi : « Videri « debet quidem subditis Episcopus cornutus, sicut et Moyses de « monte Synai descendens et duas tabulas testimonii tenens « apparebat cornutus Aaron et filiis Israel. » Les effilés rouges des fanons montrent que l'Évêque doit être prompt à défendre la Foi et la sainte Écriture, même jusqu'à l'effusion de son propre sang ; ils tombent sur ses épaules pour marquer que ses actions doivent concorder avec ses discours. La hauteur de la mitre ne désigne pas avec moins de justesse l'élévation de la science, car le savoir du pasteur doit surpasser celui du troupeau. Les fanons expriment un double souvenir : des divins mystères, de peur que leur mépris, lorsqu'on les célébrera, n'amène une juste punition ; des péchés, afin qu'on en éprouve la componction. La mitre est en outre l'image de la couronne d'épines ; de là vient qu'à la Messe, où l'Évêque figure le Christ durant sa Passion, la coiffure du Pontife est mise et retirée par le diacre chargé de lire l'Évangile « in quo Chri- « stus spinis legitur coronatus. » Enfin, les cornes sont les deux préceptes de la charité [1] !

Durand note encore que, de son temps, certains Évêques bénissaient solennellement à la Messe (avec la mitre), mais encensaient l'autel après avoir quitté leur coiffure, tandis que d'autres le faisaient mitre en tête. Les premiers, dit le grand liturgiste, regardent la bénédiction comme une action divine où Dieu bénit par leur ministère ; au contraire, l'encensement de l'autel, signifiant la prière avec laquelle l'Évêque plaide la cause du peuple devant Dieu, doit s'opérer

[1] *Rationale*, lib. III, c. XIII.

avec respect, la tête nue. Au point de vue des autres, la bénédiction et l'encensement n'étant pas essentiels à la consécration du corps du Christ, mais appartenant à la solennité, ils croyaient pouvoir s'en acquitter avec la mitre, afin de se distinguer des simples prêtres. Durand approuve peu cette dernière opinion, d'après laquelle l'Évêque ne se découvrirait à la Messe qu'en prononçant les paroles sacramentelles. Le *Cérémonial* prescrit formellement au célébrant, quel qu'il soit, d'encenser « semper detecto capite [1]. »

Suivant Hugues de Saint-Victor, la mitre occupe le quatrième rang parmi les ornements spéciaux attribués à l'épiscopat [2]; elle vient entre les sandales et les gants. Innocent III qui reconnait « novem ornamenta pontificum specialia » attribue à la mitre le n° 6, en la plaçant après la dalmatique et avant les gants [3]; Durand la classe entre les gants et l'anneau. Aujourd'hui, l'Évêque officiant prend la mitre dès qu'il a été revêtu du pluvial ou de la chasuble, à moins qu'il ne soit décoré du Pallium, lequel alors lui est passé après la chasuble. Le Diacre pose toujours la mitre sur la tête de l'Évêque, le sous-Diacre ayant soin d'en relever les fanons [4].

CH. DE LINAS.

(*La fin au prochain numéro.*)

[1] *Rat.*, loc. cit. — Aujourd'hui, l'Évêque continue à bénir couvert; cependant l'Archevêque doit quitter sa mitre en donnant la bénédiction, à cause de la croix portée devant lui. (*Cærem. Ep.*, lib. II, c. VIII, 79 et 81. — *Ibid.* lib. I, c. XXIII, 12.)

[2] *De Sacram.*, c. 52.

[3] *Myst. Missæ*, lib. I, c. X.

[4] *Cærem. Ep.*, lib. II, c. VIII, 15, 20 et 21.

ORNEMENTATION SCULPTURALE

de quelques Eglises de Belgique.

L'ornementation dans l'architecture religieuse est d'une grande importance, aussi bien sous le rapport de l'art que de l'histoire iconographique des monuments. Nous avons déjà vu par les nombreux ouvrages publiés en France et en Allemagne, quelles immenses richesses possède en travaux de sculptures les églises de la Saxe, de l'Autriche et du midi de l'Allemagne.

Cette fécondité des sculpteurs de l'école romane se révèle aussi dans les nombreux travaux qui décorent les églises de Belgique et des Pays-Bas. Tournay montre, dans sa seule cathédrale, tout un musée de bas-reliefs qui ornent les nœuds des chapiteaux de ce grandiose édifice. Ces sculptures, moulées par un artiste habile et réunies dans un endroit convenable, offriraient aux artistes pour leurs travaux, des modèles d'une réelle importance. Joignons à ces beaux ornements les bas-reliefs des chapiteaux de Notre-Dame et de Saint-Servais, à Maëstricht, et de l'ancienne abbaye de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, et on aura le musée le plus complet dans ce genre que l'on puisse former, sans sortir pour ainsi dire des étroites limites de la Belgique.

A Tournay, le caractère de l'ornementation architecturale

est plus sévère qu'à Maëstricht, quoique dans les deux églises de cette dernière ville il y ait plus de richesses et plus d'abon-

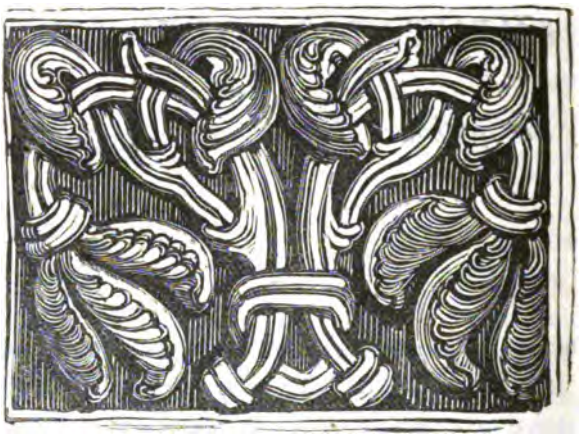

1. Chapiteau des nefs latérales de Saint-Servais, à Maëstricht.

dance dans les idées, dans la conception, et surtout dans l'art de grouper les plantes et les animaux (*fig.* 1 *et* 2).

2. Chapiteau développé, au narthex de Saint-Servais, à Maëstricht.

Un des chapiteaux les plus curieux de la cathédrale de Tournay est celui où figure le Roi Chilpéric à côté de la reine Frédégonde, tenant le sceptre. Ce travail d'un haut intérêt historique a été reproduit dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* de l'année 1845 et dans le tome premier

des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournay*. Par une inadvertance fâcheuse, le graveur a fait subir un changement de physionomie à ces royales figures.

La Cathédrale de Tournay a des dimensions plus vastes qu'aucune église des bords de la Meuse : aussi ce monument est-il pour les artistes le modèle le plus complet d'un grand édifice roman. Les Églises de Maëstricht [1] et de Rolduc présentent, dans de moins vastes proportions, des modèles remarquables de la richesse du style roman. On y remarque une grande fécondité dans les motifs d'ornementation et d'heureuses proportions, surtout pour la disposition de ces belles coupoles en quart de sphère qui couronnent le chœur de Notre-Dame et le narthex de Saint-Servais.

3.

4.

Nous donnons ici le dessin d'un cul-de-lampe gothique d'une des nefs latérales de Saint-Servais (*fig.* 3), le chapiteau d'une colonne démolie, de la même église (*fig.* 4),

[1] Saint-Servais à Maëstricht fut consacrée en 1039, quoi qu'on ne doive pas admettre cette date pour la reconstruction entière du monument qui a des parties plus anciennes.

et une clé de voûte gothique de la même église (*fig.* 5).

5

L'église de Rolduc, près d'Aix-la-Chapelle, fut fondée par Ailbert, chanoine de Tournay, et par son compagnon Embricon. Sorti de l'ancienne et célèbre école de l'abbaye de Tournay, Ailbert jeta les bases de l'église de Rode dans le même style que celles de cette abbaye, mais sur le plan d'une croix double ou orientale, comme Notre-Dame de Maëstricht. L'ornementation des chapiteaux de cet édifice est sobre ; on n'y trouve pas, comme à Saint-Servais et à Notre Dame de Maëstricht, l'art de grouper les figures, les fruits, les animaux, les rinceaux, ni la sévérité de style qu'on remarque à Tournay. L'église de Rolduc est peu ornée de sculptures ; mais sa crypte qui fut consacrée en 1108, offre dans les chapiteaux des nombreuses colonnes qui soutiennent ses voûtes, un luxe d'ornementation qui nuit presque à la beauté harmonieuse de ses lignes. Presque toutes les colonnes de ce monument ont une forme différente et leurs sculptures révèlent l'art roman à l'époque de son plus bel épanouissement. L'artiste semble avoir oublié que la crypte doit nous rappeler la grave austérité des catacombes et de l'Église primitive, et

qu'un excès de luxe ne saurait lui convenir. Rolduc offre donc, sous ce rapport, un curieux exemple, qu'on ne rencontre que très-exceptionnellement dans les édifices des bords de la Meuse et du Rhin inférieur.

L'ancienne église collégiale de Sainte-Gertrude, à Nivelles, date du XIe ou de la fin du Xe siècle. L'extérieur de cet édifice est assez bien conservé, mais l'intérieur a beaucoup souffert par suite des différents changements qu'on y a faits. Sa crypte a été en grande partie démolie, et il serait très-important pour l'Art chrétien que cette partie de l'édifice fût rétablie, le dessin et le plan de la crypte de Saint-Servais à Maëstricht pouvant en faciliter la reconstruction. Quant à l'église, elle est d'un appareil grossier à l'extérieur, moins imposante dans ses lignes et moins élégante dans ses formes que Saint-Servais de Maëstricht. C'est un des monuments les plus vastes et les plus anciens de la Belgique. L'intérieur, malgré les changements que l'édifice a subis, est grandiose; ses trois nefs et ses transsepts sont vastes et bien proportionnés, la grande nef surtout, dont les lignes sont d'un aspect monumental et d'un heureux effet. L'église qui fut consacrée en 1047 [1], en présence de l'empereur Henri IV, ne présente plus dans son architecture un grand luxe d'ornementation : un bas-relief ruiné par le temps décore encore l'extérieur; les chapiteaux des colonnes de la crypte n'offrent rien que de très-simple. Mais un des restes les plus curieux de l'école romane du XIe siècle, se retrouve dans une ancienne porte placée au narthex, à l'entrée de l'édifice. Elle est formée de deux montants ornés de rinceaux et couronnés d'un linteau triangulaire. Sur cette dernière partie est représenté Samson

[1] On ne sait pas en quelle année la reconstruction de l'édifice fut terminée. L'ancienne église fut construite par sainte Gertrude en 645, aura-t-elle subsisté jusqu'en 1047 ! !

terrassant le lion et, aux côtés latéraux, Dalila qui lui coupe les cheveux et les Philistins qui lui crèvent les yeux. Cette

6. Samson terrassant le lion (sculpture romane de l'ancienne collégiale de Nivelles).

sculpture en pierre dure est d'un caractère sévère, mais les figures sont d'une forme barbare, et rien n'annonce dans l'attitude ou la composition des différents groupes le talent d'un grand artiste (*fig.* 6). Par contre, les rinceaux enlaçant les signes du zodiaque sur les deux pilastres, contrastent singulièrement, par leur exécution libre et hardie, avec la partie historiée. Aussi existe-t-il une différence profonde entre cette sculpture vivement accentuée, mi-barbare, et le talent que nous avons constaté plus haut dans l'agencement des figures et du règne végétal, aux chapiteaux des églises de Tournay et de Maëstricht.

ARNAUD SCHAEPKENS.

DE LA DÉMONOLOGIE MONUMENTALE

dans l'Art chrétien du Moyen-Age.

TROISIÈME ARTICLE *

CHAPITRE II.

LES REPRÉSENTATIONS TYPIQUES DU DÉMON, DE L'ENFER ET DES LIMBES DANS LES ŒUVRES DE L'ART CHRÉTIEN ONT ÉTÉ PUISÉES DANS LA BIBLE.

Il restait à peindre l'Enfer. L'art plastique du Moyen Age ne se borna pas à le montrer aux regards par le tracé muet du disque placé au centre et au fond extrême du monde ; le disque n'eût été qu'un signe, l'art avait à faire un tableau. Ayant à peindre l'inconnu, il en emprunta les images au Livre universel, insigne, en possession, surtout alors, de tout décider dans la science et de tout inspirer dans l'art. Ce fut donc d'abord dans la Bible que l'art chrétien prit ses images et ses grands types de l'Enfer, des Limbes qui en sont le pourtour ou le vestibule, et du Démon qui en est le prince. Calqué sur ses définitions souvent commentées par les Pères et reflétées fidèlement par les légendes de cet âge, l'Enfer apparut constamment aux imaginations rêveuses et dans les productions de

* Voir le numéro d'octobre, page 552.

terrassant le lion et, aux côtés latéraux, Dalila qui lui coupe les cheveux et les Philistins qui lui crèvent les yeux. Cette

6. Samson terrassant le lion (sculpture romane de l'ancienne collégiale de Nivelles).

sculpture en pierre dure est d'un caractère sévère, mais les figures sont d'une forme barbare, et rien n'annonce dans l'attitude ou la composition des différents groupes le talent d'un grand artiste (*fig.* 6). Par contre, les rinceaux enlaçant les signes du zodiaque sur les deux pilastres, contrastent singulièrement, par leur exécution libre et hardie, avec la partie historiée. Aussi existe-t-il une différence profonde entre cette sculpture vivement accentuée, mi-barbare, et le talent que nous avons constaté plus haut dans l'agencement des figures et du règne végétal, aux chapiteaux des églises de Tournay et de Maëstricht.

ARNAUD SCHAEPKENS.

DE LA DÉMONOLOGIE MONUMENTALE

dans l'Art chrétien du Moyen-Age.

TROISIÈME ARTICLE *

CHAPITRE II.

LES REPRÉSENTATIONS TYPIQUES DU DÉMON, DE L'ENFER ET DES LIMBES DANS LES ŒUVRES DE L'ART CHRÉTIEN ONT ÉTÉ PUISÉES DANS LA BIBLE.

Il restait à peindre l'Enfer. L'art plastique du Moyen Age ne se borna pas à le montrer aux regards par le tracé muet du disque placé au centre et au fond extrême du monde ; le disque n'eût été qu'un signe, l'art avait à faire un tableau. Ayant à peindre l'inconnu, il en emprunta les images au Livre universel, insigne, en possession, surtout alors, de tout décider dans la science et de tout inspirer dans l'art. Ce fut donc d'abord dans la Bible que l'art chrétien prit ses images et ses grands types de l'Enfer, des Limbes qui en sont le pourtour ou le vestibule, et du Démon qui en est le prince. Calqué sur ses définitions souvent commentées par les Pères et reflétées fidèlement par les légendes de cet âge, l'Enfer apparut constamment aux imaginations rêveuses et dans les productions de

* Voir le numéro d'octobre, page 552.

l'art sous la forme tantôt de l'un, tantôt de l'autre de ces quatre types bibliques; à savoir : un *vallon sans astres* ou des demeures souterraines voilées d'une éternelle nuit : un *puits*, pratiqué dans l'abîme : *un étang de soufre* et de feu ou une fournaise embrasée : enfin une *gueule* vorace à laquelle le prophète Isaïe prête un hiatus épouvantable et illimité, « os sine termine [1]. » On lit dans les commentateurs comment on doit interpréter ces grandioses métaphores. Ils nous disent que les ténèbres marquent figurativement le lamentable état de l'âme loin de la présence de Dieu, auquel les Saintes Écritures prêtent le type du soleil [2], et qu'elles expriment encore le fatal aveuglement des races humaines, cécité si incurable, que la mort nous arrive à tous foudroyante et inopinée. Les Pères nous disent aussi que le gouffre ou *puits de l'abîme*, montré dans le langage hiératique comme destiné à engloutir *ceux qui pèchent par surprise ou par accident* [3], est l'emblême du châtiment qu'ils encourent par le fait de

[1] La sainte Écriture est pleine de ces expressions : inferi, inferiora loca, inferiores partes terræ, infernus inferior, terra tenebrosa, operta mortis caligine... puteus interitus, puteus abyssi, fumus putei, abyssus, clavis abyssi, os putei urgens os suum, etc. — Stagnus ignis, stagnus ignis ardentis sulphuris, stagnum ignis et sulphuris, lacus miseriæ, locus inferior in tenebris, lacus profundum... descendere in lacum, etc. — Dilatavit quasi infernus animam suam... aperuit os suum sine termine... morsus tuus ero, inferne... deglutiam eum sicut infernus.—L'Écriture donne même à l'Enfer les noms de gueule du lion et de main du chien : Salva me ex ore leonis et de manu canis unicam meam... liberatus sum de ore leonis... et os ejus, sicut os leonis, etc.

[2] *Sol verus*, *Sol justitiæ*, etc. V. Rupert. Tuit., *De divin. Offic.*, vii, 15.

[3] Le *puits de l'abîme* est en effet représenté sur les enluminures des manuscrits du Moyen Age, comme une citerne sans margelle, invisible à quelques pas de distance, et dans laquelle il est facile aux inattentifs de se précipiter sans l'apercevoir. La relation de l'esprit de ces miniatures avec l'esprit du texte sacré est aussi évidente, que celle de celui ci avec le sens spirituel auquel sa métaphore fait allusion.

leur transgression : que son orifice *animé*, qui se dilate pour recevoir les nombreux essaims des pécheurs et se resserre sur leur tête pour garder éternellement ceux qui pèchent par habitude, c'est le supplice inexorable qui attend les pécheurs endurcis [1] : que le lac appelé dans l'Apocalypse « lac de la colère divine » marque aussi par son étendue et la profondeur de ses flots, la perte inévitable des âmes qu'il doit engloutir [2] : que le soufre qui y bouillonne et qui inflige un double supplice, le feu et la fétidité, spécifie simultanément l'abomination du sensualisme et celle des tourments qui le suivent et le punissent. Enfin, cette gueule qui s'ouvre indéfiniment et qui est fréquemment empruntée aux plus redoutables des animaux, ces dents qui retiennent la proie et cette main qui la saisit, ne sont-elles pas des figures très-énergiques de l'insatiabilité que l'Écriture prête à l'Enfer [3] et de l'inexorabilité de ses peines ? Gardons-nous de trouver étrange ce langage figuratif : gardons-nous, hommes d'un autre âge, de critiquer ces métaphores ; étrangères à notre esprit, elles ont dans les Livres Saints une haute magnificence et une énergie expressive consacrées par l'Esprit divin. Essence et âme de la Bible, elles sont non moins familières au langage des saints Docteurs. Dans son troisième livre des *Sentences*, saint Isidore de Séville montre certaines âmes faibles d'abord englouties par le Diable, puis arrachées de ses entrailles par

[1] Peccatum admittere, cadere est in puteum : consuetudinem vero peccati facere, os putei est coangustare, ne is qui cecidit valeat exire. (S. Isid. Hispal., *Sentent.*, ii. V. aussi tous les commentateurs.

[2] Puteus, profunditas vitiorum : ut in psalmis, « Neque urgeat super me puteus os suum » id est, dominetur mihi profunditas vitiorum, ut in psalmis « Deduces eos in puteum interitus », id est, demerges eos in profunditatem æternæ perditionis. (Rhab. Maur. V. aussi tous les commentateurs).

[3] *Prov.*, xxx, 16, 17.

la Divine compassion et rendues aux saints combats de la vie chrétienne. Il montre aussi, sous la figure de l'herbe amoncelée sous la faucille et dévorée par le démon, les âmes de ceux que le monde place haut dans son opinion et au premier rang des justes : car, dit-il, « l'élite du monde n'est « souvent aux regards de Dieu qu'un foin stérile et dessé- « ché. » Ce saint Docteur, à ce propos, donne l'explication de plusieurs expressions métaphoriques, consacrées dans le mysticisme: être mordu par le Démon, être broyé sous ses mâchoires, c'est, dit-il, être tenté de pécher, c'est écouter la tentation: être englouti dans ses entrailles, c'est avoir consommé le crime. Ailleurs, expliquant dans quel sens Dieu condamna le serpent tentateur à manger la poussière de la terre: « Ce serpent, dit-il, c'est l'Esprit du mal; cette pous- « sière, ce sont les pervers ! ils sont *la pâture du Diable!* »

Les quatre grands types bibliques de l'Enfer, à savoir une vallée sans astres, un puits pratiqué dans l'abîme, un étang de soufre et de feu, une immense gueule béante, se voient partout au Moyen Age, dans les *visions,* dans les légendes, et dans les productions de l'art. Plus détaillés que leurs modèles, et peut-être pour ce motif, aucun n'y atteint néanmoins au terrifiant caractère qu'imprime à ces lieux de souffrance le mystérieux laconisme des Livres saints.

Reproduction des quatre thèmes bibliques de l'Enfer, dans les visions du Moyen Age et dans les œuvres de l'Art chrétien.

La magnifique légende de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, l'une des grandes épopées les plus aimées du Moyen Age, mentionne la *Vallée sans astres.* « Nous étions, racontent deux ressuscités, Leucius et Carinus, fils du saint vieillard Siméon, nous étions dans les ténèbres avec nos pères les

Patriarches, quand tout-à-coup une lumière d'or et de pourpre comme celle du soleil nous illumina.... » La légende de la résurrection du *Northumbrien Drithelm* et le songe de saint Anschaire présentent le même tableau, et celui du puits de l'abîme. On retrouve ces traditions jusque dans les œuvres d'art du XVIe siècle. La composition de Raphaël terrassant l'Esprit de ténèbres en garde un poétique reflet; on y voit ces champs embrasés, ces vallées sans jour et sans astres, le puits entr'ouvert de l'abîme, l'immensité incandescente, la cité ardente du Diable, et le long cortége des âmes obéissant pour leur supplice à un invisible pouvoir et foulant d'un pas immobile ces solitudes désolées.

Le *lac embrasé*, ou étang de soufre, se déroule dans la vision de saint Antoine, dans celle des trois pèlerins de saint Macaire, dans celle du moine Albéric. Ces régions d'une ombre éternelle, cette nappe de feux lugubres ont inspiré *les ymaigiers* et sont répandues dans leurs œuvres. Elles sont non-seulement décrites, mais poétiquement rendues dans les grandes et magnifiques miniatures en grisaille du manuscrit de la Bibliothèque impériale intitulé : « Le Triumphe des vertus. »

Dans la légende du Purgatoire de saint Patrice, dans celles de la résurrection de Drithelm et de la *Descente de saint Pol aux infiers*, dans celle du landgrave de Thuringe, Louis le Ferré, on voit la description du *Puits embrasé de l'abîme* d'où s'élancent, tantôt des flammes pleines de Démons, tantôt des tourbillons d'étincelles et de fumée mêlés d'essaims de réprouvés qui retombent dans la géhenne et en sont vomis de nouveau pour y être engloutis encore [1].

[1] Toutes ces légendes sont racontées par M. J. Ozanam, dans son travail sur les *Sources de la divine Comédie*.

Le *Puits de l'abîme* est très-souvent reproduit sur les charmantes miniatures d'une Bible moralisée de la Bibliothèque impériale. Sur l'une d'elles, une des personnes divines pousse par le dos une femme; la légende qu'on lit au bas nous apprend que c'est le Péché. Nue parce qu'elle a dépouillé le vêtement de la justice [1], hydropique parce que cette infirmité marque dans la langue mystique l'orgueil, source de tous les vices, et les sept péchés capitaux [2], cette femme tombe assise sur le *Puits de l'abîme;* c'est un puits de forme ordinaire, en maçonnerie, flamboyant, presque entièrement submergé dans la gueule béante de la géhenne; debout dans cette même gueule, Satan se tient devant la femme, étend les bras pour la saisir, et lui envoie en même temps ses inspirations criminelles sous forme d'un souffle enflammé qu'il lui lance au visage. Au bas on lit : « Ice que Dex boute fors Adam de « Paradis et li vesti la cote, sénefie Jhucrist qui bote péchié « fors de son règne et trabuche en enfer. »

Une autre reproduction du *Puits de l'abîme* existe dans un splendide manuscrit de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, sur une miniature placée en tête du XIVe livre de ce Traité et qui en forme le frontispice. Le sujet est Adam et Ève, chassés du Paradis de délices. Au second plan et à droite, est l'extrêmité du jardin d'Eden ceint d'une muraille élevée, crénelée et flanquée de tours. Sur le rempart, dans l'angle

[1] Partout dans les Livres saints, la nudité spirituelles prise à son mauvais point de vue, est l'emblème de l'absence de bonnes œuvres et de mérites pour le ciel. « Nudus, carens Baptismi sacramento, vel divino adjutorio, vel bonis operibus (S. Eucher, *Form. typ.*). » « Qui mala agit, nudus incedit, quia sine velamine boni operis per iter pravitatis pergit. (S. Gregor., *Moral.*)

[2] Nous donnerons dans la suite de ce travail et d'après les autorités les plus authentiques les acceptions des maladies, des difformités, et même de chacun des membres du corps humain et de ceux des différents animaux.

droit, l'Ange debout, inexorable, lève son glaive flamboyant. A l'angle opposé, sur la gauche et déjà sortis du jardin, nos premiers parents, éperdus, courbés de honte et de douleur, fuient sous la menace de l'Ange. Cependant, presque en face d'eux, surgit et se dresse la Mort, squelette noir, d'aspect hautain. Levant la tête avec empire, se cambrant fier et résolu, étendant vers eux son bras sec, le fantôme les interpelle, et déclare aux époux coupables qu'ils sont maintenant ses sujets. Au premier plan, une échancrure pratiquée dans le sol laisse voir l'intérieur du *Puits de l'abîme*, revêtu de maçonnerie et plein de terreur et de nuit ; là, tombe et roule sur la gauche une mêlée d'hommes et de femmes, que des démons de toutes formes saisissent à travers leur chûte, terrassent dans les anfractuosités du gouffre, embrochent dans de longues fourches ou enfilent dans de longs crocs. A droite et au bord opposé, se développe un autre drame : un long essaim de personnages de tout âge et de tout costume s'avancent insouciants vers le puits ouvert devant eux à fleur de terre et qu'ils ne peuvent soupçonner. Ceux qui conduisent la colonne commencent seuls à l'entrevoir, se penchent en avant avec un mouvement de vive curiosité, saisis à la fois de stupéfaction et de l'attraction du vertige. Mais une jeune et belle femme, voilée et couronnée en reine et portant les couleurs du ciel s'interpose entre eux et l'abîme, fait de son bras une barrière et les refoule malgré eux. Un seul, qui a su se dérober, échappe et roule dans le puits. A côté de la belle femme on voit écrit : « Grâce de Dieu » : et au bas de la miniature on lit la légende suivante qui sert d'intitulé au livre : « Que par la désobéissance du premier homme tous fussent trebuchiez en la pardurableté de la mort seconde, se la grace de Dieu n'en eust délivré plusieurs. » Cette admirable miniature est à nos yeux tout un poème. Il est impos-

sible de ne pas se sentir ému de la mélancolie profonde qui plane sur toute la scène. L'effroi douloureux des deux fugitifs et l'apparition de la Mort sont d'un effet très-dramatique, et tout, jusqu'à ce puits lugubre si littéralement biblique, jusqu'aux jeux cruels des Démons aperçus dans ses profondeurs, y est conçu et disposé pour inspirer la rêverie, mais une rêverie sérieuse. L'épisode des générations humaines jeunes, souriantes, aveugles, entraînées presqu'à leur insu, et de cette grâce divine qui veille sur eux et accourt les sauver, est une diversion heureuse et un doux rayon du génie chrétien [1].

Dans la composition de Raphaël déjà citée, représentant l'Archange saint Michel terrassant le dragon infernal, s'ouvre une plaine désolée, éclairée de sombres lueurs : on y voit le *Puits de l'abîme* près de la cité crénelée et flamboyante des Démons. La maçonnerie de ce puits s'élève un peu au-dessus du sol, et son couvercle en pierre, à demi soulevé, laisse échapper une gerbe de flammes. Le triste cortége des âmes, marchant deux à deux, s'approche lentement du gouffre, où deux Démons, armés de fourches et le rire à la bouche, accourent les précipiter [2].

Les *gueules d'Enfer* que l'art du Moyen Age emprunta aux expressions et aux descriptions des Livres sacrés sont nombreuses sur les monuments chrétiens, et innombrables parmi les enluminures des manuscrits du même temps. Ses types

[1] Cette miniature sert de frontispice à l'un des livres de la *Cité de Dieu* dans le magnifique exemplaire in-folio des œuvres manuscrites de saint Augustin, appartenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève et coté C. C. f. 1.— Une autre miniature, aussi curieuse, de ce même volume, présente également le *puits de l'abîme* situé au centre de la terre. Au-dessus, on voit le Créateur tirant du néant le globe terrestre.

[2] Peinture de Raphaël, gravée sur bois par Claude Du Flos.

appartiennent aux animaux présentés dans les Livres saints comme faisant allusion à la mort, au démon, aux limbes et à la géhenne; les principaux sont: le *Léviathan,* le *Béhémoth,* le *Cetus* ou *Piscis grandis*, le *chien*, le *lion*, le *dragon* et l'*aigle*. L'art mystique du Moyen Age prit dans la Bible ces emblèmes tout formulés. Sur ses miniatures et ses peintures du système qui représentait l'univers comme une espèce d'entonnoir, la géhenne emprunta souvent la forme de la gueule d'un de ces animaux, béante au fond de la spirale, gueule peuplée d'une foule éplorée et réunissant fréquemment la double attribution de l'Enfer proprement dit et des Limbes. L'Enfer est censé régner au fond du gosier et se prolonger dans le ventre même du monstre dont on n'aperçoit

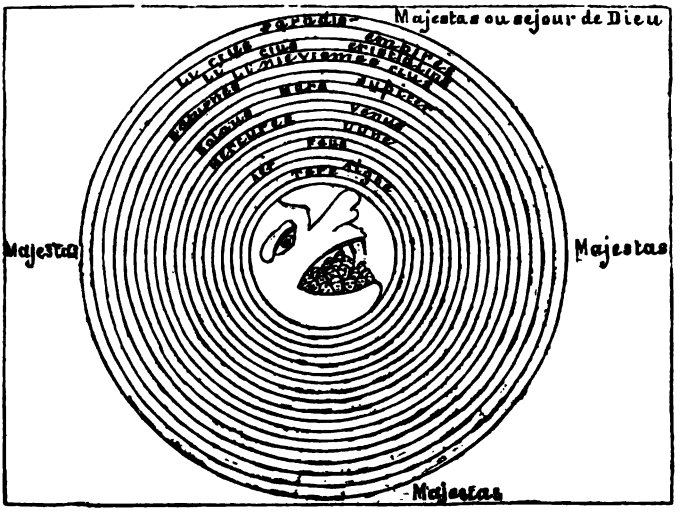

Système de l'univers au 13e et au 14e siècle.
Miniature du Bestiaire manuscrit de Guillaume-le-Normand.

que la gueule : les Limbes, au contraire sont, tantôt, comme nous l'avons dit, le cercle qui enveloppe immédiatement cette gueule, tantôt l'orifice même de celle-ci, c'est-à-dire, l'espace

compris entre les mâchoires et l'ouverture du gosier. Le premier de ces deux systèmes semble clairement énoncé dans la figure du système de l'univers que nous reproduisons ici d'après l'un des exemplaires manuscrits du Bestiaire de Guillaume-le-Normand. Nul doute que le cercle innommé, qui règne au-dessous de celui de *Tère* et dont la circonférence enveloppe immédiatement le gouffre infernal, n'ait pour objet de représenter les Limbes.

Le second système, c'est-à-dire celui où les Limbes sont l'espace compris entre les mâchoires et le gosier de la tête d'animal qui figure la géhenne, est le type le plus fréquent qui sert à les représenter dans l'un des thèmes les plus répandus au Moyen Age, la descente de Jésus-Christ aux Limbes. Les Limbes y sont figurés par une gueule monstrueuse, ouverte et toujours flamboyante, d'où le Sauveur tire Adam, Eve et les justes morts sous l'ancienne Loi.

Ce thème, figure de la miséricorde divine envers les pécheurs repentants, est du reste la reproduction littérale et pour ainsi dire le calque de la peinture métaphorique tracée par saint Isidore, saint Grégoire et les autres commentateurs, du grand Léviathan des mers qui fait allusion à l'Enfer dans le XLe chapitre du livre de Job et aussi dans la prophétie de Jonas. Selon saint Grégoire, le grand Léviathan des mers qui reçut Jonas dans sa gueule et le rejeta au bout de trois jours, c'est le prince des réprouvés ; ceux qui sont engloutis dans sa gueule sont les pécheurs de toute sorte, souvent mordus, broyés par ses dents acérées et abîmés dans son gosier, puis parfois vomis par le monstre quand un sincère repentir leur rend la vie spirituelle, et s'échappant de ses mâchoires par la plaie qu'y fit le Sauveur, lorsque, au jour de son ascension, il brisa les puissances et les portes de l'Enfer. Parlant de ce monstre des mers et commentant le verset

du livre de Job où il est question de la perforation de sa gueule: « Le Seigneur, dit ce saint Docteur, perce la mâ-

Miniature d'un Bestiaire du XIVe siècle (Bibliothèque impériale).

« choire de ce Léviathan..., c'est-à-dire, qu'opposant le « pouvoir de son ineffable miséricorde à la malice de cet an- « tique ennemi, il lui arrache quelquefois ceux qui en sont « devenus la proie. Ce monstre ne tint-il pas entre ses dents « l'apôtre saint Pierre lui-même, quand il renia Jésus-Christ? « N'eut-il point David dans sa gueule, lorsque ce prince se « plongea dans l'abîme de son péché? Mais du moment où « l'un et l'autre recouvrèrent la vie de la grâce en vertu de « leur repentir, le Léviathan les perdit par cette mâchoire « percée... Que chacun veille, ajoute-t-il, à ne donner, par « son consentement au péché, aucun lieu au Léviathan de « l'engloutir dans sa gueule! Et pourtant, s'il y est tombé,

« qu'il ne perde point tout espoir : car s'il pleure sincère-
« ment son offense, il trouvera, dans la mâchoire de ce
« monstre, l'ouverture par où il pourra encore s'en échapper :
« déjà il est broyé sous ses dents : n'importe ! s'il cherche
« une issue, il la trouvera certainement dans la mâchoire de
« l'ennemi [1], etc. »

Ainsi s'exprime saint Grégoire, et ces énergiques images ont passé sans altération dans la langue ecclésiastique des dix siècles qui l'ont suivi, et de là, dans leurs traditions artistiques

CHAPITRE III.

EXEMPLES D'ANIMAUX NOMMÉS DANS LA BIBLE POUR EXPRIMER LE DÉMON, L'EMPIRE INFERNAL ET MÊME LES VERTUS ET LES VICES. — AUTRES EXEMPLES ANALOGUES EMPRUNTÉS AUX MANUSCRITS ENLUMINÉS DU MOYEN AGE.

Avant de traiter en détail des types particuliers sous lesquels le démon et les Enfers sont représentés dans les œuvres d'art du Moyen Age, nous croyons devoir préciser à ceux d'entre nos lecteurs qui seraient peu familiarisés avec le langage des Livres saints qui a inspiré toutes ces œuvres, quelques passages de la Bible, de ses gloses et aussi des œuvres manuscrites du Moyen Age, dans lesquels l'empire infernal, le démon et même la mort, sont désignés sous les noms de différents animaux.

Rien de plus commun dans la Bible que ces figures poétiques, qui prêtent aux pervers et aux personnifications de la mort, du démon et de la géhenne, non seulement les instincts des animaux les plus rusés, les plus forts et les plus avides, mais même la figure et les noms de ces animaux.

[1] S. Gregor., *Moral.*, xxxiii, cap. 40, parag. 51.

Les premières pages de la Genèse nomment le démon, *le serpent*[1].

Saint Paul ne dit pas seulement avoir échappé aux aggressions des habitants d'Icone et de Lystres, mais même avoir été sauvé « de la gueule du lion[2] », c'est-à-dire, des machinations de l'esprit du mal et des violences des pervers.

Le Psalmiste appelle les ennemis de Dieu ainsi que l'Enfer et le démon, des noms de *chien* et de *lion*: « Arrachez « mon âme, dit-il, à la puissance de l'épée: cette âme, la « seule que j'aie, tirez-la de la main du chien » (ce mot de *main* est remarquable !). « Sauvez-moi, continue-t-il, *de la gueule du lion*[3]. »

Le grand poisson des mers, nommé au livre de Jonas, est dans tous les commentatenrs, selon le sens spirituel, l'emblème de la mort et celui du diable: « Cetus, dit un savant « Docteur après tous les autres, cetus diabolus (est), ut in Job, « numquid mare sum, aut cetus? » : id est, nec reprobus, « nec eorum capiti diabolo sum similis[4]. »

« Je vous ai donné, dit Jésus-Christ dans l'Évangile, la « puissance de fouler aux pieds les serpents et les scorpions; » et saint Eucher dit: « Scorpio, diabolus, vel ministri ejus », « in Evangelio: « Dedi vobis potestatem calcandi super ser- « pentes et scorpiones[5]. »

Les ours, marqués au IVe livre des Rois, sont interprétés

[1] *Gén.*, III, 1, 4, 13, 14.

[2] II, *Timoth.*, 17.

[3] *Psalm.*, XXI.

[4] *Jon*, II, 1. — *Job*, VII, 12. — RHABAN MAUR, *Allegor.* Et ailleurs, « Piscis, diabolus, ut in libro Tobiæ (VI, 2). « Exivit piscis immanis ad devorandum eum », quod diabolus circuit, quærens quem devoret. » (*Ibid.*, *ibid.*)

[5] LUC, X, 19. — S. EUCHER, *Formul. spirit.*, IV.

selon le sens spirituel, comme représentant le diable: « Ursus, dit saint Eucher, diabolus... in Regnorum, « Et egressi sunt duo ursi, et comederunt eos[1] »

« L'aigle, dit saint Grégoire-le-Grand, désigne dans les Écritures, tantôt les malins esprits qui sont les ravisseurs des âmes: « Aliquando maligni spiritus raptores animarum; » tantôt les puissances du siècle, tantôt les sublimes intelligences des Saints... L'aigle, ajoute-t-il, désigne les malins esprits qui nous circonviennent, dans ce verset de Jérémie : « Nos persécuteurs sont plus prompts que les aigles du ciel[2] » « Per aquilam, dit aussi Rhaban Maur, dæmones; ut in Jeremia: « Velociores fuerunt persecutores nostri aquilis cœli », id est, inimici nostri, aeris spiritibus crudeliores[3]. »

Le léopard et le pivert, que les auteurs du Moyen Age qualifient des epithètes de *versipellis* et de *variegati*, sont, selon les docteurs mystiques, deux emblèmes de l'esprit du mal, à cause de ses subtilités et de la variété des transformations qu'il revêt pour séduire et tenter les âmes. C'est dans ce sens, dit saint Eucher, que le léopard est nommé au treizième chapitre de Jérémie: « Pardus, dit-il, diabolus, vel peccator moribus varius, in Propheta: « Sicut Æthiops non mutabit pellem, et pardus varietatem[4]. » Et l'un des manuscrits théologiques les plus remarquables du XIIIe ou du XIVe siècle, expliquant les caractères de la bête hybride décrite au chapitre XIe de l'Apocalypse: « Le corps de la beste, dit-il, sicome dit saint Johan, estoit semblable à lieupart. Car, auxi come le lieupart à diverses colors, auxi li deables a diverses mainières d'engins et de baraz à decepvoir et à

[1] 4, *Reg.*, II, 24. — S. Eucher, *Form. spir.*, IV.
[2] Jerem., IV. — S. Gregor., *Moral.*, XXXI, 39, parag. 102.
[3] Rhab. Maur, *Allegor.*
[4] Jerem., XIII, 23. — S. Eucher, *Form. spir.*, IV.

tempter les gens[1]. » Le pivert est expliqué identiquement dans différents Bestiaires, entre autres dans le Physiologue de saint Épiphane[2].

Le *corbeau* est l'un des oiseaux rapaces et carnassiers donnés pour emblèmes au démon aussi bien par les saints Docteurs que par les arts du Moyen Age. La cause de ce rapprochement, selon Hugues de Saint-Victor et tous les saints commentateurs expliquant le 17e verset du xxxe chapitre des Proverbes, est d'abord le plumage noir de cet animal, ensuite cette particularité, qu'il se repaît de cadavres et qu'il les préfère à l'état de putréfaction; enfin, qu'il plonge d'abord son bec dans les yeux des corps qu'il dévore, et extrait, par les ouvertures qu'il y pratique, la cervelle de l'homme ou de l'animal, qu'il préfère à toutes les autres parties des cadavres. Tels sont, ajoutent ces mystagogues, les caractères du démon: comme le corbeau, il est noir, c'est-à-dire, souillé de crimes, étant d'ailleurs l'instigateur et la personnification du péché[3]. Le démon est encore vorace, c'est-à-dire, insatiablement affamé des âmes humaines; im-

[1] *L'Apocalipse de saint Jahn*, ms. de la Biblioth. imp.

[2] Picus est avis varii coloris, quemadmodum et diabolus versipellis est. Nemoris fruteta ingreditur rostroque petit, aurem iis admovens : quod si siderata inanisve arbor fuerit, illam excidit, atque excisam occupat : verum si solidam deprehenderit, intactam relinquens, avolat atque aliam invadit. — Interpretatio. Non aliter diabolus silvam, naturæ videlicet humanæ, intrat, atque in arboribus considet : hominis inquam cor ad inhonesta traducens, ferit, atque attente observat. Si itaque hominem esse invalidum atque excordem animadvertat, ipsum invadit et in eo nidum suum construit : quod si firmo integroque esse corde sentiat, fugit statim et ad alios accedit. (S. Epiphan , *Physiologus*, xxiv.)

[3] La noirceur est dans le langage du mysticisme, l'emblème de la souillure du péché et de la perversité. « Corvus, nigredo peccatorum vel dæmones. » (S. Eucher). — « Sic et corvum prohibet, quia voluntates nigras detestatur. » (S. Isidor. Hispal.). « Nigredo peccata, etc. » (S. Gregor., *Moral.*).

pur, puisque son domaine est le mal; enfin il arrache les yeux des êtres dont il fait sa proie, c'est-à-dire, qu'il aveugle d'abord le pécheur en lui inspirant des passions qui obscurcissent en lui le discernement du vrai et du juste, et lui enlève la cervelle, c'est-à-dire, le sens intelligent et rationnel. Les cadavres dont se nourrit le corbeau sont d'ailleurs, dans le mysticisme et ainsi qu'on le voit dans les interprétations de l'évangile de la résurrection de Lazare, la figure de l'âme morte à la grâce et réduite à l'état de putréfaction spirituelle par le péché[1]. Cette explication est répétée par tous les mystagogues du Moyen Age.

On voit fréquemment sur les miniatures des manuscrits des mêmes siècles, les hérésiarques caractérisés par l'attribut d'un démon qui leur parle ou leur souffle ses instigations à l'oreille sous la figure d'un corbeau, tandis que les docteurs sacrés le sont par la figure de l'Esprit-Saint, qui leur communique ses inspirations sous la forme d'une colombe.

FÉLICIE D'AYZAC.

Dignitaire honoraire de la maison impériale de St-Denis.

(*La fin au prochain numéro*).

[1] Hug. à saint Victor.— S. Eucher, *Form. spir.*— S. Gregor., *Mor.*— Cornel. a Lapid., in *Prov.*, xxx, etc.

NOTICE SUR L'ÉGLISE SAINT-PARDOU

de Barret

(*Canton de Barbezieux, département de la Charente*).

Nos églises rurales ne sont pas assez connues; un grand nombre cependant se recommandent par leur mérite archéologique à l'attention des amateurs. Telle est celle que nous avons eu le plaisir de visiter dernièrement sur le territoire ou crû de la *Champagne*, moins célèbre chez les géographes que chez les gourmets d'eau-de-vie. Elle nous a paru trop intéressante pour la laisser ignorer aux lecteurs de la *Revue de l'Art chrétien*.

L'église Saint-Pardou [1] de Barret, dûment orientée comme toutes les églises du Moyen Age, étale sur une petite éminence ses modestes proportions. Son unique nef du XIIe siècle, flanquée, au midi, d'une chapelle du XVe siècle, se décompose ainsi : abside romane, éclairée primitivement par cinq lancettes, aujourd'hui par trois seulement, divisée par sept

[1] Saint Pardou, *Pardulphus*, né à Sardène, près de Guéret, dans le cours du VIIe siècle, était fils d'un laboureur. L'éclat de sa sainteté le fit choisir pour abbé de Guéret. Son culte est très-populaire dans les diocèses qui avoisinent les lieux illustrés par ses vertus. Son origine devait surtout le signaler pour patron aux églises des champs. Sa fête se célèbre le 6 octobre.

colonnes ou colonnettes, dont les chapiteaux sont diversément ornés de feuillages, d'arabesques et d'imbrications. Entre l'abside et la portion du temple réservée aux fidèles, entre deux arcs triomphaux dont l'ogive à peine sensible accuse *l'époque de transition*, s'élève gracieusement une coupole aveugle qui donne à notre monument un caractère *romano-byzantin*. L'église de Barret est issue du génie qui a construit la cathédrale d'Angoulême, dont elle est à peine éloignée de 40 kilomètres.

La corde d'une cloche moderne traverse la coupole et descend dans cette partie de l'enceinte sacrée. La cloche n'était destinée primitivement qu'à convoquer le peuple aux saints Mystères. Elle n'était que le supplément de la parole et de la voix du prêtre : aussi le prêtre seul avait-il le privilége de la sonner, comme nous l'apprennent les Capitulaires de Charlemagne [1], Amalaire et le cardinal Bona. Nous lisons dans la *Vie de saint Éloi* [2], qu'un prêtre excommunié par ce Saint, et obstiné à célébrer les saints Mystères, ne put jamais réussir à faire rendre un son à la cloche, malgré des efforts réitérés. Il n'eût pas manqué d'appeler à son secours un sonneur clerc ou laïque, si les lois ecclésiastiques de l'époque l'y eussent autorisé sans scandale. La cloche ne recouvra le son que le troisième jour, le prêtre ayant été absous de sa censure.

Un vestige de cette ancienne coutume ecclésiastique s'est conservé dans certaines églises rurales, témoin celle dont nous parlons, et dans les églises maronites du mont Liban, comme nous l'avons constaté nous-même dans notre voyage en

[1] *B. Caroli magni opera omnia,* édit. Migne, t. I, col. 219. — Un autre Capitulaire, col. 201, permet, exceptionnellement sans doute, à une religieuse de sonner la cloche et d'allumer les flambeaux.

[2] *Vie de S. Éloi,* évêque de Noyon, par S. Ouen ; traduite par Charles Barthélemy, p. 226-228.

Orient. La présence de la corde de la cloche à l'entrée du sanctuaire s'explique donc par une loi tombée en désuétude, mais transmise à la postérité par l'art chrétien dans la disposition de nos églises. Avouons aussi que, dans nos temps de relâchement, la proximité de la corde de la cloche est commode et avantageuse pour le prêtre si souvent obligé de se servir lui-même.

La chapelle méridionale, qui n'a pas de parallèle, et qui n'appartient pas au plan primitif, n'offre de curieux qu'un symbole de la luxure sous la forme d'un moine et d'une religieuse qui s'embrassent.

Des réparations récentes, de prétendus embellissements, ont malheureusement fait disparaître au fond de l'église des sculptures du plus haut intérêt; il n'en reste pas même de vestige.

Trois portails sans trumeau offraient jadis aux fidèles un triple accès dans le lieu saint. Celui de gauche et celui de droite ont été murés et d'énormes contreforts en ont usurpé en partie l'étroite baie. Celui du milieu, le plus important et le plus ornementé, est abrité par un auvent dont nous ne dirons rien, parce qu'il ressemble à la plupart de ceux que l'on voit dans les campagnes. De ses deux voussures, l'une est semée de cercles coupés par toute sorte de lignes. Le cercle, qui n'a ni commencement ni fin, comme l'éternité, se trouve à sa place naturelle dans le temple de l'Éternel. La seconde a été tellement empâtée par le badigeon, que les sujets qui la décorent ne sont plus intelligibles. De chaque côté montent cinq colonnettes, dont tous les chapiteaux, moins deux, qui n'ont pour parure que des feuillages, sont historiés à la façon de l'époque romane. Oiseaux, quadrupèdes isolés ou entrelacés, animaux hybrides, zoologie fantastique, rien n'a été oublié. Nous n'osons pas hasarder une explication

quelconque de ces symboles. Pour aboutir à une saine interprétation de ces figures bizarres en apparence, il nous faudrait remonter jusqu'aux catégories des animaux purs et impurs de l'ancienne loi, consulter le *Pédagogue* trop oublié de Clément d'Alexandrie, compulser les *Bestiaires* du Moyen Age et les divers *Miroirs* de Vincent de Beauvais, et notre intention est de tracer seulement quelques pages et non d'écrire un volume. Signalons cependant une danse d'Hérodiade, qui nous a paru clairement caractérisée par les poses que les sculpteurs ont coutume de prêter à l'impudique danseuse [1].

Au-dessus de l'auvent, nous remarquons six niches vides séparées par des colonnes d'un travail varié; puis, en suivant une échelle ascendante, des modillons divers, une lancette et une autre rangée de modillons.

De la façade passons au nord de l'église. Des arrachements considérables révèlent des constructions qui devaient être appuyées contre la maison seigneuriale. La paroisse de Barret était autrefois desservie par les Bénédictins de Baignes; les religieux habitaient ces constructions. Une porte de communication avec l'église existe encore, quoique à moitié enterrée par un exhaussement du sol.

Au midi, une ouverture assez large au-dessous de l'église, nous a fait conjecturer une crypte avec tous ses accessoires. Nous sommes persuadé que des fouilles bien dirigées seraient couronnées de quelque heureux résultat.

Un clocher quadrilatère, heureusement inachevé, semble écraser l'édifice par sa lourde masse; il est percé de meurtrières comme une tour de château militaire et a dû servir d'asile ou de forteresse dans ces temps où la guerre, si elle

[1] Voyez la *Revue de l'Art chrétien*, tome v, page 172, article de M. Peigné-Delacourt.

n'était pas déclarée, était toujours imminente. C'est dans le même but de défense qu'on a donné au mur de l'abside une élévation plus qu'ordinaire. Chose rare, peut-être unique dans l'histoire des églises fortifiées de notre pays, un mâchicoulis très-bien conservé, semblable à ceux des châteaux-forts, menaçait, du côté du midi, les assaillants qui auraient voulu attaquer le pied des murailles.

Il nous reste à examiner le chevet extérieur, auquel l'artiste semble avoir consacré un soin tout particulier. A mi-hauteur du mur, s'étend une frise en *damier*, composée de petits carrés alternativement saillants et creux.

Au-dessous, nous admirons une série de modillons, figures humaines, figures d'animaux, figures fantastiques, différentes les unes des autres. L'un de ces modillons se compose de quatre pommes de pin. Le *pigne* ou fruit du pin, vulgairement désigné sous le nom de *pomme de pin*, a une forme conique que l'art chrétien n'a pas dédaigné de reproduire dans certains pays. Nous l'avons remarqué maintes fois dans les églises situées dans les parties du département de la Gironde qui ont été ou qui sont encore boisées. Cet abrégé de pomologie indigène sur les murs du temple était, dans l'esprit des artistes, un hommage au Dieu de la nature et un encouragement à l'arboriculture pour ces humbles Landais flattés de retrouver dans le palais du Très-Haut un des produits de leurs bois. La présence des pignes sur l'église de Barret doit faire supposer qu'autrefois le pin était beaucoup plus commun dans les environs de Barbezieux que la *folle*, ce cépage qui est une des sources de la plus célèbre eau-de-vie qui soit au monde.

Quelques auteurs ont prétendu que le croisement des branches dans les bois avait fourni l'idée de l'ogive. Peut-être le *pigne*, fruit si gracieux par sa forme et par ses écailles

superposées, a-t-il été le modèle primitif des imbrications des tombeaux, des églises et de tant d'autres monuments religieux ou profanes?

Entre les modillons, l'artiste a sculpté des figures qui nous ont paru aussi rares que curieuses. Ce sont des cercles diversement agencés, divisés par une croix, par les branches d'une étoile ou d'autres lignes ; un de ces dessins est formé par sept cercles concentriques.

Nous ne tenterons pas d'expliquer le sens de ces figures ; l'archéologie n'a pas encore trouvé la clef de ces hiéroglyphes chrétiens. Mais nous croyons que la sagacité la plus déliée ne suffit pas pour interpréter ces cercles, ces ovales, ces lignes et ces points ; le caprice n'a point dirigé le ciseau de l'artiste ; toutes ces figures ont une raison d'être qu'on découvrira tôt ou tard dans quelque manuscrit ou dans quelque in-folio oublié dans la poussière des bibliothèques ; la dernière figure, qui rappelle les *tourbillons* imaginés par Descartes pour expliquer le système du monde, est peut-être la moins énigmatique. Tous ces cercles concentriques autour d'un centre unique peuvent signifier l'unité de Dieu et la coéternité des trois Personnes divines.

Au-dessus de l'arcade qui ceint les lancettes, le sculpteur a roulé un cordon *câblé* d'un effet très-pittoresque. Les lancettes sont séparées par des faisceaux de trois colonnettes dont les tailloirs attendent et attendront sans doute encore longtemps quelque décoration. Une arcade inférieure à celle dont nous venons de parler, enveloppe immédiatement chaque lancette. Elle se signale à l'attention du spectateur par différents ornements, dents de scie, fleurons, bandes à angles aigus ou obtus, demi-ovales pleins.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette curieuse église est classée parmi les monuments historiques. La Charente

doit être fière d'avoir conservé presque intact ce véritable bijou de l'époque Romano-byzantine. Malgré ses droits évidents à une sollicitude toute particulière, cette église n'a cependant obtenu que de modiques secours pour d'urgentes réparations. Mais là, comme ailleurs, le pasteur vénéré de la paroisse, M. Bach, s'est imposé des sacrifices considérables au profit de la maison de Dieu. Que deviendraient nos monuments religieux, si le prêtre, gardien assidu du sanctuaire, cessait de les protéger? On a trop crié contre quelques cas de mutilations ou de réparations inintelligentes imputées au clergé des paroisses. Il eût été plus équitable de rapprocher des fautes vraies ou contestées les restaurations universellement applaudies. D'ailleurs, tout dévouement, quel qu'en soit le succès, mérite des égards et des respects. Les vandales de l'art ne sont pas dans les rangs du sacerdoce. Qu'on fasse disparaître les entraves administratives qui gênent son action, qu'on augmente ses ressources, et son zèle artistique deviendra la meilleure garantie de la conservation de tant de chefs-d'œuvre que nos pères nous ont légués. Les obstacles que M. le curé de Barret a dû combattre, le succès dont ses sacrifices ont été couronnés, sont une preuve entre mille de ce que nous avançons. Autel, vitraux, peintures, chaire, tout est en harmonie avec le style du monument. Nous sommes heureux de le proclamer, ces embellisements plairont aux amis du neuf, sans choquer le goût des admirateurs de l'antique.

L'ABBÉ J.-B. PARDIAC.

MÉLANGES

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE BORDEAUX.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Il ne faut pas que la *Revue de l'Art chrétien* laisse ignorer à ceux de ses lecteurs qui n'ont pu assister au Congrès scientifique de Bordeaux, comment l'archéologie religieuse y a été représentée et combien d'hommes distingués y ont apporté le tribut de leurs lumières en de savants mémoires et d'intéressantes discussions. Rarement on a vu, dans ces assises annuelles de toutes les sciences, représenter aussi dignement celle dont les rapports avec la religion sont les plus naturels et les mieux suivis. La section d'Archéologie y comptait soixante-dix membres environ. Sur ce nombre figuraient douze ou quinze ecclésiastiques dont quatre prenaient place au bureau, comme président ou vice-présidents, et ces messieurs se sont constamment tenus à la hauteur de leur position par le tribut de leurs observations verbales ou de leurs travaux écrits. Les questions qui touchent aux origines religieuses de la Guyenne, la *primo-sécularité* de ses églises, les découvertes relatives aux divers catalogues de ses évêques, la géographie sacrée du pays et les délimitations gallo-romaines de son territoire, sont devenues chaque jour l'objet des plus attachantes études. Les monuments n'ont pas été oubliés. Les églises de Bordeaux, celles de Saint-Emilion, de la Réole, les tours isolées de Saint-Michel et de Pey-Berland, les cryptes si curieuses où se conservent encore des sarcophages de la haute antiquité chrétienne, ont appelé tour à tour l'attention et les observations savantes des membres de la 4e section, qui n'ont oublié ensuite ni les autres monuments publics, ni les musées, et ont pu se faire ainsi une abondante récolte de notes et de souvenirs.

On comprendra avec quel zèle ils ont d'ailleurs exploité le terrain scientifique offert à leurs pensées et à leurs efforts, si l'on considère qu'en dix jours, tous occupés par ces visites et par cinq heures de séances particulières, auxquelles succédaient chaque soir trois heures de séance générale, on a pu épuiser, soit par des lectures, soit par les débats qui s'y mêlaient, les *cinquante-sept* questions inscrites au programme, savamment élaboré par MM. les secrétaires généraux.

C'est avec joie que nous rendons justice à l'esprit chrétien qui s'est manifesté dans toutes les réunions de la section d'archéologie et d'histoire. On s'en étonnerait peu de la part de tant d'hommes éminents par leur éducation et leur science : l'étude des choses dont se glorifie le christianisme doit nécessairement rapprocher de lui ou maintenir dans les affections qu'il inspire ceux qui marchent ainsi chaque jour à la lumière de ses données artistiques; mais ce que nous n'avions peut-être encore observé nulle part au même degré, c'est l'aménité et la bienveillance réciproques qui ont présidé aux courtes et intimes relations des membres entre eux ; c'est cette affectueuse cordialité qui semblait faire d'eux tous une famille discutant avec calme des intérêts communs, rendant une justice pleine de désintéressement aux compositions des uns et des autres, faisant abnégation de tout amour-propre personnel et de vaniteuses susceptibilités, et enfin tempérant la vivacité méridionale par tout ce qu'il peut entrer d'égards et de politesse exquise dans un corps savant éminemment pourvu d'esprit et de cœur.

Mgr le cardinal Donnet avait réuni l'unanimité des suffrages pour la présidence générale dont S. E. s'est acquittée à la satisfaction et à la reconnaissance de tous. Il a clos les travaux par un excellent discours qui sera imprimé dans le recueil des Mémoires du Congrès.

Pendant tout le cours de ces réunions, qui chaque fois amenait, dans une des plus vastes salles du Palais de Justice, l'élite du public bordelais, S. E. s'est montrée fort contente des hautes et utiles discussions qu'elle dirigeait. C'est là que d'unanimes applaudissements ont accueilli les belles improvisations de MM. César Daly, Raymond Bordeaux, Adolphe Minier, et beaucoup d'autres parmi lesquels il ne faut pas oublier M. Ravenez, à qui le dernier volume des Bollandistes de Bruxelles à inspiré une éloquente et chaleureuse défense

de l'identité contestée par eux de Saint-Seurin de Bordeaux et de Saint-Seurin de Cologne. Ce dernier travail est destiné, je n'en doute pas, à un utile retentissement dans l'hagiographie moderne.

Je dois me borner, monsieur et cher confrère, à ces détails rapides et abrégés. J'ai voulu montrer seulement à nos lecteurs quelle belle place tient solidement, dans la plus nombreuse et la plus animée de nos réunions scientifiques, la science qu'ils aiment, autant que moi, à voir dominer toutes celles de notre temps.

L'ABBÉ AUBER,
Chanoine de l'église de Poitiers, Président de la section d'archéologie et d'histoire, au congrès de Bordeaux.

Poitiers, 25 octobre 1861.

MAUVAISES RESTAURATIONS A LYON ET A VALENCE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je vous enverrai prochainement un article contre les *faiseurs* d'architecture qui ont entrepris de réformer, de transformer et de déformer les édifices religieux, sous prétexte de les restaurer ou de les achever. L'idée de cet article m'est venue après que j'ai eu vu ce que tout le monde voit : nos grandes églises attaquées par les *faiseurs*, sans raisons évidentes, sans urgence, pour le plaisir de faire, ou d'occuper les ouvriers, comme on dit en haut lieu, et surtout les architectes officiels. Notre cathédrale de Lyon devait forcément leur échapper. Ils ne savaient par quel bout la prendre. Ils ont alors imaginé de la coiffer d'une toiture aiguë qui ne peut être entrée dans les projets primitifs, car elle domine de plusieurs mètres, non-seulement le beffroi du clocher, mais même le couronnement des quatre tours. Du côté de l'abside qu'elle ne pouvait couvrir, puisque celle-ci est en contre-bas de la grande nef, elle s'amortit par une pente à base énorme et d'un aspect lourd, disgrâcieux, étranger, qui tue l'harmonieux effet des arcades du chœur dont la disposition et les lignes sont d'un type si original. L'ardoise, dont la teinte est froide et morose sous le ciel du Midi, a été étendue sur toute l'immense surface de cette toiture. Il n'y a qu'un cri contre cette invention aussi laide qu'inutile. Ceux-là même qui avaient soutenu la nécessité de combles aigus pour la métropole de Lyon, soit par assimilation de cet édifice avec ceux du Nord, soit en vertu de l'opi-

nion qui voyait alors dans le haut pignon de la façade, le contrefort, l'appui d'une charpente élevée, ceux-là se récrient aussi vivement que les autres contre la fatale démonstration de l'expérience. Mais le fait est accompli, et il s'est accompli sans que l'opinion ait eu à s'exprimer, sans avis préalable, sans discussion possible, sans que personne se doutât de ce qui était projeté. Un beau jour les charpentiers ont escaladé les sommets du monument et se sont mis à l'œuvre; le public n'en croyait pas ses yeux et demandait de quoi il s'agissait; à cette heure, il est tristement édifié.

Vous connaissez Saint-Appolinaire de Valence, d'un type à part dans la nomenclature des styles, et dont les dispositions et les détails offrent tant de sujets curieux d'étude et d'observation. On a voulu greffer sur sa façade occidentale une tour de hautes proportions. La greffe a mal pris à ce qu'il paraît. Les nefs en ont été ébranlées et voilà qu'on veut les démolir et les rebâtir, les démonter pièce à pièce et les remonter. Vous savez ce que donnent ces remontages, ce qu'ils conservent de l'esprit, de la physionomie, du caractère de l'œuvre ancienne? Les essais de cette nature ont été si heureux qu'en vérité ils méritent bien d'être renouvelés! Ainay, autre monument d'un caractère unique, et que les regrattages commencés il y a bientôt trente ans, achèvent de transformer, est un encouragement qui porte ses fruits. C'est à qui trouvera un fragment précieux de l'antiquité à affubler de la déplorable livrée de l'ignorance moderne.

Lyon, 18 septembre 1861. MAYERY.

MARQUES DE DISTINCTIONS

DONNÉES A DIVERS COLLABORATEURS DE LA REVUE.

M. Ernest Breton, membre honoraire de la Société impériale des Antiquaires de France, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, vient d'être pourvu par Sa Sainteté d'un canonicat d'honneur dans la basilique d'Anagni. A cette dignité sont attachés la noblesse romaine et le rang de prélat.

M. l'abbé Auber, chanoine de Poitiers, où il s'occupe depuis trente ans des intérêts archéologiques et des monuments du diocèse, vient de recevoir au Congrès scientifique de Bordeaux une médaille d'or de grand module, que lui a décernée la Société française d'Archéologie. Cette récompense méritée des constants efforts de M. l'abbé Auber lui a été remise en séance générale par S. E. le Cardinal Donnet, qui présidait l'assemblée. L'illustre Prélat a félicité le lauréat des nombreux succès, partout connus, de ses études sérieuses, et le diocèse de Poitiers d'avoir trouvé en lui un solide garant des bonnes règles à suivre dans la construction ou la restauration des édifices diocésains.

Le Directeur de la *Revue de l'Art chrétien* a reçu le diplôme de membre correspondant de la Société impériale d'Archéologie du Midi de la France, de la Société archéologique de Soissons et de la Société Académique du département de la Marne.

J. C.

NÉCROLOGIE

M. le comte de l'Escalopier, conservateur honoraire de la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de la Société impériale des Antiquaires de France, vient de succomber dans son château de Liancourt (Somme), à une longue et douloureuse maladie. Il s'est occupé avec succès des antiquités religieuses des premiers siècles et du Moyen Age. Ses deux publications les plus importantes sont la traduction du *Traité de divers arts* par le moine Théophile, et l'édition de l'*Hagioglypta* de Jean l'Heureux.

Nous devons mentionner aussi la mort de M. le chevalier Joseph Bard, qui a consacré une partie de sa vie à défendre la décentralisation littéraire et les intérêts de la province. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages; nous nous bornerons à citer : *Manuel d'archéologie burgundo-lyonnaise*, Lyon 1844, in-8°; *Journal d'un pèlerin, itinéraire de Lyon à Rome*, Lyon 1845, 2 vol. in-8°; *Statistique générale des basiliques et du culte dans la ville et la province ecclésiastique de Lyon. — Monographie de l'Hôtel-Dieu de Beaune*, in-18. — *Bulletin monumental de la ville de Lyon. — Des influences et stations grecques dans les Gaules*, etc.

J. C.

Arras, typ. Rousseau-Leroy.

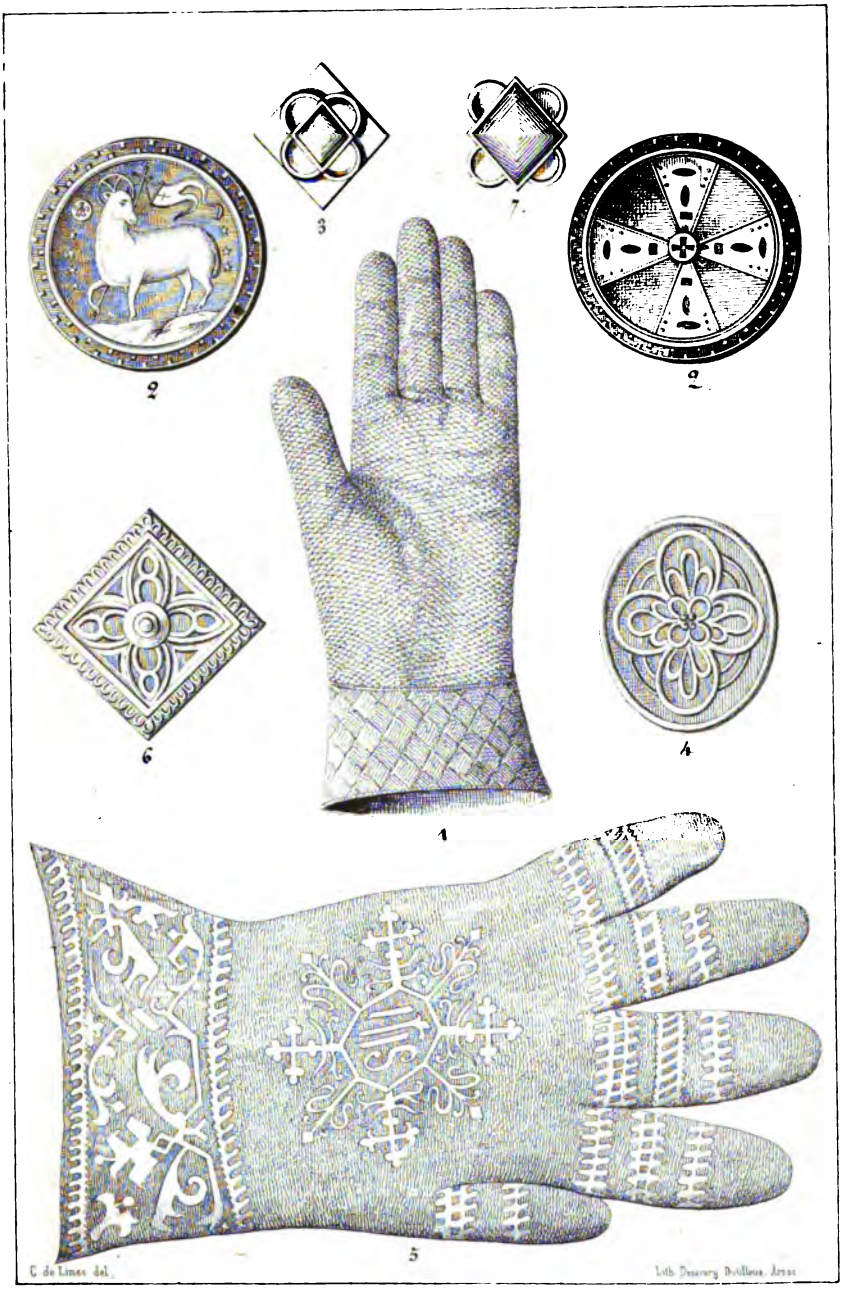

XIIIe Siècle, 1. Gant de Saint Louis d'Anjou. 2.2 Plaques en cuivre doré et émaillé appartenant à des gants conservés à Saint Sernin de Toulouse. — 3, Ornement de gant pris sur la statue de Gérard de Couchy. — 4, id emprunté aux planches de Mr Bock. — XVe Siècle. 5, Gant tricoté, soie et or, conservé à Saint-Bertrand-de-Comminges. — 6, Ornement de gant, Cénotaphe d'Hugues de Castillon, évêque de Comminges. — XVIe Siècle 7, id. id du Cardinal de La Grange évêque d'Amiens

PONTIFICALIA DE S^T LOUIS D'ANJOU

ÉVÊQUE DE TOULOUSE

Conservés à Brignoles (Var)

HUITIÈME ARTICLE *

CHAPITRE VI.

GANTS DE SAINT LOUIS D'ANJOU.

Exposés à la vénération des fidèles dans une monstrance vitrée, aussi pauvre de matière et d'aspect que la custode où sa mitre est incluse, les gants de saint Louis d'Anjou (*voir la planche ci-jointe*, *fig.* 1) sont en tricot de soie blanche quelque peu jauni par le temps. Pour obéir aux termes du testament, *De meis communibus*, ces gants, d'une extrême simplicité, n'ont aucun ornement qui les relève. La manchette seule, longue et évasée de manière à pouvoir recouvrir l'extrémité des *brachialia* de l'aube, présente une légère différence avec le reste ; au lieu du point uni, les aiguilles de l'ouvrier y ont tracé un élégant échiqueté dont les lignes se croisent en sens inverse comme un bâton rompu[1].

* Voir le numéro de novembre, page 574.

[1] C. DE LINAS, *Rapport, etc.*, 1857, p. 62.

CHAPITRE VII.

LES GANTS.

§ I.

Les Gants dans la civilisation antique.

La première mention connue d'un vêtement destiné à couvrir les mains appartient à la Bible. Lorsque Rebecca prépara Jacob à recevoir la bénédiction du vieil Isaac, « pel- « liculas hœdorum circumdedit manibus[1]. » Hors de cette circonstance exceptionnelle, les Livres saints ne citant aucun objet qui de près ou de loin se rapporte aux gants, il est fort probable que les Juifs en négligèrent l'usage; cependant, on trouve dans le Talmud un mot qui correspond aux termes latins « manuum indumentum[2]. » De plus, le trésor de l'abbaye de Saint-Bertin posséda longtemps une relique désignée sous le nom de Gant de la sainte Vierge, relique appelée *Chirotheca*, par Iperius, Ferry de Locres et Rayssius[3], *Digitale beate Marie matris Christi* par le *Chartularium Sithiense.* D'après une pièce de ce recueil, le gant sacré, retrouvé par l'abbé Simon II (vers 1180), fut alors renfermé dans un châsse très-riche[4].

[1] *Genes.* c. 27, 16.

[2] Casaubon. *Animadv. in Athenæum*, lib. xii, c. 2, p. 523, in-fol., Lyon, 1600.

[3] *Chron.*, c. 44, pars iv, an. 1181. — *Chron. Belg.*, p. 343, an. 1182. — *Hierogaz. Belg.*, p. 101.

[4] Sur cette châsse on lisait une inscription dont voici les premiers vers :

Clauditur hoc opere, quod gemmis fulget et ere,
Ad decus ecclesie, sancte digitale Marie.

Chartul. Sithi., pars iii, xliii, p. 360.

Les Perses avaient certainement des gants. Xénophon rapporte qu'en hiver ces peuples garantissaient leurs mains avec une enveloppe de fourrures formant doigtier[1]. Je n'oserais interpréter dans un sens identique un autre passage du même historien, où, narrant le meurtre de deux seigneurs par Cyrus-le-Jeune, il donne à cet assassinat un prétexte assez singulier : « quod cum occurrissent ei (regi), manus « per coren (διὰ τῆς κόρης) non involvissent, id quod coram « rege solum Persæ deferunt. » La κόρη plus longue que la χειρίς (manica) empêchait l'homme qui en était revêtu de faire aucun usage de ses mains[2]; Boulenger la regarde comme une sorte de gant[3], mais les monuments achéménides, où les bras des rois et de leur entourage sont représentés couverts de vastes manches plissées, font comprendre qu'un semblable costume pouvait au besoin paralyser tout acte manuel.

Les Grecs des temps homériques mettaient des gants pour se livrer aux travaux agricoles. L'Odyssée montre le vieux Laërte dans son verger, muni de jambières et de gants à l'encontre des ronces[4]. Toutefois, on ne peut voir là que de solides moufles en peau dont le pouce seul était séparé des autres doigts ; quant au vêtement superflu, destiné à préserver les mains des injures de l'air ou du soleil, il faut le chercher parmi les histrions et les efféminés du Bas-Empire. Saint Jean Chrysostôme, s'élevant contre le luxe qui régnait à Byzance, apostrophe ainsi les riches de cette capitale :

[1] « Ἀλλὰ καὶ περὶ ἄκραις ταῖσ χερσὶ χειρῖδας δασείας καὶ δακτυλήθρας ἔχουσιν. » *Cyrop.*, c. VIII, 8, 17.

[2] « Ἡ δὲ κόρη ἐστὶ μακρότερον ἢ χειρὶς, ἐν ᾗ τὴν χεῖρα ἔχων οὐδὲν ἂν δύναιτο ποιῆσαι. » *Hist. Græc.*, lib. II, c. 1, 8.

[3] *De veste pont. et sac.*, c. 40.

[4] Χειρίδας τ'ἐπί χερσὶ, βάτων ἕνεκ'·

XXIV, 230.

« Τὰς δὲ χεῖρας καθάπερ οἱ τραγῳδοὶ, οὕτω μετὰ ἀκριβείας ἐνδι-
« δύσκουσιν, ὥστε νομίζειν προσπεφυκέναι μᾶλλον αὐταῖς[1]. » Ces gants, analogues aux nôtres et dont les hautes classes avaient emprunté l'usage aux acteurs tragiques, un philosophe presque contemporain du grand Patriarche, Musonius, nous apprend qu'ils étaient en tissu de laine, de lin, je n'ose dire de soie, quoiqu'il soit permis de le sous-entendre. « Quare minime honestum est vestitu nimio operire corpus,
« aut fasciis involvere, aut manus pedesve circumligatis cu-
« juscumque generis pannis ac linteis quibusdam molles et
« languidos reddere, cum morbo non sint impliciti[2]. » Enfin, quelques lignes de l'historien Georges Pachymère donnent à entendre que les gants, chez les Grecs du XIIIe siècle, faisaient partie des insignes impériaux. Il relate que Jean, évêque d'Éphèse, était soupçonné d'aspirer au pouvoir souverain et que l'on avait produit dans une assemblée des gants écarlates garnis de perles (χειρίδας εμμαργάρους κοκκίνας), avec d'autres ornements trouvés au domicile d'un de ses partisans[3].

A l'exemple des Grecs, les anciens Romains ne portaient des gants que pour travailler à la campagne. Varron, traitant

[1] *Homilia VIII in I^o ad Thim.* — Je traduis ainsi : « A l'imitation des « acteurs tragiques, ils se gantent si juste que leurs mains semblent à l'état de « nature. »

[2] « Οὔτε χεῖρας τε καὶ πόδας περιδέσει πίλων ἢ ὑφασμάτων.... » *De vestim.*, ap. Stobée, sermo 1, *De Virtute*, p. 17, 60, in-fol., Genève, 1609.

[3] *Andronici Palæol. Hist.* lib. II, c. 12, in-fol., Rome, 1669, ou Cousin, *Histoire de Constantinople*, Pachymère, lib. VIII, c. 12, p. 571, Paris, in-4°, 1673. — Les gants n'appartenaient pas aux *Regalia* proprement dits, car les *Ordo* relatifs au couronnement des empereurs d'Orient, Περὶ στεφηφορίας Βασιλέως, n'en font aucune mention. V. Jean Cantacuzène, *Hist.*, lib. 1, c. 41 ; Codin, *De off. et official. eccl. et aulæ* C. P., c. 17 et ap. Habert, Ἀρχιερατικόν, p. 604 ; Martène, *De ant. eccl. rit.*, t. III, p. 157, etc., etc.

de la récolte des olives, avance que ce fruit est préférable cueilli à la main nue plutôt qu'avec le *digitale*[1]. Palladius recommande aux agriculteurs et aux chasseurs d'avoir des moufles en peau pour se garantir des buissons[2]. Cependant, les progrès de la civilisation ou peut-être le contact des Barbares modifièrent l'habitude romaine de ne pas se couvrir les mains : lorsque Cicéron, à propos d'Antoine, dit au figuré : « Solet accipere ipse manicas, nec diutius obsidionis metum « sustinere, » l'orateur fait évidemment allusion à la coutume de mettre des gants pour sortir[3]. Pline le jeune est plus clair encore dans l'épître où il rappelle l'assiduité à l'étude de son oncle le naturaliste : « Ad latus notarius cum « libro et pugillaribus, cujus manus hieme manicis munieban- « tur, ut ne cœli quidem asperitas ullum studiis eriperet[4]. » Néanmoins, il s'agit ici, non de gants à doigts séparés, mais de mitaines qui préservaient du froid le poignet et le métacarpe, sans entraver les mouvements du reste de la main. Devra-t-on entendre dans le même sens un passage de Plutarque relatif à Cécinna, lieutenant de Vitellius? « Γαλατι- « κῶς ἀναξυρίσι καὶ χειρίσιν ἐνεσκευασμένος, σημείοις καὶ ἄρχουσι « Ῥωμαϊκοῖς διαλεγόμενος[5]. » Le mot χειρίς signifiant à la fois

[1] « Quæ manu stricta melior ea, quæ nudis digitis legitur, quam illa quæ « cum digitalibus. » *Rerum rust.* lib. 1, 55. — Cette leçon est regardée comme peu sûre par divers savants qui remplacent les *digitalia* par le *digitabulum*, dont ils font un instrument à fourchons, analogue à la main : si Varron l'eût entendu ainsi, il n'eut pas ajouté à *digitis* l'épithète *nudis* qui prévient toute équivoque.

[2] « Et ocreas manicasque de pellibus, quæ vel in silvis, vel in vepribus, « rustico operi et venatorio possint esse communes. » *De re rust.*, 1, 43, 4.

[3] *Philipp. XI*, II. — J'ai sous les yeux une traduction qui rend *accipere manicas* par *plier bagage*, il eût mieux valu dire *prendre ses gants*.

[4] *Epist.* lib. III, 5 *ad Macrum*, 15.

[5] *Othon*, VI, 3.

gant et manche, on pourrait, à l'exemple de Ferrari[1], adopter la seconde interprétation; pourtant il me semble que si Plutarque eût voulu désigner spécialement la chiridote des Celtes, il eût, comme Strabon, employé les termes χιτὼν χειριδωτός[2]. D'ailleurs, Tacite abordant le sujet traité par l'historien grec, son contemporain, mentionne uniquement les braies et la saie barbares que portait Cécinna en haranguant des citoyens romains[3]. Or le *sagum* n'avait pas de manches, formé qu'il était d'une pièce d'étoffe rectangulaire pliée en deux et rattachée sur l'épaule, de manière à laisser le bras droit libre, tandis que le gauche était couvert[4]. Quoiqu'il en soit, que Cécinna eût une tunique à manches, des mitaines, ou de véritables gants, il est vraisemblable que les Romains empruntèrent les *digitalia* aux Barbares du nord, car les seuls exemples figurés de ce vêtement, que l'antiquité nous ait transmis, appartiennent aux cavaliers Sarmates de la colonne Trajane[5].

§ II.

Les Gants chez les races germaniques.

Parmi des peuples hostiles à tout vêtement étriqué et in-

[1] *De re vest.*, pars II, lib. III, c. IX, p. 111.

[2] « Οἱ γὰρ (Βέλγαι) ἀντὶ χιτώνων σχιστοὺς χειριδωτοὺς φέρουσι μέχρις αἰδοίων καὶ γλουτῶν. » *Geograph.* lib. IV, 4, 3.

[3] « Ornatum ipsius, municipia et coloniæ in superbiam trahebant, quod « versicolore sagulo, braccas tegmen barbarum, indutus, togatos alloquere- « tur. » *Hist*, lib. II, c. 20.

[4] RICH, *Dict. des ant.*, SAGUM.

[5] V. MONTFAUCON, *L'ant. expl.*, t. IV, part. 1, pl. 62 et 80. — Ces cavaliers sont revêtus d'un habillement collant, imbriqué comme certaines armures anciennes. L'artiste a marqué sur le poignet un ressaut qui accuse la solution de continuité entre la manche et le gant.

commode, sous un climat généralement chaud, les gants constituaient une superfluité gênante ou un luxe inutile. Dans les pays du nord, au contraire, où l'atmosphère humide était aussi souvent glacée que tiède, il était indispensable à l'homme le plus fortement trempé de s'envelopper quelquefois les mains pendant la saison rigoureuse, pour conserver la faculté d'agir. C'est donc aux Barbares septentrionaux qu'il faut attribuer la première idée du gant à doigts, *digitale*, *chirotheca*, et les textes comme les monuments figurés s'accordent pour démontrer que la civilisation moderne leur en est redevable. Déjà l'on a vu les gants compléter l'attirail guerrier du Sarmate, et, s'ils n'obtiennent que de rares mentions dans la littérature classique, on peut suivre leur trace continue chez les conquérants de l'Empire, dès que ces derniers possèdent des livres écrits par eux ou pour eux. D'ailleurs, la patrie du gant serait, je crois, suffisamment déterminée par les noms tudesques latinisés, *gwantus*, *wantus* (*handschuh*), qu'il reçoit fréquemment au Moyen Age [1].

Les gants, aux VIIe, VIIIe et IXe siècles faisaient partie de l'habillement des hautes classes. Saint Maimbode, pour ne pas contrarier un seigneur qui lui donnait l'hospitalité, ayant accepté une paire de gants, fut assassiné par des voleurs qui le crurent riche en voyant ses mains couvertes[2]. Le Thane saxon Wilfrid oublie ses gants au sortir d'un bateau, et, ce qui prouve la valeur de l'objet, il s'inquiète

[1] M. Bourquelot pense que le mot *vuantus* est d'origine celtique. *Bull. de la Société des Ant. de France*, 1861, p. 46 et suiv.

[2] « Tegumenta manuum, quæ wantos appellant, pro caritate suscepit..... « Beatum virum chirothecas (donum videlicet caritatis) existimantes hunc et « aliam pecuniam possidere. » *Acta S. Maimbodi mart.*, n°s 7 et 8. *Janvier*, t. II, p. 543.

de leur perte [1]. Un autre saxon, saint Aldhelm, évêque de Sherburn, compte les gants ornés de soie parmi les vêtements de ses contemporains des deux sexes [2]. L'un des poètes qui célébrèrent Charlemagne (790) fait peut-être allusion aux gants richement brodés, lorsqu'il décrit ainsi la toilette de Théodrade, fille du grand empereur :

Pulchra peregrinis conlucent colla smaragdis
Pes, *manus*, ora, genæ, cervix radiata nitescit [3].

Si le sens des vers précédents est douteux, celui de l'énigme suivante, due à Walafrid Strabon (840), l'est moins.

In manicis.

Ecce sumus geminæ socia paritate sorores
Sic tamen una vice vitet ut alterius.
Dic cate quid faciat, quod nil perfecerat unquam ?
Vel quem dent liquido muta labella sonum [4].

La loi saxonne défendait les gants aux Juges royaux siégeant sur leur tribunal, mais elle nous apprend que les cul-

[1] « Wilfridus vero ratis de prora saltu terram petens, ambas manicas suas « puppi dimisit.... cui Wilfridus respondens, duas manicas suas illic obli- « viscendo dimisisse se aiebat. » *Vita S. Guthlaci*, c. III, n° 26, *Avril*, t. II, p. 44.

[2] « Nam cultus gemini sexus hujusce modi constat, subucula byssina sive « hyacinthina, tunica coccinea, capitium et *manicæ sericis clavatæ*, galliculæ « rubricatis pellibus ambiuntur. » *De laudib. virginit.*, c. 28. *Bibl. max. Pat.* t. 13, p. 49, E. Lyon, 1677.

[3] *Carmen de Carolo M.*, CANISIUS, *Thes. monum. eccles. et hist.*, t. II, pars 1, p. 478.

[4] CANISIUS, loc. cit., pars II, p. 243. — « Nous sommes deux sœurs pareil- « les destinées à vivre ensemble, cependant l'une ne peut remplacer l'autre. « Dis, homme habile, comment l'une fait ce que l'autre ne fait pas, ou quel « son rendent à l'air des lèvres muettes. »

tivateurs portaient des gants de lin [1]. Ce fait explique pourquoi les anciens règlements monastiques attribuent des gants aux Religieux qui, eux aussi, se livraient à l'agriculture. On voit, au VIe siècle, saint Colomban déposer ses gants de travail à la porte du réfectoire [2]. Au VIIe, un voleur dérobe les gants de saint Philibert abbé de Jumièges [3]. L'article 22 du *Capitulaire* d'Aix-la-Chapelle (817) veut que chaque moine possède « manicas quas vulgo wantos vocant, in « æstate, et in hieme vero muffulas vervecinas. » Prescription renouvelée à l'article 79 [4]. Les *Statuts* d'Adalard (822) donnent, par an, aux Religieux de Corbie, « wantos duos, « muffolas duas [5]. » Ces vêtements grossiers n'en excluaient pas de plus riches; la description du trésor de Saint-Riquier (831) mentionne parmi les ornements d'église « nastolæ « (*muffolæ*) ex auro paratæ II. wanti castanei auro parati II. « linei II. [6]. » Si l'on comprend aisément la forme des moufles

[1] « Chirothecas habere vetantur Judices Regii, dum pro tribunali sedent. » *Speculum saxonic.* lib. III, art. 69. — « Duæ lineæ chirothecæ cum furcula seu « tridente, quo fimus tollitur, emenda est deditiorum. » *Id. ibid.* art. 45, § 10. Ap. Du Cange. — Les ouvriers en bâtiment portaient aussi des gants; pendant que Malguin faisait élever à Souvigny le tombeau de saint Maïeul, un maçon nommé Constance reçut une énorme pierre sur la main; grâce à l'intervention du Saint, Constance retira son membre intact « et sic tantum- « modo solum digitale guanti perdidit. » *Mirac. S. Majoli abb. Clun.*, lib. I, n° 3, *Mai*, t. II, p. 691. — V., au sujet des gants d'ouvriers ou d'artistes, le t. I, p. 177 de la *Revue*.

[2] « Tegumenta manuum, quæ Galli wantos vocant quos ad operis laborem « solitus erat habere, supra lapidem qui ante fores refectorii erat deposuit. » *Vita S. Columbani*, n° 25. *Acta SS. Ord. S. B.*, sæc. II, p. 15.

[3] *Vita S. Filiberti abb.* c. II, n° 12. *Août*, t. IV, p. 77.

[4] « Ut muffulæ vervecinæ fratribus dentur. » *Capit. monach.* — La leçon imprimée *ad. calc. chronic. Casin.* porte : *Art.* 68, « Ut muffolæ si facultas « fuerit verbicinæ dentur. »

[5] Lib. 1, c. 3, ap. *Spicil.*, t. IV, p. 3.

[6] Hariulphe, *Chronic. Centul.*, ap *Spicil.*, t. IV, p. 481.

velues en peau de mouton et des gants *tannés* en cuir de cerf brodé d'or, il est moins facile de spécifier les *wanti* usités pour vaquer au travail agricole de l'été. Je crois en avoir rencontré le type sur une figure armée de Charlemagne, peinte à la fin du XIIIe siècle dans le Chapitre abbatial de N.-D. de la Grasse, au diocèse de Carcassonne. L'Empereur a le poignet enveloppé d'une longue mitaine en toile pouvant couvrir le haut de la main et le préserver à la chasse ou ailleurs, tout en laissant aux doigts leur liberté d'action[1]. La défense aux clercs de porter des gants brodés, insérée dans les *Statuts* de Saint-Flour[2], donne quelque valeur à mon explication. Dès que les moines abandonnent la culture pour se livrer uniquement à la prière et à l'étude, on leur interdit les gants qu'une règle sévère ne permet pas aux Religieuses[3]. Au IXe siècle, c'était manquer de respect au lieu saint que d'y pénétrer les mains gantées; un Franc ayant osé entrer ainsi dans l'église de Sainte-Walpurge à Eichstadt (895) fut miraculeusement puni par une disparition subite du sujet de la contravention[4]. Au XIVe siècle, ne pas ôter son gant, pour

[1] *Monum. de la mon. franç.*, t. I, pl. 25, fig. 2.

[2] « Cirothecis depictis.... uti nolite. » *Stat. S. Flori ms.*, ap. CARPENTIER, *Gloss. nov.* — Ne doit-on pas lire : « cirothecis *acu* depictis ! »

[3] « *Manicis* vel sotularibus consutitiis vel rostratis.... non utantur. » *Synode de Girone* (1268), *Amplis. collect.*. t. VIII, col. 1469. — « In novas et contra « formam ordinis usurpatas consuetudines, utpote de pellibus, *cirothecis* laneis « et pelleis.... quas per negligentiam prælatorum.... facile pullulare noverat.. « minime.... suprepere passus fuit. » *Hist. monast. Villariensis*, c. VI. *Thes. novus anecd.* t. III, col. 1346. — Ce passage prouve jusqu'à quel point les gants devenaient un abus dans les monastères. — « Ut nunquam induant « gantos. » — *Regula monial. Fontis-Ebrald.*, c, 15. Ap. DU CANGE.

[4] « An in curiæ oblivione corruptus, sive etiam improvida stoliditate de- « ceptus, cum wantis, quos habuerat in manibus, ecclesiam publice introivit. » WOLFHARD, *De mirac. S. Walpurgis*, lib. III, n° 6. *Février*, t. III, p. 535. — Ces gants rendus miraculeusement après pénitence, sont alors nommés

toucher la main en saluant, constituait une grave insulte[1]. Nos raffinés d'aujourd'hui s'offenseraient encore d'un procédé semblable.

Les gants comptaient-ils parmi les *Regalia* au couronnement du Souverain? La question est ardue. Une vie de Charlemagne, écrite au XIIe siècle, a pour sommaire d'un chapitre : « *De Gwanto imperiali in aere suspenso*[2] » Une gravure des *Insignia sacræ majestatis Cæsarum principum* représente le grand Empereur en costume impérial, avec des gants à manchettes ornés de pierreries. Lorsqu'Othon III, en 1001, pénétra dans le caveau sépulchral d'Aix-la-Chapelle, il trouva Charlemagne couronné d'nn diadème d'or « sceptrum cum wantonibus indutus tenens manibus, a qui- « bus jam ipsæ ungulæ processerant[3]. » Willemin produit une figure de Sigismond (1411-1437) vêtu des mêmes habits que le Charlemagne précité, habits conservés à Nuremberg. Les gants, aussi à manchettes courtes, sont parsemés d'émaux, de perles et de cabochons ; leur système décoratif, analogue à celui des tuniques dont la date est connue, permet de les attribuer au XIIe siècle[4]. Les effigies tumulaires, en costume

chirometricalia munera, c'est-à-dire « présents dessinant les contours de la « main. » — D'après le *Dictionnaire de Trévoux*, il était interdit d'entrer sans se déganter dans les écuries du Roi ou des Princes.

[1] *Litt. remis.*, an. 1398, ap. *Gloss. nov.*

[2] *Vita ms. Caroli M. scripta sub Friderico I imp.*, lib. II, c. 34. Ap. Du Cange.

[3] Francfort, 1579, in-fol. — *Le Moyen Age, etc.*, t. III, *Cérémonial*, fol IV, 7. — *Chron. de Novaleze, De exped. Caroli M. adv. Longobardos.* Ap. Ménage, *Dict. étym.*

[4] *Monum. franc. inéd.*, pl, 23.—Voici ce que dit M. Pottier, p. 15, en décrivant cette figure tirée d'un ouvrage sur les ornements impériaux, publié à Nuremberg en 1790 : « Les gants en soie de couleur pourpre sont richement « brodés en perles et couverts de pierreries entremêlées de plaques émaillées « qui paraissent n'avoir pas été faites pour la place qu'elles occupent. » Et plus bas : « Il y avait encore au trésor de Nuremberg une deuxième paire de gants. »

royal, des monarques d'Angleterre, Henri II (1188) et Richard I (1199), jadis à l'abbaye de Fontevrauld, portaient des gants engagés sous la manche de la tunique et ornés sur le dos de plaques circulaires à dessins géométriques [1]. D'autre part, les *Ordo* publiés par D. Martène sont muets à l'endroit des gants; Roger de Hoveden lui-même, témoin oculaire et historien minutieux du sacre de Richard-Cœur-de-Lion, n'en parle pas [2]. Même silence dans les antiques procès-verbaux des sacres de Louis VII, Louis VIII et saint Louis. *L'Ordre et cérémonies du sacre mis en écrit par ordre de Charles V* (1365) éclaircit la difficulté; on y lit en effet : « Facta autem manuum unctione, jungat Rex ante pectus, « postea *si voluerit* Rex *chirothecas subtiles induere* sicut fa- « ciunt Episcopi dum consecrantur, ob reverentiam sanctæ « unctionis ne manibus nudis aliquid tangant : primo ab « Archiepiscopo benedicentur chirothecæ in hæc verba se- « quentia. » Suit une formule de bénédiction analogue à celle des gants épiscopaux, puis : « Et aspergantur *chiro-* « *thecæ* aqua benedicta, deinde imponantur manibus Regis « per Archiepiscopum [3]. » Enfin, « vel si Rex *maluerit chi-* « *rothecas non habere* » ses mains sont frottées avec du coton ou de la mie de pain afin d'enlever l'huile sainte [4]. Les

[1] *Monum. de la mon. franç.*, t. II, pl. XV, fig. 1 et 4. — Montfaucon s'étonne beaucoup de la présence de ces ornements dont il n'a pas saisi la raison d'être. Ibid., p. 114.

[2] MARCELLO, *Sac. cærem.* lib. I, sect. V. — *Pontifi. Rom.* — *De ant. eccl. rit.*, t. III, p. 165 et suiv. — *Rerum Angl. scrip.*, fol. 374, r. et v., Londres, 1596.

[3] L'oraison prononcée par l'Archevêque, en remettant les gants au Roi, ne diffère pas de la prière, *Circumda Domine*, que l'on récite dans la même circonstance au sacre d'un Évêque.

[4] THÉODORE GODEFROY, *Le Cérémonial français*, t. I, p. 41 et 42. — Louis XIII porta des gants à son sacre. *Id.*, *ibid.* p. 67. — Les anciennes relations du couronnement des Rois de France se trouvent en tête du volume. — ANDRÉ FAVYN (*Hist. de Navarre*, liv. XVI, p. 1018) prétend que la béné-

gants ne constituaient donc pas un insigne royal proprement dit, puisque le Souverain était libre de ne pas en prendre à son sacre, tout en restant maître de les recevoir comme *Évêque du dehors*. Cette distinction entre les *Regalia* obligés et les *Pontificalia* concédés explique le mutisme des liturgies spéciales; elle fait comprendre aussi pourquoi Léon de Lusignan, roi d'Arménie (1393), est figuré sur sa tombe, un sceptre dans la main droite, une paire de gants dans la main gauche[1].

A partir du XIIIe siècle, la représentation des gants n'est plus rare. L'usage adopté par les seigneurs d'avoir un faucon sur le poing en est cause. Les gants, alors, ont à peu près la forme dite à la Crispin ; tantôt, la manchette a une fente latérale, munie d'un bouton suspendu à une courroie, tantôt elle est crénelée à l'entour. Plus tard, elle se ferme, s'allonge et recouvre une partie de l'avant-bras[2]. Aux XIVe et XVe siècles, la manchette du gant de chasse faite en peau très-souple, s'effile en pointe aiguë et pendante, terminée par un gland[3]. On rencontre moins d'exemples de gants de toilette. Leur type le plus intéressant est fourni par un portrait en pied de Philippe-le-Bon, exécuté vers le milieu du XVe siècle ;

diction et la remise des gants, au sacre de nos Rois, étaient un reste de l'ancienne coutume de prendre possession par le gant.

[1] *Stat. mon. de Paris, Église des Célestins*, pl. XIV. — Aucun des Rois peints dans le ms. de Du Tillet (XVIe siècle) n'a de gants. Une statue couronnée de Carloman fils de Pépin semble porter des gants (*Mon. de la mon. franç.*, t. I, pl. XIX, fig. 4) ; elle est du XIIIe siècle, mais je ne me fie pas assez aux gravures de Montfaucon pour garantir l'existence de ces *chirothecæ*.

[2] V. *Album de Villard de Honnecourt*, éd. LASSUS, pl. 26. — *Mon. de la mon. franç.*, t. II, pl. XVIII, XXVII, 5 et XXXIV, 1, 2 et 5.

[3] *Le Moyen Age*, t. I, *Chasse*, fol. XIV r. et XV v. — *Le livre du Roy Modus*. — BONNART, *Costumes, etc.*, pl 95 et 96, in-4°, 1828. — Ces gants étaient en cuir blanc ou fauve ; V. *Les arts sompt.*, FRANCE, *Écuyers*. XVe s. fin ; *Grands dignitaires de la cour de Charles VIII*.

ces gants, en cuir fauve, ont une manchette ouverte en fourrure brune avec des agréments brodés [1]. Les gants de Claude, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon (XVIe siècle) sont ornés dans le même genre; ceux du connétable de Bourbon sont garnis d'une manchette bouffante en rubans à l'entour du poignet [2]. Les gants que portaient les dames différaient peu du modèle adopté par les hommes [3]; une sainte Catherine, de Marguerite Van Eyck (XVe siècle), a des gants blancs qui rentrent sous la manche de sa robe; ceux d'une Vierge de la même artiste s'arrêtent au poignet et laissent l'avant-bras découvert [4]. Aux XVe et XVIe siècles, on voyait aussi des gants de femme en peau blanche ou fauve, à manchette évasée munie d'un gland d'or [5]. Quelquefois des crevés permettaient d'admirer la délicatesse des mains ou le riche anneau passé au doigt [6].

Les gantiers de Paris avaient leurs statuts au XIIIe siècle; ils travaillaient les fourrures de mouton, de vair ou de gris, les cuirs de mouton et de cerf [7]. Ces industriels, *cirothecarii*, se mêlaient aussi de relier les livres [8]. Les gants en tricot,

[1] WILLEMIN, pl. 162.

[2] MONTFAUCON, loc. cit., t. IV, pl. 44, fig. 2 et 3; pl. 42, fig. 1.

[3] BONNART, loc. cit., pl. 9, 51, 63, 73, 79. — *Les arts sompt.*, t. II, *Jeune fille noble*, XVe s.; son gant de chasse est blanc.

[4] *Le Moyen Age, etc.*, *Peinture*, pl. 4 et 5.

[5] *Les arts sompt.*; ITALIE, n° 8, XVe s., *Vénitienne*; FRANCE, XVIe s., *Saltimbanque*; même époque, deux pl. représentant des dames d'après Jost Ammon.

[6] SHAW, *Dresses and decor.*, t. I, pl. 9, (1520). — SULP. BOISSERÉE, *Die Sammlung alt-nieder und oberdeutscher Gemalde*, etc.; *Sainte Agnès* d'après Lucas de Leyde, t. II, pl. 14, 1821, in-fol.

[7] *Le livre des Métiers*, p. 240. — « Pro gantis de cervo et aliis gantis XIIII « l. X s. » *Compte de* 1239, ap. DU CANGE.

[8] « Ostoni Baillet cirothecario pro coopertura libri Bibliæ. » *Compte ms. de Saint-Pierre de Lille*, ap. *Gloss. nov.*

de soie, fil, laine, devaient être de la compétence des merciers[1].

§ III.

Les Gants liturgiques.

Deux des plus anciens liturgistes qui aient parlé des gants épiscopaux, Honorius d'Autun et Hugues de Saint-Victor, rattachent à la tradition apostolique l'origine de cet ornement [2]. Visconti partage l'opinion des écrivains précités [3]; Du Saussay et Bona la rejettent : le premier, attendu que les historiens primitifs et les Pères de l'Église se taisent à l'endroit des gants [4], le second parce qu'il n'en existe pas sur les monuments figurés et que leur usage est inconnu dans les rits orientaux [5]. L'argument du célèbre Cardinal me paraît manquer de solidité, car le clergé Grec remplace le manipule par des manchettes, ἐπιμανίκια, dont les Latins

[1] J'ai les beax ganz a damoiseletes
J'ai ganz forrez, doubles et sangles.

Dit d'un Mercier, à la suite des *Prov. et dictons popul.*, Crapelet, 1831. — Pour les gants dits d'Espagne, de canepin, de Frangipane, de Neroli, etc., V. les *Dict.* de MÉNAGE et de *Trévoux*.

Je n'ai à traiter ici, ni des gantelets qui rentrent dans la catégorie des armures défensives, ni du rôle, qu'aux temps féodaux, les gants jouaient dans les serments, donations, investitures, défis, etc. Je renvoie le lecteur à DU CANGE et à CARPENTIER, *Cirothecæ*, *Wantus*, *Wanto*, *Vantus*, *Gwantus*, *Gantus*, *Gannus* et *Manicia*; aux *Dict. de Trévoux* et d'HOFMANN ; à THÉROULDE, *la chanson de Roland*, chants, I, 247 et III, 927, éd. GÉNIN 1850, in-8° ; etc. etc.

[2] « Chirothecarum usus ab Apostolis traditus est. » *Gemma anim.*, lib. I, c. 215. — *De Sacram*, lib. I, c. 56.

[3] *Observ. eccles.*, *De Rit. Miss.*, t. IV, lib. 3, c. 37, in-4°, Milan, 1626.

[4] *Panop. episc.*, lib. V, p. 333.

[5] *Rerum liturgic.*, lib. I, c. 24, XII.

ont fait les parures brachiales de leur aube et qui pourraient bien être identiques aux *manicæ* de nos liturgies primordiales [1]. D'ailleurs, si le Grand-Prêtre Juif devait avoir les pieds et les mains nus lorsqu'il offrait au Seigneur le sacrifice incomplet de l'Ancienne Loi [2], certains Flamines institués par Numa Pompilius vaquaient, les mains voilées, aux pratiques de leur culte [3]. Or, les chrétiens, qui empruntèrent beaucoup aux rites hébreux, conservèrent assez d'usages païens, pour qu'un écrivain en ait fait le sujet d'un gros livre [4]. Les gants ne s'y montrent pas, il est vrai, mais pourquoi les Apôtres ou leurs successeurs immédiats, si ardents à signaler l'incommensurable abyme ouvert entre le dogme sublime de l'Eucharistie et la grossièreté des holocaustes matériels, n'auraient-ils pu, cette fois encore, repousser la forme mosaïque et appliquer aux divins Mystères les marques extérieures de respect que le polythéisme romain accordait à ses Dieux. Quoiqu'il en soit, les Évêques des Gaules avaient des gants au VIe siècle. Amené devant Thierry, roi de Bourgogne, saint Béthaire de Chartres (594-600) est dépouillé de

[1] Ces manchettes sont en étoffe riche, pareille d'ordinaire au tissu de la chasuble ; mobiles, elles s'attachent au coude et représentent les cordes avec lesquelles N.-S. fut lié pendant sa Passion. Saint Athanase, dans la *Gerachia eccles.* (pl. 69, p. 311), est figuré avec un *épimanicium.*

[2] Braun, *Vestit. sacerd. Hebr.* c. 3. *De Vest. summi sacerd. Hebr.*

[3] « Et soli Fidei sollenne (Numa) instituit. Ad id sacrarium Flamines bigis, « curru arcuato, vehi jussit, manuque ad digitos usque involuta rem divinam « facere. » Tite Live, lib. I, XXI.

[4] Marangoni, *Delle cose gentilesche, etc., trasportate ad uso etc. delle chiese,* in-4°, Rome, 1744. — L'auteur, il est vrai, s'efforce, au chapitre 33, de prouver qu'aucun vêtement sacerdotal chrétien n'est emprunté à la liturgie païenne, mais il s'agit ici d'un rite et non d'un costume. V. à ce sujet l'ouvrage précité, c. 52, 54, 55 et 72 ; Ozanam, *La civilisation au Ve siècle,* t. I, p. 76, 77 et 164 à 167, éd. 1855.

ses gants [1]. Un miracle suspend, trois heures à un rayon de soleil, les gants que saint Hildevert de Meaux (672-680) avait quittés au moment de la consécration [2]. Riculfe d'Elne (915) lègue à l'église de Sainte-Eulalie « annulum aureum « unum cum gemmis pretiosis et vuantos paria unum [3]. » Evermode, évêque de Ratzeburg (XIIe siècle), ayant oublié ses gants pour officier pontificalement, les voit soutenus en l'air à la stupéfaction générale [4]. Des liturgies fort anciennes classent les gants au nombre des vêtements épiscopaux. La messe d'Illyricus contient une oraison *Ad induendas manus* et celle de Ratold, une prière *Ad manicas* [5]. Dans l'*Ordo* publié par Hittorp, on rencontre aussi une prière *Quando induitur manicis*, et, aux yeux de divers savants, cet *Ordo* remonte à des temps fort reculés [6]. Brunon d'Asti nous apprend que les gants épiscopaux étaient en lin [7]; Honorius, qu'ils n'étaient pas cousus « inconsutiles »; Innocent III, qu'un cercle d'or en décorait la partie supérieure « circulum aureum de« super habet [8]. » Durand mentionne des gants liturgiques en

[1] « Interea unus e barbaris gentis ipsius nisus est abstrahere a sanctis ma« nibus ejus chirothecas (quod vulgo wantos vocant) et suas tegere indignas. » *Vita S. Betharii, ep. Carn.*, n° 9, *Août*, t. I, p. 71.

[2] « Chirothecæ ejus, quas e manibus suis ante consecrationem extraxerat, « a radio solis in aere visæ fuerunt sustentatæ. » *Mai*, t. VI, p. 713. — « Cumque de manibus gantos extraxisset, apposuit eos radio solis. » *Vita ms. S. Hildeverti*, ap. DU GANGE.

[3] *Testam. Riculfi ep. Helen.*, ap. BALUZE. *App. ad* REGINONEM, X, p. 626.

[4] Ap. GIOV. BATT. PACICHELLI, *De Cirothecis*, p. 310, Naples, 1683.

[5] *De ant. eccl. rit.*, t. I, p. 485 et 542.

[6] *Ordo Rom. de offic. div.; Qualiter Episc. in Eccl. Romana ordinetur*, p. 72, A.

[7] *De Sacram. eccl., myst.* — Nous avons vu tout-à-l'heure des gants de lin au trésor de Saint-Riquier (831); en 1321, il y en avait encore à Cantorbéry : « Par unum (chirothecarum) de lino, cum tassellis argenteis et parvis lapidibus. » DART, *Canterbury cath.*, app. p. XIII.

[8] *Gemma an.*, lib. I, c. 215. — *Myst. Missæ*, lib. I. c. 57.

peau de chevreau, matière très discordante avec la qualification *inconsutilis* qu'il leur donne ailleurs [1]. Saint Charles, plus logique, prescrit des gants en tissu avec une manchette relevée d'or [2].

Le plus vieux spécimen de gants épiscopaux, qui ait été signalé, appartenait à l'abbaye de Saint-Bertin; par malheur, il n'existe aucune description des gants de saint Folquin, évêque de Térouanne (816-855) [3]. Les gants exhumés du cercueil d'Ingon, abbé de Saint-Germain-des-Prés (1025 ou 1026), sont en tricot de soie, jadis blanche, figurant un losangé; la manchette cylindrique correspond aux 4/9es de la hauteur totale [4]. Les gants de Frumald (XIIe siècle), sur la mosaïque d'Arras, sont grisâtres; un double galon, blanc à l'intérieur, or à l'extérieur, borde leurs manchettes en entonnoir [5]. Ces manchettes, qui couvraient le poignet et les bouts des *brachialia* de l'aube, ont encore plus d'ornements au porche méridional de Chartres et sur un exemple fourni par M. Bock; des losanges ou des carrés, analogues à l'échiqueté (*fig.* 1), y encadrent des perles et des rosaces [6]. La fin du XIIIe siècle vit s'accroître l'ampleur des manchettes; un bas-relief de la basilique de Monza représente l'archiprêtre de cette église, revêtu des *Pontificalia* auxquels il avait droit

[1] *Ration.*, lib. III, c. 12.

[2] « Chirothecæ episcopales contextæ esse debent, et circulo aureo insigniter « in extrema parte ornatæ. » *Acta eccl. Med.*, lib. IV, p. 152.

[3] « Et adhuc sub antiquo decore conservamus (B. Folquini)... chirothecas atque sandalia. » IPERIUS, *Chron.*, c. 13. — V. aussi *Hierogaz. Belg.*, p. 102.

[4] *Stat. mon. de Paris*, Abb. de S. Germain-des-Prés, pl. XIV.

[5] *L'Archit. du Ve au XVIIe siècle*, atlas in-fol., pl. 35.

[6] *Monog. de la cath. de Chartres*, pl. 20 et 21. — *Geschichte*, etc., lief. IV, taf. VII, 3.

et portant des gants dont la manchette unie s'effile en pointe [1]. Au XIVe siècle, la forme précitée s'exagéra davantage ; les gants gagnèrent le milieu du bras et l'addition d'un gland les rendit semblables à ceux des fauconniers, mode singulière qui régna en Allemagne et en Angleterre jusqu'au déclin du XVe siècle [2]. Alors, la manchette raccourcie et moins ample, (*fig.* 5), s'enrichit itérativement de broderies [3]. Elle a disparu aujourd'hui et nos gants épiscopaux, rognés comme les gants du premier venu, ne remplissent plus le rôle de la *manica* antique.

En sus de la bordure prescrite par Innocent III, on plaçait encore un ornement sur le dos du gant. Cet ornement est nommé *lamina*, *tassellus*, *paratura*, dans les inventaires; j'en présente ici un curieux spécimen (*fig.* 2,2) copié sur des gants du XIIIe siècle à Saint-Sernin de Toulouse [4]. Il consiste en deux plaques rondes de cuivre jadis doré et émaillé, ayant $0^m,06^c$ de diamètre et percées de quelques trous pour passer le fil qui les attachait au tissu; la droite porte une croix grecque, la gauche un *Agnus Dei*. Les *tasselli* n'étaient pas toujours circulaires; on en rencontre aussi d'elliptiques (*fig.* 4) et de cruciformes [5]; ceux d'Hugues de Castillon, que j'ai dessinés dans la cathédrale de Comminges (*fig.* 6), sont carrés [6] : ceux d'un évêque de Seckau (1477) et d'un abbé de Saint-Vaast (XVIe siècle), à la cathédrale d'Arras, pré-

[1] Frisi, *Memorie di Monza*, t. I, pl. X.

[2] *Geschichte*, etc., lief. IV, taf. VII, 3 et XV. — *The Church*, etc., t. II, p. 162, note 98.

[3] V. aussi les gants de Georges Uberagker (1477), *Mittheil.*, etc., Juin 1858, p. 192, fig. 1.

[4] *Rapport*, etc., 1854, p. 16. — Ces gants sont en tricot de soie blanche.

[5] *Geschichte*, etc., lief. IV, taf. VII, 3 (XIIIe s.) et 4 (XIVe s.).

[6] *Rapport*, etc., 1857, p. 72 (XV-XVIe siècle).

sentent des rosaces [1]. Il y avait des *tasselli* en or, argent, émail, perles, pierres précieuses et broderie [2]. Les gants funéraires de Boniface VIII étaient « ex serico albo ad acum « cum phrygio pulcherrimo ad perlas, in longitudine palmi « unius et quarti ($0^m,285^m$) [3]. » Les gants du cardinal de La Grange, sur sa tombe à Avignon (1402), sont ornés d'un filet circulaire en perles, encadrant une croix à cœur d'escarboucle [4]; l'escarboucle seule apparaît sur les cénotaphes du même dignitaire (XVIe siècle) et de l'évêque Gérard de Conchy (1258), tous deux dans la cathédrale d'Amiens (*fig.* 7 et 3). D'autres fois, le *tassellus* s'incorporait au tissu : tels étaient les gants trouvés en 1606 dans le cercueil d'Adrien IV (1159) [5], tels sont les gants en soie rouge de William de Wykeham, conservés à New College (Oxford) [6]. Mais le plus beau modèle que je connaisse en ce genre, je l'ai rencontré dans la cathédrale de Comminges [7] (*fig.* 5). Ces gants vierges de toute mutilation ont une longueur de $0^m,285^m$ et

[1] *Mittheil.*, loc. cit. — Chapelle de Saint-Vaast.

[2] L'archevêque Hubert donna à la cathédrale de Cantorbéry (1193) « chi- « rothecarum paria III omnia gemmis et auro parata decenter, præterea mi- « tras et chirothecas sine auro. » *Hist. Angl. script.*, t. II, p. 1680. — « Mitra bene ornata bendis aureis triphoriatis, insertis lapidibus et perlis. . « Item cirothecæ simul apparatus. Item duo paria cirothecarum ornata la- « minis argenteis deauratis et lapidibus insertis. » *Visit. facta in thes. S. Pauli*, 1295, ap. DUGDALE, *Hist. of S. Paul's cat.*, p. 315, nouv. éd. — « Uns autres petits gans à prélat, de broderie sur champ d'or, et sont « tous plains à esmaux et y faut plusieurs perles, prisez LX solz par. » *Invent. de la chapelle de Charles VI*, 1424. DE LABORDE, *Gloss. et rép.*

[3] *Sacr. Vat. Bas. crypt. mon.*, p. 130.

[4] *Rapport*, etc., 1857, p. 30, *Musée Calvet.*

[5] « Agni formam cum cruce et litteris *Agnus Dei* quæ chirothecis intexta apparebant. » *Sacr. Vat. Bas.* etc., p. 124.

[6] Ces gants ont sur le dos un large ornement tissé en fil d'or. *The Church*, etc., t. II, p. 162, note 98.

[7] *Rapport*, etc., 1857, p. 71.

remontent au XV-XVIe siècle; ils sont tricotés en soie rouge, interrompue par un fil d'o rtraçant des dessins variés : sur le dos, un octogone évidé, dont chaque angle saillant est alternativement sommé d'une croix tréflée ou d'une branche de lys, encadre les lettres IHS en caractères gothiques; la manchette un peu évasée, haute de $0^m,06^c$, porte une guirlande que prolongent deux crêtes dentelées et entées. Ces crêtes, simulant bagues, se répètent plusieurs fois sur chaque doigt [1].

Durand laisse entendre qu'au XIIIe siècle tous les gants épiscopaux étaient blancs [2]. Néanmoins, un passage de l'*Ordo XIII* (1271) fait penser qu'à cette époque les gants du Pape, comme ses autres *Pontificalia*, affectaient la couleur du jour [3]. Une donation de l'évêque Geoffroy de Loudon (1234-1255) à l'église du Mans peut s'interprêter dans le même sens [4]. Bissi ne reconnaît que des gants blancs ou rouges, mais saint Charles prescrit les quatre couleurs liturgiques, sauf le noir [5]; en effet, les Evêques ont les mains nues aux offices des Morts et du Vendredi-Saint [6].

[1] Les gants de S Em Mgr. le cardinal Giraud, conservés à Cambrai chez M Delattre, sont ornés d'une croix brodée à part sur étoffe; ceux de Mgr. d'Arras portent deux crosses en sautoir, timbrées du *galerus*, le tout brodé sur le gant même.

[2] « Per ipsas vero cyrothecas albas. » *Ration.*, lib. III, c. XII.

[3] « Et vestimenta erunt coloris tempori convenientis. » *Mus. ital.*, t. II, p 225, n° 6. Les gants sont mentionnés auparavant.

[4] « Quinque paria cerotecarum et duas paraturas argenteas deauratas ad « opus earumdem cirotecarum. » Ap. MABILLON, *Vet. Analecta*, p. 335, in-fol. Ces plaques s'adaptaient donc tour à tour aux cinq paires de gants, transport inutile si ces dernières avaient toutes affecté la même couleur.

[5] *Hierurgia*, CHIROTHECÆ, § II. — « Chirothecæ, quarum scilicet paria « quatuor tantum erunt; quia nigro colore non adhibentur. » *Acta eccl. Med.*, lib. IV, *De Supp. Miss.*, p. 157, éd. cit.

[6] MAGRI, *Hierolexicon*. — *Cærem. Episc.*, lib. II, c. XI, 2.

L'Évêque ne porte ses gants qu'à la Messe et conjointement avec les sandales ; il les prend immédiatement après la dalmatique; un acolyte les lui offre sur un plat, le diacre lui passe le droit et le sous-diacre le gauche [1] ; il les retire quand il a récité l'Offertoire, au moment du *Lavabo* [2].

Suivant le *Pontificale Romanum,* l'Évêque, à son sacre, reçoit les gants après qu'on lui a placé la mitre sur la tête. Les anciennes formules de consécration épiscopale varient beaucoup à ce sujet : l'*Ordo* d'Hittorp et le Pontifical de Salzbourg (XIIe siècle) intercalent la remise des gants entre celles des sandales et de la dalmatique; le Pontifical de Mayence fait donner les gants avant la crosse et la mitre [3].

Hugues de Saint-Victor énumère ainsi les attributs de l'épiscopat : « tunica, dalmatica, sandalia, mitra, chirothecæ, « annulus et baculus [4]. » Honorius d'Autun reconnaît sept ornements spéciaux à l'Évêque, savoir : « sandalia, dalma- « tica, rationale, mitra, chirothecæ, annulus, baculus [5]. » Innocent III, neuf : « caligæ, sandalia, succinctorium, tu- « nica, dalmatica, mitra et chirothecæ, annulus et baculus [6]. » Unanimes, tous trois, à donner aux gants la dernière place

[1] *Missa Ratoldi.* — Innocent III, *Myst. Mis.*, lib. I, c. X. — DURAND *loc. cit.* — *Ordo XIII* et *XIV*, ap. *Mus. ital.*, t. II, p. 225, n° 6 et p. 293. — *Cærem. episc.*, lib. II, c. VIII, 19. — Dans la *Messe d'Illyricus*, l'Évêque prend les gants après le manipule ; après le *subtile*, dans le *Pontifical de Saint-Blaise.*

[2] « Eo autem (offertorio) finito et oblatione recepta... exuat manicas lavet- « que manus. » *Mis. Ratoldi*, ap. *De ant. eccl. rit.*, t. II, p. 544. — *Cærem. Episc.*, loc. cit. 57. — On remet alors les gants sur le plat ; à Rome il y a un plat spécial pour chaque objet, gants, sandales, pallium, etc.

[3] *Pont. Rom., de Cons. electi in episc.* — *Ord. Rom*, éd. cit., p. 71 et 72. — *De ant. eccl. rit.*, t. II, p. 404 et 484.

[4] *De Sacram*, lib. I, c. 52, *De veste episc.*

[5] *Gemma animæ*, lib. I, c. 209.

[6] *Myst. Mis*, lib. I, c. 10.

parmi les *Pontificalia* vêtements. Néanmoins Durand fait passer les gants avant la mitre[1].

Les gants, de très-longue date, furent remis aux Abbés en même temps que la crosse. Le *Canon* de Théodore, archevêque de Cantorbéry (668-690), chapitre *Ordinatio Abbatis*, après la formule, *Tunc* (Episcopus) *det ei regulam*, enregistre cette autre : *Tunc tradat ei chirothecas et baculum*[2]. L'on a vu plus haut des gants liturgiques à l'abbaye de Saint-Riquier (831), et ils sont expressément spécifiés dans les antiques priviléges des *Pontificalia*, concédés aux abbés du Mont-Cassin et de Cluny, aussi bien que dans les bulles analogues émanées postérieurement du Saint-Siége[3]. Les gants appartenaient jadis au clergé tout entier : « Manualia vero « id est manicas induere sacerdotibus mos est, instar armil- « larum, quas regum, vel sacerdotum brachia constringe- « bantur. Ideo autem ex quolibet pretioso vellere, non me-

[1] *Ration.*, lib. III. — Le plus élevé en dignité marchant le dernier dans les cérémonies religieuses, Durand aura pensé que la tête, partie la plus noble de l'homme, devait jouir du même privilége.

[2] Ap. Hittorp, loc. et ed. cit., p. 103. — Bona, *Rerum lit.*, lib. I, c. 24, XII. — L'*Ordo VI*, Ordinatio Abbatis, publié par Dom Martène d'après un manuscrit de saint Remi de Reims (XIIe siècle) et extrait aussi du *Canon* de Théodore, porte après l'imposition des mains par l'Évêque : « Eodem ordine « ante evangelium benedicatur quo et decanus : sed de manu Episcopi acci- « piat baltheum et *wantos* inconsutiles ad cantandam missam. » La règle, puis la crosse sont ensuite remises à l'Abbé. — *De ant. eccl. rit.*, t. III, p. 35. Les autres *Ordo*, relatifs à la même cérémonie, ne mentionnent pas les gants qui paraissent néanmoins avec la mitre au *Pontificale Romanum*, pars I, *De Benedict. Abbatis*.

[3] Richer et Oderise, du Mont-Cassin, obtinrent le privilége en 1048 et 1088 (*Chron. Cas.*, lib. II, c. 81 et lib. IV, c. 17) et Hugues, de Cluny, en 1088 (*Pan. ep.*, lib. V, p. 340). Angelo de Nuce, dans une note, relate que le privilége de la mitre « aliorumque pontificalium » avait été accordé, en 643, par le Pape Théodore I à l'abbé de Bobbio et que ce privilége remontait à Honorius I (625-640), faits inscrits au fol. 2 du *Bullarium Casinense*. (*Chron. Cas.* lib. IV, c. 17, p. 145).

« talli duritia extant, vel ut omnes communiter sacerdotes, « etiam minoris dignitatis in sæculo facilius inveniant [1]. » Du Saussay avance que les gants du simple prêtre étaient en peau et cousus, à l'inverse de ceux des Évêques, tissus en soie et sans couture. Le même auteur croit que le clergé parisien avait, de temps immémorial, le droit de porter les gants; en effet, un vieil usage existait de conduire les prêtres à leur dernière demeure, le visage découvert, en habits sacerdotaux, sandales et gants blancs. L'évêque de Toul vit observer cette coutume aux funérailles de Jean Roger, curé de la paroisse des SS. Innocents [2]. D. Claude de Vert fit une remarque pareille aux obsèques d'un Religieux de Saint-Pierre d'Abbeville, et, en la notant, il ajoute que cela se pratiquait autrefois ainsi dans toutes les maisons de l'Ordre de Cluny [3]. Droit acquis ou usurpation, le clergé milanais abusait certainement des gants au XVIe siècle; saint Charles interdit à tout ecclésiastique, quel qu'il soit, de mettre des gants conjointement avec le surplis ou un autre vêtement sacré, et il défend au prêtre célébrant la Messe de déposer ses gants sur l'autel [4]. Plusieurs dignitaires jouissaient du privilége des gants sans posséder celui de la mitre : quelques Prieurs de l'Ordre de Cluny en portaient hors de l'autel lorsqu'ils officiaient; les Chantres capitulaires en avaient, et ils en ont encore, pour tenir leur bâton cantoral; enfin, à Bourges, Nevers et Angers les gants blancs figuraient aux processions [5].

CH. DE LINAS.

[1] *Expos. brevis antiq. liturg. Gallic.*, ap. MARTENE, *Thes. anecd.*, t. v, col. 99, E.

[2] *Panop. episc.*, lib. v, p. 354 et 353.

[3] *Explic. des cérém. de l'Égl.*, t. ii, p. 325.

[4] *Acta eccl. Med.*, lib. iv, p. 143, 29 et 176, 56, éd. cit.

[5] D. C. DE VERT, loc. cit., p. 324.

DE LA DEMONOLOGIE MONUMENTALE

dans l'Art chrétien du Moyen-Age

QUATRIÈME ARTICLE *

CHAPITRE IV.

COMMENT LES GLOSSATEURS BIBLIQUES ONT FOURNI A L'ART CHRÉTIEN DES TYPES NOMBREUX ET VARIÉS DU DÉMON ET DE LA GÉHENNE EMPRUNTÉS AUX QUATRE MILIEUX, *L'AIR, LA TERRE, L'EAU ET LE FEU.*

L'art s'arrêta donc tout d'abord aux types bibliques du Démon, des Limbes et de la Géhenne choisis dans l'empire animal : mais il les multiplia bientôt et trouva dans leur multiplicité un grand avantage : l'esprit des glossateurs ayant envisagé des métaphores dans tous les objets de la création et jusque dans les quatre milieux eux-mêmes où se meut le règne animal, à savoir l'*air*, la *terre*, l'*eau* et le *feu*, cette extension du domaine de l'allégorie aida à créer d'innombrables types. Les moines et les clercs dont la plume traçait les gloses ou qui en nourrissaient leur mémoire furent longtemps, comme on le sait, dépositaires exclusifs des principes et de l'exercice de l'Art chrétien. Grâce donc aux figures de la Bible et aux interprétations qui en étaient données dans les commentaires, chacun des quatre milieux, l'air, la terre, l'eau et le feu, qu'on nommait alors les quatre éléments, fournit ses types spécifiques du démon et de la géhenne.

* Voir le numéro de novembre, page 589.

On ne peut révoquer en doute que l'air, la terre, l'eau et le feu, en tant qu'habités ou que réputés habités par des animaux, n'aient été, dans l'antiquité chrétienne et au Moyen Age, regardés, chacun séparément, comme un emblême mystique et complet du monde, et que les différentes espèces d'animaux dont ils sont peuplés n'aient représenté, dans cet ordre d'idées, les hommes de mœurs si diverses répandus dans son étendue. Il ne faudrait, pour s'en convaincre, que lire les commentaires variés du second chapitre de la Genèse qui rapporte la création des animaux, et ceux de quelques autres passages des Livres saints, tels par exemple que le onzième chapitre du Lévitique.

Saint Isidore expliquant, dans son commentaire du deuxième livre de la Genèse, l'œuvre du cinquième et celle du sixième jour de la création, c'est-à dire l'apparition des animanx sur la terre à la parole créatrice du Tout-Puissant, s'exprime ainsi : « Le cinquième jour, Dieu créa au sein des eaux des « *reptiles*, auxquels il donna la vie, *figure des hommes renou-* « *velés à la grâce* par le sacrement de Baptême : il créa aussi « *les oiseaux*, *c'est-à-dire les âmes saintes* qui prennent l'essor « vers les choses d'en haut. » Plus bas, et disant comment les six jours de la création furent les images prophétiques des six âges de l'Église, « De même, dit-il, que le sixième jour « Dieu fit à son image le premier homme, Adam, et qu'il fit « produire à la terre, en ce même sixième jour, les divers « genres de serpents et d'autres animaux sauvages, de même, « dans le sixième âge, l'Église enfantera des peuples aspi- « rant à la vie éternelle : c'est ce que figurait encore le vase « montré à saint Pierre [1]. Et de même aussi qu'en ce jour

[1] Et vidit cœlum apertum et descendens vas quoddam, velut linteum magnum quatuor initiis submitti de cœlo in terram : in quo erant omnia quadrupedia et serpentia terræ et volatilia cœli. (*Acta Apost.*, x, 11 et 12).

« l'homme fut préposé au-dessus de tous les quadrupèdes, « des reptiles et des oiseaux, de même, dans le sixième âge, « le Christ sera préposé au-dessus de toutes les nations et « de tous les peuples, c'est-à-dire de tous les hommes, soit « *ceux qui seront adonnés aux concupiscences charnelles, ce que* « *marquent les quadrupèdes, soit ceux qui seront aveuglés par* « *la cupidité des biens terrestres, ce que figurent les reptiles, soit* « *enfin ceux qui sont portés à s'élever par la folie de leur or-* « *gueil, ce que signifient les oiseaux* [2]. »

Saint Brunon d'Asti expliquant aussi les six jours de la création, dans le même chapitre de la Genèse et arrivé au verset où l'on voit que Dieu fit produire aux eaux les poissons, après eux les oiseaux de l'air, ensuite les grands cétacés, *cete grandia* : « Deux espèces d'animaux, dit-il, sortent « ici du fond des eaux : l'une, qui vit sur leur surface et qui « ne peut subsister hors de leur sein : l'autre, dont le vol at- « teint aux hautes régions de l'air et qui tire ses aliments de « la terre... Que signifient ici les flots, si ce n'est la mer du « Baptême? et que signifient aussi les poissons et les oiseaux « qui naissent du sein des ondes, sinon la masse des fidèles « régénérés par ce sacrement? Parmi eux, les uns, s'aidant « des ailes de la sagesse, de la science et des différentes « vertus, s'efforcent d'atteindre aux régions célestes : on voit « aussi parmi ceux-là les hérétiques et les philosophes, figu- « rés par les oiseaux carnassiers, parce qu'ils prennent un

[2] S. Isidor. Hispal., in *Genes.*, xii. — Sur beaucoup des miniatures des mss. *de clergie*, entre autres sur un des livres de saint Augustin que nous avons déjà cité, la terre est partagée en trois zones : celle des flots, figure du domaine des hommes plongés dans les vices ; une autre (la terre proprement dite), meublée de maisons, d'arbres, de gens affairés, image du domaine des gens absorbés par les intérêts de la vie ; et enfin celle *des oiseaux*, peuplée, soit d'oiseaux allégoriques, soit de personnages lisant, méditant ou priant.

« essor plus élevé et plus fréquent qu'il ne convient, et de « plus, parce que, trouvant leur joie à ravir violemment les « âmes, ils en versent le sang avec une horrible avidité. Les « autres animaux auxquels il n'a pas été donné de sortir des « eaux, figurent les âmes ineptes qui, bien qu'elles ne volent « point, à raison de leur ignorance de la science et de la vaine « philosophie, vivent néanmoins de manière à être retirées « des eaux baptismales par les pêcheurs de la sainte Église et « à être présentés au banquet du Christ. Quant aux cétacés « gigantesques, ils figurent les grands du siècle. Mais il y a « entre les poissons ainsi que parmi les oiseaux, des animaux « avides et gloutons qui vivent de rapines à l'exemple des oi- « seaux de proie : ceux-là signifient ceux qui, quoique pro- « fessant la foi et le nom chrétien reçus au Baptême, mènent « la vie des oppresseurs et des iniques, et sont comptés parmi « les animaux immondes, etc. »

Plus bas, le même saint Brunon parlant des quadrupèdes sortis également du sein de la terre: « Les bêtes de somme, « dit-il *(jumenta)*, signifient ceux qui portent miséricordieu- « sement les mauvaises œuvres de leur prochain et en vue « desquels on lit dans l'Apôtre : « Portez les fardeaux les « uns des autres et vous aurez accompli la loi de Jésus- « Christ. » Les reptiles sont ceux qui préfèrent les choses de « la terre aux choses célestes et qui de cette sorte adhérant « au sol de toute la force de pression de leur corps, peuvent « à peine et rarement lever les yeux de leur esprit vers l'ordre « des choses célestes. Quant aux animaux de la terre, ils si- « gnifient ceux qui ne pensent à rien d'élevé et ne s'embar- « rassent dans aucune question sérieuse, mais qui ont be- « soin, toute leur vie, d'être assujettis à l'autorité et à la « conduite d'autrui [1]. »

[1] S. Bruno astens, *in Gen.*

« Quel est, dit encore le même Docteur, le sens spirituel « de cet homme, fait à la ressemblance de Dieu, auquel sont « soumis les poissons des mers, les oiseaux du ciel, les bêtes « ainsi que toutes les créatures terrestres et tous les rep- « tiles?... » Et après avoir répondu qu'il est la figure de Dieu, et à d'autres points de vue celle des Apôtres, des Docteurs et des prélats de l'Église, il reprend : « C'est à ceux-là que sont « soumis les poissons de la mer, c'est-à-dire les régénérés dans « l'eau du baptême : à ceux-là, les oiseaux du ciel, c'est-à- « dire les philosophes et les savants : à ceux-là, les bêtes de « somme, c'est-à-dire les illettrés et les ineptes : à ceux-là, « toutes les créatures terrestres, c'est-à-dire ceux de tout « sexe, de toute espèce, de toute nature et de toute condi- « tion, et enfin tous les reptiles : car puisque les hommes « épris des choses du siècle et des voluptés de la terre leur « sont soumis, à plus forte raison encore, les reptiles eux- « mêmes les vénèrent[1]. Mais comme, parmi les docteurs de « l'Église, les uns ont une force virile et les autres la mol-

[1] Par *reptiles*, il est fait ici allusion aux hommes plongés dans les voluptés et dans les délices du siècle : ce sont ceux-là, dont les commentateurs montrent la figure dans ces animaux qui pressent la terre de tout leur corps et qui en pétrissent le limon. La Bible appelle en effet les voluptueux, des noms de *terrena sectantes*, *terrenibus hærentes*, etc. Hesychius dit en parlant d'eux : Propterea quicumque quidem volatilibus similes sunt, supernorum scilicet assequi contemplationem promittentes..., sed reptilibus comparantur, quia depascuntur terram et concupiscentiis operam dant, etc.

On lit dans le traité de Hugues de Saint-Victor, intitulé *De animæ medicina*, à propos de trois reptiles, le crapaud, le serpent et la tortue : « Habent autem hæc reptilia lumen, venenum et aculeum : designant siquidem serpens, bufo et testudo, quasdam diversitates hominum qui continentur in mundo : serpens videlicet, astutos ; bufo, elatos ; testudo, desidiosos. Habent desidiosi limum terrenæ delectationis ; elati, venenum lividæ detractionis ; astuti, aculeum pungentis invectionis. (H. à S. Vict., *De animæ medicina libellus*.)

« lesse des femmes, c'est à bon droit qu'il est écrit dans le « texte que Dieu fit la créature intelligente mâle et fe- « melle [1]. »

Bornons ici nos citations. Elles nous semblent suffisantes pour démontrer que l'ensemble collectif des quatre milieux habitables ou réputés tels (les airs, la terre, l'eau et le feu),

[1] Il est impossible de ne pas être frappé des rapports de ce commentaire d'un docteur du XIIe siècle, avec les idées que Platon expose dans le Timée au sujet de son système sur les transmigrations, probablement allégoriques, des âmes dans les corps des bêtes.

« Les hommes lâches, dit-il, et qui ont été injustes pendant leur vie, sont, suivant toute vraisemblance, changés en femmes dans une seconde naissance... La famille des oiseaux qui a des plumes au lieu de cheveux est formée de ces hommes innocents, mais légers, aux discours pompeux, mais frivoles, et qui, dans leur simplicité, s'imaginent que la vue est le meilleur juge de l'existence des choses. Les animaux pédestres et les bêtes sauvages sortent de ceux qui ne s'occupent point de philosophie et ne font attention à rien de ce qui concerne la nature du ciel, parce qu'ils n'emploient en aucune façon les mouvements de l'âme qui ont lieu dans la tête, et qu'ils obéissent à l'âme qui réside dans la poitrine. Par suite de ces habitudes, leurs membres antérieurs et leur tête sont penchés vers la terre par leur similitude avec elle; ils ont le dos allongé et de différentes formes, selon les dérangements que la paresse a causés dans les mouvements de chacun d'eux. Les uns ont quatre pieds, les autres davantage, parce que Dieu a donné aux plus stupides un plus grand nombre de pieds, pour qu'ils se rapprochent encore plus de la terre. Pour les moins intelligents de tous, qui, étendus de tout leur corps sur la terre, n'avaient plus besoin de pieds, ils ont été faits sans pieds, et rampent sur la terre.

« Enfin, la quatrième espèce, celle qui vit dans l'eau, vient des hommes les plus dépourvus d'intelligence et de science; ceux qui les ont transformés ne les ont pas jugés dignes de respirer un air pur, parce que leur âme était chargée de souillures; au lieu d'un air pur et leger, ils leur ont donné à respirer une eau trouble et pesante Telle est l'origine des poissons, des huîtres et des autres animaux aquatiques, qui, étant au dernier rang dans l'ordre de l'intelligence, occupent aussi le dernier rang dans l'ordre des êtres. C'est ainsi que, maintenant encore, comme autrefois, les animaux sont transformés les uns dans les autres, suivant qu'ils perdent ou qu'ils acquièrent l'intelligence. » (PLATON, *Timée*, trad. de M. Cousin.)

furent donnés pour emblême au monde matériel et visible : et que leurs habitants, c'est-à-dire les oiseaux, les animaux terrestres et les poissons, furent, dans cet ordre d'idées, les emblêmes des hommes plus ou moins justes, plus ou moins absorbés par les intérêts de la vie ou plus ou moins abandonnés aux habitudes du péché. Nous avons démontré aussi que chacun de ces quatre milieux, considéré spécifiquement et isolément des trois autres, fut encore l'emblême complet de ce monde matériel. Répétons que chacun eut parmi les animaux dont il est peuplé, ses emblêmes de Jésus-Christ, ceux des justes, ceux des pervers, etc., et que chacun d'eux eut également, dans ce même règne animal, ses types emblématiques du Démon et de la Géhenne. Ainsi,

1° Dans l'ordre d'idées où le monde avait pour emblême *les airs,* Jésus-Christ fut représenté par l'aigle, par le pélican, par le charadrion ou caladre, par le phénix, etc. : la Vierge Marie, au point de vue de sa virginité conservée, par la femelle du vautour [1], et l'Église par la colombe ; les contemplatifs et les justes, également par les colombes, par l'aigle fixant ses yeux sur le soleil ou rajeunissant dans les ondes, par le pélican au repos, par les oiseaux au vol léger, par ceux qui franchissent les nues et se plaisent au haut des airs : certaines espèces d'oiseaux spécifièrent dans les justes certains caractères, certaines vertus : la huppe, la cigogne caractérisaient en eux la piété filiale : le rossignol, la joie fervente après le retour de la grâce ou après la participation à l'Eucharistie : les douze petits prophètes, si variés dans leurs tableaux, si unanimes dans les faits annoncés par leurs

[1] Vultur, a volatu tardo nominata putatur... Harum quasdam dicuut concubitu mon misceri, et sine copula concipere et generare (S. Isidor. Hispal. — Et vid. S. Augustin, S. Iræn., S. Basil et alios).

prophéties, étaient figurés par les colombes aux couleurs changeantes : saint Jean-Baptiste, par la colombe d'un blanc sans tache : Jonas, par la colombe au plumage cendré : le prophète Elie, par la colombe au plumage couleur de l'air : saint Étienne, premier martyr, par la colombe « stéfanine », etc. Les hommes inconsidérés avaient pour emblême le « papegeai », quittant imprudemment l'asile des forêts, et, ainsi qu'on le croyait alors, décoloré par la pluie. Les hommes cupides, rapaces, les ambitieux, les avides, les oppresseurs, les opprimés, les superbes, les versatiles, ceux qu'absorbaient entièrement les intérêts de cette vie, avaient des emblêmes spéciaux, les uns, parmi tous les genres d'oiseaux de proie et d'autres espèces voraces, les autres parmi les habitants de la moyenne région de l'air et d'autres familles menues, les oiseaux qui vivent de ruse ou de chasse, les volatiles amphibies. Les avares incorrigibles, les luxurieux, les immondes, ceux que dominent et flétrissent les goûts les plus désordonnés et les plus ignobles passions, y étaient représentés par d'autres espèces : tels, les oiseaux au vol pesant, comme les gallinacés qui ne peuvent quitter le sol, qui en fouillent sans cesse le sein, qui éparpillent leur nourriture et pétrissent incessamment un fumier fétide et visqueux : ceux dont le vol rase la terre et qui semblent la caresser, ceux qui habitent dans ses entrailles comme la chauve-souris : ceux qui se nourrissent de vermine, d'aliments impurs et de dépouilles d'animaux sur les bords limoneux des mares ou dans la fange des rivières comme l'ibis, le pélican des bords du Nil, le charadrion pris à son mauvais point de vue, le porphirion réputé avoir une patte palmée et une palme digitée et emblême des hypocrites, etc. Dans cette quantité d'oiseaux, le Démon eut pour représentants principaux l'aigle, le corbeau, le griffon, que nous avons déjà nommés, et d'au-

tres oiseaux carnassiers dont le haut essor figurait l'orgueil, qui d'ailleurs vivent de rapine, et qui, apercevant leur proie à des distances incroyables, fondent inopinément sur elle du haut des airs.

2° Dans l'ordre d'idées où le monde avait pour emblême la terre, Jésus-Christ fut représenté par l'agneau, la chèvre aux yeux perçants et vivant solitaire au sommet des rochers les plus escarpés, le cerf, ennemi du serpent, la panthère, le lion, etc., envisagés à certains points de vue; les justes le furent par différents animaux domestiques et par ceux de mœurs innocentes : les hommes charnels, par d'autres quadrupèdes, d'après leurs mœurs et leurs allures : les pervers et les licencieux, par les animaux sanguinaires ou immondes et repoussants, et par ceux qui pétrissent la fange ou fouillent le sein de la terre pour s'y tapir dans les ténèbres ou pour s'y nourrir de la plus ignoble pâture. Parmi eux, l'empire infernal et le démon eurent pour types principaux : le dragon, que ses ailes assignent aussi à la région aërienne, le serpent terrestre, le renard, le *Béhémot* ou *bellua*, type qui comprend toutes les espèces de bêtes fauves; le lion et le chien, à certains points de vue, etc., et enfin, les démons bipèdes, formés de membres empruntés à l'homme et à toutes les familles d'animaux nuisibles, et que nous appelons *hybrides*. Nous consacrerons à ces derniers un chapitre spécial, *et nous y prouverons que chacun de leurs membres, emprunté soit à l'animal, soit à l'homme, eut son sens mystérieux et son allusion*, connus et acceptés dans la science sacerdotale (la clergie) du Moyen Age, et consignés dans les œuvres écrites du même temps.

3° Dans l'ordre d'idées où la mer était regardée comme l'emblème du monde, Jésus-Christ eut pour principaux représentants : l'*ichtus*, le dauphin, etc. Les oiseaux nageurs,

les poissons volants, les poissons qui rasent les flots furent les emblèmes des justes: les poissons voraces et ceux de la région moyenne furent, selon leurs habitudes, leurs destinées et leurs instincts, la figure des hommes absorbés par les intérêts matériels de la vie, et aussi, celle des pécheurs, des oppresseurs, des opprimés, etc. Les poissons du fond de la vase, tels que la lamproie, l'anguille, le turbot, etc., furent les représentants des pervers et des hommes de mœurs impures. L'esprit du mal et la géhenne eurent pour types dans cet ordre, dès les siècles primitifs du Christianisme, le Léviathan, appelé par saint Jérôme « serpens de aquis » et qu'on voit surtout représenté sur les peintures murales des Catacombes romaines, sous un type uniforme dont nous expliquerons les causes et les détails : au XIIe siècle et dans les suivants, la *Cetus* ou *Covie* des Bestiaires, géant et pirate des mers, l'*aspidochélone*, le *balain*, et d'autres colosses imaginaires dont l'esprit du Moyen Age peuplait les flots.

4° Enfin, le feu, qu'on crut longtemps habité par la salamandre, n'offrait que ce seul animal aux combinaisons ingénieuses de l'esprit d'assimilation. Mais la salamandre, elle seule, suffisait à peupler cet « élément », ainsi qu'on l'appelait alors, des trois ordres de créatures dont étaient pourvus les trois autres. En effet, prise à différents points de vue, elle représentait les justes, les pervers et l'esprit du mal. La suite de ce travail la montrera dans ces trois acceptions ou rôles.

Nous pourrions fournir ici de nombreux exemples des applications de toutes ces allusions dans les œuvres de l'Art chrétien et y signaler des figures du démon, représenté sous la forme du chien, du serpent, du lion, du grand poisson, de l'ours, du léopard, du corbeau, et sous beaucoup d'autres figures. Ces détails, dont tous les manuscrits du Moyen Age

sans exception offrent de nombreux spécimens, ne peuvent trouver place dans cet extrait, où, obligée de nous restreindre, nous préférons exposer les principes et les progrès du mysticisme dans le langage et dans l'art. Nous nous bornerons donc à un seul exemple : le démon, sculpté sous la forme d'un aigle sur le chapiteau d'une colonne de l'abbaye de Montivilliers (Seine-Inférieure).

Chapiteau de l'Abbaye de Montivilliers (Seine-Inférieure).

Cette sculpture très-grossière et antérieure au XIIIe siècle, représente le *pèsement des âmes*. L'archange saint Michel, debout, trapu, ailé, nimbé, vêtu d'un fourreau disgracieusement attaché à la taille par une ceinture, presse sur son cœur, du bras gauche, le livre où sont inscrites les œuvres des hommes, ou peut-être celui de vie. Sa main droite, un peu élevée, tient une énorme balance encombrée

des âmes humaines, figurées par de petits personnages[1]. Le diable, en aigle gigantesque à bec de corbeau, posé lourdement sur ses pattes, penche son bec sur la balance, plongeant dans le bassin, qui monte et que Dieu trouve trop léger, un regard flamboyant de joie. Sa main droite (il a une main !) lève en même temps une épée et l'enfonce dans le bassin; on sent que l'arme gigantesque va tout écraser, tout broyer.

L'art a adjoint à cette scène un trait brutal, mais énergique, dont le but est de caractériser davantage encore dans le diable transformé en oiseau de proie la sottise qui l'a perdu (*fatuitas*), l'orgueil dont il est dominé, et son inséparable titre d'auteur et de source de tout mal; c'est, derrière ce diable en aigle, un autre diable sous forme de gallinacé, comprimé et s'effaçant contre la paroi à laquelle il est adossé. Raide sur ses deux pattes droites comme un factionnaire au port d'armes, debout, se rengorgeant au mieux, ce diable épanouit sa roue, emblème d'orgueil insensé, et se permet en même temps un acte que le seul Callot a osé emprunter plus tard aux créations du Moyen Age.

Cet acte (*stercorizat*) exprime le péché; tous les glossateurs, tous les moralistes l'ont interprété de la sorte: « Deus, dit Vincent de Beauvais, dedignatur habitare in corde in quo diabolus stercorizat »; et Rhaban-Maur, « per stercus, peccata carnis designantur[2] ». La Bible a tout symbolisé, l'Art chrétien a tout reproduit, et l'œil accoutumé à lire le langage des Livres saints ne peut trouver rien de grotesque à ces graves allégories, qui donnent toujours au péché les points de comparaison les plus flétrissants.

[1] Pondus et statera, judicia Domini sunt. (*Prov.*, XVI, 11. Et V. DANIEL, VI, 27, JOB, VI, 2, et XXXI, 6.)

[2] VINCENS BELLOV., *Specul. moral.*, taxus. — S. ISID. HISPAL., *in lib. I Reg.*, 17. — RHAB. MAUR, *Allegor.*, etc.

CHAPITRE V.

POURQUOI L'ART CHRÉTIEN A REPRÉSENTÉ SOUS LA FIGURE DES MÊMES ANIMAUX LE DÉMON, L'ENFER ET LES LIMBES. — EXEMPLES.

Le lion, le chien, le béhémoth, le dragon, l'aigle, le corbeau, le vautour, certains autres oiseaux de proie, le léviathan, le *cétus* ou géant des mers et les autres monstres ou animaux dont nous avons déjà parlé, sont, sur les chapiteaux chrétiens, les retables, les devants d'autel, les tympans et les voussures de portail des églises et sur les manuscrits peints ou enluminés, la personnification non-seulement du Démon, mais aussi des Limbes et de l'Enfer. A cet égard encore, les œuvres d'art n'ont été que la copie littérale des textes sacrés. La Bible n'emploie-t-elle pas, depuis son premier feuillet jusqu'au dernier, les noms de ces mêmes animaux pour désigner l'Enfer, les Limbes et le Démon? Les mots Enfer, Limbes, Démon, n'y sont-ils pas presque toujours employés figurativement l'un pour l'autre? Ne voyons-nous pas la même métonymie dans la langue française même? Le mot *Enfer* ne désigne-t-il pas tantôt la géhenne, tantôt les Limbes, tantôt le Démon? Par exemple, ne lit-on pas dans la parabole du mauvais riche qu'il fut *enseveli par les Démons dans l'Enfer*, pour dire qu'il fut précipité dans la Géhenne? Le Symbole des Apôtres ne dit-il pas que Jésus-Christ descendit *aux Enfers*, pour dire qu'il se rendit *dans les Limbes?* Et ne disons-nous pas encore : « Toute la rage *des Enfers....*, *les Enfers* conjurés, etc., » pour exprimer l'excitation effervescente et l'obstination haineuse de Satan, des Démons, et même celle des pervers?

Nous avons montré le mauvais Esprit exposé dans une

œuvre d'art sous la figure de l'aigle; la plus ancienne représentation que nous connaissions des Limbes sous la forme du même oiseau est une peinture murale du septième *arcosolium* des catacombes de Priscille [1]. Le léviathan figure en apparence, c'est-à-dire selon le sens littéral, le poisson qui engloutit Jonas, mais il représente les Limbes par son sens spirituel et mystique. Sur cette peinture, on n'aperçoit du monstre que sa tête sortant de l'eau. La partie supérieure de sa gueule, représentée toute béante, est un bec aquilin parfaitement caractérisé, tandis que la mandibule inférieure a plutôt quelque analogie avec celle d'un cétacé.

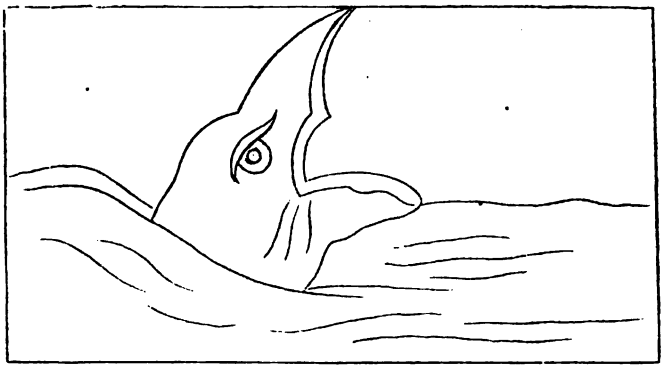

Les Limbes, peinture murale des Catacombes de Priscille.

L'Enfer des orgueilleux est représenté par une tête d'animal imaginaire armé d'un immense bec d'aigle, sur plusieurs miniatures d'une magnifique Bible manuscrite et commentée, du XIIIe et du XIVe siècle, appartenant à la Bibliothèque

[1] Bosio, *Roma*, p, 257. — Selon tous les commentateurs sans exception, et selon la parole de Jésus-Christ même, consignée dans l'Évangile, Jonas englouti, puis rendu au jour par le *grand poisson*, était la figure prophétique du Rédempteur, descendant aux Limbes, et ensuite, remontant au ciel par son Ascension.

impériale. Dans ce manuscrit, le bec qu'on voit sur celle-ci ouvert par un monstrueux hiatus, laisse apercevoir au fond de son gouffre flamboyant un diable à figure humaine, dont nous n'avons pas pris le dessin, et montré attendant la proie

Géhenne en bec d'aigle (Miniature d'un manuscrit de la bibliothèque impériale).

réprouvée que lui jette l'autre démon, reproduit ici. Celui-ci a une corne de monocéros implantée au sommet du front et l'un des emblêmes les plus caractéristiques de l'arrogance et de l'orgueil; cette proie, jetée dans l'abîme, est une femme échevelée qui semble avoir perdu ses sens. Le diable qui porte la femme, et qui représente la tentation qui l'a vaincue et qui l'a poussée à l'Enfer, a des serres d'aigle aussi bien que le Diable qui l'y reçoit. Ce petit drame est plein de vie, et d'un caractère saisissant et original.

Dans un manuscrit analogue, de la même bibliothèque, le texte « Ingreditur Bestia labitulum : in mansione sua morabitur » est interprété par la chute des réprouvés dans l'Enfer, où ils entreront pour toujours. « La Beste, dit le

commentaire, entrera en sa tesnière et demourra en sa fousse. Per Bestiam, ajoute-t-il, significantur peccatores qui meridie mendico (?) descendunt in latibulum, id est infernum, quando multi et sancti cum angelis exaltabuntur et coronabuntur in gloria. »

La miniature correspondante représente, en guise de Géhenne, un monstrueux bec aquilin ouvert et flamboyant, peuplé de damnés. Quant à la femme qui va y être jetée en punition de ses désordres, et qui personnifie les maudits de Dieu, la glose n'a point précisé ses torts : « Bestia, » dit-elle seulement, et elle ajoute, « les pécheurs » : mais l'artiste semble s'être complu à indiquer les crimes qui déterminent la réprobation de ce personnage, en spécifiant dans les instruments de locomotion qui le mènent à la Géhenne et dans la Géhenne elle-même les deux péchés les plus communs et les plus tolérés peut-être entre les vices capitaux, à savoir l'orgueil et le plus flétrissant des vices. En effet, les caractères distinctifs du Démon qui porte cette réprouvée sur son dos et de celui qui suit ce groupe, sont : la corne de mono-

Autre Géhenne formée d'un bec d'aigle (Miniature d'un manuscrit de la bibliothèque impériale).

céros implantée et se dressant au sommet du front, emblême d'orgueil : les pattes et les griffes de gallinacé, réunissant dans le langage du mysticisme (nous n'inventons rien) les trois caractères de la sensualité, c'est-à-dire la fétidité, em-

blême du scandale propre à ce vice, l'agglutination du fumier, figure de l'empire fatal de ses tristes consuétudes, et l'éparpillement du grain, emblême de la dissipation qui le suit. Tels sont les péchés dont l'un pousse, et l'autre précipite cette proie en Enfer : et cet Enfer est *un bec d'aigle*, c'est-à-dire le supplice des orgueilleux, et de ceux que leur orgueil même a précipités dans le plus dégradant des vices [1].

FÉLICIE D'AYZAC
Dignitaire honoraire de la maison impériale de Saint Denis.

[1] Sous l'inspiration de la théologie, l'Art chrétien a rarement séparé ces vices. — Ex culpa superbiæ, plerumque in abominandam carnis immunditiam itur, nam alterum pendet ex altero. Sed sicut per superbiam mentis itur in prostitutionem libidinis, ita per humilitatem mentis salva fit castitas carnis. — Libidinis nasci immunditiam de animi occulta superbia constat. Non numquam gemino vitio christianus a diabolo appetitur, et occulto per elationem et publico per libidinem. Sed dum evitat quis libidinem, cadit in elationem. Item dum incaute declinat elationem, cadit segniter in libidinem : sicque ex occulto vitio elationis itur in apertum libidinis, et de aperto libidinis, itur in occulto elationis, etc. (S. Isid. Hispal., *Sententiar.*, II, 9).

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE TOME CINQUIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN

Missel romain illustré, publié à Vienne (Autriche), par M. A. Breuil. 5

Étude historique sur les loteries, par M. l'abbé J. Corblet. 12, 57, 121

Symbolisme de la déviation de l'axe des églises, de l'inclinaison vers la droite, imprimée aux crucifix du Moyen Age, et de la plaie également marquée au côté droit de ces derniers, par Mme F. d'Ayzac. . . 29, 77

De l'an 1000 et de sa prétendue influence sur l'architecture religieuse, par M. l'abbé Auber. 48

Les Vêtements sacerdotaux dans l'Allemagne moderne, par M. l'abbé Franz Bock. . . . 91

La Croix de Caravaca, par le R. P. Dom Renon. 97

Monstrance gothique de l'église de Sinzenich, par M. Breuil. 113

Anciens bénitiers en pierre, de la province de Limbourg, par M. A. Schaepkens. . . . 118

L'histoire naturelle légendaire au Moyen Age, par M. C. Hippeau. . . . 138, 178, 267, 309

Procession de l'Ascension, par M. l'abbé Barbier de Montault. 160

Notice sur quelques meubles liturgiques conservés dans l'ancien diocèse de Noyon, par M. Peigné-Delacourt. . . 169

Station du Chemin de la Croix de M. Viollet, par M. l'abbé J. Corblet. 192

Fête patronale des imprimeurs et libraires, par M. F. Pouy. . 195

L'art chrétien dans la Flandre, par M. l'abbé Van Drival. 203, 243

Un chapiteau légendaire de la crypte de Rolduc, par M. A. Schaepkens. 213

Étude historique sur les mitres et spécialement sur celle de saint Louis d'Anjou, par M. Ch. de Linas, 225, 281, 449, 505, 574

Précis de l'histoire de l'Art Chrétien, du IXe au XIe siècle, en France et en Belgique, par M. l'abbé J. Corblet. 254, 300, 381, 528, 564

Le Tombeau de saint Quentin, par M. Ch. Gomart. . . . 320

Retable gothique de Buvrinnes, par M. Lejeune. 337

Du Théâtre au Moyen-Age, par M. l'abbé Jouve 352

Autels de Vaison et de Sauveplantade, par M. le Vte de Saint-Andéol. 370
Châsse d'Albert-le-Grand, à Cologne, par M. A. Breuil. . . 393
Quatre jours dans le Péloponèse, par M. E. Breton, 401, 477, 548
Anciens inventaires inédits des établissements français à Rome, par M. l'abbé Barbier de Montault. 418
De la Démonologie monumentale dans l'art chrétien du Moyen-Age, par Mme Félicie d'Ayzac 466 522, 589 et 641
Un Autel des Rogations, par M. le Vte de Saint-Andéol . . 501
Ruines de l'église Saint-Hippolyte à Paris, par M. Aglaüs Bouvenne 561
Ornementation sculpturale de quelques églises de Belgique, par M. A. Schaepkens. . . 583
Notice sur l'église Saint-Pardou de Barret (Charente), par M. l'abbé Pardiac. . . . 605
Congrès scientifique de Bordeaux, par M. l'abbé Auber. . . . 612
Mauvaises restaurations à Lyon et à Valence, par M. Mayery. 614
Étude historique sur les gants épiscopaux, par M. Ch. de Linas. 617

Comptes-rendus bibliographiques, par MM. Barbier de Montault, J. Corblet, H. Hardouin et Ch. Salmon. 106, 163, 217, 557
Chronique, par M. l'abbé J. Corblet. . 103, 342, 446, 503, 615

TABLE DES DESSINS

Arcades — romanes, 261, 390, 537 ; — mauresques, 391.
Auréoles, 307.
Autel — de Vaison, 370, 371 ; — de Sauveplantade, 377, 379 ; — de Thines, 380 ; — de Saint-Denys, 331 ; — des Rogations, 502.
Bases — de colonnes carlovingiennes, 260 ; — du XIe siècle, 390.
Bas-reliefs d'Eleusis, 552.
Bassin de lavabo (planche), 169.
Bénitiers en pierre, 118, 119.
Billet de loterie, 128.
Billettes, 262.
Bon-Pasteur des Catacombes, 473.
Caladre (la) sur la croix, 157.
Calice de saint Gauzelin, 304.
Chapiteaux — de Rolduc, 215; — romans, 390, 535, 565 ; — de Saint-Servais, à Maëstricht, 584, 585 ; — de Montivilliers, 651.
Charriot porte-brasier (planche), 169.
Chasse d'Albert-le-Grand (planche), 393.
Chateau de Picquigny (planche), 57.
Chemin de la Croix, 193.
Clé de voûte gothique, 586.
Colonnes romanes, 533, 534.
Consécration des églises, marche de l'Évêque, 38.
Contrefort de Morienval (Oise), 530.
Conversion des Gentils (miniature), 33.
Coupole — d'Aix-la-Chapelle, 258 ; — ogivale, 391.
Coussin du XIVe siècle, 393.
Croix de Caravaca, 98, 99.
Crosse d'Albert-le-Grand, 393.
Crucifix tournant le dos au midi, 31.
Crypte — de l'église Saint-Quentin, 326, 327 ; — de Saint-Bavon de Gand, 264, 265.
Cul de lampe gothique, 585.
Damier, 538.
Dents de scie, 262.
Église — Saint-Martin d'Angers, 263; — Saint-Guillhem du désert, 263; — d'Issoire, 542; — de Notre-Dame du Port, 543; — de Loupiac, 537; — Saint-Hippolyte, à Paris (planche), 561.
Enfers, leur plan, 525; leur forme, 655, 656.
Entrelacs, 539.
Étienne (Saint), 1 (planche).
Etoffe de la mitre de saint Louis d'Anjou (planche), 225.
Fenêtres romanes, 532.
Fonts baptismaux, 302, 566.
Frettes, 262.
Galerie de Tirynthe, 414.
Gants épiscopaux (planche), 617.
Jésus — devant Hérode (planche), 1; — enseveli, *ibid.*; — sur la croix, 31, 78, 157, 193; — montant au ciel, 78; — percé de la lance, 80 ; — descendant aux limbes, 599.
Lettres historiées, 306, 570, 571.
Limbes (les), 599, 664.
Losanges, 538.

MÉANDRES, 539.
MÉDAILLE d'Artaxercès 1er, 487.
MITRES — du Xe au XIIIe siècle (pl), 281; — du XIIIe au XVIIIe siècle (planche), 449; — de Saint-Sernin de Toulouse (planche), 505; — de saint Louis d'Anjou (planche), 225.
MODILLONS romans, 259, 531.
MONSTRANCE de Sinzenich, 113.
NÉBULES, 539.
PATÈNE de saint Gauzelin, 304.
PÉSEMENT des âmes, 651.
POINTES DE DIAMANT, 538.
PORCHE de N.-D. d'Avignon, 531.
PORTE de Mycènes, 401, 485.
RETABLE gothique de Buvrinnes (planche), 337.
RINCEAUX, 539.
ROUET de sonnerie (planche), 169.
SALOMÉ dansant (planche), 169.
SAMSON terrassant un lion, 588.
SYSTÈME de l'univers au Moyen Age, 527, 597
TEMPLE — d'Egine, 403, 404; — de Corinthe, 497; — de Jupiter, à Némée, 491.
THOMAS DE CANTORBÉRY (S.), 1 (pl).
TOMBEAU de saint Quentin, 329.
TORSADES, 539.
TOURS — romanes, 532; — d'Harlebeke, 544.
TRÉSORERIE d'Atrée, à Mycènes, 479, 480.
TRIPHORIUM de N.-D. du Port, à Clermont, 529.
VASE pour l'Extrême-Onction (planche), 169.
VUE — de Nauplie, 407; — de Mégare, 549.
ZIGZAGS, 538.

Ces 170 dessins (dont 15 grandes planches lithographiées ou gravées) ont été exécutés par MM. AGISSON, A. BOUVENNE, E. BRETON, CH. GOMART, JULIO, TH. LEJEUNE, CH. DE LINAS, ROBAUT, A. SCHAEPKENS, DE SAINT-ANDÉOL, E. THIBAUD, VIOLLET, etc.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME CINQUIÈME DE LA REVUE DE L'ART CHRÉTIEN *

A

ABBAYES, — leurs fortifications au XIe siècle, 547 ; — célèbres par leurs orfèvres, 568. Voyez *Monastères*.

ABBÉS, leurs gants liturgiques, 640.

ABD-ER-RHAMON II encourage l'industrie manufacturière en Espagne, 234.

ACROPOLE — de Tyrinthe, 412 ; — de Mycènes, 483, 489 ; — de Corinthe, 494 ; — d'Éleusis, 549.

ADAM — endormi, ce qu'il figure, 84 ; — chassé du paradis, 594.

AIGLE, son symbolisme, 271, 602, 651, 655.

Aiol, ce que c'est, 277.

AIR, ses types emblématiques du démon, 647.

AIX, sa procession de la Fête-Dieu, 362.

ALBERT-LE-GRAND, — appréciation de ses œuvres, 154 ; — ses reliques, 394 ; — sa nouvelle châsse, 395.

ALLEMAGNE (l') se distingue dans la régénération des vêtements sacerdotaux, 92. Voyez *Cologne*, *Missel*, *Sinzenich*, etc.

ALSACE, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 541.

AMIENS ; — on y interdit une *blanque*, 21, 69, 126 ; — son Musée Napoléon, 65, 136 ; — on y tire une loterie en 1702 au profit de l'Hôpital général, 65 ; — silex travaillés qu'on trouve à Saint-Acheul, 104 ; — ses vidames, seigneurs de Picquigny, 107 ; — reconstruction de l'église des Carmes, 125 ; — prix des denrées au XVIe siècle, 167 ; — ses rues en 1707, 167 ; — histoire et description de l'église Saint-Germain, 217 ; — précieux manuscrits de sa bibliothèque, 308.

AN 1000, sa prétendue influence sur l'architecture religieuse, 48 ; — cent douze monastères bâtis dans la seconde moitié du Xe siècle, 51 ; — la crainte de la fin du monde a-t-elle été sérieuse ? 256, 382 ; — silence des historiens et des conciles contemporains à ce sujet, 384.

ANGES, comment figurés, 470.

ANGERS, on y tire une loterie en 1715 pour la réparation du collége, 64 ; — son église Saint-Martin, 263.

ANIMAUX — mentionnés dans la Bible, 144 ; — dans le *Physiologus*, 150 ; — dans Hildebert, archevêque de Tours, 151 ; — dans le *Trésor* de Brunetto Latini, 155 ; — figurés sur les émaux et dans les églises, 275 ; — de l'empire du prêtre Jean, 311 ; — fabuleux, 314 ; — leur enseignement allégorique, 314 ; — leur signification symbolique, 179, 470, 472, 597, 600, 643, 649.

ANJOU, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.

ANNEAUX épiscopaux, 435.

* Nous n'avons pas inséré dans cette table les noms des auteurs d'articles et de dessins : ils sont imprimés d'une manière assez saillante dans les deux tables précédentes pour que nous ayons cru cette répétition inutile. — J. CORBLET.

ANTOLOPS, leçon morale que donne cet animal dans les bestiaires, 272.
APPAREIL — carlovingien, 258; — du XIe siècle, 530.
Apophoreta, ce que c'est, 14.
APÔTRES figurés sur une châsse du XVe siècle, 399.
AQUAMANILE pour le lavabo, 170; — description d'un vase de ce genre, 172.
ARABES (les) font prospérer en Espagne l'industrie sericole, 236.
ARBRE de vie, sa légende, 312.
ARCADES—romanes, 261; —du XIe siècle, 536.
ARCATURES, ce que c'est, 537.
ARCHE de Noé, sa signification symbolique, 79, 85, 87.
ARCHITECTES français du XIe siècle, 388.
ARCHITECTURE (l') religieuse — n'a pas été influencée par la crainte de la fin du monde, au Xe siècle, 49; — elle fait de grands progrès au XIe siècle: pourquoi? 53; — son influence sur l'orfèvrerie, 114; — son histoire aux IXe et Xe siècles, 251; — au XIe siècle, 387; ses caractères, 388, 528.
ARGOS, ses monuments, 415.
ARISTOTE, appréciation de ses travaux, 140.
ARMOIRIES du cardinal d'Estouteville, 426.
ART CHRÉTIEN — dans la Flandre, 203, 213; — en France et en Belgique, son histoire aux IXe et Xe siècles, 254, 300; — au XIe siècle, 380, 528, 564; — son esprit symbolique, 466.
ASCENSION (fête de l'), ses anciens rites, 161.
AUTELS, — leur forme au IXe siècle; — portatifs du Xe siècle, description, 301; — de l'église de Vaison, 370; — de Saint-Pierre de Sauveplantade, 377; — de Thines, 380; — prescriptions liturgiques sur leurs ornements, 436, 438; — des Rogations, à Ruons, 501.
AUVERGNE, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
AXE absidal des églises incliné au nord par des motifs symboliques, 29.

B

BACON (Roger), ce qu'il dit de la symbolique des nombres, 182.
BANQUETS en loterie, 73.
BARD (le ch^er J.), sa mort, 616.
BARRET (Charente), description de son église Saint-Pardou, 605.
BAS-RELIEFS antiques, 485, 552.
BASSINS de lavabo — connus dès le Ve siècle, 170; — émaillés au XIIIe siècle, 171; — indication de quelques monuments de ce genre, 173.
BAZAS, miracle arrivé dans cette ville, 372.
BEAUVAIS, sa cathédrale construite en partie, grâce à un impôt sur le sel, 166; — son église de la Basse-Œuvre, 263; — ancien autel portatif de sa cathédrale, 301.
BEAUVILLÉ (M. V. de), compte rendu de son *Recueil de documents inédits sur la Picardie*, 163.
BELGIQUE (la) élève beaucoup de monuments au Xe siècle, 257. Voyez *Buvrinnes, Maëstricht, Nivelles, Rolduc, Tournai*, etc.
BÉLIER, son symbolisme, 472.
BÉNÉDICTINS, services qu'ils ont rendus, 516.
BÉNITIERS — en pierre, de la province de Limbourg, 118; — d'argent, 423.
BERNARD (saint) condamne certaines représentations dans les églises, 187.
BESTIAIRES du moyen-âge, 138, 139, 145, 152, 190, 269, 275, 318, 468, 474.
BIBLIOTHÈQUE du couvent des Célestins d'Amiens, 166.
BILLETS de loterie — chez les Romains, 14; — en France, leur forme et leur valeur, 21, 69, 71, 122, 127.
BILLETTES, ce que c'est, 262.
BILSEN (Limbourg), anciens bénitiers de son église, 119.
BLANQUES mercantiles, 17, 25, 27, 66, 126. Voyez *Loterie*.
BOCK (M. l'abbé), direction qu'il imprime à la confection des vêtements sacerdotaux, 94.

BOILEAU, ses faux jugements sur les *Mystères* du moyen-âge, 352.
BONNET phrygien, sa description, 283.
BON-PASTEUR représenté dans les catacombes, 472.
BŒUF, son symbolisme, 470.
BORDEAUX, détails sur son congrès scientifique, 612.
BOSCH (Jerôme), caractère de ses peintures, 250.
BOUC, son symbolisme, 472.
BOURSES pour les corporaux, 430, 442.
BRETAGNE, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
BREVET, signification de ce mot, 26, 27.
BRÉVIAIRE placé dans une niche, 223.
BRIGNOLES (Var), son église conserve la mitre de saint Louis d'Anjou, 225, — et ses gants, 617.
BRODERIE liturgique, ses progrès, 93.
BRUNON D'ASTI (S.), son commentaire sur les six jours de la création, 643.
BURETTES, — leur ancienne forme, 170; — conservées à l'église de Cambronne, 172; — mentionnées dans un inventaire, 423.
BUVRINNES (Hainaut), retable gothique de son église, 337; — tabernacle du XIe siècle, dans la même église, 351.
BYSANTIN (art), — ses caractères, 239; — son influence au Xe siècle, 258; — au XIe siècle, 388; ses principaux caractères, 389.

C

CALADRE (la), sa signification sur la croix, 157, 278.
CALICES — de Saint-Gauzelin, 304; — mentionnés dans un inventaire du XVIe siècle, 421.
CARAVACA, voyez *Croix*.
CARLOVINGIEN (style), ses caractères généraux, 258.
CARTONS d'autel, 445.
CARTULAIRES, faut-il les publier *in extenso?* 168.
CAUMONT (M. de), souscription pour lui offrir un témoignage de sympathie, 417.
CEINTURES remplaçant les cordons, 425.
CHANCEL, 436.
CHANDELIERS, 424.
CHANOINES ayant droit de porter la mitre, 579.
CHAPELLE de Saint-Zacharie, à Éleusis, 551.
CHAPITEAU — légendaire de la crypte de Rolduc, 214; — du XIe siècle, 534, 565; — de Saint-Servais, à Maëstricht, 584.
CHAPES mentionnées dans un ancien inventaire, 433.
CHARADRION, 648.
CHARBONNIER (M.), auteur d'un beau chant de la Passion, 366.
CHARITÉ (la) sous forme de loteries; ses premiers exemples, 21, 23.
CHARLEMAGNE — régénère la France monumentale, 254, 304; — son suaire, 242.
CHARRIOTS porte-brasiers pour les sacristies, 174.
CHARTES relatives à la crainte de la fin du monde, 386.
CHASSE — d'Albert-le-Grand, à Cologne, sa description, 397; — de l'église de Kaiden, 398.
CHASUBLE de deuil conservée à la cathédrale de Reims, 94; imitation de ce vêtement exécutée à Cologne, 95.
CHASUBLES mentionnées dans un inventaire du XVIe siècle, 425, 441.
CHEMIN DE LA CROIX exécuté par M. Viollet, 192.
CHEVAL, son symbolisme, 471.
Chirotheca ou gants, 618, 628.
CHRONIQUEURS du Xe siècle, leur silence sur la crainte de la fin du monde, 384.
Circulus, ce que c'est, 512, 515.
CITADELLE de Tirynthe, 413.
CLÉ DE VOUTE gothique, 586.
CLERMONT-FERRAND, dimensions de son église de Notre-Dame-du-Port, 543.
CLOCHE sonnée jadis par les clercs, 606.
CLOCHETTE pour les servants de Messe, 175; sa forme au Xe siècle, 176.
COCHET (M. l'abbé), nommé inspecteur des églises du diocèse de Rouen, 335.

COIFFURE des prêtres cophtes, 449.
COLOGNE, son influence sur la régénération des vêtements sacerdotaux, 93 ; — nouvelle châsse d'Albert-le-Grand, à l'église Saint-André, 393.
COLOMBES, leur symbolisme expliqué par Hugues de Saint-Victor, 185.
COLONNES — des temps carlovingiens, 260; — du XIe siècle, 533.
COMMISSION diocésaine instituée à Rouen pour la conservation des monuments religieux, 335.
CONCILES ; ceux du Xe siècle restent muets sur la crainte de la fin du monde, 385.
CONCILIONS, ce que c'est, 277.
CONGRÈS — archéologique de Reims, 336 ; — scientifique de Bordeaux, son caractère religieux, 612, 616.
CONTREFORTS du XIe siècle, 530.
CORBEAU, image du démon, 603.
Coren, espèce de gants, 619.
CORINTHE, ses monuments, 494.
CORNICHES — carlovingiennes, 259 ; — du XIe siècle, 531.
Corona, quelle était cette coiffure, 294.
Coronulæ, ce que c'est, 574.
COTÉ DROIT — des églises, occupé par les hommes, pourquoi? 41 ; — du Sauveur, percé par la lance de Longin, 80.
COULEUR des mitres, 309.
COULEURS LITURGIQUES, 180, 419, 427.
COUPOLES, — leur rôle dans l'architecture byzantine, 390 ; — introduites dans notre architecture nationale, 392.
COURTOGES (Hérault), son église du IXe siècle, 265.
COUSSINS liturgiques, 432.
Crockets des mitres, 516.
CROIX — tracée en diagonale sur le pavé des églises que l'on consacre, 38 ; — mentionnées dans un inventaire de Saint Louis-des-Français, 421 ; — de Caravaca, sa description, 97 ; — son explication, 100 ; — ses formes diverses, 332. — Voyez *Signe de croix*.
CRUCIFIEMENT — de Notre-Seigneur, représenté d'après les traditions du moyen-âge, 194 ; — de saint Pierre, sculpté sur un retable, 346.
CRUCIFIX du moyen-âge ; pourquoi le Christ a-t-il la tête inclinée sur l'épaule droite? 32 ; — pourquoi la plaie du Sauveur est-elle marquée à droite? 77.
CRYPTES — de Rolduc, 216 ; — de Saint-Aignan, à Orléans, 264 ; — de Saint Bavon, à Gand, 264 ; — de Saint-Quentin, 325 ; — du XIe siècle, 529.
CUL de lampe gothique, 585.

D

DALMATIQUES mentionnées dans un ancien inventaire, 427.
DANSES du moyen-âge, 172.
DARSY (M.). Compte rendu de son *Histoire de Picquigny*, 106.
DÉDICACE des églises, mysticisme d'un de ses rites, 36.
DEHAISNES (M. l'abbé). Appréciation de son ouvrage sur *l'Art chrétien en Flandre*, 203, 243.
DÉMON, par qui il est figuré, 268, 270, 475, 597, 653.
DÉMONOLOGIE monumentale, 466, 522, 589, 641.
DENRÉES alimentaires, leur prix au XVIe siècle, 167.
DÉPENSES d'une sacristie d'Angleterre, au XVIe siècle, 221.
DEVANTS D'AUTEL, mentionnés dans un inventaire du XVIe siècle, 428, 443.
DIALECTIQUE (la), ses emblèmes, 189.
Digitale, 618, 622.
DO (l'abbé). Compte-rendu de ses *Recherches historiques* sur saint Regnobert, second évêque de Bayeux, 557.
DOME d'Aix-la-Chapelle, 258.
DRAME liturgique. Voyez *Théâtre*.
DRAPS mortuaires, 429.
DUSEVEL (M. H.). Annonce de sa brochure sur Boulogne-sur-Mer, 112.

E

ÉCRITURE SAINTE, les quatre sens qu'elle présente, 178, 469 ; — elle est la source primitive du symbolisme, 474, 589.

ÉDIT de François Ier sur les loteries en 1539, 22.
ÉGINE, description de cette île, ses monuments, 402.
ÉGLISE (l'), sa naissance mystique, 82, 84.
ÉGLISES — de Saint-Riquier, 262; — de Saint-Martin d'Angers, 263; — de Saint-Guillhem-du-Désert, 263; — de la Basse-Œuvre, à Beauvais, 263; — de Germigny-les-Près (Loiret), 265; — de Courtoges et Villeneuve (Hérault), 265; — de Vaison, 375; — de Saint-Quentin, 376, 503; — de Sauveplantade, 378; —de Saint-Spiridion, à Nauplie, 409; — de Saint-Louis-des-Français, à Rome, 419; —de Saint-Sauveur, à Rome, 440; —de Corinthe, 498; —de Saint-Paul, à Issoire, 542; — de Saint-Germer, 542; — de Notre-Dame-du-Port, à Clermont, 543; — de Saint-Sauveur, à Harlebeke, 544; — d'Éleusis, 550, 554; — de Saint-Hippolyte, à Paris, 561; — de Maëstricht, 585; — — de Rolduc, 586; — de Sainte-Gertrude, à Nivelles. 587; — de Saint-Pardou, à Barret, 605; — construites ou réparées à l'aide de loteries 62, 123, 125, 135; — du IXe et Xe siècles, 258; — du XIe siècle, 545; — byzantines, 389; — dans quel style faut-il les construire dans les villes d'origine récente? 333; — faut-il y admettre de nos jours des décorations symboliques? 188, note. — V. *Architecture, Art chrétien, Cryptes, Dédicace.*
ÉLEUSIS, ses monuments, 549.
ÉMAUX—étaient-ils connus au IXe siècle? 305; — du XIe siècle, 569.
ENCENSEMENTS donnés aux autorités civiles, 166.
ENCENSOIRS, 423.
ENFER,—ses divisions, 523; — place qu'il occupait dans le système du monde au moyen-âge, 525; — son iconographie; 589; — figuré sous les mêmes traits que le démon, 653.
ERCHEU (Somme), rouet de sonnerie conservé dans son église, 175.
ESCALOPIER (le Cte de l'), sa mort, 616.
ESCARBOUCLE, ses propriétés prétendues, 280.
ESPAGNE, prospérité de ses anciennes manufactures de soie, 236.
ESTOUTEVILLE (cardinal d'), ses armoiries, 426.
ÉTANG de soufre figurant l'enfer, 590, 593.
ÉTOFFES LITURGIQUES — orientales du moyen-âge, 228, — siciliennes, 229; — hispano-arabes, 230; — trouvées dans une châsse à Cologne, 396; — leur diversité, 419, 440; — des mitres 506. Voyez *Vêtements sacerdotaux.*
ÉTYMOLOGIE du mot *loterie*, 16; — *blanque*, 17; — *tumbling*, 173; — *mitre*, 281; — *gant*, 623.
ÉVANGILE (l') lu au nord de l'église, pourquoi? 40, 46.
ÉVÊQUES, leurs divers genres de coiffure, 294, 297; — usage qu'ils font de la mitre, 577; — leurs gants, 632, 638. Voyez *Anneaux.*

F

FANONS des mitres, leur origine et leur forme, 299, 450, 518, 581.
FENÊTRES — des églises Carlovingiennes, 259; — des monuments du XIe siècle, 531.
FÊTE patronale des imprimeurs et des libraires, 194; — pourquoi ont-ils choisi saint Jean Porte-Latine? 199.
FÊTE-DIEU, célèbre procession de la ville d'Aix, 362.
FIN du monde. Voyez AN 1000.
FLANDRE, ses artistes chrétiens, 203, 243.
FLEUVES du paradis terrestre, leur symbolisme, 179, 186.
FONTS baptismaux,—explication de leur aspersion au jour de Pâques, 88; — de l'époque romane, 302, 437, 566.
FORTERESSE de Tirynthe, 411.
FRANÇOIS Ier, son édit sur les loteries ou blanques, 22.
FRETTES, ce que c'est, 262.
FUTS de colonne,—leurs diverses formes, 533; —servant de tombeaux, 331.

G

GANTS — de saint Louis d'Anjou, 617 ; — des Hébreux, 618 ; — des Perses, 619 ; des Grecs, 619 ; — des Romains, 620 ; — des races germaniques, 622 ; — des rois, 627 ; — liturgiques, 631 ; — leur matière, 333 ; — leur forme, 635 ; — leur couleur, 637 ; — des abbés, 639, 640 ; — des prêtres, 640.

GÉHENNE, sa place dans l'enfer, 525 ; — son iconographie, 476, 655. Voyez *Enfer*.

Gemeliones ou bassins superposés pour le lavabo, 169, 171.

GENTILE (Benedetto), son système de loterie, 124, 130.

GENTILSHOMMES verriers, origine de leur institution, 572.

GÉOGRAPHIE du style roman, au XIe siècle, 540.

GERMAIN (S.) l'écossais, sa légende, 218.

GERMIGNY-LES-PRÉS, son antique église, 259, 265.

GLABER (Raoul) n'a point parlé de la la crainte de la fin du monde en l'an 1000, 383.

GLOVER (Jean) invente un système de tirage pour les loteries, 72.

GRAND-PRÊTRE des juifs, sa coiffure, 288,

GROTTE de Nemée, 492.

GUERARD (M.). Compte-rendu de son histoire de l'église Saint-Germain d'Amiens, 217.

GUEULE de monstre figurant l'enfer, 591, 596.

H

HACHES en silex trouvées dans le diluvium, 105.

HARLEBEKE ; tour romane de l'église Saint-Sauveur, 544.

HAUTES-LISSES de Flandre, 231.

Head-linen, forme de ce voile épiscopal, 296, 298, 511.

Hexameron, nature et importance de ces traités, 142.

HISTOIRE naturelle légendaire du moyen-âge, 138, 146, 267, 309.

HÔPITAUX construits, réparés ou entretenus à l'aide de loteries, 62, 64, 65, 123.

HORLOGE—donnée par Henri VIII à Anne Boleyn, 220 ; — attribut de la tempérance, 221.

HOSPICE à Rome pour les pèlerins français, 421.

HOSTIE (sainte), pourquoi la rompt-on du côté droit, 89.

HUGUES DE SAINT-VICTOR, précieuses indications de ses écrits, 184.

HYDRA, description de cette ville, 405.

I

ICONOGRAPHIE. Voyez *Animaux*, *Bestiaires*, *Démon*, *Enfer*, *Ivresse*, *Limbes*, *Nudité*, *Phénix*, *Serpent*.

IMPRIMEURS, — leur fête patronale, 194 ; — ordonnance de Louis XI relative à leur confrérie, 196 ; — célébraient à Lyon une fête burlesque, 201.

INDE, ses traditions religieuses sur les animaux, 317.

INFLEXION de la tête du Sauveur sur l'épaule droite, dans les crucifix antérieurs au XVIe siècle, 32.

Infula, ce que c'est, 450, 505.

INHUMATION des morts chez les Juifs et les Chrétiens, 320.

INSCRIPTION—d'un vase pour l'Extrême-Onction, 177 ; — du lion de Nauplie, 409. Voyez *Billets de loterie*.

INVENTAIRES inédits de nos établissements nationaux à Rome, 418, 439.

ISIDORE (saint) de Séville, son livre des origines, 151.

ISSOIRE, son église Saint-Paul, 542.

IVRESSE, animaux qui la symbolisent, 268.

J

JEAN (le prêtre), merveilles prétendues de son empire, 311.

JEAN (saint), patron des imprimeurs et libraires, 198.

JÉSUS-CHRIST — sur la Croix, 157, 193; — descendant aux enfers, 592, 599; — ses types emblématiques, 473, 647, 649.
JUIFS, leur coiffure, 291.

L

LAMPE brûlant perpétuellement devant la croix, 166.
LAPIDAIRES ou poëmes sur les pierres, 279.
LAVERDANT (M.), auteur d'un drame historique religieux, 368.
LÉOPARD, son symbolisme, 602.
LETI (Gregorio), absurdité de sa *Critique sur les loteries*, 75.
LETTRES ornées des manuscrits, 306, 570, 571.
LÉVIATHAN des mers, 598, 654.
LICORNE, origine de sa légende, 156.
LILLE, reconstruction de l'église Saint-Étienne, 21.
LIMBES, leur situation, 525; — leur iconographie, 589, 598, 634.
LINAS (M. Ch. de), ses savants travaux liturgiques, 92.
LIVRES liturgiques des temps carlovingiens, 307.
LONGUEIL (Christophe de), son opinion sur l'origine des loteries, 19.
Lorum, ce que c'est, 451.
LOTERIES—sous les Romains, 13; — leur origine italienne, 16; — leur définition au XVIe siècle, 18; — sous François Ier, 20; — leur organisation, 26; — de libéralité, 57; — de spéculation, 59; — d'état, 60; — de charité, 62; — leur organisation sous le règne de Louis XIV, 70; — nullité des ouvrages publiés jusqu'ici sur cette question, 74; — de Saint-Sulpice, 122; de Sainte-Geneviève, 123; — de l'École royale militaire, 125; — leur organisation au XVIIIe siècle, 126; — fin des loteries d'État, 129; — d'Italie, 130; — d'Angleterre, 132; — d'Allemagne, 133; — de Hollande, 134; — succès de la loterie du Musée-Napoléon, à Amiens, 136.
LOUIS D'ANJOU (saint), description de sa mitre conservée à Brignolles (Var), 225; — ses gants conservés à Brignoles, 617.
LOUIS XIV favorise les loteries, 60.
LOUVAIN, chapelle reconstruite à Saint-Pierre, au XVIe siècle, 21.
LUNE, son symbolisme, 35.
LYON, loterie pour ses hôpitaux en 1699, 64; — mauvaises restaurations à l'église Saint-Jean, 614.

M

MAESTRICHT, ancien bénitier conservé à l'église Notre-Dame, 119; — sculptures de ses églises, 583.
Magestas, ce que c'est, 527.
MAGNETTE, merveilles qu'on attribuait à cette pierre, 280.
MARTIN (le Père A.), impulsion qu'il a donnée à la régénération des vêtements sacerdotaux, 92.
MARTYRS, lieu de leur inhumation, 321.
MATSYS (Quentin), naturalisme de ses peintures, 252.
MAURICE DE SULLY, allégories qu'il donne dans ses sermons, 273.
MÉDAILLE — de Bona, reine de Savoie, 221; — d'Artaxercès Ier, 487.
MÉGARE, sa description, 548.
MÉLITON (saint), appréciation de son livre intitulé *Clavis*, 146.
MEMLING, perfection de ses œuvres, 246; — ses élèves, 249.
MIDI, — son symbolisme, 42; — de la France; caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 541.
MINIATURES — du moyen-âge, 6, 78, 80, 157, 305, 570, 595, 599, 654, 656; — des artistes flamands, 205, 213; — d'un Missel allemand moderne, 10.
MISSEL — romain illustré, exécuté à Vienne, 5; — de Juvenal des Ursins, 446.
MISSELS, leur histoire au point de vue de l'art, 6, 8.
MITRE — de saint Louis d'Anjou, 225; — des Perses, 282; — des Brames indiens,

284 ; — des Hébreux, 285, 288 ; — des religieuses, 286 ; — épiscopale, son origine, 292 ; — ses diverses formes, 296 ; — ses formes à partir du XIe siècle, 449 ; —sa matière, 505 ; —ses couleurs, 509 ; —son ornementation, 511 ; — historiée, 519 ; — ses usages liturgiques, 574 ; — son symbolisme, 580.
MODILLONS — carlovingiens, 259 ; — du XIe siècle, 531.
MONASTÈRE de Daphné, à Eleusis, 554.
MONASTÈRES—de l'Irlande, leur influence sur les arts, 208 ; — de la Flandre, 312 ; — bâtis à la fin du Xe siècle, 51 ; — leur plan et leur architecture du IXe au XIe siècle, 546. Voyez *Abbayes*.
MONSTRANCE gothique — de l'église de Sinzenich, 113 ; — de l'église d'Orsbach, 117.
MONSTRES, pourquoi représentés dans les églises, 268, 309.
MONTRES ou revues de gens de guerre en Picardie, 167.
MONUMENTS du Péloponèse, 401, 476, 548.
MORALISTES, leurs opinions sur les jeux de hazard, 74.
MOUGENOT (M.), ses opinions sur le type architectonique qu'on devrait choisir pour la construction des églises, dans les villes modernes, 333.
MOULURES du XIe siècle, 538.
MUSÉE Napoléon à Amiens, achevé par les produits d'une loterie, 65, 136.
MUSIQUE (la), —comment elle est figurée, 189 ; — religieuse, 366.
MYCÈNES, ses monuments, 478.
MYSTÈRES. Voyez *Théâtre*.

N

NANCY, érection d'une nouvelle église paroissiale, 335.
NAPPES d'autel, 431.
NAUPLIE, ses monuments, 407 ; son église de Saint-Spiridion, 409.
NAVETTE, 423.
NÉMÉE, ses monuments, 491.
NIMBE,—ses diverses formes au IXe siècle, 307, — de l'Orient, 318.
NIVELLES, son église Sainte-Gertrude, 587.
NOMBRES, leur symbolisme, 182.
NORD — (le), sa signification symbolique, 34 ; — de la France, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
NORMANDIE, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
NOYON, meubles liturgiques conservés dans son ancien diocèse, 169.
NUDITÉ, sa signification mystique, 594, note.

O

ŒUVRE des six jours commentée au point de vue mystique, 642.
OISEAUX, leur signification symbolique, 647.
OGIVE, apparaissant en Picardie dès le XIe siècle, 536.
Orale, ce que c'est, 450.
ORFÈVRERIE—allemande du Moyen Age, 114 ; — sa décadence au Xe siècle, 303 ; — pour les mitres, 507 ; — du XIe siècle, ses caractères, 568. Voyez *Burettes*, *Calices*, *Chandeliers*, *Châsse*, *Paix*.
Orilliers ou coussins liturgiques, 432.
ORNEMENTS de l'architecture du XIe siècle, 538.
ORPHÉE comparée à Jésus-Christ, 472.
OSTENSOIR. Voyez *Monstrance*.
OURS, symbolisant le démon, 601.

P

PAILLE ou drap mortuaire, 429.
PAIX (Instrument de), 421.
PARIS ; loteries pour la construction de divers monuments, 62 ; — construction de l'église Saint-Sulpice, 122 ; — de Sainte-Geneviève, 123 ; — de l'École royale militaire, 124 ; — histoire et description de l'église Saint-Hippolyte, 561.
PAREMENTS. Voyez *Devants d'autel*.
PARLEMENT, son opposition à certaines loteries, 23, 24, 60, 66.
PASSION mise en musique par M. Charbonnier, 366.

PATÈNE de saint Gauzelin, 304.
PAVILLONS pour les tabernacles, 440.
PAYS-BAS (les) fournissent les premiers exemples connus de loteries de charité, 20.
PÉCHÉ, comment il est exprimé par l'iconographie, 652.
PEINTURE — chrétienne au XVe siècle, 243 ; — carlovingienne, 304 ; — au XIe siècle, 589 ; — sur verre, pratiquée par Van-Eyck, 244 ; était-elle connue au XIe siècle ? 571. — Voyez *Emaux*, *Flandre*, *Miniatures*.
PÉLOPONÈSE, description de ses monuments, 401, 476, 548.
PÉNALITÉS au XVe siècle, 166.
PERDRIX, son symbolisme, 270.
PÈRES de l'Église, parti qu'ils tirent de l'histoire naturelle, 141, 143, 147, 158, 180, 267, 468, 642.
PÈSEMENT des âmes, 651.
PHÉNIX, sa tradition légendaire, 276.
Physiologus, quel est l'auteur de ce livre ? 148 ; sa valeur, 149.
PICARDIE, documents inédits relatifs à cette province, publiés par M. V. de Beauvillé, 163 ; — caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
PICQUIGNY (Somme), son château, ses seigneurs, ses églises, 106.
PIERRE (saint), son histoire sculptée sur un retable, 341.
PIERRES PRÉCIEUSES — du Rational du Grand-Pontife, 145 ; — mentionnées dans un traité de Marbode, 152 ; — dans un poëme attribué à Orphée, 153 ; — leur symbolisme, 279.
PIERRES SACRÉES des autels, 436, 438.
Pileus, ce que c'est que cette coiffure, 453, 454.
PIVERT, signification mystique de cet oiseau, 603.
PLAIE du Sauveur marquée à droite dans les crucifix, 77.
PLAN des églises du XIe siècle, 528.
PLATON, son système sur la transmigration des âmes, 646.
POISSONS, leur signification symbolique, 649.
POITOU, caractère spécial de ses églises au XIe siècle, 540.
POMMES de pin figurées dans une église de la Charente, 608.
Pontificalia de saint Louis d'Anjou, 225, 281, 617.
PORCHES des églises carlovingiennes, 259.
PORTE — rouge de quelques églises, 85 ; leur signification mystique, 87 ; — des églises carlovingiennes, 302 ; — des lions, à Mycènes, 484 ; — du XIe siècle, 531.
PRÉCIEUSES, moyen par lequel elles propageaient leurs néologismes, 74.
PRÉDICATEURS, conseils qu'on leur donne, 224.
PROCESSION — du jour de l'Ascension, son antiquité, 160 ; sa signification, 161. — de la Fête-Dieu, à Aix, 362 ; — des Rogations, 501.
PUITS, figure de l'enfer, 590, 594.
PURGATOIRE, sa place dans les enfers, 525.

Q

QUENTIN (saint), sa mort, 322 ; — invention de ses reliques, 323 ; — son tombeau, 327.

R

REGISTRE mortuaire, 437, 439.
REGNOBERT (saint), second évêque de Bayeux, de quel siècle était-il ? 558.
REISS (M. Henri), sa publication d'un Missel illustré, 5, 9.
RELIGIEUSES coiffées d'une mitre, 287.
RELIQUES — nombreuses, trouvées au XIe siècle, 55 ; — de saint Albert-le-Grand, à Cologne, 394 ; — de saint Hippolyte, 561.
REPTILES, leur signification symbolique, 645.
RESTAURATIONS d'église — à Barret (Charente), 611 ; — à Lyon et à Valence, 614.
RETABLE gothique de Buvrinnes, sa description, 337.

ROGATIONS, procession instituée pour ce jour, 501.
ROGER de la Pasture, caractère de ses peintures, 246.
ROLDUC, chapiteau légendaire dans la crypte de son église, 215 ; — sculptures de son église, 586.
ROMANS du moyen-âge, leurs enseignements emblématiques, 276.
ROMANS (Drôme), mystères qu'on y jouait au XVIe siècle, 359.
ROME, inventaires inédits de nos monuments nationaux, 418, 439.
ROSACE peinte à la détrempe, à Saint-Quentin, 503.
ROUETS de sonnerie,—dont on se servait pendant la messe, 175 ; — connus au Xe siècle, 176.
RUONS (Ardèche), son autel des Rogations, 502.

S

SAINT-GERMER, son église romane, 542.
SAINT-GUILLHEM-DU-DÉSERT (Hérault), son antique église, 263.
SAINT-QUENTIN, crypte de son église, 326.
SAINT-RIQUIER, son église abbatiale en 801, 262.
SALAMANDRE (la), son symbolisme, 650.
SALOMÉ, comment on représentait sa danse devant Hérode, 172.
SAMSON terrassant un lion, sculpture romane, 588.
SANTAREM (M. de), son opinion sur l'industrie séricole en Lusitanie, 232.
SAUVEPLANTADE, antique autel de son église, 377.
SCEAU — d'un cardinal anglais, 224 ; — des rois carlovingiens, 302; — collection d'empreintes, 504.
SCHAYES (M.), notice nécrologique sur ce savant, 103.
SCIENCES naturelles, leur histoire au moyen-âge, 139, 267, 310.
SCULPTURES—carlovingiennes, 300;—du XIe siècle, 564; — de quelques églises de Belgique, 583.
SÉPULTURE—anglaise du XVe siècle, 224; — des comédiens, 355; — de saint Pierre représentée sur un retable, 349.
SERPENT, sa signification symbolique, 601, 645, note.
SIGNE DE LA CROIX, explication de son mysticisme, 39.
SIGNES LAPIDAIRES relevés en Écosse, 221.
SINZENICH, ostensoir conservé dans son église, 115.
SOCIÉTÉ — des Antiquaires de Londres, ses travaux, 220; — des Antiquaires de Picardie, 447 ; — des Bibliophiles de Touraine, 502.
SOLTYKOFF (le prince), vente de sa collection, 447.
SORT chez les Romains, 14, 16.
Spaniscum, ce que c'est, 232.
STATUES des portails du XIe siècle, 565.
Stercorisatio, ce que cet acte exprime, 652.
STYLE roman, ses nuances provinciales au XIe siècle, 540.
SUAIRE de Charlemagne, son origine, 242.
Sugateurs ou essuye-mains, 432.
SYMBOLISME — de l'attitude et de l'inclinaison vers la droite imprimée aux crucifix du moyen-âge, 29; — de la plaie marquée au côté droit du Christ, 77 ; — du nord, 34, 40 ; — de la lune, 35; — des points cardinaux, 39; — du midi, 42 ; — de la Synagogue, 83 ; — des portes rouges de quelques églises, 86 ; — des animaux et des pierres précieuses, 141, 147, 159, 179, 267, 270, 314, 600 ; — des démons, des limbes et de l'enfer, 466, 590 ; — de la mitre, 580; — des poissons, 649.
SYNAGOGUE, comment on la figure, 83.
SYSTÈME de l'Univers au moyen-âge, 527, 597.

T

TABERNACLE — de l'église de Buvrinnes, 351 ; — portatif, 422.
TAPISSERIES—mentionnées dans un ancien inventaire, 430; — du XIe siècle,

Tassellus, ce que c'est, 635.
TEMPLE—d'Égine, 403 ; — de Némée, 491 ; — de Corinthe, 497 ; — d'Éleusis, 551.
TERRE, ses types emblématiques du démon, 649.
TESTAMENT d'un Évêque anglais au XVe siècle, 22.
TESTAMENTS (les deux), comment symbolisés ? 580.
Thaled, vêtement des Juifs, 291.
THÉATRE—au Moyen Age, 352 ; — mal apprécié par Boileau, 353 ; — ses trois catégories, 356 ; — appréciations de son caractère, 358 ; — à Romans, 359 ; — à Valence, 361 ; — à Aix, 362 ; — la résurrection du drame liturgique est-elle possible, 367 ; — d'Argos, 416.
THÉOPHILE, son *Traité de divers arts*, 568.
THIARE, 452, 453.
TIRINTHE, ses monuments, 411.
Titulus, ce que c'est, 512, 514.
TOMBEAU — de saint Quentin, 320 ; — de saint Victorice, 328 ; — mérovingien découvert à Aindre (Loire-Inférieure), 336.
TONGRES, bénitier en pierre conservé à l'église du béguinage. 118.
TONTI, son entreprise pour bâtir le pont du Louvre, 59.
TOURAINE, caractères spéciaux de ses églises au XIe siècle, 540.
TOURNAI, sculptures de sa cathédrale, 583, 585.
TOURS, — leur introduction dans les églises, 260 ; — du XIe siècle, 532.
TRANSMIGRATION des âmes, 646.
TRÉSORERIE d'Atrée, 479.
TYPOGRAPHIE liturgique, 7.

V

VAISON, antique autel de son église, 371.
VALENCE ; drames religieux qu'on y jouait, 361 ; — mauvaises restaurations faites à Saint-Appolinaire, 615.
VANDALISME des églises, 338.
VAN DER WEIDEN, appréciation de ses tableaux, 246.
VAN EYCK (les), appréciation de leurs peintures, 244.
VASE pour l'Extrême-Onction, 177.
VAUGELAS, son purisme, 59, 60.
VÉGÉTAUX mentionnés dans la sainte Écriture, 145.
VERBERIE (Oise), ses *tombereaux* ou *sauteriaux*, 173.
Verdures ou tapisseries à paysage, 430.
VÊTEMENTS sacerdotaux, — leur signification mystique, 88 ; — fabriqués actuellement en Allemagne, 91 ; — progrès modernes dans leur confection, 92 ; — d'Albert-le-Grand, 399. — Voyez *Chape, Chasuble, Gants, Mitre, Pontificalia*, etc.
VICTORICE (saint), ses reliques conservées dans l'église de Saint-Quentin, 328.
VILLENEUVE (Hérault), son église du IXe siècle, 265.
VINCENT de Beauvais, ses connaissances en histoire naturelle, 154, 158.
VIOLLET (M.), ses stations sculptées du chemin de la croix, 192.
VISITEURS apostoliques, leurs fonctions, 435.
VOILES de calice, 443.
VOUTES, leur rareté au Xe siècle, 261 ; — leur forme au XIe siècle, 537.
VOYAGE dans le Péloponèse, 401, 476, 548.
VOYAGEURS du moyen-âge, leurs récits merveilleux, 312.

Z

ZOOLOGIE du moyen-âge, 156. Voyez *Animaux, Histoire naturelle, Poissons*.

ARRAS : Typographie Rousseau-Leroy.

REVUE

DE

L'ART CHRETIEN

RECUEIL MENSUEL

D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

DIRIGE PAR

M. L'ABBE J. CORBLET

de la Société impériale des Antiquaires de France

CINQUIEME ANNEE

PARIS

LIBRAIRIE DE CH. BLERIOT, 55, QUAI DES GRANDS AUGUSTINS

MDCCCLXI

X